## INSTITUTUM HISTORICUM POLONICUM ROMAE

SOCIETAS
POLONICA SCIENTIARUM
ET LITTERARUM IN EXTERIS
LONDINII

# ANTEMURALE



ROMAE

LONDINII

#### INSTITUTUM HISTORICUM POLONICUM ROMAE VIA DEGLI SCIPIONI 284 - ROMA

### IAM PRIDEM ROMAE PRODIERUNT HAEC VOLUMINA (continuatio Studia Teologiczne — Wilno, vol. I-X):

- XI Meysztowicz V., Repertorium bibliographicum pro rebus Polonicis Archivi Secreti Vaticani. Vaticani, 1943.
- XII MEYSZTOWICZ V., De archivo Nuntiaturae Varsaviensis quod nunc in Archivo Secreto Vaticano servatur. Vaticani, 1944.
- XIII Savio P., De Actis Nuntiaturae Poloniae quae partem Archivi Secretariatus Status constituunt. Romae, 1947.
- XIV MEYSZTOWICZ V., Prospectica descriptio Archivi Secreti Vaticani. (Ed. chirotypica, exhausta).

ANTEMURALE, I-XIII, Romae, 1954-1969

# INSTITUTUM HISTORICUM POLONICUM ROMAE

# SOCIETAS POLONICA SCIENTIARUM ET LITTERARUM IN EXTERIS LONDINII

### XIII

### ANTEMURALE



ROMAE LONDINII

# SUMPTIBUS FUNDATIONIS LANCKORONSKI FRIBURGI HELVETIAE

#### EDIDIT:

INSTITUTUM HISTORICUM POLONICUM ROMAE VIA DEGLI SCIPIONI, 284 · ROMA

> EDITIONEM CURAVERUNT: CAROLINA LANCKOROŃSKA WANDA WYHOWSKA DE ANDREIS

### INDEX RERUM

| V. | MEYSZTOWICZ, Dédicace  | Pag. | 3  |  |
|----|--|------|----|--|
| Ο. | HALECKI, L'idée jagellonienne: d'Hedvige d'Anjou à Sigismond-Auguste                       | »    | 11 |  |
| S. | Bóbr-Tylingo, La Russie, l'Eglise et la Pologne 1860-1866 (Rapports des consuls français). | »    | 49 |  |

SIGISMUNDO AUGUSTO
REGI POLONIAE
MAGNO DUCI LITHUANIAE
QUI
UTRIUSQUE NATIONIS
REMPUBLICAM
CONDIDIT A. D. MDLXIX
D. D.



#### **DÉDICACE**

L'Institut Historique Polonais de Rome dédie ce volume à la mémoire de Sigismond-Auguste, roi de Pologne, grand-duc de Lituanie. Ce n'est point l'anniversaire de sa naissance (1520) ni celle de son décès (1572). C'est le quatrième centenaire de la grande oeuvre de sa vie: la République des Deux Nations formée à la diète de Lublin en 1569.

Sigismond-Auguste, arrière-petit-fils de Ladislas II Jagellon, était de souche lituanienne, né d'une mère italienne. Mais dans la liste de ses seize trisaïeuls (où deux noms se répètent) parmi les quatorze personnages, nous ne comptons que deux Lituaniens; il y a deux Ruthènes, quatre Allemands, six Italiens, un Espagnol, une Française, tous empereurs, rois et princes. Il appartenait donc à ce groupe d'élite régnante, qui avait les traits caractéristiques d'une classe supérieure à celle des seigneurs.

Il avait deux ans, quand on le proclama grand-duc de Lituanie et il en avait sept, lorsqu'il fut couronné roi de Pologne. Le règne de son père devait durer jusqu'à 1548.

Il avait été élevé par ce père et surtout par sa mère Bona Sforza de Milan, dans l'entourage italien des dames de sa cour.

On reprochait plus tard à ses parents de lui avoir donné une éducation féminine; il n'avait pas été suffisamment instruit dans l'art militaire, bien qu'un des plus glorieux capitaines du siècle, Jean Tarnowski, était le grand chef des armées de son père; le « jeune roi » était très doué de nature; il acquit la connaissance parfaite des langues, de l'italien et surtout du latin; le style de ses lettres polonaises est à la hauteur de son temps, qui est le « siècle d'or » de la littérature nationale.

Il était adonné à la chasse, à l'équitation, il prenait volontiers part aux tournois. Beau, élancé, élégant, il eut toute sa vie — excepté les brèves années de son second mariage — des aventures galantes; marié d'abord à Elisabeth d'Autriche, fille de Ferdinand Ier, précocement décédée, il fit une mésalliance romantique avec Barbara Radziwiłł; après sa mort, éperdument et longtemps il la pleura; il se remaria avec Catherine, la soeur de sa première femme, qu'il renvoya après peu de temps en Autriche. Il n'eut jamais d'enfant; et cette stérilité était un drame pour lui, pour ses pays, pour la Chrétienté.

Son caractère était complexe. On lui reprochait parfois le manque de volonté et d'élan; ses ministres lui en voulaient pour la lenteur de ses décisions. « Dojutrek », « procrastinator ille », disaient-ils, quand le roi renvoyait les affaires « à demain ». Il savait attendre et il savait se taire; mais une fois prises, ses décisions restaient fermes. Il savait imposer sa volonté; deux fois il avait pris le commandement de grandes entreprises militaires, qui finirent sans combat; mais chaque fois il sut en tirer des profits importants; il devançait ainsi de plusieurs siècles la doctrine de Clausewitz, en faisant de la guerre un moyen politique.

Clément de nature, comme tous les Jagellons, il ne fut obligé que dans de rares occasions à châtier ses sujets. Souverain des Polonais, des Lituaniens, des Ruthènes et d'autres il fut également libéral envers eux tous et envers toutes les langues de ses peuples. Il avait hérité la piété de son père. Malgré ses amitiés parmi les protestants, il fut toujours fidèle à l'Église. Ainsi, il résista à la grave tentation de prendre un divorce non catholique (v. ci-dessous, HALECKI, L'idée Jagellonienne d'Hedvige d'Anjou à Sigismond-Auguste); il s'opposa à ce qu'un concile provincial, que les protestants espéraient changer en un conciliabule anti-romain, fût célébré sans le consentement de Paul IV; avant le droit de choisir les évêques, il ne nommait que des candidats fidèles et dignes, lorsque dans les autres pays les apostasies des évêques étaient très fréquentes: parmi tous ceux très nombreux, nommés par Sigismond-Auguste, il n'y eut qu'un seul apostat. Sigismond-Auguste fut le premier parmi tous les monarques chrétiens à accepter, en 1564, les décrets du concile de Trente en leur totalité. Il ne fut pourtant pas en parfait accord avec la curie romaine. Les nonces (Lippomano, Commendone) voulaient que le roi obligeât tous ses sujets à devenir catholiques — tandis que celui-ci déclarait en pleine diète (1562): « je ne suis pas roi de vos consciences »; il nommait des non-catholiques aux plus hautes charges laïques. Cette tolérance lui venait aussi de ses ancêtres. Les Jagellons dans leur lutte contre Moscou ne pouvaient point se passer de leurs nombreux sujets, coreligionnaires de l'ennemi qui, malgré le schisme, étaient d'une fidélité à toute épreuve, et adversaires implacables des tsars. Force était aux Jagellons de tolérer leurs convictions religieuses. Et on ne pouvait exclure de cette tolérance les autres non-catholiques. « Les États de Sigismond-Auguste sont le paradis des juifs et des héretiques » — disaiton, et c'était vrai. La tolérance préparait le succès de la diète de 1569.

Cette tolérance resta un des fondements de la politique polonaise. Elle devenait loi (1573: « personne ne sera porsuivi pour sa religion ») et contribua largement au retour des protestants et des orthodoxes séparés (Union de Brest, 1595) à l'Église Universelle.

Rappelons-nous ce qu'était le monde, dans lequel a vécu et régné Sigismond-Auguste.

Il était né au château de Cracovie; en cette même année Charles Quint était élu à Aix empereur d'Occident, Cortès faisait la conquête du Mexique, Léon X lançait l'excommunication contre Luther, mourait Raphaël, Soliman le Magnifique devenait sultan, François I<sup>cr</sup> et Henri VIII se rencontraient au Camp du Drap d'Or, Gustave Vasa rentrait du Danemark pour rompre l'Union de Calmar, Ivan IV le Terrible avait dix ans.

La péninsule du grand continent asiatique, qui porte le nom de l'Europe, avec au centre le golfe profond de la mer Baltique, portait depuis le Moyen Age aussi le nom de la Chrétienté. La Chrétienté, dans ce sens géographique, avait, après la chute de l'Empire d'Orient, des bornes assez marquées. Nous hésitons à les appeler « frontières » pour réserver ce nom aux limites légitimes entre les États. Les bornes entre la Chrétienté et le monde extérieur étaient plutôt une ligne de combat. Elle n'avait pas la stabilité d'une vraie frontière. A l'est de cette ligne s'étendaient les puissances des sultans, des khans, des tsars. La ligne était presque continuellement dans le feu des batailles, interrompues par des périodes de trèves plutôt que de paix. Cette ligne commençait aux rives du Portugal, elle passait à travers la Méditerranée et la pénin-

\_ 4 \_

sule Balcanique, elle arrivait au bord de la mer Noire, elle se prolongeait ensuite à travers les steppes entre les bassins du Dniéper et du Volga, jusqu'au golfe de Finlande et plus loin vers le Nord, jusqu'au Varanger fiord dans la mer Arctique. Ce front du côté chrétien était défendu par le Portugal, l'Espagne avec les royaumes de Naples et de Sicile, l'Empire, la Hongrie, la Pologne, la Lituanie, la Livonie et la Suède.

Le mot de Chrétienté, à côté de son sens géographique, avait encore un sens juridique. Dans la science du droit, la Chrétienté était une institution. Elle était un organisme international. Ses origines dataient des Croisades. Sa constitution ne fut jamais écrite, comme c'est le cas de presque toutes les constitutions médiévales. On l'appelait aussi République Chrétienne, nous dirions peut-être aujourd'hui « Commonwealth ». Elle était composée de différents États. Elle leur donnait le droit à la défense commune contre les ennemis communs et elle leur imposait le devoir de solidarité dans cette défense. — Il y avait toujours au sein de la Chrétienté des rebelles et des traitres. Pourtant, aussi longtemps qu'avait duré le danger des l'Islam, la Chrétienté, en tant qu'un droit reconnu, quoique souvent violé, a existé jusqu'au XVIII° siècle.

C'est au sein de la Chrétienté que s'est formé un ensemble de valeurs immatérielles, transmises de génération en génération: c'est la civilisation méditerranée; celle-ci était devenue européenne, plus tard atlantique; de nos jours elle tend à devenir civilisation universelle. C'est l'héritage des grands peuples du monde ancien. — Cette civilisation hérite des Juifs les fondements de sa religion. Malgré des épisodes locaux de schisme et d'hérésie, la Chrétienté, au début du XVIc siècle, jouissait de l'unité religieuse. Les États qui la composaient appartenaient à l'Église Universelle. Ils avaient aussi en commun l'héritage de la science et de l'art des Grecs; l'usage du latin était commun dans toutes les écoles et dans toutes les universités: ce latinisme facilitait la formation d'une communauté des idées et contribuait à former la classe internationale des clercs, au moyen de l'échange des professeurs et des étudiants. La Chrétienté avait accepté sinon les Pandectes, au moins les principes fondamentaux du droit romain, de la « science de l'équitable et du juste ». de l'autonomie de l'individu, de la famille, de la communauté religieuse vis-à-vis de l'État. — Cet ensemble de l'héritage des Juifs, des Grecs, des Romains fut fondu en une seule civilisation — qui en sa splendeur, en sa vitalité, en son aptitude à un progrès continuel et jamais interrompu dans tous les domaines, s'est montrée infiniment supérieure à toutes les autres civilisations connues. La Chrétienté avait pour objet principal la défense de cette civilisation — malgré que ce but n'eut jamais été expressément formulé. (Ce n'est qu'au XXe siècle, au temps de la première guerre mondiale, que la « défense de la civilisation » commença à être souvent invoquée).

La Chrétienté dans sa fonction d'unir les États devançait de plusieurs siècles les organisations qui naquirent de nos temps après les guerres mondiales: « La Société des Nations » et « l'Organisation des Nations Unies ».

Afin d'éviter tout malentendu, soulignons encore, que la Chrétienté dans son sens géographique et juridique ne doit point être confondue avec la Christianisme, qui est la religion de ses peuples.

Il n'y a aucun doute sur le fait que l'Islam entier était en dehors de la Chrétienté. Quant à la Moscovie, son absence de cette organisation

internationale mérite d'être rappelée. Il sera donc utile d'exposer ici, ne fût-ce que dans un raccourci extrêmement abrégé, les circonstances à cause desquelles les terres du bassin du Volga, qui devinrent l'Empire des tsars, se sont aussi trouvées en dehors de la Chrétienté. Cela advint, malgré que la religion chrétienne y était établie. Elle était celle de ses princes. Ceux-ci, descendant de différentes branches de la maison de Rurik, ont d'abord régné dans le bassin du Dniéper. C'est de là qu'ils apportèrent au Volga leur religion orthodoxe, relevant de Byzance, qui avait sa métropolie à Kiev. Cette ville, avec tout le bassin du Dniéper, fut envahie par les Tatars (XIIIº siècle) et reprise ensuite par les Lituaniens (XIVe siècle). La Lituanie entrait au sein de la Chrétienté en 1385-6. Les terres qu'elle avait libérées des Tatars, entre elles celles du bassin du Dniéper, la suivirent. Par contre, celles du bassin du Volga, avec leurs princes Rurikides chrétiens, restèrent sous le joug mongol, qui les détachaient de la Chrétienté. Le schisme d'Orient les séparait de l'Église Universelle: les Tatars leur ont empêché toute communauté avec l'Occident, surtout dans le domaine des sciences, des lettres, des arts; l'alphabet différent du latin, l'ignorance presque totale de la langue latine, l'absence des universités approfondissaient cette scission. Les Mongols placèrent au-dessus du droit leur système des « oukazes ». Les « oukazes » étaient des ordonnances arbitraires du khan, sans rapport avec aucun droit, sans relation au bien commun, souvent non promulgées et même secrètes. retroactives, ne créant pour aucun des sujets aucun droit subjectif. Ce système de domination fût conservé par les tsars, même après qu'ils eussent vaincu les Tatars. Les sujets du tsar devenaient ainsi, au sens du droit romain, « mancipia (esclaves) quorum nullum est ius ». L'autocratie empruntée de Byzance, où elle était un droit du prince de faire des lois « selon son plaisir », subit à Moscou une profonde métamorphose, quand le tsar s'arrogea le pouvoir illimité d'émaner des « oukazes ». L'autocratie byzantine était une institution de droit, celle de Moscou, « samodierjavie », n'était qu'une situation de fait. C'est pourquoi on ne doit pas confondre ces deux notions très différentes. Cela creusait un abîme entre les terres du Volga et celles du Dniéper et de toute l'Europe. Enfin, après les tentatives faites à Florence en 1349, les princes de Moscou devinrent non seulement séparés, mais absolument intolérants envers l'Eglise Universelle. Et c'est ainsi que la Moscovie, hostile à l'Eglise Catholique, étrangère à la science et l'art de l'Europe, opposée aux principes mêmes du droit romain, se détacha complètement de la Chrétienté. En plus, héritant de l'expansionisme mongol elle devint l'ennemie de tous ses voisins.

Ce fut surtout contre l'expansion tsariste que Sigismond-Auguste eut à défendre la Lituanie, la Pologne et toute la Chrétienté.

Les actes de Sigismond-Auguste dépendaient, en grande partie, de ce qui se passait chez son ennemi. Pour faire les grandes réformes, il fallait avoir les mains libres, la paix du côté de Moscou.

Les historiens des tsars fixent pour l'an 1480 la date, où Ivan III, grand-père d'Ivan IV, aurait secoué le joug des Tatars; s'il l'a secoué, il ne s'en est pourtant pas définitivement libéré; la Grande Horde, qui dominait le bassin du Volga, se décomposait: de ses débris se formaient les Hordes d'Astrakhan, dont le khan s'appelait tsar, et celle de Kazan; il restait aussi la Horde de Crimée; les terres des princes de Moscou sentaient bien leur poids encore sous le règne d'Ivan IV. Celui-ci, à l'âge de 22 ans, mena des expéditions fortunées, devint-lui-même khan de Ka-

— 6 **—** 

zan et tsar d'Astrakhan (1552, 1556). Il avait été couronné à Moscou en 1547. Mais devenu khan, il pouvait dorénavant se dire tsar de son propre arbitre, sans tenir compte d'aucun oukaze mongol. A présent c'était à lui de donner ces oukazes. Il proclamait solennellement le titre « tsar vseia Rusi », « de toute la Ruś (Ruthénie) ». C'était un cri de guerre, lancé du Kremlin vers l'Occident: car la « Ruś » du bassin de Dniéper, la Ruś, celle de Kiev et de Smoleńsk, où on parlait des langues ruthènes, était depuis qu'elle fut délivrée des Mongols par Algirdas (Olgierd) une partie du Grand-Duché de Lituanie, et voulait le rester. La fuite constante des sujets du tsar vers les terres du roi-grand-duc en était une preuve. Ce grand-duc c'était Sigismond-Auguste. Celui-ci était donc prévenu que le tsar voulait s'emparer de ce qui appartenait au Grand-Duché. C'était, de la part d'Ivan, la continuation de la politique d'expansion vers l'Occident que déjà son grand-père avait poursuivie, en prétendant réunir sous sa férule tous les chrétiens séparés de Rome.

Ivan IV choisit, pour son attaque, le point le plus faible de la ligne de défense de l'Occident: c'était la Livonie. Les anciens Chevaliers du Glaive, affiliés aux Chevaliers Teutoniques, y détenaient encore le pouvoir; ils n'étaient pas à même de tenir tête aux troupes d'Ivan. Sous la menace d'une invasion, le grand-maître von Galen se laissa imposer par Ivan un accord ouvertement dirigé contre la Lituanie et la Pologne. Il était clair que cet accord n'était qu'un prélude et que le tsar voulait prendre la Livonie et ses ports. Cela aurait compromis l'aile gauche du front lituanien; ce serait une brèche dans la ligne de défense, extrêmement dangereuse pour les États de Sigismond-Auguste et pour toute la Chrétienté. Le roi dut réagir.

Il avait envoyé en Livonie son représentant, Gaspar Łacki, afin d'intervenir en faveur de Guillaume Hohenzollern, archevêque de Riga; le grand-maître de l'Ordre avait emprisonné ce prélat; Łącki fut assassiné au cours de sa mission (1556). Sigismond-Auguste vint alors (1557) avec une armée de 25.000 hommes à Poswol, sur la frontière de Livonie. Fürstenberg, le nouveau grand-maître, qui avait succédé à von Galen y vint bientôt faire amende honorable et aussi pour implorer le secours du roi contre le tsar. Sigismond-Auguste obtenait précisément ce qu'il désirait, et cela sans coup férir. Ses guerriers, frustrés de gloire et de butin. n'en furent point contents; on parla, parmi les chevaliers, d'indécision et de faiblesse. Mais les louanges que chanta le grand poète polonais du siècle, Kochanowski, dans une ode sur cette victoire, semblent bien méritées. Une année ne s'était pas passée qu'Ivan IV s'emparait de Narva, port livonien sur la Baltique. Le grand-maître (c'était un autre encore, Gotard Kettler) alla à Wilno. Un accord y fut négocié: d'après ce « pactum subjectionis » (ratifié en 1561), Gotard Kettler cédait la Livonie à Sigismond-Auguste, qui s'engageait à la défendre. Le roi laissait à Kettler en vasselage le Duché de Courlande. Des garnisons lituaniennes et polonaises vinrent munir les châteaux de la Livonie. Sigismond-Auguste avait armé une flotte de corsaires et déclara le blocus de Narva. Ce blocus dura des années; avec plus ou moins de succès, il mettait un obstacle aux marchands des nations chrétiennes, anglais avant tous autres, qui fournissaient à la Moscovie des armes, des munitions, des spécialistes. En vain Sigismond-Auguste s'adressait aux souverains d'Angleterre, à ceux du Danemark, en insistant pour qu'ils misent une fin à ce commerce; en vain il s'efforçait, dans de très nombreuses lettres et ambassades, d'ouvrir leurs yeux sur le danger que la croissance de la

\_ 7 \_

Moscovie amènerait pour toute la Chrétienté: Elisabeth Icre ne faisait rien pour entraver la navigation vers Narva, Frédéric II laissait passer la « contrebande » par le Sund. Les lettres de Sigismond-Auguste au sujet de la « navigation de Narva » que nous trouvons dans les archives de Londres (Elementa XVII) e de Copenhague (Elementa IX, et deux volumes en préparation), contiennent des visions frappantes du roi sur l'avenir encore très lointain.

Les forces lituaniennes rassemblées près de Witebsk votèrent en 1562 une pétition pour exiger le renforcement de l'union avec la Pologne, qui jusque là n'était qu'une union personnelle (v. ci-dessous HALECKI). C'était absolument contraire à ce que voulait Ivan IV, qui aurait tout fait pour voir cette union brisée. Le tsar se décida à attaquer directement la Lituanie. Il eut des succès: il prit Połock (1563), mais en 1564 ses troupes souffrirent des revers: Suiskii fut battu sur la Ulla, Serebrianyi devant Orsza. On pensait à traiter; une ambassade de Sigismond-Auguste alla à Moscou (1566) mais les négotiations furent infructueuses. En 1567 le roi ordonnait la mobilisation et se portait à la tête d'une grande armée (70,000, avec une puissante artillerie) dans la région de Radoszkowicze. Il prit le commandement. Il y restait encore l'année suivante. En ce temps Ivan perdait un allié. Eric XIV de Suède tombait dans la démence et Jean III, son frère, lui succédait (1568). En 1562 Sigismond-Auguste avait donné sa soeur Catherine en mariage à Jean, alors duc de Finlande. Jean était un ennemi implacable de Ivan, (qui lui-même avait voulu épouser Catherine). La Suède, après le règne désastreux d'Eric XIV, redevenait une alliée de Sigismond-Auguste: l'aile droite du front de la Chrétienté était assurée. Cela permit au roi de Pologne de contribuer à la conclusion de l'accord de Szczecin (1570) entre la Suède et le Danemark, pour empêcher la navigation de Narva. La Chrétienté, après cet accord et la victoire de Lépante (1571), se mettait à l'abri d'un encerclement par les deux mers. (Douze ans plus tard, Jean III, après les victoires du roi Stefan Batory sur Ivan, reprenait Narva à la Moscovie. La Russie n'y revint que sous Pierre le Grand, au XVIIIc siècle).

En 1568 Sigismond-Auguste, patiemment campé à Radoszkowicze, obtenait, comme dix ans plus tôt à Poswol, un résultat politique sans se battre. Cette fois il y avait peut-être moins d'éclat, et plus de murmures, car Połock restait aux mains de Moscou: mais Ivan, au lieu d'attaquer, se retirait. Il préféra porter son attention aux affaires internes de la Moscovie. Il se mit à réprimer des révoltes et des trahisons, qui au début n'étaient peut-être pas toutes imaginaires. Sa cruauté le portait à des actes de plus en plus sanglants; ils aboutirent à un terrible massacre des boïards de Moscovie, de la population de Tver et d'autres. Les réfugiés de Moscovie, princes, boïards, bourgeois, moujiks, affluaient en Lituanie; enfin (déjà en 1570) cette tempête s'abattit sur Novgorod, où Ivan passa de longs mois, occupé à égorger la population. Les atrocités qui furent alors commises n'eurent de semblables que de nos jours.

Ainsi, Ivan mis hors d'état de nuire, Sigismond-Auguste convoqua à Lublin, pour le mois de décembre de 1568, la diète commune des représentants de la Couronne de Pologne et du Grand-Duché de Lituanie. La grande diète allait commencer.

L'étude du professeur HALECKI nous donne un exposé magistral de cette diète. Nous y voyons l'art avec lequel Sigismond-Auguste sut la diriger. Il était passé maître dans le métier des monarques parlementai-

— 8 —

res; déjà au commencement de son règne, quand Pierre Kmita, dans un discours des plus violents et injurieux, s'élançait contre le trône, le roi, d'un regard de dompteur de fauves, le fit pâlir et se taire, avec un seul mot: « Monsieur le Palatin de Cracovie ». Il savait aussi, aux diètes des députés des palatinats, écouter d'interminables cicéroniades des orateurs provinciaux, répondre à leur arguments, en se mettant sur leur niveau.

Ce n'était pas la première fois que les diètes des députés de Pologne et de Lituanie siégeaient ensemble. A présent il s'agissait d'une cause d'une énorme importance pour les deux pays; c'était l'affaire de l'union. La Lituanie seule ne suffisait pas à sa propre défense: si l'union se rompait. elle succombait, Moscou s'installait dans le bassin du Dniéper et du Niemen, la Pologne serait immédiatement menacée; et le roi était à son troisième mariage stérile. La noblesse des deux pays voulait que l'union soit renforcée. M. Halecki nous expose comment les grands seigneurs de Lituanie, qui craignaient qu'une union trop stricte ne porta dommage à leur situation privilégiée, quittèrent Lublin en entraînant avec eux les députés de la diète de Lituanie, et comment le roi-grand-duc, qui savait attendre, triompha de cette opposition. On trouva une formule: « Deux nations dans une seule République ». Elles devaient toutes les deux rester indépendantes — mais unies dans une seule « République » (Ici il faut faire attention: le mot « Respublica », « République » ne s'oppose pas à celui de « Monarchie ». Il est très bien traduit par le mot anglais « Commonwealth »). Les Lituaniens revinrent à Lublin, et l'union fut votée. Les deux pays auraient désormais en commun non seulement leur roigrand-duc, mais encore l'élection de ce souverain serait faite ensemble; le sénat de Pologne et le conseil de Lituanie ne formeraient qu'un seul sénat à sièges alternés: les députés des diétines polonaises et lituaniennes nommeraient leur « nonces » (députés) à la diète commune. Les affaires étrangères allaient être dirigées en commun par le souverain. Le pouvoir administratif restait divisé par palatinats et capitaneries (starosties); les armées des deux nations conservaient chacune leur commandant en chef (hetman), la justice serait administrée par des tribunaux locaux, sous la supervision des maréchaux et des chanceliers séparés, et selon les droits différents des deux pays; les finances seraient dirigées par deux grands trésoriers (podskarbi). Ainsi, l'union « personnelle » fut transformée en « union réelle » destinée à survivre à la dynastie.

Le 31 juillet 1569 l'union fut signée et proclamée. A l'église, en présence des sénateurs et des députés, devant une foule énorme, le roigrand-duc entonna le « Te Deum ». La République des Deux Nations — Respublica Utriusque Nationis — venait de naître.

C'était un événement très important pour la Chrétienté entière. L'Europe, bien défendue du côté oriental, pouvait s'adonner à son oeuvre de civilisation, et à ses malheureuses luttes internes. L'acte de Lublin a été reçu avec peu d'attention de la part des contemporains: ils savaient que depuis la fin du XIVe siècle les Jagellons étaient maîtres en Lituanie comme en Pologne; peu importait au reste de la Chrétienté si ces pays étaient en union personnelle ou réelle, si cette union était plus ou moins solidement soudée; l'Europe, au XVIe siècle, ne voyait point le danger de la part de la Moscovie. Ce n'est que plus tard que les historiens se sont aperçus de l'importance de l'Union de Lublin. Et ils en furent éblouis au point de laisser presque dans la pénombre les autres actes de Sigismond-Auguste opérés dans la même diète, à peine moins importants.

\_ 9 \_\_

Notons en premier lieu que Sigismond-Auguste, après le départ des Lituaniens de Lublin, par une série d'actes, détacha quatre palatinats de son Grand-Duché de Lituanie. Souverain absolu, il était en plein droit de le faire. Et il avait aussi le droit d'incorporer ces terres à son Royaume de Pologne. Il le fit. Les députés des nobles de ces palatinats accoururent les premiers à prendre leur place dans la diète du Royaume de Pologne restée à Lublin; et les grands seigneurs de ces provinces durent les suivre et jurer la fidélité au souverain qui cessait d'être leur grand-duc et devenait leur roi. Cela fit accélérer le retour de tous les Lituaniens à la diète et en facilita la conclusion.

Mais ce n'est pas ce succès parlementaire qui rendait important ce passage des palatinats de la Lituanie au Royaume de Pologne. Il suffit d'un coup d'oeil sur la carte pour voir que cette modification du territoire changeait aussi essentiellement la situation militaire de la Lituanie. Jusqu'ici c'était la Lituanie seule qui était sur le front moscovite. entre la Livonie et les terres de la Horde de Crimée; depuis le passage du palatinat de Kiev au Royaume de Pologne, la Lituanie lui cédait toute la partie méridionale, soit à peu près la moitié, de ce front: les troupes de Lituanie n'avaient plus les Polonais dans leur arrière, comme alliées et réserves: les deux armées du roi-grand-duc se trouvaient désormais sur la même ligne de combat, l'une à côté de l'autre; cette situation les liait nécessairement, les obligeait à l'assistance réciproque, sous peine de voir l'ennemi pénétrer dans l'arrière. Ce changement consolidait la défense de la République, et par tant de la Chrétienté. Sigismond-Auguste préparait ainsi les futures victoires que le roi Stefan Batory allait remporter sur Ivan.

L'union polono-lituanienne, malgré la situation géopolitique, survécut non seulement à la dynastie qui l'avait fondée; elle devait durer pendant de longs siècles et dans des circonstances extrêmement difficiles. Elle fut conservée dans toutes les élections successives des rois-grands-ducs, faites depuis 1573 jusqu'au 1764 dans onze assemblées générales de tous les nobles des deux nations. Cette unité a permis à la République de défendre l'Occident devant l'invasion tsariste jusqu'au seuil du XIXc siècle. Et même après qu'elles tombèrent sous le joug des puissances partageantes, les deux nations, rejettant comme illégitimes les décisions du Congrès de Vienne, restaient fidèles à l'Union, fermement unies entre elles dans les efforts de libération (1831, 1863).\*) Nous publions dans ce même volume des documents qui mettent en relief la fidélité à l'Union de la Lituanie et de la Livonie sous le joug des tsars (v. BÓBR-TYLINGO S., Rapports des consuls, doc. 128, annexes 3 et 4).

C'est l'attachement au souvenir de cette union séculaire qui justifie la dédicace de ce volume.

#### VALERIEN MEYSZTOWICZ

<sup>\*)</sup> Encore en 1908 les citoyens de Lituanie prirent part aux luttes contre la Russie et le conflit de Bezdany eut lieu sur leur territoire. Ils eurent aussi une part importante dans la guerre de 1918-20.

#### L'IDÉE JAGELLONIENNE: D'HEDVIGE D'ANJOU À SIGISMOND-AUGUSTE

(A L'OCCASION DU QUATRIÈME CENTENAIRE DE L'UNION DE LUBLIN)

#### I. Tempora mutantur

Lorsque l'insurrection contre la Russie, qui avait éclaté à Varsovie le 22 janvier 1863, s'étendit aussi à la Lithuanie, un jeune élève du lycée de Kovno où son grand-oncle avait enseigné en même temps qu'Adam Mickiewicz, fut désigné comme chef de ses collègues qui se décideraient de joindre les insurgés. Avant leur départ pour la lutte, il leur fit un bref discours, invoquant la fraternité avec la Pologne: peut-être — leur dit-il — notre petit groupe deviendra-t-il le noyau d'une collaboration plus étroite qui fera renaître, après un siècle de ruine, l'Union de Lublin 1).

Dans son optimisme juvénile, ce Lithuanien d'origine et Polonais de culture ne prévoyait guère l'échec de l'insurrection. Mais il ne prévoyait pas non plus qu'elle serait la dernière lutte commune de tous les éléments ethniques de l'ancien Grand-Duché de Lithuanie contre l'oppression étrangère et que pour la dernière fois le blason de cet Etat historique apparaîtrait à côté de celui de la Pologne sur les étendards et sur les sceaux d'un gouvernement national, et qu'il serait accompagné d'un troisième avec l'effigie de l'archange Saint-Michel, patron de l'ancienne Ruthénie. Pour la dernière fois également les principaux dirigeants d'un tel effort patriotique commun devinrent à la fois des héros nationaux polonais, lithuaniens et blancruthènes, comme notamment cette victime de la répression russe, nommé par les uns Konstanty Kalinowski et par les autres soit Kalinauskis soit Kalinouski.

En ce qui concerne les Ruthènes d'autrefois, du temps de l'Union de Lublin, ils étaient alors déjà divisés en deux nations: les Blancruthènes, voisins intimes des Lithuaniens, et les Ukrainiens qui, à côté des Polonais, habitaient le sud-est de l'ancienne République commune. Ceux-ci ne s'étaient pas laissés gagner pour une participation à l'insurrection de 1863, se trouvant d'ailleurs en partie dans les frontières de l'Autriche. Or, ce

<sup>1)</sup> Voir le fragment des mémoires du futur professeur Aloizy Szarlowski, relatifs à l'insurrection de 1863: « Ze wspomnien Aloizego Szarlowskiego o powstaniu 1863 roku na Litwie », Teki Historyczne, T. XII, (Londyn 1962-3) p. 232.

<sup>2)</sup> Il est intéressant de comparer les appréciations de cette personnalité marquante par M. Kuniel, Dzieje Polski porozbiorowe 1795-1921, London 1961, pp. 360, 363, 368, 445; C.R. Jus-Gela, History of the Lithuanian Nation, New York 1948, pp. 431, 442, 443, 452, 457-460; et N.P. Varar, Belorussia, The Making of a Nation, Cambridge, Mass. 1956, pp. 71-73, 80.

ne fut que précisément en Galicie, enlevée à la Pologne par l'Autriche dès le premier partage de 1772, mais dotée récemment d'une large autonomie, qu'en 1869 le premier anniversaire de l'Union de Lublin, commémoré après les partages: son troisième centenaire put être célébré librement. C'est alors que grâce à un appel de l'éminent homme d'Etat François Smolka dont le fils Stanislas devint bientôt un spécialiste tout aussi éminent de l'histoire lithuanienne et ruthène <sup>1)</sup>, les Polonais de Lwów, la capitale de la province autonome, y élevèrent un tertre consacré à l'Union de Lublin <sup>4)</sup>, semblable à celui de Kościuszko près de Cracovie.

L'espoir que ce monument contribuerait à une entente avec les Ukrainiens de cette ville, chère aux deux nations, ne s'est malheureusement pas réalisé. Au contraire, la tradition de l'union de 1569 fut interprétée dans la jeune historiographie ukrainienne 5) d'une manière tout aussi critique et négative, comme elle le fut plus tard aussi par les historiens lithuaniens et blancruthènes 6), ce qui ne manqua pas d'influencer la politique de toutes les trois nationalités et leur développement intellectuel contemporain. Or, si une attitude semblable des historiens allemands et russes de toutes les écoles est facile à expliquer, celle des peuples qui avaient été unis avec la Pologne pendant tant de siècles avant et après la diète de Lublin, ne saurait être comprise sans un examen aussi objectif que possible de ce qu'on appelle l'idée jagellonienne et de sa réalisation. Une telle étude s'impose d'autant plus que la controverse scientifique au sujet de cette idée empêcha dans une large mesure sa réalisation politique lorsque celle-ci redevint possible juste à l'occasion du 350-me anniversaire de l'Union de Lublin.

En ce moment, en 1919, la reconstruction de l'Europe et en particulier de l'Est de l'Europe centrale après la chute des trois empires qui avaient partagé l'ancienne République polonaise et après la libération des nationalités qui l'avaient composée, était discutée à la Conférence de la Paix. Il y avait donc une chance sérieuse de faire accepter une solution de ce problème complexe qui aurait été basée sur l'idée jagellonienne adaptée, bien entendu, aux conditions nouvelles. Mais cette idée était presque inconnue à l'Occident, même aux historiens 7), tandis que la nouvelle Russie soviétique avait un projet très concret d'unifier toute l'Europe centrale

<sup>3)</sup> STANISLAW SMOLKA publia entre autres une importante étude à l'occasion du cinquième centenaire du début de l'Union polono-lithuanienne: Rok 1386 · W pięciowiekową rocznicę, Kraków 1886, et fit à l'Union de Lublin une large part dans son livre Die reussische Welt, Wien 1916.

<sup>4)</sup> Voir M. Kukiel, op. cit., p. 413. A l'occasion de ce même 300-me anniversaire le célèbre peintre Jan Matejko a créé un de ses chefs-d'oeuvre « Unia Lubelska » qui, exposé à Paris, y fut beaucoup admiré.

<sup>5)</sup> Elle fut influencée surtout par M. Hruševškyi qui, en 1898, publia à I.wów le premier volume de son *Istorija Ukrainy-Rusy* dont le quatrième (première édition en 1902) discute surtout les rapports avec la Pologne du XIVe au XVIe siècle, y compris l'évolution de l'Union polono-lithuanienne.

<sup>6)</sup> Il est significatif que ceux d'entre eux qui s'intéressaient plus particulièrement aux problèmes de l'Union avec la Pologne et qui après la Première Guerre mondiale contribuaient au développement de l'historiographie lithuanienne (J. Lappo) et blancruthène (M. Dovnar-Zapolski) publiaient auparavant en langue russe.

<sup>7)</sup> D'où la confusion qui régnait en cette matière à la Conférence de la Paix, soulignée par T. Komarnicki, Rebirth of the Polish Republic, London 1957, pp. 187-207 et 397 et suiv.

et orientale, formulé dès le lendemain de l'armistice du 11 novembre 1918 8). Elle ne réussit à réaliser ce projet qu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, et la résistance de la Pologne a contribué d'une manière décisive à ce retard. Cependant, il faut avouer que les Polonais eux-mêmes manquaient, au temps de leur libération, d'une politique orientale acceptée par toute la nation et acceptable pour celles qu'il importait de gagner pour une union librement consentie.

Tandis que les chefs politiques et l'opinion publique de la Pologne renaissante étaient unanimes au sujet de sa frontière du côté de l'Allemagne, il y avait une différence fondamentale entre l'idée d'une division de ses confins orientaux avec la Russie future <sup>9)</sup> et la conception fédéraliste <sup>10)</sup> qui invoquait l'idée jagellonienne, mais vacillait dans son interprétation malgré le progrès des études historiques depuis le 500-me anniversaire de l'Union de Horodòo célébré à la veille de la guerre <sup>11)</sup>. Par conséquent, au lieu de faire revivre après la guerre l'Union de Lublin, il fallait songer en même temps à la reconquête de la Galicie orientale <sup>12)</sup> que les Ukrainiens avaient essayé de détacher, y compris Lwów, de la nouvelle Pologne, ainsi qu'à la tension croissante avec les Lithuaniens, mécontents que c'étaient les Polonais qui avaient libéré Wilno des bolcheviques le 19 avril 1919 <sup>13)</sup>.

La situation s'aggrava l'année suivante, lorsque l'alliance entre la Pologne et l'Ukraine de Petlura ne réussit pas à libérer définitivement Kiev <sup>14</sup>), et lorsque la deuxième entrée des forces polonaises à Wilno malgré l'armistice de Suwałki <sup>15</sup>) mena à une rupture avec la Lithuanie. Et toute chance d'un retour à l'idée jagellonienne disparut en 1921: dans le traité de Riga <sup>16</sup>) la Pologne se résigna à reconnaître les républiques so-

<sup>8)</sup> L'appel du 13 novembre adressé par le gouvernement soviétique à tous les peuples de cette région, publié bien des fois, par exemple comme annexe à l'ouvrage de J.W. WHEELER-BENNETT, The Forgotten Peace - Brest-Litovsk 1918, New York 1939, n'a pas reçu toute l'attention qu'il mérite.

<sup>9)</sup> Le mémoire sur « Le territoire de la Pologne » soumis à la Conférence de la Paix par la Délégation polonaise et commenté dans le discours de Roman Dmowski devant le Conseil Suprème le 29 janvier 1919 (voir T. Komarnicki, op. cit., p. 484) parlait vaguement d'une union de la Lithuanie ethnographique avec la Pologne, mais recommandait « le retour à la Russie » (« should go back to Russia » dans le texte anglais) de la majeure partie du territoire blancruthène et ukrainien.

<sup>10)</sup> Un ouvrage de M.K. Dziewanowski sur la politique fédéraliste de Piłsudski, approuvée par I.J. Paderewski, doit paraître prochainement aux Etats-Unis.

<sup>11)</sup> Dès l'année suivante parut l'ouvrage collectif particulièrement important Polska i Litwa w dziejowym stosunku, Kraków 1914, où le problème juridique de l'Union est traité par St. Kutrzeba.

<sup>12)</sup> Ce n'est que le 25 juin 1919, que la Conférence de la Paix avait autorisé les forces polonaises d'avancer jusqu'à la rivière Zbrucz, frontière orientale de la Galicie (voir T. Komarnicki, op. cit., p. 385).

<sup>13)</sup> Voir ibidem, p. 453.

<sup>14)</sup> Voir la récente étude de P. Wandycz, « Współpraca polsko-ukraińska w latach 1919-1920 », Zeszyty Historyczne, vol. XII, Paryż (ed. de « Kultura ») 1967.

<sup>15)</sup> Interprété du point de vue lithuanien par A.E. Senn, The Great Powers, Lithuania, and the Vilna Question 1920-1928, Leiden 1966.

<sup>16)</sup> Le texte de ce traité du 18 mars 1921 est publié dans Documents on Polish-Soviet Relations 1939-1945, vol. I, London 1961, pp. 3-8; voir aussi les notes, p. 564.

viétiques de la Russie Blanche et de l'Ukraine, bientôt réunies avec celle de Russie. Et quand le Conseil de la Société des Nations suggéra à la Pologne et à la Lithuanie un accord qui se rapprochait de l'idée d'une confédération, ni l'une ni l'autre n'en accepta les termes <sup>17</sup>).

Au lieu de discuter une fois de plus les fautes alors commises de part et d'autre, cruellement expiées pendant la Deuxième Guerre mondiale et la triste période d'après-guerre qui n'a pas encore pris fin, l'historien doit plutôt profiter de l'occasion d'un nouvel anniversaire, cette fois le quatrième centenaire de l'Union de Lublin pour évoquer les souvenirs d'un passé meilleur, commun à tous les intéressés. Même les fautes qu'ils ont commises aussi au cours de ce long passé, peuvent constituer des expériences instructives qui prouvent pour au moins une chose essentielle, à savoir que plus importante que les formules juridiques et les controverses territoriales était l'idée qui, à travers les siècles était à la base d'une coopération pacifique, d'une défense commune de la liberté, et d'une intégration comme membres égaux dans la communauté plus vaste de l'Europe chrétienne. Et il faut en même temps expliquer le nom qu'on donne d'habitude à cette idée historique.

#### II. L'origine de l'idée jagellonienne

La ville de Lublin où l'union de 1569 fut conclue sous le dernier Jagellon, avait reçu dès le 15 avril 1383 un privilège commercial <sup>18</sup>) de son arrière grand-père, le fondateur de la dynastie, qui n'était alors que « grand roi de Lithuanie », sans doute à l'occasion de négociations préliminaires avec le staroste de Lublin, Włodko de Charbinowice <sup>19</sup>). Celui-ci joua également un rôle de premier ordre dans les négociations mieux connues des années suivantes qui aboutirent le 2 février 1386 à l'élection du premier Jagellon comme roi de Pologne en cette même ville de Lublin <sup>20</sup>). La place qu'elle occupe dans l'histoire de l'union polono-lithuanienne grâce à sa situation géographique centrale, est un symbole de la continuité de l'évolution de cette union à travers presque deux siècles.

Cette évolution est illustrée par la longue série d'accords entre les deux pays <sup>21</sup>), chartes mémorables qui témoignent en même temps de l'adaptation successive de la forme constitutionnelle de la fédération aux changements des conditions politiques, culturelles et sociales. Mais dans

<sup>17)</sup> Les deux projets successifs de P. Hymans, délégué de la Belgique, et les réponses polonaises et lithuaniennes sont publiés dans les documents officiels de la Société des Nations.

<sup>18)</sup> Kodeks Dyplomatyczny Małopolski, vol. III, Kraków 1887, n. 931; à propos de la date du jour voir les remarques de W. Semkowicz dans Ateneum Wileńskie, Vol. VII (1930) p. 10.

<sup>19)</sup> Le *Polski Słownik Biograficzny* ne parle de lui que dans l'article de K. Piotrowicz (Vol. III, Kraków, 1937, p. 263) consacré à son fils Bartosz Charbinowski.

<sup>20)</sup> Akta Unii Polski z Litwą 1385-1791, Kraków 1932,nr. 2.

<sup>21)</sup> St. Kutrzeba et W. Semkowicz ont publié ces actes dans le volume cité dans la note **précédente.** Cet excellent recueil nous renseigne également sur les changements survenus après l'Union de Lublin.

le premier de ces actes, issu à Krewo le 14 août <sup>22)</sup>, l'article relatif aux rapports juridiques des terres lithuaniennes et ruthènes avec la couronne de Pologne est si succinct que son interprétation causa bientôt et cause encore aux historiens d'aujord'hui des difficultés sérieuses <sup>23)</sup>. Ce même acte insiste plus longuement sur les idées qui inspiraient les initiateurs de l'accord. « Nous croyons — déclarent-ils — qu'il contribuera à la gloire de Dieu, au salut des âmes, à l'honneur des hommes et à l'augmentation du royaume », l'aspect religieux étant considéré en premier lieu.

Il s'agissait bien entendu de la conversion de toute la Lithuanie, encore païenne, à la foi chrétienne, et les auteurs de ce texte, rappelant les projets antérieurs d'une telle conversion, tous tentés en vain, rendirent hommage à la reine à laquelle Dieu avait réservé l'achèvement du succès final. La reine mentionnée à Krewo en présence de deux représentants qu'elle y avait envoyés, c'était Elisabeth, la reine-mère de Hongrie, chez laquelle les clauses de l'accord avaient été élaborées. Mais nul n'ignorait que son entrée en vigueur dépendait d'une autre reine, de sa fille Hedvige, couronnée le 16 octobre 1384 comme « roi » de Pologne, car il résultait clairement de l'acte de Krewo, que Jagiełło de Lithuanie ne deviendrait roi de Pologne lui aussi que si Hedvige consentait à l'épouser, rendant ainsi possible l'union des deux pays.

Nous arrivons ainsi à la personnalité qui, s'il s'agit de découvrir l'origine de l'idée jagellonienne, mérite l'attention de l'historien plus que n'importe quelle autre. Certes, la piété sincère de sa mère ne saurait être mise en question et ce fut sans doute un de ses envoyés, le seul clerc figurant dans l'acte de Krewo, qui a dû le rédiger <sup>24</sup>). Mais en politique, notamment dans l'affaire complexe des mariages de ses filles, la veuve de Louis le Grand ne se laissait que trop influencer par des considérations d'opportunité et, cédant à la pression de Léopold III d'Autriche, elle lui avait formellement promis le 29 juillet 1385 que le mariage d'Hedvige avec son fils Guillaume serait consommé au plus tard le 15 août <sup>25</sup>), ce qui aurait été juste le lendemain de l'accord de Krewo où l'on prévoyait son mariage avec Jagiełło. Celui-ci prit très au sérieux la promesse de convertir tout un peuple <sup>26</sup>) et devint lui-même un catholique fervent, mais sous l'influence d'Hedvige, tandis qu'on chercherait en vain des principes mo-

<sup>22)</sup> Ibidem, nr. 1. L'ouvrage fondamental sur le traité de 1385 est celui de H. Paszkiewicz, O Genezie i wartości Krewa, Warszawa 1938.

<sup>23)</sup> Les discussions récentes à ce sujet ont été résumées par S.M. Kuczyński, « Rozbiór krytyczny roku 1385 z "Dziejów polskich" Jana Długosza », Studia Źródłoznawcze, Vol. III (1958), pp. 226-228.

<sup>24)</sup> Il convient de signaler à ce propos combien serait désirable une biographie d'Elisabeth de Bosnie, femme de Louis le Grand, comme nous en avons pour sa mère, Elisabeth de Pologne (voir J. Dabrowski, Elizabeth de Pologne, reine de Hongrie, Vatican 1943). Il faudrait également une étude sur le rôle de ses représentants à Krewo, non seulement l'ecclésiastique « Stephanus praepositus Chanadiensis », donc un collaborateur de cet évêque de Csanad qui avait été le précepteur des filles du roi Louis, mais aussi « Ladislaus filius Kakas de Kaza, castellanus de Potok », appartenant à la puissante « gens » ou « generatio Ratold » à laquelle se rattachaient peut-être les Ratold polonais.

<sup>25)</sup> G. Fejér, Codex diplomaticus Hungariae, Vol. X/1, nr. 75.

<sup>26)</sup> Ceci a été prouvé définitivement par J. Fijalek dans son étude très documentée Uchrześcifanienie Litury przez Polskę, Kraków 1914; il a édité ensuite, avec W. Semkowicz, le Codez
diplomaticus ecclesiae nec non dioeceseos Vilnensis, Vol. I/1, Kraków 1932 où se trouvent les
sources principales (voir surtout les nr. 1-13).

raux dans sa politique antérieure. Ses quatre frères qui participaient aux négociations de Krewo, étaient alors tous des Orthodoxes <sup>27)</sup>, légitimement soucieux, comme lui-même, des avantages de la Lithuanie et encore plus des chances personnelles qui s'y ouvriraient pour eux après son départ pour la Pologne.

En songeant aux Polonais, il faut bien admettre qu'eux aussi considéraient — et tout aussi légitimement — cette « augmentation » de leur royaume qui, selon les promesses de Jagiełło, devait être perpétuelle, comme raison suffisante pour son élection et que certains d'eux comptaient sur des récompenses pour leurs familles <sup>28)</sup>. D'autre part, l'idée de contribuer à la conversion de la Lithuanie ne leur était certes pas indifférente, surtout au clergé, pour ne nommer que ce Dobrogost, alors évêque de Poznań, qui avait été associé à un des projets antérieurs d'une telle conversion déjà avant la naissance d'Hedvige <sup>29)</sup>. Mais même pour ceux dont le zèle religieux primait des considérations plus réalistes, leur contribution à une oeuvre si importante pour la chrétienté n'impliquait aucun sacrifice. Et ceci nous amène à la question essentielle pour la compréhension du rôle de la jeune reine.

Depuis qu'on a constaté qu'au moment décisif de sa vie elle était une enfant d'à peine douze ans <sup>30</sup>), même des historiens catholiques <sup>31</sup>) ont commencé à mettre en doute les grandeurs du sacrifice qu'elle devait faire pour consentir à épouser, au lieu de son jeune fiancé autrichien et compagnon de son enfance, un païen inconnu trois fois plus âgé qu'elle et qu'une propagande hostile à ce mariage lui décrivait tendancieusement comme « barbare » <sup>32</sup>). Elle n'aurait été qu'un instrument passif des politiciens de son entourage. Or, une telle révision de la « légende » d'Hedvige n'est pas plus justifiée que les doutes qui persistent encore au sujet de la prétendue consommation de son mariage avec Guillaume lors de sa dernière visite à Cracovie au lendemain du traité de Krewo <sup>33</sup>). Son sa-

<sup>27)</sup> Même Witold avait abandonné la foi catholique, acceptée lors de son premier séjour en Prusse, pour l'orthodoxie et ne revint au catholicisme qu'à l'occasion du baptême de Jariello à Cracovie.

<sup>28)</sup> Voir les privilèges que Jagiello accorda en 1386 et 1387 aux seigneurs de Tarnów et de Melsztyn, ainsi qu'à Pierre Szafraniec (Kodeks Dyplomatyczny Malopolski, Vol. IV, Nr. 969, 972, 991).

<sup>29)</sup> Voir à ce propos les observations très justifiées de J. Radlica « Królowa Jadwiga » Sacrum Poloniae Millennium, Vol. IV (1957), pp. 90-92; Dobrogost, plus tard archevêque de Gniezno, mériterait lui aussi une biographie plus détaillée que celle publiée dans Polski Słownik Biograficzny, Vol. V (1939), p. 245.

<sup>30)</sup> Née, comme on l'admet aujourd'hui entre le 16 et le 18 février 1374; voir A. Misiāg-Bocheńska « Dwie daty z życia królowej Jadwigi », Polonia Sacra, Vol. II/3 (Kraków 1949) pp. 267-275.

<sup>31)</sup> Evitant une polémique avec eux, il vaut mieux renvoyer aux opinions traditionnelles des théologiens les plus qualifiés (J. Rostworowski et J. Teodorowicz dans la brochure *Królowa Jadwiga*, Kraków, 1933, pp. 5-24, ainsi que A. Bystrzonowski dans *Polonia Sacra*, vol. cit., pp. 214-215).

<sup>32)</sup> Même J. Długosz *Hist. Pol.* Vol. III, p. 437, qualifie encore de « barbarus » le frère de Jagiełło, Skirgiełło, qui en son nom demandait la main d'Hedvige; voir les commentaires de S.M. Kuczyński, *loc. cit.*, pp. 228 et 238.

<sup>33)</sup> A.F. Grabski « Jadwiga - Wilhelm - Jagiello », Nasza Przeszłość, vol. XXIII, (Kraków 1966), pp. 117-166, vient d'examiner une fois de plus les rumeurs répandues à ce sujet dans certaines chroniques contemporaines, mais il résulte précisément de son travail très consciencieux et objectif, que leurs récits confus et contradictoires ne justifient aucunement les doutes qu'il semble encore partager lui-même.

crifice était d'autant plus grand que pour une toute jeune fille le renoncement à une première affection était encore plus douloureux et la perspective qui l'attendait plus effrayante que pour une femme mûre. D'autre part, mûrie spirituellement comme elle l'était au milieu d'une telle épreuve qui venait d'ailleurs après une année de règne dans des conditions très difficiles, Hedvige, dont on admet unanimement l'intelligence précoce et le caractère énergique, ne se serait jamais laissée imposer, par ceux qui après tout étaient ses sujets, une ligne de conduite pénible, voire risquée, si elle n'était pas arrivée à la conviction que tel était son devoir.

Son devoir religieux tout d'abord, mais aussi son devoir d'état. Cette princesse de Hongrie, issue de la branche italienne des Anjou de France, Polonaise seulement par ses deux grand-mères, élevée à Buda et à Vienne, une fois devenue reine non pas de Hongrie comme son père l'avait décidé, mais de Pologne, non seulement s'attacha de tout coeur au pays où elle passa le reste de sa vie, mais lui voulut être une souveraine véritablement chrétienne, comme l'avaient été saint Etienne pour la Hongrie et saint Louis pour la France, et véritablement dévouée à ses intérêts légitimes, comme l'avait été Casimir le Grand, son grand-oncle et dernier prédécesseur purement polonais.

C'est une preuve éloquente de l'indépendance de son esprit qu'Hedvige, jeune jusqu'à sa mort à l'âge de vingt cinq ans, avait toujours une conscience très nette des idées qui devaient guider une reine chrétienne et qui correspondaient à la fois aux véritables intérêts de la Pologne, placée dans une situation difficile et exposée. Une idée inséparable, à son avis, de celle de la fidélité à l'Eglise catholique, était l'idée de la paix dans son sens le plus large. Personne n'a pensé à reprocher à la reine d'avoir été une médiatrice infatigable dans tous les conflits intérieurs: en Pologne où les troubles d'un long interrègne avaient précédé son arrivée et où des rivalités invétérées persistaient même entre des terres ethniquement homogènes 34), et à plus forte raison dans les terres lithuaniennes et ruthènes où s'ajoutaient aux différences de culture les querelles entre les princes si nombreux de l'ancienne dynastie dont Jagiełło était issu 35). Mais ce qui de nouveau exige un commentaire, ce sont les efforts constants d'Hedvige de sauvegarder la paix avec tous les voisins de la Pologne et de la Lithuanie, d'éviter toute guerre et plutôt de négocier patiemment. Même les historiens qui reconnaissent les hautes valeurs morales du caractère de la reine blâment cette politique pacifique, parfois contraire aux plans de son mari, politique qui, à leur avis, était trop idéologique et peu réaliste 36). Et pourtant cette application méritoire de ses principes chré-

<sup>34)</sup> C'est pour apaiser l'opposition qui se manifestait encore en Grande Pologne contre la politique des seigneurs de la Petite Pologne, qu'Hedvige accompagna Jagiello presque immédiatement après leur mariage, lorsqu'il visita cette importante partie du royaume. Sur le rôle d'Hedvige dans les rapports difficiles avec la ligne latérale des Piasts qui continuait à régner en Masovie, voir E. Maleczyńska, Książęce lenno mazowieckie, Lwów 1919, qui est revenue à cette question dans son récent travail cité ci-dessous (note 36), p. 16 et 23.

<sup>35)</sup> Ce que Diugosz (op. cit., vol. III, pag 502) nous dit sur les médiations d'Hedvige entre les princes lithuaniens qui faisaient appel à elle en toute confiance, est confirmé par leurs fréquentes visites à sa cour, mentionnées dans les Rachunki dworu krôla Władysława Jagielly i krôlowej Jadwigi, Kraków, 1896, et surtout par son arbitrage entre Witold et Skirgiello suivant l'acte du 3 octobre 1393, publié dans Codex Epistolaris Saeculi XV, vol. II, appendice 1, p. 471.

<sup>36)</sup> Telle est notamment l'opinion de E. Maleczyńska, Społeczeństwo polskie pierwszej połowy XV wieku wobec zagadnień zachodnich, Wrocław 1947, voir surtout p. 37.

tiens à la vie internationale se montra conforme aux véritables intérêts du pays.

Hedvige se chargea en particulier du règlement des rapports avec les deux voisins les plus menacants, opposés à l'union polono-lithuanienne, mais non sans respect pour l'héritière de la maison d'Anjou. Telle était notamment l'attitude de son beau-frère Sigismond de Luxembourg, ce rival implacable et jaloux de Jagiełło, qui comme roi de Hongrie risquait de gâter définitivement les rapports, traditionnellement amicaux, de ce pays avec la Pologne. Certes, il y avait également entre les deux royaumes une visible rivalité dans la question ruthène que l'union jagellonienne tranchait en faveur de la Pologne. Mais ce fut précisément Hedvige qui, au cours d'une dizaine d'années réussit à sauvegarder les droits anciens et nouveaux de son royaume, ce que malgré son origine hongroise elle considérait comme son devoir, tout en évitant un conflit armé. C'est grâce à elle qu'en 1387 la réoccupation de la région de Lwów put se faire d'une manière pacifique 37) et qu'en 1397 Sigismond, malgré ses prétentions de plus en plus démesurées, se décida à une trève de seize ans 38) qui les laissait en suspens, suspension qui devait durer jusqu'au partage de la Pologne en 1772.

Ceci est d'autant plus digne d'attention que déjà en 1392 un premier projet de partager la Pologne promettait à Sigismond de Luxembourg la plus ample satisfaction <sup>39)</sup> et qu'en 1395 la mort de sa femme, la soeur d'Hedvige, semblait rompre les liens entre les cours de Buda et de Cracovie. Mais à cette occasion également ce fut la reine de Pologne qui sauva la paix, faisant comprendre, d'une part, qu'elle pouvait maintenant faire valoir ses propres droits de succession en Hongrie, et renonçant d'autre part à attaquer son ancien beau-frère à un moment oû il préparait une croisade anti-ottomane <sup>40)</sup>. Et toujours, avant et après la mort de Marie d'Anjou, elle était prête à des rencontres personnelles avec Sigismond <sup>41)</sup> qui amenaient des détentes également désirables pour chacune des deux nations voisines.

Semblable était la méthode d'Hedvige dans ses négociations simultanées avec l'Ordre teutonique, encore plus difficiles parce que tout lien entre deux peuples manquait dans ce cas et parce qu'il fallait manifester

<sup>37)</sup> La décision d'Hedvige de se mettre à la tête de cette action anti-hongroise au moment même où les deux reines de Hongrie, sa mère et sa soeur, se trouvaient dans une situation critique ne s'explique pas par une pression des seigneurs polonais, comme le suppose G. Rhode, Die Ostgrenze Polens, op. cit., Vol. I, Köln 1955, p. 306, note 52, mais par la conviction de la reine de Pologne que seule sa direction personnelle donnerait à cette expédition un caractère pacifique.

<sup>38)</sup> Pour apprécier cet accord à sa juste valeur, il faut étudier le document du 14 juillet 1397, publié par E. Mályusz, Zsigmondkori Oklevéttár, Vol. I, Budapest 1951, nr. 4872, d'après une copie contemporaine, sans doute le projet d'un traité de paix qui aurait reconnu toutes les prétentions de Sigismond. Voir aussi Scriptores Rerum Prussicarum, vol. III, p. 214.

<sup>39)</sup> Sur ce projet publié dans Codex diplomaticus Prussicus, Vol. IV, nr. 110, voir H. Schaeder, Geschichte der Pläne zur Teilung des alten polnischen Staates seit 1392, Leipzig 1937; S.M. Kuczyński a essayé de tracer les frontières projetées sur une carte ajoutée à son ouvrage Wielka wojna z Zakonem Krzyżackim w latach 1409-1411, Warszawa 1960, entre les pages 72 et 73.

<sup>40)</sup> Voir E. Maleczyńska, op. cit., p. 39, qui estime qu'Hedvige aurait ainsi empêché l'exécution des plans plus courageux et réalistes de son mari.

<sup>41)</sup> Notamment en 1394, 1395, 1397 et 1399; voir Dlugosz, op. cit., Vol. III, pa. 501-508, 529, ainsi que les notices dans les livres de comptes de la cour (citées ci-dessus, note 35).

clairement la solidarité avec la Lithuanie que les chevaliers allemands voulaient subjuguer sans rompre ouvertement avec la Pologne. La documentation abondante dont nous disposons en cette matière <sup>42</sup> témoigne en même temps de la patiente diplomatie de la jeune reine qui se rendait parfaitement compte, comme elle le dit ouvertement au Grand-Maître, que finalement une guerre serait inévitable, mais qui voulait éviter même l'apparence d'une agression polonaise et savait très bien que ni la Pologne ni la Lithuanie n'étaient alors suffisamment préparées pour une lutte décisive avec un organisme militaire arrivé au sommet de sa puissance.

La tâche d'Hedvige, si ingrate dans ce cas, se trouvait au surplus singulièrement compliquée par le rôle de Witold. Ses rapports avec le plus brillant des princes lithuaniens sont souvent mal interprétés. On oublie qu'au début des négociations conduites par la reine <sup>43</sup>, il passa, froissé dans son amour-propre par Jagiełło, au camp de l'ennemi, et que malgré la crise qu'il provoqua ainsi, la reine s'associa pleinement, dans l'intérêt de la paix, au compromis de 1392 <sup>44</sup>) qui, pour regagner la collaboration de Witold, lui confia l'administration de toutes les terres lithuaniennes et ruthènes. Par contre, on accepta sans réserve l'accusation d'une chronique prussienne <sup>45</sup>) qu'en 1398 Hedvige aurait provoqué à son tour le cousin de son mari, en lui demandant de payer à la couronne de Pologne un tribut annuel de ses terres. En réalité, c'était Witold qui avait contribué par ses préparatifs pour une paix séparée avec l'Ordre <sup>46</sup>), à l'échec des dernières négociations de la reine qui, malgré tout, contribua, elle, à la préparation d'un nouveau compromis en sa faveur <sup>47</sup>).

En même temps elle préparait un autre projet qui prouve que loin de vouloir humilier les Lithuaniens, comme Witold le leur aurait fait croire pour être proclamé par eux roi de Lithuanie et de Ruthénie <sup>48</sup>), Hedvige s'ingéniait à faciliter leur progrès culturel et leurs rapports avec l'occident chrétien. En attendant l'élargissement de l'Université de Cracovie par l'ouverture d'une Faculté de Théologie, autorisée à la demande du roi et de la reine par le pape <sup>49</sup>), Hedvige seule, profitant de ses bonnes

<sup>42)</sup> Elle a été publiée depuis longtemps, dans une large mesure, dans le Codex Diplomaticus Prussicus de J. Voict, mais les Regesta Historico-Diplomatica Ordinis S.M. Theutonicorum 1198-1525, récemment publiés par E. Joachim et W. Hubatsch indiquent aussi des documents inédits; voir Vol. 1/1, Göttingen 1948, nr. 439 a · 578.

<sup>43)</sup> Regesta, loc. cit., nr. 478 a et 482 a (1389).

<sup>44)</sup> A l'occasion de cet accord entre Jagiello et Witold, conclu à Ostrowo le 4 août 1392, ce dernier rendit un hommage spécial de fidélité à Hedvige, garanti par sa femme (Akta unii Polski z Litwa 1385-1791 nr. 29, 30, 31).

<sup>45)</sup> Scriptores rerum Prussicarum, Vol. III, p. 219.

<sup>46)</sup> Regesta, loc. cit., nr. 535 b, 536, 539 a, 539 b (tous de 1396), 540 b (26 janvier 1397); voir sur les négociations conduites par Hedvige les nr. 544 a et 545 a (du mois de juin 1397).

<sup>47)</sup> Voir la notice, souvent citée et discutée (par ex. par G. Rhode, op. cit., p. 356), dans Codex diplomaticus dioeces. Viln., Vol. I/1, nr., 33 (note).

<sup>48)</sup> Sur le plan antérieur de Jagiel·lo d'obtenir pour Witold une couronne royale du pape voir *Codex diplomaticus Prussicus*, Vol. VI, nr. 61; nous ne savons rien sur l'attitude d'Hedvige en cette matière.

<sup>49)</sup> L. Koczy, Documents sur les origines de l'Université de Cracovie, Comité du Millénaire de la Pologne en Belgique, 1967, nr. VII.

relations avec Venceslas de Luxembourg, roi de Bohême, fonda le 10 novembre 1397 auprès de l'Université de Prague un collège spécial pour les étudiants lithuaniens 50), songeant surtout à la formation d'un clergé indigène.

Mentionnant aussi ceux qui y viendraient des terres voisines de la Lithuanie, la reine avait en vue les Ruthènes et la préparation d'une union religieuse, favorable à l'union politique. Et puisque c'était elle qui avait fait venir à Cracovie des Bénédictins de rite slave <sup>51</sup>), il est évident qu'elle s'intéressait à l'initiative prise en 1396 — exactement deux cents ans avant l'Union de Brest, qui suivit de près celle de Lublin —, par Jagiełło et Witold pour gagner le patriarche de Constantinople lui-même pour une réunion avec Rome <sup>52</sup>). Celui-ci répondit l'année suivante, après l'échec de la croisade de Nicopolis, dans un sens plutôt favorable, mais demandant d'abord un nouvel effort pour écarter le danger ottoman. Or, ceci nous amène à une autre question dans laquelle Hedvige était en désaccord, au moins apparent, avec Witold.

Elle déconseillait en effet l'expédition contre les Tatars qu'après quelques succès initiaux il préparait pour l'été de 1399 53). Mais d'autre part, c'est elle qui, avec Jagiello, avait obtenu de Boniface IX avec lequel elle était en rapports suivis depuis le début de son pontificat. la bulle du 4 mai de cette année 54), qui chargeait l'évêque de Cracovie de prêcher en Pologne, ainsi que dans les terres lithuaniennes, ruthènes et danubiennes une croisade contre « Tatars, païens, Turcs et autres barbares ». Prévoyant un nouvel échec et en même temps un détournement de l'idée de croisade si Witold, avec ses renforts polonais et teutoniques, se mêlait dans les luttes entre Tatars avec des visées de dominer toute l'Europe orientale 55), Hedvige interprétait autrement l'idée de la défense de la chrétienté. A un moment où Sigismond de Luxembourg, semblait décidé de marcher « personaliter » contre le menaçant Bajazet 56), elle voulait que la Pologne et la Lithuanie s'associent à un effort commun, non pas de conquêtes, mais de protéger tous ceux qui étaient en danger, y compris ce qui restait de l'Empire byzantin, et de libérer tous les chrétiens, y compris les Slaves méridionaux qui tombaient les uns après les autres sous

<sup>50)</sup> Ibidem, nr. VIII.

<sup>51</sup> Voir K. Lanckorońska, Studies on the Roman-Slavonic Rite in Poland, Rome 1961, pp. 144-145.

<sup>52)</sup> Acta Patriarchatus Constantinopolitani (ed. Miklosich-Müller), Vol. II, Vienne 1862, nr. 515 et 516).

<sup>53)</sup> Joir M. ZDAN, « Stosunki litewsko-tatarskie za czasów Witolda ». Ateneum Wileńskie. Vol. VII (1930), pp. 529-601.

<sup>54)</sup> A. THEINER, Vetera Monumenta Poloniae et Lithuaniae, vol. I, Romae 1860, nr. 1041; l'évêque de Cracovie était alors Pierre Wysz, un des principaux collaborateurs d'Hedvige. Celle-ci avait envoyé, avec Jagiello, une ambassade à Boniface IX dès 1389 (Monumenta Poloniae Vaticana, Vol. VIII/1, Crac. 1939-46, No. 1).

<sup>55)</sup> De telles intentions lui sont attribuées par les chroniques russes et lithuano-ruthènes, citées par ex. par G. Rhode, op. cit., p. 353 note 272. La politique du Saint-Siège et des différents pays chrétiens vis-à-vis de Tamerlan, aux partisans duquel s'opposait Witold, exigerait encore une étude spéciale.

<sup>56)</sup> Voir son appel adressé le 23 mars 1399 aux magnats hongrois, publié par E. Mályusz, op. cit., nr. 5769.

le joug musulman <sup>57</sup>). Cette vision d'un véritable antemurale Christianitatis que la reine avait à la veille de sa mort, est une raison de plus pour la considérer comme première initiatrice de cette idée jagellonienne qui transformait une combinaison dynastique semblable à tant d'autres, en un programme — à la fois religieux, culturel et politique — d'application de principes chrétiens, d'une paix basée sur la justice et d'une coopération régionale.

#### III. Les héritiers d'Hedvige d'Anjou

Le 17 février 1399 la reine Hedvige mourut en odeur de sainteté sans laisser de descendants. Son unique enfant, longtemps attendu en vain, une fillette née le 22 juin, était morte quatre jours avant sa mère. Celle-ci ne vit pas non plus les résultats de ses derniers efforts. La rénovation de l'Université de Cracovie eut lieu en 1400 sans que le nom d'Hedvige fût mentionné dans la charte royale <sup>58</sup>). Il manque aussi dans les actes de 1401 qui réglèrent dans son esprit les rapports polono-lithuaniens. Et lorsqu'en 1402 Jagiełło se remaria, suivant son conseil, avec une petite-fille de Casimir le Grand, c'était pour avoir de cette deuxième épouse des héritiers que la première ne lui avait pas laissés.

Pourtant ce furent précisément les héritiers d'Hedvige, issus non pas de son sang mais de son esprit, qui perpétuèrent son oeuvre. Elle en eut beaucoup parmi les Polonais de sa génération; d'autres, moins connus et sans doute, moins nombreux, mais pas moins importants, parmi la première génération de Lithuaniens catholiques; et finalement, ce qui se montra décisif, au sein même de la dynastie que Jagiełło fonda enfin grâce à son quatrième mariage avec une princesse lithuanienne.

Des recherches récentes ont prouvé que les chefs intellectuels les plus éminents de la Pologne au début de XV<sup>c</sup> siècle s'inspiraient des idées de la reine Hedvige sur les principes chrétiens dans la vie publique et sur le droit international. C'étaient notamment son dernier confesseur Stanislas de Skarbimierz qui prononça une émouvante oraison à ses funérailles, s'illustra comme premier recteur de l'Université de Cracovie réorganisée et écrit un traité sur « les guerres justes » <sup>59</sup>), ainsi que son ami et plus tard successeur au rectorat, Paul Włodkowic de Brudzeń, célèbre sous son nom latin Paulus Vladimiri <sup>60</sup>) sous lequel il soumit au Concile

<sup>57)</sup> On ne prend pas suffisamment en considération l'intérêt très naturel d'Hedvige pour la région où la famille de sa mère continuait à jouer un rôle important. En 1398 après la conquête de presque toute la Serbie et de la Bulgarie par les Turcs, la Bosnie était encore gouvernée par le roi Etienne Ostoja, apparenté à Elisabeth Kotromanić (voir par ex. E. Mályusz op. cit., nr. 5393, etc., et le chapitre sur la Bosnie chez Stanko Guldescu, History of Medieval Croatia, The Hague, 1964, p. 256-257).

<sup>58)</sup> L. Koczy, op. cit., nr. IX.

<sup>59)</sup> Voir L. Ehrlich. Polski wykład prawa wojny XV wieku. Kazanie Stanisława ze Skarbimierza « De beilis iustis », Varsovie 1955. Ce même auteur a publié l'année précédente une étude sur Paweł Włodkowic i Stanisław ze Skarbimierza.

<sup>60)</sup> Voir l'ouvrage vraiment monumental de St. Belch, Paulus Vladimiri and his Doctrine Concerning International Law and Politics, 2 vol., The Hague 1965; l'auteur attire l'attention sur l'influence de la reine Hedvige sur les idées politiques polonaises, notamment en ce qui concerne le droit international (vol. I, p. 108, note 386).

de Constance des traités qui anticipaient, pour ainsi dire, les décisions du II Concile du Vatican.

On trouve un écho encore plus récent de ces mêmes idées dans les actes d'union de 1401 et de 1413 61), rédigés sans doute par des clercs formés dans la chancellerie de la reine Hedvige, surtout dans le préambule de l'acte des seigneurs polonais qui à l'occasion de la deuxième de ces unions, celle de Horodio proclamaient le musterium caritatis comme base de la vie politique nationale et internationale en des termes comparables à ceux de l'épître de saint Paul sur la charité chrétienne. Et ce qui est plus, ils appliquèrent immédiatement les principes énoncés en adoptant dans un accord fraternel unique dans l'histoire 47 familles lithuaniennes qui furent admises ainsi dans autant de clans de la noblesse polonaise et autorisées à porter leurs blasons 62). Paulus Vladimiri appliqua d'ailleurs lui aussi sans tarder ses thèses théologiques et juridiques, en défendant à Constance les Lithuaniens récemment convertis contre les fausses accusations et dangereuses prétentions de l'Ordre teutonique. La délégation polonaise s'y associa d'ailleurs des Lithuaniens et des Ruthènes. Parmi ceux-ci il y avait comme parmi les Polonais, des héritiers spirituels de la reine défunte, comme par exemple ce neveu de Witold qui fut le deuxième recteur de l'Université jagellonienne 63), et ce métropolite de Kiev, neveu de celui du temps d'Hedvige, qui au Concile de Constance se déclara, comme lui, favorable à l'union des Eglises 64).

En ces mêmes années Polonais et Lithuaniens, ainsi que Jagiełło et Witold eux-mêmes, purent se convaincre que les principes politiques de la reine défunte avaient été non seulement d'une haute inspiration morale, mais aussi extrêmement salutaires, et que ses prévisions, sans être de véritables prophéties, s'étaient pleinement réalisées. Après la bataille de Grunwald, cette victoire décisive, mais incertaine jusqu'au dernier moment d'une lutte très dure et pleine de vicissitudes, le roi songea certainement à Hedvige, mais certainement pas pour regretter qu'elle eût retardé la «grande guerre» de plus de dix ans 65): au contraire, il ne pouvait que lui être reconnaissant d'avoir empêché un conflit prématuré, voué à un échec, conflit armé dont la Pologne aurait alors pu sembler responsable, ce que lui-même essayait d'éviter juste avant la bataille de 1410 66). Et une dizaine d'années plus tard, Witold qui en 1399 n'avait pas écouté les avertissements de la reine de Pologne, ce qui aurait épargné à la Lithuanie la défaite de la Worskla, était fier de pouvoir montrer à un ambassadeur

<sup>61)</sup> Akta Unit Polski z Litwą 1385-1791, nr. 38-51. On cite le plus souvent le beau passage de l'acte de la noblesse polonaise de 1413 (nr. 49), mais les actes des Polonais et des Lithuaniens qui définissaient dès 1401 (nr. 39, 44) leurs obligations réciproques, étaient du même esprit et furent les premiers qui associèrent les représentants des deux nations à l'oeuvre de l'union.

<sup>62)</sup> Voir l'étude de W. Semkowicz, « Braterstwo szlachty polskiej z bojarstwem litewskim w unit horodelskiej 1413 roku », dans Polska i Litwa w dziejowym stosunku, Cracovie 1914.

<sup>63)</sup> Voir l'étude de J. Fijalek, « Wnuk Kiejstuta Jan, książę drohiczyński... drugi rektor Uniwersytetu Jagiellońskiego », Kwartalnik historyczny, vol. 28 (1914), pp. 181-197.

<sup>64)</sup> Son discours prononcé devant le pape Martin V, le 24 février 1418, est publié dans Acta Concilii Constanciensis (ed. H. Finke), vol. II, Münster 1923, p. 166.

<sup>65)</sup> Comme le suppose S.M. Kuczyński, op. cit., p. 368.

<sup>66)</sup> Voir l'étude de St. Beich, « Nieznane źródła o bitwie pod Grunwaldem », dans Prace historyczne, vol. I, London 1966, p. 18-25.

franco-anglais <sup>67)</sup> qu'évitant de nouvelles expéditions risquées et se conciliant plutôt les divers chefs tatars, il avait réussi à pacifier les steppes au bord de la Mer Noire.

C'est alors, en 1422, que Jagiełło contracta son dernier mariage qui lui donna bientôt deux fils, mais ne leur assura point ces droits héréditaires à la couronne de Pologne que les descendants d'Hedvige auraient possédés. Et la sage diplomatie de celle-ci manquait au moment où Sigismond de Luxembourg profita de la crise qui en résulta pour troubler les rapports entre les Polonais et le grand-duc de Lithuanie auquel le roi des Romains et futur empereur offrait une autre couronne royale 68). Pendant la guerre civile qui éclata bientôt après la mort de Witold et continua encore pendant quelques années après celle de Jagiełło, ni leurs frères qui se disputaient le pouvoir grand-ducal, ni les hommes politiques polonais, lithuaniens et ruthènes ne s'inspiraient des idées sur lesquelles leur union avait été fondée 69). Heureusement, les deux fils de Jagiełło, bien que très différents l'un de l'autre, revinrent à ces idées dès qu'ils sortirent de l'âge de minorité, et l'aîné nommé Ladislas comme son père, évoqua vers la fin de sa vie, tragique et brève, le souvenir de la reine Hedvige.

Quittant la Pologne pour la Hongrie d'où elle était venue, Ladislas III se consacra avec le même idéalisme qu'elle, à une tâche qu'elle aurait appréciée beaucoup plus que ne le firent ses contemporains. Se ralliant au pape légitime, Eugène IV, plus sage en cette matière que la majorité de la hiérarchie polonaise, et encourageant son oeuvre d'union religieuse <sup>70</sup>), il s'enthousiasma comme lui pour l'idée de croisade dans son sens le plus pur, désireux de défendre son deuxième royaume, de coopérer avec les nations balkaniques et d'accorder à l'Empire byzantin l'aide désespérément implorée <sup>71</sup>). Comme Hedvige, il risqua plus que sa vie qu'il perdit en 1444 dans la bataille de Varna à l'âge de vingt ans: même sa réputation <sup>72</sup>) fut mise en question, puisqu'on l'accusa — et beaucoup d'historiens le font encore <sup>73</sup>) — d'avoir rompu un traité avec les Turcs qu'il aurait juré d'observer. Et les partisans des Habsbourg qu'il avait

<sup>67)</sup> Oeuvres de Guillebert de Lannoy, voyageur, diplomate et moraliste, Louvain, 1878 (éd. Ch. Potvini), où son second voyage en Pologne et en Lithuanie, en 1421-1422, comme ambassadeur de Henri V, roi d'Angleterre et héritier du royaume de France, est décrit aux pp. 51-67.

<sup>68)</sup> Sur l'attitudine de Jagiello en cette matière où les intérêts de sa dynastie ne coincidaient pas nécessairement avec ceux de la Pologne et de son union avec la Lithuanie, voir surtout L. Kolankowski, Dziefe Wielkiego Księstwa Litewskiego za Jagiellonów, vol. I (1377-1499), Warszawa 1930, pp. 164 et suiv.

<sup>69)</sup> Depuis l'ouvrage fondamental de A. Lewicki, Powstanie Świdrygielły, Cracovie 1892, nous connaissons les faits essentiels de ces années de crise.

<sup>70)</sup> Voir J. Gill, The Council of Florence, Cambridge 1959, p. 362.

<sup>71)</sup> L'appel de l'empereur Jean VIII Paléologue, adressé au roi de Pologne et de Hongrie le 30 juillet 1444 est inséré à l'oeuvre de Dlugosz, *Historia Pol.*, vol. IV, pp. 704-707.

<sup>72)</sup> La lettre de sa mère suivant laquelle il sacrifia « famam et vitam », se trouve dans Codex epistolaris saeculi XV, vol. II, n. 2.

<sup>73)</sup> Leurs opinions divergentes sont résumées chez J. Gill, op. cit., p. 332 note 1. Il suffira ici d'attirer l'attention sur deux documents qui confirment l'interprétation favorable au roi: l'un signalé par C. Papée dans Antemurale, vol. III (1956), p. 10, l'autre résumé dans les Regesta... Ordinis S.M. Theutonicorum, vol. I, n. 8613, dont le texte complet, encore inédit, est très significatif.

privés temporairement de la succession hongroise, rappelaient que son père les avait privés jadis de la succession polonaise, épousant Hedvige malgré son prétendu mariage antérieur avec Guillaume d'Autriche. C'est alors que les calomnies dont cette reine avait tant souffert, furent ranimées après plus d'un demi-siècle, éveillant de lointains échos <sup>74</sup>), et l'on prétendait que le héros de Varna aurait été puni par Dieu, dont il servait la cause avec tant de conviction, pour deux fautes également graves. S'étant sacrifié héroïquement, il attend toujours sa réhabilitation devant le tribunal de l'histoire.

Nous ne trouvons rien de pareil dans la vie plus longue de son frère cadet Casimir, une vie couronnée de grands succès atteints grâce à une politique plutôt réaliste 75). Mais son succès le plus incontestable et durable fut le résultat d'un patient effort de modération qui rappelle une autre idée directrice d'Hedvige et sauva son oeuvre si menacée après la mort de Jagiełło. Exactement soixante ans après l'élection de celui-ci au trône de Pologne. Casimir qui du vivant de son frère avait été élu grandduc par les Lithuaniens sans que les Polonais fussent consultés, accepta sa propre élection au trône devenu vacant, sans attendre un accord formel des deux pays, réunis par une union personelle, au sujet des conditions juridiques de leurs rapports. Le nouveau roi comprit, tout-à-fait dans l'esprit d'Hedvige, que ce qui importait baucoup plus que l'interprétation des chartes antérieures qu'on discutait avec acrimonie, c'était un rapprochement fraternel, comme jadis à Horodio ainsi qu'une assimilation spontanée dans le double domaine des institutions et de la civilisation 76). C'est ce qui se produisit en effet pendant le règne de Casimir le Jagellon qui finalement réussit aussi à coordonner la politique étrangère des deux Etats, placés sur un pied d'égalité et également menacés par leurs voisins, et même à faire entrer les royaumes de Bohême et de Hongrie dans le système politique jagellonien.

Ceci aussi aurait fait plaisir à Hedvige d'Anjou, mais ce fut une reine d'origine autrichienne qui rendit possible cette extension au détriment des Habsbourg, puisqu'elle donna à Casimir treize enfants y compris six fils <sup>71</sup>), candidats possibles à la succession dans divers pays, ce que leur père voulait obtenir pour eux par des élections spontanées à des trônes vacants. Une seule fois il s'écarta de cette sage méthode, lorsqu'en 1471

<sup>74)</sup> Voir R. Wolkan, Der Briefwechsel des Eneas Sylvius Piccolomini, vol. I, Wien 1909, n. 167 et surtout n. 175, et les remarques de A.F. Grabski, op. cit., pp. 139-140, sur l'influence exercée par les écrits du célèbre humaniste.

<sup>75)</sup> Dans la remarquable synthèse de L. Kolankowski, citée ci-dessus (note 68), l'oeuvre de Casimir le Jagellon est appréciée d'une manière très favorable, comme d'ailleurs aussi dans celle de F. Papée (The Cambridge History of Poland from the Origins to Sobieski, Cambridge 1950, pp. 256-257).

<sup>76)</sup> Ce problème, très bien posé par F. Papée, Polska i Litwa na przełomie wieków średnich, vol. I, Kraków 1903, où toute la première partie est consacrée à la Lithuanie, et par J. Fijalek, Uchrześcijanienie Litwy przez Polskę, Kraków 1914, récemment étudié par W. Wielhorski, Litwini, Bialorusini i Polacy w dziejach kultury W.X. Litewskiego, London 1951, mériterait encore des recherches détaillées.

<sup>77)</sup> C'est grâce à Elisabeth d'Autriche, la « mère des Jagellons », come l'a appelée K. Szajnocha il y a plus de cent ans, que les deux dernières générations de cette dynastie lithuanienne avaient aussi un peu de sang polonais, car son grand-père Sigismond de Luxemburg était le petit-fils d'une fille de Casimir le Grand; mais on lui attribua à tort aussi du sang angevin, puisqu'elle descendait non pas de la première, mais de la deuxième épouse de Sigismond, Barbara de Cilli.

il essaya prématurément de gagner pour un de ses fils la couronne de Hongrie par une expédition militaire, comptant à tort sur l'opposition contre le roi Mathieu Corvin 78). Or ce fils entrainé à treize ans dans cette malencontreuse aventure, était précisément celui d'entre eux qui parmi tous les Jagellons était le plus clairement un héritier spirituel de la reine Hedvige: Casimir qui portait le nom de son père devint lui-même un saint et vénéré patron de la Pologne et de la Lithuanie. Né et élevé à Cracovie en 1458 79), il mourut à Grodno au même âge qu'Hedvige — moins de vingt-six-ans - et exactement cent ans après son couronnement, et fut enseveli dans la cathédrale de Wilno, fondée par Jagiełło. Que ce néophyte ait pu avoir parmi ses petits-fils non seulement un cardinal - primat de Pologne — d'ailleurs un typique prélat de la Renaissance qui devait ses hautes dignités ecclésiastiques surtout à son origine royale 80) — mais un saint dont la canonisation bien méritée était décidée dès 1521, c'est certainement une preuve de l'influence du souvenir d'Hedvige sur les descendants de son mari.

On a voulu voir dans cette canonisation, d'ailleurs retardée jusqu'en 1602 81), une des raisons essentielles pour laquelle a été malheureusement négligée depuis la moitié du XV° siècle la canonisation d'Hedvige, introduite pourtant vingt ans après sa mort 82). Mais la lettre de Długosz qui est le premier témoignage de ce véritable péché d'omission, date de 1450 83) et par conséquent est antérieure non seulement à la naissance de saint Casimir, mais même au mariage, en 1454, de sa mère autrichienne dont on a soupçonné la responsabilité. Bien entendu, il est compréhensible que lorsque son fils mourut lui aussi en odeur de sainteté, la reine Elisabeth, d'accord sans doute avec son mari, s'intéressait à la canonisation d'un de leurs enfants plus qu'à celle de la belle-mère du roi. Mais ce fait bien naturel n'a aucun rapport avec l'ancienne affaire de Guillaume de Habsbourg qui n'était d'ailleurs qu'un parent assez éloigné d'Elisabeth 84).

Le jeune Casimir lui-même auquel Długosz enseignait, comme à ses frères, l'histoire de la Pologne, a dû s'intéresser plus spécialement à la reine Hedvige avec la piété de laquelle la sienne avait tant de commun,

<sup>78)</sup> Voir A. Prochaska, « Wyprawa św. Kazimierza na Węgry », Ateneum Wileńskie, vol. I (1923), pp. 10-28 et 117-139.

<sup>79)</sup> A l'occasion du cinquième centenaire de sa naissance, W. Meysztowicz lui a consacré en 1958 une brève biographie « Św. Kazimierz » dans Duszpasterz polski zagranicą, nr. 3 (36), pp. 217-229.

<sup>80)</sup> Il était cependant d'une piété sincère et a eu des mérites incontestables comme évêque de Cracovie et archevêque de Gniezno, voir H. Rybus, Królewicz kard. Fryderyk Jagiellończyk jako biskup krakowski i arcybiskup gnieźnienski, Warszawa 1935.

<sup>31)</sup> Voir J. BIĞIUNAS, « Commémoration de la fête célébrée à Wilno en 1604, à l'occasion de la canonisation de St. Casimir », Antemurale, vol. I (1954), pp. 126-131.

<sup>82)</sup> Les procès-verbaux concernant les premiers miracles opérés au tombeau d'Hedvige datent de 1419, l'un des deux dressé par Stanislas de Skarbimierz (voir ci dessus la note 59) qui en 1426 fut nommé, avec Paul Włodkowie et deux autres ecclésiastiques, un des membres de la commission chargée par le primat de Pologne de préparer la canonisation de la reine; voir J. Radlica, « Królova Jadwiga », Sacrum Poloniae Millennium, vol. IV (1957), pp. 106-107.

<sup>83)</sup> Codex epistolaris saeculi XV, vol. I/2, p. 104.

<sup>84)</sup> Il était un cousin germain de son grand-père.

ne fût-ce que par le culte très profond de Notre Dame 85). Et lorsqu'après l'échec de son expédition en Hongrie, suivie d'un pélerinage à Czestochowa. sanctuaire si cher à Hedvige, on commença à le préparer, dès 1476 au plus tard, à son rôle de successeur présomptif de son père sur le trône qu'Hedvige avait jadis occupé, elle pouvait lui servir de modèle en lui montrant comment un souverain pouvait concilier la dévotion religieuse la plus sincère avec l'accomplissement le plus scrupuleux de ses devoirs d'état dans leur sens chrétien. La maladie, probablement poitrinaire, qui l'enleva lorsqu'il avait à peine commencé à remplacer son père en Pologne pendant une absence prolongée de celui-ci en Lithuanie, ne lui permit pas de laisser beaucoup de traces de son activité politique 86). Qu'il soit, cependant, permis à l'historien de se demander si la Pologne n'aurait pas été plus heureuse sous le règne d'un roi plein de sainteté exemplaire que sous celui de son frère cadet Jean Albert qui à sa place succéda à Casimir le Jagellon en 1492 et loin d'être influencé par le souvenir de la reine Hedvige, l'était par un humaniste italien, exilé de Rome, et pénétré d'idées politiques machiavelliennes 87).

Il y avait parmi les autres frères de saint Casimir un futur roi de Pologne et grand-duc de Lithuanie dont les principes appliqués pendant un long règne, de 1506 à 1548, semblent être un retour à ceux d'Hedvige d'Anjou, malgré l'influence que gagna sur lui une épouse très remarquable 88), originaire comme les Anjou hongrois, d'Italie, mais d'une Italie où les principes de Machiavelli commençaient à prévaloir. Le roi Sigismond Ier, dit le Vieux, n'était pas un saint lui-même, mais il était considéré, au milieu des crises de la Renaissance et de la Réforme, comme le modèle d'un souverain véritablement chrétien. Comme jadis à la reine Hedvige, on lui reprochait sa politique de paix qui lui fit accepter des compromis, non seulement dans ses rapports avec les Habsbourg, au premier congrès de Vienne, mais aussi dans ceux avec le premier duc « en Prusse » de la maison des Hohenzollern. Pourtant c'est lui qui inaugura le « siècle d'or » de la Pologne, comme Hedvige avait inauguré toute la grande époque jagellonienne; même les dernières années de son règne, les moins brillantes, ont beaucoup gagné à la lumière de recherches récentes 89). Et comme la mort d'Hedvige, celle de ce rex pacificus qu'on nommait également un pater patriae, plongea la Pologne tout entière dans un deuil profond et sincère.

Dès 1526 il avait eu le chagrin de voir son neveu Louis, le dernier Jagellon qui régna en Hongrie et en Bohême, périr dans une bataille contre

<sup>85)</sup> Voir les remarques intéressantes de W. Strzalkowski dans Rocznik Polskiego Towarzystwa Naukowego na Obczyźnie, vol. XII (1961-62), p. 48-49.

<sup>86)</sup> D'accord avec J. Fijałek, l'historien allemand H. Jablonowski, Westrussland zwischen Wilna und Moskau, Leiden 1955, p. 52 note 12, a refuté l'opinion suivant laquelle saint Casimir serait responsable de l'interdiction de bâtir en Lithuanie de nouvelles églises orthodoxes.

<sup>87)</sup> Les opinions divergentes sur le roi Jean Albert sont analysées chez F. Papée, Jan Olbracht, Kraków 1936; sur l'influence exercée en Pologne par Philippe Buonaccorsi, dit Callimachus, voir J. Garbacik Kallimach jako dyplomata i polityk, Kraków 1948.

<sup>88)</sup> W. Pociecha a consacré à Bona Sforza une oeuvre de premier ordre, dont quatre volumes, allant jusqu'à l'année 1538, ont paru sous le titre Królowa Bona — Czasy i Ludzie Odrodzenia, Poznań 1949-1958. Voir aussi sa caractéristique très objective par A. Dembińska, Zygmunt I-Zarys dziejów wewnętrzno-politycznych w latach 1540-1548, Poznań 1948, pp. 298-301.

<sup>89)</sup> Voir A. Dembińska, op. cit., surtout l'excellente caractéristique du roi, pp. 290-298.

les Turcs, celle de Mohács, comme son grand-oncle Ladislas dans celle de Varna et comme celui-ci à l'âge de vingt-ans. Cette triste victime de circonstances tragiques <sup>90</sup>) a été trop sévèrement jugée, mais évidemment il ne saurait être question de le comparer à la reine Hedvige, bien qu'il eût essayé de défendre son pays d'origine. Par contre, une telle comparaison s'impose lorsqu'on passe à son cousin, au fils de Sigismond I<sup>cr</sup>, au dernier de tous les Jagellons. Car ce fut lui, Sigismond-Auguste, qui mena à bonne fin l'oeuvre principale d'Hedvige, l'union polono-lithuanienne, et le fit dans son esprit, fidèle à ses méthodes et à ses principes, de sorte que l'idée d'Hedvige, comme on pourrait la nommer, remontant aux origines, devint réellement l'idée jagellonienne.

Même son père, Sigismond Ier, avait hésité de réaliser cette idée intégralement. Non seulement renonça-t-il après Mohács à son extension dans la région danubienne, mais même l'union polono-lithuanienne n'avait pas été stabilisée pendant son règne. Ce règne avait commencé par son élection comme grand-duc de Lithuanie, indépendamment de son élection ultérieure au trône de Pologne et contrairement au principe d'une élection commune, admis par son frère Alexandre en 1501 91). Et il se termina par une période de quatre ans où son fils régnait séparément en Lithuanie 92). Même Sigismond-Auguste hésitait comme son père, malgré le rétablissement de l'union personnelle en 1548, d'en faire enfin une union réelle. Pourquoi il s'y décida en 1562, telle est la question qui nous mène à l'origine immédiate de l'Union de Lublin, cette grande oeuvre du dernier Jagellon, l'achèvement de celle que le premier avait entreprise avec Hedvige.

#### IV. Un dialogue de sept ans

En plein XVI<sup>c</sup> siècle, au temps des derniers Jagellons, on se rendait encore très bien compte, même à l'étranger, que cela avait été le mariage d'Hedvige avec le fondateur de cette dynastie — un mariage « saint et digne de sainte mémoire » — qui apporta non seulement à la Pologne et à la Lithuanie, mais à tout le monde chrétien « tant de biens ineffables » <sup>93</sup>). L'évêque d'Upsal était bien placé pour s'exprimer ainsi en 1528, car il devait être frappé par le contraste entre le récent échec de l'Union de Kalmar, conclue en 1397 entre les trois royaumes scandinaves grâce à une autre reine du XVI<sup>c</sup> siècle finissant, et la durée fructueuse et inébranlable

<sup>90)</sup> J. Pajewski, Stosunki polsko-węgierskie i niebezpieczeństwo tureckie 1516-1526, Warszawa 1930. Voir la défense du jeune roi par W. Meysztowicz, Antemurale XII (1968), pp. 7-12.

<sup>91)</sup> L. FINKEL, *Elekcja Zygmunta I*, Kraków 1910, a montré qu'alors les intérêts de la dynastie jagellonienne étaient une fois de plus en désaccord avec les tendances d'affermir l'union polonolithuanienne.

<sup>92)</sup> L. Kolankowski, Zygmunt August, Wielki Książę Litwy do roku 1548, Lwów 1913, commence ce volume qui devait être le premier d'une histoire de tout son règne, par un chapitre consacré à son élection du vivant de son père, d'abord en Lithuanie et puis en Pologne, et le termine par une étude de son administration dans le grand-duché seul de 1544 à 1548.

<sup>93)</sup> Cette lettre du 30 juin 1528 a été publiée en 1899 dans les Acta Tomiciana, vol. X, nr. 301.

de l'union polono-lithuanienne, décidée à Krewo en 1385 et entrée en vigueur l'année suivante grâce à la reine Hedvige. Mais lorsque le vice-chancelier de Sigismond I<sup>er</sup> et évêque de Cracovie, Pierre Tomicki, recevait cette lettre de Suède, l'acte de Krewo reposait, presqu'oublié, dans les archives de sa cathédrale <sup>94</sup>), et ce ne fut que plus de quarante ans plus tard, en 1569, qu'on le remplaça par un autre accord dont la préparation n'avait pris pas moins de sept ans.

On répétait plus d'une fois au cours de ces dernières discussions qui semblaient interminables. — et c'est un Lithuanien, chef de l'opposition. qui au moment de l'accord final formula cette idée en des paroles émouvantes. — que « ce noble acte d'éternelle communauté devait aboutir non pas par un papier ou un parchemin, mais par l'amour fraternel » 95). Même la charte de Horodło qui, en 1413, avait invoqué ce même amour, confirmée à plusieurs reprises, mais en même temps violée pendant la guerre civile après la mort de Witold %), avait bientôt cessé de répondre aux besoins d'une situation qui évoluait sans cesse. Et lorsqu'on la reproduisit en 1499, après un demi-siècle pendant lequel aucun acte juridique réglant les rapports polono-lithuaniens n'avait été appliqué ni reconnu par les deux parties, ces rapports furent réduits, en somme, à une simple alliance. Il est vrai que dès 1501 une nouvelle conception juridique fut élaborée, mais après cinq années d'hésitation, la Diète lithuanienne, encouragée au fond par l'attitude du souverain commun — c'était alors Alexandre le Jagellon, frère et de saint Casimir et de Sigismond le Vieux —, manqua de ratifier cet acte 97). Certes, il fut cité fréquemment à la veille de l'Union de Lublin, mais sans qu'on pût se mettre d'accord sur son interprétation.

Tout cela ne signifie aucunement qu'il y avait en Lithuanie un mouvement séparatiste. Même ceux qui insistaient, et avec raison, sur le droit du grand-duché à une égalité complète avec le royaume de Pologne et ne voulaient pas entendre parler d'une incorporation de leur pays dans celui-ci, — comme le faisaient parfois, et fort inutilement, les Polonais — se rendaient trop bien compte de tous les avantages que leur assurait l'union, pour envisager sa rupture. Et si les Jagellons tenaient à tout ce qui garantissait leurs droits héréditaires à la Lithuanie, ce n'était nullement pour la séparer de la Pologne, mais au contraire, pour empêcher les Polonais d'élire comme roi un membre d'une autre dynastie, à quoi d'ailleurs personne ne songeait sérieusement. L'opposition contre un resserrement de l'union, qui le retardait même lorsque sa nécessité devenait évidente, venait exclusivement de ceux qui craignaient de perdre à la

<sup>94)</sup> Voir à ce propos Archiwum Komisji Historycznej Akad. Umiej., vol. XII (1917), pp. 152-153.

<sup>95)</sup> Ce discours prononcé à la Diète de Lublin, le 28 juin 1569, par Eustache Wołowicz, castellan de Troki et vice-chancelier de Lithuanie, dont le rôle sera expliqué ci-dessous, est publié à la page 483 du journal de cette Diète, dont l'édition de 1869 est citée dans la note 128.

<sup>96)</sup> Les cinq confirmations de l'Union dans les années 1432-1439 ont été rassemblées pour la première fois dans les appendices à l'ouvrage de B. Barvinskyj, Žyhymont Keistutovyč, Žovkva 1905.

<sup>97)</sup> Sur les différences d'opinion concernant le caractère et la validité des actes de 1499 et 1501 voir St. Kutrzeba « Charakter prawny związku Litwy z Polską 1385-1596 », dans Pamiętnik VI Powszechnego Zjazdu Historyków Polskich w Wilnie, 1935, vol. I, pp. 165-173.

suite d'une telle réforme une position privilégiée qu'ils avaient obtenue précisément dès l'origine de l'union.

Après le premier privilège accordé par Jagiello en 1387 aux boyars lithuaniens, des libertés égales à celles dont jouissait la noblesse polonaise qu'il leur avait promises, furent introduites peu à peu par les privilèges ultérieurs de Jagiełło et de ses successeurs 98), parallèlement d'ailleurs au développement progressif des institutions polonaises. Mais en Lithuanie, y compris dans une large mesure ses provinces ruthènes autonomes, ceux qui réussirent de profiter effectivement de cette assimilation constitutionnelle. n'était pendant tout le XVe siècle que les membres des familles les plus puissantes 99) qui formèrent une aristocratie inconnue sous cette forme en Pologne. Rien de plus caractéristique que le développement presque simultané des institutions parlementaires, qui dès la deuxième moitié de ce siècle donna en Pologne à la Chambre des députés, librement élus par les diétines provinciales, un pouvoir législatif égal à celui du Sénat — l'ancien Conseil royal — 100), tandis qu'en Lithuanie la Diète ne restait qu'un Conseil grand-ducal élargi qui même lorsque la petite noblesse y était présente, était dirigé par quelques grands seigneurs. Encore au XVIe siècle 101), comme le montrent les listes des propriétaires fonciers établies lors des recensements militaires, celle notamment de 1528 102) on distinguait entre les seigneurs de premier et de second rang, ainsi que les princes d'une part, et tous les nobles provinciaux d'autre part qui constataient cependant peu à peu que rien de pareil n'existait en Pologne.

Peu à peu seulement — parce que, — chose paradoxale d'apparence —, tandis que les magnats si soucieux de sauvegarder l'autonomie du grandduché, se polonisaient pourtant rapidement grâce à des alliances matrimoniales <sup>103</sup>) et à une participation facilitée dans l'essor de la civilisation occidentale du royaume, les anciens boyars restaient plutôt isolés dans leur vie locale qui continuait suivant une longue tradition. S'il y avait au XV° et dans la première moitié du XVI° siècle des discussions entre les Polonais et les Lithuaniens, seuls les représentants de cette élite culturelle et sociale y participaient du côté de ces derniers. Cependant, vers le tournant d'un siècle à l'autre, une crise dans la situation internationale se produisit qui peu à peu eut sa répercussion sur les conditions intérieures.

<sup>98)</sup> Voir l'étude de l'historien polonais J. Jakubowski sur ces privilèges publiée en 1903 (en russe) dans *Zurnal Ministerstva Narodnogo Prosveščenija* vol. 346, pp. 238-278, et 347, pp. 245-303.

<sup>99)</sup> Démontré par W. Kamieniecki, Społeczeństwo Litewskie w XV wieku, Warszawa 1947, surtout dans le chapitre III: « Kniaziowie i Panowie », pp. 47-79.

<sup>100)</sup> Voir le chapitre sur « La naissance du 'sejm' (de la Diète) » dans la synthèse de Z. Wojciechowski, L'Etat polonais au moyen-âge - histoire des institutions, Paris 1949, pp. 248-263.

<sup>101)</sup> Le vol. III 1958, du grand ouvrage de W. Pociecha, Królowa Bona, contient des informations très précieuses sur la situation intérieure en Lithuanie au début du XVI• siècle (pp. 9-42) et sur la lutte de la reine contre la prédominance des grands seigneurs (voir p. ex. pp. 43-47 et surtout 74-81).

<sup>102)</sup> Publiée dans Russkaja istoričeskaja biblioteka vol. 33 (Petersburg 1915).

<sup>103)</sup> Des deux Radziwill, dont l'opposition contre l'Union sera exposée ci-dessous, l'un, Nicolas le Noir, était marié avec une Szydłowiecka et l'autre, son cousin Nicolas le Rouge, avec une Tomicka, Polonaises toutes les deux.

Au début de l'union polono-lithuanienne celle-ci était cimentée surtout par le danger commun que représentait alors l'Ordre Teutonique dont les Lithuaniens cessèrent de se rendre compte bientôt après Grunwald. Mais cent ans plus tard ils se trouvaient de plus en plus menacés par la politique agressive de Moscou <sup>104</sup>) qui en outre libérée de la domination des Tatars, se servait d'eux pour faire envahir les confins ruthènes du grand-duché. Celui-ci réclamait donc avec insistance l'aide non seulement financière, mais aussi militaire de la Pologne contre ce nouveau danger. La nécessité d'une coopération régulière et étroite devenait ainsi évidente même pour ceux qui auraient préféré diriger seuls les destinées de la Lithuanie, et à plus forte raison pour ceux, moins privilégiés, sur lesquels retombait le plus lourd fardeau de la défense des frontières et qui, grâce à la présence de renforts polonais, avaient enfin l'occasion d'entrer en contact plus fréquent et intime avec la chevalerie du royaume.

Ce ne fut pourtant qu'en 1562, lorsque le premier tsar, Ivan le Terrible, non seulement envahit une fois de plus, après les trèves précaires, les provinces blancruthènes du grand-duché, mais pénétrait également jusqu'au fond de cette Livonie qui s'était placée sous la protection de Sigismond-Auguste, que la voix de la Lithuanie, dans le sens le plus large de ce nom historique, se fit clairement entendre pour la première fois, tant au dernier Jagellon qu'aux « frères polonais » avec lesquels on voulait commencer un véritable dialogue. Le 13 septembre de cette année mémorable, une Diète lithuanienne extraordinaire, parce que réunie dans un camp militaire près de Witebsk, non loin du front, adressa au roi et grandduc une longue pétition 105) qui lui fut remise par trois délégués: un magnat, mais qui en avait assez de l'opposition stérile contre le renouvellement de l'union, un représentant de la noblesse moyenne de la Samogitie, centre de la Lithuanie ethnique, et un boyar de la Volhynie, la plus importante des terres ruthènes. Cette pétition n'était pas autre chose qu'un programme circonstancié d'une union véritablement fraternelle, conforme aux nombreux liens de parenté avec les Polonais et, comme les Lithuaniens ne manquèrent pas d'ajouter, aux anciens actes confirmés par les serments de leurs ancêtres. Ils demandaient notamment l'élection commune d'un seul souverain, des Diètes communes, une défense commune et l'assimilation complète des institutions des deux Etats. Ils ajoutaient cependant la réserve expresse que dans cette union perpétuelle le grandduché de Lithuanie devait rester un Etat autonome avec ses propres fonctionnaires dont les postes, analogues à ceux établis dans le royaume de Pologne, resteraient accessibles aux seuls citoyens du grand-duché, et avec sa propre armée sous son propre drapeau et son propre chef.

C'est précisément ce programme lithuanien de 1562 qui fut accepté à la première Diète commune, réunie à Lublin en 1569. Mais alors, se dedemande-t-on tout naturellement, pourquoi fallut-il des discussions de sept ans pour arriver à ce résultat? Ce délai est d'autant plus étonnant que la convocation d'une telle diète, demandée depuis plusieurs années par les

<sup>104)</sup> Le caractère agressif de la politique de Moscou vis-à-vis de la Lithuanie depuis Ivan III a été constaté très justement par l'historien anglais J.L.I. Fennell, Ivan the Great of Moscow, New York 1961.

<sup>105)</sup> Cette pétition, résumée et commentée dans *Przegląd Historyczny*, vol. 18 (1914), pp. 320-352, d'après le Ms. 1604 (pp. 58-74) des Archives Czartoryski mériterait d'être publiée intégralement, de même que l'instruction des délégués envoyés auprès du roi qui s'y trouve également.

Polonais, fut exigée maintenant avec une telle urgence par les Lithuaniens, que dans l'instruction de leurs délégués, envoyés chez Sigismond-Auguste, ils les chargèrent de lui déclarer qu'ils ne viendraient plus à aucune diète exclusivement lithuanienne. En même temps ils formèrent une confédération dirigée contre tous les adversaires de l'Union.

Or, on savait en Lithuanie, mieux encore qu'en Pologne, que ces adversaires ne constituaient qu'une petite minorité, tandis que « tous les autres, surtout la noblesse (qu'on distinguait des magnats) et le peuple commun exigeaient cette unité avec les Polonais » <sup>106</sup>). Mais cette minorité avait à sa tête les deux hommes qui, de fait, gouvernaient la Lithuanie, l'un comme palatin de Wilno, grand-maréchal et grand-chancelier, l'autre comme palatin de Troki et grand-hetman (commandant en chef de l'armée): c'étaient deux Radziwiłł, princes du Saint-Empire romain, Nicolas dit le Noir et son cousin Nicolas dit le Rouge. On estimait qu'ils ne pouvaient compter que sur un seul partisan influant, le vice-chancelier Eustache Wołowicz; mais ce qui importait c'est que le roi lui-même devait compter avec eux, surtout avec le Noir qui lui rendait des services très réels dans les affaires de Livonie <sup>107</sup>), tandis que le Rouge était le frère de la reine défunte mais jamais oubliée, Barbara Radziwiłł.

Pour se rendre compte des conséquences d'une telle situation, il suffit d'établir la liste des rencontres polono-lithuaniennes qui eurent lieu à l'occasion de diètes séparées, continuées malgré tout, mais dont les discussions étaient si stériles que, reprises à la Diète de Lublin, elles y remplirent encore près de six mois avant d'aboutir. Voici cette liste 108)!

A la Diète polonaise qui délibérait à Piotrków du 29 novembre 1562 au 25 mars 1563, des représentants de la noblesse lithuanienne communiquèrent le texte de leur pétition de Witebsk, mais ne purent le faire qu'à titre privé. Ce n'est qu'en été 1563 que la Diète lithuanienne de Wilno. sous l'impression de la prise de Polock par les Russes, se décida à envoyer une délégation de 28 personnes, représentant toutes les catégories de la noblesse et même les bourgeois de la capitale, à la Diète polonaise de Varsovie où elle arriva en décembre. Mais ce ne fut que Radziwiłł le Noir qui parla en son nom, et lorsque sous la pression de la petite noblesse il commença à se montrer plus conciliant, la nouvelle que son cousin, Nicolas le Rouge, avait battu les Russes le 26 janvier 1564, raidit son attitude de sorte qu'après plus de deux mois de délibérations leur résultat fut nul. En été 1564 une délégation polonaise envoyée à la Diète lithuanienne de Bielsk, où elle constata l'antagonisme croissant entre magnats et simples nobles, obtint la présence de quatre délégués lithuaniens à la Diète polonaise de Parczów, où l'on renvoya toute la question à une Diète commune, projetée pour l'année suivante. Mais ce ne fut de nouveau qu'une Diète polonaise qui, en 1565, se réunit à Piotrków, où une délégation

<sup>106)</sup> Voir dans le manuscrit cité plus haut (note 105), p. 372.

<sup>107)</sup> La biographie, très documentée publiée par J. Jasnowski, Mikołaj Czarny Radziwill, Warszawa 1939, relève objectivement les mérites de cet homme d'Etat qui, au fond, n'était pas du tout hostile à la Pologne avec laquelle il restait en relations étroites.

<sup>108)</sup> Elle est basée sur le chapitre intitulé « W przeddzień Unii Lubelskiej 1563-1568 » de mon livre Dzieje Unii jagiellońskiej, vol. II, Kraków 1920, pp. 157-222, où les sources, en grande partie manuscrites, sont citées. Particulièrement important et publié depuis longtemps, par T. Działyński avec celui de la Diète de Piotrków (1562-63), est le journal de la longue Diète de Varsovie (1563-64); voir źródlopisma do dziejów unii Korony Polskiej i W. X. Litewskiego, vol. II/1, Poznań, 1856, pp. 182-385.

lithuanienne, conduite par le vice-chancelier Wołowicz, l'homme de confiance du chancelier Radziwiłł, suggéra un nouvel ajournement. La mort de Nicolas le Noir, le 28 mai de cette année, ne changea pas grand'chose. parce que son cousin, héritant de ses fonctions, continua aussi sa politique. Pourtant, après une Diète lithuanienne qui siégea à Wilno pendant cinq mois, jusqu'au 11 mars 1566 et où des délégués polonais étaient une fois de plus témoins d'un profond désaccord, il semblait qu'en été de cette année la Diète commune, tant de fois annonçée, se tiendrait enfin à Lublin, Mais lorsque, après une longue attente, quelques Lithuaniens s'y présentèrent, on n'arriva pas à s'entendre, et lorsqu'ils revinrent au printemps de 1567 à une autre Diète de Piotrków, ce n'était que pour demander des secours contre Moscou. Il fallut un nouvel appel de la noblesse lithuanienne tout entière, assemblée au camp de Lebedziew près de Mińsk 109) comme en 1562 près de Witebsk et inspirée, comme elle le proclama hautement, par la même bonne volonté et affection que lui témoignaient les Polonais, pour que les magnats, incapables de mener à bonne fin une expédition contre Moscou, fussent obligés à céder à cette pression: à la dernière Diète exclusivement lithuanienne tenue à Grodno au printemps de cette année, Sigismond-Auguste put enfin décider qu'à Noël la Diète commune des deux nations se réunirait à Lublin, cette ville qui semblait prédestinée à jouer un rôle décisif dès le début de l'Union.

Cette fois il n'y eut qu'un retard d'une quinzaine de jours, mais même lorsqu'à la veille du Nouvel An 1569, les membres de la Diète lithuanienne, après des délibérations préparatoires à Wohyń, de l'autre côté de la frontière entre les deux Etats, vinrent rejoindre les Polonais qui les attendaient à Lublin, les deux Diètes y tenaient leurs réunions séparément et ne communiquaient que par les « députés » allant de l'une à l'autre, les sessions communes étant exceptionnelles. Et tandis qu'on avait eu l'illusion que tout serait réglé au cours d'un mois, presque tous les Lithuaniens repartirent après deux mois de négociations stériles. Ce qui pouvait sembler une rupture, dura plus de trois mois et ce ne fut qu'après de nouvelles élections dans le grand-duché que ses représentants revinrent à Lublin où encore un autre mois de vives discussions se montra nécessaire. Après la signature des actes d'Union le 1er juillet, la Diète, dès lors fusionnée, resta en session jusqu'au 12 août 110).

En 1569, et d'ailleurs aussi pendant les sept anées précédentes, la situation se compliquait par le désaccord au sein de chacune des deux Diètes. La lithuanienne restait profondément divisée et jusqu'au dernier moment, la majorité, fidèle au programme de 1562, devait exercer une pression sur une minorité de moins en moins nombreuse, mais désireuse de continuer à dominer le pays. Parmi les Polonais, renseignés sur cette situation, il y avait un groupe considérable, surtout dans la Chambre des députés qui perdait patience, et même un sénateur se laissa aller une fois jusqu'à recommander une incorporation pure et simple de la

<sup>109)</sup> Cet appel d'automne 1567 est très justement souligné par G. Rhode, Kleine Geschichte Polens, Darmstadt 1965, pp. 215 et 217, mais sans mentionner celui de 1562, qui était à la base de tout ce mouvement.

<sup>110)</sup> Les sources relatives à la Diète de 1569 sont indiquées dans la note 128 au chapitre suivant.

Lithuanie sous le nom de « Nouvelle Pologne » 111). Heureusement tout acte de violence, contraire à l'idée même de l'Union, fut évité et des deux côtés, ainsi qu'à l'intérieur de chacun d'eux, se manifestait de plus en plus un esprit de conciliation, grâce surtout à des membres éminents de la hiérarchie ecclésiastique 112). Mais il fallait malgré tout un médiateur, complètement impartial, soucieux exclusivement du bien commun des deux nations et de leur sécurité, n'oubliant pas non plus les droits et intérêts des vastes terres ruthènes qui n'étaient, à vrai dire, ni polonaises ni lithuaniennes. Et heureusement, ce médiateur désintéressé et infatigable se trouva dans la personne du souverain commun: le dernier Jagellon et meilleur représentant de leur idée qu'il désirait perpétuer.

#### V. Le médiateur

Le jugement de l'histoire sur Sigismond-Auguste reste toujours aussi éloigné de l'unanimité que celui sur l'Union de Lublin 113). Ce ne sont pas les sources qui nous manquent. La correspondance du roi, officielle et privée, publiée en majeure partie, quoique dispersée dans les publications anciennes et récentes, nous renseigne sur sa personnalité comme sur la totalité de son règne de vingt quatre ans. En outre, les journaux de presque toutes les Diètes de ce règne, conservés et publiés eux aussi pour la plupart, tandis que nous n'en connaissons que très peu de plus anciens, contiennent tant de discours du même roi, souvent longs et toujours éloquents, que ses idées sont beaucoup plus faciles à saisir que celles de tous ses prédécesseurs et de certains de ses successeurs. Malgré une prudente réserve, on en sent très bien la sincérité.

Ses idées ont certes évolué et la deuxième moitié du règne est très différente à cet égard de la première. Mûrissant au milieu de la tragédie personnelle qu'était son troisième mariage si déconcertant, le dernier Jagellon se dévouait de plus en plus à ses deux Etats, et tout en restant pénétré d'un vif sentiment de son autorité royale, ce souverain respectueux des limitations constitutionnelles de son pouvoir surtout en Pologne, s'efforçait de plus en plus de résoudre tous les problèmes d'une époque troublée en collaboration loyale avec les représentants qualifiés de ses sujets <sup>114</sup>). Et c'est précisément la question de l'Union polono-lithuanienne

<sup>111)</sup> Cette idée malencontreuse fut exprimée le 7 janvier 1564, à la Diète de Varsovie (voir les *2ródlopisma*, cités plus haut, note 108, vol. II/1, p. 271), par Valentin Dembiński, alors grand trésorier, mais il convient d'ajouter que plus tard, comme grand-chancelier et castellan de Cracovie, il adopta une attitude beaucoup plus modérée. Voir dans le Journal de la Diète de 1569 (cité dans la note 128 du chapitre sulvant), p. 32.

<sup>112)</sup> Du côté polonais, le vice-chancelier François Krasiński, bientôt nommé évêque de Cracovie, et du côté lithuanien l'évêque de Wilno, Valérien Protasewicz.

<sup>113)</sup> Même W. Konopczyński qui dans ses *Dzieje Polski nowożytnej*, 2 vol., Kraków 1936 (réimprimés à Londres en 1958), donne des caractéristiques si objectives de tous les autres rois, est trop sévère dans son « verdict » sur le dernier Jagellon, le « *Dojutrek* » (vol. I, pp. 128-129).

<sup>114)</sup> Il est très justifié que K. Grzybowski, Teoria reprezentacji w Polsce epoki Odrodzenia, Warszawa 1959, ait dédié cet ouvrage à la mémoire de Sigismond-Auguste.

qui est le meilleur témoignage de cette évolution et qui en bénéficia le plus.

Lorsqu'en 1548, après la mort de son père, Sigismond-Auguste assuma le pouvoir effectif en Pologne, l'opposition qui s'y manifesta contre son deuxième mariage, le seul qui fût heureux, contracté pendant son administration de la Lithuanie seule avec une Radziwiłł, était une des raisons qui l'empêchaient de faire sien le programme des Diètes polonaises en matière de l'Union. En même temps il se rendait compte que ce programme, englobé dans celui, plus général, de l'« exécution des lois », était à la fois mal posé et insuffisamment préparé. Il était mal posé, parce que les Lithuaniens n'auraient jamais admis qu'il suffisait de mettre en vigueur des textes vieux d'un siècle et demi sans les adapter aux conditions changées depuis ce temps. D'autre part la Lithuanie était insuffisamment préparée elle-même aux discussions qui étaient indispensables pour arriver à une telle adaptation, puisque seulement quelques grands seigneurs, brouillés entre eux, dirigeaient la politique du pays. Mais il y avait encore deux autres raisons pour lesquelles Sigismond-Auguste ajournait, suivant une prudente méthode qu'on lui reproche à tort, les débats polono-lithuaniens en matière d'union pendant plus d'une moitié de son règne.

Pendant ce temps même les Diètes polonaises étaient absorbées dans une large mesure par un tout autre problème qu'elles faisaient entrer lui aussi, mais encore plus artificiellement que celui de l'Union, dans le cadre de l'exécution de lois. La réforme religieuse passionnait alors la noblesse polonaise à un tel degré que les débats parlementaires ressemblaient parfois à ceux des synodes ecclésiastiques. C'est à cette occasion que le roi manifesta pour la première fois son talent de médiateur. Très injustement soupçonné d'être prêt à abandonner le catholicisme 115), il ne désirait qu'éviter toute persécution et surtout toute guerre religieuse. D'autre part, désireux aussi, comme l'avait été son père, d'éviter tout conflit armé avec ses voisins, avec l'Empire germanique comme avec l'Empire ottoman 116), il voyait avec inquiétude que la défense contre un nouvel empire, celui d'Ivan le Terrible 117), exigerait tôt ou tard une guerre prolongée. La politique préventive dans la question baltique, qui occupait le roi depuis 1557, menait inévitablement à un conflit international, car prenant la Livonie sous sa protection, il étendait les frontières de la fédération jagellonienne.

Mais c'était non seulement ce vaste problème de politique étrangère qui contribuait à mettre à l'ordre du jour celui des rapports polono-lithuaniens. La Réforme protestante, étant un nouveau facteur d'occidentalisa-

<sup>115)</sup> Même L. v. Pastor, dans les volumes VI, VII et VIII de sa Geschichte der Päpste seit dem Ausgange des Mittelalters, s'est laissé trop impressioner par certaines critiques de l'attitude religieuse de Sigismond-Auguste.

<sup>116)</sup> Voir J. Pajewski, Węgierska polityka Polski w połowie XVI wieku, Kraków 1932.

<sup>117)</sup> De nouvelles preuves combien Sigismond-Auguste se rendait compte du danger que la politique d'Ivan le Terrible constituait non seulement pour ses propres pays mais pour toute l'Europe, se trouvent dans Elementa ad fontium editiones, vol. IX, Romae 1964, où L. Koczy a publié ses lettres adressées à ce propos à Frédéric II, roi de Danemark, voir surtout les nr. 11, 13, 31, 40, 41, 47, 60, 69, ainsi que vol. XVII, Romae 1967, où C.H. Taldot a publié d'autres lettres du roi en cette matière adressées à la reine Elisabeth d'Angleterre (voir surtout les nr. 54-56).

tion culturelle du grand-duché de Lithuanie <sup>118</sup>), — rôle qu'elle n'aurait pas pu jouer sans l'union antérieure de ce pays, y compris ses terres ruthènes, avec la Pologne —, créa un lien de plus entre le Grand-Duché et le Royaume. La crise religieuse se développait en effet d'une manière analogue dans les deux Etats placés sous le même souverain, et ce même Radziwiłł qui s'opposait à l'institution d'une Diète commune, préconisait des synodes communs des calvinistes polonais et lithuaniens dont il était le principal protecteur.

C'est une chose frappante que la Diète réunie à Piotrków en 1562-63, la première qui sans avoir pu se transformer en une Diète commune, entra au moins en contact avec les Lithuaniens favorables à l'Union, fut aussi la première que le roi, après y avoir fait accepter un compromis en matière de juridiction ecclésiastique, réussit à intéresser sérieusement au conflit avec Moscou. Inaugurant la coopération de Sigismond-Auguste avec les députés qui réclamaient l'exécution générale des lois, cette Diète marque un tournant, à la fois, dans l'histoire intérieure du Royaume <sup>119</sup>), dans celle de ses rapports avec le Grand-Duché, ainsi que dans celle de leur politique étrangère.

La conduite commune de la politique étrangère était parmi les conditions d'une union efficace et durable formulées par la noblesse lithuanienne, celle qui était la plus acceptable pour les magnats du Grand-Duché et la plus nécessaire de l'avis du roi. Dans cette question particulière son rôle de médiateur se limitait à persuader aux Polonais que, sans attendre le règlement de toutes les autres questions, ils devaient tout de suite participer par des subsides et des renforts militaires à la défense de la Lithuanie contre Ivan le Terrible. Dans les deux questions essentielles qui restaient litigieuses, le souverain commun accepta également le programme de Witebsk, mais devait dans l'une surmonter l'opposition des magnats du Grand-Duché et dans l'autre les hésitations des Polonais, surtout des radicaux dans la Chambre des Députés. Il réussit à le faire dans tous les deux cas, mais au prix de longs et patients efforts qui durèrent de 1564 jusqu'aux dernières discussions de 1569, agissant parfois comme arbitre, lorsque la médiation ne suffisait pas et les deux parties préféraient se remettre a son jugement.

S'engageant dans cette voie délicate, le dernier Jagellon commença par un sacrifice personnel, désirant, comme il disait dans sa déclaration faite le 12 février 1564 à la Diète de Varsovie, écarter un obstacle qui obstruait le chemin menant à l'Union 120). Au cours de toute son histoire, ses ancêtres et prédécesseurs, malgré leur désir sincère de perpétuer cette grande oeuvre, n'avaient jamais voulu lui sacrifier leur droit héréditaire à la succession en Lithuanie. Maintenant Sigismond-Auguste non seulement renonça à ce droit, mais le céda à la Couronne de Pologne.

On a dit et répété qu'il pouvait facilement faire ce sacrifice apparant, était le dernier de sa dynastie. Tout ce qu'il voulait, n'aurait été que garantir la continuité de l'Union même après l'extinction des Jagellons, à quoi d'ailleurs la stipulation de l'élection désormais commune du sou-

<sup>118)</sup> Voir St. Kot, La Réforme dans le Grand-Duché de Lithuanie - Facteur d'occidentalisation culturelle, Bruxelles 1953.

<sup>119)</sup> Ce qui est mis en lumière par W. Konopczyński, op. cit. vol. I, pp. 112-113.

<sup>120)</sup> Le texte définitif de cette déclaration fut incorporé le 13 mars dans les constitutions adoptées par la Diète; voir Volumina legum, vol. II, pp. 643 et suiv.

verain commun aurait suffit. On oublie seulement que ce qui pourrait ne sembler rien qu'un beau geste du Jagellon, trois fois marié sans avoir d'enfants, fut fait à un moment où cet homme d'à peine quarante ans ne perdait pas l'espoir que son désir, si compréhensible, de ne pas mourir sans postérité, serait finalement exaucé. Son ancêtre Jagiello n'avait-il pas laissé deux fils grâce à un quatrième mariage contracté lorsqu'il comptait plus de soixante-dix ans? Certes, il y avait cette différence que le fondateur de la dynastie put facilement se remarier une fois de plus étant veuf, tandis que son dernier descendant devait attendre l'annulement d'un mariage malheureux sous tous les rapports. Mais même après la Diète de Lublin Sigismond-Auguste continuait les démarches qu'il faisait à cet effet à Rome, et d'ailleurs sa femme, qui avait quitté la Pologne, mourut avant lui <sup>121</sup>). Il avait donc le droit de protester en 1564 contre tout soupçon qu'il ne faisait sa déclaration que parce que Dieu ne lui avait pas donné d'enfants <sup>122</sup>).

Mais du côté de l'opposition lithuanienne on le soupconnait également de partialité en faveur de la Pologne, ce qui n'était pas moins injuste. Comme tous les Jagellons il avait des attaches avec la Lithuanie qui restaient plus profondes, et c'est à l'avenir du pays d'origine de sa race qu'il songeait avec un souci particulier. Se rendant compte combien ce pays avait besoin d'une union étroite et durable avec son voisin occidental. Sigismond-Auguste, voyant que son action médiatrice traînait indéfiniment, fit tout son possible pour convaincre les Lithuaniens combien un accord avec les Polonais était urgent étant donné le danger du côté de l'est. Il n'hésitait pas à négocier avec Moscou, mais les sénateurs lithuaniens purent se convaincre en juillet 1567 qu'Ivan le Terrible réclamait au fond toutes leurs terres 123). Le roi n'hésita pas non plus, à la fin de cette année critique, de se mettre lui même à la tête d'un dernier effort militaire qui. cependant, échoua dès le début de l'année suivante 124), démontrant combien la grande majorité des Lithuaniens avait raison de réitérer ses appels en faveur de l'Union. Et Sigismond-Auguste n'avait pas manqué de donner à ces voix une chance de surmonter l'opposition des magnats les plus puissants, en travaillant en même temps à une réforme constitutionnelle dans le grand-duché.

Plus importante encore que la réforme agraire accomplie dès la première moitié de son règne 125), la révision des lois lithuaniennes, annoncée

<sup>121)</sup> Voir ci-dessous, au chapitre suivant.

<sup>122)</sup> Voir son discours dans Źródłopisma do dziejów unii... vol. II/1, p. 365.

<sup>123)</sup> Des nouvelles envoyées en Italie de Grodno, où les sénateurs lithuaniens reçurent alors une ambassade moscovite, affirment que ceux-ci exigeaient « tutta la Ruscia, Lituania et altre terre » qui avaient été occupées; voir à la Bibliothèque du Vatican, dans les « Avvisi » du Ms. Urbin lat. 1040, fol. 435 v. 436, publié par A. Welvry, Litterae nuntiorum apostolicorum historiam Ukrainae illustrantes, vol. I, Romae 1959, nr. 32. Ce même manuscrit contient d'autres « avvisi » sur les négociations et les luttes entre la Lithuanie et Moscou: celui du 27 août (fol. 451) note que le roi a renvoyé les ambassadeurs moscovites, voyant qu'ils n'avaient pas « autorità di alterar la loro dimanda ».

<sup>124)</sup> Cet échec est expliqué dans l'article de K. PIWARSKI, « Niedoszła wyprawa t.zw. radoszkowicka Zygmunta Augusta na Moskwę », Ateneum Wileńskie, vol. V (1928). Les « avvisi » cités dans la note précédente contiennent d'intéressants renseignements sur cette expédition, voir fol. 457, 549 v., 463, 477 v., 526, 558 v., etc.

<sup>125)</sup> Etudiée par W. Pičeta, Agrarnaja reforma Sigismunda Avgusta w litovsko-russkom gosudarstve, Moskva 1917.

simultanément, mais longtemps ajournée, fut achevée enfin, grâce au grand-duc, à cette Diète de Wilno de 1565-6 qui semblait plutôt décourageant aux délégués polonais, mais qui, avant de promulguer un nouveau code général plus favorable à ceux que les magnats appelaient leurs « frères mineurs » <sup>126</sup>), introduisit en Lithuanie un régime parlementaire analogue à celui de la Pologne, supprimant les sièges héréditaires dans la Chambre des seigneurs et prévoyant que les membres de la Chambre des députés seraient librement élus par les diétines provinciales <sup>127</sup>). Tout dépendait cependant de l'application pratique de ces réformes salutaires.

Or, la Diète, dite commune, de 1569 <sup>128</sup>) commença par une grosse déception à cet égard. Les députés élus par la noblesse lithuanienne se trouvèrent sous une telle pression de Nicolas Radziwiłł le Rouge et de ses partisans, que n'ayant pas même pu prendre la parole, ils durent le suivre, lorsque dans la nuit du 28 février au 1<sup>er</sup> mars, il fit les Lithuaniens quitter clandestinement Lublin, malgré la promesse faite au roi de continuer le lendemain les débats, avec Sigismond-Auguste comme médiateur <sup>129</sup>).

Cette offense faite au souverain commun se montra en même temps une grande erreur tactique. Car le roi, perdant pour une fois sa patience, ne s'opposa pas à la pression que la Diète polonaise, restée seule, décida à appliquer pour faire revenir les sénateurs et députés lithuaniens dont uniquement quelques hommes de confiance de Radziwili étaient restés sur place comme observateurs <sup>130</sup>. Cette pression pourrait sembler aller trop loin, car elle consistait en un changement de la frontière entre les deux Etats, qui faisait passer de la Lithuanie à la Pologne deux provinces litigieuses depuis les origines de l'Union, la Podlachie et la Volhynie, l'incorporation de cette dernière ayant comme conséquence celle des palatinats de Bracław et de Kiev <sup>131</sup>). Pour comprendre pourquoi cette décision fut acceptée, plus rapidement que l'opposition lithuanienne l'avait pensé, par les habitants des vastes terres dont il s'agissait, non seulement

<sup>126)</sup> Voir le privilège de Sigismond-Auguste du 1er juillet 1564, publié comme annexe nr. 48 à l'ouvrage de M. Lubavskij, Litovsko-russkij sejm, Moskva 1900.

<sup>127)</sup> Ce privilège du 30 décembre 1565 est publié comme annexe nr. 14 à l'ouvrage du même auteur Očerk istorii litovsko-russkago gosudarstva do Liublinskoj unii vkliučitelno, Moskva 1910.

<sup>128)</sup> En 1869, donc à l'occasion de son troisième centenaire, M. O. KOJALOVICZ a publié à St. Pétersbourg sous le titre *Dnievnik Liublinskago Sejma* l'original polonais et la traduction russe de deux importants journanx de cette Diète, l'un qui avait déjà paru en 1856 dans les *2rodilopisma do dziejów Uniti...* vol. III l'autre nouvellement découvert. Malgré la valeur fondamentale de ces comptes-rendus détaillés, il serait important de publier les comptes-rendus fragmentaires, mais inédits, qui se trouvent aux Archives Czartoryski, dans les « *Teki Naruszewicza* », vol. 77, pp. 89-106, 495-506, 967-998.

<sup>129)</sup> Aux nombreuses sources relatives à cet incident dramatique il convient d'ajouter maintenant l'avviso de Vienne, daté du 10 mars, dans Ms. Urbin lat. 1041/I, fol. 38 v., publié en partie par A. Welykyj, op. cit nr. 48; on y souligne qu'avec les deux principaux sénateurs, Radziwill et Chodkiewicz, partit « anco la maggior parte dei Nuntit Terrestri ».

<sup>130)</sup> C'étaient notamment deux sénateurs, le vice-chancelier Wołowicz qu'on désignait déjà en 1562 comme principal partisan des Radziwiłł (voir le manuscrit, cité plus haut dans les note 105 et 106 au chap. précédent) et le grand-trésorier Naruszewicz, ainsi qu'un fonctionnaire de second ordre, Mathieu Sawicki, dont les « Nowiny Lubelskie » dans les Teki Naruszewicza, vol. 77, pp. 89-106, sont du plus haut intérêt.

<sup>131)</sup> Il faut consulter une carte historique, comme celle de la « Rzeczpospolita w r. 1569 » dans l'ouvrage collectif Polska, jej dzieje i kultura, vol. I, Warszawa 1928, pour comprendre la signification de ce changement et l'interprétation donnée ici dans le texte qui suit.

par la Podlachie polonisée depuis longtemps, il faut une fois de plus expliquer l'attitude de Sigismond-Auguste.

Bien qu'il eût sans doute préféré que ce problème si délicat fût discuté préalablement entre les parties intéressées, il dut constater que sa solution, presqu'improvisée, était quand même dans l'intérêt général de la fédération jagellonienne. D'abord, elle réunissait dans l'une de ses moitiés toutes les terres ruthènes au sens strict -l'Ukraine dans son sens moderne. Théoriquement, il aurait été le plus juste d'en former un troisième membre de la fédération, à côté du royaume de Pologne proprement dit et du Grand-Duché de Lithuanie auquel restait en tout cas les terres blancruthènes, étroitement liées à la Lithuanie ethnique. Mais il faut bien se rendre compte qu'un « trialisme » n'était alors envisagé par personne. Ce qui, par contre, préoccupait tous et le roi en particulier, c'était la sécurité et la défense des confins orientaux. Or, il était dans l'intérêt évident de ceux-ci et de la communauté générale qu'on était en train de constituer définitivement, que la Pologne prît la responsabilité directe de cette défense en tant qu'il s'agissait des confins du sud-est y compris la solution du problème des Cosaques ukrainiens, permettant ainsi aux Lithuaniens de se concentrer sur la situation au nord-est, et ayant désormais comme eux une frontière commune avec Moscou. Les Polonais se rendaient très bien compte des lourdes charges qu'ils assumaient ainsi 132).

Certains d'entre eux aurait voulu imposer à ce qui restait au grandduché un acte d'Union rédigé pendant l'absence de ses représentants. Mais le roi et ses collaborateurs, notamment le vice-chancelier François Krasinski <sup>133</sup>) leur firent comprendre qu'il fallait attendre, fût-ce même trois mois, le retour d'une nouvelle délégation lithuanienne. Celle-ci comprit de son côté qu'il fallait remplacer comme chef l'intransigeant Radziwiłł par son rival Jean Chodkiewicz, qui en 1562 avait remis à Sigismond-Auguste la pétition de Witebsk, et de procéder à de nouvelles élections qui remplaceraient les indécis par des partisans de l'Union <sup>134</sup>).

Chodkiewicz qui fut le premier qui revint à Lublin où il fut rejoint au début de juin par les autres représentants de la Lithuanie, sauf Radziwiłł, se rendait compte ques les provinces litigieuses avaient accepté de bon gré leur transfert à la Pologne 135), mais il défendait avec énergie les autres revendications de son pays. Le roi eut donc une nouvelle occasion d'agir comme médiateur dans les discussions qui, grâce à ses persuasions, se terminèrent le 28 juin par un compromis si équitable que Chodkiewicz déclara l'accepter ni par peur ni par ambition, mais par souci pour le bien de la «république», par amour fraternel réciproque pour les Po-

<sup>132)</sup> Voir le journal de la Diète cité plus haut (note 128), pp. 402-403.

<sup>133)</sup> Voir la biographie de cet éminent homme d'Etat, plus tard évêque de Cracovie, par T. Gostyński, Franciszek Krasiński - polityk złotego wieku, Warszawa 1938.

<sup>134)</sup> Cette décision fut prise par l'évêque de Wilno, Protasewicz, et trois membres de la famille Chodkiewicz à une réunion tenue à Wilno le 24 mars 1569; leur projet d'une nouvelle union, dont le texte complet est encore inédit, se trouve dans les *Teki Naruszewicza* vol. 77, nr. 41-42.

<sup>135)</sup> Il le constata très nettement le 6 juin 1569, dans une de ses lettres confidentielles à Radziwill, publiée dans Archeograficeskij Sbornik, vol. VII, Wilno 1870, nr. 25. Toute la correspondance des sénateurs lithuaniens avec Radziwill qu'ils tenaient au courant de leurs négociations à Lublin, mériterait d'être publiée; il parait qu'elle se trouve actuellement à Varsovie où les archives de la famille princière ont été transportées de Nieśwież avant la guerre.

lonais, et enfin pour gagner également les bonnes grâces de Sa Majesté le Roi <sup>136</sup>).

Celui-ci avait fait accepter à la Diète polonaise le principe de l'égalité complète du Grand-Duché qui continuerait à avoir son administration séparée sous des fonctionnaires lithuaniens, mais il insista que désormais il n'y aurait qu'une seule Diète commune, fusionnée. L'une et l'autre de ces décisions répondait strictement au programme de la noblesse lithuannienne formulé sept ans auparavant. La question de l'élection commune des successeurs du roi, tranchée dans sa déclaration de 1564, ne soulevait plus aucune objection, et il réussit à couper court les discussions sur des points secondaires de pure forme, qui furent soulevés des deux côtés jusqu'au dernier moment.

Les actes de l'Union de Lublin, signés le 1<sup>cr</sup> juillet 1569 de part et d'autre étaient donc le résultat des efforts d'une conciliation « presque paternelle » <sup>137)</sup> de la part du roi qui confirma l'accord, comme on le lui avait demandé, quatre jours plus tard.

### VI. Le double testament du dernier Jagellon

Sigismond-Auguste, malgré l'état précaire de sa santé, vécut encore trois ans après la conclusion de l'Union de Lublin, jusqu'au 7 juillet 1572, et son testament formel, remplaçant celui qu'il avait fait dès 1557, n'est daté que du 6 mai 1572 138). On peut pourtant affirmer sans exagération que l'union polono-lithuanienne, qu'aux termes de ce document il léguait aux deux nations, était considérée par le dernier Jagellon de ce point de vue dès le moment où leur accord s'accomplissait à la Diète de 1569. Si trois ans plus tard il définissait son legs comme un héritage « d'amour, de concorde et d'unité, que nos ancêtres appelaient du nom latin d'union ». il ne faisait que répéter l'idée qui avait inspiré ses plus beaux discours de Lublin: celui du 28 juin <sup>139)</sup> qui était un dernier appel aux Lithuaniens. et celui du 12 août à la clôture de la Diète 140). Ces deux discours reflétaient également son profond sentiment religieux qui est si évident dans le testament proprement dit et qui lui fit chanter pieusement et à genoux le Te Deum au lendemain de l'entente finale et le jour de la signature des actes du 1 juillet 141).

Chaque fois le roi prenait le pleine responsabilité pour l'oeuvre accomplie, affirmant qu'il était tranquille dans sa conscience et certain

<sup>136)</sup> Ce discours de Chodkiewicz se trouve dans le journal de la Diète, pp. 481-483, et dans les *Teki Naruszewicza* vol. 77, pp. 499-506, dans un texte plus complet qui fait encore mieux ressortir le rôle décisif du roi.

<sup>137)</sup> C'est ainsi que s'exprima Ckodkiewicz dans son discours cité dans la note précédente. Les trois actes de l'Union de Lublin se trouvent dans Akta Unit Polski z Litwa, nr. 148, 149, 151.

<sup>138)</sup> Publié par J. Szujski dans Jagiellonki polskie, vol. V, Kraków 1878.

<sup>139)</sup> Voir le journal de la Diète cité plus haut (note 128 au chap. précédent), pp. 478-480.

<sup>140)</sup> Ibidem, pp. 632-636.

<sup>141)</sup> Ibidem, pp. 484-485. 490; Jagiellonki polskie, vol. V, pp. 330, 336, 351, 362.

de la bénédiction de Dieu qui lui faisait comprendre que tout ce qu'il faisait était conforme à son devoir. Il déclarait hautement que l'union répondait à la volonté divine et lorsque la Diète le remarciait d'avoir réuni de si grands Etats, il lui fit adresser ces remerciements à Dieu lui-même, ce qui fait songer l'historien au Deus vicit du roi Jean Sobieski après sa victoire devant Vienne en 1683, plus de cent ans plus tard. Il songe également à la reine Hedvige qui près de deux cent ans plus tôt était consciente elle aussi d'accomplir la volonté de Dieu et attachait plus d'importance aux idées de bonne volonté et de charité qu'aux formules juridiques. Comme Sigismond-Auguste, elle aurait salué avec satisfaction l'écho que les paroles du médiateur royal trouvèrent auprès des Lithuaniens lorsqu'ils promettaient que ce serait « ni le document, ni le parchemin, ni les sceaux, mais la vertu, leur désir et l'amour qui était dû », qui les feraient rester fidèle éternellement au serment prononcé 1420, attendant la même chose de leurs frères polonais 143).

Pour démontrer que le 1er juillet 1569 était véritablement un triomphe de l'idée jagellonienne, il ne suffit pas de citer les paroles du roi ni même celles des Lithuaniens. Il ne faut pas oublier que la Diète de Lublin ne s'occupait pas exclusivement de l'union du royaume et du grand-duché en une « République commune », mais aussi de la place qu'occuperaient dans cette communauté les anciens territoires de l'Ordre teutonique: la Prusse « royale » et la Prusse « ducale » dont la position continuait à soulever des questions litigieuses malgré les traités de 1466 et de 1525, ainsi que la Livonie en tant qu'acquisition toute récente. En outre, à cette même occasion Sigismond-Auguste reçut l'hommage de vassalité d'un prince de Moldavie, tout comme jadis Jagiello et Hedvige 144). Mais ce fut l'hommage du fils d'Albert de Hohenzollern, du successeur de ce premier «duc en Prusse» et des anciens Grands-Maîtres, qui produisit la plus grande impression 145). Ce fut un témoin venu avec lui de Königsberg qui, entraîné par la joie générale, exprima le voeu « que suivant la volonté divine, cette union dure jusqu'à la fin du monde, à la gloire de Dieu et pour le salut de la Couronne avec toutes les terres qui lui ont été rattachées, ainsi que pour la défense efficace contre les ennemis communs de la chrétienté » 146). Lisant ces mots, on croit relire les chartes du temps de Jagiełło et d'Hedvige.

Leur successeur se rendait cependant très bien compte combien de questions restaient à régler pour assurer la réalisation durable de l'idée jagellonienne. Il insista donc pour que la Diète, déjà si longue, s'en occupât avant sa clôture. En dehors de quelques détails secondaires qui, comme d'habitude, causèrent quelques malentendus, deux problèmes importants reçurent une solution rapide et satisfaisante. On se mit d'accord que les Diètes communes, où siègeraient avec les représentants du Royaume

<sup>142)</sup> Ibidem, p. 490.

<sup>143)</sup> Ibidem, p. 483; cette attente avait été exprimée par Wolowicz, le 28 juin.

<sup>144)</sup> Sur le premier hommage moldave qui, en 1387, suivit la récupération de Lwów par Hedvige, voir G. Rhope, op. cit. pp. 312-315.

<sup>145)</sup> Cette cérémonie du 19 juillet a inspiré au poète Jean Kochanowski qui en fut un témoin oculaire, les vers de son *Proporzec*.

<sup>146)</sup> Ces mots se trouvent inscrits dans le Ostpreussischer Foliant Nr. 107 des Archives de Königsberg, aujourd'hui à Göttingen.

de Pologne et du Grand-Duché de Lithuanie aussi ceux de la Prusse royale, se réuniraient dorénavant à Varsovie <sup>147</sup>), donc en Masovie, terre purement polonaise, mais qui avait été gouvernée par une branche de l'ancienne dynastie des Piast jusqu'à son extinction en 1526 et gardait même sous les derniers Jagellons un particularisme régional très prononcé. On décida également, conformément au désir exprimé par la Livonie dès le début de son association avec la fédération jagellonienne, que ce pays resterait rattaché à la fois à la Pologne et à la Lithuanie pour être protégé par l'une et par l'autre, étant entendu que ses représentants siègeraient eux aussi dans la Diète fusionnée <sup>148</sup>).

Dans son discours de clôture, Sigismond-Auguste, tout en exprimant sa joie de tout ce qu'il avait accompli à Lublin, ne manqua pas de rappeler les choses « utiles à la République » qu'on n'y avait pas réglées. Outre l'organisation, si urgente, de la défense commune contre les ennemis communs, c'était l'accélération de la procédure judiciaire, ainsi que les difficultés qui résultaient, d'une part, du manque d'unité religieuse dans une communauté non seulement multinationale, mais aussi, comme il souligna expressément, pleine de diversité dans le culte de Dieu, et d'autre part, de la nécessité d'assurer une subsistance appropriée au roi, à ses soeurs et à ses successeurs <sup>149</sup>).

Cette dernière question, si délicate, n'était pas sans rapport avec le fait qu'en 1564 Sigismond-Auguste avait renoncé aux droits héréditaires dont jouissaient les Jagellons en Lithuanie <sup>150</sup>). Mais elle était en rapport également, comme on ne manqua pas de l'observer plus tard, avec la question si le roi resterait le dernier Jagellon où si, après tout, il laisserait des enfants. Et cette incertitude était liée d'une manière troublante avec le problème religieux si grave au milieu de la crise de la Réforme, ce qui nous mène à ce qu'on pourrait appeler le deuxième testament de Sigismond-Auguste.

Si à partir de 1569 le roi était sûr de pouvoir léguer à la Pologne et à la Lithuanie une union politique stabilisée, c'est parce que la Diète de Lublin, plus encore que les deux ou trois précédentes, avait pu concentrer son attention sur les problèmes politiques les plus urgents, les discussions sur les questions religieuses ayant été suspendues. Mais cette trève n'était que provisoire, et si les deux dernières Diètes sous Sigismond-Auguste, celles de 1570 et 1572 <sup>151)</sup>, ne lui causèrent que des déceptions, c'est surtout à la suite d'une action concertée des sénateurs et députés non-catholiques, toujours relativement nombreux <sup>152)</sup>. Car tandis que le clergé et

<sup>147)</sup> Voir le journal de la Diète, p. 492.

<sup>148)</sup> Voir les constitutions de la Diète dans Volumina legum, vol. II, pp. 779 et suiv.

<sup>149)</sup> Voir plus haut, note 140.

<sup>150)</sup> Voir plus haut, note 120 au chap. précédent.

<sup>151)</sup> Un journal de la Diète de 1570 a été publié, avec d'importants annexes, par J. Szuiski dans Scriptores rerum Polonicarum, vol. I, Kraków 1872; nous ne connaissons aucun journal de la Diète de 1572, mais elle a été étudiée par F. Piekosiński, Sejm walny warszawski z roku 1572, Kraków 1898.

<sup>152)</sup> Suivant un rapport autrichien de 1570, souvent cité, (p. ex., par P. Fox dans *The Cambridge History of Poland to 1696*, Cambridge, 1950, p. 344), il y avait alors parmi les sénateurs laïques 70 catholique, 58 protestants et 2 orthodoxes. Le nombre des non-catholiques avait considérablement augmenté, dans le Sénat comme dans la Chambre des Députés, après l'incorporation des quatre palatinats du sud-est et à la suite de la fusion avec la Diète lithuanienne.

surtout le nonce apostolique voyaient dans ce que le roi avait dit à Lublin l'expression de son désir de voir rétablie l'unité de la foi telle qu'elle existait avant la Réforme <sup>153)</sup>, les protestants y voyaient au contraire un encouragement de créer une Eglise nationale, séparée de Rome. C'est ce qu'ils tentèrent au lendemain de la Diète de 1569 et juste avant celle de l'année suivante, convoquant en avril 1570, à Sandomierz, un synode des calvinistes, luthériens et frères tchèques, qui essayèrent de se mettre d'accord sur une confession « polonaise » commune, dédiée à Sigismond-Auguste, et décidèrent en tout cas de s'unir contre les catholiques dans le Consensus Sendomiriensis <sup>154</sup>).

Il pouvait sembler d'avance que leur initiative n'avait plus aucune chance d'obtenir plus que de nouvelles garanties de tolérance religieuse, conformes d'ailleurs à ce que le roi avait dit à Lublin sur son principe de ne rien imposer en matière de foi 155). Certes, l'intérêt qu'il manifestait parfois pour les nouvelles doctrines, avait fait espérer aux protestants que leur programme de réforme serait réalisé sous son règne. Mais dès la mémorable journée du 7 août 1564, lorsque Sigismond-Auguste, devançant tous les autres monarques catholiques, accepta sans réserve les décrets du Concile de Trente, présentés à une session du Sénat polonais à Parczów par le nonce Commendone 156), on aurait dû comprendre que le dernier Jagellon resterait fidèle à la foi de ses ancêtres et sauvegarderait le caractère catholique de la Pologne. En cette même année les premiers Jésuites purent s'y établir d'autant plus facilement que le roi, d'abord très réservé à leur égard sous l'influence de Nicolas Radziwiłł le Noir 157), ne suivait plus les conseils de celui-ci. étant donné leur désaccord au sujet de l'union polono-lithuanienne.

Cependant, peu de temps après la question du mariage royal avec Catherine d'Autriche, contracté en 1553 sous l'influence de ce même Radziwiłł <sup>158</sup>), prit au bout d'une douzaine d'années de malentendus de plus en plus profonds entre les deux époux, une tournure qui offrait en effet aux protestants une nouvelle chance de succès. En 1565, le retour de la reine en Autriche ranima l'espoir de Sigismond-Auguste que cette séparation faciliterait l'annulement de ce mariage et lui permettrait de tenter un quatrième. L'analogie avec le mariage d'Henri VIII d'Angleterre et d'une autre Catherine, parente des Habsbourg, suggérait la possibilité de conséquences semblables: d'une rupture avec Rome où l'on hésitait de

<sup>153)</sup> Voir la lettre du nonce Portico au cardinal Commendone, du 17 août 1569, aux Archives du Vatican, Nunziatura di Polonia, vol. 6, fol. 31-31 v.

<sup>154)</sup> Dans le résumé le plus récent des résultats du synode de Sandomierz, donné par P. Skwarczyński, Szkice z dziejów Reformacji w Europie środkowo-wschodniej, Londyn 1967, n. 72 (les travaux antérieurs sur ce synode sont énumérés dans la précieuse bibliographie à la fin de ce livre), il n'est pas fait suffisamment clair que la Confession de Sandomierz n'était au fond qu'une traduction polonaise de la Confessio Helvetica calviniste et par conséquent ne fut pas accepté par les Luthériens et leur représentant au synode, Erasme Gliczner.

<sup>155)</sup> Dans son discours de clôture (cité plus haut, note 140) p. 634 et suiv.

<sup>156)</sup> Voir le rapport du nonce adressé le lendemain au cardinal Borromeo et résumé par L.v. Pastor, Geschichte der Päpste, vol. VII, p. 392.

<sup>157)</sup> Voir J. Korewa, « Sprowadzenie Jezuitów do Polski », Nasza Przeszłość, vol. XX (1964), pp. 21-22, 25-26, 44.

<sup>158)</sup> Ceci résulte clairement de la correspondance du roi avec Radziwill, publiée par St. Lachowicz.

froisser l'empereur dont cette fois la soeur aurait été la victime, d'un divorce arbitraire du roi et du détachement du royaume de l'Eglise catholique. S'engageant dans cette voie, le Jagellon aurait eu de meilleures excuses que le Tudor: dès le début il avait eu des scrupules en se décidant d'épouser la soeur de sa première femme <sup>159</sup>), la dispense accordée alors manquait d'exactitude <sup>160</sup>), et ce qu'il désirait n'était pas la satisfaction d'une passion coupable, mais un enfant que Catherine ne pouvait pas lui donner à la suite d'une maladie incurable. Sigismond-Auguste soupçonnait même les Habsbourg d'avoir prévu cette impossibilité qui leur faciliterait d'obtenir la succession polonaise et lithuanienne des Jagellons comme ils avaient gagné leur succession en Bohême et en Hongrie.

Sans aller aussi loin, il faut bien constater que précisément au temps de la Diète de Lublin, en 1569, des envoyés de l'empereur Maximilien II négociaient avec le roi au sujet d'une rencontre des deux monarques à Wrocław, où sans aucun doute on aurait discuté la possibilité d'une succession autrichienne après Sigismond-Auguste 161). C'est pourquoi celui-ci adopta une attitude évasive, et pour ne pas rester le dernier Jagellon, il continuait ses démarches pour obtenir l'annulement de son mariage avec Catherine. Mais dans sa longue et émouvante lettre envoyée au pape le 23 Octobre 1571 162), il assura Pie V que malgré son vif désir de se remarier, il n'était pas si oublieux de sa place parmi les rois catholiques pour usurper ce droit « privato consilio et auctoritate » au lieu de le demander à ceux « quorum arbitrio haec divinitus concredita esse sentio ». Rien n'aurait pu exprimer plus nettement la décision du roi de rester un souverain catholique, respectueux de l'autorité pontificale, même au prix d'un grand sacrifice personnel. Rien ne pouvait être plus tragique que l'issue de cette triste affaire: Rome n'eut pas à se prononcer, parce que Catherine mourut à Linz le 29 février 1572, mais Sigismond-Auguste la suivit au tombeau le 7 juillet, avant d'avoir pu, malade lui aussi, réaliser pendant les quatre mois qui lui restèrent, son projet d'un nouveau mariage. En tout cas il est évident à la lumière de ces faits et de ces dates, que grâce à lui la Pologne et la Lithuanie restèrent catholiques malgré un dernier danger qui menaçait leur foi au temps de leur union finale. C'était le deuxième testament que le dernier Jagellon laissait à la République commune.

C'est pourquoi un des plus grands historiens polonais, le premier qui ait rendu justice à Sigismond-Auguste, a dit avec raison que « nous lui

<sup>159)</sup> Listy oryginalne Zygmunta Augusta do Mikolaja Radziwiłła Czarnego, Wilno 1842. Exprimés dans une des lettres confidentielles citées dans la note précédente.

<sup>160)</sup> Il paraît qu'elle ne déterminaît pas exactement le degré de parenté entre Sigismond-Auguste et Catherine qui n'était pas seulement une soeur d'Elisabeth, la première femme du roi, mais aussi une fille de sa cousine germaine.

<sup>161)</sup> Aux sources utilisées dans les travaux antérieurs relatifs à ce congrès manqué, il faut ajouter maintenant les « Polonica » des Archives de Simancas, publiés par W. MEYSZTOWICZ dans Elementa ad fontium editiones, vol. 8 (1963), nr. 112-121, qui démontrent l'intérêt que manifestait pour ce projet même Philippe II d'Espagne, étant donné l'importance qu'un tel congrès pouvait avoir pour la succession d'un Habsbourg après Sigismond-Auguste.

<sup>162)</sup> L'original de cette lettre se trouve aux Archives du Vatican, *Principi*, vol. 31, fol. 392; la copie conservée aux Archives d'Etat de Pologne a été publiée par W. Krasiński dans *Akta podkancierskie Franciszka Krasińskiego*, vol. III, Warszawa 1871, nr. 179.

devons ce qui est encore notre soutien: le catholicisme et l'union » <sup>163</sup>). Mais ces mots, écrits à la veille du cinquième centenaire de l'Union de Krewo, exigent aujourd'hui à l'occasion du quatrième centenaire de l'Union de Lublin, un double commentaire. Le premier concerne la continuité des deux siècles écoulés entre ces deux unions, entre les sacrifices d'Hedvige d'Anjou et ceux de son dernier successeur issu de la race de son mari. L'autre concerne l'évolution de cette même idée au cours du temps, deux fois plus long, qui sépare l'Union de Lublin de notre époque contemporaine.

#### VII. A la lumière d'un millénaire

L'interprétation de la continuité de l'idée jagellonienne entre 1385 et 1569, et de son évolution entre 1569 et 1969 nous est facilitée par l'étude du premier millénaire de la Pologne qui vient d'être célébré en 1966. Cette étude démontre d'abord que les deux siècles qui se trouvent au centre de ce millénaire, constituent un tout, une époque d'incontestable grandeur, qu'aucune « périodisation » artificielle de l'histoire ne devrait couper en deux 164). L'idée dont s'inspiraient les personnalités les plus éminentes de ces six générations, était en même temps l'idée de la reine Hedvige et de Sigismond-Auguste. Il serait une erreur de trop insister sur les analogies que présentent les destins tragiques de l'une et de l'autre. En ce qui concerne leurs caractères, Hedvige d'Anjou a plus de commun avec Saint Casimir et le dernier Jagellon avec le dernier Piast auquel il faut d'ailleurs remonter pour découyrir les antécédents de l'idée jagellonienne. Mais cette idée a trouvé son expression la plus claire et son application la plus fidèle dans la politique de celle qui rendit possible l'union polono-lithuanienne et de celui qui la réalisa pleinement.

La femme que nous espérons voir élevée sur les autels, et l'homme dont certaines faiblesses se manifestaient plus ouvertement que ses convictions religieuses éprouvées au milieu de tant de crises, ont rendu tous les deux des services décisifs à l'Eglise catholique. L'oeuvre d'Hedvige, évidente à cet égard, fut sauvée par Sigismond-Auguste, comme fut sauvée grâce à lui son oeuvre d'une union fédérale, basée sur des principes chrétiens, le désir de maintenir aussi longtemps que possible la paix avec des voisins agressifs, le respect des libertés constitutionnelles et la conciliation des tendances divergentes à l'intérieur de leurs Etats. Enfin, tous les deux souverains auxquels des héritiers directs furent refusés, surent trouver des collaborateurs d'origine différente qui, formés sous leurs influence, transmirent leur héritage spirituel aux nations unies sour leur couronne.

La continuité des idées chères à Hedvige fut assurée en outre par la plupart des descendants de son mari parmi lesquels le père de Sigismond-

<sup>163)</sup> Ces paroles de J. Szujski se trouvent dans un des nombreux travaux qu'il a consacrés à Sigirmond-Auguste, y compris la question de ses mariages, et qui ont été réunis dans le recueil général de ses oeuvres (Dziela, Kraków 1885-1896, voir surtout les vol. V et VI).

<sup>164)</sup> Avant la guerre on considérait le plus souvent l'année 1506 comme coupure entre la Pologne médiévale et la Pologne moderne; aujourd'hui, dans l'historiographie marxiste, on place au milieu du XVe siècle la coupure entre les deux principales périodes de l'histoire de la Pologne « féodale ». L'une et l'autre de ces conceptions soulève des objections sérieuses.

Auguste mérite une attention spéciale <sup>165</sup>). Même cette continuité dynastique ne fut pas entièrement rompue après l'Union de Lublin, ni par le renoncement de son promoteur royal aux droits héréditaires de sa maison au Grand-Duché de Lithuanie <sup>166</sup>), ni par l'extinction de cette maison en ligne mâle. Même les Polonais, si jaloux de leur droit à une élection libre du roi, se montrèrent si attachés à la tradition jagellonienne, que lors des élections qui suivirent de près la mort de Sigismond-Auguste, ils posèrent aux candidats la condition d'épouser la soeur encore libre de celui-ci <sup>167</sup>). Et lorsque Henri de Valois quitta la Pologne avant de le faire et Etienne Bathory mourut sans postérité, Sigismond Vasa triompha au troisième interrègne surtout parce qu'il était le fils d'une autre soeur du dernier Jagellon, mariée au roi de Suède.

Il fallait rappeler ces faits bien connus pour constater que l'évolution inévitable de l'idée jagellonienne après les Jagellons n'impliquait aucun changement radical et soudain. Au contraire, l'Union de Lublin sortit victorieuse des troubles de trois élections difficiles au cours de quinze ans. Sous la nouvelle dynastie dont les membres furent réélus l'un après l'autre jusqu'à l'abdication du dernier Vasa, presque exactement cent ans après la Diète de Lublin, l'union polono-lithuanienne fut consolidée, tandis que ni une union avec la Suède <sup>168)</sup> ni, à plus forte raison, un lien dynastique avec la Russie <sup>169)</sup>, se montra possible. Il y eut, par contre, sous le premier et le troisième des Vasa polonais, deux tentatives de perfectionner l'Union de Lublin, dont l'une réussit dans une large mesure, tandis que l'autre, malgré son échec final, est particulièrement instructive.

L'Union de Brest, conclue en 1596, exactement deux cent ans après un projet analogue du temps de Jagiełło et Hedvige, vint se joindre à celle de Lublin en contribuant à cette unité religieuse que Sigismond-Auguste avait recommandée en 1569 <sup>170</sup>). La réunion des Ruthènes orthodoxes de

<sup>165)</sup> Voir plus haut, au chap. III, note 89.

<sup>166)</sup> Voir plus haut, au chap. V, note 120.

<sup>167)</sup> Sur cette soeur, Anna la Jagellonne (Jagiellonka), on trouve encore aujourd'hui des informations très précieuses dans les oeuvres de J. Szujski citées dans la dernière note du chapitre précédent (voir surtout l'étude « Anna Jagiellonka, Królowa polska », dans le vol. V). Elle mériterait une nouvelle biographie complète, comme d'ailleurs aussi sa soeur ainée Catherine, la mère de Sigismond III, à laquelle un essai a été consacré par M. Dubiecki dans ses Obrazy i sludya, Warszawa 1899.

<sup>168)</sup> Parmi les historiens polonais, W. Konopczyński, le meilleur spécialiste en matière des relations avec la Suède pour laquelle il avait beaucoup de sympathie, est arrivé à la conclusion qu'une alliance entre les deux nations était toujours désiderable, tandis qu'une union n'avait guère de chances. Voir ses remarques dans Kwestia Battycka do XX w., Gdańsk 1947, str. 85-86. Sur le projet de remplacer, en 1655, l'union polono-lithuanienne par une union de la Lithuanie avec la Suède, voir C.R. Jurgela, History of the Lithuanian nation, New York 1948, pp. 289-294, qui essaie de défendre Janusz Radziwill contre l'accusation d'avoir commis une trahison (pp. 294-299).

<sup>169)</sup> Malgré la généreuse conception de Stanislas Zółkiewski (voir W. Sobieski, Zółkiewski na Kremlu, Warszawa 1920), l'intervention polonaise dans les troubles russes au début du XVIIe siècle aboutit non pas à un rapprochement, mais à un désir de revanche.

<sup>170)</sup> Plus encore que l'Union de Lublin, celle de Brest reste un objet de controverse, même au sein des historiens polonais et des historiens ukrainiens, seuls les historiens russes de toutes les écoles restent unanimes dans leur critique. L'interprétation donnée dans notre texte est basée sur les nouveaux documents publiés dans Sacrum Poloniae Millennium, vol. I (1954), pp. 70-136, et Vol. IV (1957), pp. 117-139, et dans Analecta Ordinis S. Basilii M., vol. IV (1963), pp. 27-43.

la fédération jagellonienne avec l'Eglise catholique s'accomplit dans l'esprit de l'idée jagellonienne. Suivant la méthode des Jagellons, Sigismond III, malgré tout son zèle religieux, attendit patiemment une initiative spontanéee de la hiérarchie ruthène et ensuite, tout comme l'auraient fait les deux premiers Sigismonds, déclara qu'il ne forcerait personne à joindre cette union avec Rome <sup>171</sup>.

Sous Jean-Casimir il sembla, quatre-vingt-dix ans après l'Union de Lublin, que le problème ruthène qu'elle n'avait pas résolu intégralement, trouverait une solution tout-à-fait conforme à l'idée jagellonienne, cette fois non pas en matière religieuse qui continuait à soulever des controverses malgré l'Union de Brest, mais par une réforme constitutionnelle très profonde. L'accord de Hadziacz, conclu en 1658 et ratifié par la Diète de Varsovie de l'année suivante, créait au sein de la République commune, à côté du Royaume de Pologne et du Grand-Duché de Lithuanie, un « Duché ruthène » auquel des droits égaux et même certains privilèges spéciaux furent garantis <sup>172</sup>). Malheureusement, l'Union de Hadziacz avait été précédée, non pas de sept années de dialogue, comme celle de Lublin, mais de dix ans d'une guerre civile qui laissa les parties contractantes pleines de méfiance <sup>173</sup>) et trop faibles pour une défense commune de leur oeuvre contre Moscou.

Ce qui resta à la Pologne après le partage de l'Ukraine en 1667 <sup>174</sup>), constituait un tout de plus en plus homogène, ce qui ne permet pas de considérer les partages de la Pologne un siècle plus tard comme un résultat fatal du manque d'unité intérieure <sup>175</sup>). Par contre, les résultats de ces partages furent également déplorables pour tous ceux qui avaient été unis pendant quatre siècles dans une communauté, qui, si elle était restée libre, aurait pu adapter l'idée jagellonienne aux conditions d'une nouvelle époque.

Ces considérations nous ramènent à notre point de départ, aux changements de la dernière centaine d'années qui, même après une libération temporaire de la majeure partie de l'ancienne « République commune », empêchèrent un retour à cette idée d'un passé meilleur. Cependant, même dans la situation présente, après une victoire de Staline plus complète que celle qu'Ivan le Terrible escomptait en vain au temps de l'Union de Lublin, les victimes, frappées par un malheur commun, pourraient à l'occasion

<sup>171)</sup> Voir Sacrum Pol. Mill., t. IV, p. 138, dans le dernier appel adressé par le roi au prince Constantin Ostrogski, dont l'opposition fut la cause principale du désaccord entre les Ruthènes à la suite du synode de Brest.

<sup>172)</sup> Parmi les travaux récents relatifs à l'Union de Hadziacz, mentionnés par W. Meyszrowicz dans la publication citée ci-dessous (note 173), p. 26, celui de St. Kościalkowski, « Ugoda Hadziacka », Alma Mater Vilnensis, vol. V, London 1958, est particulièrement précieux et objectif.

<sup>173)</sup> Les nouveaux documents publiés par W. Wyhowska De Andreis dans Antemurale, vol. XI (1967), pp. 25-46, montrent combien les services rendus à la cause commune par Jean Wyhowski, « hetman » des Cosaques ukrainiens, étaient appréciés par le roi Jean Casimir 1658 et 1659. (voir les nr. 4, 6, et 7).

<sup>174)</sup> Voir Z. Wójcik, Traktat andruszowski 1667 roku i jego geneza, Warszawa 1959.

<sup>175)</sup> Cette hypothèse a été récemment développée par O. P. Backus, « The Problem of Unity in the Polish-Lithuanian State », Slavic Review, vol. XXII (1963), pp. 411-431; voir aussi la discussion, pp. 432-455.

du présent anniversaire de cette union faire une chose conforme au testament de Sigismond-Auguste: incapables de se réunir, ils devraient au moins se réconcilier.

Si même après les horreurs de l'occupation hitlérienne une réconciliation entre Polonais et Allemands semble possible à ceux qui s'inspirent des principes chrétiens, une réconciliation entre les Polonais et les nations qu'une idée inspirée par ces mêmes principes avait jadis unies avec eux, devrait être au moins tentée. Il faudrait, bien entendu, admettre loyalement les fautes commises de part et d'autre dans la réalisation de cette idée. Mais il resterait quand-même un héritage de souvenirs communs qui pourraient nous rapprocher tous. La confrontation de nos interprétations respectives du passé pourrait servir de commencement à ce dialogue pour lequel, hélas, le temps ne nous manquerait pas, car l'heure d'une action commune qu'un tel échange de vues devrait préparer, semble encore lointaine. Il ne nous faudrait qu'une longue et charitable patience, semblable à celle, dont fit preuve le dernier Jagellon à la Diète de 1569.

## LA RUSSIE, L'EGLISE ET LA POLOGNE 1860-1866.

(Rapports des consuls français)

#### PRÉFACE

Les rapports des consuls français de 1860 à 1866, relatifs à la Pologne et à l'Église dans ce pays, sont bien connus aux historiens. La plus ample des études de ces rapports a été publiée danc cette revue même.\(^1\) L'auteur s'y est servi, pour son analyse des événements, non seulement des rapports des consuls résidents dans l'Empire Russe, le Royaume du Congrès y compris, mais aussi des rapports des consuls résidents dans l'État Prussien. Une autre étude, imprimée elle aussi dans l'ANTEMU-RALE, se basait presqu'exclusivement sur les rapports des consuls français à Varsovie.\(^2\) Elle analysait les renseignements que le gouvernement impérial recevait à Paris de son représentant sur l'évolution des relations polono-russes; elle décrivait enfin les réactions de la diplomatie et de l'opinion publique française vis-à-vis de ces événements, ainsi que la faillite des tentalives conciliatoires du grand-duc Constantin, qui essayait d'apaiser les Polonais sans leur donner des concessions politiques réelles.

Une sélection de ces rapports a été récemment éditée à Wrocław.<sup>3)</sup> Les éditeurs ne pouvaient faire, pour des raisons évidentes, une édition intégrale de ces documents. Nous avons comblé, dans les textes qui suivent. les lacunes de cette publication.

Les documents que nous publions se divisent en deux parties. La première contient les rapports des consuls de France à Varsovie qui ont été omis dans l'édition de Wrocław. Ils sont conservés aux archives du ministère des Affaires Etrangères à Paris dans les volumes « Russie, Varsovie ».

<sup>1)</sup> Stanisław Bóbr-Tylingo: Napoléon III, l'Europe et la Pologne en 1863-4, Antemurale, vol. VII-VIII, 1963.

<sup>2)</sup> Le même auteur: La France et les rapports polono-russes 1860-1862 ibid., IV, 1958.

<sup>3)</sup> Irena Koberdowa: Raporty polityczne konsulów generalnych Francji w Warszawie 1860-1864, Wrocław 1965, XV+563 p. - Deux consuls de France se sont succédés à Varsovie pendans la période qui nous intéresse: Pierre de Ségur-Dupeyron (IX.1856-22.VI.1862) et Eugène Anatole de Valbezen (22.VI.1862-4.VIII.1864) Voir: Raporty, p. VIII-XI et La France et les rapports polono-russes 1860-1862, p. 123-127.

La deuxième partie, adoptant également l'ordre chronologique, reproduit les rapports inédits des consuls à Stettin, Dantzig, Koenigsberg, Riga, Moscou, Odessa, qui traitent uniquement des affaires de Pologne. Ils sont conservés aux mêmes archives dans les volumes: « Prusse, consulats; Russie, consulat de Moscou; Russie, consulats ».

Ces rapports contiennent, entre autres, des informations intéressantes sur le changement d'attitude des représentants anglais à Varsovia au début de l'année 1860. Les Anglais s'efforçaient de captiver les esprits de la population polonaise et de miner la position de la France (No. 1). La solidarité des Juifs avec les Polonais au cours des manifestations (No. 20) n'est non plus dénuée d'intérêt, ainsi que la ruse des étudiants polonais qu'on voulait obliger à saluer les généraux tsaristes (No. 29). Nous y trouvons aussi la célébration de l'union polono-lithuanienne, malgré les interdits (No. 36). Ségur, consul à Varsovie, une autre fois, fait un rapprochement entre la persécution de l'Église en France pendant la Terreur et le sort actuel de l'Église en Pologne (No. 94).

Le mouvement polonais ne se bornait nullement au Royaume; les manifestations multiformes d'impatience nationale, de persévérance religieuse, les humiliations endurées du fait de la loi imposée par une nation étrangère, se produisaient dans toutes les provinces de l'ancienne République.

La nomination du grand-duc Constantin au poste de lieutenent du Royaume, avec Wielopolski, comme chef civil du pays, introduisit « l'ordre matériel », mais le désordre moral régnait « dans toutes les têtes »; la population ne perdait aucune occasion « pour témoigner de son mauvais vouloir » envers les autorités tsaristes (No. 68).

Les manifestations ne se bornaient pas aux provinces soumises à la Russie. Le consul à Dantzig nota un grand nombre de Polonais des environs d'Oliva, qui ont assisté au service funèbre à la mémoire du prince Adam Czartoryski. Ce service éveilla d'ailleurs l'attention de la police prussienne et il eut des suites fâcheuses pour plusieurs habitants de cette ville (No. 75).

Il est impossible de signaler dans cette préface tout ce qu'il y a de vraiment sensationnel dans les documents que ce recueil contient. Ils méritent d'être lus, du moins rapidement, par quiconque s'intéresse au XIX siècle, non seulement en Pologne.

En présentant à nos lecteurs les documents qui suivent, nous croyons rendre service à ceux qui voudraient puiser aux sources authentiques de l'histoire de l'Europe.

<sup>4)</sup> Sur l'histoire de l'Eglise polonaise sous le règne d'Alexandre II voyez la bibliographie la plus complète dans les deux articles de Zofia Olszamowska Skowrońska publiés dans l'Antemurale, vol. IX et XI, et Freiherr von Helfert: Russland und die Katholische Kirche in Polen dans Oesterreichische Revue vol. III IV 1865-67.

# DE SEGUR, CONSUL GENERAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

No. 219 Varsovie, le 15 février 1860. (Reçu: Cabinet 5 mars; Dir. Pol., 7 mars)

J'ai déjà entretenu Votre Excellence des tendances du Consul Général d'Angleterre 1) à se créer en Pologne une influence que, jusqu'ici, il n'avait pas recherchée. De nouveaux faits viennent, chaque jour, s'ajouter à ceux que j'ai signalés, mais ce n'est pas seulement par de nombreuses politesses faites à la noblesse du pays qu'il cherche à se créer une position particulière, c'est par un luxe d'existence tout nouveau, car, jusqu'à ces derniers temps, il avait vécu très retiré sa fortune particulière et ses 25,000 francs de traitement ne lui permettant pas, apparaît-il, de vivre autrement que dans une sorte de retraite. Aujourd'hui il a voiture fermée, calèche, traîneau et chevaux élégants, et on le voit, ainsi que sa femme, partant où il y a des promeneurs, ou des gens réunis.

Son chancelier,2 né en Pologne quoiqu'Anglais, le sert, du reste, merveilleusement dans ses projets, allant partout répandre le bruit, mais tout confidentiellement, que si la France a réglé les choses d'Italie, non toutefois sans qu'elle ait eu besoin de l'appui décisif de l'Angleterre, c'est à celle-ci qu'est réservé l'honneur de soutenir les intérêts polonais et d'assurer leur triomphe. J'entendais, l'autre fois chez la Comtesse Potocka," le même chancelier dire à haute voix, au milieu d'un groupe très attentif et joies de son chef, qui devait ne pas perdre un mot de son discours: "nous ne voulons pas faire l'expérience du suffrage universal dans les questions d'annexion de l'Italie centrale, de même que nous ne l'admetterions pas pour ce qui touche à la Pologne, car, pour nous, Etat essentiellement aristocratique, la Pologne, c'est la noblesse polonaise". En parlant ainsi, on savait bien ce que l'on faisait, aussi dès que je m'approchai, négligemment, comme pour causer des choses indifférentes, la conversation prit une autre tournure, c'est à dire que l'on parla des bals et des dîners pour lesquels des invitations sont déjà faites. Ce même chancelier, étant venu me voir le lendemain, sans doute pour savoir si j'avais entendu quelque chose de ce qu'il avait dit la veille, a fini par m'avouer qu'il espérait bien que Cracovie au moins retrouverait sa liberté perdue et qu'il finirait par être consul d'Angleterre dans cette République resuscitée. Je transmets ces détails à Votre Excellence parce qu'ils me paraissent être une preuve, non contestable, que l'Angleterre veut se créer un patronage dans ces contrées-ci, et pour lui demander des instructions si elle juge convenable de m'en donner à cet égard.

Les diverses circulaires que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, ont été par moi, mais avec le plus grand ménagement, mises à profit auprès des gens religieux qui se trouvent en grand nombre ici. L'espérance qu'a fait naître l'idée, quoique vaguement exprimée de ma part que le Pape pourrait encore, s'il le voulait, arranger les choses qui le concernent à l'avantage de ses intérêts temporels, ou que du moins Sa Majesté Impériale ne serait pas éloignée de lui en fournir les moyens, a fait un véritable plaisir. Je dois dire toutefois qu'à Varsovie, à tort ou à raison, l'opinion est que Sa Sainteté et Sa Majesté Impériale sont parfaitement d'accord et que l'Encyclique n'a eu pour objet que de masquer une telle entente. Cette opinion a, sans doute, son origine, bien moins dans des renseignements précis sur ce sujet, que dans la prédominance qu'exercent sur les esprits les idées d'indépendance et de nationalité en général.

Les Russes, si ardents dans les premiers moments, à attaquer le pouvoir temporel du Saint Père, gardent aujourd'hui la plus grande réserve sur ces questions. Il y a un fait nouveau qui semble les absorber depuis quelque temps, fait puéril, il est vrai, mais qui est un trait de caractère, et qu'à ce titre je crois devoir mentionner ici c'est, Votre Excellence le croirait-elle! l'apparition d'annonces marchandes en langue et en caractères russes insérées dans le "Journal du Nord". Ils poussent la chose au point qu'on dirait que, de même que jusqu'ici ils étaient obligés d'apprendre le français, pour être compris des autres peuples, ils espèrent qu'avant longtemps la langue russe gagnant chaque jour plus de terrain, on sera obligé d'envoyer, de partout, les jeunes gens faire leurs études à Moscou pour y apprendre à parler le russe sans accent; ces jours derniers, tous les Russes que je rencontrais me demandaient: "Avez-vous vu les annonces moscovites du Journal du Nord?".

On procède dans les grandes forteresses du Royaume à des travaux préparatoires d'armements; c'est ainsi qu'on refait à neuf la plus grande partie des affûts et qu'on y transporte sans bruit, bien qu'en petit nombre jusqu'ici, des pièces de canons rayés.

P.S. du 17 - Ce qui ajouterait à ce que je viens de dire des manoeuvres du Consul Général d'Angleterre est le fait suivant: Le Colonel Simmons, sans doute moins bien informé que je ne l'étais de la tendance des esprits, s'est rendu chez le Comte Zamoyski et lui a dit: "J'apprends qu'on a le projet à Varsovie de faire une adresse au Pape, au sujet des Romagnes, et je viens vous demander, dans l'intérêt de votre pays, d'user de toute votre influence pour que cela ne se fasse pas. Vous ne devez avoir d'espoir qu'en nous et vous avez tout intérêt à ne pas vous aliéner nos sympathies".

Quoiqu'atteint de quelqu'anglomanie, le Comte Zamoyski a trouvé la démarche un peu impérative et est venu aussitôt m'en parler. Du reste Votre Excellence peut être convaincue que par les raisons que j'ai dites plus haut, bien plus que par suite des observations du Colonel Simmons, il n'y aura pas d'adresse envoyée à Rome.

<sup>1)</sup> Le consul d'Angleterre à Varsovie était le colonel John Linton Arabin Simmons (1821-1903).

<sup>2)</sup> William White (1824-1891), à Varsovie depuis 1857.

<sup>3)</sup> La comtesse Alexandra, femme d'Auguste Potocki, de Wilanów.

## DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

No. 225 Varsovie, le 16 mars 1860 (Recu: Cabinet 3 avril; Dir. Pol., 4 avril)

Deux principes m'ont servi de règle depuis que je suis à Varsovie, et bien qu'ils puissent paraître s'exclure l'un l'autre, je suis parvenu, non sans quelques difficultés, dont au besoin ma correspondance fournirait des preuves à Votre Excellence, à les concilier.

Le premier de ces principes consiste à rester dans les meilleurs termes avec l'autorité locale et le second d'entretenir des rapports réciproquement bienveillants avec chacune des personnes importantes du pays, sans distinction de leurs tendances politiques.

Malgré tout le soin que je n'ai cessé d'apporter à l'exécution de ce plan de conduite, j'ai pu croire un instant, ces jours derniers, que je n'y avais pas suffisamment réussi, mais les explications que j'ai provoquées à cet égard, ont bientôt remis les choses sur le terrain où je désirais qu'elles restassent.

Voici ce dont il s'agit: Dans les premiers jours de ce mois, le journal le "Czas" de Cracovie fut distribué ici, sans qu'au préalable la censure eût cru devoir en faire disparaître un passage signalant une mésintelligence qui se serait élevée entre le Consul Général de France à Varsovie et l'autorité locale. Le "Czas" continuait en disant que depuis son arrivée en Pologne M. de Ségur avait déjà eu un ou deux démêlés, mais que ceux-là n'avaient rien de politique. Ce qui faisait suffisamment comprendre que des causes toutes politiques avaient motivé la différence dont on parlait. L'importance de cette insinuation s'aggravait du reste par l'énoncé de la source d'où le "Czas" avait tiré sa nouvelle, car elle était extraite de "l'Espérance", journal de Genève, aussi favorable à la Pologne qu'il est contraire à la Russie.

Je fus instruit de ce fait chez le Conseiller d'Etat Actuel Białoskórski <sup>1)</sup> Président et Commissaire Impérial près la Société du crédit foncier, lequel m'avait invité à dîner en compagnie du Sénateur Comte Tolstoï <sup>2)</sup> et du Préfet de police de Varsovie Général Anitschokoff. <sup>3)</sup> C'était une véritable réunion d'amis, et je pris la chose en riant, disant que le motif qui avait porté notre Amphitrion à nous réunir était une preuve suffisante que la bonne intelligence continuait à régner entre les autorités locales et moi.

Mon intention avait été d'abord de rester sur le terrain où je venais de me placer et de prendre la nouvelle sur le ton de plaisanterie; mais dès le lendemain plusieurs Polonais, haut placés et très patriotes, vinrent me féliciter de ma prétendue rupture avec le Gouvernement du Royaume.

Ils s'en félicitaient du reste, eux-mêmes, parce qu'ils y trouvaient l'espérance, que la question de la Pologne allait prendre en Europe la place que la question d'Italie maintenant réglée allait rendre vacante.

Je compris aussitôt la difficulté que ces bruits pouvaient me créer, et je me disposais à aller voir le Prince Gortchakoff ') pour lui témoigner, avec tout le ménagement possible, mon étonnement de ce que la censure, toujours si sévère jusque-là, avait laissé passer l'article du "Czas", mais j'appris bientôt que l'article dont il s'agit avait produit dans la ville la plus grande impression et je me décidai à écrire au Prince, afin de bien établir ma politique.

Votre Excellence trouvera ci joint sous le No. 1<sup>er</sup> copie de cette lettre, et sous le No. 2 copie de la réponse qui y a été faite, et elle en conclura sans doute, que je n'ai eu qu'à m'applaudir du parti que j'avais pris, car il est bien établi maintenant que la mésintelligence en question niée d'abord par moi, l'a été également par l'autorité.

Je ne cacherai pas toutefois à Votre Excellence que l'embarras du Prince a été grand. Depuis la guerre d'Italie, les Russes nous jalousent beaucoup et c'est peut-être à ce sentiment qu'on a cédé, sans trop y réfléchir toutefois, lors qu'on a autorisé la publication de l'article du "Czas", car je le sais à n'en pouvoir douter, il avait été signalé au Ministre de l'Intérieur par le censeur; or, comme on a mis 6 jours à me répondre (la lettre du Directeur de la Chancellerie diplomatique du Prince, quoique datée du 11, ne m'ayant été remise que le 16), il y a tout lieu de penser qu'il en a été écrit à Pétersbourg. Tout ce que M. Sophianos "me dit d'ailleurs des nouvelles règles traitées à la censure pouvait être invoqué en principe, mais non pas en fait, car chaque jour nous avons la preuve de suppressions, qui, dans la voie où l'on dit être entré, n'auraient pas dû être faites.

Je me suis bien gardé néanmoins de faire cette observation, et je pense que Votre Excellence ne m'en blâmera pas.

## Doc. No. 3.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

No. 227 Varsovie le 26 mars 1860 (Recu: Cabinet 3 avril; Dir. Pol. 4 avril)

Les Russes qui se trouvent à Varsovie prennent certainement le plus grand intérêt aux affaires d'Italie; mais ce n'est pas pour s'assurer que nous avons terminé à notre avantage l'affaire de l'annexion de la Savoie et du Comté de Nice, c'est bien plutôt dans l'espérance d'apprendre que nous n'annexerons rien à nos anciens territoires.

On s'était beaucoup récrié ici, dans les premiers temps, sur les dépenses folles que l'Impératrice Douairière de Russie faisait dans les vo-

<sup>1)</sup> Edward Białoskórski (1799-1881).

<sup>2)</sup> Le comte Aleksiej Pietrovič Tolstoï, sénateur du département de Varsovie.

<sup>3)</sup> Vladimir Ivanovič Aničkov, préfet de police de Varsovie.

<sup>4)</sup> Prince Michaïl Dmietrievič Gorčakov (1793-1861), lieutenant du Royaume du Congrès.

<sup>5)</sup> Petr Christoforovič Sophianos, directeur de la chancellerie diplomatique du lieutenant.

yages à Nice, et l'on n'avait pas de paroles assez fortes pour blâmer l'Empereur Alexandre de céder à des caprices si coûteux. Or voilà que les mêmes gens se prennent maintenant à exprimer des regrets de ce que cette ville devenant française, l'Impératrice Mère ne pourra plus y aller en se supposant autant chez elle qu'elle le pouvait supposer autrefois. C'est comme une sorte de domaine acquis à un prix très élevé qu'on va soustraire à la possession de ces messieurs. Je ne crois rien exagérer en disant à Votre Excellence que si la disposition d'esprit que je vois se développer ici, en ce moment, est également répandue dans l'Empire, ce qui pourrait être à craindre, il est à supposer, que l'an prochain, très peu de Russes se sentiront disposés à aller porter leur argent dans cette partie de nos territoires nouvellement acquis.

En attendant, nos Russes sont occupés de deux autres sujets, l'un est l'idée assez triste pour eux qu'il se trame des machinations dans le pays et que des agents de révolution le parcourent en tous sens. L'autre est l'esprit de fusion, plus grand que précédemment, qui, à leur sens, s'est réalisé pendant le carnaval qui vient de finir et pendant le carême, qui s'achève, entre la société russe et la société polonaise. Il est de fait que jamais je n'avais vu autant de Polonais aller chez les Russes et autant de Russes être reçus chez les Polonais.

Jusqu'à présent les Russes avaient été tellement tenus à l'écart qu'on ne les admettait même pas aux clubs du commerce et de la noblesse, ce qui les obligeait à vivre strictement entre eux. Aujourd'hui qu'ils ont compris ce que la légèreté polonaise leur donne de charme pour faire accepter leurs invitations de bals, aidés d'ailleurs qu'ils sont en cela par le Gouvernement qui fournit de l'argent à cet effet; ils vont établir à Varsovie un club militaire où ils donneront des fêtes auxquelles la société se trouvera charmée de pouvoir prendre part, et qu'il lui faudra payer de réciprocité. C'est ainsi, disent-ils, que la fusion s'achèvera à leur profit, sinon en fait, du moins en apparence. Ce sera, dans tous les cas, un argument mis à la disposition de la Russie pour démontrer qu'elle est pleine d'égards et même de respect pour la nationalité de la Pologne, ce que les gentilhommes polonais se seront mis dans la presqu'impossibilité de nier.

Si l'Europe assistait aux divertissements incessants de nos bons Varsoviens, l'intérêt qu'elle porte encore à leur pays ne manquerait pas de s'affaiblir dans une proportion considérable. Comment pourrait-elle, en effet, considérer comme malheureux des gens qui ne sont occupés que de fêtes, de jeu et de repas ruineux malgré la mauvaise récolte de 1860, dont la conséquence devrait être d'apporter de la gêne dans toutes les familles; le carnaval dernier a été plus bruyant encore que les précédents. Les gens sensés en gémissent, mais ils n'y peuvent rien ou pas grand-chose.

Je ne saurais, néanmoins, assez le répéter à Votre Excellence, il ne faudrait pas juger du pays tout entier par Varsovie, dont l'esprit de nationalité succombe sous l'influence du luxe et de la vanité. Et encore, faut-il faire une grande distinction entre les diverses classes qui forment la population; car si les salons de la haute noblesse se laissent envahir par les Russes, les maisons de la noblesse secondaire, aussi bien que celles de la bourgeoisie, leur sont plus fermées peut-être que jamais.

Toujours est-il qu'on est ravi dans le camp russe et que l'on s'y met en frais de coquetterie pour les Polonais de haut rang. Ceux-ci disent bien que cela ne change rien à leurs sentiments; mais de le dire à le faire croire, il y a loin, et d'ailleurs les Russes n'ont besoin, après tout, que d'un semblant de bon accord pour effacer les impressions, si fâcheuses pour eux, que leurs duretés à l'égard de cette nation avaient fait naître au dehors.

Votre Excellence ne trouvera pas mauvais que je revienne si souvent sur cette question. Je lui attribue trop d'importance pour ne pas m'en occuper à chaque occasion qui s'en présente.

Doc. No. 4.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 229 Varsovie, le 20 mai 1860 Reçu: Cabinet 3 juin, Dir. Pol. 4 juin)

En arrivant ici, j'ai trouvé les Russes occupés de bruits de rassemblement de troupes dans le Royaume: Les uns parlaient d'un camp de 100,000 hommes, les autres d'un camp de 60,000, les autres enfin d'un camp de 30,000 seulement, ce qui ferait une concentration égale à celle des années précédentes, l'année 1859 exceptée, car il n'y a pas eu de camp l'an dernier.

Lorsque j'ai demandé aux Russes quelles pouvaient être les raisons de tous ces bruits, ils m'ont répondu que la Russie pensait avoir à se précautionner contre l'Autriche, qui paraissait avoir le projet de concéder de grandes franchises de nationalité à la Galicie, ce qui lui permettrait de s'attirer les sympathies des Polonais en général.

Avec ces nouvelles, a depuis circulé la nouvelle que l'Empereur Alexandre viendrait cette année-ci, à Varsovie, bien plus tôt que les autres années; mais je dois dire que ce n'était pas là l'opinion générale chez les Russes, car beaucoup d'entre eux affirmaient qu'on ne devait attendre l'Empereur que vers le milieu du mois de septembre.

L'arrivée du Prince Gortchakoff, qui à son retour de Pétersbourg (il y a 15 jours de celà) annonçait son départ pour l'Allemagne comme devant avoir lieu vers cette époque-ci, venait donner quelque raison à ceux qui ne croyaient pas à la prochaine arrivée de l'Empereur; mais, depuis deux jours, le Prince annonce qu'il ne partira guère avant un mois ou six semaines, et encore ne parle-t-il plus avec autant d'assurance de son voyage. Il est naturellement résulté de ces nouvelles dispositions, force suppositions se rattachant à l'arrivée plus ou moins rapprochée de l'Empereur Alexandre, et à des réunions de forces plus considérables que l'autorité militaire locale ne paraissait en convenir, car cette autorité n'avait jamais parlé que d'un camp de 3 divisions. Des voyageurs arrivés ces jours passés, du gouvernement de Lublin, disent cependant d'avoir rencontré sur les routes qui viennent de la Wolhynie de nombreux convois militaires, et même des troupes d'infanterie se dirigeant vers le sud du Rovaume.

Je donne ces nouvelles à Votre Excellence, bien entendu pour ce qu'elles peuvent valoir, car je n'ai, en ce moment, aucun moyen de les vérifier. En attendant, tout semblerait, du moins d'après ce qui nous arrive de divers côtés, prouver que chacun se mettrait plus ou moins sur ses gardes. Ainsi, pendant que d'Odessa on annonce, et la mobilisation des régiments cantonnés dans le sud de la Russie, et l'ordre donné aux cosaques de la Mer Noire de se tenir prêts à se mettre en marche, pendant que mon collègue anglais, toujours plus encourageant pour les Polonais, annonce qu'il va faire quelques courses dans l'intérieur, et je sais qu'il va surtout pour voir les forteresses, et en particulier celle de Nowo Alexandria. La Prusse concentre en Silésie et en Posnanie des forces considérables, puisque, outre la cavalerie, elle aura le 5 juin prochain, dans ces deux provinces, 66 bataillons d'infanterie et 11 compagnies d'artillerie.

J'ai relevé ces chiffres dans les journaux de Breslau de la semaine passée et Votre Excellence en trouvera ci joint le détail en deux tableaux d'une carte, dressés à cet effet. La carte lui permettra d'apprécier du premier coup d'oeil à quel point les forces des 5° et 6° corps d'armée prussiens ont été massées sur la frontière de la Bohême, et elle y verra même que plusieurs de leurs cantonnements viennent toucher cette frontière.

Sur ces 66 bataillons d'infanterie et sur ces 14 compagnies d'artillerie il ne se trouve dans le Grand Duché de Posen que 18 bataillons de fantassins et 4 compagnie d'artillerie; or ces dernières forces, pour être les plus éloignées de la frontière autrichienne, n'en sont cependant pas à plus 50 lieues kilométriques, (à la seule exception toutefois d'une compagnie de siège qui est à Thorn).

Mais, comme il existe un chemin de fer qui, de Posen, en se bifurquant à Lissa, va tout à la fois à Görlitz et à Breslau, les troupes du Grand Duché de Posen pourraient, en quelques heures seulement, se porter de leurs garnisons à l'extrémité de la Silésie, sans compter que des troupes venant de Berlin ne mettraient pas plus de temps pour se rendre à Kolforth, point de jonction de la voie ferrée qui met Görlitz et Breslau en communication directe.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les mouvements relatifs à cette concentration des forces prussiennes de ces côtés, n'ont été ordonnés et connus que ces jours derniers. Peut-être le Gouvernement prussien attendait-il pour les prescrire que les Chambres eûssent voté les neuf millions de thalers qu'il avait demandé pour le maintien de l'armée sur le pied de guerre. La marche des divers corps a commencé le 21 mai pour être effectuée le 5 juin au plus tard. Les journaux de Breslau ajoutent qu'à la date du 18 mai, les batteries de canons rayés, qu'on attendait dans cette ville, y étaient arrivées, et qu'après les avoir monté sur des affûts d'anciennes pièces de 6, on allait en faire l'essai au polygone de Carlowitz. La construction de ces bouches à feu aurait, selon la même autorité, été faite dans le système Warindorff modifié, elles seraient en acier fondu, plus longues que les pièces de bronze de 6, et cependant plus légères que ces dernières; elles se chargent par la culasse.

Je dirai, ici, en passant, à Votre Excellence, que je sais d'assez bonne source que les essais de canons rayés faits par les Russes ont donné les plus pauvres résultats, tant à Pétersbourg qu'à Varsovie, et qu'on en est assez triste.

Les mouvements de troupes prussiennes dont paraît, du reste, s'occuper l'autorité militaire russe, auraient-ils été la seule cause du retard que le départ du Prince Gortchakoff éprouve en ce moment, je l'ignore, mais je n'oserais pas affirmer qu'il n'y soit pas pour quelque chose.

Malgré l'apparence qu'il peut y avoir que Votre Excellence a été informée de ces détails par une autre voie, je n'ai pas cru pouvoir m'abstenir de les lui signaler dans tous leurs détails, du moins tels que les donnent les journaux de la Silésie.

1) En marge: Sur la Vistule, dans le gouvernement de Lublin.

Doc. No. 5.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

No. 230 Varsovie, le 26 mai 1860 (Recu: Cabinet 3 juin; Dir. Pol. 4 juin)

J'ignore si les débats du Parlement prussien, au sujet de certaines manoeuvres de la police de Posen tendant à compromettre les Polonais auprès des Gouvernements sous la domination desquels ils se trouvent, sont parvenus à la connaissance de Votre Excellence. Dans tous les cas, ces débats ont eu trop de retentissement à Varsovie pour que je ne les signale pas à Votre Excellence, comme un fait de haute gravité, principalement dans les circonstances actuelles, où chaque nationalité absorbée ou opprimée, sent se réveiller en elle le sentiment de son indépendance.

A ces débats se rattache la publication par la police prussienne d'une proclamation dont j'ai transmis copie au Département, à la date du 12 Août 1858, et qui était de nature à produire des mouvements dont la police de Posen aurait été provoqués par elle.

Le Gouvernement russe, soit qu'il ait conçu quelqu'irritation contre la Prusse, qui, dans cette occasion, avait cherché à l'entraîner dans les démarches compromettantes et sans but, soit qu'il ait voulu prouver aux Polonais du Royaume qu'ils étaient gouvernés plus loyalement et plus paternellement que les Polonais de la Posnanie, le Gouvernement russe, dis-je, a laissé publier ici les détails de ces débats parlementaires, et j'en vais donner un aperçu à Votre Excellence, pour le cas où ils auraient échappé à son attention.

C'est le Député polonais Niegolewski qui a soulevé la discussion dont il s'agit. Ce député démontre, preuves et main, qu'il existait depuis long-temps dans le Grand Duché de Posen un comité révolutionnaire organisé par la Police, et qui avait eu l'habilité de se mettre en communication avec le comité révolutionnaire polonais de Londres. Ce comité apocryphe avait fini par demander au comité de Londres, d'abord l'envoi d'une proclamation révolutionnaire signée des plus gros bonnets de la partie démagogique de l'émigration, ensuite l'envoi d'un émissaire chargé d'exciter les esprits. Le comité de Londres, qui peut-être ne demandait qu'à être provoqué, a si complètement donné dans le piège, qu'il avait souscrit, sans trop de difficulté, à ce qu'on réclamait de lui.

Ces faits, déjà signalés au Gouvernement prussien, avaient motivé une enquête de sa part, principalement contre M. Baerensprung, l'un des agents de la Police de Posen, accusé d'avoir répandu la proclamation en question, mais cette enquête n'ayant conduit à aucun résultat précis. M. Niegolewski s'est décidé à entamer lui-même une correspondance avec le comité de Londres, afin de lui ouvrir les yeux: Ce ne fut cependant qu'avec la plus grande peine qu'il obtint, enfin, de ce comité, communication de la correspondance qui lui avait été adressée par le comité soi-disant révolutionnaire de Posen, c'est à dire par la police de cette ville. Les lettres sont au nombre de 20, et toutes des plus compromettantes pour cette police, que M. Niegolewski a hautement accusée, non seulement d'avoir agit comme un véritable agent provocateur, mais encore d'avoir mystifié le Gouvernement lui même, en lui communiquant, comme authentique et d'inspiration toute révolutionnaire, des documents arrachés par elle à des gens, qui pour le moment du moins, ne pensaient pas à agir.

La réponse de M. Schwerin, le Ministre de l'Intérieur, a été loin d'infirmer les reproches de M. Niegolewski: sans s'attacher à nier l'exactitude des renseignemens donnés par ce député, il s'est seulement étonné que M. Niegolewski n'en ait pas d'abord fait usage auprès du procureur royal, et il s'est attaché plus particulièrement à maintenir que la proclamation était bien une émanation du comité de Londres, ce que M. Niegolewski n'avait jamais nié.

Comme Votre Excellence peut le supposer, c'est dans le journal polonais de Posen que ces détails doivent être lus si l'on veut les connaître dans tous leurs développements; or je puis lui donner l'assurance que cette lecture n'est pas sans intérêt. Ce journal ne parvient pas légalement dans le Royaume, mais, il en est arrivé clandestinement à Varsovie de nombreux exemplaires, et on les lit avec la plus grande avidité.

Les Russes paraissent moins sûrs aujourd'hui de l'arrivée prochaine de l'Empereur Alexandre qui, définitivement, selon eux, paraît ne devoir venir que vers la mi-septembre; mais le Prince Gortchakoff annonçait hier soir que Sa Majesté resterait ici trois semaines, ce dont il est fort embarrassé car il ne sait comment pouvoir procurer assez de distractions à son Souverain pour lui faire passer tout ce temps, sans trop d'ennui.

On répare avec soin la maison qu'habite ordinairement le Ministre des Affaires Etrangères, quand il accompagne l'Empereur à Varsovie.

Il paraîtrait que quelques Polonais avaient eu l'idée d'aller prendre du service dans l'armée du Pape; mais je crois qu'ils en ont été dissuadés par les personnes influentes du pays, qui, tout en restant très catholiques, ont fait passer, avant les intérêts du pouvoir temporel de l'Eglise, la question de nationalité: on met généralement en outre à Varsovie beaucoup de chaleur dans les souhaits que l'on forme pour les succès de Garibaldi, et par ce point, les Russes sont assez d'accord avec les Polonais.

On affirme ici, depuis quelques jours, que l'Autriche formerait près de Vienne, et sous la dénomination ancienne nationale de Krakous, des régiments qui composés entièrement de Galiciens, porteraient le costume polonais légèrement modifié; on ignore seulement si ces régiments sont destinés à aller servir à Rome, ou s'ils doivent faire partie de l'armée de l'Empire. C'est là, du reste, une des raisons qui donnent aux Russes cette inquiétude relative aux intentions du Cabinet de Vienne, que j'ai signalée dans ma dernière dépêche.

P.S. Les mouvements des troupes pour la formation du camp ont commencé depuis 5 à 6 jours. Il est arrivé de l'infanterie et plusieurs

batteries d'artillerie. Ces mouvements, quelles que soient les forces qui se trouveront réunis sous Varsovie, s'opèrent, cette année, près d'un mois plutôt que les autres années.

Doc. No. 6.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

No. 231 Varsovie, le 12 juin 1860 (Reçu: Cabinet 3 juillet; Dir. Pol. 5 juillet) à communiquer à Sa Majesté

L'intérêt que les hauts fonctionnaires d'ici montraient pour la cause des insurgés Siciliens et la satisfaction que leur inspiraient les triomphes de Garibaldi n'ont fait que s'accroître jusqu'au moment où nous avions appris que les observations faites par le Cabinet de St. Pétersbourg en faveur des Chrétiens de la Turquie n'avaient pas eu tout le succès qu'il espérait. Aujourd'hui, soit que nos gens aient reçu quelques avis; soit qu'ils croyent n'avoir plus un intérêt aussi direct à se mettre du côté d'une insurrection; soit enfin qu'ils aient compris que célébrer une insurrection quelconque dans un pays comme la Pologne, n'était pas sans danger de leur part, ils ont, avec cette facilité qui leur est propre, modifié leur langage et il en est même parmi eux qui vont jusqu'a nier qu'ils aient montré la moindre sympathie pour la cause des insurgés de Marsala et de Palerme; à cela il n'y a rien à répondre, à moins de ma part, car ce serait s'engager dans une voie dangereuse, mais Votre Excellence en pourra peut-être tirer quelqu'induction, surtout quand je lui aurai dit que la censure de Varsovie a laissé passer dans les journaux du pays, des articles, presqu'apologétiques, de l'insurrection Sicilienne, et qui tendaient, dans tous les cas, à mettre en relief le patriotisme et le courage de Garibaldi. Je dois dire cependant que le parti allemand n'a pas pris autant de part à ces manifestations que le parti russe.

Le Prince Gortchakoff s'est rendu dans premiers jours du mois, d'ordre de l'Empereur, à Koenigsberg, pour saluer de sa part le Prince Régent de Prusse, qui s'y était rendu à l'effet d'inaugurer le chemin qui conduit de cette ville à la frontière de la Lithuanie. Le Prince Gortchakoff, parti d'ici avec un seul aide de camp d'origine allemande, avait néanmoins réuni autour de sa personne les Gouverneurs d'Augustow, de Wilno, de Kowno, etc., ce qui, chose peut-être bonne à noter, lui faisait une suite bien plus civile que militaire. Si je dois m'en rapporter à ce qui a été raconté après le retour du Namiestnik, qui a eu lieu le 6, le Prince Régent aurait dans le discours qu'il a prononcé à Koenigsberg, parlé avec chaleur des bons rapports qui existent entre la Prusse et la Russie, ce dont le parti russe n'a pas paru se féliciter beaucoup, mais ce dont les Allemands se sont vivement applaudis.

Plus nous allons et plus l'antagonisme semble s'établir entre les deux partis, les Russes devenant chaque jour plus démocrates et se prononçant, plus ouvertement que jamais, pour le succès d'une confédération slave. L'un d'eux, très haut placé, me disait l'autre jour, « Nous commençons à comprendre ce que nous devons être pour les Polonais, depuis

que nous avons pu nous apercevoir du poids dont a pésé sur notre pays le joug des Allemands. Si les opinions continuent à progresser chez nous, ce que j'espère, comme elles le font depuis quelque temps, on pourra bientôt consulter le peuple russe sur la question de savoir s'il entend continuer à dominer la Pologne ou s'il veut l'abandonner à elle-même, et la réponse ne sera pas contre la Pologne, je vous l'affirme ». Ce même personnage avait le soin d'ajouter: qu'il ne parlait cependant de la Pologne que jusq'au Bug et jusqu'au Niemen, car l'Ukraine est à ses yeux le berceau de la Russie.

Une circonstance, que je connais de bonne source, servirait, du reste, à prouver que cette opinion n'est pas dénuée de fondement. Les membres de la 2º catégorie de la noblesse, appelés en dernier lieu à St. Pétersbourg pour émettre un avis sur la question des paysans, s'étant réunis à dîner avant de retourner dans leur foyers respectifs, ont alternativement porté des toasts à la noblesse russe et à la noblesse polonaise, or, les Polonais présents à ce repas d'adieux étaient pourtant des Polonais de l'Ukraine, de la Podolie et de la Wolhynie, provinces que le Général russe, dont je viens de parler, ne voudrait pas voir distraites des territoires de l'Empire, mais là ne devaient pas s'arrêter ces témoignages; un gentilhomme russe ayant porté un toast à la Pologne on s'est réciproquement et chaleureusement pressé la main, et les Russes, dans leur épanchement, ont dit aux Polonais: « Soyez tranquilles, quand nous serons les maîtres, quand la nation aura secoué ses entraves, et vous voyez que nous approchons de ce moment, nous vous rendrons votre Pologne libre et indépendante; comme il faut qu'elle le soit pour le plus grand avantage de tous ».

Il y avait à ce dîner une cinquantaine de convives, dont 42 Députés et 6 à 8 autres personnes. Pour pouvoir se réunir, ces messieurs avaient dû demander l'autorisation du Gouvernement et communiquer au Prince Dolgoroucki la liste des toasts qu'ils se proposaient de porter. Votre Excellence comprend que les toast à la Pologne n'étaient pas de cette liste, et qu'ils se sont fait jour, d'eux-mêmes et dans l'intimité. Je tiens ces détails d'un gentilhomme polonais qui a des terres considérables en Ukraine et qui, en cette qualité, faisait partie des Députés de la 2° catégorie. Comme ce gentilhomme, M. le Comte Sobański, un de mes bons amis, est plein de sagesse et de gravité et se trouvait naturellement faire partie du banquet, je crois pouvoir ajouter une foi entière à son récit.

Quant au parti allemand, il n'est pas encore là, ce qu'il lui faut, ce sont des emplois à occuper et des traitemens à recevoir, or, plus la Russie sera grande, plus le champ des fonctions publiques sera vaste, ce qui est un avantage de plus pour lui, car les Allemands sujets de l'Empire n'ont guère d'autres industries que le service militaire et les emplois publics.

Mais si les Russes de religion grecque ne souhaitent plus à si haute voix des succès à Garibaldi, ils dissimulent à peine leur désir de voir le Pape dépossédé de son pouvoir temporel, c'est même une voie dans laquelle les Russes protestants ne les suivent que de loin, car ces derniers, Allemands en général, ont des principes beaucoup plus conservateurs que les autres, qui peut-être, n'auraient pas été fâchés de voir coincider le fait de la dépossession du Pape avec le fait de l'intervention de leur Gouvernement en faveur des schismatiques du Levant; ce sentiment hostile à la cour de Rome se fait jour, d'ailleurs, de plus d'une façon, et voici entr'autres un extrait des instructions russes données à

**— 61 —** 

certains journaux de Varsovie, il y a environ deux ans de cela: «ne jamais dire du bien de Rome, ne dire que du bien de la Prusse, et ne dire ni bien ni mal de l'Autriche».

J'ai tenu ces instructions manuscrites dans mes mains, je parle donc  $de\ visu$ .

Pour ce qui est des Polonais, quelque religieux qu'ils puissent être, ils verraient, assurément sans trop de regrets, disparaître le pouvoir temporel de l'Église, s'il en devait résulter le triomphe de la nationalité italienne, c'est sans doute parce qu'il partageait l'opinion que j'exprime ici, que le chef de la police secrète, ayant à intimer l'ordre de quitter le Royaume, à un personnage, venu en Pologne dans la vue de recruter pour le Pape, lui disant « vous venez ici lever des soldats pour le Saint Père, vous n'aurez personne; ah, si vous recrutiez pour Garibaldi, ce serait autre choses ».

Cet agent papal était un Prussien protestant converti, nommé Haine. Aussitôt que l'autorité d'ici l'a su à Varsovie, elle a demandé par le télégraphe à Pétersbourg ce qu'elle devait en faire, et on lui a répondu par l'ordre de le renvoyer à la frontière sous l'escorte de la gendarmerie, et c'est ce qui a été exécuté. Si à Pétersbourg on avait mieux connu l'esprit qui règne à Varsovie, on se serait cru dispensé de recourir à pareille précaution.

Doc. No. 7.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

No. 236 Varsovie, le 13 Août 1860 (Reçu: Cabinet ler septembre; Dir. Pol. 3 septembre)

L'événement le plus saillant de la quinzaine qui vient de s'écouler, a été la mort du Comte Léon Lubinski,<sup>1)</sup> fils d'un Général<sup>2)</sup> qui a servi avec distinction dans nos armées.<sup>3)</sup> Le Comte Léon Lubinski était un homme d'une certaine instruction et possédait quelque talent littéraire; mais tout cela se trouvait renfermé dans des limites qui ne permettaient assurément pas d'en faire un homme hors de ligne, et il a fallu les tendances générales du public à donner du relief à tout ce qui est susceptible de s'y prêter, pour que de cette mort, on ait fait le sujet d'une manifestation en quelque sorte nationale.

Le Comte Léon Lubinski avait cependant un titre particulier aux regrets des hommes qui s'intéressent à l'avenir de la Pologne, et j'en dois parler à Votre Excellence: le premier, il avait compris l'utilité d'une fusion aussi complète que possible, entre la bourgeoisie et la noblesse, et dans cette vue, il réunissait chez lui, chaque dimanche matin, une grande partie des hommes les plus haut placés, soit par leur naissance, soit par leurs études; j'assistais parfois à ces réunions, et je suis resté

<sup>1)</sup> Prince Vasilij Dolgorukov (1803-1868), chef de la troisième section.

convaincu qu'il en résultait des avantages précieux, bien que quelques gentilshommes y fussent plus allés par la pensée de se créer un patronnage qu'entraînés par l'idée de fusion qui animait le maître du logis. Aussi les honneurs rendus à ses restes, l'ont-ils été bien plus par la bourgeoisie que par l'aristocratie qui n'était guère représentée à ses funérailles que par les membres de la famille.

Maintenant il est à craindre que ce groupe formé à grande peine, d'éléments assez disparates, ne vienne à se dissoudre, et que, le cas échéant, il faille aller chercher, ici et là, ceux qui se trouvant ainsi réunis, avaient, malgré tout, fini par se connaître et s'apprécier.

L'autorité avec ses instincts poltrons, (Votre Excellence voudra bien me passer le mot) avait flairé la manifestation que les funérailles du Comte Léon Lubinski devaient provoquer, et pour en atténuer l'effet, tout autant que pour en juger de plus près, elle avait cru devoir y assister dans la personne du Général Paniutin, a) qui, en ce moment, remplit par intérim les fonctions de Namiestnik; dans celle du Général Kotzebue, Major général de l'armée, dans celle de M. Mouchanoff, Ministre de l'intérieur, et enfin dans celle du Général Anitchkoff, préfet de police de Varsovie. En outre, des gendarmes à cheval ouvraient et fermaient la marche du cortège. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence que l'emploi de chef de Bureau que le Comte Léon Lubinski occupait à la Banque ne justifiait en rien ces honneurs, et j'ajouterai que la nature des rapports personnels qu'il pouvait entretenir avec ces hauts fonctionnaires ne les justifiaient pas davantage.

Ainsi, encore une fois, l'autorité a eu peur et encore une fois elle a été assez maladroite pour le faire voir. La foule s'est, du reste, montrée calme et digne, et a suivi le corps jusqu'au cimetière, où des discours, revus et retouchés par la censure, ont été lus; seulement, il n'a pas été permis de les reproduire dans les journaux.

Dans tout autre pays il se trouverait, sans doute, un homme prêt à remplacer dans la mission qu'il s'était donnée, celui qui vient de s'éteindre; mais, en Pologne, il n'y faut guère penser: le Gouvernement russe s'est tellement attaché et il l'a fait avec un tel succès, à empêcher la diffusion des études politiques et scientifiques qu'il n'y a jamais d'hommes de la génération actuelle aptes à remplacer un homme de quelque distinction de la génération qui s'en va.

A l'époque de mon arrivée dans cette ville il existait un assez grand nombre de personnes qui, à des titres divers, occupaient une position élevée dans l'estime et dans la confiance de leurs compatriotes, et qui dès lors exerçaient une certaine influence dans le pays; mais, à mesure que ces personnes disparaissent, je sens l'individualisme se propager de plus en plus.

Il est incontestable que cette autorité des hommes d'autrefois sur la génération nouvelle tenait tout autant à l'éducation développée que certains d'entre eux avaient reçue, qu'à la gloire militaire que d'autres s'étaient acquise sur nos champs de bataille. Aujourd'hui, si des Polonais veulent servir, ils n'apparaissent que sur les champs de bataille russes, ce qui généralement n'est pas considéré comme une gloire par leurs compatriotes et s'ils veulent étudier les lettres et les sciences, ils trouvent les portes des écoles systématiquement fermées pour eux.

Depuis 1832 jusqu'en 1858, le Gymnase (collège royal) de Varsovie, où l'on ne fait que des études superficielles, n'avait pu réglementairement admettre à ses cours que 300 élèves sur une population de 1,600,000 âmes que renferme la circonscription territoriale à laquelle ce gymnase est affecté. A partir de 1858, on annonça que ce nombre serait augmenté, et je crois qu'en effet il avait fini par s'élever à 600 environ. Mais voilà qu'aujourd'hui on refuse des élèves pour la prochaine année scholaire, sous prétexte que la place manque, et, tout en se paraissant pas y toucher, on va revenir, cela est plus que probable, au chiffre primitif.

Il y a donc là un retour aux rigueurs déplorables du règne de l'Empereur Nicolas, mais Votre Excellence se tromperait si elle n'attribuait qu'à la seule politique du Gouvernement russe cette tendance à restreindre les moyens d'étude dans ce pays. L'esprit russe en général y a plus de part qu'on ne le supposerait au premier apercu: les Russes, en effet, principalement ceux qui sont ici, reconnaissent au fond aux Polonais une supériorité intellectuelle sur eux, et malgré tout le mal qu'ils en disent, ils ne verraient pas, sans appréhension, les Polonais accepter franchement la domination moscovite car il en résulterait pour eux une concurrence redoutable dans l'obtention des emplois publics, tant dans le Royaume que dans l'Empire lui-même. Combien de fois dans leurs moments d'épanchement, les généraux et les fonctionnaires russes ne m'ontils pas dit avec un sentiment d'aigreur: « Si les Polonais le voulaient, ils gouverneraient la Russie à notre détriment». Quel que soit le motif, ou gouvernemental ou personnel, si je puis parler ainsi, qui restreint, à ce point, le champ des études c'est une honte réelle pour la Russie; car elle fait en cela ce que l'Autriche elle-même n'a jamais fait à ce point en Italie.

Dans tous les cas, le Gouvernement russe doit prévoir dès aujord'hui qu'il est des bornes à l'action de tout gouvernement contre le développement intellectuel, car de tous côtés, on tend à lui créer des difficultés à cet égard.

Voilà en effet, que les Petits-Russiens eux-mêmes, ces gens qu'on a fait passer, malgré eux, à la prétendue église orthodoxe et que l'on cherchait à faire considérer, au reste du monde, comme des Russes purs, sentent se réveiller en eux un sentiment de nationalité particulier, qui vient donner un démenti à ces prétentions. Le Gouvernement avait créé pour eux à Kiew et Kharkow des universités dans lesquelles, outre que les leçons se font en russe, l'alphabet cyrillique, qui était l'alphabet natif des Petits-Russiens, a été remplacé par l'alphabet de St. Pétersbourg et de Moscou. On espérait par ce double moyen parvenir à détruire la langue nationale; mais là, comme en Pologne, toutes les précautions prises n'ont servi qu'au développement de ce qu'on voulait supprimer. Or, le dialecte petit-russien, je dois le dire en passant à Votre Excellence, est bien plus rapproché du polonais que du russe.

Comme le mot d'ordre, si ce n'est le sentiment réel de la nationalité, paraît être depuis quelque temps, de faire partout la guerre à la langue moscovite; des souscriptions ont été ouvertes dans la Petite-Russie, et les propriétaires polonais y ont pris une part considérable. Ces fonds sont destinés à la propagation de la langue petite-russienne, et à l'encouragement de livres populaires, tant sur l'agriculture que sur l'histoire et sur les légendes du pays. Le Gouvernement, il est vrai, ne permettant pas aux imprimeurs de posséder des caractères cyrilliques, on en est réduit à employer les caractères russes dont sont pourvues les imprimeries de Kharkoff, de Kiew et de Tchernikoff, mais c'est là, aux yeux

de ceux qui ont pris la direction de ce mouvement, un état de choses, simplement transitoire, et dont il faut savoir s'accommoder pour l'instant.

Jusqu'à l'année 1846 la langue petite-russienne n'avait été parlée que par les paysans et personne ne songeait à en faire une langue littéraire; ce fut l'Autriche, qui, en haine de la Pologne, se chargea de ce soin.

La Galicie étant habitée à l'ouest par des Polonais et à l'est par des Petits-Russiens, le Comte Stadion 6) fit plusieurs gouvernements de cette seule province de l'Empire d'Autriche: l'un eut pour chef lieu Cracovie et l'autre Lemberg, puis, il fut décidé que dans les tribunaux et dans les administrations de chacun de ces gouvernements on ne parlerait, conjointement avec l'allemand, que la langue qui y était le plus généralement répandue. Cela revenait à dire que les propriétaires polonais de l'est de la Galicie devaient prendre pour langue officielle la langue de leurs paysans, mais l'Autriche avait, en agissant ainsi, un autre but que je ne dois pas négliger de signaler à Votre Excellence: elle cherchait à créer aux paysans Petits-Russiens, placés sous sa domination, une situation préférable, sous un certain rapport, à celle que la Russie faisait aux Petits-Russiens placés sous la sienne. Car, ce sont là des procédés que ne se refusent pas d'employer les puissances copartageantes qui, si elles oppriment les Polonais, compris dans le lot qui leur est échu, ne se font jamais faute de chercher à donner à croire aux Polonais compris dans le lot des autres, qu'il serait plus avantageux pour eux de changer de domination. A l'avènement de l'Empereur François-Joseph, tout cela fut changé, sans doute, et la langue allemande acquit une prépondérance officielle: mais le grain avait germé en peu de temps, et de proche en proche, les développements qu'acquérait la langue petite-russienne s'étaient fait sentir en Wolhynie, en Podolie et en Ukraine.

Ce mouvement littéraire des nationalités très actif déjà en Petite-Russie, commence à se manifester également en Lithuanie; des souscriptions ont pourvu aux frais de premier établissement d'un certain nombre d'imprimeries (chaque imprimerie ne coûte guère à installer plus d'une douzaine de mille francs). Je ne crois pas avoir besoin de dire ici à Votre Excellence que la noblesse polonaise de cette province, loin d'imiter la Russie, qui voulait imposer sa langue, n'a d'autre but que de répandre et de développer la langue lithuanienne, que parlent les paysans du pays. Des abécédaires, des petits livres élémentaires et des brochures catholiques sortent déjà de ces presses, et se répandront bientôt sur toute la surface de la province. Ainsi, au lieu de l'unité impossible que voulait établir le Gouvernement russe, on est en train de créer dans l'Empire une confusion de langues avec laquelle ce gouvernement aura sans doute à compter un jour.

Comme il y a en Lithuanie des catholiques latins pour lesquels les brochures religieuses, dont je viens de parler, sont imprimées sans qu'on y puisse mettre obstacle, ces brochures serviront dans la pensée de leurs auteurs à maintenir et à rappeler dans le giron de l'Eglise Romaine les Grecs-unis qu'on a forcés à embrasser le schisme oriental. Cette vue, du reste, n'échappe pas aux Russes qui s'en préoccupent plus que Votre Excellence ne pourrait le croire. Leur appréhension est d'ailleurs justifiée par ce qui se passe en ce moment à Janów, qui est le siège épiscopal du gouvernement de Lublin.

La Comtesse Auguste Potocka étant allée à Rome, il y a deux ou trois ans, obtint du Pape pour la cathédrale qu'on se propose d'élever à Janów, le corps tout entier d'un Saint Victor qu'on venait de retrouver dans les catacombes. Le corps, ramené ici en grande pompe, est devenu

le but d'un pélerinage incessant, et comme Janów se trouve sur les confins orientaux du Royaume, les paysans grecs-unis des provinces russes voisines, passés forcément au culte schismatique, y viennent en masse. Ces paysans se prosternent devant la relique, frappant la terre de leur front, priant Dieu de leur pardonner une apostasie qui n'est qu'apparente, et d'une voix entrecoupée par des sanglots, déclarent n'avoir jamais, en réalité, et ne vouloir jamais reconnaître dans leur conscience, d'autre autorité religieuse que celle du Pape. Les fonctionnaires russes des provinces auxquelles ces paysans appartiennent en perdent la tête; ils avaient bien eu l'idée de recourir à des refus de passeports, mais comment empêcher de pauvres paysans de venir vendre leurs produits dans le Royaume? En désespoir de cause, ces fonctionnaires se sont adressés à ceux d'ici les priant de leur venir en aide, et nos gens n'y ont vu d'autre remède que dans une intervention de l'Evêque d'Janów. Celui qui est ce même Evêque Benjamin,7) dont j'ai déjà entretenu Votre Excellence, dans l'une de mes dernières dépêches.<sup>5)</sup> a répondu à cette singulière ouverture: «qu'il n'y pouvait rien, que son église cathédrale était ouverte à tout le monde, et que, dans tous les cas, c'était aux prêtres russes à veiller sur leurs brebis et à les maintenir dans le bercail ». On ne pouvait assurément pas s'en tirer avec une plus froide ironie.

La question de l'acensement des paysans du Royaume est toujours l'affaire qui, malgré tout, donne le plus de souci au Gouvernement. Le Prince Gortchakoff, qui a sur le coeur l'affaire des paysans de Piotrkoff, a formellement déclaré au Conseil Supérieur d'administration du Royaume, avant son départ pour l'Allemagne, qu'il voulait s'occuper on ne peut plus sérieusement, de cette affaire, et qu'il entendait que cette grave opération fût terminée dans deux ans au plus tard. Avant demandé, séance tenante, à M. Mouchanoff, qui, depuis un an déjà, aurait dû, en sa qualité de Ministre de l'Intérieur, avoir publié les instructions relatives à l'acensement, si ses paysans étaient acensés, et M. Mouchanoff ayant répondu négativement, le Prince a ajouté avec un ton de véritable colère; « Ne l'ayant pas fait depuis longtemps déjà, faites le aujourd'hui plutôt que demain ». Du reste, pendant qu'on montre ainsi l'intention bien arrêtée de procéder à l'affranchissement absolu de l'habitant des campagnes, on se montre moins ferme sur l'accomplissement des restrictions décrétées contre la Société d'Agriculture, et l'on promet, en secret, de laisser la Société reprendre peu à peu, ses anciens errements. Je dois ajouter que si cette assurance ne lui avait pas été donnée, la Société se serait supprimée elle-même. Voilà pourtant ce dont est capable, dans ses embarras, ce Gouvernement si dur et si hautain quand rien ne le vient ménacer. Néanmoins, le Comte André Zamoyski, qui s'en est rapporté à ces promesses, et qui s'est refusé a faire un coup d'éclat, en prononçant de lui-même la dissolution de la Société Agronomique, me semble avoir par cela même perdu de l'influence dont il jouissait il y a quelques mois.

Je ne terminerai pas cette dépêche, déjà longue, sans rendre témoignage à Votre Excellence de la manière tout à fait favorable dont les Polonais ont vu notre intervention dans les affaires de Syrie. Les Russes y avaient applaudi d'abord, mais depuis qu'ils ont su que Sa Majesté Impériale avait cru devoir conclure une convention à cet effet, tant avec les grandes Puissances qu'avec la Porte elle-même, ils ont grandement modéré l'expression de leur assentiment. Ils pensent que ce précédent

leur ferme toute issue à une intervention directe et soudaine, comme les faisait l'Empereur Nicolas, lorsque la fantaisie l'en prenait.

- 4) Général Pavel Evstachievič Kotzebue (1801-1884), chef de l'état-major de la première armée.
  - 5) Pavel Aleksandrovič Muchanov, directeur du département de l'éducation du Royaume.
  - 6) Philippe Stadion (1803-1853), gouverneur de la Galicie.
  - 7) Beniamin Szymański (1793-1868), l'évêque de Podlachie, son siège était à Janów Podlaski.
  - 8) Rapport du 12 juin 1860, publié dans "Rapporty", p. 22-26.

### Doc. No. 8.

## DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

No. 238.

Varsovie, le 12 septembre 1860 (Reçu: Cabinet 5 octobre; Dir. Pol. 6 octobre) Pas d'analyse.

L'événement de la quinzaine a été le concours agricole qui a eu lieu à Lublin et qui a duré 3 jours; M. Mouchanoff, arrivé tout exprès dans cette ville, ayant jugé d'après l'attitude des 1000 ou 1200 membres de la Société Agronomique réunis sur les lieux, que l'autorité supérieure n'y serait pas traitée avec un empressement suffisant, ne s'y est arrêté qu'une couple d'heures seulement, et a prétexté d'affaires urgentes pour prendre une autre direction.

Il est vrai que les membres de la Société Agronomique, mettant habilement de côté les griefs que quelques uns d'entr'eux avaient contre le Comte André Zamoyski, pour le trop de facilité, qu'à leur avis, il avait montré dans l'affaire des restrictions apportées aux règlements de cette Société, se sont unanimement accordés à lui faire une ovation qui contrastait étrangement avec l'accueil dont le Ministre de l'Intérieur était l'objet. Cette réunion a d'ailleurs été signalée par un fait qui pourrait servir à faire connaître l'esprit qui y régnait. Le Prince Woroniecki, qui avait su jusque là se préserver des faveurs du Gouvernement, s'étant complètement rallié, ayant accepté, il y a 18 mois, les fonctions de Marechal de la Noblesse du gouvernement de Lublin, a reçu publiquement à la suite d'une altercation sans importance réelle, un soufflet que l'on dit être le premier châtiment de son apostasie. Ce qu'il y a de positif, c'est que le parti démocratique parle de ce conflit avec un plaisir non dissimulé, et en fait en quelque sorte un événement.

Pendant que le concours agronomique se tenait à Lublin, Varsovie était également le théâtre de quelques vivacités patriotiques. Un profes-

<sup>1)</sup> Le comte Leon Lubieński.

<sup>2)</sup> Général Tomasz Andrzej Adam Lubieński (1784-1870).

<sup>3)</sup> Il était chef d'escadron des Cheveaux-Légers de la Garde, a obtenu le 15 mars 1810 de Napoléon le titre de baron et une rente annuelle de 4000 francs.

<sup>3</sup>a) Fedor Sergeevič Paniutin (1790-1865).

seur de littérature au Gymnase (Collège Royal) de Varsovie, Français d'origine, et se nommant ou se faisant nommer M. de Laplace, avait. l'an passé, apostrophé certains de ses auditeurs qui ne lui paraissaient pas se montrer assez révérends à son égard: Il leur avait dit: « Croyez vous que ceux qui ont pu faire pendre vos pères en 1832, ne sauraient pas vous mettre à la raison ». Quelques coups de pierres lancées à la dérobée et à la promenade. l'avaient puni de ce méfait, et en y apportant de la modération, il s'était mis en mesure de pouvoir continuer le cours de ses leçons; mais, ces jours derniers, s'étant de nouveau laissé emporter par la colère, les élèves l'ont attendu le soir, et l'ont si fort frappé à coups de bâton, que dans sa terreur, il a jugé prudent de se démettre de ses fonctions. En général, tous ces Français passés au service russe, au temps de l'Empereur Nicolas, sont infiniment plus russes, et dès lors, infiniment plus anti-polonais que les Russes d'origine. Ce qu'il y a de particulier dans cette affaire, c'est que l'autorité ne s'est pas donné. jusqu'ici, le moindre mouvement pour découvrir les coupables d'un tel acte d'agression.

Enfin, et comme se rattachant toujours à la disposition aigrie des esprits, j'ai à citer à Votre Excellence un fait qui, pour avoir passé à peu près inaperçu, n'en a pas moins préoccupé l'autorité: un Colonel, chef d'état major du 2° corps qui compose le camp de Varsovie, a cru, étant à cheval, pouvoir couper un cortège funèbre se rendant au cimetière voisin de Powonski ') où les troupes se trouvent rassemblées. Les gens qui suivaient le convoi, blessés de cette manière d'agir, ont saisi le cheval par la bride et forcé très brutalement le Colonel à prendre une autre direction que celle qu'il voulait suivre. De là, plainte très vive de l'autorité militaire à l'autorité civile; mais celle-ci est restée impassible au grand mécontentement des gens d'épée.

J'ai rapporté ces petits événements à Votre Excellence pour lui montrer dans quelles dispositions on se trouve ici soit du côté des Polonais, soit du côté des Russes. Evidemment la police a peur d'agiter les masses en poursuivant certains délits isolés. Peut-être aussi l'absence du Prince Gortchakoff y est-elle pour quelque chose, personne n'osant prendre la responsabilité d'une répression. Dans tous les cas, nous saurons bientôt à quoi nous en tenir à cet égard, le Prince devant arriver après demain à Varsovie.

Je viens de parler du camp et du 2e corps qui le compose. Votre Excellence se rappelera peut-être que dans ma dernière dépêche, j'évaluais à 60,000 hommes au moins les troupes qui se trouvent en ce moment dans les environs de cette capitale. Je dois ajouter maintenant que le 3 de ce mois il a été détaché 2 officiers par régiment pour aller dans l'intérieur de l'Empire chercher les hommes en congé illimité, qui viennent d'être rappelés sous les drapeaux. Chaque régiment du camp recevra ainsi 800 hommes, ce qui lui permettra de porter à 6 le nombre de ses bataillons. Or, pour les 12 régiments d'infanterie qui composent le 2° corps, ce sera une augmentation de près de 10,000 hommes et nous arriverons par là à un chiffre total de 70,000 hommes. Le départ de ces officiers n'est pas encore connu du public, mais au dire des généraux qui n'ort pas pu m'en faire mystère, à cause de détails qui s'y attachent et dont j'étais informé. Cette grande réunion de troupes serait motivée par les événements qui peuvent se produire en Hongrie. Je puis, du reste, ajouter à ce renseignement, et sans chercher à lier ou ne pas lier un fait à l'autre, que l'Autriche fait travailler très activement depuis

quelque temps aux fortifications entreprises à Cracovie. Les travaux consistent surtout en maçonnerie; ce sont des voyageurs arrivant de cette ville qui m'ont donné ce renseignement.

Je ne terminerai pas cette dépêche sans entretenir Votre Excellence d'une circonstance qui a fort agité les Russes. Un rescrit de l'Empereur portant le petit-titre est arrivé ici avec le mot Autocrate bâtonné, et l'on s'est demandé si c'était là le fait d'une erreur. Dans tous les cas, comme ce ne serait pas la première fois qu'on aurait ainsi, sans en rien dire, modifié certaines règles, plusieurs Russes, qui m'en ont parlé en confidence, se livrent à ce sujet à une foule de réflexions.

P.S. Avant hier sont arrivés ici, d'une part l'Evêque de Monténégro se rendant à Pétersbourg, et de l'autre, cinq officiers anglais appartenant à l'Artillerie. Le but de ces messieurs est de visiter le camp. Un général a été chargé du soin de leur faciliter l'accomplissement de leur mission. Les ordres pour leur réception étaient venus de Pétersbourg.

#### Doc. No. 8 A.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

No. 239

Varsovie le 26 septembre 1860 (Recu Cabinet 5 octobre - Dir. pol. 6 octobre)

Ainsi que Votre Excellence le sait, on attend l'Empereur Alexandre à Varsovie; mais son arrivée annoncée d'abord d'une manière positive pour le 6 octobre, est remise au 11, sans que l'on puisse prévoir bien exactement s'il n'y aura pas encore un autre ajournement.

La nouvelle que l'Empereur d'Autriche doit se rencontrer ici avec le Czar a produit une impression très défavorable sur l'esprit des Russes, qui parlent de Sa Majesté Apostolique dans les termes les plus sévères et les plus irrévérencieux. Evidemment une alliance entre les deux pays serait vue du plus mauvais oeil par l'armée, et ne pourrait que nuire à la considération que l'Empereur Alexandre a inspirée jusqu'ici à ses Généraux. Aussi, je crois pouvoir émettre l'opinion que l'Empereur François-Joseph sera reçu avec une froideur à laquelle il ne s'attend peut-être pas: quant au Prince Régent de Prusse et au Roi de Bavière, dont on annonce également l'arrivée, on n'y fera pas plus d'attention que l'on en fait ordinairement à la présence du Duc de Saxe-Weymar.

Jusqu'ici, du reste, la noblesse polonaise paraît devoir se tenir à l'écart des fêtes qui auront lieu à cette occasion, car, non seulement personne ne rentre encore, mais presque tout le monde paraît s'être donné le mot pour ne rentrer que beaucoup plus tard, c'est à dire après le départ des Souverains. Les choses en sont au point que la Princesse

<sup>1)</sup> Prince Adam Woroniecki (mort en 1864), maréchal de la noblesse de la province de Lublin.

<sup>2)</sup> Le cimetière de Powązki.

Gortchakoff déclare avec amertume qu'elle ne sait pas, si en dehors de quelques dames russes, elle trouvera des danseuses.

Depuis deux jours cependant, le bruit s'est répandu que Sa Majesté Impériale serait, elle aussi, dans l'intention de se rendre à Varsovie, et ce bruit agite tellement les esprits que s'il venait à prendre de la consistance, bien des résolutions de s'abstenir seraient abandonnées. Les hauts fonctionnaires russes ne font nul mystère, du reste, des appréhensions qu'ils conçoivent à cet égard, appréhensions qui viennent confirmer ce que j'avais l'honneur d'écrire à Votre Excellence il y a quelque temps, à savoir que la présence de Sa Majesté ne manquerait pas de provoquer des démonstrations, on ne peut plus significatives, à moins que la police ne cherchât à faire le vide autour de sa personne, comme on avait presque réussi à le faire autour de la personne du Prince Napoléon.

L'autre jour me trouvant chez le Prince Gortchakoff, M. Leski, Directeur des finances du Royaume, m'aborda et me dit: Savez-vous qu'on parle beaucoup de l'arrivée de Votre Empereur? En avez-vous reçu quel-qu'avis? Sur ma réponse négative, il ajouta que pour sa part, il en serait heureux, mais qu'il ne pouvait s'empêcher de redouter l'enthousiasme des Polonais, qui irait jusqu'à les entraîner à des acclamations tellement significatives qu'elle ne deviendraient blessantes pour l'Empereur de Russie. Le Grand Maître de Police, Général Anitschkoff, n'était pas aussi explicite, mais il me disait avec un sentiment qui trahissait son inquiétude, qu'il ne croyait pas à cette nouvelle; attendu que ce n'était qu'à Pétersbourg seulement que l'Empereur pouvait recevoir convenablement le Souverain de la France. Depuis lors, les journaux allemands ayant eux-mêmes parlé du projet prêté à Sa Majesté Impériale, nos Russes en ont éprouvé une panique d'autant plus grande, que la nouvelle s'est immédiatement répandue dans toute la ville et qu'elle gagne les provinces.

Le Prince Gortchakoff qui est revenu d'Allemagne, en passant par Vienne, me traite néanmoins avec une attention plus particulière, les autres généraux en font de même, et les très rares partisans que l'Autriche a ici, parmi lesquels se trouve, et au premier rang, la Princesse Gortchakoff, témoignent par leurs discours et par leur attitude du désapointement que leur ferait éprouver une circonstance propre à paralyser tout l'effet diplomatique qu'ils paraissent attendre de la présence de l'Empereur François-Joseph.

Mon collègue d'Angleterre, le Colonel Simmons, est revenu ici, ces jours derniers, d'un congé de trois mois, passé à Londres. Il m'avait souvent parlé de son désir de rentrer au service militaire, parce qu'il ne pouvait pas vivre à Varsovie avec le traitement qui lui était alloué, et il vient d'être nommé Chef du Génie au Camp d'Adershott. Son départ ne sera certainement pas un dommage pour nous, car il nous était hostile de tous points, dénigrant nos soldats et leurs chefs, parlant avec une irritation factice, mais perfide, de notre politique. C'est ainsi, qu'à peine arrivé, il est allé criant partout "que Sa Majesté Impériale avait perdu la confiance du peuple anglais". Je cite ses propres paroles, et comme il me les a dites à moi-même, non sans que je les aie relevées, bien entendu, j'en puis conclure que les rapports qui m'ont été faits sur ses discours ne manquaient pas d'exactitude. Il a enfin poussé l'irrévérence jusqu'à qualifier de hostile le discours de Lord Palmerston à la Chambre des communes, de réponse du Gouvernement anglais à la lettre écrite par Sa Majesté Impériale à M. de Persigny. Il a cependant insinué aux Russes que si une alliance venait à se conclure entre la Russie et l'Autriche, dans le but de comprimer le mouvement hongrois, l'Angleterre, malgré ses vifs griefs, se verrait dans la nécessité de s'unir derechef avec la France.

Les cinq officiers d'Artillerie anglais, dont j'ai, dans ma dernière dépêche, annoncé à Votre Excellence l'arrivée à Varsovie, nous ont quitté après avoir examiné l'Artillerie du Camp et visité Modlin, où les Russes ne les ont pas vus aller avec une entière satisfaction. Ils ont, entr'autres, déclaré que les canons rayés russes n'étaient que la reproduction des canons rayés français. Je ne crois pas qu'on ait tiré ces pièces devant eux et je crois savoir qu'on ne leur a montré que les canons rayés qui sont au camp, tandis qu'il y en a d'autres dont les essais n'ont pas été aussi heureux.

L'Archimandrite du Monténégro est toujours ici, il ne paraît pas qu'on l'ait autorisé à se rendre à Pétersbourg; je suppose qu'il attend l'Empereur de Russie. Il n'en est pas de même du Ministre des Etats Unis à St. Pétersbourg, qui n'a séjourné que 2 jours à Varsovie et qui s'est hâté de se rendre à son poste, sans doute pour se faire reconnaître avant que l'Empereur ne quitte sa capitale.

P.S. Il y a eu, m'a-t-on dit, quelques mouvements de troupes dans la direction du nord et de l'est. On aura peut-être jugé convenable de montrer moins de corps réunis autour de Varsovie. Mais ceux qui peuvent être partis ne sont pas allées loin.

Doc. No. 9.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

No. 240

Varsovie, le 29 septembre 1860 (Reçu: Cabinet 5 octobre; Dir. Pol. 6 octobre)

Le retard qu'a éprouvé le courrier me permet de revenir sur l'effet produit ici par la nouvelle qui se répand de plus en plus de l'arrivée de Sa Majesté Impériale. La seule chose dont la ville s'occupe est la possibilité d'un tel voyage. Je ne dois cependant pas cacher à Votre Excellence que certains paraissent le redouter parce qu'ils y verraient la preuve d'une entente avec la Russie, entente de nature à faire ajourner tout espoir de délivrance pour ce pays. Mais ce sont là des exceptions. La masse pense autrement et se livrerait, si le cas devait se réaliser, à la joie la plus franche et la plus vive. Quant à l'autorité elle paraît maintenant un peu plus tranquille, et sa tranquillité se fonde sur l'espoir que les tribulations auxquelles elle s'est livrée n'étaient pas fondées.

L'Empereur Alexandre n'est plus annoncé maintenant que pour le

<sup>1)</sup> Pendant sa visite à Varsovie en 1857.

<sup>2)</sup> Adam Leski (1789-1883), 1852 - 28-XI-1862 directeur de la commission des finances du Royaume.

16, bien entendu qu'un retard ou une avance dans les couches de l'Impératrice pourrait encore apporter quelque modification à cette fixation.

On travaille avec la plus grande hâte au chemin de fer de Byalistok de la voie provisoire sera définitivement prête pour le voyage de l'Empereur Alexandre, qui, à Wilna, en venant ici, passera une grande revue. Parmi les troupes qui y figureront, il y aura en cavalerie seulement 6 regiments. Comme il y a impossibilté de travailler au chemin de fer pendant tout l'hiver, c'est à dire depuis le 15 octobre jusqu'au 15 avril à cause de la rigueur du froid et du dégel, le Gouvernement russe se trouvera à avoir dans le chemin provisoire une voie ferrée parfaitement disponible et parfaitement en état d'effectuer rapidement tous les transports de troupes qu'il aurait à opérer. Rien ne serait plus facile, pendant ce laps de temps, que de doubler en quelques jours les forces qui se trouvent en ce moment dans le Royaume.

Je suis allé l'autre jour assister à des manoeuvres au camp et bien qu'elles n'eussent rien de très compliqué, il était facile de voir qu'il s'est opéré, même depuis l'an passé, de grands progrès dans la tenue et dans la manière dont les troupes se présentent et défilent.

P.S. du 30.

Il nous revient ici, de temps à autre, des renseignements tendant à prouver que le mouvement slave se soutient et se développe en Bohême. Ce qu'il y a à noter c'est que la censure de Varsovie laisse pleine liberté aux journaux de rapporter ces détails avec une certaine chaleur.

Ainsi, d'après la "Gazette de Varsovie", la Moravie a tenu à avoir comme la Hongrie, sa fête tout à la fois nationale et religieuse. Elle a, en conséquence, célébré en grande pompe à Olmutz, la fête des Sts. Cyrille et Méthode. Plus de 40,000 âmes de tout sexe et de tout âge et de tout rang, dit la "Gazette de Varsovie", assistaient à la cérémonie. D'un autre côté, toujours d'après le même journal, la littérature tchèque cherche à se développer de plus en plus, et déjà on pétitionne chaleureusement à Prague pour obtenir l'autorisation de créer un théâtre spécialement destiné à la représentation de pièces en langue slave et pour créer un journal politique et littéraire indépendant, en cette même langue. On espérait faire paraître le premier numéro de ce journal le premier octobre, c'est-à-dire demain.

Doc. No. 10.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

No. 248 Varsovie, le 26 décembre 1860 (Reçu: Cabinet 4 janvier; Dir. Pol. 5 janvier)

Les gens qui pratiquent ici cette opposition mystérieuse dont j'ai parlé dans plusieurs de mes dépêches, et notamment dans ma dépêche

<sup>1)</sup> Białystok.

du 12 de ce mois, continuent à écrire des lettres menaçantes, et ne manquent pas de mettre leurs menaces à exécution, lorsque l'occasion leur en est fournie. J'en vais donner quelques preuves à Votre Excellence.

Il y a cinq à six jours un appartement leur paraît plus éclairé le soir, dans l'une des grandes rues de Varsovie, qu'il ne l'est ordinairement, et soudain les vitres de cet appartement, au grand effroi de ceux qui s'y trouvaient réunis, tombent en morceaux.

Le 17 de ce mois étant la fête du Grand Duc héritier, (la St. Nicolas) l'autorité avait ordonné une illumination générale. L'illumination a eu lieu, en effet, mais des pierres ont fait justice des vitres de certaines maisons dans lesquelles on avait, par trop de zèle, dépassé le nombre des lampions ou des bougies qui sont d'obligation pour chaque fenêtre, c'est-à-dire deux. Votre Excellence se rendra facilement compte que les maisons des généraux et des hauts fonctionnaires russes ont eu le plus à souffrir dans cette circonstance. D'un autre côté, par une disposition d'esprit que je ne m'explique pas, mon nouveau collègue prussien, M. Theremin, ayant cru devoir s'abstenir d'illuminer, des pierres lancées avec force, sont venues briser quelques unes des vitres de l'appartement qu'il occupe.

Enfin, comme de proche en proche, l'esprit d'opposition semble gagner tout le monde, les élèves du Gymnase (collège) Royal, ont jugé convenable de prêter à ces menées sourdes et mystérieuses l'appui de leur assentiment au moins indirect. Conduits selon l'usage, le jour de St. Nicolas, en nombre de 300 environ, à l'Église de la Visitation, pour y entendre la Messe, ces élèves se sont complètement abstenus de chanter le "Domine Salvum" qu'ils avaient toujours chanté jusqu'ici.

La police, ainsi que Votre Excellence peut se le figurer, est aux champs par suite de ces démonstrations, et comme elle ne peut pas, ou peut-être même ne doit pas sévir contre leurs auteurs, elle envoie ostensiblement des agents passer la soirée devant la porte des maisons qu'elle juge utile de protéger, ce qui ne fait que compromettre davantage aux yeux des patriotes les personnes qui habitent ces maisons.

Une circonstance d'un autre ordre est venue augmenter encore, s'il est possible, les dispositions défavorables au Gouvernement, et prouver, dans tous les cas, que si le Prince Gortchakoff ne recevait pas de Pétersbourg des instructions qui lui prescrivent la plus grande modération, il pourrait bien se laisser entraîner à des répressions à la manière du Maréchal Paskiewicz.1) Le jeune Comte Kossakowski,2) fils d'une dame russe immensément riche, et d'un gentilhomme lithuanien, jouant la comédie en public, dans une représentation au bénéfice des pauvres, devait, d'après son rôle, lire, d'une certaine scène, un article de journal. Pour ajouter à ses chances de succès dramatiques, il a tiré de sa poche une feuille étrangère que la censure avait surchargée de noir à sa première page. Le public s'étant mis à rire à cette vue, l'acteur a ouvert le journal et l'a montré également noirci, mais cette fois par lui, à chacune de ses colonnes. De là, des transports, des éclats de rire, des trépignements inouis. Le lendemain, le Prince Gortchakoff auquel on avait rendu comte de ce petit événement qui, peut-être, n'aurait pas eu d'autre retentissement, a fait appeler ce jeune homme, et quoique très lié avec sa famille, lui a dit, avec une véritable brutalité, que si la chose se renouvelait, il l'enverrait cultiver, pendant trois ans, les terres que sa mère possède en Sibérie. Cette famille Kossakowski, très mal vue jusqu'à ce

jour par les patriotes, s'est trouvée l'objet, à la suite de cette mercuriale, d'une espèce de sympathie, et le jeune homme est devenu comme un des héros de la cause polonaise. Maintenant, tout ce qui entoure le Prince s'attache à faire croire qu'il a mis la plus grande modération dans ses reproches; mais personne, et l'on a raison, n'ajoute foi à ces affirmations.

C'est pourtant dans un semblable état de choses que le Prince s'est mis en tête de ressaisir un peu de son prestige d'autrefois, si complètement évanoui aujourd'hui. Comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire à Votre Excellence, les soirées de la Princesse Gortchakoff se passent souvent sans que personne ne soit venu frapper à sa porte. Or, voilà que l'avant veille du jour de la fête du Grand Duc, on a envoyé de tout côté des invitations pour une réunion qui devait avoir lieu au château à l'occasion de cette fête. Autrefois, ces invitations étaient des ordres en quelque sorte, et aujourd'hui cela pouvait bien avoir la prétention de l'être encore un peu. Le coup cependant n'a pas réussi, sur plus de 300 invitations qui ont été faites, on n'a compté que 26 dames, parmi lesquelles il s'en trouvait seulement 5 de Polonaises. En tout, il n'y avait pas plus de 700 personnes. J'ai fait ces relevés moi-même.

Il courait, cependant, depuis quelques jours, à Varsovie, des bruits qu'on pouvait supposer de nature à adoucir les répugnances des Polonais, pour tout ce qui tient au Gouvernement. Ainsi, l'on parlait hautement de l'intention où serait l'Empereur Alexandre, de venir prochainement à Varsovie sinon pour donner une constitution au Royaume, du moins pour promulguer le Statut Organique publié par l'Empereur Nicolas en 1832 et qui n'a jamais été mis à exécution. Je ne sais ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette nouvelle, mais ce que je puis dire à Votre Excellence c'est qu'elle a été généralement accueillie par les mots sacramentels: "Il est trop tard". Ce que veulent les Polonais au fond, c'est un Gouvernement indépendent, avec un Prince, non Russe, pour Roi. Peut-être quelques personnes de la haute noblesse s'accomoderaient-elles des concessions dont on attribue la pensée à l'Empereur, mais la haute noblesse ne doit pas ignorer que, le cas échéant, elle serait comptée pour peu de chose: c'est la bourgeoisie et la petite noblesse qui mèneraient tout, comme ce sont elles qui provoquent et dirigent l'agitation dont nous sommes les témoins, et qui fait écho aux agitations faibles encore, de la Galicie, mais qui pourraient éclater avec fracas, si cette dernière province n'obtenait pas son autonomie complète; j'ai, sur ce dernier point, des indications que je crois sûres.

J'ignore si l'Empereur a fini par reconnaître, comme on le dit ici dans le camp russe, que le Prince Gortchakoff n'est pas à la hauteur des événements qui semblent à préparer; toujours est-il que c'est une opinion très répandue parmi nos généraux, que le Czar n'attend plus que la mort, supposée prochaine, du Prince Orloff,<sup>3)</sup> pour appeler le Prince Gortchakoff à la Présidence du Conseil de l'Empire. Parmi les hommes qui, dans ce cas, auraient le plus de chances pour être appelés au Gouvernement de la Pologne, on cite le Prince Souwaroff,<sup>4)</sup> actuellement Gouverneur de Riga. Cette nomination présenterait de si graves inconvénients qu'elle ne devrait être attribuée qu'à l'extrême pénurie d'hommes d'Etat dont souffre la Russie. Effectivement, envoyer à Varsovie, avec le titre de Lieutenant de l'Empereur, le fils de celui qui a ordonné le massacre des quarante mille habitants ou défenseurs de Praga, fau-

bourg de cette capitale, ce serait, en fait, adresser un véritable défi aux populations du pays. Les Russes, il est vrai, cherchent à atténuer le caractère d'hostilité que présenterait cette nomination, en disant que le Prince Souwaroff ayant, lui-même, soulevé l'objection, l'Empereur lui aurait répondu: "Ce sera à vous, à force de bons procédés, à effacer ce douloureux souvenir". Mais la tâche, je puis en donner ici l'assurance. ne laissera pas de présenter les plus sérieuses difficultés.

Puisque j'en suis à parler des fonctionnaires ou des généraux russes, je ne dois pas négliger de dire à Votre Excellence, qu'outre qu'ils font en ce moment une très piteuse mine, ils se montrent assez communicatifs avec moi, ce qui, de leur part, est ordinairement une preuve d'embarras. Comme compensation aux tracasseries qu'on leur fait éprouver à Varsovie, ils voudraient bien, (les Allemands surtout) avoir les coudées franches sur le terrain de la politique étrangère, mais leurs antécédents les gênent considérablement.

Comment pourraient-ils mal parler, en effet, de la Hongrie, après avoir montré pour elle tant de sympathie pendant ces dix dernières années. Ils reconnaissent cependant que si la puissance de l'Autriche est ruinée, c'est en partie par le fait de cette même Hongrie. Or, l'affaiblissement de l'Autriche les prive de l'appui le plus important dont ils auraient besoin pour gouverner ce pays-ci par la force. Enfin, ils ne se dissimulent pas que la Russie, dans la situation où se trouvent ses finances, ne saurait tenir longtemps des corps nombreux en état de complet armement; et encore moins faire face aux dépenses d'une guerre de quelque durée.

Néanmoins on annonce, ceci peut mériter quelqu'attention de la part de Votre Excellence, l'arrivée prochaine dans le Royaume d'un nouveau corps d'armée venant se réunir aux forces qui s'y trouvent déjà, et qui sont en grande partie cantonnées vers les frontières d'Autriche et de Prusse.

En attendant, les questions religieuses se réveillent plus que jamais. dit-on, en Lithuanie et en Podolie. D'après ce qui me revient, les paysans du gouvernement de Grodno protestent de nouveau et hautement contre leur incorporation forcée à l'église russe. J'ai entretenu dans le temps Votre Excellence de l'empressement avec lequel ces anciens Grecsunis venaient révérer les reliques de St. Victor, données par le Pape à la Comtesse Potocka, et qui ont été déposées dans l'église de Janów; j'ajoutais que ces pélerins s'en retournaient chez eux dans une sorte d'exaltation. Or. les habitants d'un canton du dit gouvernement, poussés par des hommes qui venaient de faire le pélerinage de Janów, s'étant décidés à ne plus fréquenter l'église orthodoxe de leur localité, qui n'était autre que l'église grecque-unie, bâtie par leurs pères, il s'en suivit que leurs popes, souffrant de cet état de choses, parce qu'ils ne receveraient plus rien de leurs paroissiens, allèrent se plaindre au Gouverneur, lequel se transporta de sa personne dans le canton récalcitrant. Le dit Gouverneur recourant alternativement à la douceur et à la monnaie, dit en somme aux paysans: "que s'ils persévéraient dans leur opposition ils seraient châtiés, tandis que s'ils revenaient à de meilleurs dispositions, l'Empereur leur ouvrirait le trésor de ses largesses". Il fut interrompu, là dessus, par un vieillard, lequel lui fit observer qu'il employait à leur égard les mêmes moyens de tentation que Satan avait mis en oeuvre à l'égard du Christ. Puis ce vieillard ajouta: "nous ne

**—** 75 **—** 

nous laisserons pas corrompre, car nous avons pour nous soutenir l'exemple de Celui qui est notre maître à tous, grands et petits ». Le Gouverneur fit alors arrêter une dixaine de ces hommes, et on les mit en prison, les menaçant de les envoyer dans un monastère russe pour y faire pénitence. A partir de ce moment, il circule ici deux versions sur la suite de cette histoire: selon la première, les prisonniers auraient accepté la sorte de martyre dont on les menacait, selon la seconde, au contraire, ils auraient consenti à rentrer dans le sein de l'église russe, cédant en cela à des insinuations dont l'astuce semble empruntée à l'esprit frauduleux de la Chine. C'est ainsi qu'on aurait envoyé auprès d'eux un pope chargé de leur faire observer qu'ils seraient des fous de persister dans leur résistance, alors que tous leurs parents et tous leurs amis avaient abjuré leur erreur. La réponse donnée par les prisonniers, après beaucoup d'hésitation, aurait été que, si on leur déclarait sous serment qu'il en était ainsi, ils imiterajent leurs frères pour ne pas se séparer d'eux. Le serment ayant été prononcé, ils auraient, alors, fait leur soumission particulière, et obtenu, par là, leur mise en liberté, mais revenus chez eux, ils trouvèrent, dit-on, tout le village, depuis le premier jusqu'au dernier des habitants, décidés à rester catholiques, bien qu'on eût annoncé à ces derniers, pour les entraîner, l'apostasie des prisonniers, lesquels furent accablés de coups par leurs concitoyens et exilés dans les bois pour y mériter le pardon de leur faiblesse.

Quoiqu'il en soit, l'Empereur informé des détails de cette affaire, écrivit au bas du rapport qui lui en était fait, "qu'on devait laisser ces gens dans leur erreur, puisqu'ils s'y complaisaient". Si ces paroles du Souverain se répandent dans les provinces de l'Empire qui entourent le Royaume, il y aura un nombre immense de retours à l'Eglise Romaine. Dans tous les cas, le mot d'ordre des paysans qui suivaient autrefois le rite grec-uni et qu'on a forcés à embrasser le rite russe, est que, lorsqu'on aura reconnu leur liberté individuelle, ils sauront faire reconnaître leur liberté religieuse bien plus respectable, à leur sens.

P.S. du 28: Les esprits ne cessent de s'animer ici, Monsieur le Ministre, et les inquiétudes du Gouvernement ne font, par conséquent, qu'augmenter chaque jour davantage. Le Prince Gortchakoff qui d'abord devait partir pour se trouver à St. Pétersbourg pour le jour de l'an, a reçu l'ordre de rester et d'attendre la fin de la session de la Société Agronomique, qui au lieu de s'ouvrir le 27 janvier, ainsi que cela a eu lieu les années précédantes, ne s'ouvrira que le 25 février, jour anniversaire de la bataille de Grochów en 1831, bataille si défavorable aux Russes qu'ils n'en parlent pas sans déplaisir. Le Gouvernement aurait vu, dit-on, en cela, une intention politique, et il prendrait les dispositions en conséquence.

Les uns voyent, dans l'ajournement du départ du Prince, la preuve que l'Empereur va venir pour octroyer les libertés au Royaume, les autres pensent que si le Prince ne part pas, cela tient à ce qu'on va prendre des mesures de la plus grande sévérité, telle que la mise en état de siège du Royaume tout entier. Il est de fait que ce qui se passe en Galicie, où le langage des journaux a pris un caractère très décidé en égard à la complète autonomie du pays, aide à exalter ici les esprits. Ces jours deux des lettres anonymes sont parvenues à certains marchands, leur enjoignant de faire disparaître de leurs enseignes les aigles

russes et les titres de fournisseurs de la Famille Impériale qui peuvent accompagner ces armoiries.

### Doc. No. 10 A.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

No. 250

Varsovie le 24 janvier 1861 (Reçu Cabinet ler février - Dir. pol. 2 février)

Depuis ma dernière dépêche, les choses sont à peu près dans le même état à Varsovie. La police a eu cependant d'ingénieuses inventions pour améliorer sa situation qui devenait de plus en plus embarrassante, en présence de l'audace des uns et de la frayeur des autres.

Le 12 de ce mois, la veille, par conséquent, du premier jour de l'année russe, on vit, entre midi et 2 heures, un Aide de Camp du Gouverneur militaire, aller, de porte en porte, annoncer, mais sans donner d'autres détails, que l'autorité venait de mettre la main sur les chefs de la conjuration dont les manoeuvres agitaient depuis trop longtemps les esprits, et que, dès lors, chacun n'avait plus qu'à se confier à l'avenir, et à reprendre ses anciennes habitudes. Le public, toujours soupconneux ici à l'endroit des communications de l'autorité, ne tarda pas longtemps à réfléchir que cet avis, donné avec tant d'empressement. pouvait bien n'être qu'une manoeuvre propre, aux yeux de ses auteurs, à encourager les Polonais à se rendre le lendemain à la réception du nouvel an, le matin chez le Prince Gortchakoff et le soir chez la Princesse. Or, si cette supposition était fondée, la ruse n'aura pas eu le succès que ses auteurs s'en étaient promis; car, la double réception fut ce qu'il était, depuis longtemps, permis de supposer qu'elle serait; les Polonais, en effet, s'en sont tenus à peu près complètement à l'écart.

Deux ou trois jours plus tard, du reste, on sut à quoi s'en tenir sur cette arrestation de conjurés annoncée avec tant de fracas. Il s'agissait de trois de ces vauriens, comme il y en a tant dans les grandes villes, et qu'on affirmait avoir été pris sur le fait, au moment où ils allaient casser à coups de pierres les vitres d'une maison dans laquelle une société nombreuse parassait se réunir; leurs aveux, disait-on, consistaient dans la déclaration qu'un monsieur, qu'ils ne connaissaient pas, leur avait donné un rouble pour les récompenser de l'acte qu'ils étaient chargés d'accomplir. Il y a ici des gens disposés à croire qu'il n'y a eu nulle arrestation de faite et que tout cela est de pure invention. J'ai

<sup>1)</sup> Ivan Fedorovič Paskevič (1782-1956), lieutenant du Royaume du Congrès de 1832 à 1856.

<sup>2)</sup> Stanisław Kazimierz Kossakowski (1837-1905).

<sup>3)</sup> Prince Aleksej Orlov (1786-1861), le président du conseil d'Etat.

<sup>4)</sup> Prince Aleksandr Suvorov (1804-1882), gouverneur de la Courlande.

quelques raisons, néanmoins, de croire que ces personnes se trompent et qu'il y a eu réellement des jeunes gens arrêtés. Dans tous les cas, resteraient à découvrir les instigateurs, qui seraient les vrais coupables, et il est certain que la police n'a pas encore mis la main sur eux, non plus que sur les auteurs des lettres anonymes. Si j'en crois, toutefois certain air de satisfaction qui se manifeste sur quelques visages, la police, sans tenir encore les chefs des agitateurs pourrait bien avoir été mise sur leurs traces.

Les lettres mystérieuses sont, il est vrai, moins nombreuses en ce moment que dans les premiers jours du mois, mais cela tient à ce qu'on saisit, à la petite poste, toute lettre suspecte. Quand je dis ceci à Votre Excellence avec le ton de l'affirmation, c'est que j'ai des raisons pour parler ainsi. Je sais même, de la manière la plus positive, que, dans les premiers moments, il a été question, au Conseil d'Administration du Royaume, de supprimer la petite poste. On se proposait, par là, d'atteindre un double but, empêcher les lettres anonymes de circuler, et irriter les Polonais, en général, contre les auteurs de ces lettres, puisque ces derniers auraient seuls été la cause de la suppression d'un service utile. A ce sujet, je dois dire à Votre Excellence, que malgré les réclamations, maintes fois renouvellées, des habitants de Varsovie, le Gouvernement de l'Empereur Nicolas, redoutant les avantages qu'en auraient pu retirer les conspirateurs, s'était toujours refusé à établir une petite poste dans cette ville; ce n'est, du reste, que depuis environ dixhuit mois qu'elle existe.

En dépit des soins de la poste et de la police, il a été cependant possible à ceux qui dirigent tout ce mouvement d'hostilité, de faire savoir qu'ils ne séviraient pas contre des bals donnés par les Russes, attendu que les Russes ont toute espèce de raison de se réjouir d'être en Pologne; mais qu'ils continueraient à sévir contre les maisons polonaises où des bals seraient donnés, attendu que les bons Polonais doivent s'attrister de ce qui réjouit leurs dominateurs.

Autant ce qui se passe en ce moment en Galicie satisfait le coeur des habitants du Royaume, bien qu'ils ne cessent de craindre quelque coup de Jarnac, (j'emploie leur expression), de la part de la Cour de Vienne; autant ces événements inquiètent et irritent les Russes. Ces derniers ne peuvent pas se dissimuler, en effet, qu'une portion de l'ancienne Pologne, jouissant sous la domination autrichienne de certaines libertés constitutionnelles, il en résulterait de la part des habitants du Royaume un incessant sujet d'irritation contre la Russie. Aussi, il faut voir avec quelle attention la censure s'attache à faire disparaître des journaux, tout ce qui, d'une part, tend à donner quelqu'idée de ce qui se passe de l'autre côté de la frontière, (le journal de Krakovie le "Czas" sur 22 numéros arrivés ici depuis de ler janvier, en a eu 20 de retenus à la poste), et d'une autre part tout ce qui tendrait à faire espérer aux Polonais la moindre concession de la part du Gouvernement russe. C'est ainsi que les journaux la "Patrie" et le "Pays", ayant annoncé que l'Empereur Alexandre serait disposé à mettre en vigueur, dans ce pays, le statut organique de 1831, ont été également retenus à la poste, la censure n'ayant pas osé, à cette occasion, s'en rapporter aux noir d'imprimerie dont elle couvre les articles repréhensibles.

A tous ces sujets d'inquiétude pour les Russes vient de s'ajouter un scandale qui n'a pas médiocrement augmenté leur embarras.

Ma correspondance a souvent entretenu Votre Excellence de M. Mouchanoff, qui remplit en Pologne les fonctions de Ministre de l'Intérieur. Ce fonctionnaire qui a été pendant longtemps l'objet de l'animadversion de tous ses administrés, était parvenu à se rallier, depuis quelque temps, des personnes haut placées, qui, dans la crainte du pire, disaient-elles, ne désiraient plus son éloignement. Or. M. Mouchanoff a fait opérer, il y a un an et demi environ un grand changement dans le système employé, jusque la pour l'entretien des routes. Auparavant cet entretien s'opérait en régie, sous la direction d'un ingénieur spécial, et il convient de dire que des plaintes générales s'élevaient contre ce système. Pour y remédier, on patrona une compagnie qui, movennant une somme annuelle fixe, a pris cet entretien à ses risques et périls. Comme cette compagnie est polonaise, et comme elle semblait ouvrir l'ère des grands travaux en Pologne, elle jouit, dès l'abord, d'une certaine faveur dans l'esprit public. Plus tard le bruit se répandit que lorsqu'avec une quantité donnée de matériaux, elle avait fait empierrer une section de route, elle en faisait constater légalement la mise en bon état de viabilité, et puis, que diminuant la puissance de l'empierrement, elle se servait des matériaux ainsi enlevés, pour empierrer d'autant une autre section. Ces bruits avaient pourtant fini par se dissiper, soit que l'attention publique fut attirée sur d'autres questions, soit que la compagnie ou ses agents eussent mis plus de scrupules dans l'accomplissement des engagemens contractés. Mais, voilà qu'il y a 10 jours environ, on apprend en ville, et la nouvelle est incontestable, que l'ingénieur chargé, autrefois, de la direction de l'entretien des voies de communication, après avoir découvert des malversations inouies, avait écrit, en même temps, à l'Empereur et au Prince Gortchakoff, afin de les informer que le marché conclu. entre le Gouvernement et la compagnie, se trouvait entaché de dol et de fraude, M. Mouchanoff ayant, à l'occasion de la conclusion de ce marché, recu un pot de vin de 60.000 roubles (240.000 francs) et un autre fonctionnaire avant touché, de son côté, une trentaine de mille roubles. Cet ingénieur annonçait, en outre, dans sa dénonciation, qu'il venait de déposer 100.000 florins de Pologne (60.000 francs), à la Banque de Varsovie, pour répondre des frais que nécessiterait l'enquête qu'il provoquait, et pour indemniser, s'il y avait lieu, les personnes qu'il avait dénoncées. L'affaire était déjà assez grave comme Votre Excellence le voit, mais un incident est venu la compliquer et compromettre un personnage de plus. M. Karnicki, secrétaire général du Conseil d'administration du Royaume, qui se trouvait, en cette qualité, avoir reçu la dénonciation adressée au Prince Gortchakoff, l'avait mise de côté pour s'en entendre, d'abord, suppose-t-on, avec M. Mouchanoff. Quelques jours après, il envoie quérir l'auteur de cette dénonciation et lui dit: "vous cherchez à faire du bruit, sans doute pour avoir une place, eh bien! vous en aurez une, reprenez votre pétition et qu'il ne soit plus parlé de tout cela". Et ce disant, lui avant mis la dénonciation dans la main, il était rentré dans son cabinet. L'homme en question, tout décontenancé, et n'ayant plus à qui parler, s'en était retourné chez lui, comptant toujours néanmoins, et non sans raison, sur l'effet de la lettre écrite à l'Empereur. Vingt quatre heures, dit-on, ne s'étaient pas écoulées, que l'ordre arriva de Pétersbourg de donner suite à cette affaire et d'instituer une enquête que présiderait le Général Kotzebue. Le Prince informé qu'il avait dû, de son côté, recevoir une dénonciation pareille, fit appeler le Secrétaire général du

Conseil, et apprit tout ce qui s'était passé, ce dont le public a, du reste, été informé presque aussitôt que lui.

Mais voici un autre fait qui n'est pas non plus, sans importance. parce qu'il irritera vivement, je le crains bien, tous les Polonais du Royaume: il s'agit d'une résolution annoncée par moi à Votre Excellence. peu après que l'Empereur Alexandre eût quitté Varsovie et qui vient de se réaliser. Le Général Paulucci,2 Directeur de la police secrète, lequel par ses observations, sages et conciliatrices, avait pu tempérer jusqu'ici. bien des velléités de rigueur, s'est décidé à donner sa démission. Comme il était, ainsi que le Général Anitschkoff, Grand Maître de police, représentant de la politique modérée, et comme l'un et l'autre ont cru devoir se retirer, nous devrions en conclure que les temps de la modération sont passés, et qu'on va se précipiter dans une série d'actes de répression énergique. J'espère cependant qu'il n'en sera rien et qu'après avoir mieux jugé de la situation des choses, on comprendra que la rigueur ne doit pas être poussée à l'extrême, dans un pays aussi inflammable que celui-ci. Il est vrai que le Gouvernement s'attend à ce que le 18 février, jour anniversaire de la bataille de Grochow, livrée en 1831, et gagnée par les Polonais sur les Russes, une grande partie de la population de Varsovie se rendra sur le terrain de cette lutte, dans la vue d'y prier, en faveur de ceux qui y sont morts pour l'indépendance de la patrie. Peutêtre que le Prince et ses Conseillers, livrés à leurs propres impressions, auraient interdit toute manifestation dans ce sens; mais à Pétersbourg, on en aurait, paraît-il, jugé autrement, car, à des demandes d'instructions, il aurait été répondu: "S'il ne s'agit que de prières, n'y mettez pas obstacle; si l'on tentait de provoquer un mouvement populaire, comprimez-le". Ce qui, dans tout ceci, paraît avoir principalement frappé le Gouvernement du Royaume, c'est la remise au 23 février, au lieu du 27 janvier, de l'ouverture de la session de la société agronomique, qui, devant appeler à Varsovie un millier de propriétaires, grands et petits, pourrait prêter à une manifestation nationale le 18, une force et une importance hors ligne. Le Comte Zamoyski, qui est le Président de cette société et qui est, en même temps l'homme de la temporisation par excellence, m'affirmait, l'autre jour, qu'il n'y avait eu dans l'indication du jour de l'ouverture de la session de la dite société, qu'une question de convenance, car, on avait remarqué, les années précédentes, que les plaisirs du carnaval nuisaient à la maturité des discussions. Mais il ne m'a cependant pas caché qu'il redoutait fort, si la manifestation avait lieu, de voir une grande partie des arrivants se laisser aller à des actes qui probablement serviraient de prétexte pour supprimer ladite société; ce qui serait un véritable malheur pour le pays.

Depuis 15 jours, nous avons vu éclater deux incendies dans des établissements du Gouvernement: un le 13 janvier à l'hôpital militaire, où le feu s'était dejà déclaré pendant le séjour de l'Empereur, et l'autre, hier, à la citadelle; je ne veux pas attribuer une cause politique à ces deux événements, mais il est pourtant bon de noter que pendant ce laps de temps, il n'y a eu qu'un seul incendie de maison ou de magasin dans tout le reste de la ville.

P.S. - J'oubliais d'informer Votre Excellence de l'arrivée du nouveau Consul général d'Angleterre à Varsovie, le Lieutenant Colonel Stanton; les Russes ne le voient pas d'un très bon oeil; le dit Lieutenant Colonel,

ayant d'après eux, soulevé et défendu, dans le sens anglais, la question des deux Bolgrad, à l'époque où il faisait partie de la Commission chargée de procéder à la fixation des nouvelles frontières de la Bessarabie.

#### Doc. No. 11.

## DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

No. 251

Varsovie, le 26 janvier 1861 (Reçu: Cabinet 1 février; Dir. Pol. 2 février) Pas d'analyse.

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser à la date du 22 de ce mois, 1) et par laquelle elle veut bien me témoigner sa satisfaction de la ligne de conduite que je suis ici. Je ne crois pas avoir besoin de lui dire combien son approbation me rend heureux, et combien plus encore, pour ne pas la démeriter, j'apporterai de soin à persister dans la réserve que j'ai observée jusqu'à ce moment. La chose, du reste, devient chaque jour plus nécessaire, en présence des événements qui se succèdent, car, plus nous allons, plus l'esprit de nationalité s'exalte et trouve des moyens inattendus de se manifester; en voici plusieurs preuves nouvelles: il y a trois jours, un service funèbre, de quelque'apparat, avait été commandé à l'église des Bernardins, une affluence extraordinaire remplit soudain l'église et la police apprit bientôt, qu'à son insu et à sa grande mortification, on venait de prier publiquement pour l'âme du poète Mickiewicz mort dans l'exil. De là, comme Votre Excellence peut le penser, grande colère de l'autorité, une colère de gens malhabiles, qui dans leurs mécompte se laissent entraîner à des actes, plutôt faits pour irriter, que pour calmer. C'est ainsi que pour se mettre à l'abri de semblables surprises la police est allée dans chaque église de la ville y enjoindre au curé, non seulement d'avoir à se faire donner les noms et la demeure de toute personne venant demander une messe chantée, mais encore de transmettre immédiatement ces renseignements à la police ce qui revient à dire que l'autorité transforme en subdélégation de la police chacune des cures de Varsovie. Le clergé en est blessé au delà de tout ce qu'il est possible de dire.

Mais, ce n'est pas seulement de la disposition des esprits dans la capitale que se préoccupe le Gouvernement, il croit savoir qu'une vaste conspiration a couvert le pays de ses agents, et il vient, en conséquence, d'ordonner des mesures de précaution dans toutes les provinces, et en particulier dans les localités où des troupes se trouvent cantonnées. C'est ainsi qu'au lieu de disséminer les soldats dans les diverses maisons des villages, il a prescrit de faire évacuer certaines maisons, d'en répartir les

<sup>1)</sup> Jan Karnicki (1813-1879), secrétaire d'Etat au Conseil administratif du Royaume.

<sup>2)</sup> Marquis Hamilkar Pauluzzi (1810-1871), général russe, directeur de la police secrète.

habitants dans les maisons voisines et de transformer en casernes les maisons restées libres. La troupe doit en outre charger ses armes chaque soir, si elles ne le sont pas de la veille. Cette dépossession du paysan, cette obligation imposée à un voisin de recevoir à son foyer un voisin qu'il déteste peut-être, mais qui, dans tous les cas ne peut, par sa présence, qu'apporter le trouble dans sa vie de famille, tout cela devrait, à mon sens, et pour plus de sagesse, être réservé pour des temps autrement graves, que les temps que nous traversons. Le défaut capital du Gouvernement d'ici est un défaut de nature. Il a la main trop lourde et trop dure pour des populations impressionnables comme le sont les populations polonaises surtout dans la classe des propriétaires.

D'après le bruit général de la ville, il se serait passé ces jours derniers, entre l'Autriche et la Russie (mais au profit de cette dernière), un fait analogue à celui qui a eu lieu entre la Saxe et l'Autriche, au sujet du Comte Teleki. Un Polonais du Royaume, très compromis, à ce qu'il paraît, et qui, dit-on, se trouvait en Galicie, aurait été livré au Gouvernement russe, et serait en ce moment à la citadelle de Varsovie, attendant la décision de la commission judiciaire qui doit décider de son sort.20 On raconte à ce sujet des détails impossibles à inventer. Ainsi, ce Polonais nommé Jankowski, au moment de passer la frontière du Royaume, s'apercevant alors seulement du sort qu'on lui réservait, aurait poussé des cris, invoqué l'aide des bons patriotes etc. etc. Malgré ce que ces détails donnent de probabilité au fait de l'arrestation, une personne du Gouvernement étant venue me voir hier matin et ayant amené la conversation sur cet incident, a cherché à me persuader avec une chaleur qui n'était pas indispensable, que tout cela n'était que pure invention de la part des agitateurs, mais il v aurait d'autres circonstances qui militeraient en faveur de l'opinion du public. Ainsi, le Grand Maître de police est allé secrètement, l'autre jour, du côté de la frontière d'Autriche, et son absence a duré 24 heures (c'est le temps nécessaire pour aller et pour revenir par le chemin de fer). Ainsi l'on m'assurait, en bon lieu, avant hier, qu'on tenait la cheville ouvrière de toutes les menées patriotiques. Il y a donc eu une arrestation et, si l'on cherche à nier le fait maintenant, ce pourrait bien être soit parce qu'on veut soustraire à la connaissance du public européen le châtiment terrible qui frappera l'homme arrêté ou plutôt parce que Pétersbourg, d'infiniment plus de sang froid et d'infiniment plus de sagesse que les gens d'ici, aurait conçu l'idée de n'opposer que des sentiments de générosité à l'exaltation du patriotisme polonais. Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur ce point.

Il paraîtrait que le retour des Bulgares à l'Eglise de Rome n'aurait eu d'autre résultat de ces côtés-ci que de donner une nouvelle activité aux tentatives que fait depuis longtemps le Gouvernement russe dans la vue de porter les Grecs-unis du Royaume à embrasser le rite russe. L'évêché de Chelm avait à sa disposition une somme annuelle provenant d'un legs très ancien, et qui était affectée, par la volonté du testateur, à l'entretien d'élèves-professeurs de son séminaire, au Collège des Grecs-unis à Rome. Depuis longtemps déjà, le Gouvernement s'était emparé de ce revenu et l'employait à entretenir des élèves-professeurs, au Collège Ecclésiastique Schismatique de Moscou. Déjà, il y a trois ans, on avait forcé l'Evêque grec-uni de Chelm, vieillard débile et peut-être peu ferme dans la foi, à recevoir un professeur de cette origine. Ce professeur étant mort, dernièrement, Mr. Mouchanoff en a

envoyé un nouveau à l'Evêque et l'a fait accompagner d'un employé supérieur de l'administration des cultes afin d'en imposer au dit Evêque, Mais celui-ci que l'âge a rendu moins souple, il faut le croire, s'est révolté, a chassé le prêtre étranger et a déclaré à l'envoyé du Gouvernement, "que l'on pouvait le tuer, briser ses os dans un mortier, et jeter ensuite ses débris aux chiens et aux vautours; mais qu'on ne lui ferait pas, deux fois, donner un grand scandale à ses ouailles et à l'Eglise en général". Les Grecs-unis se proposent, assure-t-on, de réclamer auprès de l'Empereur, pour que la disposition des fonds dont je viens de parler, soit remise aux mains de leur chef spirituel, et pour que leurs prêtres puissent aller étudier à Rome, dans les écoles ecclésiastiques de leur rite.

Votre Excellence voit par tous ces détails que, si les Polonais sont hostiles au Gouvernement, celui-ci se conduit, à peu de chose près, comme s'il avait pris à tâche de les pousser à cet état d'hostilité.

P.S. Je me suis procuré le dessin du journal illustré de Varsovie, dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Excellence dans l'une de mes dernières dépêches, et dont la saisie a tant fait de bruit ici.

Sur l'autel des souvenirs, qui se trouve placé au milieu du dessin, on aperçoit, à la place de l'évangile, un livre ouvert, qui est la constitution du 3 mai 1793.<sup>3)</sup> Le médaillon déposé au pied de l'autel est le portrait du cordonnier Kilinski, le chef de la révolte de Varsovie en cette même année. La Pallas qui semble ouvrir la voie à la nouvelle année est la France.

Doc. No. 12.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 252.

Varsovie, le 10 février 1861 (Reçu: Cabinet 4 mars; Dir. Pol. 4 mars)

Le sentiment de la nationalité ne tend à rien moins qu'à s'éteindre en Pologne, chaque jour en fournit des preuves surabondantes. Mais, cette disposition des esprits, qui, de la part des personnes d'un âge mûr, se traduit seulement par des propos plus ou moins vifs, a pris, ces jours passés, chez les jeunes gens, et principalement chez les élèves des écoles, un caractère d'hostilité que je n'hésiterai pas à qualifier de regrettable, si tous les détails qu'on en rapporte se trouvaient exacts. A l'Ecole des Nobles, entre autres, école dont les pensionnaires sont, cependant, pour la plupart, des boursiers, et par conséquent des fils de protégés du Gouvernement, l'insubordination aurait dépassé toute limite.

<sup>1)</sup> Publiée dans les "Raporty", No. 34.

<sup>2)</sup> Il s'agissait de Narcyz Jankowski (1827-1910).

<sup>3)</sup> Erreur: 1791.

Parmi ceux des élèves de cette institution qui appartiennent à la classe la plus avancée, se trouvait un jeune Polonais, dont le père, Commissaire de police, avait, dans le temps, cru utile à sa fortune d'abandonner la religion romaine pour passer au rite russe, ce qui avait déjà valu à ce jeune homme de la part de ses condisciples des témoignages d'une froideur marquée. Or, un nommé Cichorski, l'un des professeurs de la classe à laquelle il appartenait, ayant été arrêté pour certains propos patriotiques et le Commissaire de police en question ayant déjà été l'objet d'un avancement hors ligne, les élèves en on promptement conclu que l'avancement du père ne pouvait être que le prix d'une dénonciation du fils: de cette supposition à l'idée d'expulsion de leurs rangs du dénonciateur, il n'y avait qu'un pas, et il ne tarda pas à être franchi. La classe entière se mit donc en révolte, déclarant que personne ne se livrerait plus au moindre travail, tant que l'élève qui s'était déshonoré, et un autre encore contre lequel s'élevaient des soupcons, souilleraient l'école de leur présence. Le directeur de l'institution survint bientôt, qui pria, supplia, mais dont l'éloquence n'eut aucun succès. Il lui fut même répondu que si prompte justice n'était pas faite, on saisirait la première occasion pour se défaire du principal accusé, en le pendant purement et simplement, au premier endroit convenable, et immédiatement, ajoute-t-on, les plus véhéments s'étaient mis en mesure d'effectuer la menace, et l'auraient effectuée, en effet, si les employés de l'école n'étaient parvenus à temps à arracher la victime de leurs mains. Je rapporte ce dernier détail à Votre Excellence sans avoir aucune preuve de son exactitude. et je dois, pour être vrai, lui déclarer que nombre de personnes m'ont affirmé que ce ne pouvait être qu'une invention des Russes.

M. Mouchanoff, Directeur de l'Instruction publique, en même temps que Directeur de l'Intérieur et qui porte à l'Ecole des Nobles le plus tendre intérêt, parce qu'il en a été le créateur, et parce qu'il comptait sur cette institution pour faire des adeptes à la Russie, informé de ce qui se passait, se rendit sur les lieux, et adressa aux mutins un des discours, le plus pathétique, sans doute, qu'il eût prononcé de sa vie, car on assure avoir vu ses yeux se mouiller de larmes. Trouvant, néanmoins, infiniment plus de résistance qu'il n'avait supposé, il déclara aux élèves, que, se refusant à prendre pour leur dernier mot la menace d'une désertion en masse, il voulait bien leur accorder trois jours de réflexion après quoi, et en cas de persistance de leur part il se verrait, à son bien grand regret, contraint à les renvoyer chez leurs parents. La réponse unanime fut que la classe n'avait que faire du délai offert, et que puisque l'autorité supérieure ne voulait pas chasser de l'école ceux qui par leur conduite étaient devenus l'objet de la haine de tous les élèves, ceux-ci se décidaient à s'en aller sans plus attendre, et ils le firent en effet. M. Mouchanoff, poursuivi par la crainte de se faire adresser des reproches de St. Pétersbourg, ne se tint pas pour battu, et il fit si bien agir auprès des parents, qu'au bout de trois jours, il parvint à décider les élèves à retourner à l'institut, leur ayant promis qu'ils y seraient reçus avec les plus grands égards. Cette rentrée se fit avec assez d'appareil, et un délégué du chef suprême de l'instruction publique chercha dans un discours, qui, chose digne de remarque, ne renfermait pas un mot de reproche ou de menace, à faire entendre aux jeunes gens, qu'il serait d'autant plus convenable de leur part de laisser paisiblement le fils de l'ancien Commissaire de police achever ses études, qu'il n'en avait que jusqu'au mois de juin prochain; ajoutant que quant à l'autre élève dénoncé, auquel on tenait moins sans doute, le Gouvernement qui reconnaissait avoir commis une erreur en le nommant élève de l'école, l'en débarrasserait sans retard. Les élèves écoutèrent ce discours avec la plus complète impassibilité et rentrèrent gravement dans leurs salles d'études. Quant au jeune homme, cause première du désordre, il est en ce moment, soit qu'on l'ait réellement maltraité, soit par suite de l'émotion qu'il a éprouvée, à l'infirmerie de l'établissement, d'où son père le retirera bientôt pour lui faire achever ses études chez lui.

Ainsi s'est terminée cette affaire, qui, dans un autre temps, aurait motivé des répressions rigoureuses. Mais pendant que ces agitations avaient lieu, la dernière classe de la même école, c'est à dire celle dont les élèves ont de 8 à 10 ans seulement, s'était mise en tête (sans doute par pure imitation), de chasser de ses rangs un jeune Prince Cantacuzène, fils du hetman des cosaques, en garnison à Varsovie. Ici encore, dans la chronique on aurait parlé de tuer le jeune Russe, s'il ne se retirait pas de son propre mouvement; néanmeins les bons procédés aidant, l'autorité serait parvenue, sans trop céder toutefois, à faire rentrer dans l'ordre ces farouches et turbulents patriotes.

Mais comme si un sexe ne voulait pas rester en arrière de l'autre, on a vu, à plus de 100 kilomètres de Varsovie, des jeunes filles, élevées, en grande partie, aux frais de l'Etat, dans l'Etablissement Impérial de Pulawy, faire de leur côté et à leur manière une manifestation patriotique. Ici, il ne pouvait naturellement pas être question de mort d'homme, aussi ces demoiselles se sont-elles bornées à protester contre la Russie, et cela, d'une manière qui, pour n'avoir rien de menaçant n'avait pas moins, dans leur esprit, une haute signification. Un matin Mme de Grotten, Directrice de l'établissement dont il s'agit, et qui, aux yeux des Russes, est un véritable personnage, s'étant mise en devoir d'inspecter les classes, n'a vu aucune élève se lever en sa présence pour lui faire honneur, et quoiqu'on ait fait, on n'a pu les amener ce jour là, à remplir ce devoir que les règlements leur prescrivent.

Si j'ai accordé, dans cette dépêche, tant de place à ces actes de mutinerie, c'est qu'ils m'ont semblé plus caractéristiques de la situation des esprits en général que ce que j'aurais pu raconter à Votre Excellence dans un genre plus sérieux.

Des bruits d'une nature autrement grave n'ont pas manqué d'ailleurs de se répandre dans le cours de cette dernière quinzaine, mais l'autorité en a amorti le retentissement autant qu'elle l'a pu. On a affirmé, par exemple, qu'il y avait eu à Lublin une sorte de mouvement dans lequel des jeunes gens étaient allés jusqu'à abattre et jusqu'à brûler des Aigles Impériales Russes; le Gouvernement, malgré le mutisme qu'il a gardé sur ces faits, a cependant envoyé de ce côté, le Général Jolczin, Commandant la gendarmerie du Royaume, homme qui a fait ses preuves de dûreté sous le Maréchal Paskiewitch, et que les Polonais ont en horreur.

Enfin, à Radom, les jeunes gens de la ville s'étant réunis pour donner un bal et y ayant invité les fonctionnaires et les officiers de la garnison, ceux-ci ont bientôt pu s'appercevoir, dit-on, que loin d'avoir fait, en cela un acte de déférence à leur égard, on avait plutôt songé à leur faire injure; car, chaque fois qu'ils allaient inviter une dame à danser. elle se trouvait avoir promis, et en effet, pour faire pièce aux Russes, tous ces engagements avaient été systématiquement convenus dès la veille. Le chef de ce Gouvernement, le Général Oppermann, homme très doux et de commerce le plus agréable, ayant, ajoute-t-on encore, eu le

malheur de dire à quelqu'un que la position faite par cette manoeuvre aux divers fonctionnaires était loin d'avoir un caractère de bienveillante hospitalité, aurait, pour cela, le lendemain reçu deux provocations en duel; mais l'affaire, dans tous les cas, n'aurait pas eu d'autre suite.

Dans la capitale, la fougue de la police paraît tendre à se calmer. car, depuis 7 à 8 jours on ne parle plus d'arrestations nouvelles. Les dernières personnes envoyées à la Citadelle (on y compte en ce moment une quinzaine de détenus) sont: le professeur Cichorski dont j'ai parlé plus haut à Votre Excellence et un tout jeune homme de 18 à 19 ans. nommé Rzeszolawski qui, revenu de Paris, depuis quelque temps, s'était trouvé avoir à la poste une lettre qu'on a saisi, et dans laquelle un de ses amis de France lui parlait de ses sentiments de patriotisme. Je sais que la commission militaire après avoir procédé à une enquête minutieuse sur leur compte, a conclu à leur mise en liberté: mais à l'ardeur qu'on mettait à poursuivre les agitateurs dans les premiers temps, il faut que la Commission militaire ait recu des ordres de très haut pour qu'aujourd'hui elle se montre si débonnaire. Quant au Sr. Jankowski, livré par les Autrichiens au Gouvernement russe, et dont j'ai parlé à Votre Excellence dans ma dernière dépêche, le silence le plus profond s'est fait sur lui et sur le sort qui lui est réservé. Il se pourrait toutefois que le nouveau Grand Maître de police, le Colonel Trepoff. qui est allé et revenu de Kiew, dans ces derniers jours, ait été chargé de le conduire dans cette ville: d'où il paraîtrait s'être enfui. Ce Grand Maître de police, loin de chercher à imiter son prédécesseur, le Général Anitchkoff qui avait pu gagner l'estime, je dirai même l'affection des Varsoviens, s'était posé, dès mon arrivée, dans l'attitude d'un de ces dogues humains que le Prince Paskiewitch savait si bien dresser pour le désespoir des Polonais. Son premier mot avait été que, parmi ses prédécesseurs il choisirait pour modèle le Général Abramowitch;5) or, le Général Abramowitch a laissé les plus mauvais souvenirs dans toutes les mémoires, et le Colonel Trepoff n'a que trop prouvé, si du moins ce que l'on rapporte est exact, qu'il comptait bien réellement imiter le modèle dont il avait fait choix. Depuis lors, cependant, je dois le dire, il semble, lui aussi avoir singulièrement modifié sa première manière, et il ne parle de ce qui se passe qu'avec une grande modération. Néanmoins, ses agents, ou peutêtre lui-même, ayant, il y a une vingtaine de jours, mis la main sur un individu soupconné d'avoir cassé des vitres dans une maison où l'on dansait, le Colonel fit appeler un de ses chefs de bureau, qui est Polonais, et eut avec lui le dialogue suivant: "Vous ferez donner à cet homme 100 coups de verges. Mais Excellence, c'est tout au plus si la loi autorise à lui en faire administrer 25! Alors, faites en donner 25 au nom de la loi et 75 en mon nom". Sur le refus du subalterne, celui-ci fut chassé et mit à la retraite; mais, en rentrant chez lui, il annonça la fâcheuse nouvelle à sa femme et à ses enfants, en chantant l'air patriotique "Jeszcze Polska", la Pologne n'est pas perdue.

En attendant, la scission s'établit de plus en plus entre Russes et Polonais. Les maisons réellement polonaises n'invitent plus les Russes et chez les Russes, par crainte de refus, on n'invite que les Polonais fonctionnaires publics, qui encore hésitent à répondre à ces invitations. Quant à cette partie de la population qui, les autres années, fréquentait les bais masqués, elle semble décidée à s'abstenir de ce divertissement ordinairement si recherché par elle; aussi, loin de compter, comme on le faisait l'année dernière encore, 1500 à 2000 personnes à chaque bal ma-

squé, c'est tout au plus si l'on en compte 300 à 400, et ce sont pour la plupart des Russes; dimanche on a arrêté au bal du théâtre, un masque aux cheveux épais, au visage blême, et qui portait des tronçons de chaînes à ses pieds et à ses mains. Ce masque avait la prétention de représenter la Pologne.

Le Prince Gortchakoff me traite depuis quelque temps d'une façon particulièrement flatteuse. La Princesse en fait de même, ce qui rend mes collègues quelque peu jaloux. La chose en est au point que je me crois revenu aux temps qui ont précédé la campagne d'Italie. Car, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer à diverses reprises Votre Excellence, depuis la déclaration de guerre à l'Autriche, on n'avait cessé au château de se montrer plus ou moins froid à mon égard. Je dois, du reste, aux dispositions bienveillantes du Prince à mon égard, de me trouver exposé à m'entendre dire, comme l'autre soir, et avec le plus grand sérieux que la Pièce des Saltimbanques est de beaucoup supérieure au Misanthrope et au Tartufe. C'est là un des inconvénients de ma meilleure fortune et j'en prends philosophiquement mon parti.<sup>61</sup>

Doc. No. 13.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 253. Varsovie, le 25 février 1861 (Reçu: Cabinet 4 mars; Dir. pol. 4 mars)

J'ai encore cette fois à entretenir Votre Excellence des tribulations que l'esprit d'opposition ne cesse de faire éprouver à l'autorité.

Un jour, c'est un inconnu qui s'adresse à un paysan entrant en ville pour y vendre une charretée de bois: cet individu demande au villageois ce qu'il veut de sa marchandise; et le prix convenu, après lui avoir donné un rouble d'arrhes, il lui recommande, en lui traçant un itinéraire qui doit lui faire suivre les rues les plus fréquentées de Varsovie, de se rendre à l'autre extrémité de la ville où se trouve, assure-t-il, sa demeure. Afin qu'il n'y ait pas d'équivoque, le villageois reçoit un petit drapeau qui doit servir à le faire reconnaître de l'acheteur et qu'on lui recommande de placer en évidence au plus haut de la charrette. Quel ne fut pas

<sup>1)</sup> Prince Rodion Kantakuzen, général-major de l'armée russe.

<sup>2)</sup> Zeneida Grootten, directrice de l'établissement impérial pour les jeunes filles à Puławy, bien connue pour son attitude antipolonaise.

<sup>3)</sup> Leontij Karlovič Opperman (1810-1870), gouverneur du gouvernement de Radom.

<sup>4)</sup> Général Fedor Fedorovič Trepov (1803-1889), directeur général de la police du Royaume.

<sup>5)</sup> Général Ignatij Abramovič (1793-1867), directeur de la police de Varsovie.

<sup>6)</sup> Une lettre anonyme, signée « Les Patriotes », évoquant le secours de Napoléon III, est annexée à ce rapport.

l'étonnement du pauvre homme lorsqu'il vit d'abord la foule l'entourer et le suivre pas à pas, et plus tard lorsqu'un agent de police se mit en devoir de l'arrêter: L'infortuné venait, sans s'en douter le moins du monde, de promener à travers les rues de la capitale du Royaume, l'ancien drapeau de son pays. Il a payé, du reste, cette audace involontaire, de 3 à 4 jours de prison, se trouvant encore heureux de rentrer au logis sans y rapporter la somme qu'il avait compté réaliser, car la vente de son bois et le rouble d'arrhes qu'il avait reçu et que naturellement on n'est pas venu lui réclamer, avaient à peine suffi à payer les dépenses résultant de sa détention.

Un autre jour, ce sont les vitres d'un appartement protégé par la présence de la police, et dans lequel on s'était réuni pour fêter le mardi gras, qui tombent avec fracas sous l'atteinte de pierres lancées à dessein. La personne chez laquelle on s'était réuni avait compté, non sans raison, pour la préserver d'un tel désagrément, sur les contrevents dont ses fenêtres étaient exceptionnellement munies, car, à Varsovie, les contrevents sont chose rare, mais, vers deux heures du matin, la chaleur devenant étouffante, on avait jugé utile d'ouvrir pour un instant la fenêtre et ce fut ce moment que l'on mit à profit pour commettre cette impertinence.

Enfin, une nuit, les gens placés en surveillance sur le pont de service qui sert à la construction du pont de fer de la Vistule, ont arrêté trois individus qui, dans un bateau, et munis de bottes de paille, s'apprêtaient à mettre le feu à ce pont provisoire, pour l'établissement duquel il a été dépensé plus de 250.000 francs.

Votre Excellence peut juger, d'après ces faits, si la police, malgré le peu de succès, obtenu jusqu'ici de sa surveillance, doit se tenir sur le qui vive? mais elle a beau faire: elle ne parvient pas à empêcher les lettres anonymes, renfermant des menaces ou des reproches, de pénétrer dans les maisons suspectes d'entretenir des rapports intimes avec les Russes. Or, il résulte de cette impuissance de l'autorité à prévenir le mal, une panique qui va gagnant de plus en plus les coeurs dévoués jusqu'ici au Gouvernement, panique qui se traduit par des bruits de démissions prochaines. C'est ainsi que le Maréchal de la noblesse du gouvernement de Varsovie le Comte Conrad Walewski.19 parle de se retirer sous bref délai, c'est ainsi que le Colonel, Comte Orzarawski,20 aide de camp du Prince Gortchakoff, a déjà, quoique dans la force de l'âge, demandé sa mise à la retraite; c'est ainsi que le Comte Kofsakowski," Président de la héraldie, compte également résigner ses fonctions. Ces deux derniers, il est vrai, ont vu, à une autre époque, l'un son oncle, et l'autre son grand-père, pendus pour avoir trop nagé dans les eaux de la Cour de St. Pétersbourg, et ce sont là des précédents propres à donner lieu à des réflexions sérieuses.

L'autorité supérieure qui cherche à atténuer l'effet de tous les actes que je viens de rapporter, n'hésite même pas à les nier au besoin, et en cela elle me paraît agir avec sagesse, car le bruit irréfléchi qu'elle a fait dans les commencements, a bien pu être une excitation à persister dans cette voie de turbulence occulte, si je peux m'exprimer ainsi.

Mais voici une manifestation plus sérieuse et qui est encore le fait des élèves des écoles. Vendredi 15 de ce mois, les élèves du Gymnase philologique, qui sont tous des externes, ont été conduits à la chapelle de l'établissement pour y entendre la messe qui était célébrée à l'occasion d'une double fête de cour. Il s'agissait de l'anniversaire de la nais-

sance du Grand Duc Nicolas, frère de l'Empereur, et de la fête de nom, comme on le dit ici, de la Reine Douairière de Hollande. Lorsqu'après la messe, le prêtre a entonné l'hymne impérial, qui est notre «Domine salvum fac Imperatorem», mais que l'on chante au théâtre, aussi bien qu'à l'église, ceux des élèves que les qualités de leurs voix ont faits désigner pour composer les choeurs habituels sont restés muets: et les gestes suppliants du Directeur de l'Ecole, n'ont pu parvenir à leur faire rompre le silence. A la sortie de la chapelle, cependant, le Directeur pria si vivement qu'il lui fut promis qu'on ne persisterait pas dans cette voie, et l'occasion ne devait pas tarder à s'offrir pour s'assurer de l'exactitude avec laquelle la parole donnée serait tenue. Le lendemain 16 était encore un jour de fête de cour: il s'agissait de l'anniversaire de la Grande Duchesse Vera Constantinowna, fille du Grand Duc Constantin; on mena encore les élèves à la messe, et la messe dite, le choeur aurait chanté l'hymne jusqu'à la fin, si la masse des étudiants n'était sortie du sanctuaire en poussant des sifflets aigus. A cette occasion encore l'autorité garde le silence le plus profond et affecte de ne rien savoir.

Votre Excellence trouvera, sans doute, sur ce que je viens de lui dire, et jugeant d'après nos usages, que les fêtes de cour se présentent bien fréquemment dans ce pays: or, je puis la fixer, si elle ne l'est déjà, sur le chiffre de ces solemnités; Il y en a 39 pour l'année, lesquelles se divisent en principales au nombre de 7, et en secondaires au nombre de 32, ce qui donne une moyenne de 3 par mois; mais il y a des mois qui n'en comptent que dcux, pendant que septembre en compte 6, il y a en outre le mois de juin, et c'est là une circonstance heureuse, qui voit, le même jour, célébrer à la fois 3 fêtes de nom et un anniversaire de naissance. Toujours est-il que cet état de choses oblige tous les élèves des écoles, même les externes à aller à la messe 39 fois par an pour des considérations politiques; et il pourrait bien se faire que l'état d'agitation où se trouvent les esprits, leur ait fait sentir plus vivement, en ce moment qu'en tout autre, ce que cette obligation peut avoir d'exagéré.

Les Russes, peu soucieux de remonter aux causes réelles des faits dont je suis le témoin, cherchent quelquefois avec assez de maladresse à me laisser entendre que si Sa Majesté Impériale daignait s'en mêler, il suffirait d'un mot de sa part pour que les menées qui troublent le Royaume cessassent comme par enchantement. Je me borne, en éludant l'insinuation, à leur dire que s'ils n'avaient pas, eux Russes, il y a quelques mois à peine, si hautement exalté Garibaldi et ses compagnons d'armes, les Polonais seraient, peut être encore, ce qu'ils avaient été jusqu'alors. Du reste, par suite de leur admirable facilité à opérer des volte-face subites, les Russes en général proclament aujourd'hui, presqu'avec la même ardeur, que Garibaldi n'est qu'un forban et un perturbateur du repos des peuples.

J'ai cherché pendant quelque temps quelle peut-être la raison qui porte l'autorité supérieure de Varsovie à agir avec moins de fracas qu'au début des manifestations politiques, et je croyais l'avoir trouvée dans des instructions venues de Pétersbourg. Or, d'après des faits qui viennent de se passer sous nos yeux, et dont Votre Excellence va lire le détail, il paraîtrait que le mal n'est pas aussi complètement local qu'on tendait à le faire supposer, et qu'il faudrait pour en trouver la source remonter peut-être au coeur de la Russie. Des jeunes Polonais qui font leurs études aux universités de St. Pétersbourg, de Moscou, de Kiev et de Dorpat, au nombre de 15 à 18, d'autres disent de 30 à 40, sont arrivés

ici, s'annonçant comme ayant été délégués par leurs condisciples desdites universités, pour établir les bases d'une solidarité entre toutes les écoles de l'Empire. Ils ont eu, si je suis bien informé, des entretiens secrets avec certaines personnes auxquelles ils proposeraient une action vive et énergique et surtout immédiate, contre le Gouvernement, à moins que celui-ci ne consente aux plus larges concessions en faveur de la Pologne. Leur arrivée qui a coïncidé, pour ainsi dire, avec l'ouverture des séances de la Société Agronomique, a d'autant plus jeté l'effroi dans l'esprit des membres du Conseil de cette Société, que le Prince Gortchakoff est informé de la présence et des discours de ces émissaires. Ce serait même, à cause du trouble qu'ils pourraient y apporter, qu'il a été prescrit à la Société d'agriculture de n'admettre, les consuls généraux exceptés, aucun étranger à ses séances.

Les nouveaux arrivants paraissent avoir compris l'intérêt que la Russie aurait à laisser croire à l'Europe que la Pologne, loin de s'agiter, est heurcuse et paisible, et ils se déclarent prêts, dit-on, à déjouer toute manoeuvre tendant à ce but, l'exil dût-il en résulter pour eux.

Mais, ce qu'il y a de plus remarquable dans ceci, c'est que, non seulement, ces jeunes gens ont annoncé qu'ils n'agissaient que de l'assentiment des élèves russes de leurs universités respectives, mais qu'encore, d'autres élèves de ces universités, et originaires des gouvernements de Lituanie, d'Ukraine, de Podolie et de Volhynie, sont venus sur leurs traces pour leurs prêter, en cas de besoin, l'appui de leur témoignage le plus formel. Le Prince qui n'a pris aucune mesure contre les étudiants polonais, se bornant à les faire surveiller, à fait immédiatement partir les autres. Votre Excellence peut comprendre, maintenant, l'intérêt que le Gouvernement russe doit avoir à réunir dans ses mains tous les fils d'un complot qui paraîtrait assez étendu, et il n'y aurait rien d'étonnant, dès lors, qu'on eût transmis à Varsovie l'ordre strict de n'agir que d'après les directions de St. Pétersbourg.

Il y a encore eu quelques arrestations, ces jours passés, et, ajoute-t-on, mais je ne saurais le garantir, des départs de gens arrêtés pour la Sibérie.

J'ai eu, l'autre soir, un long entretien avec le Général Kotzebue, Major Général de l'armée active, que j'ai trouvé seul chez lui; le Général m'a dit dans la conversation qu'on n'avait reçu ici, dans ces derniers temps, aucun corps de troupes, en augmentation de ce qui y existait déjà, mais le 3º corps, a-t-il ajouté, est prêt à entrer à la première réquisition. D'après ce que le Général m'a laissé à entendre, on aurait assez de troupes pour comprimer tout mouvement qui aurait lieu en Pologne, et le Cabinet de St. Pétersbourg se préoccuperait principalement de l'état de la Hongrie. J'ai pu m'apercevoir que le Général Kotzebue cherchait à me persuader que si Garibaldi et Mieroslawski, qu'il m'a nommés, du reste, faisaient quelques tentatives de ce côté là, la Russie n'hésiterait pas à agir en faveur de l'Autriche. Sur l'observation que je lui ai faite que la Hongrie n'avait pas d'armes, il m'a parlé, comme d'une chose sûre, de débarquement de fusils et même de canons et de poudre en Moldavie et en Valachie. J'ignore, si le Général n'exprimait en cela qu'une idée à lui, ou s'il avait des instructions qui l'autorisaient à parler de la sorte. J'ai retiré, d'ailleurs, de cet entretien, l'information qu'on avait envoyé au 1-er et au 2e corps, faisant partie de l'armée active, tous les soldats de la garde qui se trouvaient en congé et qui ont été rappelés dans ces derniers temps. Ces militaires qui portent l'habit des régiments dans

**— 90 —** 

lesquels on les a incorporés sont cependant reconnaissables à un galon particulier qui orne leur collet et qui indique leur origine.<sup>4)</sup>

### Doc. No. 14.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE A THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

## DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Déchiffrement

Varsovie, le 28 février, 10<sup>h</sup> 52<sup>m</sup> Le Consul Général de France, etc.

Le courrier emporte le détail des scènes qui viennent d'ensanglanter les rues de Varsovie. Le peuple a porté trois de ses cadavres devant mes fenêtres pour me faire constater la manière dont ils étaient traités; il voulait que je descendisse dans la rue ou que du moins je me misse à la fenêtre. J'ai refusé et j'ai fait admettre les motifs de mon refus par ceux qui envahissaient l'escalier de mon appartement et même mon antichambre. Les Russes paraissent maintenant vouloir renoncer à leur système de répression militaire.

Doc. No. 15.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

#### DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Déchiffrement

Varsovie, le 1<sup>er</sup> mars 1861, 10<sup>h</sup> 55<sup>m</sup> Le Consul Général de France, etc.

Tranquillité parfaite. Les troupes rentrent dans leurs casernes, le peuple faisant la police lui-même et la faisant bien. Demain, funérailles des victimes; plus de cent mille personnes y assisteront. Les habitants étant rendus garants de la tranquillité publique, les troupes n'y assisteront pas. On signe une pétition très dure à l'Empereur. Les Russes sont atterrés par la conduite des Polonais.

<sup>1)</sup> Konrad Walewski (1813-1896), maréchal de la noblesse du palatinat de Varsovie.

<sup>2)</sup> Ożarowski.

<sup>3)</sup> Stanisław Szczesny Kossakowski (1795-1878), président du conseil héraldique du Royaume.

<sup>4)</sup> Ce document est publié en partie par IRENA KOBERDOWA dans: Raporty polityczne konsulów generalnych Francji w Warszawie 1860-1864. Wrocław 1965.

Doc. No. 16.

# DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

### DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Déchiffrement

Varsovie, le 2 mars 1861, 5<sup>h</sup> 5<sup>m</sup> Le Consul Général de France, etc.

Les funérailles se sont faites avec un ordre admirable. Toute la population y était en grand deuil. La grande garde russe a présenté les armes, les tambours battant aux champs. Demain la commission de notables, administrant la ville depuis deux jours, cesse ses pouvoirs. Les fonctionnaires polonais donnent leur démission en masse. Il arrive des troupes.

Doc. No. 17.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Déchiffrement

Varsovie, le 5 mars 1861, 11<sup>h</sup> 26<sup>m</sup> Le Consul Général de France, etc.

La police est toujours faite par les habitants. La ville est tranquille. Les dames russes s'en vont à Dresde. Les généraux menacent d'un bombardement prochain: j'y crois peu. On n'attend que dans quelques jours la réponse impériale à l'adresse de la population.

Doc. No. 18.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Déchiffrement

Varsovie, le 14 mars 1861 10<sup>h</sup> 35<sup>m</sup> Le Consul Général de France, etc.

Une lettre du Prince Gortchakoff annonce des concessions. Selon le Prince, elles consisteraient en un Conseil d'Etat, Municipalités dans les villes principales, réforme générale de l'instruction publique. On se montre peu satisfait.

### Doc. No. 19.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 260. Déchiffrement Varsovie, le 5 avril 1861. (Reçu: Cabinet 8 avril; Dir. Pol. 9 avril.)

Je reçois la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 1<sup>cr</sup> de ce mois, et je m'empresse de me conformer aux instructions qu'elle contient.

Nous vivons ici dans des alternatives de menaces et de concessions, qui, après avoir irrité le peuple, ont fini par lui mieux apprendre la marche à suivre pour se faire accorder des concession. Déjà, dans une proclamation succédant, à 24 heures de distance, à une autre proclamation dont le caractère menaçant avait soulevé les esprits, le Prince Gortchakoff a prononcé le mot nationalité, banni du dictionnaire gouvernemental du Royaume depuis l'année 1831. C'est un véritable événement.

La délégation municipale ayant été dissoute par ordre du Prince Gortchakoff, la police administrative ayant repris tout service, le peuple, mécontent de ce changement en est revenu à ces manifestations silencieuses qui agacent au dernier point le système nerveux des Russes par ce qu'ils n'osent sévir contre elles. Hier et avant hier, à l'entrée de la nuit, il y avait plusieurs milliers de personnes des deux sexes en prières devant la statue de la Vierge, située près de l'endroit où a eu lieu la fusillade du 27 février.

Aucune troupe n'a paru et l'ordre n'a pas été troublé. Le Préfet de police ayant, pour le dissoudre, informé l'attroupement qu'un service funèbre serait célébré ce matin à l'église des Récollets pour les morts du 27 février, plus de 15,000 personnes y ont assisté; ce qui probablement n'empêchera pas le peuple de se réunir ce soir ou demain soir devant la même statue de la Vierge. A Kalisch et à Radom, il y a eu également, dit-on, des manifestations.

Le deuil devient sévère: on le porte également en Lithuanie, en Podolie, en Wolhynie.

Doc. No. 20.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 262. Déchiffrement Varsovie, le 8 avril 1861

(Reçu: Cabinet 11 avril; Dir. Pol. 15 avril) à communiquer à Sa Majesté

J'ai écrit hier à Votre Excellence que la suppression de la Société agronomique avait produit la plus grande irritation. Nous avons eu hier après midi, une manifestation qui témoigne du sentiment public à cet égard. Plus de vingt mille personnes, hommes, femmes et enfants, se sont rassemblées sur la place où se trouvaient les bureaux de la société dissoute. Là, on a poussé d'innombrables vivats, et l'on a élevé sur la façade de l'hôtel un aigle polonais, en chantant l'air: «La Pologne

n'est pas perdue». La foule, accrue encore, s'est dirigée ensuite vers le palais Zamoyski, dont j'habite une dépendance, de façon que j'ai pu voir au mieux ce qui se passait sans me montrer toutefois, car autrement j'aurais pu provoquer des cris de: «Vive l'Empereur Napoléon», ce qui eût été embarrassant.

Le Comte Zamoyski a prié cette masse de peuple de se séparer, dans l'intérêt même du pays et de sa nationalité. La foule a cédé à ce langage et s'en est retournée dans un ordre parfait, en chantant son chant national. Au château, où je suis allé hier matin faire au Prince une visite que je lui devais, le découragement était complet: un Lieutenant-Colonel d'Etat-Major venait, vingt minutes auparavant de se brûler la cervelle. C'est la seconde personne qui s'y suicide depuis 15 jours.

Votre Excellence jugera, d'après cela, de l'effet qu'a dû produire sur l'esprit du Prince et de son État-Major l'avis que la foule se portait vers le Château. Des forces ont été aussitôt mises sur pied. Il y avait là trois bataillons et deux escadrons. Le Prince et ses généraux ont parlementé avec le peuple qui n'a consenti à se retirer que lorsque les troupes auraient quitté la place. Ainsi on s'éloigne de plus en plus, du côté des Russes, de l'attitude menaçante qu'on annonçait vouloir prendre, tandis que le peuple persiste dans la voie de démonstrations calmes et résolues.

#### Doc. No. 21.

DE SEGUR, CONSUL GENERAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 262 bis. Varsovie, le 10 avril 1861 Déchiffrement (Reçu: Cabinet 15 avril; Dir. Pol. 15 avril)

Ainsi que ma dépêche télégraphique l'annonçait à Votre Excellence, Varsovie a été mise hier en état de siège. Il y a eu plus de morts et de blessés que l'on ne l'avait supposé d'abord, et hier encore huit à dix personnes ont été blessées ou tuées par des soldats avinés qui voulaient les dépouiller des signes de deuil. Il y a une grande fermentation dans les esprits. Les gens sages cherchent à l'apaiser, mais ils n'y parviendront que difficilement. Les morts ont été enterrés secrètement à la citadelle où les blessés ont été également transportés. Ils y sont très mal traités sous le rapport médical. Quelques-uns disent même qu'ils n'y sont pas traités du tout.

Doc. No. 22.

DE SEGUR, CONSUL GENERAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 266. Varsovie, le 14 avril 1861 Déchiffrement (Reçu; Cabinet 21 avril; Dir. Pol. 22 avril)

La situation de Varsovie n'a pas changé depuis ma dernière dépêche. Les troupes continuent à camper sur les places publiques, les patrouilles parcourent la ville de jour et de nuit et les cosaques chargés de l'exécution de certaines mesures de surveillance sur les personnes s'en acquittent avec une indiscrétion et une brutalité fâcheuses pour l'autorité plus encore que pour les particuliers.

Tout cela effectivement ne fait qu'irriter davantage la population contre le Gouvernement russe dont les agents agissent avec une rudesse que les Turcs n'emploieraient peut-être pas. Le deuil en noir avec des liserés blancs en usage ici est sévèrement défendu; mais, comme le deuil est chose de convention, on a décidé que le deuil consisterait désormais comme en France en parements de laine; et voilà que par ce seul moyen, et malgré les ordonnances de la police, tout le monde continue à porter le deuil. Il en est de même de tout ce que prescrit ou défend l'autorité. Et, comme il y a en réalité plus d'esprit d'invention chez les Polonais que chez les Russes, ce sont ces derniers qui, après avoir eu le dessus par la force militaire, se trouvent avoir le dessous dans une lutte où l'intelligence a une certaine part.

Il ne cesse d'y avoir des manifestations dans les églises, où les fidèles chantent en choeur à toutes les occasions, des cantiques pour la résurrection de la Pologne, et où il se célèbre presque journellement des services funèbres qui, commandés par une seule personne et pour l'un de ses parents, se transforment le jour indiqué en un service public pour les victimes des derniers événements.

Les Russes travaillent avec ardeur à l'organisation des communes et du Conseil d'État. Le Gouvernement a même recours à moi pour cela; car il vient chercher dans notre bulletin des lois, des informations sur ce double objet; mais comme les Russes n'entendent rien à l'administration, comme tous les Polonais, sauf trois ou quatre, se sont retirés d'eux, ils n'en finissent pas et accoucheront sans doute de quelque monstre administratif inconnu jusqu'ici. Leur embarras vient surtout de notre code Napoléon qui, régissant dans ce pays le droit civil, leur crée des difficultés faciles à comprendre, car le paysan étant libre personnellement du fait de ce code, il n'y a rien en Russie qui puisse servir de précédent pour l'organisation de la commune en Pologne. On continue à faire des arrestations et l'on procède à des visites domiciliaires. Il y a ici 25 mille hommes de troupes.

Doc. No. 23.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 268. Varsovie, le 26 avril 1861 (Reçu: Cabinet 4 mai; Dir. Pol. 6 mai)

L'article du « Moniteur » <sup>1)</sup> sur la situation où se trouve la France relativement à la Pologne, et sur ce que la Pologne peut attendre de la Russie, a été l'événement de ces deux derniers jours.

Cet article, connu ici, i n extenso, par la voie télégraphique, le 24 au matin, y a produit, comme il était facile de le prévoir, des effets divers. Les Russes, dont les embarras sont sérieux, plus sérieux même, qu'ils ne le laissent apercevoir, parce qu'on ne saurait sans dommages moraux et politiques, recommencer souvent les scènes de 27 fév-

rier et 8 avril; les Russes, dis-je, se sont réjouis du texte et de l'esprit de cette publication, y voyant, ou peut-être même, feignant d'y voir, le présage de l'apaisement des esprits en Pologne.

Les Polonais, au contraire, (ceux de la classe nobiliaire et de la bourgeoisie), en ont éprouvé une sorte de désappointement. Ils déclarent que, connaissant mieux les Russes que nous, «ils ne cesseront de se tenir en garde contre ce que l'article en question appelle les idées généreuses de l'Empereur Alexandre». Quant au peuple, il dit que cela n'a de signification que pour Paris et pour St. Pétersbourg et qu'il continuera son oeuvre d'une façon ou d'une autre, «parce qu'il sait très bien que le Gouvernement de Sa Majesté Impériale ne peut pas avoir eu l'idée d'obliger les Polonais à subir longtemps encore la domination russe».

Je garde la plus grande réserve, avec les uns et avec les autres, sur la signification du dit article, entendu qu'un mot, quel qu'il fût, qui m'échapperait, aurait: l'un de ces inconvénients ou de paraître pencher du côté des Russes, ce qui m'aliénerait les Polonais, ou de faire reprendre confiance aux Polonais, ce qui m'aliénerait les Russes.

Le peuple s'est encore, en grand nombre, réuni hier dans les églises et malgré toutes les défenses, il y a chanté ses hymnes patriotiques.

La manifestation des paysans paraît se calmer. Les prêtres ont eu, dit-on, beaucoup de part à ce changement.

On annonce pour le jour anniversaire de la naissance de l'Empereur, qui est le 29 avril, une manifestation d'un genre nouveau: personne ne sortira de chez soi de la journée. J'espère encore que quelques esprits sages parviendront à faire modifier cette résolution.

Doc. No. 24.

DE SEGUR, CONSUL GENERAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 268 (bis?)

Varsovie, le... mai 1861

Déchiffrement (Reçu: Cabinet 9 mai; Dir. Pol. 10 mai)

Des troupes arrivent presque journellement ici: il y a 3 jours nous avons vu arriver un régiment d'artillerie de 4 batteries de 6 pièces et, le lendemain, un régiment d'infanterie. Entre Vilna et..., il y a plusieurs régiments marchant de ce côté. L'anniversaire de la naissance de l'Empereur Alexandre était le 29 avril, on en a renvoyé cette année la célébration, à cause de la Semaine Sainte, à aujourd'hui. A partir de 10 heures du matin, chacun ou à peu près, Polonais ou Juif, s'est renfermé chez soi, faisant ainsi une manifestation de silence public. Je suis sorti en voiture et j'ai fait une longue course à travers la ville. J'ai pu constater que l'on ne rencontrait pas la 20° partie des gens qu'on y voit ordinairement. C'étaient, en général, des Russes.

<sup>1)</sup> Sur cet épisode des relations franco-polonaises voir: s. Bóbr-Tylingo: La France et les rapports polono-russes 1860-1862, Antemurale, IV, 1958, p. 101-2.

<sup>1)</sup> Lacune.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 271.

Varsovie, le 14 mai 1861 (Reçu: Cabinet 1er juin; Dir. Pol. 3 juin)

Un des principaux événements de ces derniers 15 jours, a été ici, comme Votre Excellence a pu s'en douter, l'article que le « Moniteur » a publié le 23 avril, sur les affaires de Pologne. J'ai déjà eu l'honneur de dire à Votre Excellence l'impression que cet article avait produit dans les premiers moments, tant sur les Russes que sur les diverses classes de la population polonaise. Cet effet s'est continué chez les Russes et lundi dernier, jour où se célébrait l'anniversaire de la naissance de l'Empereur Alexandre, le Prince Gortchakoff lui-même, m'en a parlé avec un sentiment reconnaissant; je lui ai répondu que notre conduite à Varsovie avait grandement prouvé par avance ce que le dit article à formulé depuis. Mais si les Russes se souviennent ainsi de la déclaration du « Moniteur », les Polonais de la haute noblesse n'y ont pas attaché moins d'importance, et c'est ce qui vient de décider, je crois, plusieurs d'entre eux à accepter des fonctions du Gouvernement. Quant au peuple, il continue à se montrer résolu à marcher, malgré tout, dans la voie d'une résistance appropriée aux circonstances et cela sans paraître se préoccuper de plus ou du moins d'appui qu'il pourrait attendre du dehors. Tout au plus, le peuple s'irrite-t-il en pensant que c'est à l'expression du Gouvernement français qu'est dû ce redoublement de démentis que le Gouvernement du Royaume donne aux journaux allemands et autres, relativement aux détails que ces journaux ont publiés sur les événements de Varsovie.

J'ai eu le soin de le dire à Votre Excellence, le peuple a exagéré le nombre de victimes des journés néfastes, mais cette exagération a pu être provoquée par l'exagération en sens contraire des rapports officiels. D'ailleurs, et sans vouloir traiter à fond la question, Votre Excellence ayant peut-être été jusqu'ici trop accablée par moi de ces détails, je me bornerais à lui rapporter ce que je tiens à cet égard et tout confidentiellement d'un homme haut placé. Elle y verra ce qui a été fait par le Général Kotzebue et par le Général Chruleff () lui-même, dans le but d'éviter une nouvelle effusion de sang.

Déjà le dimanche (7 avril) en se retirant après avoir harangué le peuple, le Prince avait donné l'ordre au Général Kotzebue de faire tirer sur le rassemblement de 20 à 25000 personnes qui s'était porté devant le château. De l'avis d'une personne très compétente, c'était plus de mille personnes à retrancher du nombre des vivants. Désolé, le Général Kotzebue descend et transmet avec émotion cet ordre au Général Chruleff. Celui-ci, également ému, supplie son supérieur de remonter auprès du Prince et de lui demander avec les plus vives instances de ne pas persister dans sa résolution. Le Général Kotzebue remonte dans les appartements du château et trouve le Prince inexorable. Il revient alors auprès du Général Chruleff, mais quel ne fut pas son étonnement lors qu'il vit les troupes opérant un mouvement de retraite et le peuple s'apprêtant de son côté à se retirer. C'était le Général Chruleff qui pen-

dant l'absence du Général Kotzebue, avait négocié ce double mouvement, qui pour le moment du moins, mettait fin au conflit. Quant au Prince Gortchakoff, il se montra très irrité de cette conclusion et annonça autour de lui une terrible revanche pour le lendemain, si de nouveaux rassemblements venaient à se former. Je crois pouvoir garantir à Votre Excellence l'exactitude de ces détails.

Ceux qui accusent le Prince Gortchakoff d'avoir cherché l'occasion de frapper, coûte que coûte, un grand coup, lui reprochent de n'avoir pas, dans la nuit, (celle du dimanche au lundi) qui suivit cette grande scène, fait arrêter à domicile les meneurs qu'il devait connaître, car tous agissaient au grand jour, et dont sa police, dans tous les cas, devait savoir les noms et connaître les domiciles. Cependant un homme très en position de savoir la chose, m'a affirmé que la police ne savait rien et ne connaissait rien. Il est pourtant certain que dans la nuit du lundi au mardi des arrestations à domicile ont été opérées dans diverses parties de la ville et qu'on n'a pu les faire opérer que sur les renseignements fournis par la police. Il y aurait donc eu là incurie de la part de la police, mais cela lui est si habituel qu'il ne faut pas s'en étonner. Ici la police n'est nullement occupée du soin de prévenir, elle ne sait que réprimer. Ainsi, à mon sens, l'accusation dirigée contre le Prince personellement pourrait, jusqu'à un certain point, manquer de fondement.

Je viens de dire que tant dans les récits du peuple que dans ceux du Gouvernement, il y a eu des exagérations regrettables, entendu que l'exagération appelant l'exagération, la vérité reste d'autant plus difficile à trouver pour celui qui a mission de la découvrir. N'ayant cessé d'exprimer à Votre Excellence l'opinion que les dires du peuple, à cet égard, ne devaient pas être pris au pied de la lettre, je n'ai pas besoin de revenir sur ce point pour lequel je me trouverais toujours, d'ailleurs, dans le cas de manquer de base d'appréciation ayant quelque valeur, mais il n'en est pas tout à fait ainsi des chiffres relatifs aux morts et aux blessés énoncés par le Gouvernement.

J'avais jugé au bruit de la fusillade, que la troupe pouvait, dans la soirée du 8 avril, avoir tiré de 5 à 600 coups de fusil. Mais d'après des relevés faits sur le nombre des cartouches manquant dans les gibernes des soldats, on n'aurait constaté qu'une dépense de 481 cartouches. C'est de l'Etat Major Général que me vient ce renseignement et je crois que personne ne pourrait le contredire dans le sens d'une exagération en plus. Or, le feu n'ayant jamais eu lieu à plus de 25 ou 30 pas des groupes, Votre Excellence doit se rendre compte du nombre de balles qui ont dû porter dans des masses presque compactes, et des ravages qu'elles ont dû faire, ravages d'autant plus graves que toutes les balles tirées étaient coniques, j'en ai vu d'assez grand nombre pour en juger ainsi. Dira-t-on que les balles ont porté haut. On ne le pourrait, car, sur 75 coups tirés contre des gens réunis sur un trottoir, il y a eu, tout au plus, une quinzaine de balles, je les ai comptées, qui ont porté plus haut que la taille d'un homme. Votre Excellence se souviendra, du reste, que j'ai eu l'honneur de lui adresser par le dernier courrier, une liste nominative de 184 personnes atteintes, sur lesquelles il s'en trouvait 19 de mortes. Que devient, en preuve de ces renseignements, le chiffre de 10 tués et de 110 blessés que le Gouvernement persiste à présenter comme l'expression de la vérité.

Je ne puis me rendre compte de cette insistance qu'en me rappelant que le Prince, le 27 février au soir, était encore persuadé, comme il l'a dit au Comte Zamoyski, qu'il n'y avait eu qu'une personne de tuée. Or, si on l'a trompé ce jour là, on a également pu le tromper le 8 avril.

Les passions sont si vives ici que ce ne sont pas seulement des exagérations en sens contraire et de la nature de celles que je viens de relever, contre lesquelles, nous avons, mes collègues et moi, à nous prémunir. Dans une de mes dernières dépêches, j'avais l'honneur d'écrire à Votre Excellence que je croyais devoir, pendant quelques jours, me tenir à l'écart des Russes et des Polonais. Avais-je raison en agissant ainsi, Votre Excellence va en juger. Mon collègue anglais s'était rendu au château, afin de remercier le Prince de l'autorisation qui lui avait été donnée de porter le deuil à l'occasion de la mort de la Duchesse de Kent, les Russes dès le lendemain, firent courir le bruit, qu'il y était allé pour complimenter, au nom de son Gouvernement, le Prince Gortchakoff de la grande modération dont il avait fait preuve dans la soirée du 8 avril. Je n'ai pas besoin de dire que le Colonel Stanton se défend d'avoir fait une pareille démarche. Par opposition, j'ajouterai, en ce qui me concerne, que le peuple a, un moment, répandu la nouvelle que par ordre de mon Gouvernement indigné, j'avais pris mes passeports et que je me disposais à quitter Varsovie. D'un autre côté, des Russes, je ne sais pourquoi, se plaisent à attribuer au Consul Général de France quelques-unes des correspondances de Varsovie qui ont paru dans le « Journal des Débats », avec lequel je n'ai jamais eu le moindre rapport. Je crois pour ma part que les correspondances polonaises des divers journaux français, sont, sur des notes envoyées ici, rédigées à Paris, par une sorte de comité dans lequel figurent Messieurs Mazade 2) et Forcade,3) de la «Revue des Deux Mondes», et d'autres encore, dont je n'ai pas cherché à connaître les noms, afin de ne pas paraître m'occuper trop de cette affaire.

Mais pendant qu'on semble ainsi vouloir élever contre nous des accusations sans bases, la censure de Varsovie laisse librement passer, contre le Gouvernement de Sa Majesté Impériale, des insinuations dont, certes si notre législation sur la presse nous en réservait la faculté, nous empêcherions de publier les analogues dans les journaux français. D'après mes informations particulières, ces perfidies partiraient, pour ainsi dire, du Cabinet du Prince Gortchakoff (bien que le Prince n'en ait aucune connaissance), et elles feraient le fruit des sentiments haineux d'un ancien Français, homme plus que médiocre au demeurant, mais plein de fiel contre son ancienne patrie. J'ai lieu de supposer maintenant, que l'article publié il y a trois mois environ, dans la «Gazette de Varsovie», contre Sa Majesté l'Impératrice, et que j'ai transmis en original et en traduction à Votre Excellence, était parti de la même source. Des publications semblables à celles dont je joins la traduction à cette dépêche, et qui n'ont pu être faites qu'après l'approbation de la censure, payent bien mal, dans tous les cas, la droiture et le bon vouloir de l'article inséré dans le « Moniteur » du 23 avril dernier.

En attendant que les réformes promises s'accomplissent, les dames de la ville continuent au grand déplaisir des Russes, à porter le deuil des victimes du 27 février et du 8 avril. Je ne doute pas que si l'on avait fermé les yeux sur ce genre de manifestations et sur d'autres, tant de la part des hommes que de la part des femmes, la mode en serait déjà passée, et le Gouvernement ne se donnerait pas chaque jour une attitude d'oppresseur qui irrite les esprits. Comment se fait-il, par exemple, qu'on ait pendant si longtemps déjà, laissé porter le deuil aux

**—** 99 **—** 

dames, et que ce ne soit que d'hier seulement, et lorsqu'on a bien vu qu'on ne pouvait l'empêcher, qu'un article de la « Gazette de Police » soit venu déclarer que le deuil des dames n'était pas interdit. C'est du reste, avec la même persévérance que le peuple encombre chaque jour les églises pour y chanter des invocations patriotiques. On avait essayé de réprimer ces manifestations, mais il a fallu y renoncer, de même qu'aux prescriptions qui n'admettaient que la famille à suivre les morts à leur dernière demeure. C'est à l'occasion du décès d'un médecin fort aimé du peuple, que la première infraction à cette mesure a été commise. La seconde l'a été à l'occasion des funérailles de l'Evêque Lubienski, ancien Capitaine dans nos armes et chevalier de la Légion d'honneur. Plus de 3000 personnes ont suivi son cercueil avec ordre et recueillement, sans que l'autorité s'en soit autrement formalisée, bien qu'elle ait placé des troupes dans les environs. Aux funérailles du médecin, dont je viens de parler, on comptait 2 à 3000 personnes au moins.

Ainsi au lieu de se donner le mérite de supprimer d'eux-mêmes leurs restrictions lorsqu'elles ne sont plus nécessaires, les Russes les laissent tous simplement tomber en désuétude ce qui donne lieu aux Polonais de rire à leurs dépens, parce qu'ils se figurent voir, en cela, une preuve de l'inquiétude qu'inspirent leurs sentiments d'hostilité.

Il paraît, dans tous les cas, qu'une vive irritation anime en ce moment le clergé catholique contre le Gouvernement. La première marque publique de cette irritation qui avait été donnée jusq'ici, l'a été le jour où le Prince recevait au château à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'Empereur Alexandre. Contrairement à son habitude, le clergé n'a pas paru, ce jour là, à la réception du Prince. En agissant ainsi, il a voulu, dit-on, protester contre le discours que lui avait tenu M. Wielopolski, à l'occasion de son entrée en fonction, comme Ministre des Cultes, et dans lequel il accusait, gratuitement peut-être, le dit clergé, de constituer un gouvernement dans le Gouvernement.

Ce même jour, anniversaire de la naissance de l'Empereur Alexandre, la bourgeoisie de Varsovie s'était donné le mot pour ne pas se montrer dans les rues, et les Juifs, heureux de se mettre en communauté de manifestations avec les Polonais, avaient pris la même résolution. Il en est résulté que de 10 heures à 7 heures, au soir les rues de la ville sont restées désertes comme elles le sont ordinairement entre 5 heures et 6 heures du matin. J'en ai pu juger par moi-même dans une course assez longue que j'ai faite à 3 heures et en voiture, dans les quartiers qui sont ordinairement les plus fréquentés.

Si l'on eût préparé à Pétersbourg toute la législation découlant des concessions faites par l'Empereur et qu'on l'eût publiée ici dès les premiers jours, on aurait, j'en suis convaincu, trouvé les gens plus disposés à les accepter avec des témoignages de reconnaissance. Au lieu de cela, on a envoyé ici M. Platanoff '' pour dresser les décrets portant l'organisation et l'administration en général et comme, après un mois et demi d'un travail laborieux, on ne voit rien paraître, le peuple s'est mis à faire des gorges chaudes sur la portée d'esprit de ses législateurs, et quand ces décrets paraîtront, il n'y prêtera pas grande attention. Le bonheur a voulu, cependant, que certains Polonais ayant, comme je l'ai déjà dit, reconnu, après beaucoup d'hésitation qu'ils devaient donner la main à l'établissement d'un système administratif, plus en rapport avec les besoins du pays que celui qui a été en vigueur jusqu'ici, soient venus en aide au Gouvernement, mais il y a parmi ces hommes des esprits si

disparates, des vues si opposées, qu'il sera on ne peut plus difficile de les amener à s'entendre dans les discussions du Conseil d'Etat, dont ils ont, assure-t-on, consenti à faire partie.

L'attitude des paysans devient chaque jour meilleure pour les propriétaires, et il y a tout lieu de supposer que, le clergé aidant, le calme sous ce rapport sera bientôt entièrement rétabli.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, après les événements qui viennent de se passer, le mouvement commercial s'est presqu'arrêté, et l'on doit s'attendre à des faillites nombreuses. Pendant que les marchands se plaignent avec raison de ne rien vendre, le peuple, soit par manque de confiance dans le Gouvernement, soit par suite de besoins, retire en hâte ses fonds de la Caisse d'épargnes. Voici quelques renseignements sur les mouvements de cette caisse depuis le premier janvier dernier, lesquels pourront donner une idée à Votre Excellence de la vérité de ce que j'avance ici:

| Au premier janvier la Caisse d'épargne avait en dépôt: | 916,330 | roubles |
|--|---------|---------|
| Elle a reçu depuis jusqu'au 5 mai                      | 71,415  |         |
| Total  | 987.745 | roubles |
| Mais comme il a été retiré dans le même laps de temps  | 517,830 | roubles |
| Il ne reste plus que                                   | 469,915 |         |

Ainsi, le total des retraits représente environ 52/3% des sommes encaissées jusqu'au 5 mai: tandis que, durant le même temps, les versements n'ont représenté que 7% des sommes totales encaissées jusqu'à la même date du 5 mai.

Doc. No. 26.

DE SEGUR, CONSUL GENERAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 275. Varsovie, le 2 juin 1861 Déchiffrement (Reçu: Cabinet 5 juin; Dir. Pol. 7 juin)

Ma dernière dépêche annonçait à Votre Excellence le remplacement, au moins provisoire, du Prince Gortchakoff par le Général Soukhosanett. Depuis lors, le Prince est mort. Au dire des Russes, cet événement aurait eu lieu le 30 mai, au dire des Polonais il faudrait le reporter à la date du 27. Ainsi on l'aurait tenu caché pendant deux jours. Votre Excellence se demandera peut-être quel est l'intérêt que les Russes peuvent avoir à donner ainsi deux jours de plus d'existence au Prince et les Polonais à les lui ôter. C'est que, tombé malade le 25, anniversaire

<sup>1)</sup> Stepan Aleksandrovič Chrulev (1807-1870), général russe.

<sup>2)</sup> Louis Charles Jean Robert de Mazade (1821-93), littérateur, écrivait le bulletin politique à la « Revue des Deux Mondes ».

<sup>3)</sup> Forcade Eugène, littérateur, collaborateur de la « Revue des Deux Mondes ».

<sup>4)</sup> Valerian Platonovič Platonov (1809-1893), ministre russe.

mensuel, si l'on peut parler ainsi, des premières charges de cavalerie opérées devant l'église des Paulins<sup>2)</sup> (25 février), il serait mort le 27 avril qui correspond au jour des premières fusillades. Les Polonais tiennent donc à cette date parce qu'ils y voient un signe de la protection de Dieu; et les Russes la remettent par la raison qu'elle aurait un caractère de châtiment Divin.

La mort du Prince n'a modifié en rien la disposition des esprits et il est probable que la publication des réformes que Mr. Platonoff rapporte de Pétersbourg ne la modifieront pas davantage.

Jusqu'ici et depuis le commencement de l'octave de la fête Dieu, chaque jour l'une des églises faisait sa procession particulière pendant laquelle le peuple, surveillé par la gendarmerie et par la police, n'en chantait pas moins ses cantiques patriotiques, ce qui a donné lieu à une alerte qui n'a pas eu de suites sérieuses. Aujourd'hui, c'était le tour de la paroisse sur le territoire de laquelle j'habite. La procession est venue presque sous mes fenêtres; je n'ai vu aucun soldat et le peuple n'en a chanté que plus paisiblement, je crois, ses chants habituels dont le refrein est « rends nous Seigneur notre patrie et notre liberté ». N'y avait-il pas dans cet effacement de l'autorité militaire une marque de la politique nouvelle que compte suivre le Général Soukhosanett, arrivé depuis quarante huit heures? C'est ce que je ne puis dire encore à Votre Excellence.

Il y a sur la route de Grodno à Varsovie de nouvelles troupes se dirigeant vers le Royaume. On parle de 32 pièces d'artillerie et de quatre régiments d'infanterie. Les nouvelles de la Lithuanie sont assez tristes quant à la conduite des paysans. Dans le Royaume tout est rentré dans l'ordre à cet égard.

Doc. No. 27.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 278. Varsovie, le 19 juin 1861. Déchiffrement (Reçu: Cabinet 22 juin; Dir. Pol. 24 juin)

Avant hier soir a commencé dans la «Gazette de Varsovie» la publication des règlements destinés à régir certaines parties de l'administration du Royaume sur des bases plus libérales, et ce n'est qu'hier soir que les autres journaux ont reproduit l'organisation du Conseil d'Etat publiée la veille par la susdite «Gazette».

L'indifférence la plus profonde, la plus absolue, a accueilli ce premier document qui, au fond, change peu de choses à la situation actuelle puisque tous les Conseillers d'Etat se trouvent à la nomination de l'Em-

<sup>1)</sup> Nikołaj Onufrievič Suchozanet (1794-1871), général russe.

<sup>2)</sup> Paulins (moines de S. Paul Ermite); lecture incertaine. Les événements sont communément réputés pour avoir eu lieu devant l'église des Carmes.

pereur. Pas un journal, du reste, ne s'est cru obligé d'en faire l'éloge ou la critique.

Quelques personnes qui pourraient fort bien être appelées à prendre siège au Conseil d'Etat se sont réunies hier pour examiner si elles devront accepter ou refuser. Je crois savoir que l'opinion générale a été pour la négative; cependant, pour avoir l'air de ne rien précipiter, on attendra la publication complète des nouveaux actes avant d'annoncer une décision formelle.

Doc. No. 28.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 279. Varsovie, le 25 juin 1861 (Reçu: Cabinet 4 juillet; Dir. Pol. 5 juillet)

J'ai déjà eu l'honneur d'informer Votre Excellence que le Conseil supérieur d'administration avait dû renoncer à l'idée de mise en état de siège du Royaume, mais comme on paraissait désireux d'assurer le mieux possible la tranquillité de la ville, au jour de la publication des concessions faites à la Pologne, on a cru devoir recourir à certains moyens propres, dans l'opinion de leurs autres, à prévenir toute manifestation contraire à l'ordre public et au respect dû à la volonté impériale.

A cet effet, les ukazes étant arrivés ici le dimanche 16 de ce mois. les camps qui restaient encore en permanence, sur plusieurs des places de la ville, furent levés dans la nuit du lundi au mardi, et remplacés, comme moyen de surveillance, par des patrouilles plus nombreuses que précédemment. On apprit, en même temps, qu'en compensation de la suppression des camps, l'autorité venait de faire enlever de leurs communautés respectives quelques prêtres assez remuants, il est vrai, et qu'elle les avait relegués dans l'intérieur du pays. 3 ou 4 gentilshommes et 2 ou 3 littérateurs avaient en outre reçu l'enjonction de retourner, sans délai, dans leurs terres et d'y rester plus ou moins confinés. Mais là ne devaient pas se borner les mesures de précaution que l'on jugeait nécessaire de prendre, quelques arrestations ont, en outre, été faites et une publication du Directeur de l'Instruction Publique prescrivait, à la même heure, à tous les étudiants dont les parents ne sont pas domiciliés à Varsovie, ou dans les autres villes renfermant des écoles du Gouvernement, d'avoir à quitter immédiatement ces villes, et de s'en tenir éloignés jusqu'aux derniers jours de septembre; (le premier octobre étant l'époque où s'ouvriraient les cours de l'année scolaire 1861-1862). Ont seuls été exemptés de cette mesure tous les élèves du Gymnase, impliqués dans l'affaire du bris de la grille qu'avait fait élever autour de son jardin M. le Marquis Wielopolski. Le même arrêté stipulait, non, je crois, sans quelqu'arbitraire, que les jeunes gens ainsi expulsés de Varsovie et des autres villes universitaires ne pourraient y rentrer qu'autant qu'ils seraient nantis d'une permission spéciale délivrée par le Directeur de la Commission de l'instruction, permission qu'ils n'obtiendront, toutefois, que si leur conduite a été irréprochable et que leurs parents ou

tuteurs prouveront que leurs enfants ou pupilles rentrent à Varsovie pour se livrer à leurs études, sous la direction d'instituteurs compétents, qui, «conjointement avec les parents, se rendront garants de la conduite ultérieure de leurs élèves». Cette dernière disposition se trouvant dans la loi, il est difficile de se rendre compte de la raison qui a porté un légiste, comme M. Wielopolski, à la décréter, pour ainsi dire, de son chef, comme si elle n'existait pas.

Je ne veux pas trop m'arrêter sur l'esprit de cette mesure qui ne tient aucun compte des entraînements de la jeunesse et même de l'enfance, et qui inflige une peine avant que le délit soit commis. Quoiqu'il en soit, comme on avait dû raisonnablement accorder un délai à ces expulsés pour faire leurs préparatifs de départ, ils ont, dans leur ressentiment, mis à profit le temps qui leur restait, pour aller, dans l'aprèsmidi recevoir avec acclamations, au débarcadère des bateaux à vapeur de la haute et basse Vistule, en même temps que quatre personnes libérées de la citadelle de Modlin, les jeunes pensionnaires de l'école gouvernementale de Pulawy, qui se sont signalées, il y a quelque temps, par une tentative d'insurrection, et qui venaient passer leurs vacances à Varsovie. Les jeunes filles ont été particulièrement saluées des plus bruyants hurras, auxquels elles ont mêlé les leurs, et chacune d'elles. (moins les Russes, bien entendu, qui se trouvaient dans leurs rangs), a recu, en signe de bienvenue, un bouquet des fleurs les plus recherchées de la saison. Votre Excellence peut juger, d'après cela, du peu de cas que l'on fait à Varsovie des ordres donnés par le Gouvernement; mais s'il fallait ajouter à ce qui précède une plus forte preuve du discrédit dans lequel sont tombés ces ordres, je lui dirais qu'aujourd'hui, 25 juin, les étudiants expulsés n'ont pas encore bougé et comptent bien ne pas se déplacer.

Je ne sais, dans tous les cas, qui a pu inspirer à l'autorité supérieure les idées de sévérité dont je viens de parler à Votre Excellence. Il lui était cependant facile de savoir que la publication des ukazes ne serait l'occasion d'aucun témoignage soit de satisfaction, soit d'improbation, de la part du public. On en connaissait d'avance, ou à peu près, le contenu, et malgré le mérite incontestable de quelques uns d'entr'eux; chacun se faisait d'avance, un devoir de n'y prêter aucune attention: c'était là une chose de notoriété publique et le Gouvernement seul paraît l'avoir ignoré. La levée des camps a, d'ailleurs, été loin de produire l'effet d'apaisement qu'on en attendait, car le public déclare qu'il n'y a pas eu plus de raisons pour les lever qu'il n'y en avait eu pour les établir. En effet, après les avoir établis, l'autorité prétendait ne les maintenir que par la seule raison que l'on chantait des cantiques patriotiques dans les églises, et elle les a levés quand le public chante plus que jamais ces mêmes cantiques, et précisément au moment où les luthériens dans leurs temples, et les juifs dans leurs synagogues, en sont venus à les chanter à leur tour, avec autant de feu que les catholiques. Les hommes les plus calmes, aussi bien que la foule, que font ces réflexions et qui les font haut, se demandent entr'autres, si, par exemple, cette coïncidence de la levée des camps et de l'ordre de départ intimé aux étudiants n'est pas de nature à donner à ceux-ci une plus haute opinion de leur importance personnelle.

Enfin, parut le premier des ukazes, celui qui organise le Conseil d'Etat (voir pièce jointe No 1-er). La publication de cet acte n'a produit, comme il était facile de le prévoir, ni sentiment de reconnaissance, ni

sentiment de critique, on l'a pris un peu comme chose sans importance, et plutôt faite pour une partie quelconque de l'Empire que pour le Royaume. Cependant, des personnes qui par leur position ou par leurs antécédents se croyaient, jusqu'à un certain point, exposées à être désignées comme membres de ce Conseil crurent utile de se réunir pour examiner si dans la situation des choses, et en présence de la faculté que s'est réservée l'Empereur d'appeler à y siéger, même extraordinairement, telles personnes qu'il jugerait convenable, il pourrait leur convenir de prendre, le cas échéant, séance audit Conseil. L'opinion générale fut pour l'abstention, mais on décida en même temps: « qu'on attendrait que la publication des ukazes fût complète pour rendre publique cette détermination ». Ceci est la copie d'un petit billet que le Comte Zamoyski m'a adressé à ce sujet, et par lequel il me faisait part du résultat de la réunion qui venait d'avoir lieu.

Le second ukaze publié à 24 heures de distance du 1-er (pièce jointe No 2) a, il faut le reconnaître, un caractère plus franchement libéral, et le Gouvernement pouvait, à bon droit, ce me semble, supposer que le public s'en montrerait satisfait. Cet acte, copié en quelque sorte dans certaines de ses parties sur notre loi municipale, ce que j'avais déjà fait pressentir, il y a deux mois, à Votre Excellence, fixe cependant un cens électoral et d'éligibilité, tant pour les Conseils de gouvernement que pour ceux de districts, et même pour les Conseils municipaux; mais tout cela est établi sur des bases larges relativement et d'ailleurs, c'était, en principe, une nouveauté considérable. Eh bien! Il en a été de cet ukaze comme du premier.

Le Général Sukhozanet qui comptait sur la bonne impression qu'une telle loi devait produire, se rendit, de sa personne, le mercredi 19 à 7 heures du soir, au jardin de Saxe (c'est l'heure où la foule y est ordinairement la plus grande). Sans doute, pour frapper plus vivement les esprits, il s'était fait suivre d'un nombreux état major, en grande tenue comme lui; or, au lieu de ce qu'il avait supposé, il trouva une masse de promeneurs, hommes, femmes et enfants, vêtus de noir, et qui ne prêtaient que peu d'attention à sa personne. La foule s'écartait silencieusement (non respectueusement) pour le laisser passer et se refermait aussitôt derrière lui avec un sourire narquois sur les lèvres. Un officier supérieur de la suite s'étant approché, dit-on, d'un jeune homme, et lui ayant demandé pourquoi il n'avait pas salué, à son passage, le lieutenant de l'Empereur, les promeneurs firent aussitôt masse compacte derrière le Général Sukhozanet et son escorte, et des rires commencèrent à éclater en même temps, ajoute-t-on, que de légers sifflets. Cela paraît avoir duré jusqu'au moment, où le Général eut quitté le jardin. Hier, étant allé moi-même me promener au jardin de Saxe, j'ai vu deux officiers circassiens, dont l'air arrogant avait blessé le peuple, chassés de la même manière par nombre de personnes en tchamarki, en blouses noires, en bottes longues etc. etc. Je dois dire à Votre Excellence que le Général Sukhozanet s'est assez mal posé ici, dès son arrivé, après avoir admonesté à peu près tout le monde, et après avoir plus parlé qu'à mon sens il ne l'aurait dû de l'obligation où il pourrait se trouver de recourir à l'emploi des armes. Il s'est fait présenter, l'autre jour, le corps des marchands de Varsovie qu'il a blessé par son sans-gêne et par sa manière irréfléchie de donner des leçons. Voici comment ces messieurs rapportent ce qui s'est passé à cette occasion. D'abord le Namiestnik intérimaire leur aurait à peu près tenu le langage suivant:

« Messieurs, je vous recommande la paix et la soumission aux lois. Il faut que l'ordre règne dans les rues, parce que l'ordre est favorable au commerce, parce que le commerce rend les gens riches, et que là où il v a de l'argent se trouve la liberté ». Après cette harangue, il se serait adressé en russe à un marchand polonais qui lui aurait fait observer qu'il ne comprenait ni ne parlait le russe; à quoi le Général aurait répondu que tous les sujets de l'Empereur devaient savoir le russe; alors, un marchand russe nommé Istomin lui aurait fait observer, au nom de ses compatriotes, qu'eux ne sachant pas le polonais, il n'y avait pas à s'étonner de ce que les Polonais ne sussent pas le russe; « et vous — a dit ensuite le Général à un fabricant de bronzes (Mr. Fraget) — savez vous le russe? ». Sur quoi celui-ci aurait répondu: « Mon Général, je suis Français » — « Alors c'est différent ». — Enfin, passant devant un riche marchand, nommé Rosmanith, lequel tenait son chapeau derrière son dos et avait posé l'un de ses pieds un peu trop en avant, le Général lui aurait indiqué en se plaçant à la position du soldat sans arme, comment on devait se tenir en sa présence. Ces détails répandus dans la ville n'ont pas coopéré à faire apprécier le Général Sukhozanet comme il le mériterait; car malgré sa brusquerie et le manque de tact, dont il donne parfois des preuves, il a pour ceux qui le voient d'un peu plus près toutes les apparences d'un excellent homme.

Successivement le Gouvernement a publié toute la série de ce qu'il paraît appeler les lois organiques du pays; mais cette série présente de nombreuses lacunes, et il faut espérer qu'au moins on n'empêchera pas le Conseil d'Etat de la compléter, si, organisé comme il va l'être, il peut lui en prendre envie. Les lois publiées jusqu'à ce moment, et dont je joins la traduction à cette dépêche, sont (je les place dans l'ordre de leur publication): 1º l'ukaze portant création et organisation du Conseil d'Etat du Royaume; 2º l'ukaze relatif aux élections pour les Conseils de districts et aux élections pour les municipalités des villes de 1-er, 2-e et 3-e ordre; 3º l'ukaze portant institution des Conseils municipaux dans les villes des trois premiers ordres; et 4º l'ukaze relatif à la création et aux attributions des Conseils généraux; 5º enfin l'ukaze instituant les Conseils de districts.

Frappés de peu de succès qu'ont eu les ukazes impériaux, les Polonais en petit nombre qui se sont toujours montrés favorables à la Russie, s'en vont de porte en porte, en tant, toutefois, qu'elles s'ouvrent devant eux, préconisant hautement ce qui s'est fait, cherchant à donner à penser que ce n'est là qu'un simple commencement. « Si la Pologne, ajoutent-ils, se montre reconnaissante, avant un an l'Empereur lui fera de nouvelles et bien plus importantes concessions, tandis que si l'on affecte la froideur et le dédain, les choses, bien certainement, en resteront là, si même elles ne rétrogradent pas ». L'autre jour, j'ai entendu l'un de ces Polonais, un banquier opulent, qui se nomme Fraenkel, et qui a été fait baron pour services rendus pendant la guerre de Crimée, s'écrier: « Vous ne jugez les ukazes que de votre point de vue, et vous n'en êtes pas satisfaits, cela se conçoit. Mais il faudrait, au contraire, les juger du point de vue de l'Empereur, et d'après ce qu'il peut faire pour nous sans froisser le peuple russe. L'Empereur, ajoutait Mr. Fraenkel. pouvait-il aller au delà de ce qu'il a fait pour la Pologne, alors que au point, où en est encore la question des paysans, il ne peut rien faire pour les libertés de la Russie ». C'était un langage mal avisé et qui n'aurait pas dû être tenu à Varsovie; aussi ce banquier a-t-il été promptement aux regrets de s'être exprimé ainsi: « Mais, ce dont nous nous plaignons le plus, lui a-t-il été répondu, c'est précisément qu'au mépris des Traités de Vienne on nous ait tellement soudé au peuple russe, qu'on se croit maintenant obligé de nous priver de nos libertés par la seule raison qu'on n'en peut accorder de semblables à la Russie. Le point de vue de l'Empereur ne nous touche donc guère et nous sommes dans notre droit en n'en tenant pas le moindre compte ».

Mr. Fraenkel, en parlant de la sorte, n'était, à ce qu'il paraît, que l'écho d'un mot d'ordre donné; car un autre banquier qui selon toutes les apparences sera appelé à faire partie du nouveau Conseil d'Etat, parlait au même moment dans une autre réunion d'une façon absolument identique.

Il y a dans la noblesse de Pologne, surtout dans la plus relevée, et chez certaines individualités, comme une expression héréditaire de cet esprit d'intrigue, et de cette absence de sens politique qui a fait autrefois le malheur du pays. Or, cet esprit-là, porte bien plutôt ces individualités à se laisser aller aux idées qui paraissent devoir dominer prochainement, et dont elles pourront tirer profit, qu'à s'isoler dans une magnanime abstention. C'est ainsi que nous avons vu cette partie de la noblesse, composée d'un assez petit nombre de personnes, gémir du mouvement populaire qui l'empêchait d'aller faire sa cour au château, se rallier ensuite à ce mouvement aussitôt que le Prince Gortchakoff sembla s'effacer devant les difficultés du moment, et aussitôt qu'il y eut lieu de penser, avec plus ou moins de raison, que le peuple pourrait bien, un jour ou l'autre, faire les affaires de la nation sans le secours des gentilshommes. Assez résolues d'abord à ne pas accepter d'emplois dans le Conseil d'Etat, on voit ces mêmes personnes, au moment où j'écris ces lignes, incertaines et se demander s'il ne leur conviendrait pas mieux de se laisser nommer à ce Conseil pour s'y emparer de la direction des affaires et ressaisir leur prestige qui va s'évaporant chaque jour davantage, que de retourner à la charrue de Cincinnatus. Certains esprits, dans cette même noblesse, se présentent, d'ailleurs, avec un air de défaillance, arguant de ce que le sort de tous les propriétaires est entre les mains du Gouvernement russe qui peut soulever le paysan contre le seigneur, et, à son gré, ruiner celui-ci de fond en comble. Ces braves gens, pleins de libéralisme quand leur intérêt n'est pas en jeu, ne peuvent se résoudre à liquider franchement, et d'eux-mêmes, l'inévitable banqueroute dont ils sont menacés, et qui, en leur faisant perdre le bénéfice de la corvée, réduira leur avoir de 25 a 30%.

Mais, à côté de ces considérations qui les porteraient à ne pas se montrer trop rétifs à l'égard du Gouvernement, il en est d'autres qui les retiennent. Le peuple, qui a fait ses preuves maintenant, et qui connaît sa force morale, force en regard de laquelle les gentilshommes en question n'ont pas grand'chose à mettre, le peuple, dis-je, sait peser à sa manière sur ces esprits toujours chancelants. Or, pour cela il semble avoir repris son système de grandes manifestations. Le samedi 22, il avait décidé de livrer au vent tous les nouveaux ukazes, et cela au moyen de ces petits ballons gonflés de gaz qui, depuis quelque temps, servent de jouets aux enfants. La manifestation devait avoir lieu au jardin de Saxe, en présence de la foule qui s'y rassemble chaque jour. Ayant réfléchi ensuite que 1500 à 2000 personnes ne suffisent pas pour donner un caractère assez important à l'acte d'improbation qu'il avait d'abord imaginé, le peuple recourût à un autre moyen. Il existe à Varsovie un usage

qui, par son caractère naïf, excite comme bien d'autres en Pologne, l'étonnement de l'étranger: la veille de la St. Jean, les jeunes filles du peuple se rendent, munies de couronnes de fleurs, sur le pont de bateaux de la Vistule; elles jettent ces couronnes en amont du pont; et en aval, une foule de petites barques les repêchent. Selon que la couronne a été retirée de l'eau, plus ou moins loin du pont, la jeune fille, on en est persuadé, se mariera, ou dans l'année courante, ou dans l'année d'après, ou plus tard encore. Le peuple résolut donc de changer, du tout au tout, la nature de la fête. Il décida qu'au lieu de se rendre sur le pont pour interroger le sort à leur égard, les jeunes filles porteraient leurs couronnes de fleurs sur la tombe des morts de février, au cimetière de Powązki, et que la foule s'y rendrait pour y prier. Une vingtaine d'heures ont suffi pour que le mot d'ordre circulât de bouche en bouche; et le dimanche 23, de 2 à 6 heures de l'après-midi, cinquante mille personnes. dit-on, se sont rendues au cimetière. — Un général parut et demanda ce qu'on avait le projet de faire. Prier pour nos morts, lui répondit-on, et le général se retira. En effet on pria, on chanta tous les cantiques patriotiques: on couvrit les tombes de fleurs, et l'on se retira dans l'ordre le plus parfait. L'autorité n'ayant pas jugé convenable d'intervenir, il n'y avait sur les lieux ni soldats ni sergents de ville.

Après cela, il est à supposer que les dispositions de certaines personnes à entrer au Conseil d'Etat pourront être fort ébranlées; mais, si i'en suis réduit à ne former à ce sujet qu'une simple supposition, c'est à la modération de la police qu'il faut l'attribuer; car un seul coup de fusil aurait fait retirer toutes les candidatures par la peur qu'on aurait concue de la vengeance du peuple. Votre Excellence se demandera peutêtre, après avoir lu ce que je viens d'avoir l'honneur de lui dire. où je compterais alors trouver ce parti modéré, dont j'ai essayé de lui faire pressentir la renaissance, en présence de concessions larges et habiles. Voici ce que je crois à cet égard: ce parti modéré ne se formera pas utilement dans le Conseil d'Etat, parce que les hommes qui y entreront seront dès l'abord considérés comme vendus au Gouvernement russe; et perdront tout crédit sur le peuple. Ce parti ne se formera pas utilement non plus dans les rangs du peuple, parce qu'il y a là d'incessants entraînements dont il sera difficile de se dégager, sans exciter des soupcons et des ressentiments fâcheux. Mais il se formera utilement d'hommes siégeant dans les Conseils généraux et dans les Conseils de districts, dont les membres élus par des collèges électoraux en acquerront une indépendance d'autant plus grande aux yeux des masses, qu'ils seront restés en dehors des nominations et des faveurs gouvernementales. Partant de ce point de vue, il me semble donc que le Général Sukhozanet fait tout bonnement fausse route en mettant autant de soin qu'il en met à se rattacher immédiatement certaines personnes qu'on verra bientôt, si elles cèdent, privées de toute action sur l'esprit public. En cela, s'il y a réfléchi, il pourrait bien plus passer pour se préparer, à l'aide d'un certain trompe-l'oeil, un succès personnel auprès de son souverain, qu'occupé 1) de préparer le retour réel et durable de l'ordre et de la confiance. Je peux assurément me tromper dans mes spéculations, mais le peuple polonais est trop défiant de sa nature, trop sensitif, si je puis parler ainsi pour qu'il soit facile d'agir efficacement sur lui par des moyens d'enrôlements subits. En un mot, ce n'est pas là un résultat à pouvoir réaliser en un jour, il y faut du temps et surtout beaucoup de ménagements et d'abnégation de la part du Gouvernement. Et encore, si l'on

me demandait: réussira-t-il dans ces conditions? Je me refuserais à rien affirmer.

Le Gouvernement, qui fait flèche de tous bois, a ordonné la reproduction dans chacun des journaux de Varsovie, de l'article publié par le « Constitutionnel » dans son numéro du 14 juin, sur les affaires de Pologne. Il est résulté de là dans le public une assez grande animation contre nous, parce qu'on a considéré cet article comme étant inspiré par le Gouvernement de Sa Majesté Impériale. Mais la « Patrie » ayant publié quelques jours après, la contrepartie des appréciations du « Constitutionnel », les esprits se sont calmés à notre endroit, bien que la censure ait supprimé cet article, non seulement dans la « Patrie », mais dans toutes les feuilles étrangères qui le reproduisaient.

Le journal l'« Indépendance », d'un autre côté, contenait dernièrement un court alinéa portant que Votre Excellence venait de me transmettre l'ordre d'inviter les Français résidant en Pologne à se tenir en dehors des troubles du pays. Voilà qu'aujourd'hui le journal de «Czas» de Cracovie répète cette nouvelle en l'accompagnant des réflexions suivantes: «La position de Mr. de Ségur à Varsovie est des plus difficiles, il est placé entre l'enclume et le marteau. Le Consul est pour ainsi dire assis sur des épingles ». — Or, il y a dans tout cela plus d'une erreur. D'abord Votre Excellence ne m'a pas chargé d'agir sur les dispositions des Français résidant ici, et d'ailleurs, il y aurait plutôt à les louer de leur conduite prudente et sage qu'à leur demander de se bien conduire. Car, pas un d'eux ne s'est compromis dans des attroupements, tandis qu'on y a arrêté des Prussiens et des Autrichiens. J'ajouterai que loin d'être placé ici entre l'enclume et le marteau, ou assis sur des épingles, je vis ici en bonne intelligence avec tout le monde et que je ne m'y trouve pas trop mal.2)

Doc. No. 29.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 280.

Varsovie, le 28 juin 1861. (Cabinet 5 juillet; Dir. Pol. 5 juillet)

Le retard qu'a éprouvé le courrier, ce mois-ci, me permet d'adresser par la valise cette nouvelle dépêche à Votre Excellence.

L'attitude de la population au sujet des ukazes ne paraît pas se modifier, c'est toujours la même indifférence et la même irritation. On avait voulu, à ce qu'il paraît, obtenir de quelques personnes haut placées, une adresse de remerciements à l'Empereur, mais on n'a rencontré, jusqu'ici, aucun esprit assez résolu pour braver, en se rendant à ce désir, le sentiment général.

<sup>1)</sup> Ainsi dans le manuscrit; syntaxe confuse.

<sup>2)</sup> Ce document est publié en partie par IRENA KOBERDOWA dans: Raporty polityczne konsulów generalnych Francji w Warszawie 1860-1864. Wrocław 1965.

J'avais l'honneur de dire à Votre Excellence dans ma dernière dépêche, que si le parti modéré pouvait se reconstituer, ce ne serait que par l'entrée, dans les Conseils élus, d'hommes dont le patriotisme et l'esprit de sagesse sont incontestables; or, voici que les hommes qui se trouvent le plus en évidence viennent de décider qu'ils n'accepteraient aucune nomination directe et rétribuée au Conseil d'Etat. Ces messieurs chercheront à se faire élire aux Conseils Généraux et si le choix de l'Empereur vient ensuite les chercher là, pour les faire entrer en service extraordinaire au Conseil d'Etat, ils accepteront cette nomination. Comme les Conseillers en service extraordinaire n'assisteront qu'à une session de 6 à 8 jours par an, dans laquelle se débattront, en même temps que le budget, quelques projets de lois essentiels, ils se trouveront ainsi en mesure de rendre service au pays, sans contracter une trop forte dette de reconnaissance, ce qu'ils semblent surtout avoir à coeur d'éviter. Il a été bien entendu entre eux d'ailleurs, qu'ils se réserveront de donner une démission nécessitée soit par un manque de liberté dans les discussions, soit par le peu de cas que le Gouvernement serait entraîné à faire des besoins administratifs du pays.

Votre Excellence se rappellera, sans doute, le fait que je lui ai rapporté, de la promenade malencontreuse du Général Soukhozanett au Jardin de Saxe; les faits ont prouvé que le Général en aurait conservé un certain ressentiment contre les étudiants, qui, malgré l'uniforme qu'ils portent, ne s'étaient pas montrés plus déférents à son égard que le reste du public.

Depuis lors, en effet, il a été publié un arrêt universitaire enjoignant aux élèves des gymnases qui se trouvent en vacances à Varsovie, et qui, pour le plus grand nombre, n'ont pas beaucoup, jusqu'à ce moment, songé à rentrer dans leurs foyers, de ne sortir qu'en uniforme, de ne jamais se montrer dans les rues avec une canne à la main, et de saluer. en passant devant eux, les dignitaires de l'église, les Généraux et les fonctionnaires supérieurs de l'administration. Les Russes voient malheureusement partout une caserne et ne cessent d'appliquer des règlements de corps de garde à la police des villes. Or, qu'est-il arrivé de cet ordre singulier? Il est arrivé que des étudiants, sous prétexte de ne pas connaître assez bien les signes distinctifs des grades dans l'armée (il paraît que cette science n'est pas professée dans les gymnases), se sont mis à saluer, sans aucune exception et avec tous les respects possibles, les militaires qu'ils rencontrent, et cette plaisanterie suffira, si elle n'a déjà suffi, à donner la valeur d'une lettre morte au règlement dont je viens de parler; attendu que les Généraux ne trouvent certainement pas leur compte à voir des soldats devenir l'objet des mêmes déférences qu'eux.

Quant à M. Wielopolski, qui avait cru par là peut-être se faire saluer de son côté et s'attirer plus de marques de respect qu'on ne lui en avait montré précédemment, j'ai toute raison de croire que les promeneurs qui allaient passer devant la petite maison qu'il occupe au jardin des plantes, et cela, pour voir l'ours, comme ils le disent, ne sont pas moins nombreux, et ne lui font pas plus de révérences qu'autrefois.

Le Gouvernement, et aussi quelques personnes désireuses de se rallier à lui, annoncent avec un certain mystère que des instructions seraient arrivées des comités de Paris, portant conseil aux Polonais de se modérer dans l'expression de leurs sentiments de nationalité, tout en veillant avec soin, cependant, sur l'entretien du feu patriotique. Les mêmes personnes parlent d'un blâme sérieux exprimé à Paris par Votre Excellence elle-même au sujet des manifestations qui ont eu lieu ici contre le Gouvernement russe, et elles mentionnent des voyageurs arrivant de Pétersbourg, qui affirmeraient qu'il n'est personne à l'Ambassade de France dans cette ville qui n'improuve également les Polonais. C'est là évidemment la continuation de la politique qu'a fait insérer l'article du "Constitutionnel" du 11 juin, dans la partie des journaux de Varsovie réservée aux communications officielles; le peuple ne nous en garde pas moins une vive rancune, les Russes n'en propagent pas moins des bruits défavorables au Gouvernement de Sa Majesté Impériale. C'est ainsi qu'ils parlent d'un grand désappointement au sujet du résultat des élections dernières, et d'une maladie grave de Sa Majesté Impériale et qui met ses jours en danger.

Doc. No. 30.

DE SEGUR, CONSUL GENERAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES.

No. 281. Varsovie, 5 juillet 1861 Déchiffrement (Reçu: Cabinet 8 juillet; Dir. Pol. 10 juillet)

Les troupes que j'avais annoncées à Votre Excellence être en marche de la Lithuanie sur Varsovie (dépêche No. 275) sont arrivées, du moins en partie. Ces forces s'élèvent à 4 régiments.

Après leur arrivée, quatre régiments ont quitté Varsovie se dirigeant vers le sud du royaume. On a même requis des chevaux aux particuliers pour le transport des bagages. Il ne paraît pas cependant que des troubles aient éclaté de ces côtés. Ici, l'on dit que ces mouvements ont lieu en prévision des événements qui pourraient survenir en Hongrie et par contrecoup en Galicie. Je donne bien entendu cette conjecture à Votre Excellence pour ce qu'elle peut valoir. Il n'y a pas en ce moment à Varsovie plus d'une douzaine de mille hommes. L'attitude de la population est toujours la même.

Doc. No. 31.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 283. Déchiffrement Varsovie, le 22 juillet 1861 (Cabinet 25 juillet, 27 juillet)

Hier a eu lieu ici une manifestation ayant pour objet de témoigner de la reconnaissance du peuple polonais pour l'intérêt qu'on lui montre en Angleterre: 1500 à 2000 personnes se sont réunies en un clin d'oeil devant le Consulat Général de S.M. Britannique; on a demandé le Consul, qui, après quelque résistance, s'est montré à l'une des fenêtres de

ses appartements. Aussitôt des vivats ont éclatés et l'on a crié: «Rule Britannia». Après quoi des bouquets ayant été jetés dans l'appartement, la foule s'est soudainement dispersée. Je suis informé qu'on me prépare une ovation semblable; mais je travaille à la prévenir et j'espère y réussir sans blesser la population.

Aujourd'hui a eu lieu à la cathédrale un service funèbre pour le Prince Czartoryski.') Toute la ville s'est portée à cette église où des messes à l'intention du Prince ont été célébrées depuis 7 heures jusqu'à 1 heure. Les boutiques sont fermées en signe de deuil, même dans le quartier juif.

Doc. No. 32.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 284. Varsovie, le 24 juillet 1861 Déchiffrement (Reçu: Cabinet 27 juillet; Dir. Pol. 29 juillet)

J'ai informé hier Votre Excellence que l'on avait projeté de faire une manifestation sous mes fenêtres et que j'étais occupé à en empêcher la réalisation.

Vers cinq heures du soir, une première patrouille ayant passé dans la rue et des sergents de ville ayant été placés de vingt pas environ, j'ai dû supposer que la manifestation aurait lieu vers la tombée de la nuit; que la police en avait été informée et qu'elle s'apprêtait à l'empêcher.

J'ai aussitôt ordonné que les fenêtres restassent ouvertes comme d'usage, ne voulant pas avoir l'air de me préoccuper de quoique ce soit. A sept heures précises, je suis sorti, comme j'en ai l'habitude, en voiture découverte avec Mme de Ségur et M. Béranger, élève consul. Nous avons fait la même promenade que nous avons l'habitude de faire et nous sommes rentrés comme à l'ordinaire à neuf heures.

On est bientôt venu me dire que si la police avait déployé quelques forces c'était sous prétexte d'empêcher qu'on ne me donnât un charivari destiné à faire contraste avec les démarches faites avant-hier par le peuple au consulat général d'Angleterre. On a ajouté que, renseignements pris dans tous les quartiers de la ville et dans tous les corps de métier, on avait trouvé les gens à mille lieues de ce dessein, niant que ce projet eût jamais été mis en avant et que, loin de là, on songeait bien plutôt à me faire une ovation en témoignage de reconnaissance pour mon Gouvernement.

Alors le peuple s'est imaginé que la police elle-même pourrait bien avoir le projet de me faire donner un charivari pour compromettre la cause polonaise aux yeux de la France. Des constables populaires ont passé, me dit on, une partie de la nuit à veiller aux alentours de mon habitation pour surveiller l'exécution des mauvais desseins qu'ils prêtaient à la police.

Maintenant voici la version des agents du Gouvernement, telle qu'on me l'a rapportée: Hier matin, un conciliabule aurait été tenu par les

<sup>1)</sup> Prince Adam Jerzy Czartoryski (1770 - 15-VII-1861).

meneurs du peuple pour régler la manière dont la manifestation gracieuse que l'on projetait de me faire devait être effectuée. Là quelques têtes ardentes auraient dit que la France méritait bien plutôt que l'on charivarisât son agent; et la police se serait mise en campagne de la manière que j'ai dite à Votre Excellence.

En présence de ces contradictions et pour ne me compromettre ni d'un côté ni de l'autre je reste comme si je ne m'étais aperçu de rien.

Doc. No. 33.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 286. Varsovie, le 26 juillet 1861 (Reçu: Cabinet 2 août; Dir. Pol. 5 août)

Ce que j'avais annoncé à Votre Excellence relativement aux résultats obtenus par la question polonaise dans le Parlement d'Angleterre se réalise de tout point. Pour le public d'ici, nous sommes loin, en ce moment, d'avoir mérité la confiance qu'on avait placée en nous. C'est l'Angleterre à peu près seule qui devient l'espoir de la Pologne. Ce que cela durera, je ne saurais le préciser à Votre Excellence, mais j'ai lieu de croire qu'il y aura un retour prochain vers nous; ce sera, quand après avoir bien payé la dette anglaise, on sentira qu'il y a utilité à ne pas trop négliger la France.

Il ne faudrait cependant pas que Votre Excellence en vint à supposer que mon collègue d'Angleterre prend très chaudement la manifestation dont il a été l'objet dimanche dernier. Selon son dire, il a reçu cette députation avec peu d'aménité, et il ne se serait porté un moment vers la fenêtre que par inadvertance. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il s'est rendu presque aussitôt chez le Général Soukhozanett pour lui raconter les détails de ce qui venait de se passer, et que le Général, afin de lui montrer sa satisfaction, l'a invité à dîner pour le lendemain. Son langage, d'ailleurs, qu'il soit sincère ou non, est le langage d'un homme quelque peu irrité d'avoir été si brusquement dérangé de son dîner. Il était informé, ajoute-t-il, (et tout le monde l'était comme lui) qu'une manifestation devait avoir lieu sous les fenêtres; mais il ne l'attendait que pour le lendemain, et son projet était de s'absenter ce jour là de Varsovie.

Ce langage pourrait bien, après tout, être vrai, car, d'un côté le Colonel Stanton a toujours blâmé les manifestations qui on lieu ici depuis cinq mois, et de l'autre, le peuple de Varsovie attribue au Vice-Consul d'Angleterre, Sr. White, qui est en ce moment à Londres, l'honneur d'avoir provoqué le mouvement des villes anglaises. Je continue à garder l'attitude la plus réservée sur l'incident dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence par ma dépêche du 24; peu de gens m'en parlent, du reste, et je me garde de provoquer la moindre explication à cet égard; si, par hasard, Russes ou Polonais font allusion au service plus ou moins justifié que ces derniers ont prétendu m'avoir prêté contre le charivari qu'auraient concerté des Polonais ardents, je réponds que je ne me suis aperçu d'aucune des mesures qui ont été prises, que je suis resté dans l'ignorance la plus absolue de projets qui me sont

dévoilés, qu'ainsi, sans m'en douter, je parais l'avoir échappé belle. Il est de fait que les Russes, soit qu'ils aient des informations suffisamment sérieuses, soit qu'ils aient voulu tenter un moyen sérieux de rupture entre les Polonais et moi, paraissent assez confus du rôle qu'ils ont joué. Hier, je me suis trouvé pendant un instant parlant amicalement avec le Général Soukhozanett, touchant la main au Général Chrzysanowski 1) et au Général Marchelewiez. 2) et nulle allusion n'a été faite à la circonstance en question. Il est à coup sûr assez maladroit d'avoir mis la police en mouvement, comme les Russes l'ont fait, et cela sans être parvenu à mettre la main sur un seul individu. Les Russes disent, il est vrai, que par la présence des soldats ils ont empêché l'exécution du projet qui avait été arrêté: mais les Polonais leur répondent qu'ils en ont imposé et que jamais projet de cette sorte n'a été formé. Le 22, après le service funèbre pour le Prince Czartoryski, service prescrit par l'Archevêque et de son propre mouvement, le peuple a dételé la voiture du Prélat et l'a traînée à bras jusqu'à l'Archevêché. On ajoute même que des Juifs se sont joints à cette ovation, et c'est l'une des démonstrations, qui, paraît-il, ont le plus blessé les Russes.

Par sa dépêche circulaire du 9 de ce mois, Votre Excellence veut bien me communiquer ses instructions au sujet de la célébration de la fête de Sa Majesté Impériale. Je crois qu'il y aurait du danger à célébrer ici cette fête avec éclat, car nous paraîtrions provoquer par là l'exaltation des Polonais, qui, peut-être, ouvrant les yeux, ne demanderaient pas mieux que d'avoir un prétexte de faire équilibre à l'expression de leurs sentiments de reconnaissance exagérée pour l'Angleterre.

Doc. No. 34.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 289. Varsovie, 8 août 1861 Déchiffrement (Reçu: Cabinet 11 août; Dir. Pol. 12 août)

Le peuple paraît persister dans son idée de manifestation pour le 15 de se mois; mais tantôt on annonce une illumination générale, tantôt on parle de vivats poussés par des masses devant l'hôtel que j'habite; tantôt enfin on dit que chaque habitant, en vue de protester contre l'idée que l'on avait prêtée à une partie de la population de donner un charivari au Consul général de France, viendra déposer sa carte chez moi. Je crois que l'on cherche par là à dérouter la police, afin de la prendre au dépourvu s'il est possible.

Dans tous les cas, je ne me sens pas assez fort pour faire arrêter le mouvement et, si la manifestation a lieu, malgré conseil de prudence que j'ai cherché à prévaloir, elle sera le résultat d'un mot d'ordre que l'on fera circuler au dernier moment.

Le bruit général est que Mr. Wielopolski par suite de démêlés administratifs avec le Général Soukhozanet a envoyé sa démission à St. Pétersbourg.

<sup>1)</sup> Nikolaj Andreevič Kržyžanovskij.

<sup>2)</sup> Sigismund Merchelevič (1800-1872), général russe.

Doc. No. 35.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 290. Varsovie, le 10 août 1861 Déchiffrement (Reçu: Cabinet 13 août; Dir. Pol. 16 août)

Dans la soirée de 8, jour anniversaire de la naissance de l'Impératrice, quelques personnes ayant illuminé, le peuple s'est mis à casser les vitres de leurs fenêtres et la troupe étant survenue, il y a eu un homme de tué et dit-on un autre de blessé.

Hier au soir, un Juif ayant succombé aux blessures qu'il avait reçues le 8 avril, a été conduit à sa dernière demeure par trois à quatre mille personnes, pour la plupart armées de bâtons.

J'ignore si c'est pour prévenir des actes analogues ou pour empêcher entr'autre la manifestation d'avoir lieu pour le 15 de ce mois; mais, ce matin, en se réunissant, les habitants de Varsovie ont trouvé des camps établis sur les principaux points de la ville. Ainsi voici derechef Varsovie occupée militairement et cela s'est fait sept jours seulement après que le Général Soukhozanet a eu dit à la réception qui avait eu lieu au château pour célébrer la fête de la naissance de l'Impératrice que tout était apaisé.

Je rends compte des détails de cette réception dans une dépêche (No. 288) datée du 4 de ce mois et qui par suite de ses dimensions ne pouvait partir que par le courrier de cabinet.

Doc. No. 36.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 291 Varsovie, le 12 août 1861 (Reçu: Cabinet 16 août; Dir. Pol. 17 août)

Le peuple avait pour aujourd'hui, jour anniversaire de la réunion de la Lithuanie à la Pologne, projeté une grande manifestation. Des placards annonçaient que l'on quitterait le deuil pour vingt quatre heures, que les boutiques resteraient fermées, que l'on se porterait en foule dans les églises et que l'on illuminerait le soir. Le Général Soukhozanet a fait afficher hier au soir une proclamation défendant les chants patriotiques dans les églises aussi bien que les illuminations et ordonnant aux marchands de tenir leurs boutiques ouvertes. Ce matin, de grands développements de force ont eu lieu pour appuyer ces prescriptions de l'autorité.

Néanmoins, les boutiques, quoique l'on ait pu faire, sont restées fermées; une foule énorme n'a cessé, pendant le courant de la journée, de parcourir les rues en habits de fête et parée de la cocarde nationale, les églises ont retenti de chants politico-religieux. Au moment où j'écris (dix heures du soir) il n'y a pas illumination, dans le sens habituel du mot, presque tous les appartements sont éclairés intérieurement comme un jour de bal et les fenêtres sont ouvertes.

Le peuple est enchanté de son succès et les Russes sont dans une sorte d'abattement que Votre Excellence comprendra sans peine.

Doc. No. 37.

# DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Varsovie, le 18 août 1861 Déchiffrement (Reçu: Cabinet 21 août; Dir. Pol. 23 août)

A la suite du petit événement du 19 dont Votre Excellence a eu le récit sommaire par ma dépêche du 16, plus de 600 personnes se sont présentées chez moi où y ont déposé leurs cartes. Il y avait parmi elles tous les membres de la haute noblesse présents à Varsovie, les principaux d'entre eux des marchands, des avocats, des notaires, des médecins. Le Gouvernement s'étant sans doute préoccupé de ce mouvement m'a fait envoyer ce matin le juge de paix de l'arrondissement pour me demander des détails sur la manière dont les faits s'étaient passés. J'ai cru entrer dans les vues de Votre Excellence en répondant que je ne savais rien et que je désirais qu'il n'y eût aucune poursuite exercée: On m'a promis qu'il n'y en aurait pas. Je sais déjà que les délinquants songent à venir me témoigner leurs regrets.

Doc. No. 38.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 295. Varsovie, le 26 août 1861 (Reçu: Cabinet 5 septembre; Dir. Pol. 7 septembre)

J'ai un nouveau détail à transmettre à Votre Excellence sur l'incident du 15 de ce mois; incident dont deux de mes dépêches l'ont déjà entretenue: à la suite de la publicité donnée à l'adresse affichée le 10 dans les églises et qui tendait à dissuader le peuple de l'idée de célébrer la fête de Sa Majesté Impériale, s'était élevé entre les chefs du mouvement un dissentiment sur l'opportunité ou la non-opportunité de cette manifestation. Les uns, et c'était le plus grand nombre, persistaient dans l'opinion qu'il fallait s'en tenir aux premières résolutions; les autres s'y opposaient soit par les considérations exprimées dans l'adresse que je viens de rappeler, soit par la crainte de nuire à l'éclat de la manifestation projetée pour le jour anniversaire de la réunion de la Lithuanie à la Pologne. La question restait donc indécise jusque là, quand le succès de la journée du 12 vint apporter de nouvelles forces à l'opposition: on faisait valoir, de ce côté, que s'exposer à échouer le jour de la St. Napoléon était, tout à la fois, ne pas atteindre le but qu'on se proposait pour ce jour là, et compromettre la victoire morale remportée avec tant d'éclat le jour antécédent. On se sépara néanmoins sans rien décider, et voilà comment il s'est fait que des gens sont venus chez moi le 5,1) et que d'autres, en nombre si restreint, ont donné des preuves de désapprobation à cette démarche.

L'opinion que l'on s'accorde généralement à m'exprimer, est que les sifflets étaient adressés à l'esprit d'opposition affecté par les personnes qui venaient me témoigner de leurs sympathies pour la France et pour Sa Majesté Impériale. Je dois ajouter toutefois qu'il n'est encore bien démontré pour personne, que, brochant sur le tout, la police n'ait pas mis les circonstances à profit et n'ait pas eu part aux sifflets.

Votre Excellence sait déjà que deux ou trois jeunes gens des écoles s'étaient trouvés parmi les siffleurs, et qu'il m'avait été insinué que leur projet était de venir m'exprimer leurs regrets. Elle sait, en outre, qu'informé par un juge de paix de l'intention où se trouvait l'autorité judiciaire de se livrer à une enquête sur cette affaire, j'avais demandé et obtenu que l'enquête n'eût pas lieu. Or, dans la nuit du 22 au 23, il a été fait une descente de police chez l'un des dits jeunes gens, lequel demeure en face de chez moi, et comme l'on a trouvé en sa possession des armes, et, dit-on, des munitions, on l'a immédiatement conduit à la citadelle où son procès s'instruit en ce moment pour ce fait. Naturellement, une telle circonstance a dû mettre les autres en éveil, et ils se sont sagement abstenus de se présenter à mon domicile. En ce qui me concerne, je leur en sais gré, car toutes ces allées et toutes ces venues auraient fini par me gêner excessivement, en inspirant des préoccupations aux gens qui me tiennent au courant de ce qui se passe.

Mes dépêches antérieures ont fait connaître à Votre Excellence que les chefs du mouvement se trouvent en possession de moyens restreints, il est vrai, mais suffisants pour lithographier et pour imprimer les petits bulletins qu'ils ont intérêt à faire parvenir dans les mains du public. Voici maintenant qu'il vient d'être fait un pas de plus dans la voie des publications occultes. Il paraît, en effet, depuis quelques jours, un petit journal qui en est à son 3° ou 4° numéro. Ce journal se nomme la "Strażnica", c'est à dire la vigie ou la sentinelle; on est venu me proposer de m'y abonner, mais je m'y suis refusé, dans la pensée d'abord, que cette publication pouvant n'être qu'une manoeuvre de la police, il serait maladroit de ma part de me laisser prendre au piège. Pour le cas, au contraire, où la dite feuille serait en réalité l'oeuvre du parti national, i'ai vu de l'inconvénient à faire figurer mon nom sur une liste, qui pourrait, un jour ou l'autre, tomber dans les mains de l'autorité. Quoiqu'il en soit, la police est, ou se donne l'air d'être, aux champs, à cause de ce journal; elle ne semble plus rêver qu'imprimeries clandestines; et je dois convenir qu'il est plus que suffisant que l'impression des adresses puisse s'effectuer, comme elle s'effectue, pour justifier une telle ardeur de recherches; à plus forte raison, si la publication de la Strażnica n'est pas l'oeuvre des agents du Gouvernement. Le terrain, du reste, est des plus difficiles pour moi, principalement en ce moment. L'autre jour, par exemple, une députation d'étudiants, est venue solliciter de ma part une souscription au profit d'une prétendue caisse des élèves pauvres; mais bien plutôt au profit d'une masse qui se forme pour acheter des armes. J'ai eu à donner une raison du refus que la prudence me prescrivait, et je me suis appuyé sur le peu de secours que nos compatriotes malheureux trouvent auprès des hospices de Varsovie, ce qui m'oblige à réunir toutes les ressources dont je puis disposer, pour les Français indigents. Mon but, en refusant, était encore d'éviter qu'un jour ou l'autre, mon nom se trouvât sur une liste de souscriptions dont le motif serait hostile au Gouvernement russe.

Pour sortir des embarras que lui suscite l'esprit de nationalité, le Gouvernement vient, en désespoir de cause, de rappeler à Varsovie, lui faisant remise d'un reste de peine qu'il avait encourue pour fait d'assas-

sinat, un nommé Leuchte.<sup>2)</sup> Cet homme, qui avait appartenu à la police du Prince Paskiewitch s'était alors tout autant signalé par sa ruse et par son habilité, que par ses mauvaises passions. Il est certainement à regretter de voir ainsi amnistier un coupable puni pour avoir fait périr sous le bâton des paysans qui se trouvaient dépendre d'une terre à lui appartenant, mais, ce rappel à l'activité de Franc Leuchte est loin d'effrayer le peuple, (ce qu'on espérait sans doute,) et si un jour, cet agent est surpris, marchant par la ville, je doute qu'il s'en tire la vie sauve.

En attendant, l'autorité fulmine presque chaque jour de nouveaux édits contre certaines excentricités de costumes. Il y a quelque temps. elle avait interdit le port des larges ceintures de cuir verni dont le peuple serrait ses blouses, qui sont également d'invention nouvelle, mais celui-ci avait mis l'interdiction à profit pour remplacer les ceintures, par des cordes, simulant mieux les liens de l'esclave. Le 22 août, nouveau rescrit renouvellant les rescrits précédents, et défendant le port des casquettes à la hulan (invention nouvelle aussi) et portant, de plus, défense (je traduis littéralement) «de se ceindre de cordes, et de porter tout genre de vêtements in u sités et qui pourraient être inventés à l'avenir pour servir de ralliement provoquant le désordre ». Comme Votre Excellence peut le voir, c'est là une guerre dans laquelle l'autorité se trouve incessamment distancée. Malgré son irritation, le peuple affecte, en ce moment, l'apparence du calme et presque de l'indifférence; mais, ce calme est calculé. Déjà ses chefs font afficher des adresses invitant jusqu'à nouvel ordre à se tenir sur la réserve la plus absolue. Ils veulent, sans doute, avant de lancer la population dans des tentatives nouvelles, tâter le Général Lambert 3) ou se donner le temps de voir s'il apporte des concessions de nature à satisfaire les aspirations du pays. La question ne peut tarder maintenant à être résolue, car le Géné: ral Lambert est arrivé samedi soir, et le Général Soukhozanett est parti le lendemain matin. Ce dernier qui, pendant le court exercice de ses fonctions de Lieutenant de l'Empereur a donné de si nombreuses preuves d'irréflexion et d'incapacité, recevant samedi, conjointement avec son successeur, les membres du Conseil d'État et les principaux d'entre les fonctionnaires, leur a dit avec cette franchise pleine d'étourderie qui le caractérise: « Messieurs, j'ai complètement échoué à Varsovie, mes intentions étaient bonnes, mais, comment aurais-je réussi, quand personne n'est venu à mon aide! ». Puis, s'adressant à son successeur, il a ajouté: «Général, je souhaite vivement que vous soyez plus heureux que moi». Le pauvre homme est donc parti fort démoralisé, et voilà d'après cela, deux Namietnik que la Pologne est parvenue à user en six mois. La question est maintenant de savoir ce qu'il arrivera du troisième. Cette question sera promptement résolue, car, tout dépendra des instructions impériales dont il doit être muni. J'ajouterai, puisque je parle sans doute pour la dernière fois à Votre Excellence du Général Soukhozanett, que le 22, jour de la grande manifestation, il était tellement parvenu à effrayer tout son entourage que certains fonctionnaires ont cru devoir mettre leurs familles et leurs personnes à l'abri des dangers qu'ils en étaient venus à redouter. On cite entr'autres, M. Enoch,4 Sécrétaire Général du nouveau Conseil d'État, qui, abandonnant la ville avec sa famille, s'en alla à la campagne solliciter une hospitalité qui à cause de sa qualité de fonctionnaire, lui fut crûment déniée par un ancien ami. M. Enoch avait cependant la veille ou l'avant veille reçu de l'Empereur la plaque et le cordon de St. Stanislas. Voilà comment l'Empereur Alexandre peut compter sur les hommes qui se donnent comme les soutiens de son autorité dans ce pays. Il s'est, du reste, répandu dans les diverses provinces du Royaume un bruit qui paraît s'accréditer de plus en plus; c'est que Varsovie aurait été saccagée le 12, sans une protestation que le Colonel Stanton et moi aurions remise au Général Soukhozanett. Je reçois parfois des remerciements au sujet de cette intervention et j'ai de la peine à persuader aux gens qu'il n'y a pas eu de démarche semblable faite, soit par le Consul Général d'Angleterre, soit par celui de France.

Il nous arrive chaque jour de nouveaux détails sur la célébration, tant en Lithuanie, qu'en Pologne, de la fête du 12; à Kowno, ville lithuanienne qui n'est séparée du Royaume que par le Niemen, 20 mille Polonais et 30 mille Lithuaniens se sont réunis pour célébrer ensemble cet anniversaire. L'autorité a songé à s'y opposer; mais, n'étant pas en force, elle a dû renoncer à toute résistance. A Wilna, les choses auraient pris une tournure plus sérieuse, car on dit que beaucoup de personnes y ont été blessées. Voici, dans tous les cas, une proclamation du maître de police de cette dernière ville, qui mettra Votre Excellence en mesure de juger de la gravité du conflit: quand les Russes en disent autant, il faut toujours en supposer beaucoup plus.

« Le 23 juillet (12 août), une foule composée d'hommes et de femmes des différentes classes de la société, se porta, à la tombée de la nuit, au faubourg de Belmont, où le plus grand nombre a pris part à une orgie qui se prolongea bien avant dans la nuit, ne prêtant aucune attention aux paroles de persuasion et aux sommations de se retirer qui leur étaient adressées par les employés de la police.

Le (16 août) à 8 heures de soir environ, la foule composée de personnes des deux sexes et appartenant encore aux différentes classes de la société, se réunit de nouveau au faubourg de Snipis, devant la Statue du Sauveur pour chanter des hymnes séducteurs».

«Le 18 du même mois, la foule se porta à 8 heures du soir, dans le faubourg de Pohulanka, avec une rumeur et des cris effrénés. La plupart des gens du bas peuple était en état d'ivresse. Ce jour là, comme les autres, non seulement les efforts de la police pour dissiper les attroupements défendus par la loi, n'eurent aucun effet, mais encore quelques employés de la police subirent des outrages personnels. L'autorité recourait à la force armée. Une compagnie d'infanterie fut placée en avant de la barrière de l'octroi, pendant que trois autres se massaient en arrière. Monsieur le Chef du District considérant que de semblables désordres, en soulevant les esprits des habitants paisibles, nuisent à la tranquillité publique, et voulant agir par la voie de la raison sur la foule effrénée, a daigné ordonner à la police et à d'autres personnes, envoyées exprès, d'employer à cet effet la voie de la persuasion; tous ces efforts furent infructueux. Les plus intrépides pour s'ouvrir un passage jusqu'à la barrière, où ils comptaient faire une démonstration hostile, commencèrent à jeter des pierres, qu'ils avaient placées, les hommes dans leurs poches, et les femmes dans leurs corsages, et selon les dires des soldats, il y avait des hommes travestis en femmes. Quelques individus ont même lancé sur la compagnie d'infanterie, des pierres tirées d'une haie voisine. La hardiesse de ces hommes contraignit le commandant militaire à les faire disperser par la troupe à coups de crosses de fusil, et à coups de knouts administrés par une centaine de cosaques ».

« Monsieur le Gouverneur général considérant que ces mesures ont

été employées par suite des actes de hardiesse accomplis par des hommes ivres qu'excitaient des meneurs, et que, suivant l'article 157: XIV volume de la Loi, "Il est défendu de se réunir pour des actes qui nuisent à l'ordre et à la tranquillité publique", a daigné ordonner de publier ce qui suit:

- "Art. 1er Il est rigoureusement défendu de chanter l'hymne séducteur dans la rue, non plus que dans les églises, comme faisant injure aux temples et au pouvoir légitime. Les attroupements quelconques sont en outre interdits".
- "Art. 2 Si les habitants se permettent d'enfreindre cette ordonnance, ils seront encore dispersés par la force armée, comme cela a eu lieu hier".
- "Art. 3 On ordonne aux femmes et aux mères, dans leurs rapports avec leurs enfants, de les engager à ne pas écouter les excitations de la malveillance, et de rester tranquillement dans leurs maisons, au sein de leur famille; afin de ne pas s'exposer, elles et leurs enfants, à un danger imminent".
- "Art. 4 Il est défendu de sortir après 9 heures du soir; et si quelqu'un y est absolument forcé, il sera tenu de porter une lanterne et de répondre à la demande de la patrouille: qui est-il. où va-t-il et pour quelle affaire".
- "Art. 5 Près des barrières, seront établis des postes militaires: chaque passant devra se légitimer en montrant son passeport et en indiquant le lieu où il va et la nature de l'affaire qui l'amène sans quoi il sera arrêté et renvoyé au chef de la police".

Cette affaire de Wilna faisant grand bruit en ce moment, j'ai cru devoir donner in-extenso à Votre Excellence, le seul document que jusqu'ici nous soit parvenu, à ce sujet.

Doc. No. 39.

DE SEGUR, CONSUL GENERAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 301. Varsovie, le 5 octobre 1861 Déchiffrement (Reçu: Cabinet 8 octobre; Dir. Pol. 9 octobre)

J'ai parlé à plusieurs reprises à Votre Excellence des services religieux que chaque corporation ou chaque ordre de personnes font célébrer ici à tour de rôle pour la prospérité de la patrie: aujourd'hui a eu lieu le service des employés des diverses administrations publiques: l'autorité aurait voulu s'y opposer, mais elle n'a pas osé le faire de peur sans doute de n'être pas obéie. La cathédrale était comblée et l'on y a déployé un drapeau richement peint et tout à la fois richement brodé; sur l'un des côtés duquel se voyait la Vierge et sur

<sup>1)</sup> Une erreur évidente, devait être le 15 (août).

<sup>2)</sup> Franc Francevič Leuchte, le colonel de la gendarmerie russe, connu pour sa cruauté envers les prisonniers polonais, tué par la police secrète polonaise le 21 juillet 1863.

<sup>3)</sup> Charles Lambert (1815-1865), lieutenant du Royaume 25-VIII - 23-X-1861.

<sup>4)</sup> Juliusz Kazimierz Mamert Enoch (1822-1880), secrétaire du Conseil d'Etat.

l'autre les armes accouplées de la Pologne et de la Lithuanie surmontées de la couronne royale. Toutes les corporations s'étaient rendues, bannières en tête, à l'invitation des employés de l'état et tous les drapeaux ou bannières de ces corporations étaient ornés de cravates tricolores.

Je signale, par une dépêche spéciale, ce fait à Votre Excellence pour lui montrer la situation dans laquelle se trouve ici le gouvernement après de telles manifestations.

L'Archevêque de Varsovie 1) est mort ce matin à 7 heures et ses funérailles seront encore un sujet de grand embarras pour le Gouvernement.

1) L'archevêque Antoni Fijałkowski (1778-1861).

Doc. No. 40.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 302. Varsovie, le 10 octobre 1861 Déchiffrement (Reçu: Cabinet 13 octobre; Dir. Pol. 14 octobre)

Les funérailles de l'Archevêque de Varsovie qui n'avaient pas laissé de donner lieu à quelques appréhensions viennent de s'effectuer au milieu d'une foule immense et dans un ordre admirable. Le Gouvernement s'est effacé tout aussi complètement qu'aux funérailles des victimes de février. On n'a vu, en effet, sur le parcours du cortège, ni soldats ni sergents de ville. Des constables improvisés d'eux-mêmes, reconnaissables à un brassard noir et blanc, ont fait la police avec un succès complet, et cette journée qui pouvait être un jour de trouble, s'est passée dans le calme et le recueillement. Bien que le Gouverneur militaire et les Ministres suivissent le corps du Prélat, on a porté dans le cortège, aussi ostensiblement que possible, plusieurs bannières décorées des armes de la Pologne et de la Lithuanie accouplées et même une imitation de l'ancienne couronne royale On ne sait plus véritablement où s'arrêtera et l'audace du peuple, et la longanimité, j'allais dire, l'impuissance du Gouvernement.

Doc. No. 41.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 304. Varsovie, le 14 octobre 1861 Déchiffrement (Reçu: Cabinet 17 octobre; Dir. Pol. 19 octobre)

J'ai, ce matin, informe Votre Excellence, par le télégraphe, que le Royaume venait d'être mis en état de siège. Cette mesure était à prévoir ainsi que le fera connaître une dépêche datée du 13 et qui, vu la nature des objets dont elle traite, ne pourra partir que par le courrier du Cabinet; l'état de siège n'a cependant été précédé d'aucun conflit.

Un grand nombre de personnes circulent dans les rues, passant avec indifférence devant les camps rétablis sur les places publiques et ne s'inquiétant en rien des fortes et nombreuses patrouilles qui parcourent les rues, non plus que des pièces d'artillerie braquées dans différentes directions.

J'ai cru utile d'envoyer sans perdre du temps à Votre Excellence la proclamation par laquelle le Général Lambert établit l'état de siège. Elle en trouvera ci-joint la traduction.

Doc No. 42.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 306. Varsovie, le... octobre 1861. Déchiffrement (Reçu: Cabinet 19 octobre; Dir. Pol. 21 octobre)

Je ne dois pas laisser Votre Excellence dans la sécurité que ma dépêche d'hier, expédiée par une occasion, a pu lui inspirer au sujet de l'immunité dont auraient joui les Français dans les actes militaires qui ont eu lieu ce jour-là à Varsovie.

Si un Anglais inoffensif a été frappé brutalement et laissé couvert de sang par les cosaques, un Français du nom de Jacquet, exerçant ici la profession de maître de langue, homme paisible s'il en fût, a été également frappé et renversé sur le pavé. Un autre Français, nommé Chaudon, après avoir reçu des coups de fouet, n'a pu parvenir à se sauver que par la rapidité de sa course.

Il serait impossible à l'esprit le plus froid de rester insensible en présence d'actes pareils à ceux de ces soldats, ivres du fait de leurs propres chefs. Les habitants, hommes, femmes et enfants, sequestrés dans les églises de St. Jean (la cathédrale) et des Bernardins, y sont restés enfermés sans nourriture et sans moyen de satisfaire aux nécessités les plus rigoureuses depuis midi jusqu'à minuit pour la cathédrale et jusqu'à deux heures pour l'église des Bernardins. On avait, il est vrai, permis aux femmes de regagner plus tôt leur domicile; mais sentant qu'elles pouvaient être une protection pour les hommes, elles s'étaient refusées à profiter de cette facilité.

Ce matin, les églises étaient pleines de personnes en prières. La ville est dans un véritable état de consternation, et la haine contre le Gouvernement est à son comble. Lorsque la troupe est entrée à la cathédrale pour s'emparer des hommes et les conduire à la citadelle, elle a profité de l'occasion pour enlever les troncs destinés à recevoir les aumônes. Les deux églises sont interdites par l'autorité diocésaine pour fait de profanation et devront être purifiées avant que les cérémonies de culte y soient permises derechef.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 310. Varsovie, le 25 octobre 1861 (Recu: Cabinet 2 novembre: Dir. Pol. 4 novembre)

J'ai fait connaître à Votre Excellence une première lettre adressée au Général Lambert par l'Administrateur du diocèse de Varsovie au sujet de la profanation des églises. J'ai reçu depuis communication confidentielle d'une note sur le même sujet adressée par le même Prélat au Marquis Wielopolski, Votre Excellence en trouvera ci-joint la traduction.

Cette note, comme Votre Excellence pourra le voir, se termine par ce paragraphe:

« Afin de prouver au Gouvernement que mon désir est d'agir sans retard, et que j'ai à coeur de rétablir, aussi promptement que possible, le service divin dans les temples qui se trouvent sous les scellés, j'ai nommé des délégués ecclésiastiques chargés de procéder à une enquête préalable, et qui sont:

- 1. l'abbé Rzewacki, chanoine métropolitain.
- 2. l'abbé Wittman, chanoine doyen d'âge du chapitre.
- 3. l'abbé Wyszynski, chanoine, professeur de l'académie ecclésiastique.
- 4. l'abbé Dorobis, prêtre de la Congrégation des Missionnaires (Lazaristes).
- 5. l'abbé Chmielewski, chanoine métropolitain ».

 $\mbox{\tt w}$  Je prie le Gouvernement de nommer de son côté des délégués chargés de cette enquête ».

Au jour fixé, l'enquête a commencé en effet, mais l'autorité n'y a envoyé aucune personne pour la représenter. On ne sait ce qui s'est passé dans la première séance de cette commission; toujours est-il que dans la nuit d'avant hier (du 24 au 25), sous prétexte de poursuivre les ordonnateurs du service funèbre de l'Archevêque, tous les prêtres qui viennent d'être nommés, moins toutefois l'abbé Rzewacki, ont été arrêtés.

Ainsi l'enquête était rendue impossible, on a pu le croire, du moins; mais dès hier matin, l'administration du diocèse a nommé sans perdre de temps, les remplaçants des prêtres emprisonnés, et le Gouvernement n'aura fait que fournir un aliment de plus à l'irritation publique, et aux embarras des Conseillers d'État, qui croiront d'autant moins devoir répondre à la convocation qui leur sera adressée dans trois semaines, époque à laquelle ce Conseil a été ajourné.

Le Général Soukhozanett entre ainsi dans une voie qui ne conduira certainement pas à l'apaisement des esprits. Outre les 4 prêtres en question on a également arrêté les deux neveux de l'Archevêque défunt et d'autres personnes encore.

Les Polonais sont enchantés, le mot, je crois, n'est pas trop fort, de voir se déployer ces moyens de compression, mais il nous en attribuent les responsabilités, et cela grâce à l'attention qu'a eue le Gouvernement de faire reproduire dans le journal officiel du 15, qui est précisément le jour des actes de violence commis par les cosaques, un article de l'« Ost-

Deutsche Post » que Votre Excellence connaît peut-être déjà, mais dont voici, dans tous les cas, la traduction.

«L'un de nos correspondants nous mande de Paris que les hautes sphères russes commencent à être l'objet, ces jours derniers, de prévenances inaccoutumées de la part du Cabinet Français qui, agissant avec un empressement suspect, ne laisse pas échapper la moindre occasion de les assurer de la cordialité des relations franco-russes ».

«On entend déverser les éloges les plus flatteurs sur l'Empereur Alexandre, à l'égard des réformes qu'il vient d'entreprendre, en même temps qu'on le blâme sur les troubles de la Pologne. Dans les derniers jours de septembre. M. Thouvenel, tenant en main un journal contenant une correspondance de Varsovie, parla de l'étonnement dont l'Empereur Napoléon est pénétré, en présence de la sagesse de la Russie, à l'égard de l'affreuse propagande révolutionnaire en Pologne. M. Thouvenel conclut par des félicitations expressives, au nom de l'Empereur et au sien, que le personnage auquel il s'adressait crut devoir faire connaître cette conversation à l'Empereur Alexandre, et lui dépêcha un courrier extraordinaire: On affirme avec certitude que M. Thouvenel aurait franchement abordé la question de savoir s'il ne conviendrait pas de remplacer bientôt par une salutaire énergie, une patience remplie de sagesse, principalement afin d'éviter une insurrection menacante pour l'Europe. Les sphères russes étonnées de cette initiative, prise par M. Thouvenel, justifiée d'ailleurs par beaucoup d'indices, attendent patiemment le dénouement du drame, qui, suivant elles, a déjà commencé ».

Je ne peux pas cacher à Votre Excellence que la publication de cet article dans le « Moniteur Polonais », a paru d'autant plus singulière aux gens sages et réfléchis, que nul autre journal de Varsovie ne lui a attribué un suffisant caractère d'authenticité pour le reproduire, mais, le peuple et les jeunes gens s'en sont fort émus, et nous en gardent une grande rancune. Le retour du Général Soukhozanett, comme Namiestnik substitut, a porté M. Wielopolski à donner sa démission. Il l'avait, à ce qu'il paraît, remise au Général Lambert, la veille du départ de celui-ci; mais le Général refusa de s'en charger, et l'engageait, puisque telle était sa résolution, à l'envoyer directement à l'Empereur. En renonçant à ses doubles et même triples fonctions de Ministre de la Justice, de Ministre des Cultes et de Ministre de l'Instruction Publique, M. Wielopolski n'a pas, dans tous les cas, renoncé à grand' chose car, outre qu'il n'y a plus, pour le moment, d'instruction publique, tous les gymnases étant fermé, il n'y a plus de culte catholique, puisque les églises le sont également, et enfin, plus de justice, puisque les tribunaux criminels sont remplacés par des conseils de guerre, et que les avocats hésitent à plaider devant la juridiction civile. Il s'agit maintenant de savoir si l'Empereur acceptera cette démission ou si, au contraire, il ne fera pas de M. Wielopolski son Lieutenant dans le Royaume. C'est, je crois, le grand espoir du Marquis.

Le Général Lambert est parti très à la hâte, de nuit, et muni d'un passeport délivré purement et simplement au Comte Charles Lambert, pas de titre de Général, pas de titre d'Aide de camp. Cela avait l'air d'une fuite. De son côté, le Général Soukhozanett a pris le Gouvernement sans tambour ni trompette, c'est à dire, sans proclamation, sans ukaze publié. De façon que, légalement le peuple ne peut dire, s'il a, ou s'il n'a pas un Namiestnik, et dans tous les cas, quel est son nom.

J'ai parlé à Votre Excellence de la tentative de suicide du Général Gerstenzweig, un autre événement sinistre se rattachant à l'affaire du 15 octobre, a également frappé les Polonais, qui ont tous un certain penchant pour le merveilleux, et qui voyent le doigt de Dieu dans bien des choses. Un colonel de gendarmerie est arrivé le 13 ou le 14 à Varsovie pour y occuper un emploi de son grade. A peine arrivé, le Général Lambert le nomme membre de la commission de la Citadelle. Il s'y rend pour la première fois le 15 au matin, rentre chez lui, sur les deux heures, tombe et ne se relève plus. Cet événement a eu, du reste, un assez grand retentissement chez les Russes pour qu'on ait jugé à proposer de ne pas faire de funérailles d'apparat à cet officier supérieur.

P.S. du 26. J'ai reçu hier soir la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 22 de ce mois. Je vais entamer, dès demain, avec le Général Soukhozanett, la question de la satisfaction ou des dédommagements à accorder à nos nationaux frappés par les cosaques. Mais je mènerai cette affaire assez doucement et avec assez de ménagement pour laisser à ma dépêche du 21 octobre le temps de parvenir à Votre Excellence, qui jugera si, d'après les appréhensions exprimées par M. Jacquet, le plus maltraité des deux, il y a lieu de pousser vivement la réclamation. Je prierai, dans tous les cas. Votre Excellence, de me transmettre ses nouveaux ordres, à cet égard, par le télégraphe.

Doc. No. 44.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE A THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 315. Varsovie, le 2 novembre 1861 Déchiffrement (Reçu: Cabinet 5 novembre; Dir. Pol. 6 novembre)

J'ai rendu compte à Votre Excellence du conflit qui s'était élevé entre le Général Soukhozanett et M. Wielopolski. Ce dernier vient d'être appelé à St. Pétersbourg, ce qui semblerait annoncer que l'Empereur ne donne pas tout à fait raison au Général Soukhozanett. S'il en est ainsi, ce ne sera certes pas un malheur pour la Pologne et pour Varsovie en particulier, car lui et les siens procédaient dans leurs mesures de répression à la manière d'un véritable Comité de Salut Public, et ce qui prouverait toutefois que c'est au Général que les rigueurs déployées doivent être attribuées, c'est que, pendant les trente six heures qu'a duré son voyage à Modelin, les arrestations ont été suspendues et qu'elles ont recommencé depuis. Il est à supposer qu'elles vont cesser derechef, parce que l'on voudra attendre le résultat de l'entrevue de M. Wielopolski avec l'Empereur.

Le jour de la Toussaint et le jour des Morts, malgré les appréhensions qu'on avait conçues, se sont écoulés on ne peut plus tranquillement. Le peuple se borne depuis la fermeture des églises à passer devant elles, à se découvrir, à faire le signe de la croix, et à prier mentalement tout en marchant. On prétendait hier qu'un Nonce était attendu ces jours-ci, et l'on avait décidé de se porter à sa rencontre et de se faire

<sup>1)</sup> Aleksandr Danilovič Gerstenzweig (1818-1861), général russe.

tuer cette fois s'il le fallait. Je n'ai nulle raison, du reste, pour croire à la nouvelle de cette mission apostolique.

L'« Indépendance » du 30 octobre contient une lettre de Varsovie où il est dit que si l'on n'avait pas fait évacuer de force les églises dans la nuit du 16 au 17, il y aurait eu le lendemain des collisions sanglantes. Je ne crois pas dans tous les cas que le peuple en eût pris l'initiative: cela n'eût pas été dans son intérêt. Les lettres à l'« Indépendance » sont tantôt d'un M. Mignet, Français passé au service russe, tantôt de M. Sophianos, directeur de la Chancellerie Diplomatique. Je ne saurais trop prémunir Votre Excellence contre les faits qu'elles relatent.

Tous nos Russes cherchent à se laver l'un l'autre de l'initiative des scènes nocturnes que je viens de rappeler, en laissant ainsi toute la responsabilité aux absents, c'est-à-dire au Général Lambert et à l'Empereur. Il semblerait résulter de tout ce qui se dit que l'Empereur aurait écrit télégraphiquement au Général Lambert: « Réprimez à outrance » et l'on aurait réprimé. Mais vers deux heures du matin serait arrivée une autre dépêche ainsi conçue: « Réprimez à outrance; mais respectez les églises ». Or les églises étaient déjà violées. Là-dessus reproches réciproques entre les chefs principaux, et de là la tentative de suicide de l'un et la maladie de l'autre. Ce dernier, qui paraît dans un véritable danger, s'est rendu à Madère pour y passer l'hiver.

Je suis sollicité d'expédier à Votre Excellence une dépêche que l'autorité diocésaine voudrait faire parvenir à Rome. Je prierai Votre Excellence de me faire savoir si je dois m'en charger et comment; dans ce cas, je pourrai l'expédier jusqu'à Berlin ou jusqu'à Vienne pour rejoindre le courrier du Cabinet. Il n'y a d'occasion sûre ici pour de telles choses.

Doc. No. 45.

DE SEGUR, CONSUL GENERAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 316. Varsovie, le 9 novembre 1861 Déchiffrement (Reçu: Cabinet 12 novembre; Dir. Pol. 13 novembre)

Comme Votre Excellence m'a demandé de lui faire connaître exactement ce qui se passe dans ce pays et comme elle pourrait supposer, d'après le temps qui s'est écoulé depuis ma dernière dépêche, que je néglige de remplir ce devoir, j'ai l'honneur de l'informer que depuis le 2, rien de particulièrement digne de lui être signalé ne s'est présenté. Ce n'est pas que le Gouvernement ait mis un frein à sa fougue d'arrestations, car chaque jour des arrestations nouvelles s'effectuent; mais, c'est maintenant chose devenue tellement usuelle, qu'on ne s'en occupe pour ainsi dire plus.

Le Général Gerstenzweig est mort du coup de pistolet qu'il s'était tiré dans la tête et ses funérailles ont eu lieu hier.

Il ne s'est trouvé personne sur le parcours du cortège, chacun se retirant à grands pas quand on le voyait s'avancer. Cela a été une solennité célébrée dans le vide.

<sup>1)</sup> Il s'agit de la forteresse de Modlin.

Les paysans sont vivement travaillés par le Gouvernement, et bien que jusqu'à présent il n'y ait pas eu de révolte de leur part, certaines parties du Royaume n'en sont pas moins très agitées.

Le Conseil d'Etat après ses trois semaines d'ajournement, se réunira mardi prochain. Personne ne prévoit jusqu'ici ce qui arrivera.

Doc. No. 46.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 320. Varsovie, le 26 novembre 1861. (Reçu: Cabinet 2 décembre; Dir. Pol. 4 décembre)

Depuis la date de ma dernière dépêche, les arrestations politiques ont pour ainsi dire cessé, du moins à Varsovie et l'on semble mieux augurer des dispositions du pouvoir à l'égard de la population. Le bruit court même en ce moment que le Chanoine Bialobrzewski,1) administrateur du diocèse et deux autres prisonniers notables, auraient, en fin de compte, été reconnus innocents et que si l'on retarde leur mise en liberté, c'est que, crainte de manifestations à leur sujet, on veut laisser passer pour le faire, le jour anniversaire de la révolution de 1830, qui est le 29 de ce mois. La nouvelle que le Chanoine Bialobrzewski devait être envoyé dans l'intérieur de l'Empire et que j'ai annoncée à Votre Excellence par ma dépêche du 23, m'était venue d'assez bonne source pour me faire croire, à ce moment encore, qu'il en était ainsi, mais on aura changé d'avis. Il en serait de même des personnes condammées à servir dans l'armée d'Orenbourg, qu'on aurait fait partir, et dont la peine aurait été, dit on, commuée. Evidemment tout cela ne constituait que des bruits, mais tout tendait, dans les premiers moments, à les faire supposer vrais, car ils coïncident avec deux nouvelles arrivées ici depuis deux jours, et qui se présentaient comme le corollaire l'une de l'autre. à savoir que M. Wielopolski avait pu gagner la confiance de l'Empereur, et que le Général Sukhozanett cessait d'être Ministre de la Guerre, sans devenir Namiestnik de Pologne. Depuis hier la confiance en un adoucissement de rigueur a notablement diminué par ce qu'une dépêche de M. Wielopolski a annoncé que sa démission aurait été définitivement acceptée par l'Empereur.

Nous avons eu à Varsovie, jeudi dernier, des funérailles qui, faites en dehors de l'état de siège, auraient, je crois, donné lieu, à une grande démonstration populaire. Ce sont les funérailles de l'Evêque Dekert 2' suffragant de l'Archevêque Fijałkowski. L'Autorité s'était, cette fois, réservée la direction de la cérémonie et elle avait fait annoncer que tout le monde y pourrait assister, sauf à se munir, au préalable, d'un billet qu'on délivrerait à l'hôtel de ville. En prévision d'un grand concours du peuple, on avait imprimé 10,000 billets, il en a été demandé 4000; mais il ne s'est trouvé que 200 assistants à l'enterrement; c'est-à-dire la famille, plus quelques fonctionnaires ou employés, le reste des 4000 billets a été lacéré et semé par la ville. L'Evêque, avant sa mort, avait fait connaître son désir d'être enseveli dans l'église des Augustins, et comme les églises sont fermées, on l'a transporté au cimetière de Powonski, ce qui a fait dire au peuple: « Nous lui ferons des funérailles dignes de lui,

quand on le portera dans la tombe qu'il s'est choisie ». Je cite ce fait à Votre Excellence pour lui montrer de plus en plus qu'une politique d'abstention systématique, va être, jusqu'à nouvel ordre, le moyen d'opposition du peuple polonais. Cette politique peut avoir d'autant plus d'avantage que, sans compromettre personne, elle n'en est pas moins un sujet de préoccupation pour les Russes.

Il est question ici d'un recrutement qui aurait lieu au printemps, mais ce recrutement ne porterait pas sur toute la population. Les paysans qu'il pourrait irriter contre le Gouvernement qui les veut ménager pour les opposer au besoin aux propriétaires, en seraient exceptés. On se bornerait, dit-on, à lever le contingent des villes, espérant en retirer, par ce moyen, la partie la plus remuante.

Je vois reproduire dans les journaux de Belgique et de France une histoire qui tendrait à faire aux Généraux Lambert et Gerstenzweig deux victimes du point d'honneur poussé à l'extrémité. C'est là une version que les Russes ont essayé de répandre ici même, pour sauver ces deux hommes de la défaveur qui s'attache à des chefs qui perdent la tête au milieu d'une action sérieuse. Je puis assurer à Votre Excellence que tout cela est d'invention pure. Ces messieurs n'on pas, le moins du monde, songé à demander au fond lequel des deux aurait à en finir, de ses propres mains, avec la vie.

#### Doc. No. 47.

DE SEGUR, CONSUL GENERAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 321.

Varsovie, le 27 novembre 1861 (Reçu: Cabinet 2 décembre; Dir. Pol. 3 décembre) 1)

D'après l'autorisation continue dans la dépêche politique de Votre Excellence, en date du 23 de ce mois, j'ai l'honneur de lui adresser, cijoint, trois dépêches cachetées que l'autorité diocésaine de Varsovie m'avait vivement sollicité de faire parvenir au Département pour que de là elles fussent dirigées sur Rome. J'aurais voulu pouvoir, comme Votre Excellence me l'a indiqué, les faire mettre sous le couvert du Nonce Apostolique, mais cela aurait nécessité des allers et des venues qui, dans une certaine mesure, aurait pu compromettre le secret de cette correspondance.

A l'avenir, la chose, si elle se répétait, sera faite comme Votre Excellence l'entend, et surtout avec la circonspection qu'elle veut bien me recommander.

<sup>1)</sup> Antoni Białobrzeski (1795-1873), chanoine, l'administrateur du diocèse de Varsovie, déporté ensuite en Russie.

<sup>2)</sup> Jan Dekert (1786-1861), évêque suffragant du diocèse de Varsovie.

<sup>1)</sup> En marge du rapport: Mr. de Banneville. Prier de m'en parler. A transmettre à Rome en se bornant à dire que ces dépêches ont été déposées au consulat général de France à Varsovie. Inviter Mr. l'Ambassadeur à les remettre directement entre les mains du cardinal Antonelli.

<sup>(</sup>Le marquis Gaston de Bainville, 1818-1881, directeur du département politique du ministère des affaires étrangères).

### Doc. No. 48.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 325. Varsovie, le 14 décembre 1861 Déchiffrement. (Reçu: Cabinet 17 décembre; Dir. Pol. 18 décembre)

Le Gouvernement a fait ici hier matin un coup d'état religieux qui ne manquera pas d'irriter la population contre lui plus qu'elle ne l'est déjà.

A sept heures, des agents de la police se sont rendus à l'église grecqueunie et ont sommé le curé Bogucki () de leur livrer la clef de la porte extérieure. Le dit curé leur ayant répondu que cette clef n'était plus à sa disposition, ils ont fouillé partout dans le presbytère, et ont fini par la découvrir. Alors, ils ont ouvert les portes et allumé les cierges de l'autel auprès duquel se sont placés deux sergents de ville. Une couple d'heures s'étant écoulée, les portes ont été refermées pour être rouvertes le soir à 4 heures avec le même cérémonial. Aujord'hui les mêmes faits se sont exactement reproduits. L'attente des Russes a dû être trompée, car personne n'est entrée dans l'église.

### Doc. No. 49.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 326. Varsovie, le 15 décembre, 1861. Déchiffrement. (Reçu: Cabinet 18 décembre; Dir. Pol. 19 décembre)

L'affaire de l'ouverture forcée de l'église du couvent des Grecs-unis a eu plus de gravité que ma dépêche d'hier n'a pu le faire supposer à Votre Excellence: on y retrouve en effet une sorte de reminiscence de la persécution que les catholiques de ce rite ont éprouvés il y a déjà quelques années en Russie.

Mr. Hube, '' directeur des cultes dans le Royaume, a fait appeler chez lui, jeudi dernier, Mr. Boniecki, curé de l'église en question, et le provincial de l'ordre des Basiliens, il leur a signifié l'injonction d'ouvrir leurs églises et d'y officier, leur annonçant que s'il leur prenait la fantaisie de s'y refuser, ils auraient lieu de s'en repentir. Or voici sur quoi se fondait cette menace: le couvent de Varsovie dépendait autrefois de celui de Suprasl en Lithuanie, lequel ayant passé au schisme plaide en ce moment pour rentrer en possession de l'établissement d'ici. « Si vous n'ouvrez pas votre église dès demain, a dit en terminant M. Hube, vous serez tous les deux envoyés en Sibérie et nous mettrons des popes à votre place ».

Les deux prêtres ont résisté et ont laissé le Directeur fort mécontent de leur résistance.

Le lendemain, vendredi, la police se présenta au couvent, demanda les clefs 2) et à partir de ce moment les choses se sont passées comme

<sup>1)</sup> Le même dans le document qui suit est nommé Boniecki.

l'annonçait ma dernière dépêche. Je dois ajouter néanmoins que le vieux curé a cédé le lendemain et a dit la messe en présence seulement des sergents de ville.

Hier matin (samedi) tous les prêtres étant partis pour la province. le curé étant tombé malade et le provincial se refusant obstinément à officier à sa place, il se présenta comme inopinément un autre prêtre du même rite (venu sans doute à l'appel du Gouvernement) lequel a demandé à dire la messe, ce que l'autorité lui a permis avec empressement. Telle est l'histoire de ce fait qui peut donner à penser que le Gouvernement est en voie de créer en Pologne quelque chose d'analogue aux prêtres assermentés et aux prêtres réfractaires de nos plus mauvais jours de révolution. Ce ne serait pas du reste le seul point de rapprochement que l'on pourrait établir entre ce qui se passe ici (moins toutefois l'intervention de l'échafaud) et ce qui se passait en France sous le Terreur. Dans la journée d'hier le même M. Hube a écrit à tous les supérieurs de couvents, Bernardins, Dominicains, etc., leur faisant observer qu'ayant leur supérieur général direct ils n'étaient pas tenus de se conformer aux prescriptions de l'autorité diocésaine et que dès lors il réclamait d'eux de faire ouvrir leurs églises aujourd'hui qui est le dimanche. Tous ces supérieurs ont répondu d'un commun accord, qu'en ce qui concerne le cas dont il s'agit, ils relevaient de l'Ordinaire et qu'il leur était interdit conséquemment dans la situation des choses d'accéder à l'ordre qui venait de leur être transmis.

On en est ici à se demander si le Gouvernement osera ouvrir également de force les églises de tous les couvents latins.

Doc. No. 50.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 329.

Varsovie, le 13 janvier 1862 (Recu: Cabinet 3 février; Dir. Pol. 4 février)

Ma dernière dépêche informait Votre Excellence de l'arrestation d'un imprimeur qui imprimait ici des proclamations adressées par Hersen," à l'armée russe. Cette découverte avait, dans les premiers moments, mis la police en grande joie; mais, depuis, cette joie s'est apaisée et si l'on en croit ce qui se rapporte généralement, elle aurait même fait place à une certaine confusion. Il existe, à ce que l'on assure, à Varsovie, deux polices différentes, agissant sans se connaître, l'une sous la direction particulière de M. Platanoff et l'autre, sous la direction du Grand Maître de Police, M. Pisuldski; or, l'homme arrêté, appartenait, dit-on, à la police Platanoff, et il était chargé d'imprimer et de vendre la proclamation en question, aux officiers, tenus informés par des agents provocateurs du lieu où l'on pouvait se la procurer. C'était ce qu'on appelle à Paris, en termes de police une souricière, qui se trouvait créée par

<sup>1)</sup> Jan Ferdynand Romuald Hube (1803-1890).

<sup>2)</sup> Ms: Chefs: erreur évidente.

ce moyen: La police Pisuldski, informée de ce qui se passait chez cet homme y fit une descente, saisit, outre la planche employée à reproduire la proclamation, un certain nombre d'exemplaires de celle-ci et amena l'imprimeur à la Citadelle. Si la dite police avait pu se contenir, tout se serait expliqué en famille, et n'aurait donné lieu à aucun éclat; mais, elle fit grand bruit de son exploit, et quand l'incarcéré, ayant pu se faire reconnaître a obtenu sa relaxation, le public qui avait eu quelque peur qu'un des siens n'eût été pris, s'est mis à faire de cette équipée des gorges chaudes qui n'ont pas tourné à l'avantage du Gouvernement: quand aux officiers auxquels on avait tendu un pareil piège, ils n'en ont pas éprouvé, comme Votre Excellence peut le penser, une bien grande satisfaction.

La police que, dans ma derniere dépêche, j'annonçais à Votre Excellence paraître disposée à se montrer moins tracassière dans les rues, a bientôt repris ses tristes allures, car, dans la seule journée du premier de l'an, elle avait arrêté plus de soixante personnes, parce qu'en cette saison rigoureuse, ces personnes avaient mis de la fourrure autour de leur bonnet, dont la forme ronde n'affectait cependant, en aucune façon, la forme de konfederatka, coiffure défendue depuis la proclamation de l'état de siège. S'il fallait s'en rapporter à la voix publique, on aurait enlevé, aux personnes arrêtées pour cette cause, les petites croix d'or, d'argent ou de cuivre trouvées sur elles, et que presque tout le monde porte ici sous ses vêtements. Depuis ce moment, l'autorité paraît s'être de nouveau radoucie. Il est vrai que le Général Lüders, qui s'ennuie beaucoup à Varsovie, ayant le projet de faire rouvrir les théâtres, se trouvait avoir quelqu'intérêt à ne pas trop froisser la population, afin de se donner une chance de plus d'y attirer des spectateurs.

Le théâtre a, en effet, été ouvert le 6 et il était comblé; mais, le public ne se composait que de Généraux, d'officiers de l'armée et de quelques fonctionnaires polonais, qui, par leur position, s'étaient crus obligés d'y paraître. Des dames russes et des femmes sur lesquelles la police n'est pas sans action, se montraient aux loges de première et de seconde. Dans l'un des entractes, les officiers, selon ce qui se pratiquait autrefois, s'étaient rendus dans un café voisin; tous les Polonais qui se trouvaient dans la grande salle de cet établissement, et qui y prenaient, soit du café, soit des glaces, se sont levés à leur approche, emportant ce qu'on leur avait servi, et se sont réunis dans un cabinet attenant, où les Russes ont cru de leur dignité de ne pas les suivre. Il en a été de même dans les salles de billard où les parties commencées ont éte interrompues d'un commun accord.

Le Général Lüders aura eu pour le peuple polonais, et quoiqu'il en puisse arriver, un temps de gouvernement plus dûr et plus oppressif peut être que celui des autres Namiestnik, titulaires ou substituts, qui l'avaient précédé; c'est que, de moeurs privées assez douces et très peu régulières, s'il n'ordonne pas ou ne provoque pas les mesures violentes, ou même simplement tracassières, il ne fait rien pour adoucir la violence des instructions qui lui viennent de Pétersbourg. Voluptueux avant tout, sa nature s'accommode assez, du reste, du rôle qu'il est appelé à jouer, et il y trouve d'autant plus son intérêt, que, tombé en disgrâce, pour fait de concussion plus ou moins réelle, il a besoin de se remettre en bonne position dans l'esprit de son Souverain; lequel, depuis 1856, avait cru devoir le tenir à l'écart de tout commandement, même militrire, bien qu'il soit bon soldat et Général habile. Du reste, il y a des

personnes qui ne considèrent le Général Lüders que comme une sorte d'exécuteur des hautes oeuvres, chargé de toute la partie mauvaise du rétablissement de l'ordre, et ayant la mission de faire table rase pour le retour du Général Lambert, qui se présenterait de nouveau sous l'aspect de l'ange des miséricordes.

Je ne saurais assez prémunir Votre Excellence contre les démentis donnés par les dépêches télégraphiques aux actes les plus notaires qui se passent dans ce pays. On ne peut nier qu'il y ait eu, et qu'il ne puisse y avoir encore des exagérations flagrantes dans les nouvelles que les Polonais ont fait ou feront publier au dehors. C'est là le fait de la passion qui ne vérifie pas toujours assez exactement ce qu'elle déclare incontestable. Chez les Russes, au contraire, il n'y a pas de passion, il y a calcul, et ce calcul les porte à oser beaucoup plus que ne l'oseraient des gens ayant quelque souci, non seulement de leur loyauté, mais j'oserais dire, de leur réputation d'habilité. J'en ai donné l'autre jour une preuve dans ma correspondance au sujet d'un Sr. Collin qu'on prétendait n'ayoir pas été arrêté, bien qu'il l'ait été.

Mais ce n'est pas seulement en ce qui concerne les personnes que le Gouvernement se trouve, par ses habitudes, disposé à induire les autres en erreur; c'est en ce qui concerne les faits les moins contestables. Le «Journal officiel» de Varsovie a affirmé dans son numéro du 29 Décembre dernier: « que malgré la fermeture des églises, les habitants de Varsovie ont eu la faculté d'entendre la messe pendant les jours de Noël, et il ajoute que le premier et le deuxième jour, de nombreux pélerinages, auxquels prirent part des milliers de personnes, eurent lieu sans interruption jusqu'à midi, dans la direction des églises situées dans les environs de Varsovie et de l'autre côté de la Vistule, à Praga, à Mokotow, à Cerniakow et a Powonski ». Sauf en ce qui concerne l'église de Praga, toutes les autres églises citées dans cet article se trouvent en dehors des barrières. Or, comme depuis le 15 octobre, on ne peut plus dépasser les barrières sans être pourvu d'un passeport, et comme cette obligation n'a pas été levée un seul instant, la chose n'a pu avoir lieu de la part de milliers d'habitants de la ville. Sans doute, les églises de la banlieue ont été visitées par de nombreux fidèles; mais tous étaient des gens de la campagne, et non des gens de Varsovie comme on a cherché à l'insinuer. Quant aux églises de la ville dans lesquelles on serait entré par des portes latérales, le fait est encore inexact, car, à l'église de Ste Croix, qui est l'une des plus grandes et des plus importantes, il ne se trouvait à la messe dite pour le clergé, que deux personnes étrangères. Je puis l'affirmer en toute assurance. Ainsi l'article en question a trompé impudemment, en tout et pour tout, les lecteurs des journaux étrangers. Ici le public hausse les épaules et rit de ces traits d'audace, auxquels il est dès longtemps habitué; mais, au loin, on a pu s'y laissé prendre, et c'est tout ce que voulait le Gouvernement. Il vient pourtant un jour où de telles affirmations doivent, en bien des cas, être rétractées, mais, ce qu'il y a de particulier, c'est que ces rétractations singulières se font sans le moindre embarras. Votre Excellence se rappellera sans doute, que je lui ai annoncé la condamnation à mort du Chanoine Bialobrzeski; ajoutant que cette condamnation devait être exécutée par les armes. Les dépêches télégraphiques du Gouvernement ont nié le fait. Eh bien, les journaux de Varsovie du 10, ont publié le jugement rendu contre cet ecclésiastique et tout ce qu'on avait si étrangement nié se trouve, dans ce document, avoué à ce point, que

le mot fusillé y est textuellement inséré. Je joins à la présente dépêche la traduction de cette condamnation qui a été commuée en une année de forteresse. Je ne dois pas toutefois négliger de dire à Votre Excellence que le langage qu'on y a prêté à M. Bialobrzeski a excité une forte indignation à Varsovie.

D'après des renseignements que j'ai lieu de croire sûrs, l'arrêt de condamnation aurait été rédigé par le Saint Synode russo-grec de Pétersbourg, c'est à dire de l'Empire; voilà comment procède le Conseil de Guerre de Varsovie, qui, à tout prendre, n'aurait été qu'un mannequin dans cette affaire. Je tiens, du reste, d'une source également assez sûre que l'abbé Bialobrzeski, quoiqu'on en puisse dire, avait été confirmé dans ses fonctions d'administrateur du diocèse, par une décision du Conseil Supérieur d'administration du Royaume, mais cette confirmation ne lui aurait pas été signifiée immédiatement par écrit, et l'on aurait profité du retard apporté dans la notification pour déclarer, comme on le déclare encore, que la confirmation n'avait pas eu lieu. Du reste, on se fait fort de me remettre plus tard une copie du procès verbal de la séance du Conseil Supérieur où la décision en question a été prise. Votre Excellence remarquera, sans doute, dans la condamnation dont il s'agit, comme pouvant paraître de bon augure, les mots du Roi et la Patrie, appliqués à l'Empereur Alexandre et à la Pologne.

Le peuple, au milieu de tout ce qui se passe, a l'habilité d'affecter de s'être tracé à lui-même les obligations que lui impose l'état de siège, et de ne pas s'inquiéter de savoir, s'il y a ou s'il n'y a pas de Gouvernement en Pologne. Ce n'est pas cependant que le Gouvernement ne fasse tout ce qu'il peut pour attirer l'attention de la population, mais chacun est sur ses gardes et s'observe afin de ne pas donner la moindre prise à des articles de journaux qui présentaient les habitants de Varsovie comme se montrant plus ou moins satisfaits de leur sort. Depuis le jour de Noël, par exemple, l'autorité, chaque jour de fête, sur la place, et au moment où il y a le plus de monde dans les rues, fait exécuter par la musique militaire, des fragments d'opéra qui attiraient beaucoup de monde autrefois. La tentative reste vaine et le peuple n'en poursuit pas moins stoïquement son chemin; les airs patriotiques eux-mêmes, joués par une musique russe, ne le feraient pas dévier, je crois, de son parti pris d'indifférence.

Les Polonais nous montrent en ce moment la plus grande froideur. Il paraîtrait leur être venues de Paris des informations de nature à produire un tel effet; c'est du moins ce qu'il laissent comprendre. Certains d'entre eux me disent qu'ils ne tiendront aucun compte de recommandations qui pourraient leur venir des Gouvernements occidentaux, et qu'ils tenteront leur délivrance à leur jour et à leur heure, sans s'occuper de savoir qui leur viendra ou qui ne leur viendra pas en aide. Toutefois, en y regardant de près, on peut découvrir jusqu'à un certain point quels sont les alliés dont l'attitude règle la leur. En effet, lorsque Pesth s'agite, on s'en ressent promptement ici, et lorsque Pesth paraît se résigner, Varsovie, de son côté, semble s'apaiser.

P.S. Je m'aperçois en finissant qu'à propos de l'ouverture du théâtre, j'ai négligé de mentionner un détail qui ne manque pas de caractère. Une des premières actrices, bien que son rôle ne le comportait pas, s'est présentée en scène toute vêtue de noir. Du milieu de ce monde russe qui remplissait la salle, sont partis deux ou trois coups de sifflets. Mais la masse entière du public a imposé silence aux siffleurs et a couvert

l'actrice d'applaudissements. J'ajouterai que la salle ayant été restaurée, l'Aigle russe en a disparu. Est ce un présage en faveur de l'Aigle polonais? C'est ce que je ne saurais dire.

Doc. No. 51.

## DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 333 Varsovie, le 26 janvier 1862 (Reçu: Cabinet 3 février; Dir. Pol. 4 février)

Les appréhensions que j'exprimais à Votre Excellence par ma dépêche du 25 sur les difficultés que rencontrera ici le nouvel Archevêque sont, d'après ce qui me revient, partagées par le Gouvernement et par le prélat lui même. Il paraît, en effet, avoir été décidé que M. Felinski' n'habitera pas pour le moment sa ville archiépiscopale et il ira résider à Lowitch, ville située sur le chemin de fer, à 4 heures de Varsovie. On est ici fort triste dans les sphères gouvernementales et c'est l'attitude froide réservée du peuple qui en est la cause. M. Krusenstern, dinistre de l'Intérieur, disait ce matin, avec un découragement marqué, dans une maison où je suis entré au moment même où il en sortait, que le Gouvernement n'avait rien gagné à l'état de siège et qu'il était dans une impasse, il lui sera très difficile de sortir s'il n'en veut pas venir aux rigueurs extrêmes.

On a, en effet, ouvert le Théâtre, pensant que les Polonais se laisseraient prendre à cet appas et finiraient ainsi par se rencontrer publiquement et dans une vue commune avec les Russes. Il n'en a rien été et dans ces derniers jours du renouvellement de leur abonnement, les Russes, eux-mêmes, semblent abandonner la partie, il ne se trouvait pas 100 personnes dans la salle.

Quelques maisons polonaises, pensant qu'il serait bon de se réunir, ne fût-ce que pour donner une certaine impulsion au commerce, ont reçu de nombreux avis clandestins, les informant qu'on avait l'oeil sur elles et qu'il était indécent, de leur part, d'insulter ainsi au deuil des familles. Que le commerce, d'ailleurs, plus patriote qu'elles, ne lui demandait rien, parce qu'il savait, lui, du moins, supporter le malheur avec dignité. Il a fallu se résigner et prendre le parti de se voir, mais sans toilette, les hommes renonçant à l'habit pour garder, le soir, la redingote.

Il y a eu, dit-on, la nuit passée un nouveau départ pour la Sibérie. Je commence à craindre de plus en plus qu'à la réouverture des églises les chants ne retentissent avec éclat. « On croirait que nous avons peur si nous ne chantons plus, dit le peuple, et il faut prouver à tous, ici ou ailleurs, que la cruauté des châtiments ne nous arrête pas ». Des

<sup>1)</sup> Alexandre Herzen (1812-1870), écrivain et révolutionnaire russe.

<sup>2)</sup> Zygmunt Piłsudski, (1861-62) grand maître de police à Varsovie.

<sup>3)</sup> Aleksandr Lüders (1790-1874), général russe, 9-XI-1861 - 28-VI-1862 lieutenant du Royaume.

gens prudents sont, de tous côtés, en campagne pour combattre ces résolutions téméraires et pour engager la population à prier en silence à la fin de l'office, qui était le moment où l'on chantait naguère les cantiques patriotiques.

Doc. No. 52.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 336

Varsovie, le 11 février 1862.

Déchiffrement.

(Reçu: Cabinet 14 février; Dir. Pol. 17 février 10 heures du soir)

L'Archevêque Felinsky est arrivé avant hier à 10 heures et demie du soir par le chemin de fer de Koenigsberg, Posen et Breslau. Le prétexte de ce détour a été l'amoncellement des neiges entre Grodno et Varsovie. Or, comme le courrier anglais arrivé hier de Pétersbourg a parfaitement pu passer, et que les bagages du prélat par la route ordinaire n'ont pas éprouvé de retard, il doit y avoir, à la direction prise, une autre cause que celle qu'on a mise en avant.

Cette cause, la voici, si j'en crois, du moins, des confidences qui me sont faites: l'archévêque de Posen 1) a toujours eu, depuis le partage, une suprématie secrète sur l'Eglise de Pologne, et l'Archevêque Felinsky est allé s'aboucher avec lui; ils ont eu, à eux deux, une conférence de trois heures. L'autorité avait pris des mesures militaires et de police extraordinaire pour prévenir quelques démonstrations de la part du peuple. Des troupes d'infanterie et de cavalerie, assez nombreuses, étaient réunies au débarcadère. Quand l'Archevêque est monté dans sa voiture, un colonel de gendarmerie y est monté avec lui, et deux forts piquets de cosaques ont précédé et suivi la voiture. De dix heures 1/4 à dix heures 1/2, les sergents de ville permettaient d'entrer dans les maisons, mais non d'en sortir, du moins dans les rues où le prélat devait passer. A l'attitude du nouvel Archevêque, je puis supposer déjà que l'Empereur Alexandre a dû lui laisser une latitude assez grande pour régler les difficultés pendantes.

Monseigneur Felinsky étant allé voir hier le Général Lüders, celuici lui parlait de la réouverture des églises, chercha à lui insinuer que l'église cathédrale, non plus que celle des Bernardins, ne se trouvaient pas dans le cas de devoir être purifiées: sur quoi le prélat lui aurait répondu: «Général, c'est moi seul que cette affaire regarde; je prendrai connaissance des procès verbaux qui ont été dressés par ceux qui ont dû en connaître canoniquement, et s'il y a lieu, les règles prescrites par les canons pour la purification seront mises à exécution ».

Ce matin, à 10 heures, il a réuni les curés et les supérieurs des

<sup>1)</sup> Zygmunt Szczęsny Feliński (1822-1895), archevêque de Varsovie, déporté en Russie en 1863.

<sup>2)</sup> Aleksandr Ivanovič Krusenstern (1807-1888), directeur de la commission des affaires intérieures.

divers couvents de la ville et leur a annoncé que vendredi, la cathédrale sera réhabilitée par lui; et l'église des Bernardins par son suffragant l'Evêque Plater.<sup>2)</sup> Ce même jour, les autres églises seront ouvertes purement et simplement. Il a, toutefois, prié les dits curés et les dits supérieurs d'user de toute leur influence pour que le peuple s'abstînt de chanter des cantiques politiques dans les églises: peut-être son mandement dira-t-il un mot dans ce sens; mais il ne paraît pas vouloir en faire l'objet d'une défense formelle.

Vendredi, à moins de contre-ordre, sera donc le jour de crise. Il est difficile, jusqu'ici, de prévoir ce qui se passera.

Doc. No. 53.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 337. Varsovie, le 13 février 1862 au soir Déchiffrement (Reçu: Cabinet 16 février; Dir. Pol. 17 février)

Ce matin à 9 heures, l'Archevêque à la cathédrale, et l'Évêque Plater au Bernardins ont procédé en grande pompe à la réhabilitation de ces deux églises. On a ainsi avancé d'un jour la mise à exécution de cette mesure. Vers 11 heures, quand la cérémonie a été terminée, toutes les cloches de la ville ont sonné à toutes volées et les portes des temples catholiques ont été ouvertes, bien que l'on n'y ait pas célébré d'office. Le peuple s'y est porté en foule et a été calme quoique affectant un certain air triomphateur: de grandes forces militaires, mais surtout de cosaques, avaient été déployées. Le fait de la purification est évidemment le plus cruel démenti qui ait pu être opposé aux démentis du Gouvernement lequel déclarait avec tant de persistance que nulle profanation n'avait été commise dans les églises et que les soldats y étaient entrés la casquette à la main, sans armes et en faisant le signe de la croix. Néanmoins Mgr. Felinski était déjà tenu en état de suspicion par la population qui ne voulait voir en lui qu'un agent politique de l'Empereur Alexandre.

Pendant la cérémonie, l'Archevêque est monté en chaire et a parlé de rendre à l'Empereur Alexandre ce qui lui appartient, puis il a ajouté que l'Empereur était animé des meilleures intentions pour la Pologne. Aussitôt l'affluence a paru lui tourner le dos; et quand il a ensuite invité ceux qui pourraient le désirer à venir près de lui recevoir sa bénédiction, personne, dit-on, n'a fait mine de vouloir s'approcher: le prélat est alors devenu d'une pâleur extrême et l'assistance s'est retirée dans un état d'irritation des plus grands.

La question maintenant est de savoir si l'on chantera. Le plus grand nombre est pour l'affirmative; mais je penche un peu à croire que beaucoup s'abstiendront au moins pendant quelque temps d'aller dans les églises.

<sup>1)</sup> Leon Frzyłuski, arch. de Gniezno, primat de Pologne.

<sup>2)</sup> L'évêque Henryk Plater (1817-1868).

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 339.

Varsovie, le 25 février 1862 (Recu: Cabinet 7 mars: Dir. Pol. 8 mars)

Trois de mes dépêches expédiées par la poste ont fait connaître sommairement à Votre Excellence ce qui s'est passé ici dans ces derniers 15 jours, au sujet de l'arrivée de l'Archevêque Felinski et de la réouverture des églises. Je crois devoir aujourd'hui revenir sur ces faits pour y ajouter des détails que ne comportaient pas des lettres écrites à la hâte.

L'Archevêque a fort mal débuté à Varsovie. Selon les règles établies, il aurait dù publier un mandement, dans lequel, tout en rendant hommage aux vertus de son prédécesseur, il aurait exposé la marche qu'il comptait suivre dans la direction spirituelle de son diocèse. Il ne l'a pas fait, et cela a déjà été un tort aux yeux du public. Mais il paraît qu'il aurait été mis dans l'impossibilité de le faire par les exigences de l'Empereur qui lui aurait demandé communication de son projet de mandement, et lui aurait prescrit d'y apporter de nombreux changements écrits sous la dictée de Sa Majesté elle-même.

C'est pour se tirer de cette situation périlleuse car le mandement, ainsi modifié, lui aurait d'emblée, et à toujours peut-être, aliéné les esprits, que l'Archevêque a cru, dit-on, devoir renoncer aux usages suivis généralement. Il s'est donc résolu à prononcer en chaire, un discours, qui, en restant à peu près renfermé dans les limites tracées par la volonté souveraine, lui laissait au moins une certaine liberté de style. On donne à entendre, maintenant, que le manuscrit de mandement, revu et corrigé à St. Pétersbourg, a été égaré par le prélat. Ce qu'il y a de particulier, c'est que, pendant que nous sommes ici privés de tout mandement de la part de Sa Grandeur, « le Journal de Paris », « le Monde », publie une lettre pastorale de ce prélat, qui, si elle est réelle, soulevera le plus grand nombre des esprits contre lui.

Toujours est-il, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'écrire à Votre Excellence, que la cathédrale et l'église des Bernardins ont été purifiées, comme des églises incontestablement profanées. L'Archevêque Felinski n'est pas, du reste, à ce que je crois, demeuré juge en dernier ressort de l'utilité de cette réhabilitation, car l'Archevêque de Posen, en vertu d'une suprématie non officiellement déclarée, mais qu'il exerce en fait, sur l'église de Pologne, avait, il y a un mois ou deux environ, et cela, sur une instruction particulière venue de Rome, envoyé ici un prêtre qui possédait sa confiance et qu'il avait chargé de vérifier par lui-même l'état matériel des choses dans les dites églises. Ce prêtre se nommait Brzezinski. Arrivé à 10 heures du soir, par le chemin de fer, l'abbée Brzezinski fut dès le lendemain de grand matin, visiter en détail les temples catholiques en question, puis il quitta Varsovie avec une prudente précipitation; car, dès midi, la police, qui venait de concevoir des inquiétudes au sujet du but de son voyage, se mettait à ses trousses. On a su, depuis, qu'il était rentré sain et sauf à Posen; le résultat de cette rapide inspection a été, dit-on, la constatation irréfutable de traces de sang sur le pavé et de traces de vols sur les autels.

Ce fait ne serait pas sans rapport avec l'entrevue que les deux Archevêques ont eu à Posen, lors du passage de Monseigneur Felinski par cette ville. (C'est encore un détail que j'ai précédemment donné à Votre Excellence). Entré en Pologne par la frontière de Silésie, le nouveau prélat s'est arrêté à Czestochow, lieu de célèbre pélerinage: les moines sont venus en procession lui présenter les clefs de l'église, et ces clefs étaient placées sur un coussin rouge au milieu duquel figurait l'Aigle polonaise. La première visite faite à Varsovie par l'Archevêque devait être et a été pour le Général Lüders. Il est allé ensuite chez le Comte André Zamoyski; chez le Général Thomas Lubienski; puis chez deux ou trois autres personnes pour lesquelles il avait des lettres. Le lendemain il a réuni son clergé, et ce n'est qu'après cette réunion qu'il s'est rendu chez le Ministre des Cultes. Mr. Hube.

Il est ici un homme d'un véritable mérite, le Chanoine Rzewuski; '' Monseigneur Felinski aurait voulu le voir assister à son sacre et il l'avait même demandé; mais le Général Lüders y a vu, on ne sait trop pourquoi, de l'inconvénient, et a refusé à M. Rzewuski le passeport qui lui était indispensable pour se rendre dans la capitale de l'Empire. Or, le premier soin de l'Archevêque, en arrivant ici, a été de faire appeler près de lui cet ancient conseiller de l'Archevêque Fijalkowski, et de lui conférer le titre de Premier Grand Vicaire.

En présence de ces faits, Votre Excellence se demandera peut-être d'où a pu venir la réserve dans laquelle la population de Varsovie s'est, tout d'abord, tenue à l'égard de son nouveau prélat? Uniquement, à mon avis, de ce qu'il arrivait de Pétersbourg, et surtout de ce qu'il y avait été sacré. On avait beau présenter d'avance Monseigneur Felinski comme un homme droit et intègre de tous points, la prévention contre tout ce qui vient de Pétersbourg est trop forte pour que de simples assertions puissent en avoir raison. L'Archevêque avait eu, d'ailleurs, le tort de dire, en entendant les récits qui lui étaient faits sur l'état d'oppression dans laquelle on tient la ville « que l'Empereur ignorait tout cela, et que, quand à lui, il userait de la faculté qui lui avait été donnée de correspondre directement avec le Souverain pour l'en informer ». Or, ces paroles colportées de côté et d'autre, au lieu de calmer les esprits à son profit, avaient aussitôt ajouté aux préoccupations du public, qui y voyait une preuve irrécusable que l'Archevêque était acquis, pour ainsi dire, corps et âme à l'Empereur. L'erreur du prélat a été de croire que la population de Varsovie s'estimait très malheureuse des rigueurs de l'état de siège; tandis que ceux qui voient les choses de plus près qu'il n'avait pu les voir jusque là, sont entraînés à croire que la levée de l'état de siège pourrait donner une véritable cause de désappointement pour le peuple, qui semble y trouver une sorte de satisfaction par l'accroissement que sa haine en reçoit.

L'accueil fait au nouveau prélat ayant donc été plus que froid, il a suffi de deux ou trois paroles peut-être pour le faire traiter de rénégat par certains de ses concitoyens, et cela en pleine église, et pendant que de la chaire il s'adressait à son auditoire, tout au moins, aussi politique que catholique.

Depuis, Monseigneur Felinski n'est pas resté un instant sans chercher à gagner la confiance de la population. Il a recours pour cela à des professions de foi, et qui, sans lui avoir ramené jusqu'à ce moment, la plus grande partie des coeurs polonais, ne lui en ont pas moins aliéné la plus grande partie des Russes, qui dans les premiers jours de sa nomination, l'avaient exalté au plus haut dégré. Il ne doit cependant pas se dissimuler que si à force de prendre des engagements, il parvient à se faire entièrement accepter par ses administrés; il lui faudra, pour conserver cette position, se livrer tout entier; ce qui, sans doute, nous ramènera les temps agités de l'épiscopat de Monseigneur Fijalkowski. Perdre de son influence sur son troupeau, ou se perdre dans l'esprit du Gouvernement, telle sera toujours en effet la position délicate dans laquelle se trouvera ici l'autorité ecclésiastique.

Après avoir ainsi expliqué, dans leur ensemble, les situations respectives de Monseigneur Felinski et du public, tant russe que polonais, ie crois devoir entrer avec Votre Excellence dans quelques détails plus précis sur l'effet produit par les discours que le prélat a prononcés. Le premier discours, dont mes dépêches ont déjà fait mention, a donné naissance chez les mêmes personnes, à deux sentiments successifs qui différaient entr'eux du tout au tout. D'abord, quand on a entendu Sa Grandeur parler avec un si ardent patriotisme, et de la nationalité polonaise et du droit qu'a tout Polonais de prier pour sa patrie, des expressions qui trahissaient l'émotion la plus vive et la plus profonde se sont fait entendre. Des cris se sont élevés de toutes parts, des femmes se sont même évanouies de saisissement; ce qui semblait démontrer qu'il n'y avait pas de parti irrévocablement pris à son égard; et que, au fond, malgré toutes les préventions qui s'étaient fait jour, on était disposé à le juger d'après ses oeuvres. Mais, lorsque croyant s'être emparé victorieusement de l'esprit de son auditoire, il a demandé qu'on renonçât au chant des cantiques patriotiques, au moins pendant quelque t emps, une sorte de stupéfaction s'est emparée de ses auditeurs qui hésitaient à en croire leurs oreilles. Votre Excellence, avec la connaissance qu'elle peut avoir du caractère impressionnable des Polonais, ne sera pas surprise, si je lui dis qu'en un instant les visages s'assombrirent et que l'abattement devint aussi grand que l'attendrissement l'avait été. L'Archevêque, lancé dans la voie où il s'était engagé, n'était guère maître de s'arrêter en chemin, il sentit cependant qu'il fallait un correctif à ces dernières paroles, et il crut le trouver dans l'assurance la plus formelle, donnée par lui, que l'Empereur tiendrait les promesses. ajoutant, malheureusement, que le chant des cantiques en présence des dites promesses deviendrait un véritable acte de rébellion. Alors, la mesure se trouvant comble les esprits se sont immédiatement comme dressés contre lui, et l'on est allé jusqu'à refuser la bénédiction qu'il offrait, en ne s'agenouillant pas pour la recevoir, ainsi qu'il le demandait. Beaucoup de personnes, du reste, considéraient ce langage comme ayant été inspiré par M. Wielopolski, ce qui, en quelque sorte a rendu, à leurs yeux, le prélat solidaire d'un homme profondément détesté, principalement par la bourgeoisie et par les ouvriers, les deux classes avec lesquelles il faut le plus compter aujourd'hui.

Le prélat avait donc eu ses concitoyens pour lui, en commençant, et il les a eus contre lui à la fin de son discours. Mais, ce qu'il y a de particulier en cela, c'est qu'en s'aliénant les Polonais, il a achevé de s'aliéner les Russes qui ont trouvé qu'il avait parlé par trop légèrement de l'Empereur. Il est assurément impossible de se montrer plus pressant, plus pénétré que ne l'a été Monseigneur Felinski dans ses exhortations, mais, c'est plus particulièrement, peut-être, cette même chaleur d'expression qui lui a fait totalement manquer le but, en donnant à

penser, plus que de raison, qu'il avait contracté des engagements formels et qu'il tenait à les remplir à tout prix. Je ne parlerai pas à Votre Excellence de la contradiction qu'on a remarquée avec colère entre les mots: «ces chants étaient bons, et ces hymnes seraient coupables maintenant, et les chanter serait un acte de rébellion». Or, le Gouvernement les a toujours tenus pour coupables et je suis, pour ma part, bien convaincu qu'il n'admet pas la distinction d'époques établie par le prélat. Tout cela sent le prédicateur inexpérimenté qui veut cueillir du premier coup ce qui ne peut l'être tout au plus qu'à la longue. Si feu l'Archevêque Fijalkowski et l'Abbé Bialobrzeski, lui-même, après tant de garanties données à l'esprit de nationalité, avaient tenu un pareil langage, peut-être se serait-on laissé entraîner à leur parole; mais de la part d'un simple prêtre, si jeune et arrivé tout à coup à une fortune si haute, et pouvant dès lors, être suspecté de l'avoir acquise au prix d'une partie au moins de son indépendance. la tentative n'était pas sans témérité. Monseigneur Feliński, dans tous les cas, et en sa qualité de Polonais, n'aurait pas dû ignorer, qu'à tort ou à raison, ce qui arrive ici de Pétersbourg, n'est jamais considéré comme exempt des atteintes de la corruption politique, et tous ses soins, toute son attention, auraient dû être employés à s'abstenir de paroles propres à le faire ranger dans la classe des hommes corrompus par l'atmosphère de la capitale de l'Empire. Les hommes du peuple se disaient entr'eux, même avant le fameux discours, et ils se le disent bien plus depuis, « que l'Archevêque est riche et qu'il a apporté de Pétersbourg beaucoup d'or moscal »; (moscal est peur les Polonais, le mot Russe, pris en mauvaise part) quoiqu'il en soit, le peuple a évité de chanter ses cantiques, moins peut-être pour obéir aux conseils du prélat que par suite d'une ligne de conduite nouvelle qu'il se serait tracée, et dont, sans doute, nous aurons des preuves plus tard,

L'Archevêque se trouvait donc ainsi, mis en quelque sorte, au ban de l'opinion, mais il s'est fait aussitôt de la part des meilleurs amis de grands efforts pour lui faire remonter la pente sur laquelle il venait de glisser, on y a déjà réussi en partie, et avec un peu de temps, on y réussira tout à fait, je l'espère. Pour cela, il faut que Sa Grandeur se décide, et je l'y crois résolu, à faire désormais le moins de bruit possible des paroles que l'Empereur lui aurait adressées aussi bien qu'à ne plus dire un mot des cantiques défendus. C'est à une réunion de la Société de Bienfaisance qu'il a, du reste, fait son premier pas rétrograde. Interprété dans cette réunion par le Prince Thadée Lubomirski,21 le prélat a déclaré: « que quoi qu'il arrive, il suivra partout et toujours son troupeau, et sera toujours prêt à donner sa vie pour lui ». Le lendemain, qui était un dimanche, il a encore pris la parole à la Cathédrale, après la grand-messe, et a prononcé un nouveau discours, dans lequel reprenant son thème de la veille à la Société de Bienfaisance, il a déclaré qu'il avait été mal compris l'avant-veille. On n'a connu jusqu'à présent que le sens de ces deux derniers discours; les Polonais plus ou moins gouvernementaux ne voulant pas brouiller le prélat avec le Gouvernement, en ont caché le texte, si toutefois il leur a été communiqué.

Tout cela, comme Votre Excellence peut le penser, a été de moins en moins goûté par les Russes que nous avons ici, gens d'un esprit plus que médiocre, et qui habitués par quatre mois d'état de siège aux procédés sommaires, sont moins susceptibles que jamais d'apporter à la conquête morale de la Pologne le tact et la temporisation nécessaire.

Contre les armées qui leur sont opposées, les Russes, par habitude et par tempérament, marchent lentement, méthodiquement, trop lentement et trop méthodiquement peut-être; contre les populations agitées. ils se portent avec fougue, sans principes stratégiques, si je puis parler ainsi, sans règles de tactique. C'est un gouvernement à la cosaque dans toute l'expression du mot. Pour eux, le sceptre est un Knout, et la justice une divinité borgne qui voit assez clair pour frapper à tort et à travers, mais pas assez pour être ferme dans une mesure utile et salutaire. Je joins à la présente dépêche une nouvelle liste de 143 personnes que le «Journal officiel » a publiée le 15 au soir. Votre Excellence y verra, si l'on y montre un grand souci de graduer les peines à l'importance du délit. J'ajouterai toutefois, que cette liste n'est qu'un trompe-l'oeil car, les trains de ballastage du chemin de fer de Pétersbourg ayant jusqu'ici emporté 21 condamnés, il ne se trouve dans ce nombre, toute vérification faite, que trois des personnes qui figurent sur la liste en question, ou sur les listes précédentes.

Revenant, pour un moment seulement, à la ligne de conduite que paraît avoir maintenant adoptée le nouvel Archevêque, je dirai à Votre Excellence, qu'elle n'a pu être, tout autant qu'on pourrait le penser, même abstraction faite de ce qui s'est dit à Posen, chose de premier mouvement de sa part, et résultant de ses tendances seules. En effet, après avoir trouvé dans l'Abbé Rzewuski, le premier de ses vicaires généraux, il n'a pas été encore assez heureux pour découvrir celui qui consentira à être le second; des refus ayant à deux reprises, à ma connaissance, accueilli ses offres. D'un autre côté, depuis qu'il a prononcé les premières paroles touchant les cantiques interdits par le Gouvernement, il s'est trouvé des prêtres, qui, du haut de la chaire, ont dit à leur auditoire, avec un ton d'aigreur on ne peut plus caractéristique: « Ne priez pas tout haut pour la Patrie, dans cette église, car vous y voyez des hommes de la police tout prêts à vous conduire à Orenbourg ». Si le peuple s'est abstenu de chanter, il paraît fréquenter beaucoup moins les églises que précédemment, ce qui crée un embarras de plus à Monseigneur Felinski, préoccupé de ses devoirs comme pasteur d'un troupeau qu'il doit conduire dans les voies de la religion et du salut. « Si je vais à l'église, entend-on dire, je chanterai, et si je chante, je désobéirai à mon supérieur ecclésiastique; je préfère donc rester chez moi et y prier comme je l'entends ».

On annonce, mais je ne saurais garantir la nouvelle à Votre Excellence, que des ordres ont été donnés pour faire revenir certains transports acheminés vers les parties orientales de l'Empire.

Quand on procède au dépouillement de la liste de condamnés qui accompagne la présente dépêche, on voit que sur un total de 143 personnes, il s'en trouve 91 seulement qui doivent subir la déportation hors du Royaume. Or, sur ce nombre, on compte 27 prêtres ou gens d'église, soit un tiers environ. Mais comme les gens d'église ne figurent guère dans l'ensemble de la population, que dans la proportion de 1 à 300, Votre Excellence peut juger par là, des dispositions du clergé à l'égard du Gouvernement.

La plupart des condamnés partent sans avoir même été interrogés, et sans savoir ce dont ils sont accusés, une personne du chemin de fer qui s'est trouvée à l'embarcadère avec ceux du dernir convoi, et qui a pu leur parler, a appris d'un cocher de fiacre qui faisait partie de ce convoi qu'il était déporté pour n'avoir pas voulu recevoir dans sa voi-

ture, pour le conduire à la citadelle, un prisonnier qui venait d'être arrêté. Un autre était également déporté pour avoir, le 15 octobre, refermé en passant, une porte de magasin que l'autorité venait de faire ouvrir.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les circonstances qui ont le plus particulièrement signalé les derniers jours qui viennent de s'écouler; si je me suis autant arrêté sur ce qui touche aux actes de l'Archevêque c'est que ces actes ont produit une sensation profonde, et qu'ils ont dominé tout le reste.

Doc. No. 54.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 340 (341?)

Varsovie, le 28 février 1862
(Reçu: Cabinet 7 mars, Dir. Pol. 11 mars)

Le retard qu'a éprouvé le courrier de ce mois-ci a cela de bon qu'il me met en mesure de faire connaître à Votre Excellence les notables changements survenus dans la situation de l'Archevêque, tant à l'égard du Gouvernement qu'à celui de la population. Si je parais attacher une certaine importance aux questions cléricales c'est que Votre Excellence en soit bien assurée, parce qu'elles sont en ce moment le terrain sur lequel se concentre tout l'intérêt politique.

Votre Excellence se rappellera, sans doute, que je lui ai déjà parlé d'un mandement où lettre pastorale, rédigé à Pétersbourg, soumis à une haute appréciation et rectifié dans un sens gouvernemental. Elle n'aura pas oublié, non plus, que Monseigneur Feliński ayant ensuite vu les choses de près, n'avait pas tardé à reconnaître que s'en était fait de son influence morale et (pourquoi ne le dirai-je pas?), politique, car il était venu ici avec les vues les plus conciliatrices, s'il livrait à la publicité ce document ainsi révisé. J'avais ajouté qu'à la suite de ces réflexions le prélat s'était décidé, tout à la fois, à laisser dire par ses adhérents qu'il avait égaré le projet de mandement en question, et à le remplacer, pour le moment du moins, par une allocution prononcée par lui, en chaire, le jour de la réouverture des églises.

Le Gouvernement, qui tenait à l'oeuvre à laquelle il avait participé, s'efforça d'en obtenir la publication, laissant de côté le mauvais effet qu'elle pouvait produire, en enlevant d'avance à l'Archevêque les chances d'une influence qu'une fois acquise il aurait sans doute utilisée au profit plus ou moins possible, du rétablissement de la paix publique.

De cette divergence d'opinions est né un conflit qui, si j'en crois ce qui m'est confié, pourrait finir par avoir des conséquences graves. Le Général Lüders n'ayant pu parvenir à obtenir du prélat la publica-

<sup>1)</sup> Paweł Rzewuski (né 1820), chanoine, déporté en Russie en 1865 où il est mort.

<sup>2)</sup> Prince Jan Tadeusz Lubomirski (1826-1908), déporté en Russie en 1863.

tion du mandement, dont il s'agit, fit connaître à Pétersbourg la résistance qu'il rencontrait. Le Prince Gortchakoff intervint au nom de l'Empereur et réclama de l'Archevêque l'exécution de ses engagements. La réponse de celui-ci ne se fit pas attendre. Il persista dans sa résolution et l'appuva derechef sur les considérations qu'il avait déjà déduites au Général Lüders, à savoir, qu'au lieu de calmer les esprits, cette publication ne ferait que les irriter contre le pouvoir et contre lui-même. ajoutant que toute lettre pastorale où il se trouverait prendre une couleur trop tranchée serait exclusive de l'influence dont il avait le soin pour exercer une action salutaire; qu'il fallait, en un mot, procéder ici par tempérament et point par des actes par trop péremptoires et il soumit, en même temps qu'il écrivait ainsi au Prince, un nouveau proiet de mandement, rédigé dans ce sens, au Général Lüders. Survint bientôt une nouvelle dépêche de Pétersbourg qui, laissant de côté les raisons présentées par Monseigneur Felinski, réclamait de lui l'exécution pure et simple de ses premiers engagements. Ce fut sur ces entrefaites que de Pétersbourg, dit-on, mais on ne sait par qui, aurait été envoyé au journal français «Le Monde» le texte du projet d'une lettre pastorale que ce journal a inséré dans ses colonnes et que « l'Indépendance Belge » a répété presque aussitôt, texte parfaitement conforme, du reste, à ce qui avait été convenu entre le Gouvernement russe et l'Archevêque. Le jour où «l'Indépendance Belge», qui contenait ce document, parvint à Varsovie, le Général Lüders envoya chez Monseigneur Felinski un Sieur Hignet,<sup>1)</sup> Français naturalisé Russe et qui se trouvait attaché à la censure. M. Hignet mit sous les yeux du prélat les passages du dit mandement. reproduits par ce journal: Monseigneur Felinski voulut le charger de témoigner sa surprise au Namiestnik; mais il lui fut répondu assez sèchement par M. Hignet que, ayant été simplement chargé de lui communiquer le contenu du journal, sa misson se trouvait accomplie. M. Hignet ne négligea pas cependant de laisser entendre, comme simple réflexion venant de lui, que maintenant que la lettre pastorale était connue de l'Europe entière il n'y aurait plus un aussi grand inconvénient à la rendre officielle en Pologne. La contrariété qu'éprouva de tout cela le prélat fut extrême; il se disposait à se rendre chez le Général Lüders. lorsqu'on lui remit une nouvelle et plus pressante dépêche de St. Pétersbourg qui réclamait de lui une prompte résolution et une non moins prompte réponse. Rendu chez le Général, l'Archevêque y fut tout d'abord informé qu'il avait mal interprété la parole de l'Empereur lorsque S.M. l'avait autorisé à correspondre avec lui, car ses lettres et ses dépêches télégraphiques, même, ne pouvaient plus être expédiées que par l'entremise du Namiestnik. Le prélat rédigea tout aussitôt une nouvelle dépêche télégraphique reproduisant les diverses considérations qu'il avait déjà, à plusieurs reprises, fait valoir à l'appui de son refus, mais qui venait donner un caractère des plus inattendus au conflit. Cette dépêche se terminait en effet par la déclaration qui si l'on voulait par trop lui forcer la main il était prêt à résigner ses fonctions et à se retirer dans un couvent. Ce serait, autant que je puis le savoir, dans la journée du 22 que cette dernière dépêche aurait été remise au Général; hier. 28. il n'y avait pas encore été répondu.

Ces faits, qui m'ont été confiés sous le serment du secret, ne sont pas jusqu'ici parvenus à la connaissance du public. Le Gouvernement a néanmoins jugé convenable de cacher sous l'empreinte noire de la censure le texte de la lettre pastorale reproduit par « l'Indépendance Bel-

ge » et par « le Monde ». Est-ce sur la réclamation de l'Archevêque? C'est ce que j'ignore.

Les arrestations sont moins nombreuses depuis quelques jours, ce qui peut tenir à l'approche des anniversaires des événements de février 1861. Ces anniversaires sont au nombre de deux: celui des charges de cavalerie de l'église des Paulins, qui ont eu lieu le 25 et celui des fusillades du 27 sur la place des Bernardins. On ne voulait sans doute pas irriter le peuple plus qu'il ne l'est, et l'on aura par cette considération modifié les ordres sévères en vertu desquels la Police agissait depuis 4 mois. D'un autre côté, le Namiestnik venait de publier un rescrit portant qu'à partir du 22 il ne serait plus opéré d'arrestations pour des faits antérieurs à la mise en état de siège, ou que, du moins, les gens arrêtés, dans ce cas, ne seraient plus traduits devant les commissions militaires: il y a toutefois dans cet acte des réserves qui le rendent assez peu compréhensible pour bien des gens. Que n'a-t-on fait, malgré tout, cette distinction beaucoup plus tôt, bien des infortunés qui se dirigent maintenant vers la Sibérie seraient encore dans leurs foyers près de leurs femmes et de leurs enfants, auxquels leur travail donnait à vivre. On m'assure que l'autre jour Monseigneur Felinski se plaignait au Général Lüders de ce que l'on avait condamné à des peines sévères des gens qui n'étaient coupables que de délits sans importance. Celui-ci lui avait répondu: « Mais qui donc condamnerions-nous si nous ne condamnions que des criminels? ». A défaut de ceux-ci nous déportons « les hommes influents ». La même idée s'est retrouvée d'ailleurs, dans une conversation que j'ai eue chez moi, ces jours-ci, avec un Colonel Starienkiewitch qui vient me voir de temps à autre et qui a été très employé dans ces derniers temps à l'apaisement des troubles occasionnés par les prétentions des paysans. Nous parlions de l'administration de la justice et je témoignais, de mon côté, quelque étonnement de voir déporter tant de gens pour de si minimes délits. A quoi le Colonel répondit: « l'Empereur avait ordonné la mise en état de siège du Royaume, et il fallait bien, après cela, faire des arrestations et prononcer des condamnations, sans quoi, on aurait semblé vouloir lui faire entendre qu'il n'avait pas eu le sens commun en prescrivant une telle mesure ».

Quoiqu'il en soit, le peuple a célébré, envers et contre tous, les deux anniversaires dont je viens de parler. Le 25 février on a dit des messes noires dans toutes les églises, où une grande partie de la population s'est rendue: on s'agenouillait, on priait et on se retirait. Que pouvait opposer l'autorité à cette démonstration? A moins de faire fermer les églises! Le 27 la démonstration eut un caractère plus marqué. On s'est adressé à l'Archevêque pour obtenir de lui l'autorisation de faire célébrer un service du bout de l'an dans chaque église. Le Gouvernement a fait des observations, et Monseigneur Felinski lui a répondu que si on avait demandé des services pour les victimes de ces journées, il aurait refusé, mais que comme on n'avait demandé de services que pour des personnes décédées ce jour là, il n'avait pas pu s'y opposer. Or, le 27, il y avait dans chaque église un magnifique catafalque et une messe a été célébrée en grande pompe. Les fidèles qui y ont assisté, étaient tellement nombreux que toutes les églises étaient combles. La veille, je m'étais trouvé avec le Général Križanowski,2 Gouverneur militaire, et il m'avait affirmé que si le peuple chantait les cantiques politiques on agirait à cet égard comme on avait agi le 15 octobre, moins toutefois l'envahissement des églises; c'est à dire qu'on l'aurait accablé

de coups de knout. Heureusement le peuple a été sage, et n'a pas chanté, ce qui n'a pas empêché la manifestation d'avoir un grand caractère de protestation contre la manière dont le Gouvernement avait agi, à pareil jour, l'année dernière.

Je joins à la présente dépêche la traduction du dernier numéro du journal clandestin la « Vigie », ce grand directeur de l'opinion des classes bourgeoises et populaires. Votre Excellence y verra quelle nature de sensation a produit le premier discours de Monseigneur Felinski. On répand, du reste, une adresse clandestine très dure au prélat, adresse qui, si je suis bien informé, ne serait guère que la paraphrase du mot: renégat! qui lui a été appliqué en pleine église, lors de son premier discours. Je ne crois pas avoir besoin d'ajouter que l'autorité avait déployé un grand appareil de force à cette occasion.

Une nouvelle de plus en plus répandue parmi les Russes est que le Général Lambert va revenir très prochainement pour reprendre les rênes du Gouvernement. Le Général Lüders a été très souffrant ces jours-ci et paraît ne désirer que d'être affranchi de ses fonctions gouvernementales.

P.S. L'adresse dont je viens d'avoir l'honneur de parler à Votre Excellence est moins une critique du discours de Monseigneur Felinski qu'un manifeste contre l'Empereur et sa famille, dont la déchéance comme Roi de Pologne, y dit-on, a été proclamée à Horodlo. C'est la publication la plus violente qui ait été faite jusqu'à ce moment. J'en enverrai la traduction par le prochain courrier à Votre Excellence. D'après la beauté de l'impression et du papier, je serais très disposé à penser que cet écrit soit d'une presse étrangère.

Doc. No. 55.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 369.

Varsovie, le 27 avril 1862 soir (Reçu: Cabinet 4 mai; Dir. Pol. 6 mai)

Je ne laisserai pas partir le courrier sans informer Votre Excellence d'une circonstance qui n'est pas sans gravité; le fait m'est rapporté d'une source très sûre.

Monseigneur Felinski, soit qu'il ait compris la nécessité de conquérir la confiance de son troupeau, soit qu'il ait réellement à se plaindre du Gouvernement, soit enfin que la lettre du Pape, à lui adressée dernièrement, lui ait indiqué une autre voie à suivre que celle qu'il suivait (toutes choses également possibles). Monseigneur Felinski, dis-je, vient

<sup>1)</sup> Jules Hignet, le censeur, employé souvent par le lieutenant du Royaume en missions spéciales.

<sup>2)</sup> Nikolaj Andreevič Križanovskij (1818-1888), gouverneur militaire de Varsovie.

de prendre une détermination qui ne pourrait manquer d'avoir un grand retentissement dans le pays.

Avant hier il a réuni ses deux vicaires généraux; le Doyen de son Chapitre et l'officier de son diocèse, et leur a dit: « Messieurs, je pars pour Lowicz. Je ne serai probablement pas revenu le 29 avril (jour de la fête de l'Empereur). Si je ne suis pas revenu, vous vous arrangerez pour célébrer cette solemnité comme vous l'entendrez. Quant à moi, je me crois dispensé de toute reconnaissance à l'égard de mon Souverain, qui m'a manqué de parole ».

Cette première partie de l'allocution m'est donnée comme reproduisant, mot pour mot, les paroles du prélat.

Il aurait ajouté, mais l'on n'a pas été aussi complètement affirmatif pour ce qui va suivre: « Si l'Empereur persiste dans sa mauvaise volonté manifestée à l'égard de la Pologne, je serai, sous peu, le premier à entonner le « Boże, coś Polske ».

J'ai lieu de croire que ce qui aurait mis le comble à l'irritation du prélat, est l'invitation formelle qui lui a été adressée de ne pas laisser sortir, le 25, la procession de St. Marc, qui se fait ici régulièrement tous les ans.

Je suppose qu'il va être fait des démarches pour le faire revenir de sa détermination. Je tiendrai Votre Excellence au courant du résultat que ces démarches pourront avoir. C'est toujours une difficulté très grande qui vient ainsi de surgir sous les pas du Gouvernement russe; car, si le Gouvernement se montre par trop empressé auprès de l'Archevêque, il s'expose à lui donner une idée exagérée de sa position, et s'il ne le ramène pas à lui, il en va faire le chef du parti national, qui l'environnera d'autant d'égards, qu'il lui avait jusqu'ici montré de froideur.

Doc. No. 56.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 350. Varsovie, le 30 avril 1862 (Reçu: Cabinet 3 mai; Dir. Pol. 6 mai)

Une erreur de copie a pu, dans ma dernière dépêche, porter au 5 mai, l'anniversaire de la naissance de l'Empereur Alexandre, qui s'est célébré hier, 29 avril; je serais reconnaissant à Votre Excellence si elle voulait bien faire rectifier cette erreur, dans le cas où elle aurait été commise.

A l'occasion de la solemnité du jour, il a été publié, hier matin, une liste de condamnés politiques auxquels il venait d'être remise entière de leur peine, et d'autres dont la peine a été seulement réduite de moitié.

Le nombre des personnes entièrement graciées s'élève à 44. Parmi elles se trouve 1. Le prélat Bialobrzeski, ancien administrateur du diocèse de Varsovie (d'abord condamné à mort, et dont la peine avait été réduite à un an de prison). 2. Onze ecclésiastiques et six autres person-

nes, qui avaient été internés dans des gouvernements plus ou moins reculés de l'Empire, tels que Tobolsk, Perm, Wiatka, Kostroma, etc. 3. 21 jeunes gens n'avaient qu'un simple emprisonnement à subir.

Une seconde liste contient les noms de 11 individus dont la durée de la détention a été déduite de moitié.

Déchiffrement.

La journée s'est passée dans l'indifférence et dans le calme les plus complets. L'Archevêque n'est pas revenu de Lowitch pour célébrer l'office a l'église métropolitaine, où, du reste, il n'y avait presque personne. Au peu d'effet produit par les grâces accordées, il était certain que le soir bien peu de personnes illumineraient, et c'est ce qui a eu lieu. Je ne suppose pas qu'il y ait eu dans l'ensemble plus d'une fenêtre sur cinq cents qui fût éclairée.

Il y avait, toutefois, exception en ce qui concernait le faubourg de Prague dont la principale voie de communication était entièrement, mais seule, illuminée. Je dois dire à Votre Excellence que c'était en cela une manifestation contre le Gouvernement car elle avait lieu en l'honneur de trois des personnes graciées qui, revenant de Modlin, devaient traverser le faubourg à neuf heures. A neuf heures, en effet, les voitures qui contenaient ces trois personnes et leurs familles sont arrivées à l'entrée du faubourg, suivies d'une trentaine d'autres voitures remplies des notabilités de la bourgeoisie qui s'était portée à leur rencontre jusqu'à la première station de poste. Là, un repas avait été offert aux prisonniers élargis. La rentrée du cortège s'est faite dans le plus grand silence.

Doc. No. 57.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 351. Déchiffrement Varsovie, le 3 mai 1862 (Recu: Cabinet 6 mai; Dir. Pol. 7 mai)

Aujourd'hui, 3 mai, anniversaire du jour où fut proclamée la Constitution de 91,11 ju y a eu des services dans les diverses églises de Varsovie. Les femmes s'y étaient portées tenant des rameaux verts à la main. A la fin de la messe, le peuple a entonnée ce que l'on appelle le chant des supplications (Délivrez nous, Seigneur, de la peste, de la famine et de la guerre), mais il avait remplacé le mot «guerre» par le mot «esclavage». De fortes patrouilles parcouraient les rues, tambour en tête: On n'a pas cerné les églises et l'on s'est contenté d'arrêter une quinzaine de personnes à la sortie de l'église: (des étudiants et des gens du peuple, même des femmes). Un jeune homme aurait reçu un léger coup de sabre à la tête.

<sup>1)</sup> La constitution du 3 mai 1791.

Doc. No. 58.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 353. Varsovie, le 8 mai 1862. Déchiffrement (Reçu: Cabinet 11 mai; Dir. Pol. 11 mai)

La journée d'aujourd'hui, cause de tant d'appréhensions, se passe dans le plus grand calme; mais il a fallu faire de grands efforts, me dit-on, pour contenir le peuple qui voulait à toute force tenter une manifestation. Pas un magasin n'est ouvert et les églises étaient combles ce matin; on y fêtait le patron de la Pologne, St. Stanislas.

Les rues sont parcourues par des patrouilles nombreuses, et un camp de deux bataillons (levé pendant l'hiver) est rétabli depuis avant hier aux alentours du Belvédère qui sont les Champs Elysées de Varsovie.

Doc. No. 58A.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 356. Varsovie, le 23 mai 1862 (Reçu: Cabinet 3 juin, Dir. pol. 5 juin)

C'est encore par le récit des démêlés de l'Archevêque Felinski avec le Gouvernement que je commencerai cette dépêche. L'Eglise est tellement liée ici au sentiment de la nationalité, et dès lors à la politique, que je croirais n'informer Votre Excellence qu'imparfaitement de ce qui touche aux affaires générales du Royaume, si je n'attachais qu'une importance secondaire aux faits qui vont suivre.

J'ai déjà informé Votre Excellence qu'une longue et vive explication avait eu lieu entre Monseigneur Felinski et le Général Lüders, et que celui-ci avait dit au prélat qu'il avait perdu la confiance du Gouvernement. La conférence dont il est question avait été motivée par la réception d'une dépêche du Prince Gortchakoff adressée au Général Lüders. Dans cette dépêche le Prince exprimait le plus grand étonnement de ce que l'Archevêque avait parlé en chaire, lors de son arrivée, des promesses qu'il assurait lui avoir été faites par l'Empereur. Or, le Prince Gortchakoff déclarait que l'Empereur n'avait fait aucune promesse ni pris aucun engagement lors de l'audience qu'il avait bien voulu accorder au prélat, et que c'était, tout au plus, s'il lui avait exprimé, en termes assez vagues encore, ses bonnes dispositions pour la Pologne. L'Archevêque resta comme stupéfait à ce discours, et il aurait répondu que si quelqu'un se méprenait, c'était le Prince Gortchakoff qui assurément ignorait comment le choses s'étaient passées. Mais Sa Grandeur n'en fut pas moins invitée à ne plus s'ingérer dans les questions de Gouvernement, ce qu'elle paraît, dirent ses partisans, vouloir exécuter au pied de la lettre. Déjà Monseigneur Felinski avait commencé à le prendre très haut avec l'autorité supérieure, car, dès le 5 mai, ayant répondu à un rescrit du Ministre des Cultes qui lui demandait de prendre des mesures pour qu'à l'avenir on n'illuminât plus les statues placées devant les églises, et pour qu'on ne chantât plus les cantiques patriotiques, que l'on s'était mis à chanter de nouveau, malgré l'état de siège, l'Archevêque avait répondu que c'était là une ordonnance de police « qu'il trouvait aussi inconvenant que blessant pour sa dignité, l'ordre qu'on lui avait transmis, et qu'il espérait qu'à l'avenir on ne lui en tramsmettrait plus de semblables ».

Les chants continuèrent donc, ainsi que les illuminations, principalement aux Carmes et aux Capucins. Sur le socle de la statue qui est devant cette dernière église, on avait placé une inscription « à la Vierge Marie, Reine de Pologne ». La rue du Miel, où se trouve le couvent des Capucins, n'offrant pas des moyens de développement suffisants pour les troupes, ce fut du côté de l'eglise des Carmes que fut dirigée l'action de la police et de la force armée. Sur le soir, les cosaques appuyés par un bataillon de ligne se présentèrent devant les Carmes et arrêtèrent 4 à 5 femmes du peuple et trois jeunes personnes de la burgeoisie, puis, les cosaques, courant sur la foule, distribuèrent de nombreux coups de Kantchouk comme au 15 octobre.

Le 17 après midi, parut un article ainsi conçu:

« Plusieurs personnes, notamment des femmes ne faisant pas partie de hautes classes de la société, ont chanté cette semaine dans les églises des hymnes prohibées.

« Presque tous furent arrêtés par la police en sortant de l'église, il convient d'ajouter que la majeure partie des fidèles ne prit aucune part à ces chants, qu'ils s'empressèrent au contraire de quitter la maison du Seigneur, et que plusieurs voix s'élevèrent sagement pour empêcher le scandale.

«Prenant cette dernière circonstance en considération et d'un autre côté ne voulant pas répondre par un refus à la requête qui lui a été présentée par le très vénérable Archevêque, le Général Aide de camp Lüders, substitut du Namiestnik dans le Royaume, a daigné ordonner de n'arrêter personne ce soir samedi et demain dimanche, à la sortie des églises où l'on aurait chanté des hymnes interdits, abandonnant au clergé le soin d'influencer le public par la persuasion.

« Si malgré cet essai, entrepris uniquement à la demande de l'Archevêque, qui espère mettre des bornes au mal et éviter le sacrifice de nouvelles victimes, des hymnes, des couplets ou des vers prohibés se faisaient entendre dans une ou plusieurs églises, les arrestations auxquelles on désirait mettre un terme auront lieu derechef, lundi 19, comme précédemment, à la sortie des églises, à l'effet de vaincre par la force ceux qui fermeront l'oreille à la voix de la persuasion ».

Le Général Lüders envoya cet article à l'Archevêque, lui enjoignant de le faire lire immédiatement en chaire, dans toutes les églises. L'Archevêque n'avait rien demander au Général, aussi sa surprise fut sans égale, lorsqu'il vit que c'était uniquement, sur sa demande, qu'il était accordé deux jours au peuple pour chanter les hymnes patriotiques, après quoi l'autorité poursuivrait ces chants avec toutes les rigueurs de l'état de siège. Le prélat consulta plusieurs personnes, et d'après leurs conseils, se décida à faire ce qu'on lui demandait; cela eut lieu le samedi soir. A cette lecture, le peuple ressentit contre Monseigneur Felinski une irritation qui n'est pas encore calmée, et tout ce que celui-ci avait gagné

de terrain, depuis quelques jours, dans l'esprit de son troupeau, se trouve à peu près perdu. Votre Excellence verra par la pièce jointe (n. 2) comment à la date du 29 avril, il était traité dans un écrit clandestin. Etait-ce là ce que voulait le Gouvernement, ou bien voulait-il, en rendant l'Archevêque responsable de ce qui arriverait, s'il ne faisait pas publier l'avis en question, le forcer à démentir implicitement sa trop fière réponse au Ministre des Cultes? C'était évidemment l'un et l'autre. En l'absence de toute juridiction civile ou administrative, le Gouvernement ne peut, en effet, agir que par violence ou par subterfuge à l'égard d'une autorité inamovible comme c'est celle d'un Evêque. Or, la violence serait dangereuse après tout le bruit fait par l'arrestation et par la condamnation de l'Abbé Bialobrzeski; on a préféré recourir à la ruse.

Le peuple a chanté le samedi soir, mais le lendemain, loin de voir un avis charitable dans l'article publié d'ordre du Gouvernement, il n'y a pas vu qu'un piège, et s'est fait une sorte de point d'honneur de ne s'y pas laisser prendre, c'était bien assez pour lui de ce qui s'était fait l'un des jours précédents, et qui, si ce que l'on rapporte est exact, serait bien plus propre à déshonorer l'autorité qu'à la faire estimer, voici le fait tel qu'on l'entend répéter de tous côtés: une jeune personne de 19 ans, petite fille du Général Magdalinski, et cousine du Général Gerstenszweig, celui qui s'est brûlé la cervelle le 15 octobre dernier, étant Gouverneur général de Varsovie, a été arrêtée à la sortie de l'église et conduite à l'hôtel de ville où elle aurait passer la nuit au milieu de filles de mauvaise vie arrêtées pour raison d'hygiène publique, et le lendemain, on l'aurait soumise à la même visite que ces misérables femmes, puis, on l'aurait rendue à la liberté. Je laisse à penser à Votre Excellence, à quel point une telle nouvelle a dû agiter la population. Peut-être est-elle fausse; mais dans ce cas, elle pourrait bien être une invention de la police mise en circulation pour dégoûter les femmes d'aller aux églises. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je serais heureux si rien n'était vrai dans tout cela, et s'il fallait y voir plutôt une méchante supposition du peuple qu'une diabolique invention de la police.

Malheureusement ce n'est pas par un grand scrupule de légalité que les hauts fonctionnaires se distinguent ici; voici un autre fait de nature à prouver que l'usage d'un pouvoir non contrôlé peut porter l'homme de gouvernement à un tel abus d'autorité qu'il en perde tout jugement. Le Général Kriżanowski qui, ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Excellence dans une précédente dépêche, se croit en droit de décimer la population du Royaume, « comme on décime un régiment qui s'est mis en révolte », aurait, pendant son intérim des fonctions de namiestnik, après le départ du Général Lüders pour St.-Pétersbourg, revêtu de son approbation la condamnation à l'enrôlement dans l'armée d'Orenbourg de 4 jeunes gens qui, appelés comme témoins dans une enquête relative à des détenus politiques, auraient disculpé ces accusés des délits dont on les accusait. Au retour du Général Lüders, une personne qu'il connaît beaucoup lui avant présenté cette condamnation comme une iniquité. le Général, séance tenante, aurait fait appeler le gouverneur militaire (Général Kriżanowski), et lui aurait adressé de vifs reproches pour sa conduite dans cette affaire. A quoi ce dernier aurait répondu qu'il n'avait rien signé de pareil. Mais l'ami du Général Lüders qui était présent aurait tiré de sa poche une expédition de l'arrêt, et aurait montré, au bas de l'expédition, la mention de la signature du gouverneur militaire, faisant fonction de namiestnik. Alors, le Général Krizanowski aurait répliqué qu'il avait dû donner cette signature dans un moment d'absence, comme il a prétendu en avoir souvent, depuis le siège de Sébastopol, où il a reçu une contusion à la nuque. Le lendemain, ajoute-t-on, le Général se serait mis au lit et aurait fait constater, par un certificat de son médecin, l'état maladif de son cerveau pour motiver une demande de congé. Ce qu'il y a d'incontestable pour moi, dans tout cela, c'est que le Général Kriżanowski a été, ou s'est fait très malade pendant deux ou trois jours. Ses amis le disent mieux maintenant, et l'on continue à affirmer qu'il se retire du service par suite de sa maladie, et qu'il doit préluder à sa demande de mise à la retraite par une demande de congé pour aller aux eaux, ainsi que cela se fait assez ordinairement.

Les officiers arrêtés pour fait de menées révolutionnaires sont toujours à la citadelle, bien qu'il y ait des gens affirmant qu'ils ont été fusillés. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que deux convois du chemin de fer sont partis dans la direction de Pétersbourg emportant, l'un 80 soldats, et l'autre 200, J'ai entendu affirmer que ce n'étaient pas de simples militaires, mais des officiers revêtus de la capote du soldat, et qu'on envoie dans l'intérieur de l'Empire pour les soustraire à l'influence pernicieuse des agents de troubles. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ces départs n'ont commencé que le lendemain du jour, où les ingénieurs français ont eu remis le service du chemin de fer à des ingénieurs russes. Il paraît qu'il existe toujours du mécontentement dans les régiments qui se trouvent au camp de Powazki. Mais il est difficile de s'en assurer, personne ne pouvant passer les barrières de la ville sans un passeport valable pour une fois seulement, et qui encore l'on n'accorde pas à tout le monde. Je dois dire néanmoins qu'en ce qui me concerne, lors que j'ai eu des courses à faire à la campagne, on m'a toujours laissé passer sur le vu de ma carte de visite. Votre Excellence comprendra cependant que par prudence je n'use pas de cette faculté pour diriger mes promenades hors la ville, du côté du camp de Powazki. Je me crois tenu à beaucoup de circonspection, et dimanche dernier encore, me trouvant invité à dîner chez la Comtesse Potocka à Willanow, où devait se trouver l'Archevêque, je m'en suis excusé pourqu'on ne tirât pas des conséquences singulières de ma rencontre avec le prélat.

Le bruit de visites domiciliares, faites chez deux ou trois généraux, et notamment chez le Comte Tolstoï qui a rang de général d'armée, est toujours maintenu comme vrai par le public, mais le Gouvernement nie que ces visites aient eu lieu. J'aurais pu m'en assurer en allant chez le Comte Tolstoï lui-même, qui est de mes amis, mais ici encore la prudence m'a retenu. Du reste il se pourrait que ces recherches domiciliaires fussent une nouvelle preuve des absences d'esprit du Général Kriżanowski, et que la chose eût eu lieu sans que la partie du Gouvernement, douée de quelque raison, y eût participé! Les autres généraux, signalés comme ayant été l'objet de pareilles perquisitions, sont le Général Merchelewicz et le Général Paulucci.

Dans l'état actuel des esprits, il est grandement à craindre que les processions des Rogations qui durent trois jours, et qui commencent après-demain, si elles se font, n'amènent quelqu'éclat, et si elles ne se font pas, ne soient, d'une autre façon, un sujet de troubles. J'avais donc raison de dire à Votre Excellence, dans le plus grand nombre des dépêches que j'ai eu l'honneur de lui adresser, depuis plus d'un an, que l'on ne calmerait pas facilement le peuple de ce pays, et que ce qu'on appelait le parti modéré n'exerçait aucune influence et se trouverait in-

cessamment débordé par l'opinion publique. Je ne veux pas dire par là qu'il ne se présentera plus de moments de calme apparent, mais cela ne prouvera que l'apaisement des passions qui se concentreront pour faire explosion à l'instant opportun. C'est ainsi que nous voyons le deuil s'atténuer par moments, en ce sens qu'au lieu de le porter en noir quelques personnes le portent en gris et noir; mais qu'un mot, qu'un geste de l'autorité vienne blesser le sentiment national, et le deuil reparaît dans sa plus audacieuse pureté; c'est ce qui a lieu particulièrement en ce moment.

Le Gouvernement russe ne sait pas assez, à mon avis, quel intérêt il aurait à calmer la Pologne; car la Pologne pourrait bien être la grande officine où se fabriquent presque tous ces écrits qui circulent en Russie. J'en citerai comme exemple la proclamation datée de St.-Pétersbourg que j'ai transmise en original et en traduction à Votre Excellence par un des derniers courriers (dépêche No. 346), et que, depuis, les journaux nous ont appris avoir été distribuée à Saint-Pétersbourg et à Moscou. Cette proclamation, dis-je, est partie, en nombre considérable d'exemplaires, de Varsovie.

P.S. J'emprunte au journal le « Czas » les noms et l'âge des femmes arrêtées le 15 mai, à l'église ou devant l'église des Carmes; Votre Excellence y verra quelle peut être l'importance politique de ces arrestations: Anne Czajewicz, 15 ans; Marianne Bugayska, 16 ans; Sophie Rutkowska, 16 ans; Françoise Dzewiecka, 18 ans; Mathilde Rutkowska, 17 ans; Léocadie Piotrowicz, 18 ans; Marianne Roszynska, 20 ans; Bronisława Compioni, 18 ans; Jeanne Szawarska, 30 ans; Jeanne Nowacka, 28 ans; Emilie Hauke, 16 ans; Hélène Gajewska, 16 ans; Alexandrine Miłobędzka, 17 ans; Marie Meżynska, 19 ans.

Ces pauvres filles ou femmes ont eu aussitôt la tête rasée, et on les a renfermées dans une maison de force.<sup>1)</sup>

Doc. No. 59.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 357. Varsovie, le 28 mai 1862 (Reçu: Cabinet 3 juin; Dir. Pol. 5 juin)

Les grandes appréhensions qu'on avait connues au sujet de la sortie des processions, pendant les trois jours des Rogations, ne se sont pas trouvées justifiées. Le Gouvernement a laissé sortir les processions; la foule les a suivies; elle a entonné le chant des supplications, auquel plusieurs ont fait le changement: «Délivrez nous de l'esclavage»

<sup>1)</sup> Ce document est en partie publié par: Irena Koberdowa, Raporty polityczne konsulów generalnych Francji w Warszawie 1860-1864, Wrocław 1965.

(au lieu de la guerre); l'autorité a fait la sourde oreille, et tout s'est passé dans le plus grand calme.

Depuis les arrestations des jeunes filles devant l'église des Carmes, et depuis l'indigne traitement que l'on a fait subir à Mlle Madalińska, l'autorité paraît s'être, comme effrayée, de sa regrettable conduite, et a imprimé une sorte d'arrêt à ses emprisonnements. La question est de savoir combien cela durera.

D'autant plus qu'il vient de se passer un fait de nature à donner à douter que l'on puisse voir un jour régner ici la moindre apparence de légalité. Les gens ardents s'en servent pour exalter les passions. Voici ce dont il s'agit: Au 8 avril 1861 se montra au milieu de la foule, sur laquelle tirait la troupe, un certain Nowakowski.1 Ce jeune homme, ayant une croix à la main, se tenait debout pendant que le peuple, agenouillé autour de lui, chantait des cantiques. Nowakowski arrêté le jour même fût conduit a la citadelle et n'en est sorti que ces jours passés. L'état de siège n'ayant été établi que le 15 octobre, il dut être renyoyé devant la juridiction civile, qui l'a acquitté en première instance. Le Procureur du Roi ayant interjeté appel de ce jugement, Nowakowski a derechef été acquitté par la Cour de seconde instance. Enfin, sur un nouvel appel du Ministère public, il a été renvoyé par devant la section criminelle du Sénat, composée en entier des Russes, laquelle l'a acquitté également. Assurément, si jamais homme a dû être rendu a sa famille, c'est celui-là. Eh bien! le lendemain de son dernier acquittement, on l'a condamné, par décision administrative, à 10 années de Sibérie, et on l'a fait partir immédiatement pour cette destination.

Le peuple s'appuie sur cette déportation pour déblatérer plus fort que jamais contre le Gouvernement, et des gens viennent me voir pour me dire: « Commencez-vous à comprendre? Vous rendez-vous compte des bonnes raisons que nous avons pour affirmer que jamais on n'a pensé à Pétersbourg à nous donner des institutions libérales quelconques? On a parlé des bonnes intentions de l'Empereur dans vos Chambres aussi bien que dans les Chambres anglaises. Que pensera-t-on de ce qui vient d'arriver dans l'affaire de Nowakowski, et dans celle des jeunes femmes traitées au mépris de toutes les lois de la pudeur ».

Ces raisonnements sont, bien entendu, colportés dans les provinces et irritent l'esprit des populations. D'un autre côté, voici le langage des rares partisans du Gouvernement: «L'Empereur ignore ce qui se passe, on le trompe; il ne permettrait jamais de pareilles infamies ». Je ne sais si le Général Lüders lui-même ne craint pas d'être le jouet d'une politique astucieuse; mais hier il s'est trouvé, de sa personne, sur le passage de la procession, il a marché pendant au moins 500 mêtres à côté d'elle, et paraissait vouloir s'assurer, par ses yeux du cachet politique qui pouvait être imprimé à cette sorte de cérémonies.

Tout ce contrôle arrive un peu tard parce qu'on a laissé gagner trop de terrain aux passions haineuses, et que surtout on leur a fourni trop d'aliment. Aussi, voyons-nous apparaître chaque jour de nouveaux écrits clandestins. Leur nombre est tel que je dois renoncer à les faire traduire. Je n'ai fait d'exception que pour le «Glos z Warszawy» du 20 mai (La voix de Varsovie), parce qu'il contient une sorte de manifeste de ce que le parti Wielopolski appelle le parti rouge.

<sup>1)</sup> Karol Nowakowski (1835 [?]-1867), étudiant, arrêté le 8 avril 1861, il fut déporté en Sibérie où il mourut.

Doc. No. 60.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 358.

Varsovie, le 28 mai 1862 10 heures du soir (Reçu: Cabinet 3 juin; Dir. Pol. 5 juin)

Il circule ici, depuis ce matin, une nouvelle dont je dois informer Votre Excellence, bien que je n'en connaisse jusqu'à ce moment que le gros. Le Grand Duc Constantin serait nommé Vice-Roi de Pologne, avec M. Wielopolski pour Directeur Général des Affaires Civiles. On va jusqu'à annoncer l'arrivée du Grand Duc pour le 8 juin, mais l'on ne dit pas s'il s'agit du nouveau style ou de l'ancien.

Dans le peuple quelques personnes émettent l'idée de recevoir le Grand Duc comme Roi de Pologne, et non comme Vice-Roi. J'aurai soin de tenir, par la poste, Votre Excellence informée de tous les détails relatifs à ce sujet.

Doc. No. 61.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 359. Déchiffrement Varsovie, le ler juin 1862 (Recu: Cabinet 4 juin; Dir. Pol. 5 juin)

On s'entretient de plus en plus de la nomination du Grand-Duc Constantin au poste de Vice-Roi: on attend aujourd'hui, dit-on, M. le Comte Adlerberg," et dans quelques jours M. Wielopolski. Le Grand-Duc Constantin viendrait plus tard.

L'idée d'acclamer, à son arrivée, le Grand-Duc Constantin, Roi de Pologne, a été abandonnée presqu'aussitôt que conçue, et l'on se conduira sans doute à l'égard du Prince avec ni plus ni moins d'empressement que s'il s'agissait d'un Général Lambert ou d'un Général Sukhozanet quelconque. Cette nomination ne semble du reste satisfaire personne jusqu'à ce moment.

<sup>1)</sup> Aleksandr Vladimirovič Adlerberg (1818-1888), général, aide de camp du tzar Alexandre II.

Doc. No. 62.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 363. Varsovie, le 3 juillet 1862 Déchiffrement (Reçu: Cabinet 6 juillet; Dir. Pol. 8 juillet)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence par ma dernière dépêche, la tentative d'assassinat commise sur la personne du Général Lüders a précipité le départ du Grand-Duc Constantin.

Son Altesse Impériale est arrivée ici accompagnée de la Grande-Duchesse, entre 5 et six heures du soir. Il y avait beaucoup de monde au débarcadère; principalement des Juifs et des Russes. Une partie de la foule a crié « Vive le Roi, Vive la Reine de Pologne ».

Sur le reste du parcours (le Prince n'avait pas d'escorte) il y avait bon nombre de personnes réunies pour le voir passer; mais pas un cri ne s'est fait entendre s'il n'est de quelques faibles groupes de 10 à 20 personnes placés de distance en distance. Très peu de gens même se déccuvraient. Le soir, pas une maison n'est illuminée.

Son Altesse Impériale est allée ce matin aux deux cathédrales, grecque et catholique; et elle a reçu les autorités civiles et militaires.

Je compte toujours partir le 8 au 10; il ne m'est pas possible de faire autrement; et encore je laisserai ici beaucoup de mes intérêts matériels en souffrance.

Doc. No. 63.

DE SÉGUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 365. Varsovie, le 6 juillet 1862 (Reçu: Cabinet 9 juillet; Dir. Pol. 10 juillet)

Le Grand-Duc Constantin a reçu, ce matin, le corps consulaire, et a parlé à chacun de nous avec la plus grande obligeance. En ce qui m'est particulier, S.A.I. a bien voulu témoigner une sorte d'étonnement de mon prochain départ.

La présentation terminée, le Prince s'est placé presque en face de moi, et a dit: « J'ai reçu de l'Empereur Napoléon, de la Reine d'Angleterre, du Roi de Prusse, du Roi des Belges et d'autres souverains des dépêches, écrites au sujet de l'accident qui m'est arrivé. J'y ai naturellement répondu; mais je vous prie, Messieurs, de réitérer l'expression de mes sentiments de gratitude pour ces témoignages personnels, probablement je recevrai encore d'autres dépêches analogues.

Le soin avec lequel le Grand-Duc a évité de parler de l'Empereur François Joseph, nous a tous étonnés, et a fort embarrassé le baron Lederer, Consul Général d'Autriche.

Du reste, à la légère blessure près, que S.A.I. a reçue, elle paraît bien portante.

## BÉRENGER, GÉRANT DU CONSULAT DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

## DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Varsovie, le 13 juillet 1862.

Le Gérant du Consulat Général de France à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères. Paris

La Grande-Duchesse est heureusement accouchée ce matin 9 heures d'un fils auquel le Grand-Duc Constantin a donné le nom de Waclaw Wingislas. La ville est illuminée.

P. Bérenger

Doc. No. 65.

BÉRENGER, GÉRANT DU CONSULAT DE FRANCE À VARSOVIE À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Varsovie le 8 août 1862 No. 3. (Reçu: Cabinet 12 août; Dir. Pol. 13 août)

Avant-hier au moment où le Marquis Wielopolski montait l'escalier du palais des finances pour aller, comme il en a l'habitude, présider aux travaux de la Commission Gouvernementale qui y siège, un jeune homme d'une vingtaine d'années, qui descendais les marches, s'approcha de lui et lui tira presque à bout portant, sans l'atteindre, un coup de revolver. Aussitôt le Marquis, avec le plus grand sang-froid, marcha, en le menaçant de sa canne, sur cet assassin, qui s'enfuyait, et échappa avec le même bonheur à un second coup tiré de plus loin. Les portes des cours furent immédiatement fermées. Après quelques difficultés on s'empara du coupable et on le mena devant le Grand Maître de Police: là, il déclara s'appeler Ryll' et être ouvrier lithographe; il donna des explications fort peu vraisemblables sur la manière dont il avait été poussé au crime et dans son maintien montra, du reste, fort peu d'énergie et de courage. Il est fils d'émigré, né en France et gracié seulement depuis six ans. L'arme dont il s'est servi est fort belle.

Quant au Marquis, il ne s'est pas départi un seul instant de son calme habituel; il a présidé d'un bout à l'autre la séance, à laquelle il se rendait; répondant toujours « ce n'est rien, ce n'est rien », aux personnes qui s'empressaient autour de lui. Le soir, il a fait sa promenade ordinaire dans les rues et les allées de la ville et n'est rentré chez lui que la nuit tombée.

Il n'est plus permis maintenant de douter que ces assassinats ne soient la conséquence d'un système adopté par un des partis le plus exalté. Comme le Général Lüders, le Marquis Wielopolski avait été prévenu d'avance de ce qui devait lui arriver par une lettre anonyme; on entend désigner déjà l'Archevêque comme réservé au même sort. Le fait est que son impopularité augmente tous les jours. Un nouveau journal clandestin, uniquement destiné au clergé (la voix d'un ecclésiastique polonais), a consacré son premier numéro à flétrir sa conduite, et deux ou trois prêtres seulement ont consenti à l'accompagner à la cérémonie du baptême. L'Evêque Plater, entr'autres, a refusé de se joindre à lui. En ce moment, une fermentation extrême règne dans le Royaume, et à Varsovie. Le bruit courait, ces jours derniers, parmi les partisans d'un mouvement, que des émissaires avaient été choisis dans leur sein et envoyés en Lithuanie pour juger si les esprits y étaient aussi préparés que dans le Royaume. Selon leur réponse, on devait ou non commencer une insurrection, comptant sur la neutralité de l'armée. Le 12 était même fixé comme le jour décisif: mais le terme paraît avoir été reculé. Quoiqu'il en soit, je ne crois guère à une explosion si prochaine, et je pense que, malgré le mauvais esprit des troupes, le parti avancé pourrait peut-être se tromper gravement en comptant sur leur coopération.

Hier a eu lieu le baptême du fils du Grand-Duc au palais de Lazienki. Toute l'administration, les clergés des différents rites, le Conseil Municipal outre le Corps Consulaire s'y trouvaient représentés. Le Grand-Duc Alexandre, second fils de l'Empereur arrivé depuis l'avant-veille, servait de parrain au petit prince, au nom de son père. Cent quatorze personnes ont été graciées à cette occasion. On prétend que plusieurs dames avaient reçu des avertissements anonymes de ne pas se rendre à la solemnité. Il n'y en avait, du reste, qu'une dizaine, femmes ou filles de hauts fonctionnaires. Néanmoins, tout s'est passé tranquillement. Le soir, il y a eu spectacle à la cour mais peu de monde s'y est rendu, les Consuls même ne s'y trouvaient pas. La ville était à peine illuminée.

Doc. No. 66.

VALBEZEN, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 1. Varsovie, le 16 août 1862 (Recu: Cabinet 19 août; Dir. Pol. 20 août)

Je regrette bien profondément que la première dépêche que je suis appelé à adresser à Votre Excellence de mon nouveau poste, dont le service m'a été remis le 11 août, soit consacrée à l'entretenir du nouvel attentat dirigé contre les jours du Marquis Wielopolski.

Hier, vendredi, 15 août, à 7 heures du soir, le Chef du Gouvernement Civil, passait en voiture découverte dans la promenade des allées, lorsqu'un jeune homme, armé d'un poignard, s'est élancé de la foule sur l'équipage. Le cocher du Marquis, homme vigoureux, remarquant cette démonstration ennemie, balafra immédiatement de son fouet la figure de l'assassin, qui, portant deux coups de poignard au hazard sur la portière de la voiture, prit immédiatement la fuite. M. Joseph Wie-

<sup>1)</sup> Ludwik Ryll (1843-26-VIII 1862), lithographe.

lopolski, qui suivait son père dans une autre voiture, se mit immédiatement à la poursuite du meurtrier, parvint à le saisir et à le remettre entre les mains des agents de police. Ce misérable se nomme Jan Rzandca, a environ vingt ans, est natif, dit-on, de Varsovie et exerçait à Varsovie la profession de lithographe.

Je n'entretiendrai que pour mémoire Votre Excellence des bruits qui circulent en ville et affirment que non seulement l'instrument du crime empoisonné, mais que Rzondca lui-même aurait été empoisonné par ses complices, ainsi que le prouveraient les vomissements dont il a été saisi, quelques instants après son arrestation.

Mes collègues d'Autriche, de Prusse et moi, par un singulier et heureux hazard, étions réunis chez le Colonel Staunton<sup>3)</sup> autour d'une table de whist, lorque M. Bérenger<sup>4)</sup> est venu nous annoncer l'attentat dont le Marquis Wielopolski avait failli être victime. Immédiatement et d'un commun accord, nous nous sommes rendus chez le Chef du Gouvernement Civil, pour protester au nom de l'Europe civilisée contre une série d'attentats qui déshonorent la cause de l'infortunée Pologne!

Doc. No. 67.

VALBEZEN, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 2. Varsovie, le 16 août 1862 (Reçu: Cabinet 19 août; Dir. Pol. 20 août)

C'est avant-hier, jeudi, 14 août, qu'a eu lieu le procès de Jaroszynski<sup>1)</sup> et je crois bien faire en n'attendant point l'opportunité du portefeuille pour transmettre à Votre Excellence quelques détails à ce sujet.

La cour martiale qui s'était réunie dans une salle du Palais du Gouvernement était composée de 7 membres et présidée par le Général Merkhelewicz. Les débats ont été publics, en ce sens du moins que des cartes d'entrée, au nombre de 150 environ, avaient été distribuées parmi les personnes considérables et la presse de Varsovie. Étranger, comme je le suis à la langue du pays, je n'ai point fait usage du billet qui m'avait été envoyé; mais M.Bérenger, qui comprend à peu près le polonais, a suivi les débats dans leur entier et m'a donné en cette circonstance, une mesure de ce que je peux attendre de son zèle et de son dévouement.

L'acte d'accusation, lu à l'audience, a établi que, dans le courant de juin, un de ses camarades, nommé Rakoski, avait demandé au prévenu Jaroszynski s'il était prêt à sacrifier sa vie pour son pays. Jaroszynski ayant fait une réponse affirmative, il fut conduit par son camarade à l'hôtel de Rome et mis par lui en présence d'un Sr. Ignace

<sup>1)</sup> Józef Wielopolski (1834-1901).

<sup>2)</sup> Jan Rzońca (1843-26-VIII-1862).

<sup>3)</sup> Edouard Stanton, consul d'Angleterre à Varsovie.

<sup>4)</sup> Paul Bérenger, élève consul à Varsovie.

Chmielynski <sup>2)</sup> qui lui adressa la même question, question à laquelle il fit de nouveau une réponse affirmative. Il lui fut dit alors par Chmielynski qu'il s'agissait de tuer le Marquis Wielopolski, le plus grand ennemi de la Pologne, et Jaroszynski accepta, sans hésiter, cette tâche criminelle. A quelques jours de là, dans une autre visite qu'il fit à l'Hôtel de Rome, il fut proposé à Jaroszynski par Chmielynski d'attendre aux jours du Grand Duc tandis qu'un jeune homme, à lui inconnu, présent à l'entrevue se chargerait d'assassiner le Chef du Gouvernement Civil.

Les deux visiteurs, ayant accepté l'abominable tâche qu'on leur offrait, il leur fut remis à chacun par Chmielynski un revolver et un poignard. Une première fois, à l'arrivée du Grand Duc, Jaroszynski et son complice se rendirent au débarcadère du chemin de fer pour accomplir l'oeuvre de sang. La vue de la Grande Duchesse qui donnait le bras à son mari, émut le coeur de Jaroszynski; un motif inconnu détournait aussi de son criminel dessein le complice de l'accusé et tous deux rentrèrent à domicile; mais sans renoncer à leur projet. Le lendemain les deux assassins allaient au Grand Théâtre, et Jaroszynski tirait un coup de pistolet contre le Grand Duc, tandis que l'autre conjuré, mieux inspiré, s'enfuyait en abandonnant sous une table d'un café voisin son pistolet et son poignard.

Après la lecture de ce rapport, il a été procédé à l'interrogatoire de l'accusé qui a déclaré se nommer Jaroszynski, être né aux environs de Lublin, exercer la profession de tailleur et être âgé de 19 ans. Le prévenu a ajouté qu'il avait été poussé au crime par l'amour de la patrie, et que s'il avait fait des révélations, ce n'était que lorsqu'il avait eu la preuve que les organes du parti exalté polonais, tels que le « Czas » et le « Dziennik Poznański », désavouaient son oeuvre. L'attitude de l'accusé pendant les débats a été remarquablement calme, presque distinguée; ses réponses intelligentes. Il était vêtu convenablement et même avec une certaine affectation de recherche. Des témoins appelés après l'interrogatoire du prévenu ont constaté son identité, et parlé pour la plupart avec éloge de son caractère et de sa probité. L'on a entendu ensuite le Maître de l'Hôtel de Rome et ses domestiques, qui ont confirmé les déclarations de Jaroszynski et affirmé qu'un individu prenant le nom d'Ignace Chmielynski avait habité l'hôtel depuis le mois de Décembre et avait disparu, le soir même du crime. Aucun de ces témoins toutefois n'a reconnu Jaroszynski pour un des visiteurs habituels de leur hôte. Quant aux témoins qui se trouvaient sur les lieux .u moment de l'attentat, on s'est contenté de recevoir la déposition des deux gendarmes qui ont arrêté Jaroszynski et de lire la déposition des Aides de Camp, dont le Prince était suivi à la sortie du théâtre. Il n'a rien été tenté pour établir la provenance de l'instrument du crime.

La défense présentée par l'Avocat Groznicki, en faisant planer le doute sur l'identité de l'assassin avec Jaroszynski conformément à l'opinion répandue dans les basses classes de la population malgré les aveux de ce dernier, s'est attaché à attaquer les formes de la procédure. Le défenseur a fait remarquer que conformément au Code Criminel Prussien (le Code Criminel Prussien est en usage à Varsovie, tandis que l'on suit dans les districts frontières de la Galicie le Code Autrichien), l'accusé ayant fait des révélations, sa vie était de droit sauvegardée. De plus il a pris acte que ni dans l'instruction ni même à l'audience les témoins n'avaient prêté serment. A cette observation les juges eurent quelque indécision, et un moment ont paru disposé à recommencer les

débats: mais un d'entre eux ayant rappelé que l'Empereur avait ordonné que le procès fût terminé en 24 heures, le tribunal résolut de ne pas prendre en considération l'observation du défenseur!!!

Le jugement rendu par la Cour Martiale condamne Jaroszynski a être fusillé et détenu dans les fers jusqu'au moment de l'exécution.

Il est sans doute profondément à regretter que les irrégularités capitales ayent signalé ces débuts du Gouvernement russe dans la voie de la légalité, je pense même presque dire de l'humanité. Ces réserves faites, faut lui tenir grand compte d'avoir, en admettant le public même restreint aux débats, donné à la défense de sérieuses garanties. C'est là un premier pas qui honore véritablement le Gouvernement du Grand-Duc.

Les détails que je viens de retracer m'on été donnés par M. Bérenger et confirmés par plusieurs personnes présentes à l'audience à laquelle n'assistait, d'ailleurs, aucun sténographe. Je crois donc sans garantir à Votre Excellence leur minutieuse exactitude, pouvoir affirmer qu'ils retracent assez fidèlement l'ensemble des débats.

Doc. No. 68.

VALBEZEN, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 3. Varsovie, le 25 août 1862 (Recu: Cabinet 2 septembre; Dir. Pol. 3 septembre)

Arrivé à Varsovie, le 10 août, remise du service m'a été faite, le lendemain, par M. Bérenger, comme je l'ai annoncé à Votre Excellence dans ma dépêche No. 1 (Timbre de la Direction Politique). Le même jour, j'ai rendu visite au Ministre Wielopolski, à M. Tegoborski, Directeur de la Chancellerie diplomatique du Grand-Duc, à l'Archevêque Felinski et à mes divers collègues; le mercredi 13, j'ai eu l'honneur d'être reçu en audience particulière par le Grand-Duc.

L'accueil qui m'a été fait par S.A.I. a été plein de bienveillance, je pourrais presque dire de cordialité. Après quelques paroles flatteuses à l'adresse de mon ami, le Major Fridolin, paroles que je n'ai pas manqué de lui transmettre immédiatement, mais qu'il est inutile de reproduire ici, le Prince m'a dit combien il a été touché du télégramme qui lui avait été envoyé par l'Empereur Napoléon à l'occasion de l'attentat de Jaroszynski. Il a ensuite ajouté que les assassins ne parviendraient pas à le détourner de la voie des réformes, dans laquelle il était entré, que bientôt je pourrais juger par moi-même de l'importance et de l'esprit libéral des lois sur l'acensement des paysans et l'éducation. Au reste, a dit le Prince en terminant, je suis heureux de vous annoncer que ces réformes ont obtenu l'approbation du pays et que mon Gouvernement ne compte plus en Pologne d'autres ennemis que les Rouges.

<sup>1)</sup> Ludwik Jaroszyński (1840-21-VIII-1862), tailleur, a commis le 3 juillet 1862 l'attentat sur la personne du grand duc Constantin.

<sup>2)</sup> Ignacy Chmieliński (1840-1870), révolutionnaire polonais.

Je ne saurais, à ce sujet, partager l'optimisme de S.A.I. L'esprit d'opposition court les rues, à Varsovie, et je ne crois pas m'aventurer en disant que si l'ordre matériel règne dans la ville, le désordre règne dans toutes les têtes. Pas d'occasion perdue par la population pour témoigner de son mauvais vouloir.

Aujourd'hui le deuil, le 12, les couleurs variées à l'occasion de l'anniversaire de la réunion de la Lithuanie à la Pologne. Toujours et partout la guerre au malheureux chapeau dit tuyau de poêle dont le Marquis Wielopolski vient de se faire le défenseur, en exigeant de ses employés qu'il reprissent la coiffure impopulaire. Le soir du 12, le Jardin de Saxe resplendissait de toilettes éclatantes et l'on remarquait même sur la poitrine de jeunes filles, appartenant à une institution de la ville et qui se promenait en corps, la cocarde nationale. Tolérante, ce jour là, pour le beau sexe, la police s'est montrée plus sévère pour l'autre. Quatre malheureux voyageurs hongrois, arrivés du matin, qui parcouraient les rues en costume national, ont été arrêtés à trois reprises par des agents de police, qui croyaient reconnaître dans leurs tunique à brandebourgs la Czamarka proscrite. L'esprit d'opposition ne s'arrête pas à ces démonstrations puériles. A peine si j'ai entendu prononcer quelques paroles de blâme à l'adresse de l'auteur du dernier attentat contre le Marquis Wielopolski. Le 22, jour de l'exécution de Jaroszynski, une force armée considérable avait peine à maintenir la foule nombreuse et sympathique qui se pressait aux abords du lieu de l'exécution et, dans la journée, des fleurs et des couronnes ont été déposées au pied de la potence à laquelle le corps est resté suspendu jusqu'à 8 h. du soir. Les organes du parti exalté dans la presse prussienne et autrichienne, les journaux clandestins continuent à exciter au meurtre en faisant l'apologie des assassins. En présence de cette surexcitation des esprits, de ces provocations hostiles, peut-on s'étonner que la capitale de la Pologne ait donné au monde en moins de deux mois le triste spectacle de 4 assassinats politiques; le dernier, concu dans les circonstances les plus atroces!! J'ai rapporté déjà à Votre Excellence, sous la forme d'une persistante incrédulité que, suivant la rumeur publique, l'arme trouvée dans les mains de Rzondca était empoisonnée. Ce détail m'a été confirmé de la manière la plus formelle par le Comte Sigismond Wielopolski<sup>2)</sup> et M. Tegoborski. En signalant ce fait inouï dans les annales du crime politique, je suis tenu de désigner les personnes qui m'en ont garanti la véracité de leur parole. Le Comte Sigismond Wielopolski et M. Tegoborski, dis-je, m'ont affirmé que la lame du poignard de Rzondca était revêtue d'une couche de gomme enduite de strychnine et qu'un chat, frappé à la queue très légèrement était mort sur-le-champ.

Ces faits et d'autres encore ne me permettent pas de me rallier à l'opinion du Grand-Duc sur les progrès faits par son Gouvernement dans l'affection populaire, et je ne crois rien exagérer en disant que la population de Varsovie sue l'opposition par tous les pores. Depuis mon arrivée ici, un des personnages les plus influents du pays, le Comte André Zamoyski a rompu avec le Gouvernement en envoyant sa démission de membre du Conseil Municipal, à l'occasion de la nomination du Comte Sigismond Wielopolski à la présidence de ce même Conseil et de la destitution assez brutale de M. Woida, mouvement de personnel qui a suivi l'attentat de Rzondca contre la personne du Marquis Wielopolski.

Cette retraite du Comte André, des visites domiciliaires, suivies d'ar-

restations on fait passer inaperçu un oukaze du 12 juillet qui rétablit l'autonomie des postes de Pologne, réforme considérable, à laquelle les amis impartiaux de la cause polonaise ne peuvent manquer d'applaudir.

En un mot. Monsieur le Ministre, si faisant la part de mon inexpérience des hommes et des choses de ce pays, je tentais de caractériser la situation, je dirais que je vois en présence, d'une part, les sociétés secrètes avec leurs procédés révolutionnaires, leur indifférence du sang humain, travaillant, suscitant, fomentant, ici des démonstrations enfantines, là des crimes atroces; de l'autre, une police brutale et plus qu'inintelligente, qui procède par arrestations en masse, jugements secrets, croit à l'infaillibilité des cartes de sûreté, des passeports, des barrières de bois à l'entrée des villes, et autres moyens surannés de répression, dont les Gouvernements civilisés ont fait justice. Quant aux hommes d'ordre, assez honnêtes et intelligents pour ne vouloir servir les intérêts de la cause Polonaise que par des moyens avouables, et, en plein soleil, je ne les trouve nulle part!! Le Grand-Duc, ses excellentes intentions, les réformes réelles qu'il a accomplies, ont été au plus appréciés par quelques fonctionnaires. Je ne crois pas, toutefois, que, sauf événement possible, je ne dis pas probable, ce malaise général des esprits puisse amener une catastrophe prochaine. La Pologne désarmée est, quelles que soient les excitations et les machinations des sociétés secrètes, incapable de commencer une lutte: si des faits graves doivent se produire, c'est de Russie. des rangs peut-être de l'armée russe que sera donné le signal.

Je suis heureux de pouvoir dire à Votre Excellence que mes visites officielles et privées ont été très cordialement accueillies. Un peu de tact et de réserve de langage me suffiront, je l'espère, pour conserver de bons rapports soit avec les autorités russes, soit avec les hommes des partis honnêtes; mes instructions et mes convictions me dispensent également d'entretenir aucune relation avec les autres; un peu de discrétion et de prudence, dis-je, me suffiront pour tenir à Varsovie la place qui convient au représentant du Gouvernement de l'Empereur.

Doc. No. 69.

VALBEZEN, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 4. Varsovie, le 27 août 1862 (Reçu: Cabinet 2 septembre; Dir. Pol. 3 septembre)

C'est samedi 23 qu'ont eu lieu les débats du procès du nommé Rzondca, accusé d'avoir voulu porter un coup de poignard au Marquis Wielopolski, le 16 courant dans la promenade des Allées. La Cour Martiale était composée du même Président, le Général Merkhelewicz et à peu

<sup>1)</sup> Juliusz Tęgoborski (1823-1877), directeur, après Petr Sophianos, de la chancellerie diplomatique du lieutenant du Royaume.

<sup>2)</sup> Zygmunt Wielopolski (1833-1902), fils du marquis, président de la ville de Varsovie.

près des mêmes juges que dans l'affaire Jaroszynski. Des cartes d'entrée avaient été envoyées aux principaux habitants de la ville.

L'instruction et les débats de procès n'ont apporté aucune révélation sur les motifs qui ont poussé Rzondca au crime. Cet accusé dont la tenue a offert un singulier mélange d'impudence et d'abrutissement, a prétendu que les mauvais traitements de sa mère lui rendaient la vie odieuse, et que, n'ayant pas le courage de se tuer, s'était résolu à mériter la mort, faisant une démonstration hostile contre la personne du Chef du Gouvernement Civil. L'accusé n'a voulu donner aucun éclaircissement ni sur les papiers révolutionnaires, ni sur une formule de serment trouvés à son domicile. La mère de Rzondca appelée à l'audience. a, tout en démentant la prétendue explication du crime, imploré en faveur de son fils la miséricorde des juges de la manière la plus émouvante. Quelques témoins présents sur le lieu de l'attentat ont ensuite reconnu Rzondca. La défense s'est bornée à prétendre que le crime. n'ayant aucun caractère politique conformément aux termes de la proclamation impériale relative à l'état de siège, Rzondca devait être jugé par les tribunaux civils. Je dois ajouter que comme dans les débats du procès Jaroszynski les juges et le Président ont donné des preuves de leur inexpérience, ainsi le Général Merkhelewiez s'est à plusieurs reprises adressé au public pour lui demander de l'excuser de la longueur des débats!!

Pendant que Rzondca était jugé dans une salle du Palais du Gouvernement, l'auteur de la première tentative contre les jours du Marquis était jugé dans la citadelle, aussi par un Conseil de Guerre, mais sans que le public fût admis à l'audience. Cette réserve du Gouvernement est d'autant plus à regretter que le compte rendu du procès dans le Journal Officiel prête à Ryll quelques aveux. A en croire le document officiel, Ryll, pressé par la faim, se serait adressé dans sa détresse à un nommé Stanislas Janicki, commis du libraire Friedlein, qui l'aurait mis en rapport avec des inconnus. Ces derniers, dont il ne sait que les noms de baptême, l'auraient déterminé au meurtre en lui promettant de protéger son évasion et de le secourir à l'étranger.

Ryll a de plus avoué avoir pris du poison avant l'assassinat. Une partie de ses aveux a été confirmée par la déposition du libraire Friedlein qui a déclaré que son commis avait disparu le jour de l'attentat. Le Gouvernement explique le jugement, à huis clos, en disant que Ryll par suite du poison qu'il avait pris avant l'attentat, était dans un état qui ne permettait pas de le transporter, fait qui est attesté, assure-t-on, par une commission de médecins.

Les deux assassins ont été condamnés à être pendus et ont subi, ce matin, leur juste châtiment.

La condamnation de ces deux assassins n'a pas mis fin aux machinations contre les jours du Marquis. Mais le nouvel attentat semble tellement emprunté aux procédés du Moyen Age, ou mieux encore aux inventions les plus atroces fantastiques du drame moderne, que je ne peux pas, sans précaution oratoire, en entretenir Votre Excellence. Dimanche, 24, le Chef du Gouvernement Civil venait d'ouvrir dans son Cabinet une lettre écrite en caractères microscopiques, lorsqu'il se sentit pris de nausées et une sueur abondante coula de son front. La Marquise et sa brue qui entraient sur ces entrefaits, émues à la vue de l'agitation du Marquis, examinèrent la lettre, et furent pris à l'instant des mêmes symptômes. Un chimiste, mandé sans délai, ne put

**—** 163 **—** 

rien découvrir à première vue sur le papier, mais l'ayant approché de sa figure pour en flairer l'odeur fut aussi immédiatement saisi de nau-sée. Une recherche plus sérieuse n'a pu faire découvrir la nature du poison dont la lettre était imprégnée, sans doute par suite de l'évaporation qui a dû se produire entre le moment de l'ouverture de la lettre et le moment de l'analyse chimique. Ces détails m'ont été donnés hier à la réunion officielle du Marquis Wielopolski par son fils le Comte Joseph, et en rentrant chez moi je les ai immédiatement consignés sur le papier, pour prévenir toute erreur de mémoire.

Doc. No. 70.

VALBEZEN, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À THOUVENEL. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 5. Varsovie, le 16 septembre 1862 (Recu: Cabinet 20 septembre: Dir. Pol. 22 septembre)

Je regrette très vivement d'avoir à annoncer à Votre Excellence que, dans la nuit de dimanche à lundi, 15 septembre, des agents de police ont entouré le Palais du Comte André Zamoyski et qu'au matin, le Général Bebutow, Gouverneur militaire de la ville, le Colonel Muchanow, Chef de la police, et le Marquis Paulucci es sont présentés à la demeure de ce seigneur polonais. Réponse ayant été faite à ces officiers que le Comte André dormait, ils retournèrent au Palais de Lazienki et sans doute sur de nouveaux ordres, revinrent à la demeure du Comte André, qu'ils firent réveiller, l'emmenèrent avec eux au palais où il fut introduit chez le Grand-Duc. Je n'ai pu recueillir jusqu'ici aucun détail sur cette entrevue, le Comte André ayant été sous la surveillance des officiers russes depuis son retour au palais jusqu'au moment de son départ qui a eu lieu vers une heure de l'après midi, et sous l'escorte du Colonel Muchanow jusqu'à la gare du chemin de fer.

Je ne saurais dissimuler à Votre Excellence que cet enlèvement, arrestation, ordre de départ, quel que soit le nom que l'on veuille lui donner, a produit ici le plus déplorable effet, et je n'hésite pas à considérer cette mesure comme la plus grande faute que le Grand-Duc ait commise depuis son arrivée en ce pays (j'allais écrire que le Grand-Duc ait pu faire!). Le Gouvernement russe ne s'est pas mépris, au reste, sur la gravité de cette décision et le télégraphe a été interdit au public dans toute la journée d'hier. Un négociant de ma connaissance, qui a voulu envoyer des télégrammes dans quatre directions différentes a reçu pour unique réponse que les fils étaient en désordre.

Je profite de l'obligeance d'une personne sûre pour faire mettre cette dépêche à la poste à Berlin.

<sup>1)</sup> Sergej Sergeevič Muchanov (1839-1897), chef de la police, marié à Maria Kalergis.

<sup>2)</sup> Amilkar Paulucci (1810-1874), chef de la police.

VALBEZEN, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À DROUYN DE LHUYS. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 9. Varsovie, le 10 novembre 1862 (Recu: Cabinet 17 novembre; Dir. Pol. 19 novembre)

Quelques mesures de police vigoureuses et intelligentes (stupendum!!) ont empêché qu'il ne se produisit aucun désordre sérieux à l'enterrement de la malheureuse Comtesse Zamoyska.\(^1\) Le mot d'ordre avait bien été donné par les sociétés secrètes de faire une manifestation à l'occasion des funérailles de la noble dame, dont on pouvait avec une apparence de véracité imputer la fin prématurée aux rigueurs déployées par le Gouvernement Impérial contre son mari. Mais la vigilance bien entendue de l'autorité a su prévenir tout désordre, quoique les funérailles de la Comtesse Zamoyska eussent attiré un énorme concours de curieux, aient été célébrées avec toute la pompe convenable, l'Archevêque de Varsovie, Monseigneur Felinski conduisant lui-même son clergé. Autorisé comme je l'étais par l'excellent accueil que j'ai reçu de la famille Zamoyski, je n'ai pas manqué de me joindre en manière privée à la cérémonie.

Les excitations des sociétés secrètes à l'occasion des funérailles de la Comtesse Zamoyska prouvent jusqu'à l'évidence qu'à l'ombre du calme du moment présent les partis révolutionnaires continuent leurs travaux destructeurs et il ne sera pas hors de propos de dire ici quelques mots d'un document récemment publié par le « Journal Officiel », et qui s'intitule à juste titre « charte de la conjuration nationale révolutionnaire ». Ce qui distingue a priori ce document de ses aînés, c'est la franchise avec laquelle il avoue le but et les espérances du parti exalté. Le but de la conjuration nationale révolutionnaire, dit le document dès le début, est de reconstituer la Pologne dans les limites qu'elle possédait avant le démembrement et d'après les principes démocratiques! Une insurrection à main armée est le seul moven d'atteindre ce but!!! Le manifeste concède un pouvoir dictatorial au Général Louis Mieroslawski<sup>2)</sup> qui est chargé de tous les préparatifs à effectuer à l'étranger. L'or est le nerf de la guerre pour les sociétés secrètes comme pour les Gouvernements réguliers, aussi la question du budget révolutionnaire, la prosaïque question d'argent est-elle traitée avec un soin particulier et de longs développements dans la charte de la conjuration. Ainsi la base de la cotisation pour chacun des membres est-elle fixée à un demi pour cent de la valeur de leurs capitaux et immeubles. Quant aux profanes ils sont traités avec un sans façon tout révolutionnaire en gens taillables et corvéables à merci. Un article spécial donne à tout chef de district le pouvoir d'imposer aux profanes des contributions sous quelque prétexte que ce soit et lui recommande de puiser des capitaux à toutes les sources possibles. De pareilles publications portent en elles mêmes leur juste châtiment, et la chute de la conjuration a immédiatement provoqué une scission au sein des sociétés secrètes; car le journal clandestin, le « Ruch » (le Mouvement), organe du Comité Révolutionnaire de Varsovie, dans son numéro dernier, a prescrit aux initiés

de ne point opérer le versement de la contribution patriotique jusqu'à nouvel ordre.

Ces dissensions au sein du parti révolutionnaire sont d'un heureux augure pour le pays qui n'a rien à espérer des stériles agitations des sociétés secrètes. Si j'avais pu croire, un instant, qu'un appel à la force, une insurrection à main armée, eut quelque chance de réussite ici, une revue de trois régiments de la garde, récemment arrivés à Varsovie (les régiments de Podolie, de Wolhynie et un régiment de chasseurs) qui a eu lieu, dimanche, 2 novembre, et à laquelle j'ai assisté, n'ont pas manqué de dissiper ces illusions. Cela était vraiment imposant et magnifique et à la vue de ces solides bataillons que nos petits pantalons rouges ont si rudement menés sous les murs de Sébastopol, je n'ai pu me défendre d'un sentiment d'émotion et de fierté patriotique! Je dois ajouter pour rendre un compte exact de mes impressions en présence de la solemnité militaire du 2 novembre qu'il m'a semblé que l'on avait exagéré jusqu'ici autour de moi, comme à plaisir, l'état de désaffection de l'armée russe. Des troupes aussi parfaites au triple point de vue de la discipline, de la tenue et des manoeuvres ne sauraient être gangrenées bien à fond par l'esprit révolutionnaire. Il est possible que les idées de progrès, de liberté, même de révolution sociale fermentent dans les têtes chaudes de quelques jeunes officiers, mais bien assurément la masse conserve intacte la foi militaire, et les menées des sociétés secrètes pourraient au mieux aboutir à quelque sanglante et stérile échauffourée.

Je regrette d'avoir, en terminant, à entretenir Votre Excellence d'un assassinat commis samedi à 4 heures de l'après midi sur un employé du Gouvernement, accusé d'entretenir des relations avec la police, meurtre où il a été déployé par les assassins des raffinements de cruauté dignes de cannibales de la Nouvelle Zélande.

Doc. No. 72.

VALBEZEN, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 13. Varsovie, le 10 janvier 1863 (Recu: Cabinet 17 janvier; Dir. Pol. 19 janvier)

Un oukase rendu le 18 décembre, au sujet des biens confisqués à la suite de l'insurrection de 1831 a vivement préoccupé l'attention publique en Europe. L'étendue de cette mesure réparatrice, trop exagérée par les uns, a été trop diminuée par les autres et il ne sera peut-être pas

<sup>1)</sup> Róża Zamoyska, née Potocka (ligne de Tulczyn) femme d'Andrzej Zamoyski.

<sup>2)</sup> Ludwik Mierosławski (1814-1878), général, commandant en chef des troupes polonaises en Posnanie (1848), des troupes siciliennes (1849), des troupes badoises (1849), le premier dictateur du soulèvement de janvier 1863.

sans intérêt de ramener ce document à ses véritables termes: pour bien comprendre la portée de l'oukase du 18 décembre, il faut se rappeler que deux catégories avaient été établies pour les biens confisqués à la restauration du Gouvernement Impérial. La première composée de biens définitivement attribués au trésor, la seconde comprenant les biens frappés de séquestre. Dans la première catégorie se trouvaient inclus les biens capitaux des condamnés politiques qui ne formaient l'objet d'aucun litige. Ceux qui se trouvaient gravés d'hypothèque d'indivision, de procès en revendication ou de toute autre cause litigieuse furent seulement mis sous séquestre. Mais depuis cette époque les affaires en litige ont reçu pour la plupart une solution et les biens affranchis ont été peu à peu réunis au trésor. C'est ainsi que le Domaine a pris possession des biens appartenant aux Czartoryski, aux Pac et autres membres de l'aristocratie polonaise, compromis dans les événements de 1831. Le dernier oukase ne s'applique qu'aux capitaux biens, en nombre assez restreint qui formaient encore, à la date de sa promulgation, l'objet d'instances judiciaires, et, en un mot, sert de complément à l'oukase du 20 septembre 1859 qui avait abordé la question des biens en litige sans la trancher complètement.

J'espère prochainement obtenir quelques renseignements certains sur la valeur des biens attribués au trésor en Pologne, et sur ceux qui forment l'objet de l'oukase du 18 décembre. Ces chiffres, que je transmettrai sans délai à Votre Excellence permettent d'apprécier mathématiquement une mesure qui, malgré les critiques dont elle a été l'objet, est un premier pas fait dans une excellente voie, et qui, dans l'intérêt de tous, sera, doit-on espérer, suivi de plusieurs autres.

Je regrette d'avoir à terminer cette communication en entretenant Votre Excellence d'un nouvel assassinat politique. Dans ma dépêche No. 11 j'ai rendu compte à Votre Excellence de l'arrestation dans le gouvernement d'Augustow d'un agent des sociétés secrètes. Un Israélite, soupçonné d'avoir par ses informations contribué à cette arrestation, a été frappé d'un coup de poignard, le 7 courant, dans les rues de Varsovie, où il s'était rendu, dit-on, pour toucher une récompense qui lui avait été accordée par le Gouvernement.

Doc. No. 73.

VALBEZEN, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 46. Varsovie, le 9 avril 1863 Déchiffrement. (Reçu: Cabinet 12 avril; Dir. Pol. 14 avril)

M. White, Vice-Consul d'Angleterre, a reçu par le télégraphe ordre de se rendre à Londres. Cet agent est un des hommes qui connaissent le mieux l'état des partis en Pologne, très avant dans l'intimité du Marquis, il est aussi très avant dans l'intimité de l'entourage du Grand-Duc

et sans connaître le but de son voyage, je ne doute pas qu'il ne soit d'une haute importance.

Pas de nouvelles intéressantes à signaler.

Doc. No. 74.

VALBEZEN, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 103. Varsovie, le 14 novembre 1863 (Reçu: Cabinet 29 novembre; Dir. Pol. 1 décembre)

On a recu depuis quelques jours la nouvelle de la nomination du Comte Berg 1) à la Lieutenance du Royaume à la place du Grand-Duc Constantin, déchargé, sur sa demande, de ses fonctions. Cette nomination ne sera toutefois officiellement annoncée que lorsque le Grand-Duc aura quitté la Crimée. Le Prince doit, dit-on, se rendre avec sa famille à Bade, via Vienne, où il séjournera quelques jours. Quoique la position nouvelle du Comte Berg lui donne évidemment les coudées plus franches et le rende plus indépendant de la pression de St. Pétersbourg, je n'ose espérer un relâchement prochain dans le système de répression à outrance dans lequel on est entré depuis l'attentat du 19 septembre. Il n'est malheureusement que trop certain que les mesures de rigueur doivent s'étendre à des hommes que la modération de leurs opinions et une saine appréciation de l'état des choses, avaient retenu dans une évidente neutralité. Les 2 abbés Wyszynski<sup>2)</sup> et Bialobrzeski, M. Beyer, le négociant Krupecki, M. Joseph Rawicz banquier, M. Weglenski, ancien membre du Conseil d'État, Mesdames Dziekonska, Waszkowska, Waliszewska, des enfants et jeunes personnes faisaient partie d'un groupe de prisonniers expédié de Varsovie, le 9 au matin. La gare présentait le plus déchirant spectacle de femmes en pleurs auxquels il n'avait pas été permis de voir une dernière fois à la citadelle les malheureux prisonniers. Un ingénieur français. M. Lessens, chef du mouvement de la ligne avec une humanité qui l'honore, avait mis son appartement à la disposition de quelques dames venues au milieu de la nuit pour ne pas manquer l'heure du funèbre départ.

Le nombre des infortunés déjà expédiés vers l'intérieur de la Russie ou la Sibérie doit être énorme! D'après des renseignements dignes de toute confiance je dois croire que depuis trois mois chaque semaine il a été expédié, par chemin de fer, de Varsovie sur la Russie un convoi de 300 à 350 prisonniers. Quelques uns de ces prisonniers sont enchaînés, d'autres sont traités avec quelques égards et peuvent aux buffets de la route descendre pour prendre leurs repas. Les femmes n'ont formé jusqu'ici qu'un élément différentiel dans ces convois et l'on m'affirme qu'il n'en a pas été expédié en tout plus de 6 à 7. Mais en présence des dernières razzias faites parmi la population féminine de Varsovie, il est à craindre qu'un large contingent de malheureuses prisonnières ne soit

adjoint aux nombreuses et prochaines expéditions qui se préparent. Pour l'avenir, comme pour les derniers trois mois, on ne saurait douter que le trafic de la ligne Varsovie-Pétersbourg ne se résume à l'aller en transport de prisonniers, et au retour en transport de troupes.

Le discours de Sa Majesté attendu ici avec une impatience fébrile a été apporté par les journaux allemands avec une grande célérité. Les feuilles de Berlin du 6 ont donné, le 7, le discours du trône au public impatient de Varsovie. Quoique les paroles de l'Empereur n'aient pas réalisé des espérances immodérées, je crois pouvoir affirmer que tous les Polonais sensés ont trouvé dans le discours du trône la preuve irréfutable des ardentes sympathies que la cause polonaise inspire à la France et à son Gouvernement. Les relations assez générales que les circonstances présentes me font avec les autorités Impériales ne m'ont pas permis d'apprécier personnellement l'impression produite sur le Comte Berg et son entourage par les paroles de Sa Majesté. Je sais toutefois que mon collègue anglais, le Colonel Stanton, qui dînait, le 6 chez le Comte Berg, lui ayant demandé quelques détails sur le discours du trône, le Comte lui a répondu laconiquement: « pacifique ». Une traduction presque intégrale du discours du trône a été publiée par le « Journal officiel ».

Le 10, jour où l'interdit contre le deuil a été mis en vigueur s'est passé fort paisiblement, sans nombreuses arrestations, la population féminine de Varsovie ayant presque entièrement quitté le deuil. Mon collègue, M. White, Vice-Consul d'Angleterre, qui portait un pantalon à carreaux blancs et noirs a dû toutefois échanger d'assez vives explications avec un agent de police, mais un officier qui passait a mis fin à ce colloque. De plus un fonctionnaire supérieur de la police est venu le lendemain chez M. White pour lui exprimer les regrets du Général Lewszin 3) de la méprise, je pourrais écrire de la bêtise, de son subalterne. Cette soumission de la population de Varsovie aux édits de mode du Général Grand Maître de police n'a pas empêché que la ville ne fût derechef attristée, le jeudi 12, par l'exécution des auteurs de l'attentat contre le Général Trepow. Le bruit court généralement qu'une scène presque violente aurait éclatée contre le Comte Berg et le Général Trepow, qui voulait obtenir la grâce de son assassin. Le Comte Berg en fixant pour lieu d'exécution la place de l'Hôtel de Ville, encore vierge de ses funèbres exhibitions, a tracé sans le vouloir, peut-être, le tableau le plus vrai, le plus saisissant, le plus complet de l'état présent de ce malheureux pays. Deux gibets en face des ruines encore fumantes de l'Hôtel de Ville!!

P.S. Le courrier du commencement du mois m'ayant fait défaut, j'ai cru bien faire de profiter du courrier anglais pour adresser ma correspondance à S.E.M. le Baron de Talleyrand 4) en le priant de l'acheminer vers Paris.

<sup>1)</sup> Fedor Fedorovič Berg (1794-1874), général russe.

<sup>2)</sup> L'un d'eux fut Józef Wyszyński, professeur de l'Académie Théologique de Varsovie.

<sup>3)</sup> Leon Levšin (1806-1871), général russe, maître de police.

<sup>4)</sup> Charles Angélique, baron de Talleyrand-Périgord (1821-1896), ambassadeur de France à Berlin.

ADOLPHE LOUIS GRANDJEAN DE MONTIGNY, 'CONSUL DE FRANCE À DANTZIG. À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 29. Dantzig, le 17 août 1861 Déchiffrement (Recu: Cabinet 19 août; Dir. Pol. 20 août)

Le commerce de cette ville se plaint et s'alarme, non sans raison, de l'attitude provoquante des populations des provinces polonaises qui continuent à saisir toute occasion de résister aux ordres de l'autorité russe et même dans diverses localités de s'y opposer violemment. Cette sourde excitation politique entretient une défiance générale qui ne peut manquer de nuire aux rapports d'échange commercial si nombreux entre cette place et les dites provinces d'où elle tire ses produits les plus essentiels. On semble même chaque jour redouter une explosion et un conflit sanglant. Toutes les opérations commerciales en sont comme paralysées.

Malgré la gravité de ces intérêts momentanément compromis, l'esprit de contradiction et d'opposition est dans la nature du peuple de Dantzig et le porte à applaudir volontiers à cette muette résistance et même à en encourager les timides manifestations, cependant de la manière la moins bruyante possible.

Ainsi, la mort du Prince Adam Czartoryski a suggéré l'idée à quelques Polonais, appelés par leurs affaires, ou venus avec leurs familles pour les bains de mer, de célébrer un service funèbre à la mémoire du Prince défunt. Cette cérémonie a, en effet, eu lieu le 9 du courant à une chapelle catholique de cette ville, et le surlendemain dans l'église d'Oliva. Les Polonais résidant ici ou de passage, y ont assisté en grand nombre; les divers journaux de la localité en ont rendu un compte détaillé et en ont parlé avec éloges. La police locale n'a opposé aucune entrave à cet acte religieux, qui s'est accompli d'une manière recueillie, mais qui s'est terminé par le chant d'un hymne national exécuté avec enthousiasme par l'assistance.

Ce dernier fait a cependant éveillé l'attention de la police qui a cru devoir procéder à une espèce d'enquête en s'informant, après coup, auprès du clergé seul, des circonstances de cette manifestation. Il a été simplement répondu que la cérémonie avait été demandée par l'organe d'un négociant polonais, honorablement connu, M. Makowski, membre de la chambre de commerce de la ville, et que l'hymne en question n'a aucun caractère politique. Cependant le Directeur de la police, informé que ce chant avait été traduit en allemand et imprimé à cette occasion a jugé à propos de donner son témoignage de blâme en infligeant à l'imprimeur, au termes de la loi, une légère amende pour le fait de cette publication non précédée du dépôt d'un exemple entre les mains de l'autorité.

Cet incident jusqu'à présent n'a pas eu de suites; mais il est à présumer qu'il pourra être mal vu par le Gouvernement russe qui n'apprendra pas sans doute sans mécontentement que dans une ville frontière de l'Empire, le Gouvernement prussien n'a pas empêcher une manifestation quasi hostile. Le Consul Général de Russie étant absent par con-

gé et remplacé par son chancelier, il ne m'est pas possible de préjuger dans quel sens les faits pourront être rapportés à son Gouvernement et appréciés par celui-ci; j'ai cru néanmoins ne devoir pas tarder à les porter à votre connaissance.

Doc. No. 76.

ALLOU," CONSUL DE FRANCE À RIGA. À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 1. Riga, le 21 août 1861 (Recu: Cabinet 25 août; Dir. Pol. 27 août)

Je n'ai pas encore cru devoir entretenir Votre Excellence de la situation des provinces polonaises. J'ai craint d'attacher trop d'importance à des récits que je ne pouvais contrôler, et qui me paraissaient tout au moins suspects d'exagération. J'apprends cependant que le Gouverneur Général des provinces baltiques, vient de recevoir l'ordre de diriger immédiatement sur Kowno un des régiments en garnison à Riga, et cette confirmation des rumeurs qui circulent ici depuis quelques mois m'autorise à vous les rapporter. Kowno est situé sur la frontière du royaume actuel de Pologne, et fait partie de l'ancienne Lithuanie, incorporée directement à la Russie lors du démembrement de la monarchie polonaise. La Lithuanie qui forme aujourd'hui les gouvernements russes de Wilna, Grodno, Mohilew, Polotsk et Minsk, conserve toujours le souvenir de son ancienne organisation, et ses sympathies sont acquises au mouvement polonais, bien qu'elle n'ait à en attendre aucun résultat immédiat. Jusqu'à présent les manifestations dans ces provinces, se sont bornées à des démonstrations passives, réunions dans les églises, prières pour les victimes de Varsovie, deuil public etc...; toutefois les renseignements qui me sont communiqués par des témoins impartiaux ne me permettent pas de douter qu'il ne règne, notamment à Wilna et Kowno, une très grande fermentation. L'envoi d'un renfort de troupes est-il motivé par la crainte d'un mouvement insurrectionnel? Se rattache-t-il simplement à un ensemble de mesures énergiques décidé par le nouveau Vice-roi? C'est ce que je n'ai pu encore éclaircir. Je croirais cependant manquer à mon devoir, en négligeant de communiquer à Votre Excellence ces symptômes inquiétants qui prouvent, que loin d'être concentrée à Varsovie, l'agitation a gagné les provinces les plus éloignées de l'ancien Royaume de Pologne, et que les concessions accordées par l'Empereur ne satisfont point l'opinion publique. Quelles qu'aient été les intentions de ceux qui ont donné la première impulsion à ce mouvement, il est malheureusement certain qu'ils ne pourraient plus aujourd'hui le maîtriser, et que le sentiment de la nationalité, réveillé si mal à propos, et encouragé d'ailleurs par les événements de Hongrie, a pris un développement

<sup>1)</sup> Adolphe Louis Grandjean de Montigny, né à Paris le 30 juillet 1800. Le 28 juin 1856 nommé consul de seconde classe à Dantzig, le grade de première classe lui fut conféré le 20 avril 1859, admis à la retraite le 28 juin 1863, pensionnaire le 6 février 1864.

qui ne peut qu'aboutir à des conséquences fatales, et paralyser tout au moins, les intentions relativement libérales de l'Empereur de Russie.

Doc. No. 77.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA, À THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 3. Odessa, le 22 octobre 1861. (Reçu: Cabinet 7 novembre; Dir. Pol. 8 novembre)

La nomination du Général Lüders au commandement de l'armée de Varsovie a causé ici une surprise extrême et a produit une vive impression. On se souvient en effet de la disgrâce éclatante qui avait frappé ce général à la suite d'abus d'administration tels qu'ils font époque — même en Russie, et l'on se demande avec étonnement, comment l'Empereur l'appelle aujourd'hui, pour lui confier un poste aussi important. Ce même officier général qu'il avait affecté de ne pas seulement apercevoir, la dernière fois qu'il était allé à Pétersbourg essayer de se relever, en se plaçant sur le passage de son Souverain. Il faut, dit-on tout haut, que le Gouvernement ne sache plus où prendre des chefs de corps sur lesquels il puisse politiquement assez compter, ou bien qu'il prévoie des éventualités pour lesquelles le caractère du Général Lüders offre des garanties de fermeté plus précieuses dans les circonstances qu'une probité dont il s'est toujours peu préoccupé.

Les événements du Nord continuent d'être le sujet de tous les entretiens. Bien que les nouvelles ne parviennent à cette distance que assez vagues et souvent contradictoires, il est certain qu'elles entretiennent dans les esprits de très vives inquiétudes. Il paraît même que l'on chercherait à associer aux mouvements tentés à Pétersbourg cette partie éloignée de l'Empire et qui semble si peu propre à y prendre part. C'est sur l'armée que s'exercent ces tentatives. Ces jours derniers, des proclamations envoyées de Londres, dit-on, ont été distribuées aux soldats, et les efforts de l'autorité pour les faire disparaître n'ont pu empêcher plusieurs exemplaires de circuler en ville. « Il est beau sans doute, leur dit-on, entre autres choses, de servir le Tzar mais n'oubliez pas que vous êtes hommes et que vous devez avant tout servir la Sainte Russie ». Quoique les affaires commerciales laissent ici peu de place aux préoccupations actives de la politique, il y a cependant quelques hommes qui se prononcent sur l'état de choses avec une liberté qui a lieu de surprendre. et j'ai été assez étonné d'entendre discuter tout haut le dilemme de « la constitution ou de l'abdication» posé, disait-on, par le parti de l'agitation actuelle.

La nécessité d'user de la poste russe ne m'a permis dernièrement d'envoyer à Votre Excellence que le simple compte rendu des faits qui ont marqué le passage de l'Empereur à Odessa. Je puis constater aujourd'hui les traces qu'il a laissées.

Je ne suis point personnellement en mesure d'apprécier l'effet du voyage de l'Empereur, mais l'impression générale est que le voyage a

<sup>1)</sup> Albéric Allou, né le 13 novembre 1821, licencié en droit, nommé le 16 mars 1861 consul de seconde classe à Riga.

peu réussi. Ces démonstrations que je voyais pour la première fois ont été jugées bien tièdes par ceux qui les comparaient à ce qu'ils avaient vu précédemment dans des occasions semblables. L'on songe toujours aux enthousiasmes du règne précédent, aux grands côtés du caractère de l'Empereur Nicolas, et l'on établit un parallèle peu favorable à ce que l'on voit aujourd'hui. On reproche à l'Empereur une froideur trop dédaigneuse et surtout un entourage intime composé d'hommes peu soucieux...

Doc. No. 78.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 9. Odessa, le 5 février 1863 (Reçu: Cabinet 20 février; Dir. Pol. 21 février)

Quoique la ville d'Odessa reste généralement en dehors de la sphère active des choses politiques en Russie, et que d'ordinaire rien ne vienne y troubler un calme qu'explique une situation éloignée et toute commerciale, il vient de s'y passer un incident qui a produit une certaine émotion. La nuit dernière et sur des avis reçus de Pétersbourg, paraît-il, la police a opéré de nombreuses descentes chez les Polonais résidant ici. A la suite de persquisitions actives, il a été fait des arrestations dont le nombre n'est point connu, et l'on ignore encore à quelle destination ont été conduites les personnes arrêtées. De plus, dans la matinée, les recherches ont continué dans les librairies, dans celles allemandes surtout, pour s'y emparer de journaux et brochures qu'on supposait devoir y trouver. On parle même de l'arrestation d'un libraire qui serait gravement compromis.

Ces faits n'ont sans doute qu'une signification très relative; mais j'ai cru néanmoins devoir les faire connaître à Votre Excellence, ne fût-ce qu'à titre de renseignements pouvant en corroborer d'autres plus importants.

Doc. No. 79.

CHARLES JULES DAHSE, 1) VICE CONSUL DE FRANCE À KÖNIGSBERG, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

> Königsberg, le 6 février 1863 (Reçu: Cabinet 10 février; Dir. Pol. 11 février)

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence qu'un changement vient d'avoir lieu dans le commandement militaire supérieur de la province de Prusse, qui a son siège ici et qui comprend les subdivisions de Koenigsberg, Gumbinnen et Dantzig. Le Chef de ce commandement du premier corps d'armée, le Général d'Infanterie, M. de Werder, auquel suc-

<sup>1)</sup> Charles de Saint-Robert, consul de première classe à Odessa 19 décembre 1861-1864.

cède l'ancien Commandant en Chef des provinces rhénanes, le Général de Division, M. de Bonin, et qui dans l'exercice de ses fonctions occupées pendant neuf ans s'était concilié, dans un haut degré, l'estime de tous les partis et la sympathie de toutes les classes, vient d'être appelé, en témoignage de la confiance particulière de Sa Majesté le Roi, au commandement des quatre corps d'armée réunis et rassemblés dans la province de Posen, par suite de la grave situation où se trouve actuellement la Pologne.

J'ai suivi avec une attention particulière les événements qui se passent dans ce royaume limitrophe de la province de Prusse, mais j'avoue que, malgré mes meilleurs efforts, je ne suis pas parvenu à en vérifier le véritable caractère et les proportions. A défaut d'observations propres, je suis réduit à m'en rapporter aux informations les plus contradictoires. L'opinion publique de ces contrées-ci, en général sympathique à la Pologne, est que le mouvement, qui y a éclaté nouvellement, est regrettable, qu'il a échoué ou qu'il échouera infailliblement. Les organes officiels du Gouvernement russe ainsi que les correspondances privées de St. Pétersbourg et même de Varsovie tendent à faire regarder ce soulèvement comme comprimé déjà et éteint; tandis que les nouvelles particulières venant de l'intérieur de la Pologne semblent indiquer que le mouvement se répand de plus en plus, et que, d'abord assez impopulaire parmi les paysans et la noblesse, il y gagne du terrain. Quoiqu'il en soit, il paraît certain que la situation est plus grave qu'on ne le pense généralement. Le commerce de Köenigsberg, dont les relations sont ordinairement très actives avec la Pologne, ne fait plus, en dernier lieu, aucun envoi de marchandises à cette destination. Même le chemin de fer de Köenigsberg, dont les relations sont ordinairement très actives avec la Pologne, ne fait plus, en dernier lieu, aucun envoi de marchandises à cette destination. Même le chemin de fer de Köenigsberg à St. Pétersbourg, traversant la Lithuanie, qu'on disait n'être pas atteinte du soulèvement, ne fonctionne plus régulièrement. Deux personnes d'ici, dignes de foi, venant l'une des environs de Plock, l'autre des bords du Niémen, affirment que l'agitation est extrême dans les parties de la Pologne qu'elles ont traversée, et que des bandes d'insurgés dispersées jusqu'à présent commencent à s'y organiser.

Un convoi d'armes considérable destiné aux Polonais, vient d'être saisi à Posen par les autorités prussiennes, on n'en dit pas la provenance.

Dans les populations polonaises qui font partie de la Prusse, tout est tranquille.

On annonce le passage prochain à Köenigsberg d'une colonne de 4000 hommes de l'armée russe, pour être expédiée par le chemin de fer à Thorn et Posen, et entrer plus promptement de ce côté en Pologne. Mais je pense que ce bruit a grandement besoin de confirmation.

Quel que soit le sort réservé à l'état d'agitation et de soulèvement en Pologne, il semble donc, à en juger par les indices récités, que, quant à présent, on ne soit pas encore avancé dans l'oeuvre de sa répression, qu'on le fait à croire.

<sup>1)</sup> Charles Jules Dahsé, docteur en philosophie, originaire de Mecklembourg-Schwerin, depuis 1841 en France, naturalisé Français 1851, chancelier de cinquième classe à Memel 18 mai 1854-1858, vice-consul à Koenigsberg 1858-70.

<sup>2)</sup> Karl Wilhelm Friedrich August Leopold Werden (1808-1887), général prussien.

<sup>3)</sup> Eduard von Bonin (1793-1865), comte, général prussien.

ADOLPHE GRANDJEAN DE MONTIGNY, CONSUL DE FRANCE À DANTZIG, À DROUYN DE LHUYS. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 3. Dantzig, le 13 février 1863 (Recu: Cabinet 16 février; Dir. Pol. 17 février)

Ce ne pouvait être qu'avec une extrême défiance que, jusqu'à ce jour, on devait accueillir les nouvelles télégraphiques, ou autres, publiées par les feuilles publiques de Dantzig, sur le mouvement insurrectionnel qui a éclaté en Pologne dans les premiers jours de ce mois; mais il est avéré aujourd'hui que la révolte se propage en même temps sur tous les points du territoire polonais, depuis les frontières de la Galicie jusqu'à celles de la province de Prusse.

La province de Posen, dont la population est, pour plus des trois quarts de race polonaise, devait naturellement et de prime abord éveiller la sollicitude du Gouvernement prussien; aussi l'autorité civile et militaire avait-elle cru, dès les premières alarmes, devoir annoncer par une proclamation, que toute tentative d'adjonction au mouvement insurrectionnel serait poursuivie avec toute la rigueur des lois; mais on affirme que cette menace était au moins superflue et que les grands propriétaires de cette province, qu'on pouvait supposer animés d'une vive sympathie pour la cause de l'indépendance polonaise, blâment et déplorent amèrement cette dernière levée de boucliers, jugée par eux comme intempestive, et devant immanquablement entraîner à leur perte de nouvelles et nombreuses victimes. On s'accorde à reconnaître que le soulèvement a été provoqué (et sans doute hâté dans son exécution) dans le but de se soustraire à la loi de la conscription, ordonnée dans les villes seulement et que les Polonais ont appelée la loi de proscription.

Il est à supposer que la résistance deviendra impossible de la part des bandes insurgées, quelques nombreuses qu'elles soient; et qui, à peine armées, manquant de munitions, de vivres, obligées de se réfugier dans les forêts, où la faim et le froid les attendent, sont poursuivies enfin et harcelées par les nombreuses troupes russes, envoyées en toute hâte sur les points menacés. Tel est le douloureux résultat auquel s'attendent, dans un prochain avenir, les Polonais eux-mêmes vraiment amis de leur pays et qui plaçaient encore leur espoir dans les louables intentions de l'Empereur de Russie.

On donne ici comme certain que l'ordre est arrivé de Berlin de mettre par mesure de prévoyance, pour la sûreté des frontières, ou par tout autre motif, quatre corps d'armée sur le pied de guerre, et sous les ordres du Général de Werder, qui commande à Koenigsberg. Il est de plus question de déclarer en état de siège les cercles et villes frontières de Culm et de Strasbourg, vers lesquels divers détachements ont déjà dû être dirigés.

On s'attend aussi, à chaque instant, au départ de Dantzig des 2 escadrons du 1er régiment de hussards et du 3e régiment d'infanterie.

Les autorités administratives, et principalement celles de la police de notre ville, se montrent empressées de témoigner de leur bon vouloir envers le Gouvernement russe, et spécialement envers mon collègue le Consul Général de cette puissance, auquel ne manquent ni les rapports secrets, ni les délations.

On parle de prétendues découvertes d'amas d'armes, d'arrestation de deux émissaires venus ici sous de faux noms; enfin, on vient de saisir, à la gare du chemin de fer de Thorn, sept quintaux de revolvers à 6 coups et de munitions de guerre, provenant de la Belgique et destinés à la Pologne. La caisse qui les contenait avait été déclarée comme marchandises de merceries (Kurzwaren). Les employés de la douane ayant jugé que le poids n'était pas en rapport avec la capacité de la caisse, et soupçonnant une fraude, en ont fait l'ouverture. Les dites armes et munitions de guerre, qui auraient dû être déclarées comme telles, pour transiter par la Prusse, ont été saisies par mesure de police.

Le commerce de la place de Dantzig entrevoit avec la plus vive appréhension les conséquences de ces événements signalés et si inattendus, qui menaçent d'interrompre toutes les relations commerciales avec les provinces polonaises, et ce, à l'approche hâtive cette année, de l'ouverture de la navigation fluviale.

Je ne manquerai pas de tenir Votre Excellence exactement informée de tous faits qui parviendront à ma connaissance et dont je donnerai en même temps communication à l'Ambassade de l'Empereur à Berlin.

Doc. No. 81.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 10. Odessa, le 4 mars 1863 (par occasion) (Reçu: Cabinet 21 mars; Dir. Pol. 23 mars)\*)

J'éprouve toujours le regret d'ignorer à peu près complètement, comme tout le monde ici d'ailleurs, ce qui se passe dans les trois provinces polonaises — Podolie, Volhynie et gouvernement de Kiew — et d'être privé de pouvoir transmettre à Votre Excellence des informations sur ces contrées d'une importance considérable, et qui, par leur séparation du Royaume de Pologne proprement dit, échappent peut-être également aux investigations de l'Agent du Gouvernement à Varsovie. Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui, quoique dans une mesure bien restreinte, combler un peu cette lacune. Un étranger, habitant depuis longtemps la Russie, où d'anciennes relations d'affaires le mettent en rapports assez intimes avec les grands propriétaires, a bien voulu me donner des renseignements assez intéressants, sur ces provinces qu'il vient de parcourir. Voici le résumé de la longue conversation que j'ai eu avec lui.

Bien que les trois provinces polonaises n'aient pris encore aucune part active au mouvement insurrectionel du Royaume de Pologne, elles y sont étroitement associées. Ce mouvement d'ailleurs n'est point ce qu'il a été représenté en Europe. Il n'y avait aucune St.-Barthélemy de préméditée, et le recrutement n'est pas la cause du soulèvement; il en a été tout au plus l'accident et l'accident très imprévu. C'est un signal

donné trop tôt, un tocsin sonné avant l'heure, rien de plus. Seulement cette première manifestation a pris tout-à-coup des proportions plus graves et s'est rapidement étendue, grâce à des éléments d'insurrection préparés de longue main pour un mouvement beaucoup plus général et qui devait éclater dans quelques mois. Les provinces polonaises avaient, comme les autres, pécuniairement contribué à son organisation, elles devaient se soulever en même temps que la Pologne, et telle est l'ardeur de la résolution, qui porte les habitants à revendiquer pour eux le sort de la Pologne même que le langage non seulement de tous les hommes mais encore des femmes et jusqu'à celui des enfants en porte partout l'empreinte profondément marquée.

Il v a dans les provinces, comme du reste sous toute la domination russe où régnait le servage, deux fractions distinctes, plus accusées encore aujourd'hui et par conséquent deux camps où s'agitent des intérêts hostiles: les paysans et les propriétaires. Le Gouvernement surtout depuis l'émancipation dont il s'est fait une arme, a beaucoup travaillé à exploiter cet antagonisme au profit de sa politique. Au moyen de ses fonctionnaires et notamment par des membres du clergé ralliés à sa cause, il a fait entendre au sein des familles des propriétaires le langage le moins déguisé. Le Gouverneur de Kiew lui-même est allé jusqu'à dire nettement aux seigneurs les plus influents: « Vous vous souvenez des événements de Galicie en 1847? 1) N'oubliez pas que nous n'avons qu'un mot à dire pour qu'ils recommencent ici ». Ces menaces ont produit leur effet sur quelques uns, et on a déjà envoyé à Odessa beaucoup de valeurs pour les mettre en sûreté; mais il n'a pu cependant faire taire chez d'autres des aspirations de plus en plus difficiles à contenir. Plusieurs seigneurs parmi les plus riches auraient même accepté la discussion sur ce terrain, en portant en quelque sorte au Gouverneur le défi de mettre sa théorie en pratique. «Eh bien, essayez, lui auraient-ils répondu, armez contre nous nos paysans qui ne distingueront pas longtemps entre les propriétés polonaises et les propriétés russes, et vous verrez si vous pouvez, quand vous le voudrez, arrêter une révolte qui avant un mois aura gagné Poltaya. Karkoff et toutes les provinces du Sud. N'oubliez pas aussi que vous jouez avec le feu, et que si vous l'allumez il vous dévorera comme nous, et probablement plus vite que nous ». On peut juger par ces paroles du caractère qu'ont pris les rapports existant entre l'autorité russe et les Polonais.

Chose assez singulière, l'envoi du Grand-Duc Constantin semble avoir eu un résultat tout contraire de celui qu'on attendait à Pétersbourg. Loin de ramener les esprits à la Russie, cette mesure a fait naître des espérances nouvelles d'indépendance; au lieu de pacifier le pays, elle y a semé de nouveaux éléments d'agitation, car c'est un drapeau qu'elle apportait. Le Gouvernement de l'Empereur est sans doute très complètement informé de tout ce qui concerne les actes du Grand-Duc à Varsovie et l'attitude prise par lui vis-à-vis des Polonais. Quelle qu'ait été cette attitude, toujours est-il que beaucoup l'ont envisagée comme celle d'un prétendant, et que l'opinion a accueilli avec une certaine ardeur et à défaut d'espérances, plus complètes, l'idée d'une royauté considérée comme un premier pas vers l'indépendance absolue. Telle est du moins la pensée qui domine toujours dans les trois provinces, et dont il était encore plus facile de saisir l'expression collective à la grande réunion

des contrats, qui rassemble à Kiew les hommes les plus considérables du pays.

Diverses causes ont contribué à donner de la consistance à ces espérances. En premier lieu, la politique inaugurée depuis 1857 par le nouveau règne qui, il faut le dire à sa louange, a semblé répudier, dès le premier jour, le système de violences maintenu par l'Empereur Nicolas. En modifiant autant le passé, en faisant entendre un langage de conciliation tout nouveau, le Gouvernement indiquait, aux yeux des Polonais du moins, qu'il acceptait une situation nouvelle aussi et des rapports d'une nature différente avec la grande nationalité catholique soumise à la Russie. D'un autre côté, les réformes introduites par l'émancipation, la large part laissée à l'élection et notamment la récente organisation judiciaire fortifiaient plus encore la conviction que l'on devait prochainement arriver à un gouvernement polonais. Enfin quant au Grand-Duc, on signalait avec empressement ce qui dans sa conduite pouvait être interprété comme un acquiescement tacite à laisser accomplir en sa faveur des destinées où l'on voyait, où l'on voit encore la première phase de l'indépendance nationale. On remarquait par exemple qu'il portait volontiers et avec affectation le même costume polonais qui motivait des arrestations loin de Varsovie; on allait même plus loin, on affirmait qu'il savait mieux que personne où et quand des armes et de la poudre étaient introduites en Pologne, et qu'il fermait les yeux.

Une dernière circonstance est venue récemment encore accroître les illusions des Polonais sur les intentions ultérieures du Gouvernement russe. C'est le procès fait aux maréchaux de la noblesse de Podolie. Les accusés, paraît-il, bien loin d'être reçus en coupables à Pétersbourg, y auraient été accueillis par le grand monde avec des témoignages non seulement de considération mais de sympathie, et les sénateurs, en entendant de leur bouche la révélation des maux endurés par la Pologne, se seraient même laissés aller avec eux à des marques d'intérêt tout à fait en contradiction avec le résultat qu'a eu cette affaire, et qui a causé ensuite une si grande irritation dans le pays que les femmes, dit-on, oublient leurs maris en prison pour ne songer qu'aux moyens de venger la cause nationale.

En face d'un pareil état de choses qu'il est absolument impuissant à modifier, le Gouvernement se trouve dans une situation extrêmement difficile.

Le pays est trop vaste pour pouvoir être occupé militairement d'une manière permanente, et toutes les mesures préventives sont inefficaces. En attendant mieux, on s'efforce de combattre l'influence des grands propriétaires. A cet effet, l'on a suspendu dans les trois provinces l'opération du rachat qui mettait dans leurs mains des sommes considérables; de plus, on annule autant qu'on le peut vis-à-vis d'eux la restitution des biens confisqués, en considérant ces biens comme devenus déjà propriété de l'État, appréciation arbitraire et qui permet d'éluder facilement l'application de la loi nouvelle. Enfin le Gouverneur de Kiew tient lui-même aux Polonais un langage qui a du moins le mérite de ne prêter à aucune ambiguité. Il leur a dit dernièrement ceci: « Vous demeurez chez nous, vous êtes nos locataires, rien de plus, et si vous n'êtes pas contents vous n'avez qu'à vous en aller ailleurs » (sic). Singulières paroles assurément, si l'on se reporte aux doctrines du règne précédent.

En résumé, la situation est extrêmement tendue dans les provinces polonaises de la Russie Méridionale. L'agitation morale, bien qu'elle n'ait conduit encore à aucun soulèvement, est universelle, et l'esprit qui règne partout est exactement le même que celui qui arme la révolte en Pologne. On croit toujours à la possibilité d'une transaction par l'élévation du Grand-Duc à la royauté;2) on l'accepterait avec joie mais sous toutes réserves de ne la garder qu'autant qu'elle devrait conduire à l'accomplissement des derniers voeux du pays. Dans l'état actuel des choses on espère beaucoup de l'Empereur, de l'ascendant toujours croissant qu'il exerce dans les conseils de l'Europe, et surtout de la disposition du Souverain de la Russie à écouter des avis dont la haute sagesse ne laisse place qu'à l'admiration et inspire à tous une confiance absolue. On citait même à ce propos une lettre adressée par l'Empereur Alexandre à ses ministres à Pétersbourg. Cette lettre, traçant des instructions avec une décision toute particulière, et qui figurait au dossier de l'enquête de l'émancipation où elle a été vue et très remarquée par des maréchaux de noblesse polonais, porte la date de Stuttgard.3)

Les renseignements qui précèdent, je crois devoir le répéter à Votre Excellence, n'ont point été recueillis par moi sur les lieux. Mais ils émanent de quelqu'un qui vient de parcourir les provinces polonaises, et à qui un esprit très ouvert et très sagace permettait mieux qu'à un autre d'utiliser au profit de l'observation sa connaissance des hommes et des choses du pays.

Doc. No. 82.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 11. Odessa, 24 mars 1863 (par occasion) (Reçu: Cabinet 12 avril; Dir. Pol. 13 avril)

Quoique les nouvelles de Pologne ne parviennent généralement à Odessa que sous le contrôle de l'autorité, et que, même pour ce qui concerne les trois provinces plus rapprochées d'ici et dont j'avais l'honneur d'entretenir ces jours derniers Votre Excellence, on soit réduit aux versions officielles des journaux russes, je viens d'avoir indirectement quelques informations assez récentes et que j'ai lieu de croire exactes.

L'échec subi par le dictateur Langiewicz 1) ne paraît point avoir découragé les Polonais. L'agitation augmenterait au contraire, et l'on ne

<sup>\*)</sup> En marge: Remercier M. Charles de Saint-Robert de sa bonne correspondance.

<sup>1)</sup> Une erreur évidente; la jacquerie en Galicie eut lieu en 1846.

<sup>2)</sup> Ici le consul ajoute la note suivante: Je puis noter que ces jours derniers un fonctionnaire russe assez élevé a fini par me dire à propos de cette royauté: « C'est l'unique solution qui nous reste ».

<sup>3)</sup> A Stuttgart avait eu lieu en septembre 1857 une rencontre entre Napoléon III et Alexandre II.

cesserait de travailler de préparer les moyens soit de prendre part à la lutte si elle se prolonge, soit de la commencer en temps plus opportun, dans le cas où cette première tentative avorterait. C'est en Podolie notamment, où l'affaire des maréchaux de noblesse a si vivement irrité les esprits, que l'excitation est la plus grande, surtout dans la classe élevée. J'ignore ce qu'il peut y avoir de vrai dans le bruit répandu que des soulèvements avaient commencé sur plusieurs points de cette province, mais le fait n'a rien d'invraisemblable. Je sais du reste que les étrangers résidant en Podolie s'attendent à un mouvement et qu'ils ne sont pas sans appréhension sur les conséquences qui pourraient en résulter pour eux. Un Français propriétaire d'une usine s'est même adressé à moi à ce sujet, et m'a écrit pour me demander quelles mesures il avait à prendre dans le cas, où son établissement serait envahi. Bien que assez embarrassé par la question, j'ai cru cependant devoir lui répondre que tout en continuant de se placer sous la protection de l'autorité locale, il ferait bien de dresser éventuellement l'inventaire de tout ce qui constitue la propriété qu'il juge menacée, afin que les dommages, s'ils en étaient causés, puissent être exactement appréciés, et que dans tous les cas, sa plus sûre garantie contre les événements qu'il redoutait était de ne s'en mêler à aucun degré.

Il faut remarquer d'ailleurs que si les trois provinces polonaises venaient à être entraînées par le mouvement général de la Pologne proprement dite, elles entreraient en lutte dans des conditions fort différentes. En Podolie, comme dans le gouvernement de Kiew et même en Volhynie, l'élément polonais ne l'emporte pas précisément, par le nombre du moins. Si les seigneurs, les grands propriétaires, tous les hommes les plus considérables en un mot sont Polonais, les paysans, dans une très grande proportion, sont Russes. Quelle que soit l'influence des premiers sur les masses qu'ils ont si longtemps dominées, il doivent néanmoins compter avec une diversion qui pourrait être grave pour eux, si elle se manifestait excitée et encouragée par les autorités russes. C'est probablement là ce qui a le plus contribué au maintien jusqu'à présent d'une situation de plus en plus difficile à contenir, mais dont peut-être des deux côtés on redoute également l'explosion.

J'ai reçu hier un renseignement qui vient sans doute bien tard, mais que je crois cependant utile d'avoir l'honneur de transmettre à Votre Excellence. Un habitant de Cherson, très en position de savoir et que j'avais prié de rechercher ce qui s'était passé à propos des envois d'armes faits par le Gouvernement dans les Principautés l'automne dernier, m'a fait remettre par un voyageur la petite note suivante: « Dans le mois d'octobre le vapeur "Bonnet", de la compagnie Dniéper-Boug, a remorqué de Cherson à Akermann deux barges et un petit bâtiment de cabotage du pays, les trois navires chargés de fusils, carabines et autres armes, au nombre de 50,000 prises dans les magasins de dépôt de l'ancien arsenal de Cherson. Après avoir touché à Odessa, le "Bonnet" a continué sa route avec les bâtiments remorqués jusqu'à Akermann, où toutes les caisses d'armes ont été déchargées et mises sur des voitures qui attendaient, mais qui ensuite auraient été arrêtées sur le territoire moldave par les autorités locales ».

<sup>1)</sup> Marian Langiewicz (1827-1887), le second dictateur du soulèvement de janvier.

Doc. No. 83.

ADOLPHE GRANDJEAN DE MONTIGNY, CONSUL DE FRANCE À DANTZIG,

À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 6. Dantzig, le 3 avril 1863 (Recu: Cabinet 22 avril; Dir. Pol. 24 avril)

La mission particulière, confiée à deux officiers supérieurs russes par le Grand-Duc Constantin, et dont j'ai eu l'honneur de faire mention à Votre Excellence par ma lettre du 31 mars, sous No. 8 (Direction des Consulats), vient d'aboutir par l'achat conclu hier, d'un bateau plat à vapeur, de petite dimension.

Ce navire appelé « Thorn » a été vendu par un Sr. Rosenthal, négociant juif d'Elbing, pour la somme de 8000 roubles, soit environ 31000 francs. Il va être promptement armé en guerre, sur place même, et le plus promptement possible dirigé sur Varsovie.

Aînsi que je l'ai annoncé, il doit être employé à faire la police de la navigation de la Vistule, à visiter les embarcations, et empêcher tout transport d'insurgés, d'armes et de munitions.

L'acquisition de ce petit bâtiment qui passe du reste ici pour être d'une construction fort défectueuse, paraît être la seule opération à laquelle se livrera cette commission envoyée de Varsovie.

## Doc. No. 84.

ADOLPHE GRANDJEAN DE MONTIGNY, CONSUL DE FRANCE À DANTZIG, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 7. Dantzig, le 18 avril 1863 (Recu: Cabinet 22 avril; Dir. Pol. 24 avril)

L'achat définitif et la livraison du bateau à vapeur « Thorn » acquis à Elbing par le Gouvernement russe, pour la police de la Vistule, et dont j'ai entretenu Votre Excellence par ma dépêche du 3 de ce mois (Direction Politique), rencontre quelques incidents que je crois devoir porter à Votre connaissance.

L'autorité russe de Varsovie paraît attacher quelqu'importance à la prompte conclusion de cette affaire, puisqu'elle vient de renvoyer ici de nouveau les deux officiers qui en avaient été chargés, afin de presser l'emménagement et l'armement du navire. Sur ces entrefaites le vendeur juif qui, aux termes de son contrat, a déjà touché une partie du prix stipulé et qui ne doit recevoir le solde qu'au moment de la remise du bâtiment sur territoire polonais, reçoit et communique au Consul Général de Russie, un avis qui lui est adressé par le comité de l'insurrection, et qui lui annonce qu'il est condamné à mort pour le fait de la vente de son navire au Gouvernement russe, et que la sentence recevra infailliblement son exécution dès qu'il paraîtra sur le territoire polonais.

Le Juif prussien, terrifié par cette menace, et qui tient à ne pas encourir les chances périlleuses dont on l'avise, adjure le Consul de Russie de vouloir bien consentir à modifier les termes de son contrat, et lui faire toucher à Elbing même le solde qui lui revient.

Cet incident qui n'apportera sans doute qu'un retard très momentané à l'exécution du dit marché, n'en dénote pas moins l'activité et l'exactitude des informations qui parvient à se procurer le comité insurrectionnel de Varsovie.

La «Gazette de Silésie» insère, sous la date d'hier, 17, qu'à l'occasion de la saisie d'un transport de munitions de guerre, dans le cercle de Pleschen (province de Posen) un engagement a eu lieu entre les troupes prussiennes et un détachement d'insurgés polonais qui, pour la réception du dit transport, avaient transgressé la frontière prussienne, et que 30 insurgés ont été faits prisonniers et amenés à Pleschen. La ville a dû être mise en état de siège.

Doc. No. 85.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA À DROUYN DE LHUYS. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 12. Odessa, le 20 avril 1863 (par occasion) (Reçu: Cabinet 8 mai; Dir. Pol. 9 mai)

La proclamation de l'ukase d'amnistie dans les provinces polonaises n'y a produit encore aucun résultat dont le Gouvernement russe ait lieu d'être satisfait. Cette dernière mesure dont, paraît-il, les autorités attendaient beaucoup et qui est demeurée jusqu'ici sans effet, semble être au contraire un nouveau et décisif témoignage de l'impuissance du Gouvernement à rétablir le calme dans le pays. Il était évident, du reste, que l'impression favorable que l'on pouvait espérer de l'amnistie devait se trouver effacée d'avance par la coïncidence fâcheuse des récents décrets de séquestre sur les propriétés. On sait en effet ce que signifie en Russie la mise des biens sous séquestre provisoire, et venir en parler dans les circonstances présentes c'est vouloir raviver les haines au lieu de les éteindre, car c'est rappeler aux Polonais toutes les audacieuses spoliations accomplies contre eux pendant les longues années du dernier règne. Aucune nouvelle certaine de soulèvement n'est, il est vrai, parvenue encore ici; mais le souffle de la révolte se fait sentir partout, et les lettres comme les voyageurs qui arrivent des provinces polonaises sont tous unanimes à cet égard. Toutefois les chances du mouvement attendu et même son caractère sont diversement appréciés.

J'ai eu l'honneur d'écrire dernièrement à Votre Excellence que le Gouvernement travaillait l'esprit des paysans contre les propriétaires et que ceux-ci n'étaient pas sans appréhensions de ce côté. L'un d'eux qui a quitté récemment la Podolie où il vit sur une grande terre, me disait hier qu'il n'en est point partout ainsi. Dans son opinion, le Gouvernement n'aurait que très incomplètement réussi à détruire l'influence des seigneurs sur leurs anciens serfs. L'émancipation qu'il exploite toujours

et dont il s'est fait une arme a sans doute modifié les situations, mais elle n'a pas rallié les paysans au Gouvernement, loin de là. Si elle les a affranchis d'un servage, dont assez généralement le poids les gênait peu, elle a en échange créé pour eux des obligations nouvelles qui au contraire leur semblent fort dures et à la tête desquelles il faut mettre celle de payer le triple d'impôts ou redevances, car ces charges ont monté, dans beaucoup d'endroits, de un à quatre. « Nous sommes encore les maîtres de nos paysans, ajoutait mon interlocuteur, et croyez bien que s'ils se soulèvent ce ne sera pas contre nous ».

Ce n'est là sans doute que l'opinion d'un propriétaire naturellement porté à envisager les choses au point de vue le plus conciliable avec ses intérêts, mais cette opinion concorde à certain dégré avec d'autres rumeurs. Si les seigneurs, dans les provinces polonaises, ne doivent peutêtre pas compter autant qu'ils le pensent sur la solidité de leur influence, d'un autre côté les paysans sont bien loin d'avoir pour le Gouvernement les sympathies et le dévoûment dont les témoignages remplissent quotidiennement les bulletins russes. Au dire des voyageurs, ce n'est pas précisément en libérateurs que la population accueille les soldats envoyés dans le pays, et dont la présence, fût-elle exempte des exactions traditionnelles qui l'accompagnent, est toujours un lourd fardeau pour elle. Les imprudences d'une émancipation, données sans mesure et surtout trop bruyamment proclamée, continuent de porter leurs fruits. Les paysans aiment à se persuader que le grand acte du 19 février comporte pour eux l'affranchissement de toute obligation quelconque, travail ou impôt, et chaque exigence légale des autorités leur semble une violence commise à leur détriment et au mépris de la volonté du Souverain, qu'on persiste à ne pas vouloir leur dévoiler toute entière. Tel est du moins le sentiment qui a pris une certaine consistance dans les masses.

Les journaux allemands venus hier annoncent des soulèvements importants en Volhynie; j'ai lieu de croire cette nouvelle controuvée, ou au moins très exagérée, car les dernières lettres parvenues ici n'en disent rien. En attendant, les Polonais font retenir des maisons à Odessa, plusieurs familles sont déjà arrivées et leur présence ici, aussi bien que le soin qu'elles prennent de mettre leurs valeurs mobilières en sûreté témoignent suffisamment de l'inquiétude générale qui règne dans le pays. Bien qu'il n'y ait eu ici encore aucun mouvement militaire apparent, et que depuis les arrestations du mois dernier rien n'ait altéré la tranquillité profonde dont jouit la ville, l'autorité militaire ne reste pas inactive. A plusieurs reprises des troupes sont parties sans bruit pour se rendre en Pologne et si l'on en croit ceux qui les ont rencontrées aux stations de la route, leur enthousiasme ressemblerait beaucoup à celui des populations qui les attendent. On affirme même avoir entendu des murmures assez peu dissimulés et auxquels les oreilles des officiers n'ont pas été habituées. Je dois noter enfin. quoique sous toute réserve, un dernier bruit qui défraie depuis deux jours les conversations. La jeune princesse Tchetvertinska,11 très connue dans le monde de Paris et qui a passé l'hiver à Odessa, aurait elle même soulevé ses paysans en Podolie. Il faut ajouter que la nouvelle est niée et affirmée avec une égale vivacité.

<sup>1)</sup> Janina Jelowicka, née princesse Czetwertyńska (1840-1865).

CHARLES LEVINO, CHANCELIER DU CONSULAT DE FRANCE À MOSCOU,

À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 10.

Moscou, le 27 avril 1863 (Recu: Cabinet 8 mai; Dir. Pol. 9 mai)

Les opérations du recrutement venaient de commencer ici, lorsqu'à la suite des premières nouvelles de l'insurrection polonaise, arriva, de St. Pétersbourg, l'ordre de rappeler immédiatement sous les drapeaux les soldats en congé, temporaire ou illimité, appartenant aux régiments cantonnés à Moscou et dans les environs. Ces troupes devaient, disait-on, remplacer à St. Pétersbourg les régiments de la Garde Impériale dirigés tout d'abord sur les provinces, théâtre de l'insurrection. La mesure prescrite recut son exécution concurrement avec l'incorporation des nouvelles recrues, et au fur et à mesure que chaque régiment eut vu ses cadres remplis, il fut expédié par un train spécial de chemin de fer. Des nouvelles reçues par voie directe m'ont appris que ces mêmes régiments, après un court séjour dans l'autre capitale ont été également envoyés à Varsovie et au gouvernement de Minsk. Le recrutement était alors complètement effectué mais, depuis lors, on a continué de faire rentrer dans les rangs de l'armée, tout ceux qui n'avaient pas rigoureusement achevé leur temps légal de service.11 J'ai en outre, sous les yeux, un Ordre-du-jour daté du 2 (14) avril, expédié à tous les chefs de gouvernement par des exprès du Ministère de la Guerre, et leur enjoignant de donner leur concours le plus actif aux mesures prescrites pour la formation d'un troisième bataillon dans les régiments du Corps des grenadiers, et la création de régiments de réserve composés de deux bataillons répartis dans quatre divisions, de bataillons de tirailleurs sur le pied de guerre et de nouveaux régiments destinés à la garde des places-fortes.

Enfin, on parle, dans les bureaux du Département d'inspection de la Guerre, d'un second recrutement, que l'on fixe à 10 hommes sur mille et qui serait décrété dans le cours de cette même année, si le besoin en était reconnu; on ajoute que cette levée serait alors probablement accompagnée d'une convocation des milices ou cohortes telles que nous en avons vues dans la guerre de Crimée.

Il n'y a rien de surprenant à ce que des préparatifs qu'il était impossible de dissimuler aient fait naître, dès d'abord, la supposition d'une guerre prochaine. Toutefois ce bruit ne circula, dans l'origine, que parmi les classes soumises à l'impôt du recrutement, c'est-à-dire parmi des gens peu éclairés et ne raisonnant qu'au point de vue de leur personnalité plus ou moins engagée dans une éventualité qu'ils redoutaient. Aussi n'y ai-je alors attaché que peu d'importance, ne jugeant pas nécessaire par cela même, de le porter à la connaissance de Votre Excellence. Les personnes mieux au courant des événements politiques du jour envisageaient les choses sous un autre aspect: le mouvement insurrectionnel des provinces polonaises, disaient-elles, était vraisemblablement beaucoup plus étendu et plus redoutable que les autorités russes ne voulaient l'avouer; la répression en pourrait nécessiter le déploiement de forces considérables et, par conséquent, réclamer, à un moment donné l'emploi de grandes ressources; sans doute, il entrait dans les vues du Gouvernement de cacher le véritable but de ses préparatifs en laissant les suppositions s'égarer vers la possibilité d'une guerre avec l'Occident, pour laquelle on devait se tenir prêt, à tout événement.

Mais aujourd'hui, les appréhensions ont gagné toutes les classes de la population moscovite: les marchands, comme les artisans, comme la noblesse. Parmi les membres de cette haute classe, et il faut y ranger tous les militaires ayant grade d'officier dans l'armée, il n'est personne qui ne soit convaincu de l'imminence d'une guerre européenne, dans laquelle la Russie rencontrerait la France au premier rang de ses ennemis. Je crois être dans le vrai en faisant remonter le germe de cette opinion à l'époque du débat parlementaire qui se produisit au sein du Sénat Français au sujet des pétitions en faveur de la Pologne; le compte rendu en a été lu, à Moscou, avec un vif intérêt et une sorte d'avidité par les Russes des classes élevées et, bien que le résultat du débat eût été de nature à les tranquilliser, il est étrange à constater — mais vrai — qu'ils se sont montrés dès lors fort émotionnés et doutant du maintien de la paix. Les personnes, du moins, qu'il m'a été donné de visiter, ne m'abordaient plus qu'avec des interrogations auxquelles il m'eût été impossible de répondre d'une manière satisfaisante, sans sortir des bornes que me prescrit le rôle qui convient à ma modeste position. Le récent accord conclu entre les Cabinets de France, d'Angleterre et d'Autriche, au lendemain du dernier manifeste de l'Empereur Alexandre, est devenu un argument capital dans la bouche de ceux qui prophétisent la guerre. «L'Empereur de Russie a fait de lui-même, disent-ils, tout ce qu'il était possible de demander à sa clémence; sa dignité ne lui permet plus d'autre réponse qu'un refus tranché aux injonctions des Puissances Occidentales ». Faut-il ajouter que l'aspect des préparatifs militaires, qui n'ont pas discontinué, n'est pas de nature à calmer les opinions que je viens de signaler. D'autre part, le champ était d'autant plus largement ouvert aux hypothèses que, jusqu'à ces derniers temps, les journaux russes étaient demeurés entièrement muets en fait d'appréciations sur la situation actuelle. Ils se bornaient à reproduire sèchement les nouvelles provenant des sources officielles en les accompagnant d'extraits empruntés à la presse étrangère. Depuis quelques jours seulement, certaines feuilles, sortant de la réserve qu'elles avaient cru devoir s'imposer, se hasardent à répondre aux incitations belliqueuses de divers journaux de l'Occident. L'une d'entre elles, la feuille politique et industrielle semiofficielle, après avoir rappelé, comme point de départ, le chiffre des pertes en hommes et en argent que la dernière guerre d'Orient a coutées aux deux partis, exprimant «l'espoir qu'un regard jeté en arrière sur ce triste tableau refroidira les élans de la France et de la Suède, en faisant entrevoir à ces deux puissances les conséquences menaçantes pour l'Europe — et pour la France en particulier d'une guerre avec la Russie ». L'alliance de la France et de la Suède, dont les armées viendraient envahir le sol de l'Empire par le nord de la Finlande est, en effet, une thèse qui a récemment trouvé créance dans le monde russe; mais, c'est la première fois que j'aie vu la presse y faire une allusion sérieuse. Enfin les correspondances reçues de l'étranger ne contribuent pas médiocrement à entretenir l'agitation des esprits en apportant aux familles les appréciations de quelques voyageurs, appréciations le plus souvent erronées ou tout au moins exagérées, qui pourtant sont acceptées sans contrôle par ceux auxquels elles s'adressent.

La classe marchande, tout en partageant au fond les idées de ceux qui appréhendent une guerre plus ou moins prochaine, ne semble pas

ajouter une foi aussi entière à l'imminence du danger. Ainsi la bourse n'a pas encore vu de ces paniques ou de ces spéculations audacieuses qui signalent l'approche des grandes commotions. Sans doute, le marché est languissant, et les feuilles industrielles le constatent tous les jours, mais il faut en rechercher les causes autre part que dans les événements de Pologne. En premier lieu, la crise cotonnière, quoique moins sensible ici qu'en France et en Angleterre, a eu néanmoins pour effet d'arrêter complètement les métiers de plus d'un tiers des filatures que compte le Gouvernement de Moscou et de réduire considérablement le travail dans celles qui ont continué de fonctionner. La fabrication des draps est aussi fortement entravée par suite de l'épuisement du Stock, la matière première, tant sur la place de Moscou que sur les marchés de l'intérieur qui l'alimentent d'ordinaire. Quant à l'escompte, il se cote de 5½ à 6½%, mais ce taux n'est en quelque sorte que nominal, car il ne se fait que peu ou point d'escompte. Cette réserve, il faut bien le dire doit être, en partie du moins, la conséquence des appréhensions que j'ai mentionnées. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'à Moscou, les grands capitaux sont aux mains des marchands qui les laisseront dormir, même improductifs, si la situation leur paraît présenter quelque péril. Je ne parlerai que pour mémoire de nos commerçants français, qui, jusqu'à ce moment ne se montrent pas fort inquiets. Leur tranquillité relative peut s'expliquer par le souvenir de la protection qui ne leur a pas fait défaut durant la guerre de Crimée, et la persuasion qu'ils n'auraient pas à souffrir davantage dans le cas où se réaliserait l'éventualité dont on se préoccupe.

En résumé, tout le monde, ici, parle de la guerre comme d'un fait à venir probable; mais abstraction faite d'une certaine nuance de forfanterie de langage, qui est propre au caractère national russe, je crois pouvoir avancer que personne ne la désire et que beaucoup la redoutent. L'attitude de la presse, très indécise jusqu'alors, paraît incliner aujourd'hui vers les idées pacifiques. Quant aux armements, ils se continuent sans interruption, bien que pas un journal n'y fasse allusion.

Une feuille politique s'est donné la triste satisfaction d'offrir à ses lecteurs un relevé statistique des victimes de l'insurrection polonaise jusqu'à ce jour; elle a compté, d'après les bulletins publiés quotidiennement à Varsovie: 6260 morts et 1177 prisonniers du côté des insurgés — en tout 7437 individus. Les pertes des Russes, relevées aux mêmes sources seraient de 162 hommes. J'ignore s'il y a lieu d'admettre comme authentique le premier de ces deux totaux; mais le second se trouve aujourd'hui contredit par une évaluation, que l'« Invalide Russe » affirme être conforme aux documents reçus au Ministère de la guerre, et qui porte les pertes de l'armée à un chiffre total de 435 hommes, tués, prisonniers ou disparus.

Je ne puis clore cet aperçu, sans faire appel à l'indulgence de Votre Excellence; Elle n'ignore pas qu'en ce pays, ou la presse encore à l'aurore de son développement, est plus que réservée dans ses allures, la tâche de l'observateur le plus attentif se réduit trop souvent à recueillir les ouï-dire et les hypothèses. Je n'avais pas le choix d'une autre voie; j'ai dû suivre celle qui m'était ouverte, en faisant tous mes efforts pour discerner le vrai.<sup>2)</sup>

<sup>1) 20</sup> ans pour les soldats de l'armée de terre entrés en service sous le règne précédent, 15 ans pour ceux qui s'y trouvaient depuis l'avènement au trône de l'Empereur Alexandre I. (Note de l'auteur du rapport).

<sup>2)</sup> Il suit un passage sur l'élection du nouveau maire de la ville de Moscou.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 13. Odessa, le 1 mai, 1863 (par occasion) (Reçu: Cabinet 15 mai)

La situation, depuis quelque temps si tendue dans les provinces polonaises, vient d'entrer dans une phase nouvelle. En présence d'une agitation toujours croissante, le Gouvernement a voulu essayer d'amortir d'avance le mouvement qu'il redoute, ou du moins de le diriger à son profit, en lui donnant lui-même une première impulsion. Presque partout les paysans ont été sinon peut-être encore armés, du moins organisés par les soins de l'autorité locale, et cette organisation fonctionne dès à présent. Des voyageurs, arrivés de divers points de la Volhynie, de la Podolie et de Kiew, racontent qu'ils ont trouvé sur la route des barrières établies dans tous les villages, et occupées par des rassemblements de paysans préposés à leur garde. Chaque voyageur, quelle que soit sa condition, est arrêté, interrogé, minutieusement visité, et ne peut partir qu'après avoir satisfait aux exigences de cette surveillance nouvellement constituée.

Une pareille détermination prise par le Gouvernement est assurément très grave, car c'est le bouleversement complet des idées et des choses du pays. On ne doit point oublier, en effet, que ces paysans qui arrêtent aujourd'hui les seigneurs, les font descendre de voiture et les interrogent, étaient hier à peu de chose près leurs esclaves et se courbaient devant eux. Il a donc fallu non seulement des encouragements mais un appui très marqué assuré par l'autorité, pour rendre si promptement possible de semblables manifestations. Aussi l'inquiétude s'est-elle encore accrue parmi les propriétaires, et la plupart d'entre eux songent-ils à venir passer l'été dans la Nouvelle-Russie.

Quoique d'ordinaire les préoccupations politiques agitent peu les esprits à Odessa, il est impossible de ne pas voir que, depuis quelques jours, la conversation de chacun trahit des appréhensions assez marquées. On commence à redouter la guerre, dont on croit apercevoir la possibilité beaucoup moins dans l'attitude présente des trois puissances vis-à-vis de la Russie que dans certains actes du Gouvernement lui-même. On est frappé surtout du langage des journaux de Pétersbourg, qui semble difficilement conciliable avec la continuation du système suivi jusqu'ici par le nouveau règne. En attendant et à propos des mesures que prend le Gouvernement en vue d'éventualités ultérieures, voici un fait tout récent et dont je crois pouvoir affirmer l'exactitude.

Le Directeur de la compagnie russe de navigation, qui était à la veille de partir pour aller étudier en France et en Angleterre l'organisation des grandes entreprises maritimes, a reçu avant hier l'ordre d'attendre ici et de se tenir prêt à se rendre directement à Londres, pour y préparer et arrêter d'avance la vente réelle ou simulée de tous les bâtiments de la compagnie qui font les services extérieurs, c'est-à-dire de ceux qui vont en Angleterre, à Marseille et en Égypte. Ces bâtiments à vapeur d'un assez fort tonnage et qui sont au nombre de vingt cinq environ, seraient mis aussitôt sous pavillon anglais, en cas de complications de nature à faire craindre pour leur sort. Des précautions semblables auront probablement été prises dans la mer Baltique.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE A ODESSA A DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 14. Odessa, 7 mai 1863 (Recu: Cabinet 25 mai)

Je continue d'avoir l'honneur de transmettre à Votre Excellence tous les renseignements que je recueille ici sur l'attitude des trois provinces polonaises. Quelques unes de ces informations, qui me sont d'ailleurs fournies très confidentiellement, émanent, il est vrai, de gens dont les voeux sont du côté de l'insurrection, et elles n'ont par cela même qu'une exactitude, que peut altérer souvent l'ardeur des espérances qui s'y rattachent. Je crois néanmoins devoir leur laisser une place dans ma correspondance en songeant surtout qu'elles conservent toujours le contrôle des informations de source différente qui sont simultanément envoyées au Département.

La première manifestation hostile des paysans, dont je parlais dans une lettre précédente a produit dans le pays une émotion universelle. Les seigneurs et les propriétaires, depuis si longtemps menacés par le Gouvernement d'un mouvement général des masses qu'il ne tenait qu'à lui de déchaîner contre eux, auraient vu dans ces actes audacieux de leurs anciens serfs un commencement d'exécution à l'appui de la menace, et ils se seraient résolus à aller eux mêmes au devant du danger en commençant à leur tour. A la suite de ces conciliations dont l'autorité n'a pu jusqu'ici saisir les fils mystérieux et qui fonctionnent partout avec un ensemble remarquable, il aurait été décidé de poser aux paysans hostiles le dilemme ou de se rallier immédiatement à la cause nationale, ou d'avoir leurs villages rasés, et de se mettre à l'oeuvre sans délai. Enfin, le jour aurait été fixé, et c'est aujourd'hui 7 mai que le mouvement a dû éclater.

J'ai à peine besoin d'ajouter, Monsieur le Ministre, que, malgré la forme très affirmative avec laquelle ce renseignement m'a été donné, je ne me fais pas sans toutes réserves l'écho d'un bruit aussi grave. Mais voici cependant quelques incidents qui semblent de nature à lui donner de la consistance. Avant hier soir, l'employé du télégraphe, qui apportait, comme à l'ordinaire, ses dernières dépêches au Général Kotzebue, l'a été attaqué par des gens appostés qui ont tenté de lui enlever ses lettres qu'il n'a pu conserver que grâce à l'arrivée de passants attardés qui ont effrayé les agresseurs. Cet acte, dont le but s'indique de lui-même, allait être bientôt suivi d'un autre plus significatif encore. Hier 6, au milieu de la nuit, le feu a éclaté subitement dans le vaste hôtel du télégraphe qui est déjà réduit en cendres. Bien qu'on soit depuis ce matin maître de l'incendie, les décombres du bâtiment continuent de brûler en ce moment.

Du reste, le Gouvernement redouble d'activité dans ses investigations pour découvrir les ramifications de l'insurrection polonaise et pour saisir la trame si habile d'une conspiration qui, paraît-il, s'étend en Russie partout ou il se trouve des Polonais. Le directeur de la douane a été mandé hier à Pétersbourg et vient de partir tout-à-l'heure pour s'y rendre. M. Goudschkowski, qui grâce à sa réputation d'être en Russie l'un des très rares chefs de service ne volant pas l'État, avait été envoyé ici pour mettre un terme aux abus scandaleux pratiqués à la douane d'Odessa, est Polonais, et comme tel il ne pouvait manquer d'être soupçonné. Il paraît avéré que des armes ont été débarquées en douane, dissimulées sous l'apparence de marchandise et de là envoyées en Pologne. Si l'on n'accuse pas encore précisément M. Goudschkowski, on lui impute d'avoir favorisé cette introduction clandestine par le trop grand nombre d'employés polonais admis par lui dans son administration. C'est pour s'expliquer au sujet de cette affaire qu'il est appelé à Pétersbourg.

En attendant, les trois provinces polonaises sont en ce moment et au dire de tous ceux qui en arrivent dans un état de trouble et de désorganisation qui diffère à peine de celui des autres provinces en pleine insurrection. D'une part les paysans, auxquels le Gouvernement n'ose plus demander ni impôts ni redevances pour s'assurer leur concours, et qui se trouvent en possession d'une liberté sans contrôle et dont l'autorité les excite plutôt à élargir les limites, sont un sujet d'alarmes toujours croissants pour les classes élevées. D'un autre côté, les propriétaires sont partagés en deux fractions; les uns qui désertent le pays avec leurs familles pour se rendre à Odessa et à l'étranger, les autres qui veulent au contraire engager la lutte avant que leur cause soit trop affaiblie par la diversion des paysans.

Je veux enfin noter un dernier détail qui témoigne de l'étroite connexité qui relie les intérêts polonais des provinces à ceux de la Pologne même. Tandis que les impôts du Gouvernement ne rentrent plus, par contre les contributions levées par le Comité de l'insurrection sont payées avec une exactitude merveilleuse. Ce comité qui, dit-on, a son siège à Varsovie même, et au milieu des autorités russes impuissantes à le découvrir, délivre des mandats de deux et trois mille roubles tirés sur les seigneurs qui s'empressent de les acquitter. Il est hors de doute aujourd'hui que la Volhynie, la Podolie et Kiew, du moins en ce qui concerne l'élément polonais de ces provinces, n'aient été dès le principe, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'écrire à Votre Excellence, étroitement associées à l'insurrection de la Pologne, malgré la destinée différente que les circonstances semblent toujours leur assigner.

Doc. No. 89.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 15. Odessa, le 13 mai 1863 (Reçu: Cabinet 26 mai; Dir. Pol. 27 mai)

Je profite de l'occasion d'un voyageur arrivé ce matin de Taganrog et qui s'embarque dans la journée sur le vapeur de Danube, pour avoir

<sup>1)</sup> Pavel Kotzebue fut depuis décembre 1862 le gouverneur des provinces sud-orientales de la Pologne.

l'honneur d'adresser en toute hâte à Votre Excellence quelques nouvelles récentes.

L'incendie de l'hôtel du télégraphe d'Odessa n'est pas le seul fait qui ait signalé la première phase du mouvement annoncé en Podolie pour le 7 de ce mois. Les fils de la ligne de Kiew ont été également coupés sur beaucoup de points et malgré les efforts répétés de l'autorité pour rétablir les communications encore interrompues en ce moment, on ignore absolument ce qui a pu se passer dans les provinces polonaises. D'un autre côté, l'on n'est pas sans quelques appréhensions sur la situation des provinces russes voisines, car depuis quatre jours aucun courrier de St. Pétersbourg n'est arrivé, et l'on ne trouve pour ce fait si anormal que les explications les moins rassurantes.

Tandis que l'on interroge avec anxiété les éventualités possibles au dehors, les habitants d'Odessa sont depuis dimanche dans les plus vives inquiétudes sur leur propre sort et sur celui de la ville. Dès dimanche matin en effet, des lettres anonymes et même des placards répandus partout ont annoncé aux propriétaires qu'en attendant qu'on arrivât à leurs maisons, la bourse, le palais royal et la plupart des édifices publics devaient être brûlés, comme l'a été l'hôtel du télégraphe, Quoique l'autorité ait aussitôt établi sur tous les points une surveillance active, elle sent si bien l'inefficacité d'une police habituée à commettre plus de délits qu'elle n'en réprime, que le Gouverneur civil a convoqué les principaux habitants dans la salle de la bourse pour leur exposer les périls de la situation et leur demander d'aviser aux movens de fortifier par leur concours l'action insuffisante du Gouvernement. On s'est séparé sans rien arrêter, bien que l'on ait parlé de tout, et même que le mot si étrange ici de garde nationale ait été prononcé, ce qui n'est pas un des témoignages les moins frappants de la rapidité avec laquelle s'accomplit en Russie la destruction du passé, choses et idées, J'incline toujours à croire qu'il y a quelque exagération dans ces alarmes qu'explique d'ailleurs la situation exclusivement commerciale d'une ville demeurée étrangère aux commotions politiques, et dont, sauf l'apparition des flottes alliées pendant la guerre, le blé et les invasions de sauterelles résument à peu près jusqu'ici les plus vives émotions.

Les mesures militaires loin de se ralentir prennent chaque jour une importance nouvelle. Quelles que soient les vues du Gouvernement, qu'il ne songe en ce moment qu'à l'insurrection polonaise, ou que d'autres éventualités préoccupent sa pensée, toujours est-il qu'il fait appel à ses plus sérieuses ressources. L'ataman des cosaques du Don vient de recevoir l'ordre de rassembler 12000 hommes et de se tenir prêt à marcher. Enfin le Général Lüders, à peine remis de sa grave blessure, se dispose de nouveau à quitter Odessa. Il se rend ces jours-ci à Varsovie, et pour quelques affaires dit-il. Le Gouvernement avait mis à sa disposition une escorte pour l'accompagner mais il l'a refusée, préférant prendre la voie de Vienne.

L'interruption des communications avec Kiew ne permet pas de savoir encore si le mouvement préparé dans les provinces polonaises et dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence, a éclaté. Ce qui est toutefois certain, c'est que le mouvement est activement combattu par le Comité central, qui, par les raisons que j'ai précédemment expliquées, y verrait pour lui une diversion extrêmement fâcheuse, et pour le Gouvernement russe une chance très probable de ressaisir des succès que les événements semblent jusqu'à présent lui refuser ailleurs.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 16. Odessa, 25 mai 1863 • (Recu: Cabinet 15 juin; Dir. Pol. 17 juin)

L'attitude prise récemment par le Gouvernement dans sa lutte d'abord contenue, puis chaque jour moins dissimulée contre les propriétaires des provinces polonaises, dont j'ai eu plusieurs fois l'honneur d'entretenir Votre Excellence, vient de prendre un caractère encore plus marqué et à peu près décisif. La question est aujourd'hui placée sur le terrain extrême où devait la conduire tôt ou tard une situation impossible à conserver de part et d'autre. En attendant, c'est à la force seule qu'est remise désormais la solution du conflit entre les deux éléments, polonais et russe, qui divisent le pays.

Je ne veux pas. Monsieur le Ministre, entrer dans le détail de tous les faits isolés qui me sont racontés par des gens sous les yeux desquels beaucoup de ces faits se sont passés. Mais en faisant la part d'une exagération inséparable de l'exaltation présente de l'esprit polonais, il semble cependant certain que cette lutte est l'occasion d'actes de cruauté qui rappellent les plus tristes jours des événements de Galicie. Des maisons visitées d'abord par des paysans que dirige l'autorité, puis nécessairement pillées par eux sous le moindre prétexte; des propriétaires arrachés de chez eux, roués de coups et quelque fois tués; des veillards, des femmes, des enfants conduits garrottés par des paysans ou des soldats ivres et se livrant impunément à tous les excès possible en pareil cas: tel est le tableau que présentent les trois provinces polonaises au dire de ceux qui abandonnent le pays pour venir se réfugier à Odessa. Quelque triste intérêt que conserve la longue nomenclature de ces faits. dont le récit remplit d'ailleurs les journaux étrangers, il me semble peu utile de lui donner une place ici. Ce que je crois en effet, qu'il importe au Gouvernement de l'Empereur de connaître, une fois le caractère de la lutte admis, c'est beaucoup moins la liste des excès qui la souillent, que les mouvements de progrès ou de recul de l'insurrection, et c'est à ce point que je veux le plus particulièrement m'attacher. Voici pour le moment la situation des trois provinces.

En Volhynie et malgré quelques combats isolés contre les bandes mêlées de soldats et de paysans qui parcourent le pays, le soulèvement général n'a pas encore eu lieu. L'insurrection concentre ses forces dans le district d'Ovrouer.<sup>1)</sup> C'est là que se rendent les détachements d'insurgés, et l'on y attend des renforts ainsi que des armes du Royaume de Pologne. De plus, assure-t-on, des corps auxiliaires, composés d'étrangers, se forment en Gallicie prêts à passer la frontière au premier signal.

A l'exception de deux districts, l'on peut dire que l'insurrection est à peu près générale dans le gouvernement de Kiew. La ville même n'y est pas étrangère car, il y a quelques jours, trois cents étudiants environ, conduisant avec eux soixante chevaux, l'ont quittée dans la nuit pour se réunir aux insurgés. Un régiment de dragons et six sotnia de cosaques lancés à leur poursuite les ont atteints près de Veyrine;<sup>21</sup> un combat s'est engagé à la suite duquel les Polonais ont eu 62 hommes

tués et 11 blessés. Le reste de la bande a pu gagner le district de Radomysl où le terrain couvert de forêts leur a permis de trouver un refuge. Cet épisode en a d'ailleurs amené un autre. Cent soixante jeunes gens de 14 à 16 ans, élèves du Gymnase et du Corps des Cadets, ayant appris le départ des étudiants, ont voulu aller les rejoindre. Poursuivis et bientôt atteints à leur tour, 83 d'entre eux ont été tués, assommés de coups de bâton, dit une version, et les autres ramenés à Kiew y sont enfermés dans la forteresse.

Quand à la Podolie, que le comité central de Varsovie a jugé être un terrain moins favorable à ses vues, en raison de la présence d'une vingtaine de mille hommes échelonnés le long du Dniester, et peut-être plus encore à cause de la diversion trop puissante de l'élément russe, elle serait au contraire, au dire des intéressés, il est vrai, dans des conditions excellentes de résistance. Malgré des incidents partiels et des conflits armés fréquents entre propriétaires et paysans, le soulèvement y serait ajourné jusqu'à nouvel avis envoyé par le comité de l'insurrection. Il faut remarquer toutefois que l'état des choses d'aujourd'hui peut ne pas être celui de demain pour la Podolie comme pour les deux autres provinces.

En résumé, sauf dans la majeure partie du gouvernement de Kiew, l'insurrection ne paraît pas avoir encore gagné d'une manière absolue les provinces polonaises. Si l'on y constate des combats partiels assez nombreux, leur cause semble être beaucoup moins dans la détermination d'agir des Polonais que dans les actes du Gouvernement lui même qui ont provoqué une résistance armée qui probablement ne fera que se fortifier. Par des motifs sur lesquels il est assurément difficile de se prononcer et dont il reste en définitive seul juge, c'est le Gouvernement qui a pris l'initiative de la lutte en organisant d'abord, puis en armant les paysans, sous prétexte de maintenir l'ordre. Si cette grave résolution conduit inévitablement aux plus odieux excès, la responsabilité de ces violences lui appartient toute entière, car il les savait d'avance, et il les savait si bien qu'elles étaient le fond du langage menaçant qu'il tenait depuis longtemps aux Polonais. Les autorités voudront-elles ou pourrontelles s'arrêter dans cette voie? C'est ce qu'on ne saurait décider, en présence d'une situation extrêmement complexe et qui se modifie d'un jour à l'autre sous l'action des éléments du dehors qui s'y mêlent. Il est toutefois permis de dire que cette politique agressive, qui contraste si singulièrement avec la grande théorie de conciliation développée par les journaux de Pétersbourg, n'a guère amélioré jusqu'ici les affaires du Gouvernement dans le pays, et il est douteux qu'elle les améliore davantage ailleurs.

Odessa continue de rester fort calme. Il n'y a eu aucun incendie sérieux depuis celui du télégraphe; la police à la tête de laquelle a été mis un nouveau chef, déploie du reste chaque nuit un grand luxe de précautions et les rues sont sillonnées de patrouilles. Les familles polonaises, fuyant leurs terres et les attaques de plus en plus alarmantes des paysans, arrivent toujours ici en grand nombre, et bien peu d'entr'elles peuvent obtenir des passeports pour l'étranger. On les ajourne à quelques mois.

<sup>1)</sup> Owrucz.

<sup>2)</sup> La bataille de Wercholewska du 13 mai 1863.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À ODESSA À DROUYN DE LHUYS. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 17. Odessa, le 27 mai 1863 (par occasion) (Reçu: Cabinet 12 juin; Dir. Pol. 16 juin)

Il a paru hier dans le principal journal d'Odessa un long article qui a été extrêmement remarqué et qui semble assez important, du moins pour tous les esprits attentifs au mouvement très accusé qui se produit depuis quelque temps dans la presse russe. Si l'on songe en effet que cette presse est circonspecte et muette à ce point que les plus vulgaires incidents de localité ne sont mentionnés que si le récit en est d'abord donné et renvoyé par les feuilles de Pétersbourg, il est difficile de ne pas attribuer une certaine portée à cette appréciation toute nouvelle et librement faite de la situation politique du pays. A ce point de vue et comme l'article, qui ne porte d'ailleurs aucune indication de source, est bien certainement transmis de Pétersbourg et publié par ordre, il a presque les proportions d'un manifeste adressé par le Gouvernement aux provinces méridionales de l'Empire. C'est à ce titre que je crois utile de le soumettre à la haute appréciation de Votre Excellence en joignant ici la traduction de ses passages les plus saillants.

Ces passages sont en effet extrêmement curieux à plusieurs points de vue. Il y a, pour la première fois peut-être, des confessions étranges, plus nouvelles encore pour les oreilles russes que pour celles de l'Europe — une reconnaissance très large des fautes du passé — l'aveu non dissimulé de la grande vulnérabilité de la puissance russe — le témoignage peu équivoque des craintes qu'inspire la seule possibilité de complications avec l'Europe; et tout cela dit avec plus de franchise que d'habilité, car il règne d'un bout à l'autre de l'article un ton général d'humilité qui semble dépasser un peu le but. Rarement un Gouvernement s'est frappé la poitrine avec plus de résignation.

Il y a toutefois, au milieu de beaucoup de vérité, une grave erreur; c'est cette pensée que conserve le Gouvernement que la grande concurrence faite à son commerc d'exportation dérive de la guerre de Crimée. Ce serait là tout au plus une coïncidence. Le coup qui a frappé l'immense exportation en céréales de la Russie et qui la menace plus encore dans l'avenir résulte, ainsi que j'ai eu souvent l'occasion de le faire remarquer, d'un ensemble de faits d'un ordre tout différent et dont le Gouvernement ne doit imputer qu'à lui-même de n'avoir su ni prévoir ni amortir les conséquences. C'est un aveu de plus qu'il aurait pu sans inconvénient ajouter à tous les autres.

Un fait encore assez frappant dans cet ensemble de considérations si diverses c'est l'insistance marquée avec laquelle l'article revient sur la volonté du Gouvernement de rétablir ses finances en faisant remonter le rouble au pair. Cette préoccupation constante, dont j'ai eu depuis longtemps et à différentes reprises l'honneur d'entretenir Votre Excel-

lence, sous le timbre de la Direction Commerciale, se manifeste également dans plusieurs autres passages moins importants et que j'ai cru devoir supprimer pour abréger. Avoir amené le change de son papier de 360 à 383 au milieu de circonstances comme celles que traverse le pays depuis deux années, et prendre pour système, en donnant toujours l'or a meilleur marché, de répondre par une hausse à chaque incident fait pour infliger une baisse à ses cours, cela atteste assurément la volonté fermement arrêtée de poursuivre quand même l'application du remède. Il reste seulement à savoir ce que coûte en fin de compte l'opération, et combien de temps encore les finances russes pourront supporter les sacrifices que leur demande le Gouvernement.

Quant au but même de cette publication, il paraît assez clairement indiqué. Si le Gouvernement refrène aujourd'hui l'enthousiasme des adresses qu'il stimulait encore il y a huit jours, s'il ne parle à chaque ligne de l'épée que pour répéter qu'elle doit rester dans le fourreau, et si enfin, chose plus étrange, il en vient à flatter les journaux anglais et français qui l'attaquent, c'est bien évidemment parce qu'il juge que les voies amiables sont les seules qui lui restent dans le règlement de la question polonaise, et qu'il veut préparer l'opinion du pays, avec laquelle il commence à compter, à la décision qu'il a prise. Telle est du moins la conclusion que l'on tire ici de cette publication inattendue, et qui se rattache sans doute à d'autres faits plus importants connus déjà du Gouvernement de l'Empereur.

Annexe à la dépêche, Direction Politique, No. 17, d'Odessa du 27 mai 1863.

## EXTRAIT DU JOURNAL RUSSE D'ODESSA DU 14 MAI

Malgré l'anachronisme de toute excitation belliqueuse dans le temps présent, on entend cependant souvent préconiser la solution des questions politiques par la voie de l'épée. De pareilles doctrines donnent seulement la mesure du niveau des informations économiques répandues dans les pays, et prouvent le défaut de connaissance des intérêts politiques et privés de la Russie. Il n'y a pas encore longtemps, ici, dans le Sud, sous les murs de Sébastopol, nous avons été témoins du drame qui a englouti des millions de roubles, coûté des centaines de milliers d'hommes, ruiné le pays, et servi de commencement aux embarras financiers, dont nous ne pouvons sortir depuis plusieurs années. Il semblerait qu'après un aussi triste exemple (qui est la conséquence ordinaire de la guerre) tous les entraînements belliqueux auraient dû disparaître et céder la place à des tendances pacifiques. Malheureusement les exemples n'instruisent pas toujours, et n'instruisent pas tout le monde.

Voyons néanmoins ce qu'à coûté la guerre de Crimée à l'Europe. Elle a augmenté tout d'abord les dettes des États Européens d'une somme d'environ dix neuf cents millions de roubles argents et par conséquent les impôts annuels d'une somme de près de soixante quinze millions de roubles. Ensuite les pays belligérants ont perdu 373 mille d'hommes, parmi lesquels l'Angleterre en a perdu 33,687, la France 86,982, la Sardaigne 2532, la Turquie 50,000 et la Russie 200,000. Ce sont les pertes directes. Mais outre cela combien de dommages ont essuyés les personnes privées et dont les biens ont souffert immédiatement des actes d'hos-

tilité, combien sont restés invalides après la guerre, combien d'éléments de travail, de chevaux et bétail ont péri, combien de maisons ont été ruinées à la suite de la suspension du commerce. La nécessité a provoqué une émission forcée de papier-monnaie ce qui a mis pour longtemps en désordre notre système monétaire. Enfin la guerre d'Orient a définitivement établi la concurrence dans le commerce de blé, qu'avaient commencée avec nous quelques contrées. La guerre d'Orient a découvert notre côté faible sous le rapport économique. Elle a démontré que nous, en qualité de producteurs de matières premières seulement, nous ne pouvons supporter la moindre pression dans notre exportation et même dans notre importation. Dans les moments critiques, nos ennemis peuvent profiter de cette découverte, comme ils en ont déjà profité en bloquant les ports dans la seconde période de la guerre d'Orient, et paralysé notre force nationale qui est cependant très grande. Mais lorsque sera venu le moment de l'heureuse issue de l'opération de change entreprise pour rétablir le prix de notre rouble, lorsque sera passée la crise qui a donné naissance aux embarras commerciaux et à la stagnation de l'industrie, lorsque seront rétablies les forces productives de la nation sorties momentanément de leur équilibre par suite des dernières réformes, alors, sans doute, notre horizon politique se développera de lui-même et nos tendances nationales trouveront pleine justification dans les forces intérieures du pays. Nous nous trouvons maintenant sur une voie qui peut facilement conduire l'Empire à une prompte prospérité...

Mais ce temps est encore à venir. Nous sympathisons complètement avec ceux qui veulent protéger l'inviolabilité de notre honneur national. Nous avons le droit de nous enorgueillir de dévouement qui a guidé les rédacteurs des adresses de fidélité des villes et des gouvernements, mais nous craignons que l'entraînement patriotique n'exagère à nos yeux la somme de sacrifices dont nous sommes capables pour le moment. Il n'y a nul doute que personne ne refusera de sacrifier tous ses intérêts pour le grand oeuvre de la défense de l'unité de l'Empire et par conséquent de la garantie de l'indépendance de l'élément slave. Mais avant de décider la question de la garantie de notre indépendance par l'épée, il n'est pas inutile pour la grandeur même de la question et la sainteté de l'oeuvre, de mesurer les forces intérieures du pays, afin de ne pas perdre cette indépendance par les embarras économiques et financiers.

Le problème à résoudre pour un vrai patriote n'est pas aussi simple qu'il le paraît. Il y a deux cents ans, on pouvait encore songer à décider les questions nationales par l'épée; mais maintenant que tous les rapports se sont compliqués, qui ne sait que la moindre déviation de la voie normale dans la solution des questions internationales répond douloureusement dans toutes les parties de l'organisme de l'État.

La voie des négociations que notre Gouvernement a choisie est donc la meilleure et le moyen le plus sûr de conciliation générale. Si la presse non officielle française et anglaise exprime encore son mécontentement des mesures prises pour améliorer l'existence politique de la Pologne, en tout cas aucun moyen ne les forcera de changer de ton et d'intention et ne satisfera l'opinion publique de l'Europe aussi promptement que peuvent le faire les décisions acceptées par la voie de négociations. Voilà sous quel point de vue nous donnons une signification très importante aux bruits confus d'un congrès international dont les derniers journaux étrangers ont parlé superficiellement.

CHARLES JULES DAHSÉ, VICE-CONSUL DE FRANCE À KOENIGSBERG, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

> Köenigsberg, le 31 mai 1863 (Reçu: Cabinet 8 juin; Dir. Pol. 10 juin)

Dès mon retour à mon poste, il n'a pu échapper à mes observations, que l'agitation de l'opinion publique de ces contrées-ci, que j'avais eu soin de signaler à votre département, à la veille de mon départ, il y a trois mois, s'est depuis plutôt accrue qu'affaiblie. Deux choses excitaient alors ces préoccupations — les affaires de Pologne et la situation intérieure de la Prusse, — et le cours, que les événements ont suivi depuis, n'a pu manquer d'y fournir un abondant aliment.

Me réservant l'honneur de soumettre prochainement à Votre Excellence un exposé de la situation des esprits de ces contrées-ci quant à la dernière de ces deux questions, je me borne aujourd'hui à la première, en consignant ici quelques faits récents qui se sont produits soit dans l'intérieur soit dans la proximité de cette province, et à l'occasion desquels le public a, d'une manière plus ou moins expressive, manifesté l'intérêt avec lequel il suit les phases de la lutte héroïque d'un peuple voisin.

La cause polonaise a excité parmi toutes les classes de ces régions des sympathies, sur le degré desquelles on peut bien discuter, mais qui mettent hors de doute, que toute coopération du Gouvernement prussien, à l'effet d'abattre le mouvement national en Pologne, est réprouvée par le sentiment public, et qu'elle trouverait, si en effet elle comptait quelques timides approbateurs, à peine un partisan déclaré. On peut affirmer que même la grande majorité de l'armée répugne au rôle que les troupes prussiennes ont à remplir dans le Grand Duché de Posen et sur les frontières de la province de Prusse; et les populations leur tiennent compte des exigences de leur pénible mission. C'est sans doute dans ce sens qu'il faut expliquer le bon accueil fait aux troupes prussiennes et auquel rend publiquement justice Son Excellence M. de Bonin, Général Commandant à Koenigsberg, quand il dit dans sa lettre, adressée à Son Excellence M. le Président civil en Chef de cette province, qu'il a éprouvé une vive satisfaction, lors de sa récente tournée d'inspection depuis Memel jusqu'à la Vistule, de voir le bon accueil que les troupes du Roi reçoivent partout de la part des habitants, ainsi que la parfaite intelligence qui règne entre eux.

Les contrées polonaises avoisinant les provinces de Posen et de Prusse, d'après le tableau qu'en font les voyageurs, présentent un aspect désolant. Les localités sont dévastées et désertes, les champs sont abandonnés et incultes. La place de Koenigsberg, pour le commerce de laquelle les riches produits de ces pays forment ordinairement un des principaux aliments, se ressent de cette calamité et s'inquiète des suites ultérieures qu'elle doit entraîner. Le fait est, qu'aucun envoi de denrées de cette provenance n'est encore parvenu ici cette année, et il n'est que trop probable que le marché de Koenigsberg (de Memel et de Dantzig), quand même les provinces polonaises rentreraient dans des conditions plus normales, sera encore longtemps privé des approvisionnements si nécessaires à son commerce.

Des personnes qui viennent de parcourir diverses parties de la Pologne, disent que le Comité national exerce un pouvoir presque irrésistible, que de plus en plus le mouvement pénètre dans les masses et que la nation semble ne pas tout à fait désespérer du résultat de son suprême effort, quoique n'espérant guère trop d'un secours étranger.

On remarque en général que le mouvement insurrectionnel s'éloigne de plus en plus des frontières et se porte vers l'intérieur de la Pologne. Cela semble annoncer une action d'ensemble et plus concentrée.

Néanmoins on s'attend à voir s'accomplir prochainement des événements de quelque importance en Lithuanie. Toujours est-il que dans ce pays plusieurs bandes isolées tiennent et tentent d'opérer une jonction. Entre autres, on signale une bande considérable d'insurgés dans les forêts derrière Tauroggen; une de ses colonnes a poussé dernièrement ses excursions dans la direction de Polangen et de Libau, vers la mer Baltique; et c'est par cette raison, dit-on, que le Gouvernement prussien vient de renforcer la garnison de Memel. On signale également la présence d'une bande d'insurgés dans les vastes forêts entre Augustowo et Suwalki. On parle depuis quelques jours de l'approche d'un corps russe chargé de faire une battue pour déloger et prendre ces insurgés, qui commencent à manquer de munitions et de vivres, et on a mandé hier de Charggrabowa qu'en effet, la veille, le bruit du canon s'était fait entendre pendant plusieurs heures, dans la direction des forêts d'Augustowo.

Un détachement d'insurgés s'étant montré, ces jours derniers, dans les environs de Georgenbourg, le Gouverneur de cette ville, pour mettre la caisse impériale à l'abri d'un coup de main, l'a fait transporter à bord d'un bateau à vapeur sur le Niémen et expédier en toute hâte à Tilsit; sur le même bateau plusieurs familles russes en fuite avaient pris passage.

De Schmaleningken à Tauroggen la frontière n'est pas militairement gardée. Cependant le commerce de Koenigsberg n'expédie plus aucun transport de marchandises dans cette direction, attendu que les routes ne semblent pas présenter assez de sécurité.

A Gumbinnen des logements sont retenus pour 20 officiers-ingénieurs prussiens qui doivent incessamment se rendre à cette destination, avec la mission de faire des inspections le long de la frontière. Cette circonstance contribue à accréditer, dans l'opinion publique, l'intention qu'on prête au Gouvernement prussien de concourir plus ou moins directement à la répression de l'insurrection polonaise.

Sur un ordre supérieur émanant de Berlin et arrivé juste à point, des caisses expédiées par le train de nuit du chemin de fer, le 26 mai, contenant des sabres et consignées à l'adresse d'une maison de Spédition à Insterbourg, ont été saisies par les autorités de cette ville.

Une récente perquisition domiciliaire à Koenigsberg a donné lieu à un incident plaisant, dont il n'a pas dépendu de la police d'empêcher le retentissement. Il s'agit d'un Sieur Johansohn, négociant, connu pour le zèle infatigable qu'il déploie au service de la cause polonaise. Ayant été l'objet de nombreuses poursuites de la police, il semble qu'il se soit particulièrement attaché à inculquer ses ressentiments à un perroquet des mieux organisés. Or, lorsque la police, sûre de prendre cette fois sur le fait le Sr. Johansohn qu'on venait de dénoncer comme détenteur d'une grande quantité d'armes et d'une correspondance compromettante, s'est présentée chez lui et, après des coups redoublés, se disposait à enfoncer

la porte, l'oiseau affarouché par le bruit a crié: « Qui est là? ». Le maître ayant entrouvert la porte et répondu: la Police! le perroquet s'est élancé avec une rage furieuse sur les agents de l'autorité, tout en entonnant assez distinctement le chant national, « Niesze 1) Polska » (la Pologne n'est pas morte). Cette perquisition du reste n'a pas eu d'autre résultat que la découverte de quelques lettres insignifiantes adressées au Sr. Johansohn par des réfugiés polonais à Paris demandant des secours pécuniaires. A la même heure, une visite domiciliaire avait été faite chez le Comte Dirnheim-Chotomski, laquelle n'a pas non plus abouti au résultat désiré.

On écrit de Lyck <sup>2)</sup> que le Général russe de Miradowitsch, venant de Insterbourg et accompagné d'une suite nombreuse, a passé cette ville pour se rendre en Pologne.

Le Général russe de Krasnokutski, établi à Slupce, est venu, le 24 mai à la frontière prussienne, et conduit par un commissaire prussien, s'est rendu à Wreschen, chef-lieu du cercle où il a eu une entrevue avec le Général de Werder. Il paraît que cette entrevue du Général russe avec le Général en Chef dans le Grand-Duché de Posen a eu lieu au sujet d'une expédition que les troupes russes seraient sur le point de tenter pour faire disparaître les derniers restes du mouvement insurrectionnel dans les pays limitrophes de la province de Posen.

A la suite des représentations faites par le Gouvernement russe au sujet de l'exemple contagieux donné par un grand nombre d'officiers prussiens appartenant à la Landwehr et à la réserve du Grand-Duché de Posen, qui se seraient mis à la disposition de l'insurrection, une enquête a été faite par ordre du Gouvernement prussien, dont le résultat aboutit à constater, qu'en effet 55 officiers n'ont pas répondu à l'appel, et que probablement ils ont passé la frontière, pour combattre dans les rangs des insurgés. Dans les cercles bien informés on dit que le Gouvernement, pour prévenir le retour de pareilles désertions, a l'intention d'appeler sous les drapeaux les dites Landwehr et réserves et de les agréger aux cadres des troupes actives dans l'intérieur de la monarchie.

Dans le Grand Duché de Posen, les procès de haute trahison sont à l'ordre du jour. On écrit d'Ostrowo que M.M. Antoniewicz, vicaire, de Kurnatowski et Dehnel, propriétaires, accusés de ce crime, ont été transportés à Posen sous escorte militaire, et qu'à cette occasion la population accourue sur leur passage a fait des démonstrations imposantes en leur faveur, sans toutefois troubler l'ordre public.

Ce n'est pas sans étonnement qu'on a lu ici une note récente du « Moniteur universel » qui dit que Son Excellence M. l'Ambassadeur de Prusse à Paris avait été chargé de démentir officiellement la lettre que le Général de Lewald, commandant à Ironoclaw, a adressée dans le temps au Général russe Masloff, établi près de la frontière. Il semble qu'il soit impossible de révoquer en doute ce document, dont l'existence a été attestée par trop de témoignages irrécusables; et d'ailleurs, n'existât-il pas, les instructions suivies, notoirement, par les Chefs des corps d'observation prussiens, et dont pas un officier ne songerait à disconvenir, n'auraient pas moins de réalité — instructions qui s'accordent parfaitement avec les offres gracieuses contenues dans la dite lettre.

<sup>1)</sup> Erreur évidente au lieu de: Jeszcze.

<sup>2)</sup> Ełk.

CHARLES LEVINO, CHANCELIER DU CONSULAT DE FRANCE A MOSCOU,

A DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 11. Moscou, le 6 juin 1863 (Recu: Cabinet 2 juillet; Dir. Pol. 4 juillet)

La deuxième assemblée générale de la Municipalité de Moscou, qui s'est tenue le 30 (18) mai dernier, a été marquée par un incident qui emprunte aux circonstances actuelles une certaine importance, et dont je crois devoir, à ce titre, faire connaître les détails à Votre Excellence.

Le Maire de la ville — Prince Stcherbatoff — mettant de côté plusieurs affaires d'intérêt financier, que l'ordre du jour appelait à être examinées, a pris la parole pour faire appel aux sentiments patriotiques de l'Assemblée. «La situation est telle — a dit le Prince — qu'il faut dès à présent témoigner notre dévouement à l'Empereur par des actes. car l'ennemi du dehors est prêt à se joindre aux sujets révoltés pour tenter de nous abaisser et de nous ravir une partie du patrimoine qui a coûté des flots de sang russe. Le dévouement entraîne des sacrifices: n'hésitons pas à les faire! ». Tel est le thème que le Maire de Moscou a développé. Après avoir fait ressortir la nécessité de laisser au Gouvernement la libre disposition de toutes les forces militaires et constaté qu'une partie notable de l'armée est employée, jusqu'à ce jour, à la garde des villes, il est arrivé à cette conclusion que les habitants pourraient veiller eux-mêmes au maintien de l'ordre dans leurs cités et, qu'en cette circonstance comme toujours, Moscou devait donner l'exemple. L'orateur a terminé en déposant sur le bureau un projet d'organisation d'une Garde Urbaine, projet qu'il avait, dit-il, élaboré dans des réunions particulières avec des hommes compétents et qu'il soumettait à l'examen de la Municipalité.

Ce discours fut accueilli avec un enthousiasme tenant de la passion. On réclama la lecture du projet qui fut approuvé à l'unanimité et, sans tenir compte des observations du Président qui insistait pour que l'Assemblée lui fit subir l'épreuve de discussion, tous les membres, séance tenante, opposèrent leurs signatures en demandant qu'il fût sans retard présenté à la Sanction Souveraine. Ce dernier point ne serait qu'une affaire de forme s'il est vrai, comme on le dit, que le nouveau Maire ait rapporté son projet de St. Pétersbourg, lors du dernier voyage qu'il fit pour aller déposer au pied du trône l'Adresse moscovite qui a été suivie de tant d'autres. Dans ces derniers temps, en effet il avait été question d'établir des Sociétés de tir, d'enrégimenter des volontaires, etc.; mais ces différentes idées auraient été combattues par des hommes prudents qui alléguaient que dans certaines localités les associations de ce genre pourraient, à un moment donné, devenir dangereuses sous les excitations de fauteurs de désordres, et, finalement, on se serait arrêté au nouveau projet.

L'organisation des Gardes Urbaines ainsi admise en principe ne rencontrera-t-elle pas des difficultés dans la pratique? Il n'y a pas à en douter: la question de leur armement ne sera pas la moindre, si j'en crois ce qui m'a été affirmé de la manière la plus positive. A l'exception des régiments de la Garde, qui sont naturellement privilégiés à cet égard, m'a dit une personne appartenant à l'administration, on compte à peine, parmi les troupes régulières, un bataillon par régiment qui soit bien et complètement armé. D'un autre côté, l'esprit de caste, si vivace en Russie, semble déjà devoir entraver la réalisation du nouveau projet. « Comment un de nous — disait hier un membre de la noblesse — se résignerait-il à figurer dans les rangs de la Garde Urbaine côte-à-côte avec un homme "à barbe" (artisan ou marchand)? Nous ne pouvons fournir que des officiers, à moins de constituer une Garde Noble».

Quoiqu'il en soit, la proposition du Maire de Moscou a rencontré, dans la presse moscovite, la même unanimité qu'au sein de l'Assemblée municipale. Dans la dernière lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence sous le timbre de la Direction politique (No. 10 - 27 avril), je signalais la réserve presque absolue que de la presse russe, en général, avait gardée jusqu'alors au sujet des événements de Pologne. réserve qui paraissait même étrange en présence des inquiétudes qui agitaient les esprits; mais, soit qu'on ait levé depuis la contrainte qui leur avait été imposée soit qu'ils obéissent à un mot d'ordre, les journaux ont pris aujourd'hui attitude tout autre. Les feuilles politiques, qui s'impriment à Moscou, se distinguent surtout par une exagération de patriotisme qui dépasse le but et par une véhémence de style qui, dans une autre langue, pourrait à coup sûr être bien souvent qualifiée d'inconvenante par un lecteur impartial. L'oeuvre de pacification qui occupe la diplomatie européenne devient, sous la plume du journaliste moscovite, « la prétention illégitime de s'immiscer dans une affaire toute d'intérieur » (littéralement - affaire domestique). Le nom de Polonais est synonyme de traître. L'espoir, exprimé par les feuilles étrangères, que la Russie ne repoussera pas les propositions des Grandes Puissance Occidentales est « la preuve qu'on n'a pas en Europe la moindre idée du patriotique dévouement dont sont pénétrées toutes les classes de la société russe. On s'abuse grossièrement en croyant résoudre la question polonaise par la voie des chancelleries diplomatiques... La Russie n'a qu'à se confier en Dieu et à recourir aux armes ». Je n'abuserai pas de la patience de Votre Excellence en continuant ces citations dont le style se trouve considérablement adouci par la traduction. Je me borne à Lui rappeler que les journaux russes ne publient rien sans l'autorisation préalable d'un censeur, ce qui donne le droit de penser que leur langage obtient tout au moins l'approbation des hauts fonctionnaires qui représentent ici l'autorité de l'Empereur. Ces déclamations lues par des gens peu éclairées — comme sont en général les marchands et fabricants russes — puis commentées par ceux-ci dans leurs rapports journaliers avec les artisans et les ouvriers, la plupart complètement illettrés, exercent sur la masse de la population une influence déplorable, qui a pour effet d'aviver les haines contre la Pologne et d'exciter une sorte d'animosité contre tout ce qui porte le nom d'étranger. La classe élevée se montre moins entraînée par les excitations de la presse. Les grands propriétaires n'ignorent pas combien le maintien de la paix leur est nécessaire pour leur permettre de consolider des fortunes plus ou moins ébranlées par suite de l'affranchissement des paysans, et, tout en protestant de leur dévouement au Tsar et au pays, ils redoutent la

guerre, car ils ne peuvent se faire illusion sur les conséquences funestes qu'elle doit avoir pour leurs intérêts privés.

Les nouvelles des provinces polonaises que l'on reçoit ici de l'étranger viennent sans cesse contredire les bulletins russes: il est donc fort difficile, à cet égard, de discerner la vérité. Le seul fait incontestable qui ressorte des uns comme des autres, est que l'insurrection s'est fortement propagée en dehors de la Pologne proprement dite. Ainsi, bien que les feuilles de Pétersbourg eussent démenti, dans le principe, l'existence des faits de guerre relatés comme avant eu pour théâtre certaines localités de la Volhynie et de la Podolie les journaux de l'intérieur annoncent aujourd'hui qu'à la date des 22 (10) et 26 (14) mai, les troupes impériales auraient encore rencontré deux bandes dont une de plus de 1000 hommes, dans le district de Zaslaw (Podolie) et que d'autres avaient été signalées dans les districts de Balta et de Vinnitza du même gouvernement. On sait aussi que de la ville même de Kiew, sont sortis en armes environ 600 jeunes gens, dont beaucoup appartenant aux écoles. Enfin des lettres particulières recues par des habitants de Moscou énoncent des craintes sérieuses de voir le mouvement insurrectionnel s'étendre vers le Nord et gagner la Livonie et la Courlande. S'il est vrai, comme l'affirme le Gouvernement russe, que le concours des populations rurales lui soit acquis dans toutes les provinces polonaises, il serait fort à craindre qu'il ne lui fît défaut dans les provinces baltiques, où les paysans se plaignent des lourdes charges qu'ils ont à supporter. On n'est pas sans avoir même quelques inquiétudes à l'égard de Moscou, si j'en juge par les mesures de précaution récemment décrétées, lorsque s'était répandu le bruit d'un mouvement dans le gouvernement limitrophe de Smolensk. Un ordre du jour du Grand Maître de police prescrit, sous des peines sévères, non seulement aux aubergistes et hôteliers mais encore aux propriétaires de maisons et aux principaux locataires qui sous-louent des chambres meublées, de faire présenter à la police de quartier, dans le délai de 12 heures, les papiers de tout individu nouvellement arrivé chez eux. Un autre ordre du jour, enjoint aux propriétaires de tenir dans les cours de leurs maisons des échelles et des cuves remplies d'eau pour les cas d'incendie. Les officiers eux-mêmes et tous militaires en voyage, soit par congé, soit pour affaires de service, sont tenus, dès leur arrivée, d'aller en personne exhiber leurs papiers aux autorités. Ces diverses mesures ont été motivées par la connaissance qu'aurait eu la police, de projets menaçants pour la sûreté de la ville, et la certitude acquise que le grand incendie qui a désolé Pétersbourg l'an dernier fut l'oeuvre de la malveillance. D'autre part les autorités ont été mises en émoi, il y a peu de jours, par des rapports de police signalant l'apparition dans Moscou, d'une foule de gens inconnus qui semblaient se donner rendez-vous, aux heures du soir, sur certaines promenades publiques où ils se reconnaissaient à des signes de ralliement. Un journal sérieux a cité tel de ses rédacteurs qui aurait été arrêté par ces inconnus et sommé de déclarer s'il était bien intentionné. Ces rumeurs entretiennent naturellement des inquiétudes parmi la population; toutefois, aucun événement n'est encore venu les justifier. La Bourse continue d'être calme, mais en général, il se fait peu d'affaires et les capitaux se tiennent cachés; chacun envisage la guerre sinon comme prochaine, du moins comme inévitable. Il est presque superflu de noter que les préparatifs militaires n'ont pas discontinué.

## CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA À DROUYN DE LHUYS. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 19. Odessa, le 9 juin 1863 (Reçu: Cabinet ler juillet; Dir. Pol. 2 juillet)

Les dernières nouvelles venues des provinces polonaises ne font que confirmer les informations que j'ai eu l'honneur de transmettre jusqu'à présent à Votre Excellence. Malgré les affirmations contraires que nous apportent chaque jour ici les journaux allemands, aucune insurrection générale n'a éclatée ni en Volhynie ni en Podolie, ni même en Kiowie, où cependant les conflits se sont étendus dans la plus grande partie du gouvernement.

Ces conflits, il faut le remarquer, ont toujours été des actes isolés, des tentatives toutes spontanées et ne présentant nullement le caractère d'ensemble et d'organisation que l'on trouve dans l'insurrection polonaise proprement dite. Le comité central de Varsovie a d'ailleurs constamment témoigné une répugnance visible à associer activement aux destinées de la Pologne des provinces où l'insurrection avait peu de chances de succès et qui constituaient à beaucoup d'égards bien moins un secours utile qu'un embarras. Il a pu faire, il fait probablement encore, appel à l'aide pécuniaire que lui donne depuis longtemps la fraction polonaise des trois provinces; mais tout en recevant son argent et peut-être en entretenant ses illusions sur une communauté d'intérêts très contestable, il n'ignore pas les graves difficultés qu'il rencontrerait de ce côté si jamais sa cause venait à triompher par la force ou autrement.

Avant l'émancipation et alors que, malgré leur sévérité bien connue, ils conservaient sur leurs paysans russes ou plus exactement, petitsrusses, un ascendant que rien n'avait encore ébranlé, les seigneurs polonais pouvaient faire un soulèvement à peu près pareil à ceux qui ont eu lieu tant de fois dans la Pologne même. Les deux dernières années ont complètement changé la situation. L'instrument de révolte a passé aux mains du Gouvernement qui s'en sert aujourd'hui contre ceux qui l'en menaçaient autrefois. C'est pour les anciens dominateurs des masses qu'est à présent le péril, et ils en font une expérience d'heure en heure plus cruelle, car ils sont les plus faibles. Toutes les lettres s'accordent, en effet, à dire que l'animosité est extrême, et que la lutte a pris, des deux côtés d'ailleurs, un caractère de cruauté excessif et qui rend assez douteux l'espoir d'une pactisation prochaine.

Le Gouvernement n'a rien épargné d'ailleurs pour s'assurer ses nouveaux auxiliaires. On a fait répandre dans les villages le bruit que le mouvement polonais était surtout une protestation contre l'affranchissement, et que le but des seigneurs et des propriétaires était de reprendre aux paysans leurs libertés nouvelles, pour revenir à l'ancien ordre de choses. Il n'en fallait pas davantage pour rallier immédiatement les masses à la cause du Gouvernement, et pour faire naître ce premier mouvement anti-polonais que les autorités se réservaient d'organiser et

de diriger à leur gré par l'adjonction à chaque bande de paysans d'un petit détachement de sous-officiers et soldats chargés de la discipliner et de la conduire. C'est cette mesure qui, jointe au peu d'encouragement venu du dehors et à l'inaction du Comité central, a empêché le développement de l'insurrection et mis promptement fin aux tentatives isolées faites sur beaucoup de points des trois provinces.

Poursuivis et traqués aujourd'hui de toutes parts, les Polonais sont partout en fuite, et hors d'état d'essayer la continuation d'une lutte inégale. Néanmoins cet échec qui paraît décisif ne les a pas abattus au point de leur faire abandonner la partie. Ils tiennent à rallier quand même les trois provinces, bien qu'ils y soient en minorité, à la cause de la Pologne proprement dite et à affirmer toujours leur présence dans la lutte. Je sais de source certaine que ceux de Podolie vont se réunir en Galicie pour y former un corps et être prêts à agir selon les circonstances.

Il y a lieu, du reste, de se tenir très en garde, je crois, contre les récits des feuilles allemandes dont les exagérations sont encore amplifiées par les journaux français et anglais.

C'est ainsi, pour citer un exemple, que les 300 étudiants échappés de Kiew se trouvent, dans «l'Indépendance» qui vient d'arriver, portés au nombre de mille, et il est probable que beaucoup de faits sont relatés de la même manière. Ce qui est certain c'est que, nonobstant quelques conflits encore, occasionnés beaucoup peut-être par les agressions croissantes des paysans, et dans lesquels s'exercent des deux côtés de cruelles représailles, le mouvement polonais peut-être considéré comme dès à présent étouffé dans les trois provinces. Devancés par l'organisation des paysans, les seigneurs et les propriétaires n'ont pu même se réunir ni s'entendre pour donner de l'unité à leurs efforts partout isolés. Le Gouvernement est donc demeuré facilement maître du terrain, grâce a un élément de force tout nouveau et dont il vient, en l'utilisant à son profit, d'essayer pour la première fois les effets. La question est seulement de savoir si cette arme à deux tranchants restera toujours dans ses mains, et s'il ne trouvera pas quelque jour en travers de ses desseins ces mêmes auxiliaires qui viennent de si bien le seconder aujourd'hui.

Doc. No. 95.

ALBÉRIC ALLOU, CONSUL DE FRANCE À RIGA, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 4. Riga, le 12 juin 1863 (Reçu: Cabinet 18 juin; Dir. Pol. 20 juin)

(Remercier de ces renseignements, inviter à nous tenir au courant).1)

La presse étrangère remet en circulation des bruits de débarquement d'armes sur les côtes de la Courlande; je puis les démentir de la

manière la plus formelle. La tentative du Ward Jackson qui avait quelques chances de succès au moment où elle a été entreprise n'en aurait plus aucune aujourd'hui grâce aux mesures de précaution prises par le Gouvernement. Des vigies ont été établies tout le long de la côte et un fil électrique avertirait immédiatement les corps de troupe, échelonnés de distance en distance, du point où un débarquement serait tenté. Les habitants du pays sont d'ailleurs peu favorables à la cause des insurgés. La population de la Livonie et de la Courlande est, par son origine, également étrangère aux nationalités russe et polonaise et forme une nationalité distincte (Lettes ou Lettois) qui conservent sa langue particulière. Conquis et convertis au Christianisme par les Chevaliers Teutoniques, soumis à un gouvernement séculier depuis la réforme et gouvernés successivement dans les temps modernes par les ducs indépendants de Courlande et, pour la Livonie, par les Suédois et les Russes, ils n'ont jamais appartenu à la Pologne et aucun souvenir ne les rattache à sa cause; la noblesse du pays, exclusivement d'origine allemande, a tous ses intérêts du côté de la Russie. Aussi n'y a-t-il de sympathies pour l'insurrection ni dans la classe supérieure ni dans la classe inférieure du pays. On ne s'en préoccupe qu'au point de vue des inconvénients qui peuvent en résulter pour les provinces voisines et les embarras politiques et financiers qu'elle prépare à la Russie. Le Gouvernement n'a donc jamais eu à craindre de voir le mouvement insurrectionnel gagner les provinces Baltiques et n'a pas eu besoin de prendre même de simples mesures de précaution. C'est ainsi que je n'ai pas encore eu l'occasion d'entretenir Votre Excellence de ces tristes affaires de Pologne. Malgré le voisinage du théâtre de la guerre les seules nouvelles certaines que l'on connaisse à Riga sont celles que l'on reçoit de St. Pétersbourg, et elles sont probablement déjà connues de Votre Excellence au moment où elles nous parviennent. Quant aux bruits rapportés par les voyageurs sur la situation des gouvernements de Wilna et de Kowno, ils sont tellement extravagants que je n'oserais les répéter à Votre Excellence. Le seul fait qu'on en puisse faire ressortir, et je le retrouve dans toutes mes conversations avec les fonctionnaires russes, c'est le parti pris de croire qu'en Lithuanie, aussi bien que dans le Royaume de Pologne, un tout petit nombre d'insurgés, appartenant surtout à la noblesse, terrorise le pays et y entretient une agitation factice à laquelle la classe inférieure ne s'associe que par contrainte. C'est avec une entière bonne foi que les officiers qui ont accompagné les corps expéditionnaires russes et parcouru les pays soulevés racontent qu'un insurgé armé se présente dans un village, réunit les hommes valides et emmène de gré ou de force 10 ou 20 des plus vigoureux après en avoir pendu quelques uns en cas de résistance. On ne comprend pas bien comment la terreur inspirée par les insurgés n'est point à moins balancée par celle que peuvent inspirer les troupes russes beaucoup plus nombreuses à coup sûr et dont la vengeance est tout aussi redoutable. C'est ainsi que se formeraient les bandes qui, de l'aveu même des Russes, se battent bien et ne trahissent jamais. La prolongation d'un mouvement ainsi organisé et qui tient en échec environs 140,000 hommes des meilleures troupes de la Russie aurait quelque chose de surprenant et de peu flatteur pour l'armée russe. Aussi ne peut-on admettre un instant ces versions inspirées par des illusions patriotiques. La vérité est que l'ancienne Lithuanie comprend deux éléments de population, les Polonais, originaire du sol, l'autre, russe importé depuis l'annexion. L'élé

ment polonais, peuple et noblesse, est prêt à tous les sacrifices pour une cause qui doit le rendre prépondérant. L'élément russe est naturellement hostile. C'est ainsi que s'expliquent quelques manifestations populaires contre les insurgés dont les Russes font grand bruit sans expliquer à quelle partie de la population elles sont dûes.

Ce que je crois pouvoir conclure des renseignements, pris à diverses sources, qui parviennent à Riga, c'est que, dans la Lithuanie les grandes bandes échappent encore aux recherches dans les immenses forêts qui couvrent le pays et prolongeront l'insurrection tant qu'elles pourront espérer une assistance étrangère.

Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence qu'on attend ici avec anxiété le résultat des négociations diplomatiques chez les habitants du pays, qu'ils appartiennent à la noblesse propriétaire ou à la bourgeoisie commercante, le sentiment dominant est la crainte de la guerre. L'on ne se préoccupe pas autrement des sacrifices que la diplomatie pourrait imposer pour le maintien de la paix, question vitale dans un pays où le travail de l'agriculture aussi bien que l'activité individuelle sont dirigés dans le sens des échanges commerciaux avec l'étranger. Dans la classe des fonctionnaires russes d'origine et animés des sentiments généreux de la nation, je constate une très vive irritation contre l'intervention de la diplomatie étrangère dans une affaire que les Russes persistent à considérer comme purement intérieure. Cette irritation, je dois le dire, s'adresse particulièrement à la France qu'on accuse d'ingratitude. L'idée de céder à une pression du dehors blesse profondément la vanité nationale et la guerre serait plus populaire que des concessions humiliantes. On fait bon marché de Royaume de Pologne dont on serait heureux de se débarrasser, mais les provinces annexées (Lithuanie, Podolie, Volhynie, Ukraine) sont russes et doivent rester en dehors de l'action diplomatique aussi bien que Moscou ou Nischni-Novgorod. Un officier supérieur m'exprimait récemment ces idées dans le salon le plus officiel de Riga et il ajoutait: «On croit généralement que l'Empereur de Russie est un Souverain absolu mais son pouvoir a des limites et s'il voulait les franchir pour sacrifier ce que la Russie regarde comme son honneur, il faudrait en revenir aux anciennes traditions, «répétant pour plus de précision une définition célèbre donnée par M. de Custine 2) de la Constitution politique de la Russie. Cette franchise de langage, à laquelle on n'est point habitués dans ce pays, prouve l'intérêt passionné que l'on apporte en ce moment aux questions soulevées par l'insurrection polonaise; dans le monde officiel en général on s'attend à la guerre et on ne la craint pas, et cela tout en reconnaissant que la Russie n'est nullement préparée à la soutenir et que les premiers résultats ne pourraient être que des désastres. Mais on compte sur la persévérance et le dévouement de la nation et sur les obstacles naturels que présente le pays pour triompher à la fin.

Je ne néglige aucune occasion de faire ressortir le caractère de bonne foi et de conciliation des documents officiels qui doivent seuls être pris en considération pour apprécier exactement les intentions du Gouvernement de l'Empereur.

Note postérieure.

<sup>2)</sup> Astolphe Louis Léon de Custine (1790-1857), auteur du meilleur livre sur la Russie jamais écrit: « La Russie en 1839 ».

Doc. No. 96.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA, À DROUYN DE LHUYS. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 20. Odessa, 13 juin 1863 (par occasion) (Recu: Cabinet 13 juillet; Dir. Pol. 15 juillet)

Je m'empresse d'avoir l'honneur de faire connaître à Votre Excellence un fait récent et qui indiquerait que le Gouvernement russe, tout en cherchant à préparer l'opinion aux solutions amiables dans la question polonaise, est assez vivement préoccupé d'éventualités plus graves.

L'ordre vient d'arriver de Pétersbourg à la Grande Compagnie Russe de ne plus expédier un seul de ses navires desservant les grandes lignes d'Alexandrie, de Marseille et de Londres, et dont plusieurs étaient en charge. En même temps la plupart des officiers supérieurs de la Marine, qui sont ici au service de la Compagnie sont appelés sans retard à Pétersbourg; quatre d'entre eux sont déjà partis.

Les dernières nouvelles venues des provinces polonaises sont sans intérêt, elles confirment seulement celles que j'ai eu l'honneur de transmettre récemment à Votre Excellence.

Doc. No. 97.

DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À ALLOU, CONSUL DE FRANCE À RIGA.

No. 1. Paris, le 22 juin 1863

J'ai reçu jusqu'au No. 4 les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, sous le timbre de la Direction Politique, et je vous remercie des informations qu'elles contiennent sur la situation des provinces baltiques et sur la manière dont les événements de Pologne y sont envisagés. Les circonstances actuelles ajoutent à l'intérêt de votre poste et de la correspondance que vous êtes en mesure de me transmettre. Je n'ai pas besoin de signaler cet état de choses à votre zèle, et je suis persuadé que vous continuerez à me tenir aussi régulièrement et aussi exactement que possible au courant de tout ce qui serait de nature à intéresser le Gouvernement de l'Empereur.

Doc. No. 98.

DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES, A COCHET, DONSUL DE FRANCE À STETTIN.

No. 3. Paris, 22 juin 1863

Je vous ai fait connaître, à la date du 13 mai dernier, qu'en raison des circonstances actuelles j'attachais du prix à être directement renseigné par vous sur les faits de nature à m'intéresser. Vous m'avez demandé par quelle voie vous devriez m'expédier votre correspondance,

et je vous ai répondu en vous invitant soit à mettre à profit les occasions que vous auriez pour Berlin, soit à m'écrire par la poste, en vous servant du chiffre, lorsque vous le jugeriez nécessaire. Depuis lors, j'ai reçu de vous deux dépêches relatives aux délibérations des conseillers municipaux de Stettin. Mais en ce moment c'est moins sur les affaires d'Allemagne que sur celles de Pologne que je crois d'abord appeler votre attention. Votre connaissance de la langue polonaise vous donne des facilités spéciales, et les événements qui se passent non loin de votre résidence présentent trop d'intérêt pour que vous ne soyiez pas en mesure de me fournir des renseignements ou des appréciations utiles, soit sur ces événements eux-mêmes, soit sur la manière dont ils sont envisagés autour de vous. Je m'en réfère donc aux instructions que je vous ai adressées, et je suis persuadé que vous mettrez tous vos soins à vous v conformer.

## Doc. No. 99.

LADISLAS COCHET, CONSUL DE FRANCE À STETTIN À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 4. Stettin, le 23 juin 1863 (Reçu: Cabinet 26 juin; Dir. Pol. 28 juin)

Aujourd'hui les chefs de la Chambre de Commerce à Stettin ont donné connaissance, dans la salle de la bourse, aux négociants de cette ville, d'une pétition au Roi, expédiée le 13 de ce mois et restée sans réponse jusqu'à ce moment. Elle est ainsi conçue:

« Sire!

En qualité de représentants du commerce de cette ville, nous sommes chargés d'en sauvegarder les intérêts, et c'est dans le sentiment de ce devoir que nous prenons la liberté de nous approcher respectueusement et humblement de Votre Majesté.

Les événements dans le Royaume de Pologne nous fournirent déjà, au mois de février dernier, l'occasion de faire auprès de Son Excellence Monsieur le Ministre du Commerce des représentations et de lui exprimer les craintes qu'ils inspiraient alors, à nous et à tout le commerce prussien de la Baltique.

La réponse qui nous a été faite par Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères était peu propre à rassurer le public commerçant; nous nous vîmes donc forcés de renoncer à d'autres représentations espérant d'ailleurs que le Gouvernement russe parviendrait à rétablir bientôt la paix et à épargner ainsi, au moins en partie, les pertes dont le commerce prussien était menacé.

Malheureusement ces espérances ne se sont pas réalisées jusqu'à ce jour, tandis que d'un autre côté, la situation intérieure de notre propre patrie est devenue, dans ces derniers temps, tellement critique que la confiance dans le monde commercial s'en trouve de jour en jour plus ébranlée.

Nous nous étions flattés de voir cet état de choses et ses causes portés à la connaissance de Votre Majesté, par une pétition des nos au-

<sup>1)</sup> Ladislas Cochet, né le 27 juin à Varsovie, chancelier à Varsovie 5-VIII-1842. Consul de seconde classe à Stettin 30-IX-1862. à Odessa 18-XII-1866 - 1880.

torités municipales, mais nous en sommes encore désabusés, par suite du veto que la Régence royale de notre ville a mis au sujet de cette pétition; nous n'avons donc d'autre choix que de recourir nous mêmes à ce moyen, comme représentants du commerce de cette place...!) ».

Doc. No. 100.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA, À DROUYN DE LHUYS. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 21. Odessa, 26 juin 1863 (par occasion) (Reçu: Cabinet 9 juillet; Dir. Pol. 10 juillet)

Je m'empresse d'avoir l'honneur de transmettre à Votre Excellence quelques nouvelles qui me sont envoyées confidentiellement par quelqu'un qui habite l'intérieur, et que, en raison de sa situation qui lui permet d'être exactement informé, j'ai chargé de me tenir au courant de tout ce qui pourrait intéresser le Gouvernement de l'Empereur. Voici ce que contient la dernière lettre que cette personne vient de me faire remettre par un voyageur:

« Depuis trois semaines environ, l'on s'occupe activement à Nicolaëff de rétablir les batteries qui n'avaient pas été finies lors de la guerre de Crimée. Il paraît qu'on veut toutes les armer. Je sais qu'à celle qui est située sur la Popovaïa Balka (petite vallée appelée Popof) l'on compte mettre 180 bouches à feu, attendues incessament de l'intérieur. Tout est d'ailleurs en mouvement à Nicolaëff pour ces armements. Beaucoup d'officiers de marine sans emploi ont été appelés dans la Baltique; d'autres employés dans la Compagnie Russe de Navigation ont dû quitter ce service pour rentrer immédiatement dans la flotte. A Kertch, les travaux de fortification sont menés vigoureusement. Presque chaque semaine de nouveaux détachements de soldats travailleurs y sont envoyés de Nicolaëff et de Cherson ».

Aucune mesure de ce genre n'a encore été prise à Odessa.

Doc. No. 101.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 23. Odessa, 2 juillet 1863 (par occasion) (Reçu: Cabinet 15 juillet; Dir. Pol. 16 juillet).<sup>1)</sup>

Les éventualités qui pèsent sur sa politique extérieure semblent préoccuper chaque jour davantage le Gouvernement russe. Ces inquiétudes commencent même à se répandre dans le pays, les esprits s'y laissent

<sup>1)</sup> Il suit une pétition relative à la liberté de la presse.

gagner, et il est aisé de voir également que le langage des hauts fonctionnaires en porte l'empreinte très marquée. J'ai pu le constater mieux encore avant hier, dans une longue conversation avec le Général Kotzebue, chez lequel j'étais allé passer la soirée à la campagne. « Nous connaissons à présent les propositions, a-t-il ajouté, et l'on peut en faire sortir indifféremment la paix ou la guerre. Mon Dieu, presque tout ce qu'on nous demande nous l'avons déjà donné depuis longtemps; ces concessions existent, faites par nous, et de notre plein gré. Il reste seulement la question de constitution, question fort élastique et qui sera probablement le grand écueil. Certainement l'on est très disposé à Pétersbourg à tout faire pour maintenir la paix; mais c'est cependant à la condition que l'on ne nous demandera rien d'inacceptable ». Votre Excellence sait probablement que le Général Kotzebue, qui a rempli les fonctions de chef d'Etat major du Prince Gortchakoff, jouit en Russie, comme militaire et comme administrateur, d'une haute réputation et qui au dire de tous les hommes compétents est pleinement justifiée par ses talents aussi bien que par son caractère.

En attendant,<sup>2)</sup> les préparatifs militaires de la Russie continuent d'être activement poussés. Voici à cet égard quelques informations nouvelles, puisées à très bonne source, et qui, en ce qui concerne la Mer Noire du moins, peuvent compléter celles que j'ai eu l'honneur de transmettre précédemment à Votre Excellence.

Le Général Halle, qui dirige les travaux de la batterie St. Paul à Kertch, a reçu par télégraphe l'ordre de tenir cette batterie complètement achevée et armée pour le 31 juillet au plus tard. Deux milles cosaques lui ont été envoyés à cet effet, et mille autres sont attendus d'un jour à l'autre. De plus, le Général Kotzebue, lors de son récent passage à Kertch, a ordonné de construire dans le plus bref délai trente deux canonnières, et l'Amiral Glasnapp, chargé de les mettre en chantier, attend de Pétersbourg un million et demi de roubles pour faire face aux dépenses. Un nombre correspondant de « Slips », ou calles protégées, seront également disposées pour recevoir ces canonnières pendant la saison d'hiver. Enfin quatre équipages de bâtiments de guerre, officiers et matelots, arriveront avant la fin de l'année pour procéder à l'armement.

A Cherson, l'on travaille nuit et jour, dans la forteresse, à fabriquer de la poudre et des armes. Ces armes sont envoyées au fur et à mesure à Nicolaëff, d'où elles partent ensuite pour une destination ignorée. Ces expéditions sont d'ailleurs entourées de toutes les précautions propres à les dissimuler, on ne les fait que de nuit et dans le plus grand mystère. La personne qui me transmet ces renseignements pense que ces envois d'armes et de munitions sont, comme d'autres déjà que les ont précédés destinés à la Servie. L'Agent de l'Empereur à Belgrade pourra peut-être savoir ce qu'il y a de fondé dans cette opinion. Ce qu'on m'affirme c'est que au mois d'Avril dernier, des navires chargés dans le plus grand secret ont emporté environ 23000 pouds vers une destination inconnue. L'on ajoute enfin que près de cent mille fusils expédiés de Kieff doivent être également embarqués.

Les fortifications continuent sur le Boug, et les approches de Nicolaëff paraissent devoir être formidablement défendues.

A lénikalé les batteries destinées à empêcher l'entrée de l'Azoff sont presque terminées. On les dit aussi bien construites que bien armées."

Quoique le Département soit sans doute très complètement informé par Monsieur le Baron Finot 'de tout ce qui se passe au Caucase, je je

crois devoir néanmoins faire connaître à Votre Excellence quelques renseignements qui m'ont été donnés confidentiellement sur le pays et que peut-être en raison des distances mon collègue de Tiflis aurait autant de difficultés à recevoir qu'à transmettre. Le 6) Comte Jefdamikoft, commandant en chef le flanc droit de l'armée du Nord du Caucase, a reçu une dépêche lui demandant quelle part de son contingent serait disponible. Il a répondu qu'il pourrait aisément se passer d'une vingtaine de bataillons. L'effectif de l'armée du Caucase est, m'assure-t-on, de 200 a 215000 hommes environ. Les Circassiens sont aujourd'uni cernés dans une région montagneuse et où tout ravitaillement leur sera bientôt impossible. Les généraux russes pensent en finir complètement avec eux avant la fin de l'année prochaine. La guerre aurait pris du reste un véritable caractère d'extermination; tout ce qui ne se rend pas dans un délai fixé serait passé au fil de l'épée.

En attendant, ce qui paraît positif, c'est que le Gouvernement russe veut bien tirer de ce pays, qui lui coûte si cher, des secours importants en hommes. Deux négotiants de Kertch viennent de passer avec les autorités un contrat pour amener de Samsoun 120000 Circassiens au prix de 4,1/2 R[oubles] par tête.7)

Quant à Odessa « sauvée une fois grâce aux Français », disent les habitants, le Général Kotzebue ne semble pas s'en préoccuper. Malgré une petite batterie de cinq pièces, dominant le port et qui a été dernièrement remise en état, le Gouverneur Général sait très bien que la ville ne peut être sérieusement défendue. Il pense sans doute que le caractère cosmopolite d'Odessa et les propriétés étrangères qui s'y trouvent dans une si grande proportion sont encore ce qui la protégerait le mieux contre une agression de l'ennemi.

P.S. Je viens de recevoir la dépêche chiffrée que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous la date du 24 juin et je ne manquerait pas de me conformer aux instructions qu'elle renferme.

Doc. No. 102.

CHARLES JULES DAHSÉ, VICE-CONSUL DE FRANCE À KÖNIGSBERG, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

> Königsberg le 5 juillet 1863. Reçu: Cabinet 11 juillet

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence par ma lettre du 1 juin, que les populations de la Prusse Orientale suivent avec un sympa-

<sup>1)</sup> En marge une instruction de Drouyn de Lhuys: « envoyer des extraits de cette dépêche au baron Gros pour qu'il les communique à Lord Russell ».

<sup>2)</sup> En marge: « extrait ».

<sup>3)</sup> En marge: « fin, suivre plus loin ».

<sup>4)</sup> Consul de France à Tiflis.

<sup>5)</sup> En marge: « recommander au Baron Finot de nous envoyer renseignements ».

<sup>6)</sup> En marge: « reprendre ici ».

<sup>7)</sup> En marge: « fin ».

thique intérêt très marqué les phases de la lutte sanglante que soutient avec un effort suprême une nation voisine, pour se délivrer d'une oppression, dont la continuation équivaudrait pour elle à la mort. Les dernières nouvelles de Pologne, les actes de cruauté commis des Généraux russes en diverses contrées de ce pays et notamment dans la Lithuanie ont produit ici une émotion douloureuse dans toutes les classes, et l'opinion publique est unanime à condamner et à flétrir cette conduite. Ces actes, dont la nouvelle promptement répandue au loin a été accueillie avec un sentiment de réprobation partout où elle n'a pas rencontré l'incrédulité, ont été soit niés par les auteurs, soit démentis ou désayoués par le Gouvernement russe. Il semble cependant certain que les récits qui en ont pénétré dans la publicité, loin d'être exagérés, restent encore au-dessous de la réalité des calamités et des épreuves dont la nation polonaise est accablée, que les chefs militaires russes n'ont nullement été calomniés, que les actes qu'on attribue à leur inspiration ou à leur action personnelle, se sont réellement passés en dépit des dénégations, dont ils ont été suivis et je croirais manquer à un devoir si je ne venais, sans me préoccuper trop de l'humilité de mon témoignage, les confirmer, mis à même comme je l'ai été, par des témoins d'un caractère parfaitement honorable et par d'autres renseignements positifs, d'acquérir la conviction la plus entière de l'exactitude des faits suivants.

Les noms du Général Mouraview 1) à Vilna et du Général Dlovtowski à Dunabourg répandent partout la terreur et l'horreur parmis les populations.

A) Les exécutions ordonnées par ces Généraux sont trop nombreuses, pour qu'une liste des victimes puisse trouver place ici; parmi les plus récentes cependant on doit citer celles à Mohilew du commandant Ancypa,<sup>2)</sup> des lieutenants Korsack,<sup>3)</sup> des frères Maskiewicz,<sup>4)</sup> et à Kowno celles de Vincent Biallozor,<sup>5)</sup> un des grands propriétaires fonciers en Lithuanie et de Koreva,<sup>6)</sup> ancien officier russe, à Dunabourg celle du prêtre Rozgo de Samogitie.

Après la fin tragique du Comte Léon de Plater, les jeunes demoiselles de Plater et de Terlecka n'ont pas été épargnées. A côté des exécutions marchent les confiscations et les persécutions. Presque tous les membres de la famille Plater sont dans les cachots; leurs biens très considérables en Lithuanie, sont mis sous séquestre. De la domesticité de cette famille huit personnes ont été condamnées aux travaux forcés, et douze incorporées dans une colonie pénitentiaire.

L'épouse de Sigismond Bujnicki, qui commande un corps d'insurgés en Livonie, a été jetée en prison et prévenue qu'à moins de parvenir, dans un certain délai, à rappeler son mari pour se constituer prisonnier, elle serait exécutée à sa place.

Il est bien vrai que le Général Mourawiew a fait saisir le montant d'une quête faite dans les églises de Vilna en faveur des blessés polonais, et qu'il a ajouté à ce dur acte d'autorité une raillerie cruelle: il a fait transmettre ses remerciements aux dames quêteuses en disant que ces fonds n'avaient rien perdu de leur valeur, pour être distraits de leur destination primitive, en ayant reçu une meilleure, celle d'être employés dans l'intérêt des blessés russes.

B) Il est également vrai ce qui a été dit des sévices pratiquées à l'égard des dames en deuil. On arrête les femmes habillées en noir; on

ne les relâche que contre le paiement d'une somme de 25 roubles; en cas de récidive l'amende s'élève à 50 roubles; si elles son prises pour la troisième fois, elles sont passibles de peines corporelles, si elles ne sont pas condamnées à la déportation comme cela s'est déjà fait.

Les maréchaux de la noblesse Drosdowski de Witebsk, Lappa <sup>10</sup> de Mohilew, Tukałło <sup>11</sup> de Vilna, Victor Starzenski <sup>12</sup> de Grodno et d'autres comme le Prince Mirski ont été arrêtés et déportés, pour avoir refusé de signer une adresse de soumission et de dévouement à l'Empereur.

A Vilna le jeune Vicaire Iszora," qui s'était constitué prisonnier pour prouver l'innocence de son vénérable chanoine tenu sous les verroux, et qui sous le Gouverneur Général Nazimoff," avait été condamné à 5 ans de prison, a été de nouveau jugé par ordre du Général Mourawiew, et fusillé. On remarque que le Général Schamschoff, qui présidait à cette exécution apporte encore un raffinement de cruauté à l'accomplissement de son ministère déjà assez cruel, qui consiste à n'achever les victimes que par la seconde décharge qui les atteint après qu'un intervalle considérable s'est écoulé depuis la première. Pareillement, tous les chefs d'une bande d'insurgés surpris dans les environs de Vilna n'on été achevés qu'après avoir reçu dix-huit coups de baïonnette successifs.

Comme le vénérable Archévêque Felinski de Varsovie, l'Évêque Krasinski de Vilna vient d'être enlevé de force à son siège épiscopal, pour être transporté, tout malade qu'il était, dans l'intérieur de la Russie. Il est mort en chemin.

Soixante-seize insurgés blessés sont tombés au pouvoir des Russes à Ignacewo près Sempolno. Le Général Brunner les a fait tous brûler vifs. (5)

A Sochaczewo, le Général Toll <sup>16</sup>) a fait brûler deux Polonais blessés, enveloppés de paille goudronnée, devant ses soldats et en présence d'un propriétaire de la contrée qui était venu réclamer le corps de son frère tué dans le combat.

Près de Miropol,<sup>(1)</sup> à la suite d'un engagement dont l'issue laissa les Russes en possession du champ de bataille, trois jeunes Polonais, François et Henri Krolikowski et Siemiasko, grièvement blessés, ont été enterrés quoique vivant encore. L'un des frères Krolikowski, ayant conservé assez de connaissance pour apercevoir les atrocités commises sur ses deux compagnons et voyant que son tour allait commencer, se redressa avec un dernier effort et pria les Russes de retirer de la fosse commune ses camerades et de les faire transporter avec lui à Zytomierce. Mais les Russes chargés de l'enterrement des morts, restèrent sourds à la prière du jeune Krolikowski, et il fut jeté dans la fosse, malgré les supplications de quelques personnes inoffensives accourues des localités voisines et qui entendirent sortir du fond de la tombe le chant national, « Dieu nous rende la patrie ».

A Vilna, à Dunabourg et à Kowno, des pères, des mères, des vieillards, des jeunes gens sont arrachés au sein de leurs familles; on ne sait ni pourquoi ni ce qu'ils deviennent. Peut-être, si toutefois ils sont encore du nombre des vivants, qu'ils gémissent parmi les milliers de captifs, dont les cachots de Vilna, de Dunabourg et de Minsk sont encombrés.

A Vilna, jusqu'au 3 juillet, trente-deux personnes toutes appartenant aux classes les plus élevées de la société sont mortes, littéralement parlant, de faim dans la prison No. 14.

Les propriétaires d'imprimeries de Vilna ont reçu l'ordre de présen-

ter dans les vingt quatre heures l'inventaire détaillé de leur matériel en caractère. Passé ce terme, la revision pourra se faire à chaque instant, et la découverte de la moindre inexactitude entraîne les peines les plus sévères. Cette mesure a le double but de faciliter la découverte d'imprimeries clandestines et d'empêcher que les caractères d'imprimerie ne soient plus convertis, comme cela s'est fait, en munition de guerre.

A la suite d'une enquête ordonnée par le Général Mourawiew et opérée dans plusieurs couvents de Vilna, qui n'a abouti à aucun résultat sérieux, deux ordres religieux ont été expulsés de leurs habitations — les Franciscains et les moines de St. Pierre de Latran \* ) — qui ont trouvé un abri hospitalier chez les Carmélites et les Trinitaires. Ces localités ainsi que six autres maisons particulières de la ville de Vilna ont dû être évacuées dans les vingt-quatre heures, pour être affectées aux besoins des hospices militaires, les lazarets existants ne suffisent plus au nombre toujours croissant des blessés russes non seulement à Vilna, mais aussi à Kowno, Dunabourg, Grodno et Bialystock.

Sous la charge élevée par suite des délations d'un espion, d'avoir fourni de la charpie aux insurgés, les nonnes des Brigittes ont été fustigées.

Par ordre du Général Mourawiew, les propriétés, les terres et les forêts, dans lesquelles la présence ou le passage des insurgés sont constatés ou seulement soupçonnés, doivent être dévastées, brulées ou mises sous séquestre.

Un autre ordre du même Général prescrit aux autorités de mettre également sous séquestre les biens et les maisons, dont les propriétaires sont absents, et d'en expulser immédiatement les familles.

C) Il est sévèrement défendu de donner des secours aux insurgés blessés; la moindre contravention à cette défense entraîne des suites terribles. Ainsi le médecin qui soigne un insurgé malade, le prêtre qui assiste un insurgé mourant, et quiconque remplit envers un insurgé en détresse un acte d'humanité dont l'omission serait regardée, dans des pays civilisés, comme un crime, pris sur le fait ou dénoncés, ils sont eux-mêmes considérés comme insurgés, et tombent sous l'application de la loi martiale.

Les mesures d'une rigueur excessive pratiquées des autorités russes contre l'insurrection, s'appliquent aussi, et en général avec le même caractère cruel, à la population catholique, qu'elle y ait pris une part active ou non. Ainsi, le soulèvement qui éclata vers le milieu de mai dans la Russie Blanche et qui fut embrassé avec ardeur par les propriétaires, leurs familles, de tous ceux qui, à d'autres titres dépendent d'eux, et, dans une proportion considérable, par la population catholique, est presque domptée pour le moment. Mais avec le concours de quels moyens aussi? Presque tout les catholiques ont disparu de leurs demeures. Des milliers de paysans, ameutés par les autorités russes, armés de fourches et de bâtons, parcourent le pays, dispersent les faibles détachements d'insurgés qu'ils rencontrent, maltraitent et tuent les désarmés, pillent et dévastent les biens des propriétaires, arrachent ceux-ci à leurs demeures et après les avoir enchaînés et garrottés, les traînent dans les villes, pour les livrer entre les mains des soldats russes. Les autorités russes remercient les paysans de ces exploits et leur servent une prime de 3 roubles pour chaque prisonnier amené. On n'a pas idée des atrocités que ces malheureux, qui souvent n'ont pas d'autre tort que de professer la religion catholique, ont à souffrir, rien que pendant leur trajet jusqu'aux

cachots, où cependant leur véritable supplice va commencer, si toutefois ils sont encore vivants. On compte de ces malheureux plus de 600 à Mohilew, le nombre de ceux qui remplissent les prisons de Smolensk et d'autres villes de ces contrées n'est pas inférieur.

On a reproché au mouvement actuel en Pologne de n'être pas soutenu par les masses de la population, les paysans. Cependant ce reproche si l'on va au fond des choses, est peutêtre moins fondé en réalité qu'en apparence. On ne saurait certainement disconvenir de ce fait positif, qu'en général la classe des paysans prend une part relativement restreinte dans la lutte actuelle.

Mais quelle est la cause de cette retenue, de cette abstention? Est-ce une préférence donnée à la domination étrangère? Est-ce indifférence ou même hostilité contre les aspiration nationales et les sentiments patriotiques, dont les autres classes de la nation sont animées à un si haut degré? Cela peut-être vrai, si l'on parle des Raskolnicks, cette classe de paysans d'origine russe qui, chassés de chez eux et avant trouvé un asile au sein de la population polonaise, il y a 200 ans, n'ont jamais su s'y assimiler, et qui, sous l'empire d'anciennes rancunes et de nouvelles cupidités excitées, fanatisés et organisés qu'ils sont systématiquement par le Gouvernement russe, paient maintenant de retour l'hospitalité recue, en faisant la chasse sur les insurgés polonais et les prêtres catholiques, en les traquant et en les massacrant. Mais pour la majorité des paysans, il faut chercher une autre explication à leur attitude indécise et hésitante, et il paraît hors de doute que, tout en sympathisant au fond avec le courant national, ils n'osent s'y mêler activement et se déclarer ouvertement, en présence du spectacle des terreurs et des atrocités qu'on déploie autour d'eux.

Qu'il me soit permis de transcrire ici quelques passages empruntés à une lettre d'un homme sympathique, il est vrai, à la cause polonaise, mais avant tout consciencieusement attaché à étudier, sur les lieux mêmes, et sans parti pris, le véritable état des choses. Les appréciations, résultant d'une grande variété d'observations, peuvent contribuer à jeter quelque lumière sur les dispositions des paysans polonais si vaguement connues.

«La tragédie terrible et sanglante de la guerre actuelle a trouvé la population agricole éveillée dans le Grand Duché de Posen; elle comprend de quoi il s'agit. La même disposition d'esprit se trouve dans la population des environs de Cracovie. Dans les provinces de la domination russe, Muchanow a fait en 1860 son possible pour exciter les paysans à la haine contre les propriétaires sans y réussir. Il est vrai que les paysans ont fourni maint délateur, maint bourreau même, comme ils ont fourni tant de soldats au Tsar; mais tout cela était à contre-coeur. C'était par cause de désespoir, de crainte et d'ignorance. Aussi à peine le combat s'est-il engagé, nous avons vu de plus en plus disparaître les mauvaises dispositions, et aujourd'hui elles sont d'une rare exception. Les paysans de la Samogitie ont fourni à l'insurrection le contingent le plus remarquable; mal armés, ils sont accouru et forment la masse des combattants sous des chefs tels que Dolenga, Suzin,18) Mackiewicz,19) Albertouski,<sup>20)</sup> Wislouch,<sup>21)</sup> Narbutt,<sup>22)</sup> Koziello,<sup>23)</sup> etc. Dans la Livonie polonaise, dégarnie de tous ses propriétaires massacrés, emprisonnés et déportés. Mourawiew convoque les paysans et leur parle: Souvenez-vous qu'au printemps vous veniez prier les seigneurs de vous donner à manger. Eh bien! je ferai que dorénavant ce seront les seigneurs qui vien-

dront mendier chez vous. A Nowogrodeck on dit aux paysans qu'ils massacrent donc tous les gentilshommes et tous les prêtres catholiques, et on cite un paysan de la Volhynie qui, fanatisé par de pareilles exhortations, a assommé, dans un jour, six gentilshommes et plusieurs prêtres à coups de bâton. On ne doit pas trop s'étonner qu'il se trouve de ces malfaiteurs dans la population, quand on n'a pas honte de faire un appel aux instincts grossiers et sauvages des moins civilisés de cette classe, on les égare, on les pousse, on leur fait un appât des biens des propriétaires qu'ils ont la permission de piller, et on leur promet des terres par dessus le marché. On arme les Raskolnicks, sur lesquels on compte, et ceux qui, comme le rébut de la population des paysans se laissent recruter; on en forme une milice rurale et on leur donne le droit de vie et de mort sur ceux qui leur tombent entre les mains. Dans la Volhynie et la Podolie les paysans sont très malheureux. Les soldats russes les oppriment et les volent. La cupidité des officiers et des agents russes, prenant l'argent du Gouvernement pour leurs besoins, s'ingénie à les écraser sous le poids de leurs exactions. On leur prend leurs chevaux et leurs voitures, sous le prétexte de transporter les troupes du Tsar; pour nourrir ces hordes affamées, on s'empare des vivres qui souvent ne sont que la dernière ressource de la famille du paysan. Tout cela irritait ces pauvres gens et le Gouvernement exploitait ces malheurs, pour leur persuader que du moment où les seigneurs seraient exterminés, le bien-être reviendrait aux paysans, car le Tsar aurait alors de la tranquillité. Comme le Comité national a offert aux paysans les droits de citoyens et de propriété, les agents russes se sont attachés à en neutraliser l'effet; ils n'ont cessé de leur dire que les gentilshommes veulent tout le contraire et que c'est pour cela qu'ils ont pris les armes. Ils ne s'arrêtent pas là; ils arment les paysans, un détachement militaire les pousse en avant, et en marche contre les insurgés. Ceux-ci ne veulent pas tirer sur les frères abusés, derrière lesquels les soldats russes abrités comme par une muraille tirent sur les Polonais, comme cela s'est fait dans les combats de Borowianka,<sup>24</sup>) Biala,<sup>25</sup>) Bachazill <sup>26</sup>) et Miropol ».

D'ailleurs tous les observateurs dignes de fois, qui ont eu l'occasion de sonder les véritables dispositions des masses populaires en Pologne, sont unanimes à affirmer que le silence des paysans cache le cri contenu qui veut dire « des armes, des armes! » que munis d'armes, ils iraient grossir les rangs des insurgés, et que l'apparition du drapeau d'une nation amie, surtout de celle qui jouit de la réputation traditionnelle d'être la promotrice des Gesta Dei — ne fût-il suivi que d'un millier de soldats envoyés à son secours — verrait se lever toute la population polonaise prête à le suivre.

Les patriotes polonais regardent comme un vrai désastre l'avortement de l'expédition du Colonel Lapinski <sup>27)</sup> qui a eu lieu dernièrement sur la côte de Polangen — expédition destinée à répondre au voeu ardent de la population de la Samogitie, en lui apportant des armes.

Ils pensent de même que, si le secours étranger qu'elle invoque et que les sympathies des puissances occidentales l'ont encouragée à espérer, n'arrive pas bientôt, la Pologne succombera infailliblement, et cette fois pour ne plus se relever. En effet la croisade entreprise par la Russie contre ce peuple si durement éprouvé porte tous les caractères d'une guerre d'extermination à outrance. D'un bout à l'autre de la Pologne, là où les Gouverneurs militaires ou civiles manifestent leur autorité, là où des troupes russes passent, leurs traces sont marquées par le pillage.

la dévastation, l'incendie, la confiscation, l'emprisonnement, les déportations, les exécutions, les massacres et un raffinement de toutes sortes de cruautés monstrueuses. Le Général Mourawiew à Vilna et le Général Dloutowski à Dunabeurg ont eu le triste privilège d'étonner le monde civilisé par leur énergie sauvage et sanglante; mais les autres généraux ne le leur cèdent pas de beaucoup, comme Annenkow <sup>28</sup>) à Kiew, Braunschweig à Kaminiez, Berg à Varsovie, Toll à Augustowo, Brunner à Kalicz, Czengieri <sup>29</sup>) à Sandomierz.

Pour quiconque voit sur les lieux ou de près, comment les choses se passent en Pologne, il ne saurait être douteux que la Russie, en employant, pour dompter l'insurrection polonaise, des moyens qui répugnent à la civilisation européenne comme au sentiment de l'humanité, ne poursuive le double but d'exterminer non seulement une nationalité mais aussi une religion.

Dans cette lutte terrible et désespérée où il v va. d'un côté du moins. de la vie ou de la mort, il peut être de quelque intérêt de se rendre compte des forces que les parties combattantes s'opposent l'une à l'autre. On connaît à peu près exactement les forces que la Russie occupe présentement en Pologne; on sait qu'environ 170,000 hommes sont répartis dans les diverses provinces: 60,000 dans la Pologne du Congrès, 25,000 dans la Podolie, 15,000 dans la Volhynie, 40,000 dans la Lithuanie et 30,000 dans la Courlande et la Samogitie; on sait aussi que depuis le mois de janvier 26,800 hommes de l'armée russe ont été mis hors de combat dans la Pologne proprement dite, et que les pertes éprouvées dans les autres provinces s'élèvent à 14,000 hommes environ. Les forces de l'insurrection, ne se composant que de corps volants, qui se dispersent un jour et se rassemblent le lendemain, et dont les cadres sont par conséquent peu fixes, n'admettent pas le même degré d'exactitude dans leur estimation. Cependant on arrive à connaître approximativement leur force totale, en énumérant les principaux corps qui opèrent, et en portant, comme moyenne, les cadres de chaque corps à 600 hommes.

Il y a de ces corps:

en Lithuanie 31 corps dont un de 2000 hommes sous le commandement combiné de trois chefs; et 15 détachements de 30 à 120 hommes. Les principaux chefs sont: Jablonowski,<sup>30)</sup> le prêtre Mackiewicz, deux frères Narbutt, Wislouch, Lascovski,<sup>31)</sup> Czyzyk, Albertinski, Zukowski,<sup>32)</sup> Ziankiewicz, Straszewicz, Bronislawski, Jastinski, Woiewodski, Malezki,<sup>33)</sup> Robak,<sup>34)</sup> Piczawski, Duchinski,<sup>35)</sup> Kuschleiko,<sup>36)</sup> Lawalski, Swientoczenski,<sup>37)</sup> dans le Gouvernement d'Augustowo: 3 corps sous Andruskewicz,<sup>38)</sup> Wawer,<sup>39)</sup> Kaminski,<sup>40)</sup> Brandt,<sup>41)</sup> Hlasko,<sup>42)</sup> Suzin;

dans la Volhynie et la Podolie: 8 corps sous Edmond Rozycki,<sup>43)</sup> Platon Krzyzanowski,<sup>44)</sup> Roman Bninski,<sup>45)</sup> Ladislas Lichowski, etc. augmentés du corps de Wysocki <sup>46)</sup> de 2000 hommes;

dans les gouvernements de Varsovie et de Kalish: 10 corps sous Szumlanski,<sup>47)</sup> Miskiewicz,<sup>48)</sup> Oksinski,<sup>49)</sup> Littick,<sup>50)</sup> Rembowski,<sup>51)</sup> Boiarski, Slupski,<sup>52)</sup> Oborski,<sup>53)</sup> Mislinski, Carlier;<sup>54)</sup>

dans les gouvernements de Lublin et de Sandomierez: 3 corps sous Czakowski, $^{55)}$  Lelewel  $^{56)}$  et Rogoiski.

en Podolie: 7 corps sous Mucha.57)

Avec leurs ressources comparativement faibles, les Polonais — il paraît que c'est le sentiment général — pensent qu'au besoin eux seuls parviendraient bien à régler leur compte avec la Russie, si leur pays ne se trouvait entre deux compressions auxquelles le plus grand élan

patriotique ne saurait résister à la longue: tandis que d'un côté des renforts arrivent sans cesse aux troupes russes bien armées; de l'autre côté, par la surveillance ombrageuse qu'on y exerce, tout approvisionnement en armes et munitions est rendu impossible qui pourrait en quelque sorte remédier à l'infériorité numérique des forces insurrectionnelles, et que dans cette situation ils pourront bien encore se tenir jusqu'à l'automne; mais qu'au delà de ce terme, ils ne peuvent soutenir la lutte, si d'ici là une intervention étrangère ne leur vient efficacement en aide ».

Je ne saurais clore cette série d'observation. Monsieur le Ministre. sans y joindre particulièrement une remarque que j'ai l'occasion de faire tous les jours sous mes yeux; c'est que parmi les sujets de mécontentement que l'opinion publique dans ces contrées-ci, comme en général en Prusse, croit avoir, elle compte l'attitude observée par le Gouvernement prussien vis-à-vis des événements qui s'accomplissent en Pologne, non sans absorber le sympathique intérêt de tous les peuples. Et si cette attitude du Gouvernement prussien est officiellement qualifiée de neutralité, l'opinion publique pense et dit hautement qu'une neutralité est dérisoire, quand elle ne sait mettre que des indulgences et des complaisances d'un côté, tandis qu'elle s'ingénie à se surpasser en rigueurs et tracasseries de l'autre. En effet, chaque jour fournit des preuves de cette disposition. Sans parler du système de persécution, d'emprisonnement et de confiscations pratiqué dans le Grand Duché de Posen, il est de notoriété publique que les autorités militaires et civiles prussiennes usent d'une grande libéralité envers les troupes russes, soit en leur offrant une large hospitalité, quand les événements de la guerre les poussent vers la frontière, soit en leur facilitant les moyens de s'approvisionner, sans quoi il leur serait absolument impossible de se maintenir dans certaines contrées dévastées et d'y poursuivre les bandes insurrectionnelles. C'est bien différent, quand des insurgés, ayant déposé les armes en franchissant la frontière, tombent sous les mains des autorités prussiennes; plus d'un de ces malheureux a été dans le cas de dire qu'il n'a pas reçu de leur part un traitement conforme aux lois les plus communes de l'humanité. Et quant à la surveillance exercée par les autorités prussiennes sur les transports d'armes à destination de la Pologne, elle s'est dernièrement étendue à apporter une grande restriction au commerce des fauches. Pour empêcher que les fauches ne puissent servir d'armes aux Polonais, les autorités locales sont tenues d'exercer la plus minutieuse surveillance, de sorte que ces instruments indispensables à la classe nombreuse d'agriculteurs de ces contrées ne peuvent plus être vendus que contre un permis délivré par la police. La réclamation que la Chambre de commerce de Koenigsberg a élevée contre cette mesure singulière, n'a pas été prise en considération par le Gouvernement.

# P.S. du 7 juillet.

Les avantages obtenus par les insurgés dans plusieurs combats livrés dernièrement en Lithuanie, sont confirmés, notamment dans celui livré à Gedroice, le 28 juin, par le Chef des insurgés, Albertinski aux troupes russes commandées par le Général Timofejev.

D'après une nouvelle arrivée d'Augustowo, les trois corps réunis de Wawer, Brandt et Suzin ont livré un combat à Granlewo sur la route de Suwalki à Grodno, à un corps russe de 700 hommes d'infanterie, 200 hommes de cavalerie et 2 canons. Rechova, à la tête des faucheurs a décidé la victoire. Les Russes ont été poursuivis pendant 5 werstes. Mais

renforcés, ils ont renouvelé, le lendemain l'attaque, dans laquelle Rechova a été tué à coups de baïonnette.

Les insurgés de Smolensk, partie orientale de la Lithuanie, ont fait une diversion et livré avec succès, paraît-il, un combat aux troupes russes, à 8 werstes de Moscou.

D'un autre côté, une nouvelle qui vient d'arriver ici de Tauroggen, près de la frontière prussienne, porte que le 1 juillet une bande d'insurgés, dont la présence dans la forêt de Podwary avait été trahie, a été surprise pendant un repas par les troupes russes. La majeure partie de ces insurgés a été tuée sur place, le reste a été fait prisonnier.

Jusqu'à présent, il n'a pas été donné suite au décret attribué au Comité National de Varsovie qui interdit l'exploitation de la ligne ferrée de St. Pétersbourg-Koenigsberg,<sup>58)</sup> les trains se font comme par le passé.

J'ai l'honneur d'annexer ici, avec la traduction, trois numéros du journal officiel du «Courrier de Vilna», contenant divers ordres du Général Mourawiew, ainsi que la copie de deux lettres de Dunabourg et de Kowno qui tracent un tableau de la situation où se trouve actuellement la Lithuanie.

# Annexe à la dépêche de Königsberg du 5 juillet 1863

Ordres du Général Mourawiew II extraits du Journal Officiel, le «Courrier de Vilna» Traduction.

I. du 8/20 juin 1863; concernant les propriétaires fonciers.

Par les rapports des chefs militaires, je vois que dans beaucoup de localités des détachements de troupes envoyés à la recherche et à la poursuite des insurgés, en traversant les terres, n'y trouvent que les familles des propriétaires; ceux-ci se trouvent on ne sait où.

Comme il est de nécessité absolue que les propriétaires soient dans leurs terres:

- 1. pour donner le moyen aux autorités locales d'observer leur conduite et leurs actions dans ce mouvement insurrectionnel du pays,
- 2. pour donner aux chefs de détachements des troupes les renseignements nécessaires.
- 3. pour fournir aux troupes les provisions dont elles peuvent avoir besoin.
- 4. et surtout pour être à même de remplir strictement les devoirs imposés par les articles 10, 11, 13 de mon Instruction pour l'établissement d'une administration militaire civile dans le pays.

Je vous recommande, M. le Général, de publier de suite dans les gouvernements confiés à Votre administration l'Ordre que les propriétaires ne quittent, sous aucun prétexte, leurs terres.

Après la publication de cet ordre, si un propriétaire se trouve absent de sa propriété, elle sera à l'instant mise sous séquestre, car le propriétaire sera soupçonné de faire partie des bandes d'insurgés. Sa famille sera renvoyée de la propriété.

II. du 13 juin: Ordre du Gouvereur-Général aux Chefs des provinces de Vilna, Kowno, Grodno, Minsk.

Ayant reçu l'adhésion de l'autorité suprême, quant à mon projet de

lever un impôt extraordinaire de 10% des terres des Nobles cultivées et tenues directement par eux, j'ordonne de faire sans délai ce qui est nécessaire pour réaliser ce projet sur les bases suivantes:

- 1. l'impôt doit être prélevé dans tous les arrondissements, selon les plans à cet effet, et de tous les biens immeubles qui appartiennent à la noblesse, par les chefs de guerre du district et avec l'aide de la police du lieu, qui leur est subordonnée.
- 2. Pour couvrir le paiement, donnez aux propriétaires 7 jours de temps; si quelqu'un omet de payer dans ce délai, donnez aux chef du district le droit de vendre sans aucun égard, les biens immeubles du récalcitrant, et en outre les chevaux, le bétail et les provisions de blé.
- 3. J'ordonne de me faire connaître immédiatement ceux des propriétaires dont un ou plusieurs membres de famille auraient quitté sa demeure, pour que je puisse augmenter le paiement pour eux outre les 10% imposés; car des propriétaires pareils se rendent deux fois plus coupables que les autres.
- 4. Les Chefs de guerre du district doivent verser les sommes perçues dans les caisses du district.
- 5. Je permets aux Chefs des provinces de me mentionner ceux parmi les propriétaires qui ont prouvé, non seulement par de simples paroles, mais par des faits, leur attachement au Gouvernement et leur fidelité au serment juré, afin que je puisse soulager ces personnes autant qu'il me plaise.
- 6. Les Chefs de guerre du district sont tenus de faire aussitôt au Chef de la province la liste de toutes les propriétés qui, par une cause quelconque seraient omises dans la répartition de l'impôt mentionné.

Vous veillerez personnellement, Excellence, à ce que la répartition des paiements par districts de Votre province soit promptement réglée, afin que l'impôt de 10% des propriétaires nobles, confirmé par Sa Majesté, soit prélevé au plus tôt.

III, du 16 juin. Ordre du Gouverneur Général aux Chefs des provinces Vilna, Kowno, Grodno...

Puisque les propriétaires ne dénoncent pas les bandes qui se montrent dans leurs territoires, et leur donnent même des vivres, s'excusant qu'on les leur prend de force, et puisqu'ils n'avertissent par les chefs militaires à temps de leur apparition, quoiqu'ils ne l'ignorent pas, car les bandes sont composées de leurs fils, de leurs parents, de leurs connaissances et de leurs serviteurs, j'ordonne que le § 19 de mon Instruction soit exécuté avec toute la sévérité envers ces propriétaires; c'est à dire qu'on confisque leurs biens, expulse leurs familles, qu'on traduise ces propriétaires devant le conseil de guerre, et que tous les produits trouvés, ainsi que les bestiaux et voitures soient employés pour l'approvisionnement et le transport des troupes.

## Signé, Mourawiew II

Lettre de Dunabourg, du 15 juin 1863

On fait tout son possible pour que notre Livonie polonaise et les Woiwodsko de Vitebsk et Mohilew disparaissent comme provinces polonaises. D'abord on a organisé les raskolniks pour piller et incendier nos biens et nos maisons, et pour se jeter avec leur férocité connue sur les plus notables de nos propriétaires; ils les massacrent ou les conduisent garrottés à Dunabourg. Le même sort a été réservé à nos fonctionnaires, créés par l'élection, avec l'agrément du Gouvernement. Maintenant le Général Dlootowski prépare un massacre général d'après l'instruction sur l'application de la loi martiale donnée le 24 mai par Mourawiew; il y travaille avec la plus grande énergie; en même temps il fait séquestrer les biens et les fortunes qui nous appartiennent. — Polonais, gentilshommes, catholiques, ce sont des titres suffisants pour être transporté en Sibérie, aux régiments d'Orenbourg et aux mines. Ce que i'avance ici est déjà un fait accompli. — Le maréchal de la noblesse de Vitebsk, Drozdowski, ainsi que les maréchaux des districts, les juges de paix, les députés des provinces choisis pour régler la question de l'émancipation des paysans, ont été mis dans les fers, parce qu'ils ne voulaient pas signer une adresse au Tsar que le Général Dlootowski leur avait commandé de faire, sous peine de mort. Outre ceux-là, un nombre énorme de citoyens des provinces de Vitebsk et de Mohilew son garrottés et amenés à pied à Dunabourg, où on les traduit devant un conseil de guerre: on les dégrade de leur titres et de leur noblesse: on les accuse d'avoir des sympathies pour la révolte et on les condamne à la déportation, aux travaux forcés etc. Il ne se passe pas un jour sans nous apporter ici une foule de nouvelles victimes, et sans que le chemin de fer de St. Pétersbourg n'emporte un nombre pareil pour la Sibérie. Hier on a amené 64 à Polock à pied horriblement exténués par la faim et la marche; et le même jour on a transporté 18 dames pour les enfermer avec des brigands et des malfaiteurs dans la même prison. Ce que je cite ici, je le cite comme un fait entre cent du même genre qui arrivent tous les jours.

En un mot, notre perte est décidée; il faut que nous périssions, parce que nous sommes Polonais, gentilshommes, catholiques, les uns sont fusillés, les autres déportés, tous dépouillés de leurs droits et de leurs fortunes. La Moscovie s'enrichit de nos dépouilles et croit, en fermant nos églises catholiques, convertir par le knout le reste de la population qui survivra, au rite grec; et s'il n'en reste rien, elle fera de nos églises des écuries ou des ruines, comme sous Nicolas, lors de la conversion des Unites.

Dlootowski vient de destituer le président de la ville, Jean Budrewicz; il a ordonné une nouvelle élection, en exigeant qu'un Moscovite soit élu. Malgré les ordres les plus sévères, aucun bourgeois catholique ne s'est présenté, et 20 ivrognes raskolniks ont élu de leur milieu un nouveau président de notre ville. Maintenant on aura peutêtre une adresse de soumission.

Au moment où je trace ces lignes, j'apprends qu'on prépare des cachots pour 150 prisonniers qui doivent arriver demain de Vitebsk; et que Dlootowski a condamné à servir pour la vie comme soldats dans les régiments d'Orenbourg Boleslaw Downarovicz et Casimir Gierdrocin, presque encore des enfants, parce qu'ils sont soupçonnés de vouloir aller chez les insurgés. Malgré les larmes de désespoir de leurs parents, riches propriétaires, ces jeunes gens ont été déportés aussitôt après leur condamnation.

La Russie accomplit tous ces actes d'atrocité avec une précipitation

inquiète qui semble dénoter qu'elle sent elle-même qu'aux yeux du monde civilisé elle a à rougir, mais que, pour tromper sa conscience, elle doit avoir hâte de se débarrasser le plus tôt possible de la vue accusatrice de ses méfaits.

#### Annexe à la dépêche de Königsberg du 5 juillet 1863

Lettre de Kowno du 29 juin 1863

Les Polonais ont recu l'ordre d'être joyeux et de donner des marques d'amour et de fidélité au Tsar. Et puisqu'ils osent ne pas vouloir paraître ce qu'ils ne sont pas, le pillage, le massacre et la déportation s'étend sur tout le pays. On poursuit les Polonais dans la forêt. on les tue à la maison; on bat leurs femmes et leurs filles dans les villes pour un habillement de deuil; on maltraite des pauvres femmes, bien que revêtues de robes de couleur, pour des mantilles noires, pour des boucles d'oreilles, pour une broche noire. On fouille les forêts de Wysoki Dwor et les alentours; on ne trouve pas les insurgés qu'on cherche, raison de plus, pour assommer les gardes forestiers, les intendants, leurs femmes et leurs enfants. Le lendemain, on tombe sur une bande d'insurgés, avec lesquels on échange à peine quelques coups de feu, mais c'est assez pour ravager la contrée, pour enlever les chevaux, les bestiaux des paysans et des gentilshommes, pour piller les magasins de vivres, pour enlever tout ce qu'on trouve dans les maisons; et on amène ce butin comme des trophées de guerre à Kowno. Nous avons, sous Alexandre le Bienintentionné, autant de Toutes-puissances que de soldats, de policistes, des espions, des délateurs, des spoliateurs, à commencer par Mourawiew II. Général et héros du Tsar dans le 19ième siècle!! Un vaurien dénonce que le septuagénaire Chlewinski est mal intentionné: aussitôt ce vieillard est jeté en prison. Tous les habitants des environs ont beau venir à Kowno pour témoigner de son innocence; il n'est pas rendu à la liberté. Un autre propriétaire, octogénaire Ako, a été déporté en Sibérie et sa fortune a été confisquée, parce qu'un beau jour des insurgés affamés sont arrivés chez lui, et ont pris ce qu'ils ont trouvé à manger, sans même lui demander la permission. Son fils est jeté en prison, parce qu'on trouve dans sa maison 7 paires de bottes. C'est un délit car, quoique ces bottes fussent destinées aux gens de service, qui se louent à tant par an et une paire de bottes en surplus, elles auraient pu être données à des insurgés. Un autre père est tenu sous les verroux parce que son fils est parmi les insurgés. Aujourd'hui on a traîné en prison Madame de Siemiaszko, Mme de Zarzecka et Mlle de B. avec sa grand'mère. Les habitants paisibles sont les plus malheureux dans cette guerre d'extermination car les habitants des forêts battent les Moscovites de mieux en mieux.

Un ancien Général de la Garde russe, dont le témoignage ne saurait être suspect, ne sait pas assez exprimer de stupéfaction sur les atrocités commises par les Russes et qu'il a vu se passer ici sous ses propres yeux. Le pauvre homme voulait naïvement écrire à St. Pétersbourg, mais on l'a avisé, en lui prouvant que c'est justement de St. Pétersbourg où résident l'innocent Gortschakoff qui, à ce qu'il dit, n'a aucune connaissance de ces horreurs, et Alexandre le Bienintentionné, que viennent les ordres. Dans le district de Vilejka, où les insurgés ont fait apparition.

Mourawiew a fait brûler le palais et dévaster les propriétés du Comte Sévérin Romer, quoique celui-ci demeure tranquillement sous ses yeux à Vilna. Essaut Margonon, officier de la 6° setnia du 42 régiment des cosaques, arrive en pleine carrière devant la maison du propriétaire Czestowicz: il fait appeler le vieux gentilhomme et lui demande où sont les insurgés. Comme celui-ci répond qu'il n'en sait rien, il lui donne des soufflets, le fait saisir, garrotter et ammener. Boreyza, 5°) chef militaire du district Vilejka, arrivé l'autre jour sur la cour du domaine de Oskierko, citoyen vénéré et proche parent du célèbre Thaddée Kosciusko. Il le fait appeler et lui ordonne de lui indiquer où les insurgés sont cachés. Et ce moment vient à passer la soeur d'Oskierko, en costume noir. Le Chef militaire tourne alors toute sa fureur contre la dame, et après l'avoir accablé d'insultes qu'on ne trouve que dans la langue moscovite, la fait saisir et conduire à Kowno. Je pourrais citer à l'infini de pareils faits, etc. etc.

- 7) Leon Joachim Błażej Plater (1836-8-VII-1863), fusillé à Dunabourg.
- 8) Soeurs-jumelles, Stefania-Joanna et Józefa-Barbara Plater, nées le 24 novembre 1830.
- 9) Zygmunt Bujnicki fut le commandant du détachement dans lequel avait servi Léon Plater.
  - 10) Aleksander Lappa (1802-1869), maréchal de la noblesse du gouvernement de Mińsk.
  - 11) Maréchal de la noblesse du gouvernement de Wilno était Aleksander Domeyko (1804-1878).
  - 12) Wiktor Starzeński (1826-1882), maréchal de la noblesse du gouvernement de Grodno.
  - 13) Stanisław Iszora (1838-22-V-1863), prêtre, fusillé.
- 14) Vladimir Nazimov (1802-1804), 1855 mai 1863 gouverneur de Wilno, fut remplacé par Muraviev.
  - 15) Brunner, général russe. La bataille d'Ignacewo eut lieu le 8 mai 1863.
  - 16) Général Nikolaj Karlovič Toll.
  - 17) La bataille de Miropol eut lieu le 16 et le 17 mai 1863.
  - 18) Paweł Suzin (1839-1863), tué dans la bataille de Stragiszki du 21 juin 1863.
- 19) Antoni Mackiewicz (1828-28-XII-1863), prêtre, commandant d'un détachement d'insurgés, pris prisonnier fut pendu à Kowno.
  - 20) Albertyński, commandant d'un détachement d'insurgés.
- 21) Feliks Wysłouch, commandant d'un détachement polonais, ancien élève de l'école militaire polonaise à Cuneo, Italie.
- 22) Ludwik Narbutt (1831-1863), commandant d'un détachement d'insurgés, tué le 5 mai 1863 dans la bataille de Dubicze Nackie.

Kazimierz Narbutt était le commandant d'un détachement dans le palatinat de Grodno.

23) Jan Koziello, commandant d'un détachement polonais, après lui le commandement était pris par son frère Wincenty; celui-ce tué le 28 mai au cours de la bataille de Władyki, le commandement fut pris par Czyżyk.

<sup>1)</sup> Michail Nikołaevič Muraviev, nommé « le pendeur », (1796-1866).

<sup>2)</sup> Ildefons Ancypa, commandant d'un détachement d'insurgés, pris prisonnier fut fusillé à Mohylew le 18 juin 1863.

<sup>3)</sup> Władysław Korczak, officier polonais, fusillé à Mohylew le 18 juin 1863.

<sup>4)</sup> Jan Mancewicz et Michał Mancewicz, officiers polonais, fusillés à Mohylew le 18 juin 1863.

<sup>5)</sup> Wincenty Białłozór, insurgé polonais, fusillé à Kowno le 10 mai 1863.

<sup>6)</sup> Klet Skirmunt Korewa, commandant d'un détachement d'insurgés, pris prisonnier, fut fusillé le 24 mars à Kowno.

- 24) La bataille de Borodianka eut lieu le 9 mai 1863.
- 25) La bataille de Biała du 12 mai 1863.
- 26) Illisible, il s'agissait probablement de la bataille de Bulaj du 15 mai 1863.
- 27) Teofil Lapiński (1826-1886), prit part à la révolution hongroise de 1849, organisa en 1857 une expédition polonaise au Caucase.
  - 28) Michaił Nikolaevič Annenkov, général russe.
  - 29) Onufrij Osipovič Čengery (1816-1880), général russe.
  - 30) Bolesław Dłuski Jabłonowski (1826-1905), commandant d'un détachement d'insurgés.
- 31) Ignacy Laskowski (né en 1832), commandant d'un détachement dans le gouvernement de Kowno, puis commandant en chef de toutes les troupes polonaises de ce gouvernement.
  - 32) W. Żukowski, commandant d'un détachement, tué le 29 mai dans la bataille de Rogów.
  - 33) Kasper Malecki, commandant d'un détachement d'insurgés.
  - 34) Wacław Robak (Ibiański), commandant d'un détachement.
- 35) Onufry Duchiński, ancien officier du soulèvement de novembre, en 1863 commandant de troupes polonaises du palatinat de Grodno.
  - 36) Tomasz Kuszłejko, commandant d'un détachement.
  - 37) Bolesław Świętorzecki, commandant d'un détachement.
- 38) Jan Aleksander Andruszkiewicz (1809-1868), colonel dans l'armée polonaise du soulèvement de novembre, en 1863 commandant des troupes du palatinat d'Augustów.
- 39) Konstanty Ramotowski (Wawer) (1812-1888), prit part au soulèvement de novembre, en 1863 commandant des troupes dans les palatinats d'Augustów, Grodno et Płock.
  - 40) Walerian Ostroga Kamiński, commandant d'un détachement d'insurgés.
  - 41) Władysław Brandt, commandant d'un détachement.
- 42) Wiktor Kadysz Hłasko, commandant d'un détachement, tué dans la bataille du 21 mai 1863.
- 43) Edmund Różycki (1827-1893), commandant d'un régiment de cavalerie du palatinat de Wolvń.
- 44) Platon Krzyżanowski (1781-1863), commandant d'un détachement, le 15 mai 1863 pris prisonnier dans la bataille de Bułaj, fusillé le 21 novembre 1863.
  - 45) Roman Bniński, pris prisonnier après la bataille de Pohrebyszcze du 15 mai 1863.
- 46) Józef Wysocki (1809-1875), officier du soulèvement de novembre, commandant d'une légion polonaise en Hongrie en 1849, directeur de l'école militaire de Cuneo.
  - 47) Stanisław Szumlański, commandant d'un détachement d'insurgés.
- 48) Władysław Miśkiewicz, commandant d'un groupe de cavalerie dans le palatinat de Kalisz.
- 49) Józef Oksiński (1840-1908), ancien élève de l'école militaire de Cuneo, commandant d'un détachement.
  - 50) Aleksander Lüttich, commandant d'un détachement.
  - 51) Rembowski, commandant d'un détachement dans le palatinat de Kalisz.
  - 52) Słupski, commandant d'un détachement.
  - 53) Ludwik Oborski, commandant d'un détachement dans le palatinat de Kalisz.
- 54) Edmund Callier (1833-1893), avait servi dans la légion étrangère, commandant des troupes du palatinat de Mazowsze.
- 55) Dionizy Czachowski (1810-1863), commandant des troupes du palatinat de Sandomierz, tué le 6 novembre 1863 dans la bataille de Wierzchowiska.
- 56) Marcin Borelowski (Lelewel), (1839-1863), commandant d'un détachement, tué dans la bataille de Batorze du 6 septembre 1863.

- 57) Mucha Kaczkowski, commandant d'un détachement.
- 58) Le décret du 21 juin 1863.
- 59) Ignacy Borejsza, colonel de l'armée russe.
- A) En marge: « Dolenga comte Sierakowski fait prisonnier dans un récent combat, vient d'être pendu sur la place publique à Vilna ».
- B) En marge: « A la suite d'un des actes inhumains qui se commettent par ordre du Général Mourawiew, l'exaspération de la population de Vilna s'est manifestée, l'autre jour, par des rassemblements qui se sont portés vers la prison No. 14. Les troupes, ayant reçu l'ordre de disperser la foule, ont tué environ 40 personnes ».
- C) En marge: « Un ordre du Général Mourawiew, frappa d'un impôt extraordinaire les propriétés des nobles. C'est une expropriation, vu que la plupart de ces propriétaires sont dans l'impossibilité d'acquitter l'impôt dans le délai prescrit de 7 jours ».
- \* Les chanoines réguliers de St. Jean du Latran de l'église de Sts. Pierre et Paul à Antokol.

Doc. No. 103.

LADISLAS COCHET, CONSUL DE FRANCE À STETTIN, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 6. Stettin, le 7 juillet, 1863 (Recu: Cabinet 10 juillet; Dir. Pol. 15 juillet)

Dans un moment où tout ce qui a trait aux intérêts polonais attire l'attention du Gouvernement de l'Empereur, particulièrement en ce qui touche à l'attitude du Gouvernement prussien sur les frontières de Pologne, je signalerai à Votre Excellence l'envoi de nouvelles troupes dans le grand duché de Posen.

La 7° brigade de l'infanterie, actuellement placée sur la lisière de la Pologne, sera relevée par la 5° brigade d'infanterie composée d'un bataillon du régiment royal et du 42° régiment stationnée ici, à Stralsund et à Swinemünde. Ce corps d'armée sera placé sous le commandement du Colonel Stahr. Deux bataillons se mettront en marche jeudi prochain, 9, et les autres les suivront de près. Les troupes relevées tiendront garnison: le 14° à Stettin et le 54° à Stralsund et Swinemünde. Les batteries d'artillerie, arrivées ce matin dans notre ville, venant de Stralsund seront dirigées, après avoir assisté à des exercices de tir sur la frontière de Pologne, où elles remplacent les batteries faisant partie du détachement de Stettin.

Ce mouvement subit de troupes est attribué à la désertion dans les régiments antérieurement envoyés où l'élément polonais figurait en très grand nombre. Il m'a été affirmé que les soldats, obéissant au mot d'ordre du comité national de Varsovie, seraient passée dans les rangs des insurgés avec armes et bagages.

Je continuerai, Monsieur le Ministre, à suivre avec intérêt les faits qui se rattacheraient au théâtre des événements et à tenir Votre Excellence au courant de ceux qui, par leur importance, mériteraient de lui être communiqués.

LADISLAS COCHET, CONSUL DE FRANCE À STETTIN, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 7. Stettin, le 8 juillet 1863 (Reçu: Cabinet 14 juillet; Dir. Pol. 15 juillet)

La dépêche politique, No. 3, que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 22 juin dernier, et qui m'est parvenue hier, me prescrit de lui transmettre les renseignements que je serai à même de recueillir sur les événements qui se produisent en Pologne.

Jusqu'à présent, Monsieur le Ministre, aucun renseignement de véritable importance, qui n'ait été du domaine des faits connus par l'organe des feuilles publiques, ne m'est parvenu pour me permettre d'utiliser la connaissance que j'ai de la langue polonaise, mais je serai heureux de pouvoir devenir un intermédiaire zélé des communications qui me parviendraient du théâtre de ces événements.

Quoique voisine du foyer de l'agitation polonaise, notre ville y reste étrangère, l'opinion s'y préoccupant avant tout de son intérêt commercial, jugé compromis par les tendances générales de la politique intérieure.

### Doc. No. 105.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 25. Odessa, le 8 juillet 1863 (par occasion) (Reçu: Cabinet ler août; Dir. Pol. 4 août)

(Remercier Monsieur de Saint-Robert de cette excellente dépêche et de sa correspondance en général).1)

Bien que, depuis le récent succès remporté par le Gouvernement grâce à l'intervention des paysans organisés par lui, les trois provinces polonaises se trouvent momentanément retranchées de la lutte active, il n'est peut-être pas sans intérêt de rechercher ce que sont exactement les divers éléments d'insurrection qui ont été et qui peuvent reparaître en jeu dans la question. En minorité évidente dans le pays, malgré leurs dénégations, les Polonais de la Volhynie, de la Podolie et du gouvernement de Kiew sont loin, en effet, de présenter l'ensemble et l'unanimité qui sembleraient devoir caractériser un mouvement national, au moins dans sa première phase. Ils sont au contraire et dès à présent profondément divisés.

Comme cela arrive si souvent ailleurs, il existe dans ces provinces deux éléments distincts, séparés par des intérêts opposés et que la communauté du but à atteindre ne saurait pour le moment réunir. On les distingue par les noms de «blancs» et de «rouges». L'élément blanc se compose des hommes les plus considérables par leur situation personnelle ou leur fortune. C'est la fraction modérée de la noblesse polo-

naise. Ayant naturellement beaucoup à attendre pour eux et les leurs d'un succès définitif, qui assurerait le triomphe de la nationalité, mais ayant aussi beaucoup à craindre d'une défaite qui achèverait de l'anéantir, ces seigneurs n'entrent dans le mouvement que sous certaines réserves. Tout en aidant secrètement de leur influence et de leur argent l'insurrection polonaise, ils mesurent prudemment l'enjeu qu'ils mettent dans la lutte, et ils en retranchent avec soin leur personne, afin de pouvoir, en cas de désastre, en sauver leur fortune. Quelques uns sont restés sur leurs terres; d'autres qui ont pu obtenir des passeports, se sont réfugiés à l'étranger, d'autres enfin sont venus à Odessa où je les vois quelque fois, car la plupart se sont fait présenter à moi et m'ont ensuite rendu visite. Ils se tiennent généralement assez à l'écart, affectent même aux yeux de l'autorité surtout, une certaine indifférence; mais les conversations que j'ai eues avec eux ne laissent aucun doute sur leur participation aux événements et sur les mobiles qui règlent leur attitude présente.

L'élément rouge se recrute au contraire dans la petite noblesse (szlachta), celle qui, sans autre fortune que l'héritage d'un nom quelconque, est employée dans l'administration des grandes terres seigneuriales. Le sort de cette classe a toujours été peu enviable. Né et grandi au sein d'une extrême opulence et aimant à faire remarquer partout où il va des qualités de monde très superficielles mais communes dans la race et souvent brillantes, le seigneur polonais, au dire de tous ceux qui l'ont vu chez lui, est vis-à-vis de ses inférieurs d'une hauteur et d'une morgue qui font bien vite oublier toutes les fantaisies vaniteuses du seigneur russe. Traitée sans ménagement aucun, mal payée, souvent renvoyée sous le moindre prétexte, cette noblesse subalterne subissait son sort en vivant aux dépens du paysan dont l'insouciance dédaigneuse du maître lui abandonnait facilement l'exploitation. L'affranchissement des serfs est venu tout-à-coup changer cet état de choses. Le paysan cessant d'être corvéable à merci et échappant ainsi aux concussions quotidiennes des intermédiaires qui le commandaient, ceux-ci se sont trouvés subitement dépouillés des gains illicites qui les faisaient vivre eux et leurs familles, et n'avoir pas même les minces compensations territoriales que le paysan recevait de l'émancipation. Cette situation assez difficile, il faut le reconnaître, est ce qui a surtout contribué à jeter dans le mouvement la szlachta polonaise, dont en outre un clergé très ardent excitait encore et en toute occasion le patriotisme. Ce sont ces hommes ayant si peu à risquer qui ont particulièrement soufflé la révolte partout où elles paraissait avoir des chances de succès, qui ont travaillé l'esprit toujours inflammable des universités, et qui ont enfin, dès que le Gouvernement s'est tourné vers les paysans, préparé le premier mouvement avorté du 8 mai dernier, et les autres qui l'ont suivi.

Il convient de joindre à cette fraction nombreuse et constituant le noyau actif du parti rouge une autre classe, qui, sans apporter la même ardeur désespérée dans la lutte s'y est cependant assez généralement ralliée. C'est la classe des petits propriétaires. Moins atteints que la szlachta par le nouvel ordre de choses, ils se sont cependant trouvés appauvris aussi, grâce à ce désordre traditionnel, qui règne dans toute fortune russe ou polonaise et auquel la très grande propriété peut seule résister longtemps.

La moitié de leurs revenus à peu près passant à payer les intérêts de leurs dettes, l'émancipation les a privés de l'autre moitié que leur fournissaient la corvée et l'exploitation de l'eau de vie. Ils se sont donc facilement rendus à l'appel des meneurs de l'insurrection et ont pris part à tous les mouvements essayés sur tant de points à la fois.

Le parti rouge se complète enfin par une dernière classe, celle de tous les employés polonais du Gouvernement, principalement des subalternes. Cette classe a joué également dans la révolte un rôle très actif et que facilitaient les nombreux emplois qui lui étaient dévolus dans presque toutes les administrations. Elle avait surtout dans les mains et elle conserve encore les télégraphes qui ont été partout soigneusement respectés par les insurgés et qui ont servi et servent toujours à entretenir des correspondances mystérieuses qui ont défié jusqu'ici toutes les investigations du Gouvernement. L'élément polonais des trois provinces se trouvait donc presque complètement rallié au mouvement et le parti blanc, celui des seigneurs, est resté seul sans prendre part directement à la lutte. Mais voici ce qui s'est passé à cette occasion.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'écrire déjà à Votre Excellence, le comité central ne s'est jamais fait illusion sur le peu de chances de succès qu'avait l'insurrection polonaise dans les trois provinces, et il s'est toujours refusé à porter ses efforts de ce côté. Néanmoins pressé par les sollicitations réitérées du parti rouge, il avait mis une condition à son concours. Il exigeait que les seigneurs les plus influents réunissent à un jour fixé les paysans pour leur donner lecture d'un manifeste dont il envoyait le texte, imprimé par parenthèse en lettres d'or, et qui serait appuyé par l'abandon à chacun d'une certaine quantité de terre. C'était, à ses yeux, le seul moyen de trancher la question, et d'entraîner peutêtre les masses dans un mouvement général. Le parti blanc a nettement refusé de jouer une carte aussi dangereuse pour lui; mais il a offert en échange de contribuer largement de sa bourse aux frais de l'insurrection. Le comité a accepté volontiers un secours qu'il se réservait d'appliquer ailleurs. Il a taxé tous les seigneurs selon leur fortune, et ne s'est plus occupé des provinces où les Polonais, livrés à leurs propres ressources et hors d'état de procéder autrement que par tentatives isolées n'ont pas tardé à succomber devant les paysans organisés sur tous les points pour les arrêter et les combattre.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les divers éléments d'action qui ont fait et soutenu un instant, dans les conditions les plus inégales, l'insurrection dont les provinces polonaises ont été récemment le théâtre ensanglanté. Cette insurrection, extrêmement fractionnée, manquait d'unité et de ressources suffisantes, pouvait cependant réussir peut-être à gagner en partie les masses et à se prolonger comme en Pologne, si elle eut commencé plutôt. Devancée par la grave résolution qu'ont prise les autorités d'engager la lutte, et se heurtant partout aux bandes de paysans réunies par le Gouvernement, elle devait nécessairement succomber. Dans l'état actuel des choses, il est douteux qu'elle recommence. Mais ce qui ne l'est pas, je crois, c'est que le jour où la question viendrait à prendre d'autres proportions et à provoquer, par exemple, le mouvement d'une armée étrangère, les Polonais se lèveraient tous cette fois, et sans songer aux difficultés de toute sorte que contient la cause de leur pays, et que le triomphe même de cette cause serait très probablement impuissant à résoudre.

<sup>1)</sup> Note postérieure.

Doc. No. 106.

LADISLAS COCHET, CONSULAT DE FRANCE À STETTIN, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 8. Stettin, le 12 juillet 1863 (Reçu: Cabinet 15 juillet; Dir. Pol. 16 juillet)

Par ma dépêche No. 7, du 7 de ce mois, timbrée direction politique, j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence du mouvement des troupes prussiennes sur les frontières de Pologne, je viens aujour-d'hui lui faire part des conjectures que ce fait suggère ici.

L'envoi de nouvelles troupes dans le grand duché de Posen aurait pour but véritable de parer aux éventualités qui pourraient surgir si, comme on est porté à le croire en Prusse, la Russie refusait de souscrire aux propositions des puissances occidentales.

La désertion dans les régiments tenant garnison sur les frontières de Pologne, dont les proportions d'ailleurs paraîtraient avoir été exagérées, et le remplacement de ces troupes par d'autres, serviraient seulement de prétexte et aideraient à dissimuler l'attitude que compte prendre la Prusse dans les affaires de Pologne. La tendance du Gouvernement du Roi serait d'augmenter l'effectif des troupes stationnant dans les contrées voisines du foyer de l'agitation, en profitant de la confusion amenée par le mouvement militaire qui s'effectue en ce moment pour disposer de ces forces en faveur de la Russie, en cas de conflit entre elle et les puissances occidentales.

Car ces conjectures, Monsieur le Ministre, sont inspirées par l'augmentation d'activité que déploie le Gouvernement dans le grand duché de Posen tandis qu'elle n'est justifiée par aucun besoin pressant. On se demande pourquoi, l'insurrection ayant conservé son caractère primitif, le Gouvernement, qui s'est jusqu'ici tenu dans l'expectation, prend-il aujourd'hui des mesures qui permettent de croire à une prochaine entrée en campagne de la Prusse?

Doc. No. 107.

ALBÉRIC ALLOU, CONSUL DE FRANCE À RIGA, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 5. Riga, le 13 juillet 1863 (Reçu: Cabinet 18 juillet; Dir. Pol. 20 juillet)

J'ai reçu hier 12 juillet, par la voie de St. Pétersbourg, la dépêche que Votre Excellence a bien voulu m'adresser sous le No. 1 à la date du 22 juin dernier.

Votre Excellence peut compter que je ne perdrai pas un instant pour lui communiquer les renseignements positifs que je pourrai me procurer sur l'état des choses en Lithuanie. Mais la partialité des rapports qui me parviennent est si évidente que je ne dois les accepter qu'avec la plus grande défiance. Je puis en tout cas rectifier quelques faits inexacts que publient les journaux. C'est ainsi que je lis dans le « Moniteur » du 8 juillet un extrait emprunté au journal le « Czas » et qui annonce que « la 1ere division de la Garde qui devait venir à Varsovie a été envoyée de St. Pétersbourg à Riga »; il n'a point été dirigé de troupes sur Riga et la situation des provinces baltiques n'a jamais rendu nécessaire l'envoi de renforts. Les troupes qui se rendent dans les gouvernements de Wilna et de Kowno suivent le chemin de fer de St. Pétersbourg à la frontière prussienne et ne prennent point la direction de Riga ce qui serait un détour et une fatigue inutiles. Il n'y a pas eu dans les provinces baltiques d'autres mouvements de troupes que la réunion des conscrits de la dernière levée et celle des soldats en congé rappelés à leurs régiments par suite de la mise sur le pied de guerre. Quelques mesures militaires ont été prises dès le commencement des hostilités en Lithuanie et elles ont été, jusqu'à présent, suffisantes. Un petit détachement de tirailleurs a été cantonné sur la frontière nord de la Courlande. près de Polangen. Ce détachement est placé sous les ordres du Colonel de Budberg (frère de l'ambassadeur et attaché militaire au Gouvernement des provinces baltiques) et a pour mission de protéger cette partie de la province, contre les tentatives d'invasion par terre ou par mer. Un autre détachement plus considérable sous les ordres du Général Meydell réside à Mitau et peut, de la, se porter sur les points de la frontière qui seraient menacés du côté du sud.

Ce dernier détachement a eu la semaine dernière une rencontre sans importance avec les insurgés. Une bande d'une cinquantaine d'individus commandée par le Comte Tischkewicz et l'ecclésiastique Jakimowitsch a passé la frontière du gouvernement de Kowno à Linkowo et s'est avancée dans l'intérieur de la Courlande jusqu'à une distance d'environ 15 werstes (15 kil. ½), non pour y propager l'insurrection mais simplement pour enlever des armes et des chevaux; un détachement de tirailleurs transportés en poste, sous les ordres du Colonel Manteuffel s'est mis immédiatement à leur poursuite et les a rejetés en Lithuanie. L'expédition a ramené quelques prisonniers dont un prêtre, des chevaux et des armes (fusils et faux). C'était la première tentative faite par les insurgés en Courlande et il n'est pas probable qu'elle se renouvelle de quelque temps.

Le Gouvernement insurrectionnel de Pologne a décrété, le 22 juin dernier, la suspension du service des chemins de fer entre Wilna et Varsovie et entre Wilna et la frontière prussienne. Pour ce qui concerne cette dernière section, le décret est resté, jusqu'à présent, sans effet; aux mesures de précaution déjà prises depuis longtemps pour assurer la circulation sur cette ligne, (occupation militaire des stations, escorte des trains, patrouilles continuelles entre les stations, etc.) le Général Mourawieff vient d'en ajouter de nouvelles. Le chemin de fer traverse des forêts immenses très favorables aux embuscades. Le Général a ordonné que les parties boisées fussent rasées tout le long de la ligne, sur une largeur de 150 Faden (350 mètres) de chaque côté de la voie; en outre un espace circulaire d'une werste (1066 mètres) doit être mis à découvert autour des stations.

J'ai déjà fait connaître à Votre Excellence le peu de sympathie que rencontre dans ces provinces la Cause Polonaise. Elle ne sera donc pas surprise d'apprendre que toutes les mesures violentes prises par le Général Mourawieff y sont universellement approuvées. Celles qui s'appliquent aux propriétés (impôt supplémentaire de 10% et certaines dispo-

sitions réglant les rapports entre paysan et propriétaire à l'avantage du premier) ont causé un peu de mécontentement à la noblesse dont quelques membres possèdent aussi des terres en Lithuanie; mais les dispositions qui ne concernent que les personnes sont approuvées sans réserve pour être impartial. Il convient de reconnaître que les mesures du Gouvernement révolutionnaire sont aussi singulièrement arbitraires et que les actes de cruauté ne sont malheureusement pas plus rares du côté des Polonais que du côté des Russes.

Doc. No. 108.

LADISLAS COCHET, CONSUL DE FRANCE À STETTIN, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 9. Stettin, le 18 juillet 1863 (Reçu: Cabinet 21 juillet; Dir. Pol. 22 juillet)

Le Marquis Wielopolski, en route pour l'île de Rügen, vient de passer par notre ville. A Bromberg il fut reçu, à la gare du chemin de fer, par le Sous-Préfet de cette localité; un grand nombre de gendarmes se tenait aux côtés du Marquis, pendant la durée de l'arrêt du train. De Bromberg à Stargard le Marquis Wielopolski voyagea en compagnie du Sous-Préfet. A Stargard on prétend avoir vu ce noble Polonais ce promenant entouré de quatre individus armés de revolvers. Arrivé à Stettin hier entre 5 et 6 heures, il en est parti aujourd'hui à 11½. Son séjour dans notre ville n'a été marqué par aucun incident.

Si l'on devait ajouter foi aux réponses ici, il faudrait croire que le départ de Varsovie du Marquis Wielopolski sera suivi très prochainement de celle du Grand Duc Constantin et que le voyage de ces hauts personnages ait pour but de laisser au Général de Berg seul la direction des affaires en Pologne: partisan du système Mouravieff on ne doute pas qu'il ne suive en tout les errements de ce trop fameux général.

Doc. No. 109.

ALBÉRIC ALLOU, CONSUL DE FRANCE À RIGA, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 6. Riga, le 24 juillet 1863 (Recu: Cabinet 28 juillet; Dir. Pol. 29 juillet)

Les dernières nouvelles que je reçois de la Lithuanie représentent l'insurrection comme complètement découragée dans cette province et se dispersant de tous côtés. Ces renseignements m'avaient été communiqués, il y a quelques jours, par un Colonel russe qui vient de passer deux mois dans le gouvernement de Kowno. Ils m'ont été confirmés hier par un étranger qui, attiré par le goût des aventures autant que par des sympathies politiques, a pris une part active au mouvement

dès le mois d'avril et n'a quitté la Lithuanie que depuis quelques jours. Les détails que j'ai recueillis à ces deux sources opposées s'accordent si complètement qu'il ne m'est pas possible de les mettre en doute. Les comités centraux ne donnent plus signe de vie; tous les chefs de quelque valeur ont congédié leurs bandes et cherchent à quitter le pays; les subalternes peu compromis rentrent chez eux et ceux qui ont acquis une notoriété dangereuse achètent l'indulgence du Gouvernement russe par des dénonciations. Enfin, il ne resterait plus sur pied que des ramassis d'hommes turbulents qui ne peuvent se résigner à reprendre les habitudes régulières de travail et qui tendent à donner à l'insurrection de la Lithuanie un caractère analogue à celle du Royaume de Naples.

Depuis quelques semaines déjà, le Comité de Wilna ne soutenait l'activité des bandes qu'en répandant de faux bruits de victoires remportées par les insurgés dans le Royaume de Pologne et même, m'assure-t-on, par l'armée française déjà entrée dans le Royaume! Avec le temps la vérité s'est fait jour et elle a amené le découragement. Les Lithuaniens ont livré, sans doute, quelques combats glorieux, ils ont réussi à occuper et à tenir en échec une armée russe qui leur était supérieure par le nombre aussi bien que par l'armement; mais ils n'ont pas remporté un seul avantage qui entraînât des résultats stratégiques et donnât quelques chances de succès à leur cause, d'un autre côté, les mesures énergiques du Général Mourawieff ont découragé quelques patriotes indécis et surtout elles ont donné un prétexte d'abstention au parti modéré qui est, après tout, le plus nombreux. Enfin, le silence gardé sur la Lithuanie dans les notes diplomatiques des 3 puissances, l'unanimité avec laquelle le peuple russe s'est pronocé contre toute concession en ce qui touche les provinces annexées, ont porté le dernier coup aux espérances des insurgés. La discorde est d'ailleurs dans leurs rangs et ils se renvoient mutuellement des accusations de trahison, consolation ordinaire des causes perdues. A moins d'une assistance sérieuse venue du dehors, on peut considérer le mouvement comme définitivement comprimé et il ne reste qu'à déplorer tant de sang inutilement versé.

Je dois à Votre Excellence toute la vérité, même lorsqu'elle blesse les préjugés ou les sympathies de l'opinion publique; il m'est donc impossible de ne pas relever l'exagération et la partialité des récits qu'on met en circulation sur les cruautés commises par les Russes en même temps que le silence complet gardé sur la conduite des Polonais. Je puis assurer à Votre Excellence que les insurgés sont moins intéressants de près que de loin et qu'ils sont surtout beaucoup moins innocents qu'on ne les représente.

Je n'ai nullement l'intention de me faire l'apologiste du Général Mourawieff dont les actes doivent révolter tout homme élevé dans nos sentiments de justice; mais il ne faut pas oublier que la Russie n'est que très superficiellement civilisée. La confiscation, le séquestre, l'exil en Sibérie sont des peines admises par le Code russe et journellement appliquées aux Russes eux-même; les Polonais ne sont pas plus civilisés que les Russes. Ce sont eux qui, premiers, ont donné l'exemple de toutes les violences. Les commissions militaires instituées par le Gouvernement russe sont un régime légal et offrent des garanties de justice si on les compare aux exécutions sommaires que les Polonais ont pratiquées sur une si grande échelle. J'ai vu moi-même, à Moscou, un propriétaire des environs de Tauroggen, un vieillard, qui n'a échappé à la mort que grâce à l'intervention énergique d'un prêtre qui l'a arraché aux insurgés, une

corde au cou déjà, au pied de l'arbre auquel on allait le pendre sur le simple soupçon d'être en correspondance avec le Gouverneur de Riga, et ce n'est pas là un fait isolé des témoins oculaires, dont quelques uns dans des conditions de complète impartialité, m'ont fait un tableau horrible des meurtres et des excès commis par les insurgés sur tout individu Polonais, Russe ou Allemand, soupconné de trahison et l'on sait avec quelle facilité de semblables soupcons se répandent dans les masses ignorantes. Quant aux contributions qui alimentent la caisse de l'insurrection. personne n'ignore qu'elles ne sont pas toutes volontaires. En présence de ces violences, le Gouvernement russe avait le devoir de protéger les citoyens paisibles qui ne voulaient pas prendre part au mouvement et il a employé, dans ce but, des moyens analogues à ceux qu'employait le comité révolutionnaire. Les deux partis n'ont, en somme rien à se reprocher et se combattent avec les mêmes armes. L'admiration que mérite le courage déployé par les Polonais dans une entreprise désespérée ne doit pas empêcher à reconnaître cette triste vérité.

Doc. No. 110.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 28. Odessa, le 28 juillet 1863 (par occasion) (Reçu: Cabinet 7 août; Dir. Pol. 10 août)

Les mesures défensives et les préparatifs de guerre commencés par le Gouvernement russe dans le sud de l'Empire et dont j'ai eu plusieurs fois déjà l'honneur d'entretenir Votre Excellence, sont toujours poursuivis avec une activité croissante. Voici les dernières informations que j'ai pu recueillir à ce sujet.

Par suite d'ordres venus de Pétersbourg, les travaux de la jetée de Kertch ont été suspendus afin d'en laisser tous les ouvriers à la disposition de l'autorité militaire. La construction des batteries a pris de telles proportions qu'en ce moment il n'y a pas moins de 10,000 hommes employés à les établir et à les armer. La défense de l'Azoff parait donc surtout attirer l'attention du Gouvernement et la concentration de ses efforts sur le même point donne la mesure de ses préoccupations à cet égard. Par contre, Sévastopol ne semble pas devoir être appelée, du moins dans la pensée présente du Gouvernement, à reprendre, en cas de lutte, un rôle dont les événements passés ont épuisé la grandeur. La majeure partie des armes et du matériel de guerre qui s'y trouvaient encore ont été déjà transportés à Nicolaeff, qui paraît destiné à être plutôt la base des opérations défensives de la Mer Noire. J'ai appris d'ailleurs qu'il y a deux ou trois ouvriers français employés comme surveillants aux travaux de Kertch et de Jénicalé. J'ai chargé en conséquence une personne de confiance de s'assurer du fait pour en tirer parti, et je ne désespère pas de pouvoir transmettre quelque jour à Votre Excellence sinon peut-être le plan exact des batteries, du moins des renseignements précis et suffisamment détaillés sur leur construction et leur armement.

Quoiqu'il soit extrêmement difficile de connaître ce qui se passe dans l'intérieur du pays, je sais de plusieurs côtés que les mouvements de troupes ne discontinuent pas. De nouvelles levées de cosaques ont eté faites dans la région du Don, et les corps cantonnés sur le Volga sont en marche pour se rappocher du Dniéper et demeurer sous la main du Gouvernement. On attend même d'un jour à l'autre six bataillons d'infanterie ainsi que huit régiments de cavalerie, et l'autorité militaire avoue ses embarras pour faire face aux dépenses que cette arrivée doit occasionner. Un dernier fait enfin est venu donner plus de consistance encore aux bruits de guerre qui remplissent le pays depuis quelques jours. Le Général Luders, dont le nom reparaît toujours aux heures difficiles, vient d'être une fois encore arraché à sa retraite d'Odessa, et appelé par télégraphe à Pétersbourg.

Doc. No. 111.

ÉDOUARD DU TOUR, 1) CONSUL DE FRANCE À MOSCOU, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 13. Moscou, le 28 juillet 1863 (Recu: Cabinet 23 août; Dir. Pol. 24 août)

Les journaux russes qui sont lus en France, par exmple le « Journal de Saint Pétersbourg » qui se donne pour une feuille bien informée, suivent un système de publication qu'il n'est peut-être pas inutile de remarquer. En même temps qu'ils saisissent toute occasion de relever les erreurs de la presse française, ils font eux-mêmes un choix parmi les documents ou les nouvelles qui se publient en Russie, de manière à en omettre systématiquement un grand nombre. De cette façon, sans commettre l'inexactitude matérielle, ils arrivent à donner à tout ce qui concerne la question polonaise une couleur générale fort adoucie. En voici quelques exemples: un journal polonais — la «Prawda» — contenait dans un numéro de ce mois une proclamation de la noblesse polonaise à la noblesse russe. C'est une sorte de défi de la plus grande violence, dans lequel la noblesse russe est renvoyée par le journaliste aux Khans barbares de l'Asie, d'où elle n'aurait pas dû sortir. L'extrait que donnent de cette proclamation les journaux moscovites remonte au 3 juillet, et la « Prawda » ayant été, si je ne me trompe, supprimé depuis cette époque, je crois sans intérêt de vous envoyer aujourd'hui cette pièce in extenso. Je constate seulement qu'à ma connaissance, elle n'a paru ni dans le «Journal de St. Pétersbourg» ni dans les feuilles françaises.

La «Gazette de Moscou» contenait également à la date du 5 juillet une correspondance des plus curieuses, que le «Journal de St. Pétersbourg» s'est bien gardé de reproduire. C'est une lettre écrite par un employé du Gouvernement russe qui, ayant à se rendre de St. Pétersbourg à Vilna, Kalish et Varsovie, constate à Vilna qu'on est entièrement maître de l'insurrection, et se hâte de s'en réjouir avec une assurance exagérée car, « arrivé à Kalish», ajoute-t-il, « tout le monde me dissuada d'aller plus loin, en m'affirmant qu'aux premières postes, je tomberais entre les mains des Polonais». Il alla donc trouver le Gouverneur et lui demanda une escorte. Celui-ci, qui venait de faire partir la veille au soir un bataillon de 300 hommes, ne put disposer que de 25 cosaques, protection bien insuffisante, mais avec lesquels il pourrait, en se pressant, tenter de rejoindre le détachement qui le précédait sur la route. C'est ce qu'il réussit à faire, et, de concert avec les troupes, qui furent attaquées dans leur marche et repoussèrent l'agression, il parvint jusqu'à Varsovie. Ce ne fut pourtant pas le terme de ses désillusions; car dans cette ville, un Russe ne pouvait ni marcher dans la rue ni se montrer dans un café sans être insulté. Il quitta donc avec empressement Varsovie et retourna à St. Pétersbourg par le chemin de fer, en constatant que toutes les habitations de gardiens avaient été incendiées sur le parcours entre Varsovie et Vilna.

Cette lettre est remarquable par son ton de vérité et par la naïveté avec laquelle le voyageur de Saint Pétersbourg, après avoir donné cours à son sentiment patriotique en déclarant l'insurrection polonaise terminée, arrive à prouver absolument le contraire.

Aucun journal russe destiné à l'étranger n'a non plus inséré une proclamation du Général Mouravieff empreinte d'une grande violence. Elle a précédé, de quelques jours, la proclamation plus connue par laquelle le même Gouverneur a promis une prime de 3 et de 5 roubles par chaque insurgé livré. Malgré l'époque à laquelle elle remonte, j'en donnerai ici quelques extraits traduits textuellement des journaux de Moscou.

« Considérant les désordres politiques qui s'accomplissent dans le pays dont l'administration m'a été confié par le Souverain, je crois nécessaire de m'adresser à toutes les classes de la population pour leur faire envisager les événements actuels sous leur véritable jour et indiquer à chacun les obligations que lui impose le devoir de fidèle sujet. Le temps est venu où les rebelles doivent se convaincre que le Gouvernement, après leur avoir donné le temps et les moyens de venir à résipiscence, a résolu, avec une fermeté inébranlable, de mettre un terme à leurs actes criminels.

Les meneurs et leurs complices, en excitant toutes les classes à la révolte, se chargent d'une lourde responsabilité devant Dieu, l'Empereur, la Société et le peuple! ils n'éviteront pas le châtiment de la Justice ».

«Les rapports des Commissions d'enquêtes et des chefs militaires. les dépositions des prisonniers, démontrent qu'outre la petite noblesse (schliakta), les habitants des villes et les oisifs qui n'ont pas de moeurs, la plus grande partie de ceux qui prennent part aux troubles ou qui les favorisent appartient au clergé catholique, à la noblesse et aux propriétaires d'origine polonaise. Ceux-ci aveuglés par des illusions insensées, se flattent de gouverner un peuple que la volonté du Souverain vient de soustraire à leur joug, et ils cherchent à souffler partout le feu de la révolte, au point que les maréchaux de la noblesse, interpellés par mes ordres, n'ont pu indiquer les gentilshommes en qui on pouvait avoir confiance!... Enfin, jamais le clergé catholique n'avait encore montré d'une manière si insolente son mépris des lois. Du haut de la chaire, on fait appel à la révolte... Quelques prédicateurs ont pris les armes pour se mettre à la tête des bandes rebelles... Le haut clergé, qui a dans les mains le plus puissant moyen de pacification, en demandant, au nom de Dieu, la soumission aux lois, reste avec intention dans l'inertie... ».

« Une telle situation n'est pas tenable. Je rappelle toutes les classes de la population à leur devoir: que les serviteurs de l'Autel prêchent la paix et la soumission pour retenir les esprits faibles et ramener les révoltés; que les parents préservent les enfants de l'influence funeste des gens mal intentionnés que les nobles et les propriétaires, laissant de

côté leurs espérances folles, se soumettent et, répondant pour leurs familles ainsi que pour les administrations de leurs biens, il cessent toute participation ayant pour but de fournir de l'argent et des vivres aux rebelles... Faute d'agir ainsi, ils seront arrêtés et livrés aux tribunaux militaires et leurs biens seront séquestrés ».

« De mon côté, je prendrai toutes les mesures pour mettre un terme à la rébellion... Le Gouvernement n'hésitera pas; il envisage comme préférable et plus équitable de faire un exemple sévère sur quelques individus que de prolonger l'effusion du sang... Déjà des coupables ont subi un châtiment mérité. Des centaines d'autres — et parmi eux il y a beaucoup de prêtres et de propriétaires — sont enfermés dans les forteresses et les prisons où ils attendent leur jugement... Nul obstacle n'arrêtera le Gouvernement qui s'appuie sur l'armée ».

En terminant cette dépêche, je signalerai à Votre Excellence une mesure qui se rattache incidemment à la révolte des Polonais. Une décision récente vient d'arrêter qu'il n'y aura pas d'examen ouvert cette année pour l'Ecole d'Agriculture de Gorygoretz, et il en a été de même pour l'Institut des Voies de Communication à St. Pétersbourg. L'Ecole de Gorygoretz contenait en moyenne 700 à 800 élèves et l'Institut de St. Pétersbourg 350 à 400. Depuis nombre d'années, une partie notable des candidats et des élèves de ces écoles spéciales se trouvent être des Polonais.

Enfin je crois utile d'appeler du nouveau Votre attention sur le  $2^{\rm c}$  recrutement qui est ordonné en ce moment. Le Département a eu connaissance de sa probabilité dès le mois d'avril dernier, par une communication du Gérant de ce Consulat. J'ajouterai que ce recrutement doit être terminé dans le courant de novembre prochain, et je rappellerai qu'il comprend les deux zones militaires, c'est-à-dire toute la Russie d'Europe, dont sont exceptées toutefois les provinces insurgées.

### Doc. No. 112.

ÉDOUARD DU TOUR, CONSUL DE FRANCE À MOSCOU, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 14. Moscou, le 31 juillet 1863. (Reçu: Cabinet 7 août; Dir. Pol. 8 août)

Le 25 juillet, au dîner hebdomadaire du premier Club de Moscou (nommé Anglais), deux toasts ont été portés et télégraphiés à Pétersbourg; l'un à l'Empereur Alexandre II, l'autre au « Prince Gortschakow, pour l'expression fidèle des sentiments du peuple russe et le maintien de la dignité et de l'honneur russes dans les réponses aux Puissances Occidentales ».

Le Prince Gortschakow a répondu: « Je m'estime heureux d'avoir transmis fidèlement la pensée de l'Empereur Alexandre qui est entièrement voué à la gloire et à la dignité de la Russie et je remercie sincèrement mes chers compatriotes de leur précieux assentiment ».

Les journaux de Moscou, depuis 2 jours, concluent à la paix et se félicitent de la fermeté du Gouvernement russe, qui a arrêté l'intervention des puissances.

<sup>1)</sup> Edouard Du Tour, comte, né le 28 février 1826, licencié en droit, le 27 décembre 1861 nommé consul de seconde classe à Moscou.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 29. Odessa, le 3 août, 1863 (par occasion) (Reçu: Cabinet 15 août; Dir. Pol. 17 août)

Je n'ai aujourd'hui qu'à confirmer les dernières informations que j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence au sujet des préparatifs de guerre poursuivis par le Gouvernement russe.

Un fait semble toutefois bien établi aujourd'hui, c'est la résolution prise à Pétersbourg de renoncer à toute défense de Sévastopol. Non seulement aucune fortification nouvelle n'y est élevée, mais encore l'on désarme les forts du nord, c'est à dire la plus importante, la dernière ligne défensive qui avait résisté. Tandis que ce qui reste de matériel militaire secondaire continue d'être évacué sur Nicolaëff, les canons armant la côte du nord de la rade, ainsi que ceux que l'on retire chaque jour du fond du port sont embarqués sur des transports de la marine militaire qui font un service quotidien entre Kertch et Sévastopol. Toutes les pièces d'artillerie retirées de la mer sont, du reste, éprouvées au moyen d'une forte charge avait d'être expédiées à leur nouvelle destination.

Il paraît donc dès à présent constaté que Kertch et Nicolaëff sont les deux points sur lesquels se concentrent la sollicitude du Gouvernement et l'espoir de résister avec succès à une agression étrangère. Ces deux points seront dans un état très puissant de défense. Sur le premier, la construction des batteries continue avec activité; le nombre des ouvriers employés s'accroît toujours en proportion du développement extrême donné aux travaux.

Quant à Nicolaëff, appelée probablement dans la pensée du Gouvernement à remplacer Sévastopol comme base d'opérations dans la Mer Noire, on en défend surtout les approches. Outre de nombreuses fortifications, l'autorité militaire a fait commencer, il y a trois ans, un travail très important, très complet, et qui a été achevé seulement dans ces derniers temps. Ce travail n'est pas d'ailleurs limité au Boug, car il s'applique également au Dniéper.

Depuis l'embouchure des deux fleuves jusqu'aux points extrêmes où ils sont navigables pour des navires de guerre, non seulement les sondages ont été faits avec un soin extrême pour reconnaître les passes à laisser libres ou à fermer éventuellement, mais on a relevé de plus tous les points de la côte susceptible d'armements ou de défense, le chiffre des populations riveraines, les ressources qu'elles peuvent fournir en hommes, chevaux, bestiaux, bois, et secours de toute sorte, en un mot le Gouvernement s'est mis en mesure de tirer des éléments du pays tous les moyens de résistance possible. Malgré les précautions prises, il paraît cependant que cet important travail, qui a coûté une somme très considérable, comme tout ce qui se fait en Russie, n'a pu arriver sans encombre à sa destination. Une personne en position d'être bien informée m'assure que l'officier chargé de le porter à Pétersbourg, en a livré, moyennant 1.500 roubles (6.000 fr.) la copie à un agent anglais spécialement commissionné par son Gouvernement pour le lui procurer.

ALBÉRIC ALLOU, CONSUL DE FRANCE À RIGA, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 7. Riga, le 5 août, 1863 (Recu: Cabinet 9 août; Dir. Pol. 10 août)

Je n'ai rien appris sur la situation de la Lithuanie qui démentit les informations que j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence le 24 juillet dernier sous le No. 6. Je puis même considérer comme une confirmation de la dispersion des bandes les fréquentes agressions que l'on signale sur les frontières de la Courlande de la part de petits groupes de pillards qui attaquent les habitations et fermes isolées et prennent, non plus seulement des armes et des chevaux, mais tout ce qui leur tombe sous la main. Pour éviter les déplacements de troupes que fausses alertes occasionnaient, le Gouvernement vient d'autoriser les habitants de la frontière de la Courlande à s'organiser en milice pour se protéger réciproquement contre ces invasions qui n'ont aucun caractère politique.

On s'est beaucoup occupé ici d'un article publié par un journal francais (« la Patrie », je crois) qui représente les provinces baltiques comme entièrement désaffectionnées et désireuses de se soustraire à la domination russe pour se rattacher à la Suède ou à l'Allemagne. Je ne crois pas avoir besoin d'insister beaucoup pour démontrer l'absurdité de cette supposition toute gratuite. Les Suédois, qui n'on possédé la Livonie et l'Esthonie que pendant fort peu de temps, n'y ont laissé de souvenirs d'aucun genre et la situation géographique de ces provinces les rattache par le lien le plus solide, celui des intérêts matériels, bien plus à la Russie qu'à l'Allemagne. Les habitants des provinces baltiques n'éprouvent point pour les Polonais cette haine acharnée qu'un antagonisme de plusieurs siècles a développée chez les Russes, mais ils sont très attachés à la famille impériale et aux intérêts généraux de la Russie dont ils ne désirent nullement être séparés. Le caractère inquiétant qu'ont pris les négociations relatives à la Pologne paraît même avoir eu pour résultat de dissiper le mécontentement, très visible il y a quelques mois, que causaient les retards apportés à l'exécution des réformes promises ou même promulguées en principe et qui restent, depuis des années, enterrées dans les commissions chargées d'en préparer l'application dans les provinces allemandes, comme dans les provinces russes, on ajourne la discussion de ces questions intérieures pour ne pas affaiblir le Gouvernement vis-à-vis de l'étranger.

Le sentiment général est en ce moment très porté à la guerre qu'on considère comme inévitable. Une très petite minorité espère encore que la paix pourra être conservée; mais, je dois le dire, ces espérances de paix reposent uniquement sur les concessions qu'on attend des 3 Puissances et surtout sur la difficulté qu'elles éprouveront à maintenir leur alliance jusqu'à la guerre. Quant à des modifications à apporter au langage tenu par le Gouvernement russe dans ses dernières notes, personne n'en admet la possibilité, ni pour le fond ni même pour la forme. Le Prince Gortschakoff jouit en ce moment d'une popularité que sa première réponse ne lui avait pas procurée. Dans toutes les grandes villes

on organise en son honneur des manifestations dans lesquelles le Général Mouravieff n'est pas oublié. Enfin l'opinion publique est arrivée à un degré de surexcitation qui permettra difficilement au Gouvernement de revenir sur ses pas.

On vient d'achever l'armement du petit fort de Dünamünde qui couvre l'embouchure de la Duna à 6 ou 7 kilomètres de Riga. Cet ouvrage en terre, de très peu d'importance, n'offrirait pas, je crois, une grande résistance. Le passage est plus utilement protégé par les bancs de sable qui obstruent l'embouchure du fleuve. Riga était autrefois une ville fortifiée, mais lors de la dernière guerre on a reconnu que les fortifications, d'une origine fort ancienne, n'avaient plus aucune valeur stratégique et qu'il fallait ou les transformer complètement ou les supprimer. C'est à ce dernier parti qu'on s'est arrêté après la paix. On n'a conservé que la citadelle non pour son utilité défensive mais simplement, je crois, par suite de ce respect pour les positions acquises qui est une des calamités de la Russie et pour ne pas déranger le Général Commandant, vieillard de 70 ans dont on attend probablement la mort pour supprimer ce dernier et inutile vestige des fortifications de Riga.

On prépare aussi l'armement de Dunabourg, place assez forte qui défend le passage de la Duna sur la frontière de la Lithuanie, à 200 Kilomètres en amont de Riga, on s'occupe en ce moment des modifications à apporter au rayon de défense de la place par suite de la substitution de canons rayés à ceux de l'ancien modèle.

Le nouveau recrutement qui vient d'être ordonné (10 hommes p/1000) procurera environ 250,000; mais il ne faut pas oublier que toute opération de recrutement avait été suspendue depuis 1856 jusqu'au commencement de cette année.

Doc. No. 115.

EDOUARD DU TOUR, CONSUL DE FRANCE À MOSCOU, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 15. Moscou, le 6 août, 1863 (Recu: Cabinet 13 août; Dir. Pol. 14 août)

Pendant les trois semaines qui viennent de s'écouler, le ton de la «Gazette de Moscou» a été d'une grande violence. Je résumerai en quelques mots la série d'idées par laquelle cette feuille a passé.

Après avoir loué ce qui était assez naturel de la part d'un journal russe, sous toutes les formes, même au point de vue de mérite littéraire, les réponses du Ministre des Affaires Etrangères, la «Gazette de Moscou» déclara que le pays ne pouvait permettre l'ingérence de l'étranger dans une question domestique, qu'aucune concession n'était possible dans tel ordre d'idées, et que la Russie ferait la guerre avec l'appui et l'entraînement de toute la nation. Quelques jours après, elle félicitait le Gouvernement d'avoir rompu par la fermeté de sa réponse l'accord superficiel des Trois Puissances, et elle cherchait à démontrer que l'Angleterre ne s'avancerait pas plus loin, que l'Autriche n'était nullement à craindre et que la France serait retenue par l'embarras de ses finances et la dispersion de ses forces dans des expéditions lointaines.

Enfin, s'exaltant davantage, elle était arrivée jusqu'à dire: puisqu'on nous a menacés de la guerre, faisons-là, attaquons immédiatement l'Autriche.

Depuis deux jours, les journaux de St. Pétersbourg ayant accusé le patriotisme de la Feuille moscovite d'être trop coloré d'une sorte de polémique, à mots couverts, s'est engagée entre la presse des deux capitales, et la Gazette de Moscou est revenue à une forme plus modérée, sans cesser de soutenir avec la même rigueur le thème de l'impossibilité des concessions.

Elle a publié hier sur ce point un article si remarquable par sa netteté que je crois devoir vous transmettre une traduction littérale de sa conclusion.

Extrait de la Gazette de Moscou du 24 juillet (vieux style) « ...mais si la Russie acceptait les propositions récemment imaginées concernant une conférence des cinq puissances ce serait enlever aux réponses qu'elle a faites toutes cette force et cette valeur qui a tant réjoui le pays ».

«La Russie ne veut pas céder, mais, à ce qu'il paraît, les Puissances n'ajoutent pas foi entière à sa résolution. Elles s'imaginent qu'on se mettra entre leurs mains, et que pas-à-pas, sans aucun sacrifice de leur part, ni aucune perte, à l'aide de manoeuvres habiles et de menaces, elles arriveront à leur but. La question est donc que la Russie fasse en sorte d'enlever à ses ennemis toute raison de mettre en doute sa détermination, tant que ce doute subsiste la situation ne peut s'améliorer. Par malheur, il semble qu'on ne se borne pas à douter; les Puissances sont, en quelque sorte, convaincues de leur réussite dans le projet de triompher de la Russie sans faire la guerre. Ces États sont gouvernés par des hommes habiles et passés maîtres. Il serait bon de savoir d'où peut leur venir cette confiance dans le succès de leur politique. Qu'est-ce qui soutient cette confiance? Qu'y a-t-il en nous sur quoi nos ennemis puissent compter avec tant d'assurance. Tout semble bien marcher, le Gouvernement et le peuple sont animés des mêmes sentiments, la Russie s'arme et se prépare à la résistance; elle possède des ressources immenses et inépuisables pour une guerre populaire; les réponses faites par notre Gouvernement sont claires et décisives. Qui peut donc entretenir chez ces politiques l'espoir de voir le succès couronner leurs plans? Voilà le problème qui devrait en ce moment occuper sérieusement tout Russe vraiment honnête, car la chose est sérieuse ».

La «Gazette de Moscou», dans ce même numéro, annonce avec une vive expression de mécontentement une nouvelle production de la presse souterraine à St. Pétersbourg. C'est ditelle, une feuille portant le titre de «Svoboda» (La Liberté) et qui conseille au Gouvernement russe d'adopter la marche proposée par les Puissances Occidentales.

Enfin la même «Gazette de Moscou» contient, également dans le No. du 24 juillet, une longue correspondance de Varsovie dont j'ai l'honneur de vous transmettre les extraits. Il m'ont paru intéressants à cause de la source vraiment russe d'où ils proviennent.

Correspondance de Varsovie, « Gazette de Moscou », 24 juillet (5 août).

« Chacun en Russie s'est plus qu'une fois demandé pourquoi le Gouvernement Légal souffre sur son territoire, de son côté, un autre Gouvernement qui se qualifie de National, et comment jusqu'à ce jour on n'a pu découvrir ce Comité Central. Ce fait étrange s'explique par l'absence d'une police secrète et le peu de cas que l'on doit faire de la police ordinaire... La police prussienne a pourtant su découvrir le

Comité Révolutionnaire de Posen lorsqu'il avait à peine dix jours d'existence... La police du Comité National est beaucoup mieux organisée et surtout mieux servie. Enfin ce qui est le plus curieux c'est que commandants militaires refusent même les concours des employés de police, les sachant dévoués pour la plupart à l'insurrection. La meilleure preuve en est que, dans l'espace de peu de jours, lorsqu'on voulut créer une section de police secrète, deux chefs furent assassinés, l'un après l'autre, bien que leur personne ne fût même pas connue de leurs employés... Si le Gouvernement ne sait où prendre le Comité National, en revanche chacun en parle dans la société ».

« Au reste, des insurgés en grand nombre résident aux environs de Varsovie; ils sont déguisés en paysans et portent de papiers réguliers qui les mettent à l'abri des arrestations d'autant plus facilement que les paysans n'osent pas les livrer. Jusqu'à présent ils n'ont pas assez d'armes, mais on dit que des mesures sont prises pour leur en fournir ».

Le correspondant explique par quel moyen les bandes continuent à se recruter. Dans les campagnes écartées on appelle, dit-il, les jeunes gens et ont les rend solidaires, de telle façon que si un d'eux vient à déserter, il sait qu'on en fusillera deux autres. « Voilà ce qui se passe dans les provinces et si l'on ne prend bientôt des mesures pour pour-suivre les raccoleurs jamais on ne parviendra à anéantir les bandes de rebelles. Sans doute il est bon de lever des contributions, mais mieux vaudrait s'occuper de saisir les agitateurs. Car enfin, est-il juste d'épargner ces derniers et de frapper les insurgés enrôlés par force? Il faudrait des mesures administratives efficaces, et non des fusillades. Voilà ce que nous entendons par mesures énergiques. Cependant, que fait le Gouvernement légal, hors la levée des impôts et l'établissement d'une poste militaire? Ses actes se bornent à quelques arrestations plus ou moins heureuses et dont nous ne verrons pas encore de sitôt l'efficacité ».

Doc. No. 116.

CHARLES DAHSÉ, VICE-CONSUL DE FRANCE À KOENIGSBERG À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

> Königsberg, le 12 août 1863 (Reçu: Cabinet 16 août)

Je n'ai, à mon regret, qu'à constater, cette fois encore, que le terrorisme exercé en Lithuanie par le Général Mourawiew ne s'est aucunement ralenti depuis les dernières communications que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Excellence. Au contraire, il se consolide de plus en plus grâce à l'empire souverain d'un sanglant arbitraire, qui, au mépris de tout sentiment humain, a fait disparaître les dernières traces de la légalité. Aussi l'état des choses dans ce malheureux pays est-il devenu désespéré. C'est l'oeuvre de la spoliation et de l'extermination qui s'y poursuit avec une inexorable rigueur, avec une sauvage énergie. Chaque jour voit enregistrer en masse ces actes qui semblent au Général Mou-

rawiew les plus efficaces pour dompter l'insurrection: impositions écrasantes, confiscations, emprisonnements, déportations, tortures et exécutions. En présence des faits nombreux de cette nature, acquis d'ailleurs à la notoriété publique, il serait superflu de citer des exemples; je me borne à dire que les renseignements circonstanciés que je tiens de témoins oculaires dignes de toute foi m'autorisent à répéter, que le tableau qu'on trace de l'état actuel de la Lithuanie et que le public a souvent peine à croire fidèle et exempt d'exagération, ne dépasse malheureusement pas la réalité.

Pour mieux dépeindre l'état actuel de la Lithuanie et la situation de l'esprit public, que Votre Excellence me permette de transcrire ici, dans leur forme primitive, quelques passages extraits de lettres écrites par des personnes qui vivent au milieu des scènes qui désolent la Lithuanie.

## 1er Extrait le 7 août

« C'est au moment où je reviens de Vilna et de Dunabourg que je m'empresse de vous envoyer quelques impressions qui me frappent dans cette malheureuse Lithuanie. Elles sont pénibles et tristes. Partout dans ce pays gouverné par le terrible Mourawiew, dépourvu de tout sentiment d'humanité, interprête et exécuteur du libéralisme prôné si haut en Europe de l'Empereur Alexandre, on rencontre l'affliction, le désespoir, les larmes et le regret des flots de sang polonais si misérablement versé. Innocents et inoffensifs que nous sommes, on nous arrache à nos demeures, on nous exproprie, on nous traîne dans les prisons, on veut que nous soyons criminels, on nous soumet aux tortures et on nous exécute. Si les puissances étrangères civilisées ne peuvent pas nous venir en aide, pour nous délivrer d'une oppression odieuse; si nous sommes destinés à périr, qu'au moins elles aient la miséricorde d'obtenir de notre bourreau qu'il nous fasse exécuter d'une manière moins cruelle; car, avant d'être achevés, nous subissons littéralement une triple mort par les tortures atroces par lesquelles il nous faut passer. -La situation de la Lithuanie prend de jour en jour un plus triste aspect. Les arrestations continuent, les prisons de Vilna, de Kowno, de Dunabourg, de Grodno sont encombrées. On a nouvellement converti en prisons des couvents et d'autres bâtiments spacieux. Il y a des districts entiers dépeuplés de propriétaires, par exemple dans le district de Trocki il n'y a que sept propriétaires restés dans leurs villages. On en déporte sans cesse en Sibérie. - Le terrorisme de Mourawiew réagit fortement sur les citoyens des villes, mais peu sur les masses du peuple. Celui-ci, malgré les suggestions et les excitations du Gouvernement moscovite, refuse en général de prendre les armes qui lui sont offertes, pour répandre le sang de ses frères; car il commence de plus en plus à comprendre, que le but de l'insurrection est de lui assurer la liberté, la propriété et la religion catholico-ruthénienne. - Des hommes qu'on peut regarder comme le rebut de la population, des fainéants et des vagabonds, depuis longtemps habitués à vivre de vols et de brigandages, et à cette classe appartiennent les bourlaques ou roskolnicki, sont les seuls qui se soient empressés de saisir, sur l'ordre de Mourawiew, les armes contre les insurgés, mais surtout contre les habitants paisibles. De ces rejetons de l'humanité il a formé une bande qu'il nomme milice rurale.

Il leur fait servir 15 kopeks par jour et 3 livres de pain, en outre ils sont exempts de toutes redevances et corvées envers leurs propriétaires. Ces gens sont autorisés à agir selon leur conviction. Ils déclarent suspects ou criminels ceux dont ils convoitent les biens, ou contre lesquelles ils ont quelque grief; et après s'être approprié ce qui leur convient, ils détruisent les maisons et les bâtiments d'exploitation. Armés de fusils, de lances, de sabres, ils commencent ordinairement par saccager les maisons des propriétaires du village où ils sont domiciliés; ils se font servir à leurs tables des repas splendides, maltraitent avec une brutalité révoltante les maîtres et les domestiques; ils ranconnent les propriétaires, en leur imposant à volonté des contributions pécuniaires, et en cas d'impossibilité de payer sur le champ, ils empoignent les personnes appartenant à la riche et à la petite noblesse, les traînent enchaînées dans des fers derrière eux et les livrent aux chefs de district. en disant que ce sont des rebelles ou qu'elles sont en intelligence avec eux. Contre une pareille accusation de ces scélérats il n'y a pas de justification, les victimes passent de la prison du district à la citadelle et de là, après avoir enduré des tortures innombrables, en Sibérie ou à la potence. Ce qui reste de leurs biens, l'autorité le remet à la garde de ses sicaires, les bourlaki, les familles des propriétaires emprisonnés en sont chassées, et restent sans abri et sans pain. Quelquefois ces justiciers se montrent accommodants; ils permettent aux propriétaires menacés du cachot de se racheter moyennant une rançon de 50 à 400 R[oubles] A[rgent] pour chaque tête de leur famille et de leur domesticité.

Mais à ces privilégiés il est réservé ordinairement une cruelle déception. Quand ils se croient sauvés, une autre bande leur tombe sur le dos, et tout est à recommencer. Certains propriétaires, voulant éviter les violences des bourlaki, se sont fait inscrire dans les municipalités des villes pour y vivre avec plus de sécurité. Mais Mourawiew, qui a entrepris de détruire la nationalité polonaise, en commencant par abattre et par discréditer la noblesse devant les paysans, a deviné le but de cet artifice, et il a ordonné de les expulser des villes et d'incendier comme un repaire d'insurgés les localités, dont les propriétaires sont absents. C'est ce qui est arrivé, entre autres seigneurs nobles, à M. de Tański et au Comte Romer mourant à Vilna. - Après le brigandage des bourlaki, c'est le tour des troupes moscovites de dévaster les malheureuses contrées. Les chefs et les commandants militaires agissent en vrais tyrans, pour forcer les nobles, les prêtres, les domestiques et les paysans, en employant les moyens les plus cruels, de convenir qu'ils sont des rebelles ou qu'ils leur ont fourni soit des vivres soit un abri dans leur propriété. Dans le district de Rosienne par exemple un propriétaire, M. de Rusiecki, et dans le district de Trocki, M. Bagdonowicz ont été traités avec une telle brutalité par les officiers moscovites, qu'ils en sont mortellement malades. Le premier a reçu 150, et l'autre 200 batogues de knut et beaucoup d'autres propriétaires ont subi le même sort, dont un a succombé pendant le traitement barbare. - Telle est la situation de la Lithuanie en général; et nous qui à l'heure présente sommes encore préservés de la mort, de la prison et de la confiscation, nous ne sommes pas un seul instant sûrs de notre existence, car Mourawiew a juré qu'il saura atteindre tous ceux qui portent un coeur polonais dans leur poitrine, et il a dernièrement annoncé hautement, qu'en cas d'intervention étrangère toute la Lithuanie brûlera comme un flambeau».

Le satrape Mourawiew expulse des villes les propriétaires campagnards qui v ont cherché un refuge devant la férocité des bourlacki; il les rejette dans les campagnes, pour les faire traquer, emprisonner et massacrer conformément aux règles prescrites dans ses ordonnances. -Telle propriété, par laquelle les insurgés ont passé, est sous le coup de dévastation ou de la confiscation. Une bande nombreuse dite milice rurale, a recu du Gouvernement moscovite la charge de saisir, selon bon plaisir, les propriétaires. Les troupes confisquent les céréales. Si l'on trouve une quantité de farine et d'autres substances alimentaires dans les maisons, on en fait un crime aux propriétaires, on les accuse de garder des vivres pour les insurgés, et cela suffit pour que les personnes soient saisies et les maisons soient pillées. En outre, tous les propriétaires sont frappés d'une contribution extraordinaire de guerre de 10% et s'ils n'acquittent pas cet impôt forcé dans le délai de huit jours, ils sont expropriés. - Tout dernièrement les troupes moscovites se sont rencontrées, pendant la nuit, avec une bande d'insurgés. Après une courte fusillade, on s'est retiré de part et d'autre. Mais le matin les troupes impériales se sont mises à piller les localités à l'entour et en ont emmené les propriétaires tant noblesse que paysans liés deux à deux à Kowno, comme trophées de leur victoire. - Rien ne protège nos femmes contre la brutalité des boudnicks, policiers; ces gens font tout ce qui leur plaît et arrêtent tous ceux qu'il leur convient. - L'autre jour, 50 insurgés à cheval, sous les ordres de Niezuja, sont entrés dans la ville de Worn.1) La garnison moscovite composée de 180 soldats s'enferme dans la maison des bains. Les insurgés, après leur avoir pris les armes et les munitions se disposaient à les emmener comme prisonniers, lorsque survinrent deux compagnies moscovites. Après un dur combat, les insurgés se sont retirés. Les Moscovites avaient eu 74 hommes tués ou blessés. Irrités de cette perte, les Moscovites brûlèrent la ville, après l'avoir pillée, selon leur habitude; il n'est resté debout de cette malheureuse ville que quelques bâtiments du Gouvernement. - Aucune plume n'est en état de décrire les cruautés des Moscovites. - Les officiers, les soldats, les employés, même les assesseurs, sont devenus arbitres de la vie et de la mort des habitants inoffensifs et d'une probité de toute épreuve. Pour ne citer qu'un exemple, etc., etc.

Bien que les effets du système pratiqué puissent donner au Général Mourawiew la triste satisfaction d'avoir promptement répandu la calamité et la désolation partout dans les contrées, sur lesquelles pèse son régime, il paraît que ses succès dans la répression de l'insurrection sont plus lents et moins complets. On affirme que les corps insurrectionnels, qui opèrent en Lithuanie sont animés d'un bon esprit, toujours est-il qu'ils tiennent et que plusieurs des combats, qu'ils ont livrés dernièrement, ont notoirement tourné à leur avantage.

Depuis la réponse du Prince Gortschakoff aux trois notes, on remarque que, dans leur langage officiel, le Général Mourawiew et ses lieutenants font éclater des signes d'une grande animosité contre les puissances étrangères, calculés évidemment pour exciter le fanatisme national. Ainsi, entre autres, le lieutenant Général Baklanov, Commandant les Cosaques, dans un ordre du jour, s'exprime comme il suit:

« Je fais savoir aux Cosaques du Don, cantonnés dans la circonscription militaire des gouvernements de Vilna, Vitebsk et Mohilew, que le Général Mourawiew, commandant en chef des troupes de ces provinces,

a daigné me confier le commandement de tous les régiments des Cosaques du Don qui se trouvent sous ses ordres. Je vous apporte un salut de votre pays natal. Le pays du Don vous commande de combattre l'ennemi, un contre dix, et de ne jamais faillir à vos devoirs. Le pays du Don pénétré d'amour et de dévouement pour notre père, l'Empereur, attend avec impatience la manifestation de sa volonté de marcher contre l'ennemi étranger, qui se propose de troubler la paix de la Sainte Russie, etc. etc. ».

Des lettres particulières de l'intérieur de la Russie et de la Pologne parlent sans cesse de l'activité extraordinaire que déploie le Gouvernement russe. Les armements continuent, des mesures sont prises, comme si la guerre étrangère était imminente. Ainsi, par exemple, un ordre du Gouvernement russe suspend pour huit jours, à dater du 9 août, la circulation sur la ligne du chemin de fer de Varsovie-Vienne, les trains devant être réservés exclusivement pour le transport des forces militaires. Le public de ces contrées-ci a été frappé de la hâte que la Russie met à concentrer des troupes vers la frontière d'Autriche, comme aussi de l'ordre que les propriétaires de maisons de Varsovie, de Vilna et d'autres villes ont reçu de déclarer à la police les noms et qualités des Français domiciliés chez eux. D'un autre côté on mande qu'une grande partie de l'infanterie de la Garde, stationnée en Pologne, a reçu l'ordre de se rendre sans délai dans les provinces Baltiques occidentales.

Doc. No. 117.

EDOUARD DU TOUR, CONSULAT DE FRANCE À MOSCOU, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 17.

Moscou, le 14 août, 1863 (Recu: Cabinet 25 août)

Je profite du passage de M. Gavard pour vous adresser à la hâte quelques renseignements sur la situation de Moscou.

Les troupes continuent à arriver de l'intérieur; elles ne font que traverser la ville pour se rendre dans les provinces du Nord; de forts détachements d'artillerie ont ainsi parcouru les faubourgs pendant les journées du 12 et du 13 août.

L'esprit public s'est grandement calmé, l'exagération de l'optimisme ayant succédé à l'esprit d'excitation qu'avait provoquée l'attente d'une rupture diplomatique. Rien encore n'a transpiré à Moscou des réponses des Puissances Occidentales; presque tout le monde était non seulement au maintien de la paix, mais à la prompte terminaison des complications présentes. C'est, du reste, sans dévier à leur système de négation que les Moscovites pensent toucher à la solution. Voilà en substance les considérations présentées, à cet égard, par la «Gazette de Moscou» dans son No du 1/13 août. Ce journal est actuellement une des meilleures expres-

<sup>1)</sup> La bataille de Wornie du 26 juin. Les troupes polonaises étaient commandées par le prêtre Nieczuja Bogdanowicz.

sions de l'esprit local dans ce qu'il a de plus national et de plus absolu.

L'écrivain commence par établir combien a été droite et claire la conduite du Prince Gortchakoff. Toute la Russie et toute l'Europe a donné à sa réponse la signification qu'elle avait, celle d'un refus pacifique mais définitif. Si une partie de la presse étrangère s'est obstinée à voir l'ouverture d'une transaction dans les lettres purement explicatives qui ont suivi, c'est qu'elle a bien voulu se fermer les yeux, et nous déplorons de nouveau cette illusion et les lenteurs qu'elle entraîne. Quelle concession pourrait encore faire la Russie, qu'elle n'ait expérimentée et qui n'ait été condamnée par l'expérience? Tout ce qu'on a donné aux Polonais ils l'ont tourné contre les Russes. Il ne s'agit donc plus de s'avancer dans la voie de faiblesse inaugurée depuis 1861; il faut revenir sur ses pas. Que la Russie vienne à bout de la Pologne, ou la Pologne de la Russie.

Le Général Mourawieff a presque pacifié la Lithuanie qui était moins maniable que ne l'est aujourd'hui la Pologne, puisque les Lithuaniens ont le caractère plus ferme et moins présomptueux que les Polonais, et que l'insurrection de cette province s'appuyait sur celle du Royaume comme sur une base d'opération. Cependant il a su rendre « un immense service à la paix en délivrant la Lithuanie du règne de la terreur » (Polonais).

Aujourd'hui sa fermeté doit être employée à l'égard du Royaume de Pologne en proie aux insurgés.

Ici, Monsieur le Ministre, apparaît clairement le but que poursuivent les journaux russes par une double manoeuvre qui n'a pu vous échapper. Pendant que les feuilles destinées à l'étranger représentent l'insurrection comme atteinte, celles qui sont lues en Russie la dépeignent comme toute puissante dans l'intérieur du Royaume. De cette façon toute la presse concourt à appuyer ou entraîner le Gouvernement dans l'application de mesures de plus en plus rigoureuses au Royaume de Pologne.

P.S. C'est seulement pour ne laisser ignorer à Votre Excellence aucun des bruits qui courent le monde moscovite, que je lui rapporterai l'espérance qu'expriment ici quelques Russes. Selon eux un traité serait conclu entre la Russie et les Etats-Unis qui s'engageraient, la guerre survenant, à attaquer le Mexique ou même le Canada.

L'Empereur viendra, dit-on, à Moscou très prochainement; on fait au Kremlin des préparatifs pour le recevoir.

Doc. No. 118.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 31. Odessa, le 18 août, 1863 (par occasion) (Reçu: Cabinet 7 septembre; Dir. Pol. 9 septembre)

Tandis que la Russie poursuit toujours activement, dans la mer Noire et à l'entrée de l'Azoff, les grands préparatifs de défense dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence, il se produit ici, dans ce noyau restreint où l'on peut chercher l'expression de ce qu'on appelerait ailleurs l'opinion publique, un mouvement très marqué, surtout depuis quelques jours. Ce mouvement assez nouveau pour le pays, mérite, je crois. d'être observé.

Dans l'origine de la question pendante et alors que la remise des premières notes des trois puissances semblait venir fortifier l'insurrection polonaise, à ce moment dans toute sa force, l'inquiétude se trahissait partout. Malgré de nombreuses protestations de dévoûment excitées surtout par les adhésions très réelles dont les journaux du Nord apportaient chaque jour le témoignage, on redoutait la guerre. Les quelques hommes qui raisonnent sans passion et qui savent le peu de chances heureuses qui réserverait à la Russie une lutte contre les trois puissances, montraient les plus vives appréhensions. Les choses ont tout à coup changé d'aspect.

A la crainte a succédé une confiance exagérée. L'on se plaît à interpréter l'attitude présente des puissances occidentales comme un repentir de leur première démarche collective. On attribue ce que l'on transforme volontiers en succès décisif à la résistance du Gouvernement. On tient presque la Russie pour dès à présent relevée de l'abaissement infligé par la guerre de Crimée. Enfin, l'on croit voir dans les dépêches du Prince Gortchakoff un retour à la politique du dernier règne, et il n'y a pas jusqu'au langage des fonctionnaires qui ne trahisse déjà une tendance visible à revenir, si les événements allaient selon leur goût, aux allures dont l'Empereur Nicolas a si bien laissé la tradition. Quoique ces manifestations de la vanité russe ne changent rien au fond des choses, j'ai cru devoir les noter en passant comme des symptômes de ce que l'on pourrait attendre de l'avenir. Ce qu'il importe pour le moment de constater, c'est que l'on est en voie de se faire beaucoup d'illusions, dont la première est que la guerre n'est plus à redouter, grâce à la fermeté de la Russie. Si son Gouvernement se réserve de céder en tout ou en partie, et si par hasard le ton des premières réponses a eu surtout pour but de faire plus facilement passer aux yeux du pays le ton différent des réponses suivantes, on doit reconnaître qu'il y a quelque habilité dans cette satisfaction donnée à une fierté nationale qui a été, grâce à la France, si vite et si énergiquement ramenée dans ses justes limites.

Il ne s'est passé, dans les provinces polonaises, aucun événement important depuis l'insuccès de la dernière tentative de soulèvement. L'élément polonais est dispersé ou abattu, et les paysans demeurent, beaucoup plus même paraît-il, que ne voudrait le Gouvernement, les maîtres de la situation.

Ce sont eux en effet qui constituent seuls la force armée efficace, car aucune troupe régulière ne pourrait être partout comme ils y sont. Il y a seulement ce correctif fâcheux pour le Gouvernement que ces auxiliaires un moment si utiles, deviennent de moins en moins maniables. Ils ont commis du reste dans la lutte les actes de cruauté les plus odieux. Un Français, propriétaire dans le pays, me disait qu'à sa connaissance et près de chez lui ils ont enterré vivants trois prisonniers polonais.

Ces atrocités que très probablement, on doit le croire du moins, le Gouvernement n'autorisait pas, sont néanmoins le résultat manifeste de ces proclamations quotidiennes faites par les popes et dans lesquelles

on poussait ouvertement les paysans au pillage et à tous les excès que peut commettre en pareil cas une population abrutie. Il y avait même une sorte de catéchisme rédigé dans ce sens qui se distribuait encore le mois dernier. Mais quelques exemplaires ayant franchi les limites des provinces polonaises et pénétré près de Poltava, où les paysans se montraient disposés à s'en inspirer contre les propriétaires russes, le Gouverneur a aussitôt signalé le danger et l'on a supprimé cet étrange ressort administratif.

Du reste, dans l'opinion du propriétaire français de qui je tiens ces informations, les paysans ne seraient précisément ni russes ni polonais. Si les circonstances eussent été différentes ils auraient marché de la même manière dans un sens tout contraire, se réservant seulement de servir toujours la cause à laquelle, pour le moment, se rattache le mieux celle de leurs propres intérêts. Cette appréciation d'un homme tout-àfait désintéressé dans le débat et qui vit depuis longtemps entre les deux partis me semble la plus juste, et il est permis d'en conclure une fois de plus que le Gouvernement en recourant à un moyen aussi violent pour conjurer un premier danger, pourrait bien n'avoir fait qu'en préparer dans l'avenir un plus grave encore pour lui-même.

Doc. No. 119.

ÉDOUARD DU TOUR, CONSUL DE FRANCE À MOSCOU, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 18.

Moscou, le 22 août, 1863 (Recu: Cabinet 28 août; Dir. Pol. 29 août)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en traduction, le discours adressé par le Métropolitain de Moscou à l'Empereur lors de l'arrivée de Sa Majesté en cette ville.

« Très pieux Souverain!

En te parlant, en la présence du Dieu de paix, selon notre devoir et selon notre coeur, nous appelons d'en haut la paix pour ton esprit occupé des soins du Gouvernement, pour ta maison et pour ton Empire.

Mais le Dieu de paix se nomme aussi le Dieu des armées et le Dieu du peuple qu'il a fait sien par la Foi.

La paix de ton peuple a été troublée par des désordres qui se sont produits à l'une des extrêmités de ton vaste Empire, chez un petit peuple qui, déjà plus d'une fois, a été châtié pour ses désordres, qui ne subsiste à l'état de royaume que par la grâce de tes prédécesseurs, et qui répond aux grâces multipliées par l'ingratitude, le désordre et la rebellion. Et, fait encore plus inattendu de certaines contrées, qui ne sont pas même limitrophes de notre pays, une voix s'élève qui prétend que pour leur tranquillité, il faut élargir et fortifier ce nid de désordres.

Ton droit et ta clémence sont offensés, la dignité de la Russie est blessée!

L'amour de la patrie, la fidélité au trône peuvent-ils demeurer indifférents?

C'est pourquoi l'esprit des fils de la Russie s'est levé, et, de toutes parts il s'adresse à toi en t'offrant tout un peuple prêt à défendre tes droits.

«L'esprit des fils de la foi s'est levé et s'adresse au Dieu de la Russie Orthodoxe et au Dieu de vérité; et Il fera ressortir comme la lumière ton droit et celui de la Russie, ton sort et le sien (de la Russie), brilleront comme le solei à son midi. En dépit des machinateurs de dissensions Dieu accordera la paix à son peuple, et si on la conteste, Il nous donnera la force et Il anéantira nos ennemis».

Les expressions soulignées sont, dans le texte russe, écrites en Slavon et empruntées aux écritures.

Je pense que ce discours n'a pas besoin de commentaires.

Doc. No. 120.

ÉDOUARD DU TOUR, CONSUL DE FRANCE À MOSCOU, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 19. Moscou, le 26 août, 1863 (Reçu: Cabinet 2 septembre; Dir. Pol. 4 septembre)

Le temps et une occasion sûre m'ont manqué pour ajouter quelques observations au discours du Métropolitain dont j'ai eu l'honneur de vous transmettre une traduction. Je les crois encore de quelque utilité parce que, en connaissant les différentes circonstances qui ont accompagné le séjour de l'Empereur à Moscou, Votre Excellence appréciera plus facilement l'importance politique qu'il faut prêter ou refuser à ce discours. Quand on a appris le prochain voyage de l'Empereur à Moscou on pouvait se demander si le Souverain n'allait pas au devant d'une démonstration peut-être peu opportune. Moscou est le fover d'un journalisme assez vif, et son patriotisme jaloux de s'être laissé devancer par St. Pétersbourg dans l'envoi des adresses aurait pu subir de faciles entraînements. Il n'en a rien été. L'Empereur ayant traversé la ville pendant la nuit, s'est rendu directement à Nijni-Novgorod où du reste, la réception qu'on lui fit a été, dit-on, très chaleureuse. Puis, laissant l'Impératrice continuer seule la route du Volga, il revint, dans la soirée du 19 août, au Kremlin. Le lendemain matin il recevait, selon l'usage ordinaire, les députations de la ville, passait en revue du petit nombre de régiments cantonnés au Champ de Khodinski, et il reprenait le chemin de fer dès le surlendemain. Pendant ce court séjour, rien dans l'attitude de la ville, dans l'illumination des édifices, dans la réception au Kremlin, dans la parade militaire n'a présenté de caractère exceptionnel et n'est sorti des habitudes que je vois pratiquer ici, en toute occasion, lors de l'arrivée du Souverain. La revue, que j'ai voulu juger par moi-même réunissait beaucoup moins de spectateurs que celle de l'année dernière. D'autre part, les quelques paroles que l'Empereur a adressées au Maire de la Ville, sans solemnité, dans une conversation familière, étaient empreintes d'un grand esprit de tranquillité. Le Tzar s'est borné à dire qu'il espérait que de bonnes nouvelles permettraient bientôt au commerce de reprendre toute son activité, que du reste, en cas de besoin, il savait qu'il pouvait compter sur la ville de Moscou. Enfin le départ de l'Impératrice pour la Crimée, départ que les journaux subordonnaient depuis longtemps à l'accomodement des difficultés présentes, avait contribué aux impressions pacifiques qui étaient générales et se réflétaient dans l'attitude du public. Nul doute, d'ailleurs, qu'en cette circonstance il eût été facile d'organiser quelque grande manifestation populaire, plus ou moins sincère, mais destinée à faire figure à l'étranger.

En rapprochant cette réserve d'un autre fait qui se produit depuis plusieurs semaines, l'adoucissement du ton des journaux moscovites, je trouve un ensemble de circonstances qui atténue un peu la valeur des paroles du Métropolitain. En effet, un Monseigneur Philasite a parlé de lui-même, sans aucun conseil, ce qui n'est pas absolument en dehors de son caractère, ou bien le Gouvernement, secrètement satisfait de frapper le coup en public, a agi cependant de façon à opposer sa propre tenue à la vivacité de son Métropolitain, ce qui est bien encore une manière d'en diminuer l'importance. Du reste, la presse nationale paraît comprendre que de telles paroles sont plus faites pour caresser des oreilles russes que pour être appréciées de l'Europe. Le « Journal de St. Pétersbourg » s'est bien gardé de les reproduire, et il se borne à les qualifier de discours plein d'onction.

Les correspondances polonaises que j'ai eu l'honneur de signaler plusieurs fois à l'attention de Votre Excellence dans la «Gazette de Moscou », continuent à présenter la situation du Royaume sous les couleurs les plus menaçantes. Un voyageur arrivé de Varsovie le 7/19 aôut écrit dans cette gazette que les insurgés sont répandus dans la campagne qui entoure Varsovie, mêlés aux paysans qu'ils aident à terminer la moisson. Par l'influence de cette vie commune et par l'action des prêtres, une fois la récolte sauvée, ils espèrent arriver à un soulèvement complètement populaire. La disparition des bandes de la Lithuanie n'est qu'une feinte qui réserve ce qu'il reste des contingents de cette province pour un effort commun. Sur qui le Gouvernement régulier peut-il compter? Sur personne, pas même sur les employés russes qui, s'ils habitent depuis longtemps la Pologne, se laissent gagner aux influences du pays. Le journal entre alors dans les détails fort curieux sur la vie des employés et il raconte (chose peu croyable) qu'un professeur russe d'une Université Impériale emploie en ce moment ses vacances à voyager en Galicie et à disserter contre son propre pays. Le correspondant ajoute enfin que les symptômes d'une certaine agitation se font sentir en Podolie et en Volhynie et qu'un redoublement d'activité se remarque à Kiew parmi les personnes qui tiennent à la nationalité polonaise.

Je trouve cette dernière nouvelle confirmée dans un télégramme de Kiew du 10/22 août dont voici le texte: « Point de nouvelles du théâtre de la guerre; les bandes se renforcent en grand nombre sur la frontière de Volhynie ».

En résumé, Monsieur le Ministre, je dois dire que l'opinion publique commence à prévoir à Moscou une explosion de l'insurrection qui éclaterait à Varsovie avant l'hiver.

Doc. No. 121.

LADISLAS COCHET, CONSUL DE FRANCE À STETTIN, À DROUYN DE LHUYS. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 12. Stettin, le 1) septembre 1863 (Recu: Cabinet 18 septembre; Dir. Pol. 19 septembre)

Quelques journaux allemands avaient tout dernièrement mentionné la formation en Angleterre d'un corps de volontaires devant se rendre en Pologne, pour y combattre sous les drapeaux de l'insurrection.

Cette nouvelle ayant ému les autorités du Grand Duché de Posen, le Président de cette province vient de transmettre aux sous-préfectures ressortant de son autorité la circulaire dont j'ai l'honneur d'adresser ici à Votre Excellence la traduction.

« D'après les avis qui me sont parvenus, l'expédition qui se prépare en Angleterre pour la Pologne et dont ces jours derniers quelques journaux ont fait mention, ne s'effectuera pas par voie de mer. Les enrôlés doivent passer isolément par la Prusse et l'Autriche et se réunir seulement en Pologne. Le point de ralliement reste encore inconnu.

Je fais cette communication à la Sous-Préfecture (Landrath's-Amt) de <sup>2)</sup> ...en me référant à ma disposition du 19 avril dernier, enjoignant de renvoyer tout individu qui, bien que muni d'un passeport régulier, ne justifierait pas suffisamment l'objet de son voyage ou de son séjour dans la localité.

L'observation rigoureuse de cette disposition est recommandée en outre à toutes les autorités municipales de la province et à la gendarmerie.

On affirme ici, Monsieur le Ministre, que les capitalistes allemands rassemblent leurs fonds en prévision des ventes forcées des terres de nobles polonais du Duché compromis ou ruinés par le soulèvement national, lesquelles ventes, croit-on, devront avoir lieu après l'extinction de l'insurrection en Pologne. Je dois ajouter ici que cette extinction est regardée en Prusse comme indubitable et prochaine.

Doc. No. 122.

LADISLAS COCHET, CONSUL DE FRANCE À STETTIN, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 14. Stettin, le 23 septembre 1863 (Reçu: Cabinet 26 septembre; Dir. Pol. 29 septembre)

Les dernières nouvelles de Pologne apprennent que le parti national considère aujourd'hui l'intervention diplomatique comme terminée; il tire cette conclusion des dernières notes échangées entre les Cabinets des Puissances Occidentales et celui de la Russie, et en est fort désappointé.

<sup>1)</sup> La date manque dans le manuscrit.

<sup>2)</sup> Ainsi dans le manuscrit.

Epuisé, dit-on, par les mesures rigoureuses employées par les Généraux de Berg et Mourawieff, notamment celle des exécutions militaires pour obliger les contribuables à payer les impôts, mesure qui à elle seule fait le plus grand tort au mouvement, par la perte de plusieurs combats successifs, presque à bout de ses resources en hommes et en argent, le parti national n'en serait pas moins décidé à continuer la lutte pendant l'hiver. Il prétend ne pas se faire illusion sur son issue, mais il espère que si l'insurrection se maintient en statu quo jusqu'au printemps, la France n'y restera pas indifférente et qu'elle prendra une part active dans la défense des droits de la Pologne. Les approvisionnements que fait le Gouvernement national en vêtements, pelisses, munitions etc. permettent de croire à la prolongation de sa campagne.

On affirme que l'insurrection perd journellement de terrain; les échecs qu'elle a éprouvés dans les combats qui dernièrement ont eu lieu successivement dans les cercles de Kalich, de Lenchyca, de Sieradz lui seraient fatals. On parle encore de défaites qui auraient eu lieu le 12 et le 16 de ce mois; le 12 près de Boniewo, dans le gouvernement de Plock et le même jour près du village Cieplin, un corps tout entier aurait été battu. Un petit détachement aurait subi le même sort le 16 dans le voisinage de Cracovie. A la suite de ces engagements désastreux plusieurs chefs se seraient démis de leur commandement; on cite entre autres un certain Kruck, 1) dont le vrai nom reste inconnu, qui aurait quitté le pays, après avoir déposé le commandement du corps d'armée qui agissait dans le gouvernement de Lublin, et se serait rendu à l'étranger, assure-ton.

Les troupes russes poursuivent les insurgés sans répit; des débris de différents détachements se seraient réfugiés dans le Grand Duché de Posen, où ils sont arrivés dans un état de dénûment à inspirer la plus profonde pitié, aucun secours ni asyle ne pouvant leur être donnés par les habitants sous peine des lois martiales.

Doc. No. 123.

ADOLPHE GRANDJEAN DE MONTIGNY, CONSUL DE FRANCE À DANTZIG, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 11. Dantzig, le 9 octobre 1863 (Reçu: Cabinet 11 octobre; Dir. Pol. 12 octobre)

Depuis le commencement de l'insurrection polonaise, d'assez nombreuses saisies d'armes et de munitions de guerre, ont été opérées par les douanes prussiennes dans diverses villes peu éloignées des frontières russes, telle que Thorn, Elbing, Graudentz et Dantzig même, ainsi que j'ai eu l'occasion de le mentionner à plusieurs reprises à Votre Excellence. Tous ces envois clandestins avaient eu lieu jusqu'à présent par voie de terre, et c'est pour la première fois qu'hier les autorités du port

<sup>1)</sup> Michał Jan Kruk Heydenreich (1831-1886), commandant des troupes polonaises dans le palatinat de Lublin.

de Neufahrwasser ont mis le séquestre sur un navire anglais, signalé, dit-on, à Anvers et venant de Harbourg avec un chargement déclaré de terre à porcelaine en tonneaux.

Le schooner anglais, Bessic, capitaine J. Barnessen, avait à son bord 92 tonnes de terre à porcelaine dont la plupart s'est trouvée contenir chacune de 20 à 25 fusils et carabines de fabrique anglaise. On évalue a 1200 environ le nombre des armes saisies comme contrebande de guerre. On soupçonne que l'intention du capitaine était de transborder en rade les dites caisses sur un autre bâtiment, pour les débarquer en Pologne.

Le fait qui n'est pas le moins digne d'observation c'est l'empressement et le zèle outré avec lesquels la Direction de police et les autorités de la douane ont donné avis de cette saisie au Consul Général de Russie, l'invitant même à assister à toutes les opérations, ce que ce dernier n'a pas manqué de faire, ayant soin le soir même, de mander par télégraphe à Varsovie ce résultat des bons offices de l'administration prussienne.

Doc. No. 124.

ALBÉRIC ALLOU, CONSUL DE FRANCE À RIGA, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 8. Riga, le 14 octobre 1863 (Reçu: Cabinet 18 octobre; Dir. Pol. 22 octobre)

La publication par le «Moniteur» du manifeste du Gouvernement national 1) a produit à Riga une profonde sensation et l'on craignait que ce fait, interprété comme une sorte de reconnaissance, ne relevât les espérances du parti polonais et n'amenât une reprise des hostilités dans la Lithuanie; jusqu'à présent, ces suppositions ne se sont pas réalisées. La situation est toujours telle que je l'ai représentée à Votre Excellence dans ma dépêche du 24 juillet dernier sous le No. 6. Les bandes qui tiennent encore la campagne n'ont augmenté ni en nombre ni en importance et ne se composent que d'individus trop compromis pour pouvoir faire leur soumission ou de mauvais sujets qui vivent du désordre. Bien que les journaux russes publient encore de temps en temps des bulletins des opérations militaires dans les gouvernements de Wilna et de Kowno, ces comptes rendus mêmes, rédigés par des officiers intéressés à exagérer l'importance de leur rôle, prouvent le peu de gravité des rencontres signalées. J'ajouterai que, bien que des envois de troupes considérables se préparent pour le Royaume de Pologne, il n'est question jusqu'ici de renforcer celles qui occupent la Lithuanie, l'hiver devant probablement suffire à disperser les derniers restes de l'insurrection dans cette province.

On annonce, en outre, que 2744 membres de la noblesse du gouvernement de Minsk ont fait parvenir au Général Mouravieff une adresse à l'Empereur, dans laquelle ils protestent de leur fidélité et s'excusent des démarches qu'ils ont faites, au commencement de l'année, pour demander à être réunis au Royaume de Pologne; on peut mettre en doute la sincérité de leur conversion, mais cette démonstration n'en est pas moins une preuve que l'on peut maintenant, sans danger, renier la cause nationale. Les journaux étrangers ont déjà annoncé à plusieurs reprises l'acceptation de la démission du Général Mouravieff; cette nouvelle est encore prématurée mais elle ne tardera probablement pas à se réaliser. On m'assure que le Gouvernement considère la pacification de la Lithuanie comme assez avancée pour que les services compromettants du célèbre général ne soient plus indispensables. Il serait question de le remplacer par un autre Mouravieff (Mouravieff-Amursky) <sup>2)</sup> connu pour ses idées libérales. Quelles que puissent être ses qualités, il serait préférable que le choix de l'Empereur tombât sur un autre nom, celui de Mouravieff étant, dans l'opinion publique de l'Europe, synonyme de rigueur et presque de cruauté.

Doc. No. 125.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA À DROUYN DE LHUYS. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 33. Odessa, le 20 octobre 1863 (par occasion) (Reçu: Cabinet 10 novembre; Dir. Pol. 12 novembre)

Quoique les trois provinces polonaises se trouvent depuis longtemps retranchées de la lutte active, la persécution les frappe sans relâche et avec un redoublement d'ardeur. Cette politique du Gouvernement russe prend même de jour en jour un caractère tellement agressif et violent qu'il devient difficile de la qualifier. C'est bien évidemment un procès de tendance fait à la race entière, et dans lequel la modération ni la plus simple équité n'interviennent plus à aucun degré. Atteints dans leur fortune comme dans leur personne, les Polonais sont littéralement traqués partout, même dans la ville d'Odessa où beaucoup ont été internés, précisément pour paralyser toute action de leur part. Les femmes mêmes n'échappent point à ces mesures excessives.

Dimanche dernier un prêtre de l'Eglise catholique a été enlevé au moment où il achevait de dire sa messe, et conduit par la force armée à une destination inconnue. La jeune princesse Czetvertynska fort connue dans le monde à Paris, se trouve depuis quelque temps à Odessa où elle est venue, ainsi que sa mère, chercher un refuge contre les menaces de ses paysans. L'autorité locale, qui tient sans doute à ce que ces dames ne puissent échapper aussi facilement à un danger organisé par ses soins, a écrit au Gouverneur d'Odessa de les faire partir, non point pour l'étranger, ce qui serait au moins rationnel, mais pour retourner sur leur terre. Après un délai de quelques jours réclamé par elles afin d'avoir le temps d'adresser des réclamations qui sont restées sans réponse, le maître de police s'est présenté avant hier chez elles pour leur intimer l'ordre de se mettre en route; sur l'objection de la princesse Jeanne que sa mère était alitée et hors d'état de voyager il lui a été répondu que « dans ce cas, elle devait partir seule». Heureusement

<sup>1)</sup> La note fut publiée le 22 septembre.

<sup>2)</sup> Nikolaj Nikolaevič Muraviev-Amurskij (1809-1881), ancien gouverneur de la Sibérie orientale, en 1863 vivait à Paris n'ayant plus aucun poste officiel.

qu'au moment où se formulait cette incroyable injonction adressée à une jeune fille, et qui peut-être aurait été mise à exécution par la force, le nouveau Consul Général d'Espagne entrait chez ces dames. Sa présence a paru déconcerter le maître de police, qui sans doute aurait désiré accomplir sa mission sans un témoin aussi fâcheux qu'un agent étranger. Après d'assez longs pourparlers, et grâce à l'intervention du médecin de la princesse qui a pris à part, en consultation, le docteur amené par l'autorité et en employant vis-à-vis de lui l'argument habituel et toujours décisif dans ce pays, d'un paquet de roubles glissé dans la main, le maître de police a fini par se retirer, mais en annonçant qu'il allait placer des gendarmes à la porte. Toutefois la vive protestation deux femmes, dont la vie dans l'hôtel le plus fréquenté de la ville peut d'ailleurs être si facilement surveillée sans user de violence.

De semblables faits, accomplis dans une ville aussi éloignée du théâtre des événements et dans laquelle ces événements trouvent à peine un écho, témoignent suffisamment des préoccupations du Gouvernement russe. Ce qu'il veut c'est le complet anéantissement de la nationalité catholique placée sous sa domination, et le moyen qu'il emploie en ce moment avec le plus d'énergie c'est la spoliation qui prend toutes les formes. Après l'ukase du 1er septembre dernier, qui imposait aux propriétaires polonais le rachat spécifié par l'émancipation, quoique la loi le laisse facultatif, et en leur faisant perdre 20% du capital, un nouvel ukase spécial aux trois provinces est venu ordonner à chacun le versement, dans un délai de sept jours, de 10% de la valeur de leurs terres, plus 10% de leurs revenus y compris celui des fabriques dont beaucoup, par parenthèse, appartiennent en grande partie à des entrepreneurs étrangers.<sup>1)</sup> Des propriétaires ont dû paver ainsi jusqu'à la somme énorme de 60,000 roubles (240,000 fr.). D'autres ne trouvant point d'acheteurs pour vendre leurs récoltes dans un aussi bref délai, pas même aux Juifs qui n'en offraient rien afin d'attendre la vente forcée aux enchères, pour laquelle ils étaient d'avance coalisés, les ont livrées au quart de leur valeur. Quant à ceux qui ne se trouvaient d'aucune manière en mesure de satisfaire les agents du fisc, la mise à l'encan de leur propriété et des immeubles a été leur dernière ressource. Des paysans ont acheté des pianos d'Érard pour quinze francs. Encore quelque temps de cette application à outrance du système actuel, et ce n'est plus l'autonomie mais la charité que demanderont les Polonais.

Cet état de choses est assurément fait pour dissiper les dernières illusions sur le but final que se propose le Gouvernement russe, aussi bien que sur le caractère de cette race asiatique, qui ne tient à l'Europe que par les éléments étrangers qu'elle a conquis sans se les assimiler, et qui, incapable d'édifier seule quoi que ce soit, n'a de valeur que pour détruire. La Russie détruit donc en ce moment, et tandis que son Gouvernement écrit d'une main des dépêches pleines de bon vouloir pour les Polonais, de l'autre il les frappe sans relâche, sans mesure, et il faut ajouter sans intelligence.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le signaler déjà à Votre Excellence, il y a, en effet, dans les provinces formant la Ruthénie polonaise un grand nombre de familles riches, influentes, et qui, sans avoir encore précisément abdiqué leur nationalité, se trouvaient déjà implicitement rattachées en partie à la Russie, à peu près comme le sont beaucoup de familles allemandes des provinces Baltiques et par des liens analogues

d'intérêt ou d'ambition. L'attitude de cette importante fraction polonaise avait même été très significative au début de l'insurrection. Sa tiédeur pour la cause nationale, son empressement à se disperser, quand le comité central convoquait tout le monde, son langage ambigu, tout attestait qu'on pouvait trouver au milieu d'elle les éléments d'une diversion utile, et qu'il était facile, avec un peu d'habileté d'avoir là, si non peut-être des auxiliaires, du moins un parti influent, et dont la neutralité passive eût divisé et affaibli l'insurrection. Il n'a été tenu aucun compte de ces circonstances. A quelque nuance qu'ils appartinssent, les Polonais ont tous été également poursuivis dans leurs personnes comme dans leur fortune, et livrés sans protection aux outrages de leurs paysans armés et excités contre eux par les autorités locales. En déclarant une guerre sans merci à l'aristocratie polonaise tout entière, le Gouvernement russe, au lieu de travailler à la pactisation du pays, n'a donc fait qu'y généraliser une haine nationale que ses derniers excès suffiraient à justifier, si tant d'autres causes ne s'expliquaient déjà surabondamment.

Du reste, en ce qui concerne l'intervention des paysans dans la pratique administrative, il se révèle chaque jour de nouveaux enseignements. Voici par exemple ce qui vient de se passer en Podolie. Un grand propriétaire russe, le Comte Strogonoff s'est rendu dernièrement sur ses terres, où se trouve la petite ville de Niémiroff. Frappé des allures insolites de ses paysans, il les a rassemblés pour leur témoigner son mécontentement. « C'est nous qui sommes mécontents de toi, lui ont-ils répondu en le tutoyant, et nous nous débarrasserons de toi, car tu ne vaux pas notre ancien maître le Comte Potocki... ». Le seigneur russe ayant appelé un colonel de gendarmerie, celui-ci a été saisi par les paysans, les gendarmes sont venus à son secours, et il s'en est suivi une mêlée dont des troupes de renfort ont pu seules arrêter les conséquences. Il est aisé de voir par là le progrès qu'ont fait les idées si imprudemment semées dans les masses.

L'avenir démontrera probablement au Gouvernement russe qu'émanciper les paysans et les armer dans la même année, c'était trop au moins de moitié.

P.S. J'ai reçu et je vais m'empresser de transmettre à Sébastopol la croix d'officier de la Légion d'Honneur destinée à M. le Major Bralter.

Doc. No. 126.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 35. Odessa, le 18 novembre 1863 (par occasion) (Reçu: Cabinet 3 décembre; Dir. Pol. 5 décembre)

Des renseignements puisés à bonne source me permettent d'avoir l'honneur de transmettre aujourd'hui à Votre Excellence quelques détails sur le séjour du Grand-Duc Constantin en Crimée. Ces détails et

<sup>1)</sup> Un grand propriétaire entre autre me disait que la fabrique de sucre qu'on lui s prise appartient à la maison française Cail et Compagnie, et qu'il n'a fourni que le terrain, en se réservant d'acheter plus tard la totalité de l'usine. (Note du consul).

l'attitude du Prince pendant la courte apparition qu'il vient de faire à Odessa ont, en effet, une importance que les circonstances présentes rendent trop significative pour les passer sous silence.

Deux cours, presque deux camps, d'où l'on se regardait avec de mutuelles défiances, l'Empereur à Livadia et le Grand-Duc à Orianda; dans la première, une tristesse que personne n'osait essayer d'interrompre, en présence du Souverain dont le visage, constamment abattu, laissait voir un découragement complet; dans l'autre, une irritation mal contenue et une réserve presque défensive; des relations de famille rares et toujours embarassées; enfin des débats personnels qui n'étaient un mystère pour aucun des gens du palais, et dans lesquels le reproche prenait trop souvent un caractère d'aigreur que la présence de témoins ne suffisait pas à tempérer. Tel est le spectacle qu'a offert cette année la résidence de la famille impériale en Crimée.

L'Empereur a eu d'ailleurs avec son frère plusieurs entretiens très prolongés. Un jour, par exemple, ils sont restés enfermés en tête à tête toute la soirée, et se sont séparés fort émus. Une autre fois, on les a vus partir seuls pour la chasse, et ils ont passé cinq heures dehors. On est nécessairement réduit aux conjectures sur le caractère de ces entretiens, mais voici ce qui a été entendu par des dames d'honneur, un soir que les deux frères se trouvaient chez l'Impératrice. « Ainsi, dit l'Empereur, vous ne saviez pas où se tenaient les réunions du Comité National? ». « Je n'ai jamais pu parvenir à le découvrir ». « Eh bien! moi qui n'ai pas la police dont vous disposiez, je le sais ». « Et où se tenaient elles? ». « Chez vous, sous votre cabinet ». « Votre Majesté en est-elle bien sûre? ». - « Parfaitement sûre ». « Ah! - je ne l'aurais jamais soupçonné ». La conversation s'arrêta là, et après un instant de profond silence, qui avait succédé à ces dernières paroles, le Grand-Duc se leva pour prendre congé et retourna à Orianda.

Toutefois ce qui vient de se passer ici peut servir à jeter de nouvelles lumières sur cette étrange situation du frère de l'Empereur.

En quittant Orianda, le Grand Duc est allé à Nicolaëff, d'où il devait se rendre à Galatz pour gagner ensuite l'Allemagne par le Danube. Mais au lieu de se diriger directement sur Galatz, il a voulu venir par terre à Odessa, où le propriétaire du palais Narichkine, averti par un télégramme, lui avait fait préparer des appartements. Or ce qu'il y a eu de remarquable dans cet incident ce n'est pas ce détour difficilement explicable, pour venir passer quelques heures ici, ce n'est pas même l'absence de ces démonstrations officielles, que les autorités locales prodiguent d'ordinaire dans la même occasion, c'est l'attitude même du Grand-Duc et celle de sa famille. En arrivant dans cette ville où chaque jour la police surveille et poursuit les Polonais, le Grand-Duc portait le costume polonais qu'il ne quitte plus, dit-on. La Grande-Duchesse était vêtue comme les dames polonaises, ses enfants habillés en polonais également, enfin les dix-huit personnes de la suite étaient toutes sans exception des Polonais. Après un séjour de quelques heures seulement, mais pendant lequel, tandis que la Grande-Duchesse, éclatante de santé, expliquait à son hôte que son état de souffrance l'avait obligée à voyager par terre, un médecin polonais de la ville était mandé pour venir sans retard donner des soins à l'un de ses compatriotes accompagnant le Prince, les augustes voyageurs se sont embarqués. Le surlendemain, trois Polonais étaient arrêtés. Je crois inutile de rapporter ici tous les commentaires qui ont suivi ce départ, et d'après lesquels le frère de l'Empereur serait l'un des membres, sinon le Président lui-même du Comité National.

S'il pouvait rester quelques doutes sur le caractère qu'a pris depuis une année la conduite du Grand-Duc, il me semble difficile qu'ils subsistent encore après ce qui vient de se passer. Il était en effet impossible de faire plus ouvertement acte d'opposition au Gouvernement, et de jeter, en quittant la Russie, un défi plus audacieux aux sévérités croissantes de l'opinion. Rarement on a brûlé ainsi ses vaisseaux. Cette attitude, qui n'est pas nouvelle du reste, mais qui ne s'était pas encore aussi nettement dessinée, ne me paraît pas néanmoins s'expliquer suffisamment par les blessures faites à l'amour propre du Prince dans les soirées de Livadia. Je crois qu'il faut en chercher la cause ailleurs, et que c'est dans l'impatience de secrètes ambitions qu'on peut la trouver.

Ainsi que j'ai eu déjà l'honneur de l'écrire à Votre Excellence, la courte administration du Grand-Duc a laissé en Pologne une trace que les événements ont marquée chaque jour davantage. Quelle qu'ait été la pensée du Prince à cette époque, toujours est-il que beaucoup de Polonais ont cru pouvoir l'interpréter dans le sens de leurs projets; qu'il le cherchât ou non, il était devenu un drapeau. En présence des excès proconsulaires des Généraux Mourawiew et Berg, ce commencement de popularité dans un parti ne pouvait que grandir. Le mouvement polonais, au dire des Polonais eux-mêmes, n'a qu'une unité relative, en ce sens que les chefs qui le dirigent, tout en étant d'accord sur le fait de l'insurrection, restent profondément divisés sur tous les autres points. Sans mettre en doute ni le patriotisme ni l'intelligence de la race, on peut prévoir que le lendemain du triomphe, un chaos complet serait à peu près inévitable. Personnellement le Grand-Duc plaît peu, on lui conteste à peu près toutes les qualités y comprises celles du soldat. Mais, aux yeux de beaucoup, son élévation au trône de Pologne serait un moyen, une sorte de compromis plus facilement acceptable pour l'Europe comme pour les différents partis polonais, même pour celui qui ne verrait dans cette royauté transfuge qu'une étape pour arriver ensuite à un ordre de choses plus purement national. Abstraction faite d'autres aspirations, très nombreuses parmi les Polonais, si j'en crois ce que j'entends ici, et qui se tourneraient vers une combinaison rattachant tout-à-fait la Pologne à la France, le Grand-Duc serait encore le nom qui séparerait le moins toutes les dissidences, et celui à l'aide duquel on obtiendrait le plus de concessions.

Evidemment instruit de cet état de choses auquel il est difficile de croire qu'il n'ait pas travaillé, et poussé par un entourage qui flatte et entretient ses espérances, il est donc probable que le Prince, après avoir cherché un appui chez les Polonais, y cherche aujourd'hui un rôle pour lequel il peut dès à présent invoquer comme premier titre l'impopularité qui le frappe et qu'il vient de braver si ouvertement dans son pays.

Doc. No. 127.

EDOUARD DU TOUR, CONSUL DE FRANCE À MOSCOU À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 21. (Moscou, le 24 novembre 1863) (Reçu: Cabinet 21 décembre; Dir. Pol. 22 décembre)

La presse locale a accueilli avec la plus grande défiance le discours de l'Empereur. Dans les premiers jours de sa publication, les commentaires auxquels se livrait la «Gazette de Moscou» gardaient à peine le ton d'une discussion convenable; même un journal de St. Pétersbourg, la «Gazette de la Bourse» dont la mauvaise humeur s'explique, il est vrai, par la crise financière actuelle, s'était associé à cette polémique peu mesurée. Je remarque le fait parce qu'il est fort rare, les journaux de St. Pétersbourg ayant au contraire pour habitude de pallier, de corriger, quelque fois de combattre les exagérations de la presse moscovite. Depuis deux semaines la plume de la «Gazette de Moscou» a retrouvé plus de modération, mais elle n'a pas cessé de plaider au fond l'impossibilité que le Congrès proposé aboutisse à une solution pacifique.

La préoccupation de la guerre persiste donc à Moscou, et non pas seulement dans certains journaux, mais aussi dans la société. On peut facilement le comprendre, il y a cinq mois que la presse de la Seconde Capitale réclame du Gouvernement l'emploi des mesures les plus énergiques pour arriver, selon son expression, à dépoloniser et délatiniser la Pologne. L'aggravation des impôts frappant les propriétaires, les séquestres multipliés autant que possible et le transport des biens sans séquestre, facilité à des acquéreurs russes, enfin la concentration de tous les pouvoirs dans la main du Gouverneur militaire, telles étaient les principales mesures préconisées comme sûr remède efficace contre l'agitation polonaise. Or, elles sont aujourd'hui pratiquées au moins partiellement, et elles n'ont pas produit les résultats immédiats qu'on en espérait. D'un autre côté, l'hiver, un peu tardif cette année, vient à peine de commencer sérieusement; il est loin d'égaler en Pologne l'intensité et la persistance qui le caractérisent à Moscou; on ne peut donc porter à plus de deux mois 1/2 environ la durée probable de la saison pendant laquelle le maintien des bandes rencontrera dans la rigueur de la température un obstacle de plus, obstacle qui gênera d'ailleurs les mouvements de l'armée russe. Comment donc espérer que dans un si court espace de temps l'ordre soit rétabli sur tous les points, et l'insurrection complètement étouffée?

Aussi, la mauvaise humeur des Russes ne sait à qui s'en prendre. Elle accuse avant tout la France et l'intervention diplomatique, puis les autorités russes, le temps perdu, la mollesse de la répression dans les commencements, le Grand-Duc Constantin, et principalement la Grande-Duchesse. On se raconte qu'elle cherche à se montrer Polonaise de coeur, qu'elle porte le deuil, qu'elle ne l'a même pas quitté durant la plus grande part de son voyage en Crimée, et que cette affectation remarquée par les habitants de Livadia a dû faire l'objet d'observation de la part de l'Empereur, qu'elle a donné à son dernier enfant une nourrice polonaise qui l'affuble des couleurs nationales et lui crie: « sois sage ou le Moscovite viendra te manger ».

Au milieu de ces récriminations sérieuses ou futiles, l'opinion publique laisse entrevoir une nuance nouvelle, c'est un peu de lassitude. La désillusion financière, que d'autres circonstances amèneraient facilement jusqu'à la panique, calme l'ardent de bien des personnes. « Les prétentions sur les provinces de l'ouest si hardiment assumées par le programme et par les premiers actes de l'insurrection ont sans doute été une des principales causes de l'irritation populaire. La question strictement bornée au Royaume pourrait peut-être rencontrer une transaction qui ne choquerait pas, au même degré, le sentiment du pays ». Ce ne sont pas là des idées exprimées nettement par les Russes; l'amourpropre de la nation, qui a pris une position si avancée à la suite de son

Gouvernement, s'y oppose. C'est une simple disposition que l'on peut pressentir.

Quelques journaux parisiens avaient, dans le courant de l'été, annoncé prématurément la promulgation d'une constitution russe. Les esprits ne me paraissent avoir ici aucune impatience à cet égard. Cependant la question polonaise les y ramène forcément à donner une constitution au Royaume. N'est-ce pas en effet une solution que l'Empereur Alexandre peut être tenté de jeter au milieu de la crise? Mais plus cet acte aura tardé, plus il deviendra difficile de ne pas l'étendre à la Russie. L'orgueil des Russes, doublé de leur haine des Polonais, leur rendrait sensible une exception faite en faveur de ces derniers, et cependant beaucoup d'entre eux considèrent que le pays n'est pas prêt pour un nouveau régime. Il se forme donc un sentiment complexe se résumant en ceci qu'il vaudrait mieux qu'il n'y eût de constitution pour personne. En effet, pour ne reproduire que les difficultés qui frappent le plus de monde, on se demande à quelles provinces s'étendra cette constitution? Dans un Empire immense où l'absolutisme est une condition d'homogénéité, éveiller l'esprit provincial n'est-ce pas semer le germe de divisions. au moins de faiblesses? Pour la Russie la question extérieure ne prime t-elle pas depuis longtemps toutes les autres? Comment risquer dans les imprudences de la parole les aspirations cachées du pays et ce secret diplomatique ou même administratif qui est le catéchisme du patriote russe? Qui sera éligible et, question encore plus grave, qui sera électeur? La nomination du Maire de Moscou, en janvier dernier, a donné lieu à un incident digne de remarque. C'était une élection à deux degrés et dans laquelle, pour plus d'ordre, les électeurs votaient par classe séparément. Dans une des séances de la classe la plus éclairée, celle de la noblesse, les votes recueillis dans l'urne dépassèrent notablement celui des personnes présentes, certains seigneurs n'ayant pas hésité à déposer à la fois plusieurs boules pour assurer plus fortement la nomination de leur candidat. Il y a donc absence absolue de moeurs électorales à Moscou; que sera-ce s'il faut s'adresser aux paysans des provinces éloignées?

Je demande encore à Votre Excellence la permission de lui citer un fait peu important et déjà ancien mais qui confirme mon opinion sur le sentiment du public moscovite. A l'époque de l'ouverture de la diète finlandaise, lors de la discussion que provoqua l'admission des deux fonctionnaires résidant à St. Pétersbourg, la « Gazette de Moscou », soit qu'elle eût été trompée, soit que les commencements de la séance eussent fait prévoir à son correspondant un vote qu'un revirement subit modifia, la « Gazette de Moscou » avait reçu et publié la nouvelle du rejet des deux fonctionnaires. Elle jeta donc feu et flammes et s'étendit en prévisions sinistres sur les résultats de la constitution donnée à la Finlande et sur les conséquences des constitutions en général. Cette opinion de la « Gazette de Moscou » en fait d'institutions libérales est celle de beaucoup de ses lecteurs.

Cependant si une représentation nationale est prochainement donnée à l'Empire, à côté des inquiétudes précédemment exprimées, on peut craindre au contraire un résultat tout-à-fait différent, c'est que le Parlement tourné pour la première fois ne soit qu'une assemblée de généraux d'une discipline toute militaire.

A son retour de Crimée, l'Empereur n'a fait que passer par Moscou pendant la nuit, sans s'arrêter. La santé de l'Impératrice que son voyage n'a, dit-on, point rétablie, ne devant sans doute pas lui permettre de

nouveaux déplacements cet hiver, la visite et le séjour de la famille impériale qu'espérait Moscou paraissait définitivement contremandée.

Il se produit dans les provinces de nombreux et graves incendies dont plusieurs sont attribués à la malveillance; les plus sérieux ont été ceux de Kharkoff et de Serpoukoff. Ceux de Moscou qui sont également fréquents, n'ont aucune importance, le service des pompes étant aujour-d'hui un des mieux organisés de la ville.

Des bandes considérables de prisonniers polonais continuent à traverser Moscou. Certaines journées ont amené jusqu'à cent cinquante déportés. Je manque de moyens d'information nécessaires pour pouvoir estimer même approximativement le nombre général de ces convois.

Les étudiants et les élèves des gymnases ont reçu l'avis qu'en cas de guerre les mêmes avantages seraient faits aux engagés volontaires qu'à l'époque de la campagne de Crimée, c'est-à-dire que les élèves de l'école deviendront officiers après trois mois de service militaire, et ceux du gymnase après six mois. Cette notification a été faite d'ailleurs, sans aucune solemnité par chaque professeur à ses élèves, et n'a donné lieu à aucune démonstration.

Le Directeur de la «Gazette de Moscou», M. Katkoff<sup>1)</sup> ne peut pardonner à «l'Opinion Nationale» son malencontreux article du poignard. Il m'à envoyé, à plusieurs reprises, un de ses rédacteurs pour faire régulariser une procuration à l'effet d'engager un procès, et aussi pour me demander mon avis à cet égard. Il me paraît désireux de ne pas abandonner le terrain que lui a livré la maladresse de «l'Opinion Nationale», plusieurs journaux de St. Pétersbourg et de Moscou s'étant, dit-il, réunis à lui pour subvenir à toutes les dépenses d'une instance qui intéresse l'honneur de la presse russe. Je lui ai fait répondre que le conseil tout amical que je lui donnais dans cette affaire privée, c'était de ne pas chercher a envenimer un froissement déjà oublié, d'autant plus qu'une erreur de journaliste donnerait difficilement lieu à une autre réparation qu'une rectification qui existe déjà dans la plupart des journaux français, à commencer par le « Moniteur ».

Doc. No. 128.

DAHSÉ, VICE-CONSUL DE FRANCE À KOENIGSBERG, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Königsberg, le 28 novembre 1863 (Reçu: Cabinet le 21 décembre, Dir. Pol. 26 décembre)

J'ai l'honneur de soumettre à l'attention bienveillante de Votre Excellence quelques observations relatives à la situation actuelle de la Lithuanie.

Il n'y aurait pas à s'étonner, Monsieur le Ministre, si, surtout au loin, l'opinion s'était accréditée, que le régime inauguré à Vilna par le Général Mourawiew et propagé par ses Lieutenants dans les autres provinces lithuaniennes, régime, dont les récits, accueillis d'abord avec in-

<sup>1)</sup> Michail Nikiforovič Katkov (1818-1887), directeur de la « Gazette de Moscou».

crédulité et considérés comme des fables fantastiques dans le genre du terrible, ont fini par soulever l'indignation et l'exécration du monde civilisé, aurait été suivi de l'effet de dompter le mouvement insurrectionnel, par lequel la patriotique Lithuanie s'était associée au soulèvement national de la Pologne. En effet, ce régime qui, d'après la conscience publique, se joue de toutes les lois divines et humaines, est de ceux auxquels rien ne saurait résister à la longue; car son moyen d'action est l'extermination. Il est vrai que le Général Mourawiew, à force de répéter depuis trois mois, dans ses bulletins et rapports envoyés à St. Pétersbourg, qu'il venait d'en finir avec la rébellion, avait déjà habitué le monde à ne trop prendre à la lettre ses déclarations et avait autorisé un juste doute quant à la prétendue consommation de l'oeuvre de soumission ou d'extermination. Cependant, sans discuter sur le degré de foi que comportent les déclarations réitérées du Général Mourawiew, on peut reconnaître en plein accord avec lui et constater que, grâce aux actes qui ont rendu sa mémoire impérissable, la situation de la Lithuanie, au commencement du mois de novembre, était à peu près comme il suit:

Plusieurs centaines d'exécutions capitales, la plupart accompagnées de tortures et de cruautés inouïes, avaient eu lieu sans jugement régulier.

A) Plus de quarante mille personnes prises surtout parmi les nobles, les prêtres et les propriétaires les plus considérables du pays, avaient été déportées dans l'intérieur de la Russie, sans indication du lieu de leur destination, sans aucun moyen de justification, et en grande partie, en absence de tout motif sérieux.

Les cachots de Vilna, Dunabourg, Kowno, Grodno, Mohilew, Vitebsk et Bialystok étaient encombrés de captifs qui attendaient la mort ou la déportation, pour faire place à d'autres malheureux.

Il est à peine besoin de mentionner les tueries en masse commises sur les bandes d'insurgés qui, surprises par les troupes russes, ont été prises les armes à la main.

Un système révoltant le sentiment humain par le degré de cruauté et de brutalité sur lequel il était calculé, avait été mis en oeuvre et continuait d'être employé avec une rigueur croissante contre les femmes surtout des classes élevées.

Des impôts écrasants, décrétés par le Lieutenant de l'Empereur autant par un motif politique que par la nécessité de subvenir aux frais occasionnés par son régime, pesaient sur la propriété du pays, surtout de la noblesse, et épuisaient ses ressources à tel point qu'un nombre considérable de propriétaires, dans l'impossibilité d'acquitter, dans le court délai fixé, les contributions extraordinaires, avaient été réduits à la ruine et dépouillés de force de leurs biens légitimes.

Les terres et les biens d'une foule de propriétaires, dont il serait difficile d'indiquer le chiffre exact, mais dont le nombre est énorme, avaient été confisqués par ordre du Général Mourawiew. Les familles de ces victimes, dépossédées et expulsées de leurs habitations, étaient livrées à la misère. Beaucoup de ces mères de famille, dont les maris avaient été exécutés ou gémissaient dans les cachots ou les steppes de la Sibérie, voulant au moins sauver leurs enfants voués à l'extermination, sont venues à Königsberg dans un dénuement complet et ont invoqué la charité publique pour leur subsistance, si des personnes sympathiques ne leur ont pas fourni le moyen de se rendre en Allemagne, en France ou en Angleterre.

Le système patroné par le Général Mourawiew pour exciter à la persécution et à la délation se pratiquait encore, toutefois avec un succès visiblement décroissant.

Une infinité de propriétés et de forêts avaient été dévastées ou brûlées par ordre du Général Mourawiew, sous la charge vraie ou fausse. d'avoir servi de refuge aux insurgés.

En outre, le long des chemins de fer et des grandes routes, les forêts avaient été rasées sur une largeur de trois lieues de chaque côté.

Et dans ces contrées déjà si durement éprouvées par le sanglant et impitoyable régime du Général Mourawiew, les milices russes, parcourant le pays en tout sens, se chargeaient de rendre encore plus complète la désolation par le pillage, la dévastation et les atrocités de toute espèce.

L'extermination de presque toutes les sommités de la noblesse, du clergé et des propriétaires, qu'une foi ardente et un patriotisme notoire avaient désignés à la persécution; la misère et la ruine répandues sur ces contrées ordinairement si florissantes, le silence et la terreur où étaient réduites les populations de la Lithuanie: tous ces résultats incontestables pouvaient, en effet, faire croire à la réalisation du but que le régime du Général Mourawiew s'était promis d'atteindre avec une inexorable volonté, et qui consistait à déposer aux pieds du son maître la Lithuanie domptée et subjugée, et ne fût-ce plus qu'un cadavre. Ces succès avaient même inspiré au Général Mourawiew le parti de détacher du Royaume de Pologne proprement dit les quatre arrondissements de Marienpol, Calvarie, Seyny, et Augustowo du palatinat d'Augustow, pour les faire plus promptement participer aux bénédictions du sort acquis déjà à la Lithuanie grâce à son régiment. L'incorporation du palatinat d'Augustow dans les provinces russes dites conquises, car tel est en définitive le caractère de cette nouvelle infraction aux stipulations des traitées, à laquelle les protestations russes s'efforcent d'assigner la signification d'une mesure purement temporaire, avait eu lieu dans un moment où les populations de ces contrées commençaient à se relever de l'abattement profond, dans lequel les récentes calamités les avaient plongées, grâce aux consolations de leur jeune et digne évêque; malheureusement l'événement ne devait pas tarder à montrer que de plus dures épreuves leur étaient réservées encore. Les passages empruntés, à la correspondance d'un témoin oculaire, annexés ici sous le No. 1, renferment quelques détails, peut-être ignorés encore, qui peuvent contribuer à faire connaître les circonstances, dans lesquelles cet acte s'est accompli et les effets terribles dont il a été suivi instantanément pour les habitants du palatinat d'Augustow.

Et comme preuve irréfragable que les masses du peuple lithuanien, purgées des éléments seditieux et accessibles aux tendances nationales de l'aristocratie, n'aspirait qu'au bonheur de la domination russe, on avait eu recours à la confection des fameuses adresses de loyauté et de soumission au Tzar, à l'aide de la ruse, de la fraude et de la pression la plus terrible, et pour laquelle on avait trouvé un instrument docile dans le malheureux maréchal de la noblesse Domeyko. Le Général Mourawiew, après avoir donné l'ordre aux Chefs des gouvernements de lui procurer des adresses, donna carte blanche aux commandants militaires d'agir comme bon leur semblerait. Dans les arrondissements de Vilna, les chefs militaires, à la tête de leurs détachements, cernaient les maisons et présentaient l'adresse à souscrire, menaçant de dévaster, de brûler les propriétés et de massacrer les familles; on arrêtait les gen-

tilshommes et les faisait juger par un tribunal de guerre, en cas de refus. Les maires des villages furent cités, sous peine de punition corporelle, à Vilna, où ils devaient remettre à Mourawiew des adresses comme provenant de leurs communes et librement souscrites. Dans les gouvernements de Kowno et de Grodno on employait les mêmes moyens, avec cette différence qu'on jetait les gentilshommes récalcitrants dans les prisons des chefs lieux, puis, entourant le bâtiment par la force armée, on leur arrachait par la faim des souscriptions. A Minsk, plusieurs centaines de gentilshommes, enfermées avec des malfaiteurs, ont eu à choisir entre la perte de leurs droits, la déportation et la souscription. Dans le gouvernement de Mohilew et de Vitebsk le même terrorisme. Les menaces furent littéralement et instantanément mises en exécution contre les opposants. Le Gouvernement National, par son décret du 3 septembre, délia de toute responsabilité tous ceux qui souscriraient l'adresse imposée, et pourtant il s'est trouvé dans chaque gouvernement beaucoup de personnes qui n'ont pas voulu profiter de cette indulgence, préférant la déportation à l'abaissement ».

Mais pour quiconque était à même de tâter le pouls de la population lithuanienne, enveloppée déjà d'un linceul, il n'était pas douteux que son coeur vivait encore et qu'une corde quoique contenue y vibrait, pour témoigner que la délivrance du joug russe, loin d'être le désir exclusif d'une classe privilégiée, était bien le voeu national, et que les masses du peuple se relèveraient, comme un seul homme, de leur agonie apparente et forcée, du moment où elles verraient armés leurs bras des instruments nécessaires, pour tenter la lutte en faveur des aspirations populaires.

D'ailleurs, au milieu du terrible régime exercé à Vilna, sous les yeux de son infatigable instigateur et, pour ainsi dire, de concurrence avec lui, le Comité National ne cessait pas d'agir comme entre autres preuves innombrables il ressort d'un document dont j'ai l'honneur de joindre ici une copie sous le No. 2.

Et puis, des détachements armés d'insurgés, quoique réduits en nombre, continuaient d'occuper et de fatiguer sur plusieurs points de la Lithuanie les troupes russes en nombre supérieur, et souvent dans des engagements sanglants remportaient des avantages signalés, comme le 7 octobre à Rytnica sur le Niémen, le 10 octobre dans la forêt de Bocki, à Onikszky, arrondissement de Wilkomicz, à Szylocty, arrondissement de Kowno, à Zeranice, arrondissement de Troki, à Popilany dans la forêt d'Eimutz, à Poniewiez dans la forêt de Kayserling, etc.

Les bandes insurrectionnelles qui, ne reculant devant aucune difficulté, soutenaient avec succès la campagne, étaient alors: 1. Pisarski <sup>1)</sup> avec 300 hommes. 2. Lutkiewiez avec 800 hommes, tous paysans. 3. le prêtre Mackiewiez commandant un corps d'élite de 400 hommes. 4. Krassowski avec 300 hommes. 5. Un détachement sous les ordres d'un paysan Lukaszunas,<sup>2)</sup> dont le nombre n'est pas bien connu, mais qui s'est signalé dans un combat le 8 octobre, où il a entièrement défait un corps de cosaques.

Enfin, pour faire la contre-partie des adresses mensongères de soumission au Czar extorquées par le Général Mourawiew aux populations lithuaniennes, des protestations chaleureuses de dévoûment au Gouvernement National se dressaient en dépit du régime de terreur, dans toutes les parties de la Lithuanie, et recevaient, dans l'espace de quelques jours, environ 250,000 adhésions, comme on peut voir, en jetant un regard sur la feuille annexée ici sous le No. 3 qui reproduit le texte des adresses des gouvernements de Vilna, Kowno, Grodno et Vitebsk.

Et même la Livonie polonaise avait rédigé une adresse, en reconnaissance du Gouvernement National, et pour déclarer hautement qu'elle entendait faire cause commune contre l'oppression moscovite avec la Lithuanie et la Pologne. - Comme il paraît que ce document n'a encore eu aucune publicité en France, j'ai l'honneur d'en joindre ici une copie sous le No. 4.

Tel était, Monsieur le Ministre, l'état des choses en Lithuanie vers la fin d'octobre. Mais les renseignements qui arrivent des divers points de ce pays tendent à constater qu'il y a eu, depuis, un changement notable. Comme dans la Pologne proprement dite, ainsi dans toutes les contrées composant la Lithuanie et la Livonie polonaise, les paroles prononcées le 5 novembre par l'Empereur des Français en faveur de la nationalité polonaise ont produit un effet immense. Les esprits se relèvent du découragement, la confiance semble revenir; partout il y a un revirement dans l'attitude et les manifestations populaires, et le mouvement insurrectionnel, en augmentant son intensité, a pris de nouveau un grand développement. Les Gouverneurs russes ont déjà donné des signes d'inquiétude et ont fait concentrer à la hâte toutes leurs forces disponibles, car c'est à leur plus grande surprise, que dans les environs de Grodno, Augustow, Kowno et Suwalki près de la frontière prussienne, ainsi qu'à divers endroits de la Samogitie, -- tous pays qu'ils regardaient déjà comme à peu près pacifiés, - des bandes insurgées ont de nouveau paru comme poussées du sol; elles sont accueillies avec sympathie par la population; on s'attend à de nouvelles opérations militaires, et l'opinion publique voit dans ce revirement général une nouvelle confirmation de la conviction, que la Russie ne touche pas encore d'aussi près à l'apaisement prétendu de la Lithuanie. - Ce qui porte à opiner ainsi sur le changement survenu dans l'état des choses de la Lithuanie, ce sont peutêtre moins les divers rapports, si véridiques qu'ils puissent être, venant de l'intérieur de ces contrées et qui respirent tous la même confiance, que l'impression qu'ont rapportée plusieurs personnes dignes de foi de cette ville (entre autres deux hauts fonctionnaires prussiens), qui pendant leur récent séjour en Lithuanie et en Pologne se sont appliquées avec un soin particulier à observer les hommes et les choses, et qui, sans être précisément tous ou au même degré sympathiques à la cause polonaise, s'accordent à reconnaître, que partout dans les contrées parcourues il se fait remarquer un réveil de l'esprit public et un redoublement d'activité en sa faveur. - Je puis ajouter qu'en ce qui me concerne, une telle impression n'a pu qu'être confirmée par les communications qui m'ont été faites par quelques-uns des principaux chefs opérant en Lithuanie, que le hasard ou un plan concerté avait dernièrement réunis ici à Königsberg. L'attitude de ces hommes, qui avouaient avec une entière franchise les difficultés de la situation, dénotait qu'à la suite de la manifestation de l'Empereur des Français en faveur de la cause polonaise, ils étaient fermement décidés non seulement de rester jusqu'à la dernière extrémité à la tête de leurs frères-d'armes, mais aussi d'en grossir les cadres, et que les sympathies des populations les autorisaient à espérer qu'ils parviendraient à tenir tête aux troupes russes, malgré les rigueurs de la campagne imminente.

D'ailleurs, les relations de la place de Königsberg avec la Lithuanie sont trop multiples et étroites pour que la moindre oscillation de la situation de ces contrées-là ne se reflète pas immédiatement dans l'opinion publique ici. Or, en ce moment, il est généralement admis ici, que le mouvement insurrectionnel en Lithuanie semble destiné à entrer, avant peu, dans une phase nouvelle. Bref, on juge ici l'état des esprits en Lithuanie exactement comme un homme d'un grand crédit et d'une observation sûre, qui, à son retour d'un assez long séjour en Lithuanie, s'exprimait dernièrement, en disant: « Jetez à la frontière de Prusse ou sur la plage de la Baltique une cinquantaine de mille de fusils, et vous verrez accourir des centaines de milliers d'hommes lithuaniens pour se les disputer, et alors ceux que la chance aura moins favorisés, ne voudront plus rester en arrière de leurs frères armés, mais combattre, sans armes, à côté d'eux pour délivrer leur pays de la domination russe, dont la haine est enracinée et également répandue dans le coeur de tous les fils de la Lithuanie ».

En attendant de pareilles éventualités, le Général Mourawiew ne se relâche pas de ses rigueurs. Pour preuve, je me borne à citer un de ses derniers ordres qui, à l'approche de l'hiver, n'est pas sans signification. C'est sans doute en présence du nouvel élan qui se fait remarquer dans les rangs des insurgés et du peu d'empressement que les populations montrent à les livrer entre les mains des Gouverneurs russes, que le Général Mourawiew vient de publier l'ordre qui défend d'importer en Lithuanie, par toute la frontière prussienne, des étoffes de laine pouvant servir d'habillement d'hiver.

La correspondance ci annexée sous le No. 5 m'est parvenue, sans que je l'aie provoqué, par l'intermédiaire d'un homme, dont le caractère honorable m'a semblé suppléer aux garanties plus ou moins douteuses d'une source pour ainsi dire mystérieuse. En joignant ici cette pièce, j'ose croire que Votre Excellence, si elle daigne en prendre connaissance, et en mettant la vivacité de certaines expressions et appréciations sur le compte d'un sentiment patriotique surexcité, trouvera peut-être qu'elle est de nature à faire mieux connaître en détail la situation des esprits en Lithuanie, dont je me suis appliqué plus haut à retracer le résumé.

A) En marge: « Cette évaluation ne dépasse pas la réalité; car, si l'on consulte les listes publiées dans les documents officiels russes, on voit que l'ensemble des déportations successives pendant les neuf derniers mois a atteint, dans la Lithuanie, les proportions suivantes:

| de | Vilna  | 15000 | déportés | de Augustow | 3500 | *        | de Mohilew | 3000  | × |
|----|--------|-------|----------|-------------|------|----------|------------|-------|---|
| >> | Kowno  | 12000 | »        | » Vitebsk   | 3500 | <b>»</b> | » Total    | 47000 | » |
| >> | Grodno | 10000 | »        |             |      |          |            |       |   |

## Annexe No. 1 à la dépêche du 28 novembre 1863

Pendant qu'on discute tant sur les droits de la Moscovie, sur le Royaume de Pologne, la Russie, comme par dérision, incorpore une partie de la province d'Augustow à la domination sanglante de Mourawiew. Le fait est authentique, car déjà Mourawiew a nommé le Colonel de gendarmerie Zygmontowski, Gouverneur civil des quatre arrondis-

<sup>1)</sup> Jan Staniewicz (pseud. Pisarski).

<sup>2)</sup> Kazimierz Lukaszunas.

sements détachés. En même temps il a envoyé au Gouverneur actuel Korytkowski sa démission et a chargé le Colonel des gendarmes de la lui signifier. Mais monsieur Korytkowski a refusé de se conformer à cette notification, en faisant valoir qu'étant Gouverneur civil de toute la province d'Augustow par ordre de l'Empereur aussi bien que peut l'être Mourawiew de la Lithuanie, il ne reconnaît pas d'autre maître que l'Empereur et ne quittera son poste que sur son ordre. A la suite de cet incident un échange très vif de dépêches télégraphiques entre St. Pétersbourg, Varsovie et Vilna a eu lieu, qui a fini par enjoindre à l'honnête Korytkowski de se conformer au bon plaisir de Mourawiew. - Aussitôt le bourreau de la Lithuanie a fait sentir son régime à ses nouveaux administrés. Pour remplir les cachots il a fait saisir une foule de personnes tout-à-fait inoffensives, entre autres Mme de Godlewska, les propriétaires de Zielinski et de Galera, l'infirme et aveugle Comte Michel Wallowicz,2) le jeune Comte Vitold Wallowicz, Hugo de Grabowski et tant d'autres hommes paisibles et honorables.

En vous envoyant cette correspondance du pays, je m'empresse de vous faire savoir qu'au milieu de ces persécutions et de ces tyrannies nous avons eu une belle consolation. Le jeune Evêque Constantin de Lubinski 1) vint s'installer dans le diocèse d'Augustow qui a été près de vingt ans sans avoir son évêque. Les habitants désireux de son arrivée le reçurent en foule et ont été bien soulagés et moralement relevés en entendant les paroles chaleureuses que le jeune pasteur prononca le quatre octobre à Seyny. Après avoir célébré la messe il monta en chaire et nous fit voir que notre devoir le plus sacré est de nous armer des vertus de nos ancêtres et de puiser en ce temps d'épreuves dans la source intarissable de la bonté divine notre force et notre courage. Moi, ditil, envoyé par la volonté de la Providence en ces lieux, je suis et je serai votre pasteur fidèle, sans jamais vous abandonner et devrais-je même mourir en vrai martyr je suis prêt à subir ce sort pour ma sainte Eglise, pour ma Patrie chérie. Que les premiers saints de notre Eglise nous servent de modèles ».

Après la cérémonie religieuse le jeune Evêque se promena par la ville, bénissant la foule qui se pressait sur ses pas. Le lendemain il se rendit auprès du Général Manjakin pour faire élargir les prêtres emprisonnés par les Moscovites. Le révérend père Grigieti fut aussitôt mis en liberté, et nous espérons que les soins de notre saint pasteur apporteront un adoucissement aux souffrances de tant d'autres malheureux.

Annexe No. 2 à la dépêche du 28 novembre 1863

Le Gouvernement National Le Ministère exécutif de la Lithuanie à Vilna

A Son Excellence l'Evêque de Samogitie Mathée Wolonczewski 1) Le pouvoir exécutif de la Lithuanie a lu avec un étonnement douloureux Votre circulaire.

<sup>1)</sup> Konstanty Lubieński (1825-1869), évêque de Sejny.

<sup>2)</sup> Wołłowicz.

En égard au caractère de Votre Sainteté et aux travaux déjà accomplis dans le domaine des sentiments nationaux, le pouvoir exécutif a dû avoir la conviction, que la dite circulaire n'était pas le fruit d'une volonté libre, et qu'il a fallu employer une pression bien terrible et des moyens atroces de la part des assassins moscovites, pour affaiblir l'élan généreux de Votre âme, pour Vous forcer à publier un acte aussi indigne, et en contradiction avec la vérité, avec les sentiments de la nation et Vos propres. Vous sommez, Vénérable Pasteur, la nation de mettre bas les armes et de se rendre à la bonne grâce du Tsar de Moscou, et Vous vous appuyez sur ce que les magnats et nobles du pays ont déjà prononcé dans leurs adresses leur asservissement, et qu'ils demandent miséricorde au Tsar, et puis — Vous dites — que Vous nous conseillez cela — ayant Vous aussi — nourri l'espoir de l'intervention de l'Occident, espoir déjà évanoui, car il n'en sera rien!!

Mais Votre Grandeur le sait bien, que l'acte de soumission, n'a été que l'oeuvre de quelques misérables renégats. Cet acte, de mains des autorités moscovites est devenu un instrument de torture pour d'autres, qu'on écrasait s'ils refusaient de souscrire.

Qui donc ordonnez-Vous? d'imiter?! Est-ce la trahison des premiers, est-ce l'hypocrisie des autres?!

L'hypocrisie que le monde orne quelquefois du titre de sagacité, mais jamais un Apôtre du Christ!

L'acte de soumission des nobles n'est pas voté par une assemblée nationale, cet acte clandestinement créé par quelques misérables et dont les signatures furent apposées sous la pression de la force brutale, cet acte n'a aucune valeur politique ni historique.

Mais Votre circulaire, Sainteté, la voix d'un Prince de l'Eglise contient malheureusement ce manque de dignité qui navre le coeur, car en présence de Dieu Vous vous tournez vers le mal. L'acte de soumission des nobles du reste, quand même il ne serait pas un acte forcé, ne peut avoir aucune portée devant la nation, qui ne combat pas contre ses oppresseurs, afin de sauver des prérogatives de la noblesse, mais bien pour sauver sa religion, sa conscience, sa nationalité.

Par vos paroles, Sainteté, quelle grande responsabilité n'avez Vous pas pris sur Vous, - que de gens peuvent tomber dans le doute, en voyant leur Pasteur du côté du mal!!

L'indifférence de l'Occident — dites Vous, Vous a ravi tout espoir. Auriez-Vous donc moins de foi dans Votre coeur, que ce brave peuple qui combat depuis huit mois sans armes — qui ne cherche d'autre appui, que celui du Ciel — qu'il invoque par ses chants pieux?! Et Vous — son Pasteur — Vous nommez cette guerre commencée au nom de Dieu-même, cette guerre pour la défense des droits les plus sacrés et foulés par des hordes barbares indignement aux pieds, cette guerre pour la foi et la liberté, Vous la nommez « une douloureuse émeute »! Le Tsar de Moscou - le tyran de la nation, le persécuteur de la religion, l'assassin des serviteurs de Dieu, Vous le nommez « Votre Monarque légitime »! puis contrairement à toute vérité Vous appelez notre pays catholique, ce boulevard de la Chrétienté, une partie intégrale et indivisible de la Moscovie!!

Est-ce par Vous que ces paroles blasphématoires ont été tracées, est-ce Vous — Évêque catholique et Polonais, qui frappez la nation combattante — dont la vie martyrologe ressemble si bien à la vie de Job? Mais le Dieu Tout-Puissant qui secourait le malheureux et délaissé Job

par sa grâce et ses miracles, et lui fit voir sa miséricorde, Il secoure de même par ses célestes consolations la Nation polonaise et lui montre une époque de bonheur, qui n'est plus loin!!

«Regardez — Pasteur — comme à la voix du Saint-Père tout le monde catholique se prosterne devant les autels et prie pour la Pologne pour notre patrie chérie — vois — comme le Successeur du Christ bénit la Nation vaillante, preux chevalier contre les hordes de l'Erreur!! ».

Et dans un moment pareil est-ce à vous - Prince de cette même église, de prêcher pour faire pacte avec l'Erreur, en place pour la combattre, est-ce à Vous de vouloir que Vos brebis se confondent « dans une et indivisible totalité » avec les loups qui les dévorent!! Prêtre, non seulement la Patrie, mais la Sainte Eglise même, est en contradiction avec Vous. - Lave donc, avec des larmes brûlantes de Saint Pierre la honte de tes défaillances momentanées, délaisse le chemin de la fausseté, sur lequel la tyrannie t'a jetée, et retourne vers la vérité, pour conduire ton peuple vers le triomphe, vers une patrie délivrée de son esclavage par des efforts nobles et héroïques!!

# Annexe No. 3 à la dépêche du 28 novembre 1863

# Traduction Adresse de la Voivodchaft de Vitebsk au Gouvernement National

Nous déclarons devant Dieu, devant notre pays et devant l'Europe, qu'étant de père en fils Polonais nous offrons volontiers la dernière goutte de notre sang et notre dernier obole pour rester Polonais.

La Russie Blanche comme les autres Russies était partie intégrante de la Lithuanie déjà avant la conversion de ce peuple au Christianisme, comme au Moyen Age. En 1413, par la volonté de son monarque Ladislav Jagiello et la volonté de Dieu, elles furent jointes à la Pologne, en acceptant la sainte foi chrétienne. Un siècle et demi plus tard, 1569, elles s'unirent de bon gré, comme frères à la société de Pologne, et alors le roi Sigismond Auguste, se déposa lui même des droits absolus, conservés jusque là sur la Lithuanie et les Russies, pour leur donner les mêmes libertés dont jouissait la Pologne. Depuis, trois siècles nous ont vus unis comme une famille dans les revers comme aux beaux jours. En 1861 l'union fut renouvelée à Horodlo et Alexota.

Que veut-on de nous, de vaines paroles? Quand nous protestons avec notre sang contre la tyrannie et le tyran moscovite etc...

Suivent 17610 souscriptions

le 29 Auguste 1863

Annexe No. 4 à la dépêche du 28 novembre 1863

Au Gouvernement National de la part des Citoyens de la Woivodchaft de Livonie

Quatre siècles sont écoulés depuis l'Epoque, dans laquelle la Livonie a juré le serment de l'Union à la Pologne, dans la capitale de la Li-

<sup>1)</sup> Maciej Wołonczewski, évêque de Samogitie.

thuanie à Vilna, en présence du roi des Polonais Sigismond Auguste. Les habitants de la Livonie, reconnurent comme frères leurs voisins les Lithuaniens et depuis ils s'amalgamèrent, dans une et indivisible totalité de la grande famille polonaise.

De ces vastes domaines que possédaient les Chevaliers de l'Ordre du Glaive, une partie succomba, après une longue suite des combats contre des agresseurs extérieurs, et changeant la foi de ses ancêtres se détacha, avec sa capitale Riga, du pacte serré avec la Pologne et appartenait à diverses dominations avant de devenir pays conquis par la Moscovie.

L'autre partie fidèle à ses engagements se nomma depuis Livonie Polonaise, pour faire ressortir mieux encore la différence existante entre elle et le pays renégat. Depuis ce temps la Livonie Polonaise n'a jamais cessé d'être une partie intégrante de la Pologne, et quand elle a subi de concert avec la mère patrie le sort funeste de l'esclavage et de la tyrannie moscovite, ses citoyens eurent les mêmes persécutions, les mêmes cruautés religieuses et nationales que la Pologne à supporter, et de même comme la Pologne la Livonie Polonaise livrait-elle aussi pendant cette longue série des années du malheur, son contingent nombreux de victimes, qui allaient se perdre dans les déserts inhabités de la Sibérie. L'Union de la Livonie Polonaise, fut nonobstant cimentée de nouveau en 1862, année mémorable dans laquelle ses députés choisis, ont renouvelé le serment d'alliance à tout jamais à la Pologne dans les Assemblées solennelles de Horodlo et d'Alexota!! Aujourd'hui la Livonie. saccagée, pillée, abreuvée de sang et de larmes de ses plus chers enfants - est encore menacée d'un dépeuplement complet, car tout ce qu'elle possédait en vertus civiques de grand, de noble et de saint, fut dégradé, enchaîné et, avec des malfaiteurs ensembles, jeté dans les steppes de l'Oural!!

Les mines de Sibérie viennent d'être repeuplées de nos vertueux prêtres, de nos vénérables vieillards, des pères de nombreuses familles, de la fleur de notre intelligente jeunesse, et même de femmes!! Ceux de nous, qui restent encore, au milieu des horreurs et d'un assassinat systématisé par le Gouvernement moscovite, quoique terrorisés par le massacre, les cachots et le pillage, nous déclarons décidément, de ne faire ni concessions, ni pacte avec le Gouvernement ennemi moscovite, et nous désavouons solennellement les signatures, extorquées par le gibet, la confiscation de biens et le meurtre, et apposées sous des adresses, qui furent rédigées par des officiers moscovites, car c'est eux qui viennent de remplacer nos maréchaux du pays déportés. Ces signatures nous les désavouons hautement tant ceux qui, cédant à la terrible pression, ont souscrit l'acte de soumission au Tsar, comme ceux qui ne l'ont pas souscrit, et nous protestons tous ensemble contre ledit acte.

Nous renouvelons au contraire l'ancien pacte de nos frères et prenons en témoins, les ombres de nos Martyrs égorgés, les ombres de nos braves, morts dans les combats; les mânes de nos déportés en Sibérie, de nos chers frères Livoniens.

« Nous jurons devant Dieu, le Tout-Puissant, de ne vouloir ni concession ni grâce aucune du Tsar et de sa valetaille, et que nous ne reconnaissons pour notre unique et légitime autorité que notre Gouvernement National Polonais. Nous l'acceptons de bon gré et unanimement, lui conférant le droit de disposer du reste de nos fortunes et de notre

vie, comme bon lui semblera afin de reconquérir une grande et indivisible Pologne.

Nous publions ceci devant le monde, pour que chaque nation et chaque gouvernement le sache, et confirmons cet acte par nos propres signatures - ».

Suivent 29372 noms de citoyens de la Livonie Polonaise, légalisés par le Gouvernement civil de la Woivodchaft de Livonie.

Le 29 octobre 1863.

#### ANNEXE No. 5 à la dépêche du 28 novembre 1863

# Mémorial diplomatique de la Lithuanie

Les paroles de l'Empereur Napoléon ébranlèrent le monde diplomatique et financier comme le grondement souterrain qui précède une éruption volcanique; pour la malheureuse Pologne c'était une consolation inattendue, un soutien dont elle avait besoin. Une seule expression seulement, nous attrista profondément, c'est: quand Sa Majesté attribue à nous des crimes commis et nous met sous ce rapport quasi en parallèle avec nos bourreaux. Si notre Gouvernement condamne qualqu'un à la mort, c'est par une triste nécessité, pour sauver par la mort d'un espion. d'un malfaiteur, ce qui soutient uniquement le procès entamé avec nos oppresseurs — le mystère impénétrable et urgent qui l'entoure, — ce que j'avance, est prouvé, j'en appelle à tant d'officiers généraux qui, pris les armes à la main, furent traités avec tous les égards dûs au malheur, et relachés sur parole de ne plus combattre contre nous: je prends comme témoins tant de soldats qui furent remis en liberté après avoir reçu à 1/2 et 1 ruble d'argent des Insurgés... Maint d'eux, voyant cela, resta avec nous et combat vaillamment pour notre cause. Quant aux atrocités inouïes du Gouvernement moscovite qui dépeuplent d'une manière effrayante notre pays elles sont inexcusables, car ce Gouvernement dispose de tous ces puissants movens qui possède un Gouvernement réglé. Et pourtant il assassine nos blessés et ceux qui tombent comme prisonniers de guerre entre ses mains, il les torture, et même comme à Ignacewo près de Konin et près de Plock, il en fait des autodafés! Il pille des villes et des villages, partout ses traces sanglantes sont imprégnées de crimes aussi barbares qu'inutiles, envers des gens paisibles, comme à Siemiatycze, Woislavice, Tomaszow, Kovno, Varsovie, Vilna, Kiev, Minsk, Grodno, Plock, Radom, etc. Le barbare nous enlève nos filles et nos femmes afin d'amoindrir nombre des mères — dont les fils savent être des héros et des martyres — ce que le fer et le feu — les cachots avec un système de torture effrayant et l'assassinat, n'ont pu détruire. Alexandre le Bien Intentionné veut que cela périsse par la faim et le froid ou dans les déserts de la Sibérie ou chemin faisant, car aux déportés en masse, on ne permet même pas de s'approvisionner d'un vêtement d'hiver. On extorque au pays, sous mille formes plus que ses revenus, on confisque les biens en masse — sous mille prétextes... Aux uns parce qu'ils ne sont pas en état — volés et pillés qu'ils sont par chaque détachement des troupes et surtout par la garde, de payer les impôts croissants, qu'on fixe nominalement à 10 et 20% et qui souvent dépassent deux fois le revenu du propriétaire, aux autres parce qu'un

détachement ou même un seul individu suspect d'appartenir à l'insurrection est dans le village, dans les champs ou dans la forêt, qui appartient au propriétaire. Ceux-là sont assommés comme le propriétaire Swida l'a été de 400 coups de kantchoug sur le ventre, parce qu'il a osé pourparler en faveur de son cocher maltraité; d'autres sont fusillés ou pendus, parce que chaque capitaine et même chaque soldat, a le droit de vie et de mort sur nous. Florkowski, parce qu'il a été soupconné d'appartenir à l'Insurrection, fut attaché le 18 octobre à Vilna à la queue du cheval, mains liées, et mené au trot par les rues de la ville et quand les forces vinrent à lui manquer, il fut traîné, frappant de la tête le pavé jusqu'à ce que meurtri on le transporta à l'hôpital, où il expira le 19 octobre. On ordonne sous peine de confiscation de revenir à tous ceux qui sont pourvus de passeports réguliers et qui sont à l'étranger, soit pour soigner leur santé, soit pour ne pas être assassinés, et quand ils reviennent, comme Wieliczko avec sa femme, on les saisit et on les déporte en Sibérie.

Quand une dame âgée voyant ses domaines incendiés, son palais volé et détruit, son mari septuagénaire condamné à la déportation, demande sans perdre une larme, à un de ces infâmes bourreaux du Tsarat, qui portent le titre de général: «Dites-moi maintenant de quoi allons nous vivre dans notre âge, dépouillés et chassés de notre propre maison? ». Il lui répondit: « Sachez, vous et les vôtres une fois pour toutes, qu'il importe peu à notre Empereur, si ses ennemis auront de quoi subsister ou non ». Ceci se passait dans une propriété du gouvernement de Minsk. Le gouvernement de Minsk, large étendue du pays faisant partie orientale de notre belle Lithuanie, attend qu'un historien vienne rassembler ses faits d'armes, ses souffrances, son dévouement à la cause nationale. L'Europe sait si peu, de ce qui se passe là-bas, et en général, elle s'intéresse si peu à notre désespoir. Que lui importe que ces lignes sont tracées avec du sang, que nos combattants meurent avec l'espoir, qu'ils relèveront par leurs souffrances notre sainte cause, ou que des milliers disparaissent, dans l'incommensurabilité de cet empire de mort et de crime où domine le Tsar. L'agiotage de la bourse gagne rien à cela, et un article de journal nous prouve, qu'on a de la sympathie pour nous — et, si ce n'est pas assez, tant pis pour nous. Varsovie est bien plus près de leurs yeux. Varsovie a même des consuls de la France et de l'Angleterre et qu'y voit-on!?! Horreur et infamie! pourquoi donc Mouraviev se gênerait-il dans des contrées aussi éloignées du coeur de l'humanité qu'est la Lithuanie! Non, il ne se gêne pas. — La Comtesse Sierakowska, femme du héros dont la mort sur le gibet l'élève aux saints martyrs, s'attendait après avoir survécu à ce coup terrible à devenir mère. Mouraviev apprend cela, la fait saisir pour la déporter! Les douleurs de la maternité arrivent... c'est alors qu'on la transporte dans un lit au débarcadère... la foule accourt, pleure, invoque la clémence du Ciel; les cosaques la dispersent, et la jeune femme est mise dans un wagon, et une Moscovite accoucheuse de la garnison l'accompagne! -Ordre fut donné, en cas des couches, de ne pas s'arrêter avec la victime. — L'enfant arrive au monde, les gens d'armes l'arrachent des bras de la mère... et le jettent parmi les enfants trouvés des soldats moscovites. car tel est l'ordre! Madame Sierakowska cependant mourante de douleurs et de désespoir continue ce terrible voyage, car son lieu d'exil est bien loin encore... c'est Verhatoria, point glacial de la Sibérie où le mois de juillet même demande de fourrures pour l'habillement! Dieu!.. ayez

pitié de la femme, de la mère, de l'innocente victime! Est-ce possible de vivre quand le mari bien aimé meurt sur un gibet, et c'était un homme que la France et l'Angleterre ont connu et estimé; quand sa mère, ses soeurs, ses frères sont déportés et l'unique consolation, son enfant chéri, lui est arraché à jamais, sans qu'elle l'ait pu serrer contre son coeur sans même qu'elle ait pu garder ses traits dans sa mémoire!!! Son enfant — il lui est ravi — et on le jette oh! horreur — là où le rebut de la société humaine, et moscovite par dessus, place le fruit de ses vices!! Quel crime de lèse-humanité! Ce fait — et quand même il serait unique - dans la martyrologie de notre nation - renferme une telle immensité de douleur, qu'il doit suffire pour émouvoir le monde. - Non il ne sera pas dit que tout ce que Dieu a créé de grand et de noble peut être impunément foulé aux pieds par un Tsar et ses infâmes bourreaux. — Je ne devrais plus écrire, car que dirais-je de plus? Mais nous sommes riches en douleurs - tenez: un détachement de la garde entoure la maison d'un garde-forestier près de Kowno, on lui demande où sont les armes enterrées des Insurgés. - Le forestier ne le sait pas, on le met à la question — le pauvre homme à demi mort n'a rien dit, pour le forcer à parler on le bat de nouveau et en même temps sa femme, mais on bat tant que des lambeaux de chair se détachent des os! Encore rien, on recommence, mais cette fois les pauvres petits enfants au nombre de quatre sont fouettés impitovablement aussi, pour faire endurer aux parents le plus de douleur possible. - Le résultat en fut, que l'homme ne sachant rien, n'a rien dit, et expira dans ces tortures, et la femme avec ses enfants laissent peu d'espoir. Une autre femme, dame du monde, a recu 200 coups, et fut déposée sur une station du chemin de fer de Kovno où le médecin la soigne. Après cet aperçu général de souffrances de la Lithuanie jetons un coup d'oeil rapide sur les opérations militaires de la province mentionnée de Minsk. Le combat dura faute absolue d'armes bien peu de temps. Des centaines de jeunes gens accouraient pour combattre, les chefs et les organisateurs les renvoyaient faute d'armes. Oh! si vous eussiez vu le désespoir de ces renvoyés! Ils venaient mourir en soldats, on les condamnait à mourir sur le gibet ou à périr comme déportés dans les mines, etc. car les Moscovites et leur police, guettaient déjà leur proie, aidés de quelques dizaines de paysans, rebut de la société comme il s'en trouve dans chaque nation, qui pour le gain promis de 5 à 10 roubles par tête, les amenaient aux Moscovites. Et pourtant nous avons eu nos exploits guerriers, quelques centaines armés tant bien que mal, soutinrent le combat pendant quatre mois, et quand la mort sous mille formes venait à éclaircir les rangs, il ne manquait de remplaçants, ils attendaient avec impatience l'appel et accouraient quand il y avait une place et une arme à prendre. Le mois d'octobre a mis fin à la guerre et c'est alors que les barbares, ne craignant plus d'être surpris pendant le pillage des propriétaires, eurent beau jeu, la dévastation et la déportation en grand commença. Le vaste territoire du pays polonais, toujours riche principalement en argenterie, pour laquelle nous avons comme une prédilection, livré aux brigands moscovites des moyens faciles de s'enrichir de nos dépouilles. Aussi faut-il voir combien de lingots d'or et d'argent les postes dirigent vers l'intérieur de l'Empire. — L'Europe se fait encore des compliments avec le Tsar de Moscovie - et pourtant pour toute puissance même de second ordre c'est un fantôme de force; par cette guerre féroce et impie, la Moscovie a perdu le reste de sa valeur; son

armée qu'on tenait dans les rangs, par des coups de bâtons, elle s'est transformée en un rassemblement de brigands et de voleurs, qui se disputent avec leurs officiers à coups de poings la part du butin maintes fois. — Qu'on essaye de ne plus la flatter de la part de ses supérieurs. et on verra de belles choses... Un des officiers apprenant la nouvelle vraie ou fausse que désormais l'ordre doit être donné de mieux traiter les prisonniers de guerre et les blessés et surtout de ne plus les piller, s'écria: « Eh bien, nous verrons, quant à moi je brûlerai la cervelle au Tsar lui-même pour un ordre pareil, car lui aussi ne serait alors qu'un rebelle ». - Cela caractérise l'avenir de ce grand Empire et fidèle ami de la Prusse. La Livonie, elle aussi, comme Minsk et Mohilew, est déjà étouffée dans son sang. L'ordre de Mouraviev y règne - à Dunaburg comme à Minsk et Mohilew comme à Vilna, à Grodno comme à Kowno. dans tous les chefs lieux d'une étendue de 14.000 lieues — les cachots sont encombrés de femmes et de filles - d'hommes de tout âge et de toute condition, quoique on déporte chaque semaine des milliers, et cela depuis plus de six mois. Dernièrement parmi tant d'autres victimes. on a déporté la Comtesse Mademoiselle Michaline Plater, pour crime d'avoir chanté il y a 3 ans des hymnes nationaux. C'est l'acte de condamnation qui l'accuse de cela et non pas un vain conte!

Avant que Berg à Varsovie ait déployé le même système que Mouraviev, on a joint une partie de la Pologne proprement dite - sous sa sanglante tyrannie du fer. — Aussi le pays d'Augustow a bientôt senti le bonheur de ce régime; les gibets dressés furent décorés de Byszewski — Felix Piotrowski - Kwiatkowski et beaucoup d'autres - les propriétaires hommes ou femmes — jeunes ou vieux jetés dans les cachots de Kowno, comme Madame de Godlewska, vieille matrone et malade — son beau fils Gawronski etc. L'Angleterre devise sur l'acte du Congrès de Vienne, qu'elle retrouve donc les frontières que ce Congrès a tracées dans nos pays — elle ne les trouvera plus — mais si l'Europe veut trouver nos frontières véritables, qu'elle regarde partout où un gibet s'élève, et où le sang rougit le sol — et elle les trouvera sans peine. — Dans cette guerre d'extermination pour nous dans laquelle l'Europe nous délaisse depuis 10 mois, il s'est passé et il se passe tant d'horreur et de crimes que ni la Sainte Inquisition, ni les persécutions des premiers chrétiens à Rome, ni les guerres religieuses du Moyen Age prises ensemble n'offrent rien de semblable. — Dans chacune de ces funestes époques, on exterminait des sectes, et ici une nation entière; dans les cas cités les adversaires ont en leurs moyens de défense réciproques, et nous nous périssons faute d'armes, car le dernier sou qu'on jette pour se pourvoir d'une arme la Prusse le saisit et nous livre mains liées à l'assassin moscovite!! Du haut de la tribune des pairs — Bismark le déclare: « qu'une Pologne libre et indépendante la Prusse ne la souffrira jamais, car son intérêt social, politique et moral le lui défend! Une nation souillée de tant de crimes, et qui se plaît dans l'apothésose de l'assassinat ne doit pas vaincre ». Les paroles de l'Empereur Napoléon parlaient de nous en relevant la dignité de notre cause qu'un Bismark vient de flétrir. — Où en sommes nous!?! Mais retournons vers notre narration. — Il y a 14 jours Mouraviev fit pendre un homme ayant souscrit la sentence, sans lire les actes qui le déclaraient innocent — le lendemain il s'apercoit et révoque l'ordre, c'était trop tard. « On peut bien se tromper » dit-il alors. Un autre, riche propriétaire du gouvernement de Minsk fut déporté de même, la cause était tellement criante

qu'on appela au Tsar: un exprès fut désigné pour le faire élargir, il arriva à mi-chemin, c'était trop tard. Une jeune demoiselle devait être déportée... La famille trouva un protecteur dans le lâche renégat et ex Maréchal Domeiko, qui ne demanda à Mouraviev que 3 jours de temps nécessaires à faire quelques préparatifs pour le voyage de la pauvre fille. Mouraviev n'accepta point: — c'est alors que l'indignation prit le dessus même sur la bassesse d'un Domeiko et il commença à reprocher à Mouraviev l'ingratitude. — Le bourreau de Lithuanie s'attendrit alors et réplique: « Mon cher Domeiko, j'ai fait pour toi plus que ne ferait même le Tsar, car j'ai fait pendre six innocents pour venger le coup de poignard que tu as reçu». Une autre fois, les aides-bourreaux effrayés d'un nouveau crime, crièrent parlant à Mouraviev: « Mais, Général, au nom de Dieu »... « Dieu? qu'est cela, reprit le vil animal, j'ai déjà vécu 80 ans, et je ne l'ai jamais vu ». Le fils de ce monstre - régit de même Kowno. — Dernièrement les roskolniks, paysans moscovites établis comme colons dans nos pays et poussés vers le pillage et l'assassinat des propriétaires et paysans lithuaniens par l'ordre de Nazimov déjà et de Mouraviev surtout qui leur promettait 250 roubles et les terres des déportés, vinrent de quelques centaines armés à Kowno pour recevoir le prix convenu. Mouraviev le fils leur donna 2 roubles par homme, les roskolniks s'émurent, on les cerna et 75 enchaînés furent jetés dans les mêmes cachots, ou gémissent leurs victimes. Dans ces alternatives on a conçu le projet d'extorquer une adresse de reconnaissance au Tsar. L'ex Maréchal Domeiko fit souscrire aux uns une feuille blanche disant un texte faux, à d'autres on fit apposer les signatures sous peine de mort, les récalcitrants furent déportés et leurs bien confisqués. Quand on a fini avec la noblesse, on en vint aux Juifs, puis aux paysans, et pourtant il y a à peine quelques dizaines de milliers de noms apposés dans cette adresse, tandis que, dans le protest contre cet acte, ces mêmes provinces ont envoyé au Gouvernement national 249.520 souscriptions et maintenant la malheureuse Livonie 29.372.

D'après l'exposé précédent on voit que la nation polonaise revendique ses droits politiques et historiques, et l'Empereur des Français reconnaît la légitimité de ces droits... Q'on ne s'étonne donc plus si le combat, quoique inégal, dure encore. Quand on combat, pour une si belle cause avec un tel ennemi, comme le Tsar il n'y a ni trève ni repos. Les hordes barbares sont sans pitié; l'animation trouve l'homme au sein de sa famille plutôt encore que dans les rangs des combattants — comme preuve de cette assertion voyez ces contrées qui, florissantes naguère garnies d'habitations et d'une population nombreuses, sont transformées en déserts. Qu'est donc devenue la population entière - elle est déportée en Sibérie! Oh, il y avait des scènes navrant le coeur, quand ces pauvres malheureux voyant la flamme qui dévorait leurs maisons et leurs biens, se jetaient à terre pour pouvoir du moins mourir sur le sol natal! — Aux cris de désespoir répondaient des coups de lances et de fouet — les Moscovites les chassaient par force et vieillards infirmes, enfants — femmes et hommes, tout a disparu!! Regardez les alentours de Kowno et de Grodno, de Vilna et de Troki épars à de centaines de lieues — vous présentent ces faits horribles. — Nouvellement les villages de Zascianki et Klarichki comptant plusieurs centaines de population ont subi le même sort — ils n'existent plus!! Et pourtant la guerre continue, les chefs Mackiewiez et Koneza, Pisarski et Vistouch, Zablonowski et Koziello sont encore debout. La famille de Koziello a perdu

**— 274 —** 

11 frères dans ce temps funèbre, trois survivent encore et tous les trois combattent. L'état actuel de la Lithuanie est désespéré, mais se relèvera aussitôt qu'on aura des armes. — Les paysans sont dégoûtés des crimes moscovites, mais n'ont pas de confiance dans la faux. Il y avait des exemples où 600 paysans d'une seule commune, arrivaient demandant des armes, et retournaient, car il n'y en avait pas. Le sort des villes et le sort des gentilshommes est épouvantable; la férocité brutale d'une soldatesque avide de rapine et criminelle par la nature et la force des choses tient le bonheur - la vie, l'honneur et le bien-être de tous entre ses mains. — Les chefs militaires moscovites font tout leur possible pour pousser les paysans à la trahison, à la dénonciation, au crime, mais quoiqu'ils promettent, pour récompense, les territoires des propriétaires - les paysans restent honnêtes à leur cause... Ce qui s'est passé exceptionnellement comme dans le gouvernement de Minsk par un petit nombre, ne concerne pas la masse du peuple qui, loin de lever une main fratricide contre les propriétaires, les aide au contraire tant qu'elle peut pour nourir et protéger nos combattants. -

Nous sommes déjà dans l'hiver, mais le combat ne cessera pourtant pas. L'organisation, malgré des difficultés et des frais inouïs, (on paye p.e. 800 francs pour 50 kilogs de poudre) a pu pourvoir les partisans d'habillement d'hiver. — Leur nombre réduit par nécessité ne décroîtra plus, car telle est l'organisation actuelle, les pertes seront aussitôt remplacées, et la Lithuanie comme le reste de la Pologne saura donner sa dernière goutte de sang, avant que de se soumettre dans le joug odieux du Tsar dont le nom même est une malédiction pour nous.

Postscriptum. Il faut encore que je raconte de la dévastation du pays par Mouraviev et le Tsar, et puis que l'on juge si c'est possible de permettre à des barbares pareils de souiller le sol de l'Europe. La source principale et la richesse de la Lithuanie sont ses forêts magnifiques, au milieu desquelles sont bâties des fermes, des colonies, des villages, des établissements forestiers. La beauté de la nature et la commodité d'avoir, près d'une forêt, un parque a conseillé aux propriétaires riches ou pauvres de se bâtir des maisons à la proximité des bois. Les habitants du pays, ont en outre une prédilection pour les forêts, un attachement religieux. — Ceci posé, on comprendra mieux l'Edict de Mouraviev, et par sa mise en exécution on aura l'idée de cette dévastation du pays, qu'on veut changer en un désert. —

## Edict de Mouraviev

- 1) Les forêts qui longent le chemin de fer seront abattues sur une largeur de 3 lieues de chaque côté de la route. —
- 2) Les forêts, de quelle étendue qu'elles soient, seront divisées en parcelles d'un hectare et entretaillées par des lignes de 30 pieds de largeur, tout autour de chaque parcelle. —
- 3) Tous les bâtiments villages fermes établissements forestiers cabarets moulins à eau etc... qui se trouvent soit dans la forêt soit à une distance d'une demi-lieue, seront détruits, de manière que les toits les portes et les fenêtres les poêles et cheminées disparaissent. Les habitants seront éloignés de leurs demeures. —
- 4) Les frais de ces travaux seront portés par chaque propriétaire, selon une répartition à faire et les travaux mêmes seront exécutés par l'armée.

En cas de non restitution des frais mentionnés par le propriétaire au Gouvernement le bien du propriétaire sera publiquement vendu.

Doc. No. 129.

CHARLES JULES DAHSÉ, VICE-CONSUL DE FRANCE À KÖNIGSBERG. À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

> Königsberg, le 26 janvier 1864. (Reçu: Cabinet 31 janvier; Dir. Pol. 2 février)

Si encore une fois je viens demander à Votre Excellence la permission de l'entretenir de la situation de la Lithuanie, ce n'est pas sans avoir à vaincre cette répugnance naturelle, que tout observateur véridique, pour peu qu'il soit sensible, éprouve quand il n'a à raconter que des choses qui attristent le coeur et qui révoltent le sentiment humain, et quand, à chaque occasion, il est réduit à constater qu'un tel ordre de faits, soulevant la réprobation générale et constituant une véritable anomalie au milieu d'un siècle qui se fait gloire de ses tendances humanitaires et civilisatrices, n'en poursuit pas moins sa marche, en dépit des voeux universels contraires.

Aussi la plume ne saurait rendre dans toute sa force l'impression douloureuse qu'on ressent au spectacle du régime qui continue de se pratiquer sous les auspices du Général Mourawiew, et assurément je préférerais m'en détourner, si, le silence pouvant accréditer le doute, je ne sentais pas comme un devoir de ne cesser d'attester que non seulement les excès de cruauté qu'on reproche à ce régime sont vrais, mais aussi que les calamités qui en résultent, sont infiniment plus nombreuses, qu'il n'en transpire dans la publicité. C'est à ce point que même les plus sincères et les plus chaleureux amis de la cause polonaise, qui certes ne méconnaissent pas les avantages du concours que la continuation du mouvement lithuanien pourrait prêter à la résurrection rêvée de la Pologne, sont à se demander, en présence des actes qui s'y commettent sous le prétexte de sa répression, s'il ne vaudrait pas mieux que ce soulèvement fût définitivement dompté ou abandonné par ses chefs; il est vrai qu'après toute réflexion ils croient avoir à craindre de s'abandonner à une pure illusion, n'osant compter, dans l'hypothèse d'une pacification accomplie, sur un adoucissement des souffrances inouïes qui s'accumulent sur la Lithuanie, puisque chaque jour montre que le véritable but du régime actuel est l'extermination de tous les éléments nationaux, et que pour arriver à ce but, il ne respecte rien et n'épargne même pas au besoin l'innocence la plus incontestable.

En général, la situation de la Lithuanie, signalée dans ma lettre du 28 novembre, est restée la même, si ce n'est que la prolongation des cruelles épreuves auxquelles la population est soumise et un redoublement de rigueur du régime du Général Mourawiew en ont poussé les souffrances et la misère aux dernières limites. Les exécutions capitales, les déportations, les impositions écrasantes et les expropriations n'ont pas discontinué.

Les troupes russes ont déployé une grande activité dans la poursuite des détachements insurrectionnels réorganisés activement et bravant les inclémences de la saison, sous la conduite des chefs animés d'une nouvelle ardeur. Quoique continuellement harcelés pendant le mois de décembre et sensiblement atteints par la perte de plusieurs de leurs principaux chefs, ces corps ne sont nullement dispersés ou détruits. comme on l'a prétendu: ils tiennent toujours vaillamment la campagne et sont prêts à reprendre les opérations militaires, dont le cours, de part et d'autre, a été forcément interrompu par les grandes rigueurs du mois de janvier. - Les rapports officiels russes ont itérativement affirmé que le fameux chef, le prêtre Mackiewicz, que la population lithuanienne vénère comme un saint et comme un héros, avait été pris et pendu à Kowno le 28 décembre. D'après de nouveaux renseignements parfaitement dignes de foi, il paraît hors de doute que ce chef se trouve sain et sauf au milieu de son corps, à la tête duquel il se dispose à ajouter encore quelques-uns à ses quarante combats déjà livrés. Il semble donc certain que, si les Russes soutiennent que Mackiewicz a été pendu et que la perte de cet homme populaire enlève le dernier soutien à l'insurrection, ils ont exécuté une autre personne à sa place. D'un autre côté, il se confirme que les chefs Titus Daleski à Vilna et Bohdanowicz à Chawly ont été pendus. — Les médecins Kossakowski à Wilkomir et Werzozki à Vilna, pour avoir soigné des insurgés blessés, ont été envoyés aux travaux forcés.

Un événement arrivé ces jours derniers à Vilna a jeté le trouble non seulement dans l'administration russe qui l'attribue à l'action du comité national, mais aussi dans toute la population de cette ville. Le maréchal de la noblesse de Vilna, le Comte Etienne Plater 1) a été empoisonné. Le Comte Plater, le seul de cette famille populaire qui n'en partage pas les sentiments patriotiques, s'était rallié au régime russe et était devenu un des acolytes les plus zélés du Gouverneur-Général. Le Général Mourawiew a ordonné une enquête sévère et on craint qu'elle n'entraîne beaucoup de victimes innocentes, comme il est arrivé dans le temps, à l'occasion de l'attentat contre la personne du maréchal Domeyko. Ce dernier, le maréchal Domeyko, était menacé d'un nouvel attentat préparé pour le 13 janvier (jour de l'an); mais grâce à un avertissement qui lui est parvenu, dit-on, de Königsberg, il a pu y échapper.

En résumé, Monsieur le Ministre, on ne saurait se faire une idée de la misère et de la désolation où la Lithuanie est plongée et dont toutes les affaires de la vie publique et de la vie privée sont également atteintes. Afin de faire voir, comment les choses s'y passent sous l'empire de l'arbitraire, qu'il me soit permis d'exposer, pour cent autres non moins criants, un fait qui, je l'espère, manquera d'autant moins d'exciter le bienveillant intérêt de Votre Excellence, que la personne qui s'y trouve en cause est un Français.

M. le Baron Eugène de Bouvié, fils d'un Colonel français tué à la bataille de Krasnoi en 1813, marié avec la Princesse Mirska, ayant acquis des propriétés dans les environs de Vilna, avec l'autorisation du Gouvernement russe, et y domicilié depuis plusieurs années, complètement en dehors du mouvement insurrectionnel actuel au point que sa réserve lui a attiré des marques de mécontentement de la part des pat-

riotes polonais, a recu, au mois de septembre dernier, du Général Mourawiew l'ordre de quitter le pays et a été conduit à la frontière. Ses démarches faites en vue de connaître au moins les motifs de cette brusque rigueur à son égard, sont restées sans résultat, seulement un fonctionnaire lui a dit que cette mesure avait peut-être sa cause dans l'omission de la formalité de faire renouveler son passeport. Obligé de céder à la force. M. de Bouvié s'est rendu à Paris. Avant recu des nouvelles fort inquiétantes de sa famille, M. de Bouvié, muni d'un passeport délivré par la Préfecture de Police, visé par le Ministère des Affaires Etrangères et l'Ambassade russe à Paris, s'est mis en route pour la rejoindre à Vilna. Arrivé à la frontière russe à Wirballen, il s'est vu refuser l'entrée en Russie, et il est venu ici à Königsberg m'exposer sa situation. Ne voyant, à mon grand regret, aucun moyen de lui être efficacement utile, et après avoir conféré avec mon collègue, le Consul de Russie, j'ai cru devoir conseiller à M. de Bouvié de s'adresser à Son Excellence M. l'Ambassadeur de l'Empereur à Berlin pour solliciter son intercession auprès de l'Ambassadeur russe. Son Excellence M. le Baron de Talleyrand a répondu qu'il était dans l'impossibilité de rien faire pour M. de Bouvié et qu'il l'engageait à s'adresser à l'Ambassadeur de France à St. Pétersbourg. C'est dans cet état de choses que M. de Bouvié a recu les nouvelles les plus alarmantes de l'état de santé de sa femme et de ses enfants. Si près de sa famille, sans pouvoir l'atteindre, et craignant d'arriver trop tard, en attendant le résultat de ses démarches à tenter à St. Pétersbourg, supposé qu'il eût été favorable, M. de Bouvié dans ses extrêmes angoisses, s'est arrêté à un expédient, qui lui semblait être plus prompte: il a rédigé une demande au Général Mourawiew, et il m'a fait l'honneur de supposer que mon entremise pourrait ajouter aux chances d'un accueil favorable. J'ai à peine besoin de faire observer que, quand il s'agit ici de mon entremise, il est bien entendu qu'elle n'a été sollicitée et donnée qu'à titre privé, de manière à laisser mon caractère officiel entièrement dégagé. Quoiqu'ayant eu, sans la satisfaction, dans plusieurs occasions, d'être utile à mes compatriotes par mes intercessions, également d'une nature purement privée, auprès de l'ancien Gouverneur Général de la Lithuanie, le Général Nazimoff, duquel j'avais l'honneur d'être personnellement connu, i'avoue que j'avais peu de confiance dans l'effet de ma recommandation que M. de Bouvié sollicitait à l'appui de sa démarche auprès du Général Mourawiew, et je le lui ai dit franchement. Mais, puisqu'il y attachait un grand prix, et pour ne pas lui ôter un dernier espoir dans ses grandes tribulations, j'ai cédé à ses instances, en accompagnant sa pétition au Général Mourawiew de quelques lignes, dont j'ai l'honneur de joindre ici la copie. Le lendemain de l'envoi de sa pétition à Vilna, avant été informé qu'un de ses enfants était déjà mort. M. de Bouvié a écrit à sa femme, en recourant à l'entremise d'un ami à Vilna, pour la prier de faire, si son état de santé le permettait, une démarche personnelle auprès du Général Mourawiew, afin de hâter la permission espérée de rentrer en Russie. Loin de recevoir dans l'espace de dix jours l'annonce, attendue de jour en jour avec la plus vive impatience, de l'accomplissement de ses voeux, M. de Bouvié a eu la douloureuse surprise d'apprendre que sa femme, soeur d'un aide de camp de l'Empereur Alexandre et cousine d'un Général de l'armée du Caucase, a été arrêtée et emprisonnée par ordre du Général Mourawiew et que la personne que M. de Bouvié avait chargée de faire parvenir ses lettres à Madame de Bouvié, a été arrachée à sa nombreuse famille et transportée dans l'intérieur de la Russie. M. de Bouvié a beau chercher à s'expliquer cet acte du Général Mourawiew, tout ce qu'il sait c'est que les antécédents des victimes n'y prêtent aucun prétexte. L'un des parents éloignés de Mme de Bouvié a été dernièrement arrêté parce qu'on l'a soupçonné de sympathiser avec l'insurrection; d'un autre côté, on a mandé à M. de Bouvié que l'enterrement de son enfant s'est fait avec un grand concours du public de Vilna. Est-ce que cette parenté et ces témoignages d'intérêt auraient été imputés à Mme de Bouvié comme un crime méritant d'être puni non seulement dans sa personne, mais encore dans celle du pauvre père de famille qui l'a assistée au milieu de ses afflictions? M. de Bouvié en est réduit à de pareilles conjectures.

En face des nouveaux malheurs dont il est frappé, et désespérant d'y remédier ici à Königsberg, M. de Bouvié vient de se rendre à Paris pour invoquer la protection du Gouvernement de l'Empereur, dans le but d'obtenir au moins qu'on ne retienne plus de force sa famille en Russie.

Empêché de terminer la présente aujourd'hui, j'aurai l'honneur d'en adresser la fin à Votre Excellence demain.

Doc. No. 130.

CHARLES JULES DAHSÉ, VICE-CONSUL DE FRANCE À KÖNIGSBERG, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Königsberg, le 28 janvier 1864 (Reçu: Cabinet 2 février; Dir. Pol. 5 février)

Dans plusieurs de mes lettres, en soumettant à Votre Excellence le résultat de mes observations sur l'esprit public de la Prusse Orientale, j'ai eu l'honneur de lui signaler parmi les divers sujets de mécontentement des populations de ces contrées-ci et du peuple prussien tout entier contre le régime actuel l'attitude observée par le Gouvernement du Roi vis-à-vis des événements qui s'accomplissent depuis un an en Pologne. L'opinion publique s'élève de plus en plus contre les actes auxquels, sous ce rapport, le Gouvernement se livre avec une ardeur redoublée. A Berlin, Votre Excellence ne l'ignore pas, il s'instruit depuis huit mois le grand procès pour crime de haute trahison (wegen vorbereitender Handlungen zum Hochverrat, d'après le texte allemand); d'après la doctrine du Gouvernement, tous ceux qui sympathisent et conspirent avec l'insurrection polonaise et qui contribuent d'une manière quelconque à son succès, sont coupables de haute trahison envers la Prusse, car infailliblement l'insurrection triomphante en Pologne se tournerait contre la Prusse (et l'Autriche). Personne ne doute que la plupart des charges élevées par le Gouvernement prussien contre les personnes inculpées, dont le nombre se monte déjà à des milliers, ne soient trouvées insoutenables devant la

<sup>1)</sup> Emeryk Stefan Leonard Plater (1799 - 14.I.1864).

justice, et tout le monde sait que le véritable but que le Gouvernement poursuit est de réduire, en les détenant, à une inactivité forcée les personnes qui lui font ombrage, et de leur enlever, en les ruinant dans leur situation sociale, tout moyen d'action. C'est ainsi que le Gouvernement a agi envers une foule de personnes de cette province. Presque tous ceux qui font le commerce des armes et des fauches ont été ou sont encore emprisonnés: l'exercice de leur état, quelque circonspection qu'ils y aient apportée, les a fait tomber, aux yeux des autorités, sous la prévention; et en ce qui concerne les personnes qui appartiennent à d'autres conditions, un soupçon, une dénonciation et le moindre prétexte suffisent pour menacer leur liberté et leur existence. Pour faire voir comment ces choses se passent ici en Prusse, je me borne à citer un exemple. Le Comte de Dirnheim Chotomski, homme très honorable, sujet prussien du Grand Duché de Posen, s'est, il y a deux ans, établi ici à Königsberg, pour se livrer à des opérations commerciales. Le Gouvernement et les autorités prussiennes ne peuvent pas admettre que l'état accusé par M. de Chotomski soit sérieux pour un Comte allié à l'illustre famille des Radziwill. ils veulent absolument trouver en lui un émissaire de l'insurrection polonaise, et moins ils réussissent à acquérir des preuves de conviction, plus ils mettent d'acharnement dans leurs persécutions. Arrêté au mois de septembre dernier sur un simple soupçon, conduit à Berlin, relâché après une détention de six semaines, faute d'une charge suffisante; arrêté et conduit de nouveau à Berlin, au mois de décembre, sur une dénonciation, remis en liberté contre un cautionnement après une détention de quatre semaines, le Comte de Chotomski, le lendemain de son retour à Königsberg, est encore une fois arrêté et cette fois incarcéré dans la prison des criminels à Königsberg pour y rester jusqu'à la fin du procès de haute trahison, pour ce motif qu'il aurait permis à un négociant d'une ville de cette province, de passage à Königsberg, de déposer pour quelques jours dans son bureau quoi? — on penserait au moins des armes et des munitions de guerre, — quelques colis de vêtements de flanelle, saisis, après une expédition régulière, lors de leur débarquement à Insterbourg. Aux yeux de la commission inspirée par le Gouvernement prussien et chargée de l'instruction du procès de haute trahison, cette circonstance rapprochée d'autres semblables suffit pour rendre M. de Chotomski suspect d'actes criminels dans le sens indiqué plus haut et pour lui attirer un traitement qui non seulement porte atteinte à sa liberté personelle, mais aussi entraîne la ruine de ses affaires.

Le sentiment public de cette province comme de toutes les autres de la monarchie prussienne réprouve énergiquement cette politique de complaisance et de connivence envers la Russie. D'après lui, rien ne saurait l'excuser, rien, pas même la raison alléguée comme mesure de précaution en vue de la conservation du Grand-Duché de Posen, ne saurait engager la Prusse à se faire ainsi l'auxiliaire docile de la Russie. Si cependant le régime actuel se croit obligé de persévérer dans cette attitude aussi antipathique à la population allemande qu'à la population polonaise, c'est en vertu de la Convention du 8 février 1863, aux stipulations de laquelle, dans la pratique, personne ne l'ignore ici, le Gouvernement prussien se conforme strictement, après en avoir démenti l'existence à la face du monde. Cette Convention ou plutôt les instructions basées sur cette convention, forment la règle de conduite des autorités prussiennes, et sont souvent invoquées par elles pour expliquer et justifier leurs actes. Voici un des nombreux faits à l'appui de

cette assertion. Un personnage russe appartenant à la plus haute classe, a fait, de Paris, adresser une caisse à un commissionaire de Königsberg, pour l'expédier à son adresse à St. Péterbourg. Examinée à la douane de Königsberg (car depuis un an tout envoi même transitant, à destination de Russie, est soumis à l'inspection de la douane), cette caisse a été saisie, parce qu'à côté de divers effets indifférents elle contenait un révolver. Les démarches du Consul de Russie à Königsberg à l'effet d'obtenir le relâchement de la caisse ainsi que l'intercession du Gouverneur militaire de St. Pétersbourg, n'ont produit aucun effet sur la douane de Königsberg, qui a déclaré, qu'à moins d'un ordre formel du Gouvernement prussien, ne pouvoir se départir de la rigoureuse observation des instructions reçues en conformité de la Convention du 8 février, et ce n'est que sur un pareil ordre du Gouvernement prussien obtenu grâce à l'intervention du Ministre des Affaires Etrangères, le Prince Gortschakoff, que la douane a fini par lever la saisie.

Doc. No. 131.

CHARLES DE SAINT-ROBERT, CONSUL DE FRANCE À ODESSA, À DROUYN DE LHUYS. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 38. Odessa, le 2 mars 1864 (par occasion) (Recu: Cabinet 20 mars; Dir. Pol. 21 mars)

L'affaiblissement du mouvement insurrectionnel, la rareté des voyageurs dans cette saison et la difficulté d'obtenir des informations exactes, m'ont privé, depuis quelque temps, d'avoir l'honneur d'entretenir Votre Excellence de la situation des provinces polonaises. La clôture de la grande réunion des Contrats, qui a toujours lieu à Kiew à ce moment de l'année et d'où reviennent des banquiers et des négociants, que d'importantes affaires mettent très au courant des choses du pays, me permet d'essayer aujourd'hui de combler un peu cette lacune.

En Podolie, en Volhynie et dans le gouvernement de Kiew, centre de l'agitation des provinces polonaises, tout mouvement insurrectionnel a cessé. Le calme néanmoins n'est qu'à la surface. Si le parti polonais ne se montre plus en armes, il n'est point abattu et travaille toujours avec ardeur; la tactique seule est changée. Reconnaissant l'impossibilité de lutter contre les paysans et de faire réussir désormais une tentative commencée trop tôt ou trop tard et dans les circonstances les plus défavorables, les Polonais paraissent renoncer à une lutte ouverte, et chercher par d'autres moyens le triomphe d'une cause dont la plupart d'entre eux n'ont pas désespéré. C'est à un travail tout occulte qu'ils s'en tiennent à présent. Ce qu'ils organisent c'est le développement de cette force mystérieuse qu'a eu et que conserve toujours le comité central de Varsovie. Des comités analogues se sont formés partout, et leur action, quoique manquant d'unité, ne cesse de s'étendre et de réunir par groupes toutes les fractions éparses de la nationalité polonaise.

Le Gouvernement russe n'ignore pas ce qui se passe. Il sait les progrès de l'association qui s'organise sur tous les points; mais il ne sait que cela. Malgré quelques succès de police, bruyamment relatés par ses jornaux, il n'est guère plus avancé aujourd'hui qu'il y a six mois, et les fils de cette organisation si multiple lui échappent toujours. S'il parvient à en saisir un, les autres ne sont point pour cela dans ses mains, car à mesure que les difficultés s'accroissent les Polonais redoublent de vigilance et d'habileté. En attendant et malgré le calme apparent dont jouit le pays, les arrestations continuent. Chaque jour l'on voit arriver à Kiew des voitures escortées par la force armée et amenant des prisonniers qui sont enfermés dans la forteresse, jusqu'à ce que leur sort soit décidé. Le nombre des détenus que contient cette forteresse, devenue une sorte de dépôt central pour les trois provinces, s'élève en ce moment à huit cents.

La répression exercée par le Gouvernement est d'ailleurs atténuée dans les journaux de Pétersbourg, comme elle est exagérée par les journaux étrangers favorables à la cause polonaise. D'après des renseignements que j'ai lieu de croire exacts, il n'y a pas eu jusqu'ici plus de sept exécutions à Kiew, mais le nombre de celles ordonnées par le Général Mouravieff dans son commandement était ces jours derniers de trente huit. D'autres gouverneurs, obéissant à des aspirations différentes et mûs peut-être par la pitié, comme le disait l'un d'eux à quelqu'un qui me l'a répété, appliquent surtout la peine de la déportation, « dont au moins l'on peut revenir », ajoutait-il. Il ne faut pas porter à moins de 20,000 le nombre des Polonais, soit du Royaume soit des provinces, que l'on dirige en ce moment sur la Sibérie, ou qui y sont arrivés.

La situation du Gouvernement russe, pour être notablement meilleure qu'il y a six mois, ne laisse pas d'être fort embarrassée. Il voit aujourd'hui que ses succès achetés à grands risques en employant un instrument aussi dangereux que les paysans, ne constituent en définitive qu'une demi-victoire: car il a toujours en face de lui un ennemi travaillant dans l'ombre et dont il est impuissant à paralyser complètement l'action. Rassuré sur la tranquillité matérielle du pays, grâce à l'appui des masses ralliées à sa cause par l'impunité assurée à leurs excès, il sait très bien que sa domination ne sera jamais paisible aussi longtemps qu'il y aura des hautes classes exclusivement polonaises et prêtes à saisir toutes les occasions de reconquérir leur ascendant perdu. Le Gouvernement n'a point assurément manqué d'énergie; mais ainsi que j'ai eu déjà l'honneur de l'écrire à Votre Excellence, il a manqué d'habileté. Au lieu de désunir l'élément polonais, ce qui était facile avec des ménagements adroitement accordés à des familles que leurs intérêts rattachaient à la Russie, il l'a resserré et fortifié contre lui par une persécution excessive. Il a frappé sans intelligence comme sans mesure beaucoup de gens disposés sinon peut-être à se rallier encore ouvertement, du moins à rester neutres dans le conflit, et il s'est privé ainsi d'une diversion qui, selon toute probabilité, l'eut puissamment servi.

Je ne sais si à Pétersbourg on s'aperçoit aujourd'hui de cette faute; mais on paraît cependant y comprendre dans quels termes rigoureux les derniers événements ont posé la question. Voici en effet comment s'exprimait à cet égard le Gouverneur d'une des provinces: «Il n'y a plus d'illusion à nous faire. Nous pouvons battre les Polonais, mais non les dompter ni les ramener; et tant qu'il y en aura dans les provinces, la domination russe y sera sans cesse menacée. Comme d'une autre part on ne peut les déporter en masse, force nous est d'accepter cette si-

tuation. Tant que la paix extérieure se maintient, nous sommes en mesure de conserver cet état de choses et de l'empêcher de s'aggraver, car la force est de notre côté. Mais si la guerre éclate, nous ne défendrons pas les provinces, Nous nous retirerons simplement du pays, et, avant qu'on y arrive, les Polonais que nous abandonnons aux paysans auront cessé d'exister. C'est le seul parti qui nous reste à prendre». J'ignore si ces paroles, qui ont au moins le mérite de la netteté et qui paraissent traduire la pensée du Gouvernement, résument son programme; mais comme je les tiens de très bonne source, il m'a semblé utile de les consigner ici.

Le mouvement qui a éclaté il y a quelques mois dans les provinces polonaises était d'ailleurs, aussi bien que l'insurrection de Pologne à laquelle il était étroitement lié, préparé de longue main. Depuis plus de dix ans, des contributions régulières se levaient sur tous les points, et l'on élargissait sans bruit cette conspiration qui s'étendait partout où il y a des Polonais, et dont, chose singulière, les prêtres et surtout les femmes étaient, comme ils le sont encore, les agents les plus actifs. Si maintenant, et en se plaçant au point de vue polonais, l'on veut apprécier les événements de l'année qui vient de finir, on arrive à une double conclusion qui semble dès à présent évidente. D'une part, c'est que le Comité Central a préparé lui-même sa défaite, en choisissant pour commencer l'insurrection le moment où la Russie avait les mains libres, au lieu d'attendre une occasion meilleure et comme il en a déjà laissé échapper. Il comptait sans doute ajouter un danger à ceux de l'émancipation, et c'est précisément le contraire qui est arrivé. Les différents partis qui commençaient à se former en Russie se sont aussitôt dissous en présence d'un péril habilement exploité par le Gouvernement. Pour la première fois, une sorte d'élan national s'est manifesté, et la Russie s'est trouvée disposer d'une force nouvelle que les Polonais eux-mêmes avaient pris soin de lui fournir.

D'une autre part et pour ce qui concerne la Podolie, la Volhynie et Kiew une faute peut-être plus grave encore a été commise. En s'associant activement à la révolte, au lieu de se borner à la soutenir pécuniairement, les Polonais des provinces ont probablement à jamais ruiné leur cause. L'insuccès inévitable de leur échauffourée a eu en effet pour résultat non seulement de démontrer leur faiblesse, mais encore de révéler aux sympathies de l'Europe que les provinces polonaises, n'étaient pas à proprement parler polonaises, et qu'elles constituaient uniquement une difficulté de plus, la plus grande peut-être, pour le triomphe éventuel de la cause de la Pologne.

Doc. No. 132.

MÉJAN, 1) CONSUL DE FRANCE À DANTZIG, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 13. Dantzig, le 4 mars 1864 (Reçu: Cabinet 7 mars; Dir. Pol. 9 mars)

La mise en état de siège de la Galicie a de nouveau attiré sur la Pologne l'attention publique absorbée depuis quelque temps par les affaires des duchés et à laquelle la lenteur des opérations devant les lignes de Düppel laisse des loisirs. Cette mesure paraît d'ailleurs avoir quelque connexion avec la guerre poursuivie par l'Autriche et la Prusse contre le Danemark. Elle est généralement considérée par l'opinion publique comme un signe de rapprochement entre l'Autriche et la Russie, car les manoeuvres des pouvoirs occultes, ainsi que les craintes par lesquelles on les justifie, ne sont pas nouvelles et le recrutement de l'insurrection en Galicie a été incontestablement plus actif il y a six mois qu'aujourd'hui. Je n'aurais pas à m'occuper des mesures prises par le Gouvernement autrichien. L'opinion publique en Prusse ne s'en préoccupait pas et si elles n'étaient pas considérées comme les avant-coureurs de mesures analogues à prendre contre le Grand Duché de Posen.

Depuis longtemps il a été question de la mise en état de siège de la Posnanie et depuis qu'une partie des troupes prussiennes détachées le long de la frontière du Royaume de Pologne a été rappelée de ses garnisons ces bruits ont pris plus de consistance. On suppose en effet que la diminution des forces devrait être compensée par un redoublement de sévérité dans la surveillance et la pression et que l'application de mesures extraordinaires pourrait seule en offrir les moyens. Les grands propriétaires allemands poussent vivement le Ministère à adapter cette mesure. Il s'étaient, à ce qu'il paraît, entendus pour renvoyer tous leurs ouvriers agricoles de nationalité polonaise qui, aux dernières élections, ont voté contre l'élément allemand et donné la majorité aux Députés polonais, mais ils ont pour le moment renoncé à cette proscription soit d'après les conseils de l'autorité supérieure, soit qu'ils ne se crussent pas suffisamment protégés par les lois civiles contre les dangers qu'ils devaient provoquer en laissant sans ouvrage et sans ressources un si grand nombre de travailleurs. Il ne paraît pas y avoir de doutes que sous peu le Gouvernement prussien prendra quelques mesures inattendues. Déjà les autorités supérieures de la province de Prusse viennent de rappeler au public les mesures sévères ordonnées il y a quelques années contre les émigrés polonais qui viendraient chercher un refuge en Prusse et il est certain que la plupart de ceux qui, même munis de papiers réguliers habitent les villes frontières comme Thorn etc. ont été invités à les quitter et à s'interner. Il a été annoncé, en même temps, dans les feuilles locales, que désormais les soldats des patrouilles prussiennes auraient les fusils chargés à balle.

D'un autre côté les autorités russes du Royaume deviennent d'une sévérité de jour en jour plus grande pour les voyageurs et les facilités qui avaient été même jusqu'à ce jour maintenues en faveur des habitants des frontières afin de faciliter les relations commerciales ont été supprimées. Je crois qu'en Prusse comme en Galicie on exagère un peu les craintes non sans avoir un but. Il est certain que si l'insurrection dans le Royaume a toujours recruté encore une partie de ses forces dans le Grand Duché aussi bien qu'en Galicie, les éléments qu'elle y rencontre aujour-d'hui sont infiniment plus faibles qu'en hiver, avant surtout que l'armée russe en Pologne fût arrivée à l'état formidable qu'elle a atteint dans ce moment.

Quoique cette armée représente déjà 150 à 160,000 hommes elle paraît insuffisante encore pour comprimer définitivement l'insurrection toujours renaissante dont la principale force paraît consister dans la faiblesse même de ses éléments et la facilité avec laquelle ils échappent.

se dispersant, aux poursuites les plus actives et aux châtiments les plus sommaires.

Les journaux généralement les mieux informés annoncent que les forces russes doivent être prochainement considérablement augmentées. Je ne m'occuperais pas de cette nouvelle si elle n'avait pas été donnée d'abord dans une correspondance de Varsovie par le « Journal de la Croix » dont on connaît les relations et les sympathies (le Gouvernement russe lui prend deux cents exemplaires distribués parmi tous ses agents en Allemagne). La « Gazette de la Croix » annonce même l'envoi de deux corps d'armée russes, l'un vers la frontière de la Galicie, l'autre vers la frontière de Prusse.

D'après ce que j'ai pu apprendre, le correspondant de ce journal à Varsovie serait un Allemand autrefois employé supérieur des écoles dans le Royaume, aujourd'hui attaché au Cabinet de M. le Général de Berg. Une partie des troupes attendues de Russie serait, dit-on, concentrée à Kalisch où des officiers de l'état major du Gouvernement Général de Pologne auraient déjà été envoyés pour faire les préparations nécessaires à leur réception. Kalisch est situé à moins d'une journée de marche de Posen, forteresse prussienne en communication par des lignes ferrées avec l'Allemagne entière.

Doc. No. 133.

LADISLAS COCHET, CONSUL DE FRANCE À ODESSA, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 1. Odessa, le 31 janvier 1866 (Recu: Cabinet 8 mars; Dir. Pol. 15 mars)

Le dernier oukase impérial concernant les provinces Occidentales de l'Empire, mieux appelées provinces polonaises, bien que reproduit il y a quelques jours par les journaux étrangers, vient seulement d'être rendu public à Odessa. Afin de mieux me rendre compte de sa portée et de sa signification, j'ai cherché, en mettant à profit et ma connaissance de la langue polonaise et mes relations personnelles dans le pays, à en élucider l'esprit au moyen d'investigations.

Muni de renseignements que j'ai puisés à des sources aussi compétentes que dignes de foi, je prends aujourd'hui la respectueuse liberté, Monsieur le Ministre, de communiquer à Votre Excellence le résultat de mes recherches.

Pour mieux édifier Votre Excellence sur la portée de la mesure qui vient de frapper les débris de la race polonaise dans l'Empire Russe et la Catholicité qu'ils représentent, je la prie de me permettre de remonter aux années qui ont suivi de près la dernière et si malheureuse insurrection polonaise.

De tout temps les Gouvernements se sont défendus; de tout temps lorsqu'ils se sont trouvés les plus forts ils ont puni leurs agresseurs et

<sup>1)</sup> Eugéne-Auguste Méjan, comte, né le 1 janvier 1814 à Milan.

ont tâché de les rendre impuissants. Les répressions de ce genre ont varié à l'infini, depuis celles de la stricte justice, tempérée par des sentiments d'humanité et de clémence jusqu'à la plus extrême rigueur entachée de cruauté; toutefois avec le développement de la civilisation la justice et la clémence tendent partout à prévaloir, non seulement parce qu'elles sont plus en harmonie avec les moeurs de nos jours mais encore parce qu'elles assurent de meilleurs résultats matériels. En Russie au contraire les mesures de répression employées contre les malheureux insensés qui, de près ou de loin, ont pris une part quelconque à l'insurrection sont frappés au coin de la plus implacable rigueur pour ne pas dire plus.

Sans parler de la ligne de conduite suivie par les autorités russes pendant et après les premières démonstrations patriotiques, alors qu'elles étaient encore inoffensives, et qui, en affectant l'hésitation, la faiblesse et même des velleités de concession, a provoqué et surexcité de propos délibéré et avec sang-froid jusqu'à la frénésie les passions des Polonais, les mesures prises par le Gouvernement impérial, tant au moment où éclatait l'insurrection qu'alors qu'elle était dans toute sa force. revêtent un caractère de dissimulation qu'on ne saurait méconnaître. Il me suffira pour le démontrer de citer l'amnistie accordée par le Souverain; octroyée lorsque l'insurrection en Pologne et en Lithuanie était dans toute sa force, et lorsque l'Europe émue ne cachait pas ses sympathies pour la cause polonaise, ne laisse-t-elle pas voir, plutôt et avant tout, une réponse anticipée aux réclamations qui auraient pu être formulées par les cabinets européens? Tandis que cette amnistie était offerte dans un moment où l'effervescence délirante qui s'était emparée des esprits en Pologne ne laissait aucun doute sur l'accueil qui lui était réservé, elle affranchissait l'Empereur de toute clémence ultérieure. Elle n'a donc servi, à vrai dire, qu'à autoriser cette affirmation que « tous moyens de conciliation avaient été épuisés et qu'il ne restait qu'à sévir », suivant une expression célèbre.

Parmi ces sévices figurent en premier lieu les manoeuvres de toutes sortes mises en oeuvre par des agents du Gouvernement afin d'éveiller chez les paysans la haine pour le seigneur; cette haine qu'ils cherchent à exciter au moyen d'une propagande du meurtre même, prêchée presque ouvertement, au nom de la fidélité au Souverain et des sentiments religieux. Si le pays tout entier n'a pas été inondé de sang, comme il l'a été dans quelques localités, ce n'est qu'au caractère doux et particulièrement apathique de la population, comme à l'absence de griefs sérieux contre les propriétaires.

Toutes les provinces de l'ancienne Pologne sans distinction de leur plus ou moins de participation au mouvement insurrectionnel, ont été immédiatement mises hors la loi. Dans le Royaume, où l'on se battait, dans la Lithuanie qui s'était soulevée, dans le gouvernement de Kiew et de Volhynie où le mouvement a été insignifiant et enfin dans le gouvernement de Podolie où il ne s'est point produit, le régime introduit fut partout le même. Le pays entier se couvrit de tribunaux particuliers et de cours martiales composées d'officiers de grades inférieurs auxquels il était enjoint de ne voir partout que des coupables. Les Gouverneurs Généraux, les chefs militaires dans la plupart des localités furent investis de pouvoirs discrétionnaires et illimités, leurs sentences étaient sans appel, l'Empereur, en déléguant ses pouvoirs à ses nombreux lieutenants,

et par un acte sans précédents se privant du droit de faire grâce. Les condamnations tombèrent par milliers sur ce pays agonisant, il y eut plusieurs centaines d'exécutions capitales, plus de cent mille personnes furent déportées en Sibérie, aux travaux forcés, dans les colonies militaires; les moins maltraités furent envoyés dans le fond de la Russie avec perte de droits civils et confiscation de biens.

Le Général Mouraview fut le premier à pratiquer cette justice draconienne et il est superflu de rappeler ici avec quel zèle et quel esprit il s'en acquitta.

En l'absence de preuves, des condamnations en masse aux peines les plus dures furent motivées par la seule conviction morale du tribunal; le soupçon établissait la culpabilité et les suspects furent traités sur le même pied que les coupables. Depuis bientôt trois ans ces rigueurs, ces condamnations, cette violation flagrante des formes protectrices de la justice se reproduisent journellement sans qu'on puisse citer un cas de grâce ou de commutation de peine.

En général, la répression est en raison directe de la force révolutionnaire et des dangers courus, or jamais rébellion ou insurrection plus insensée, plus mal combinée n'a mis moins en péril un Gouvernement plus fort et mieux établi, jamais pourtant répression n'a été plus violente, plus inhumaine. D'ordinaire les mesures les plus rigoureuses sont prises au moment le plus chaud de la lutte, dans l'imminence du danger; ici c'est tout le contraire, le dernier souffle de l'insurrection est exhalé depuis longtemps et les rigueurs redoublent tous les jours, l'arbitraire des Gouverneurs Généraux ne connaît plus de bornes.

Hier encore le Général Besack, Gouverneur de Kiew, de la Podolie et de Volhynie envoyait en exil, dans les provinces les plus reculées, les plus glacées de l'Empire, douze malheureux et cela malgré un décret de la cour martiale de Balta (gouvernement de Podolie) qui les déclarait innocents. Ce décret confirmé par la commission de Kamenetz a été cassé par le Général Besack parce que, formulait-il: «Les inculpés ayant été déférés au tribunal par la police locale, ce fait constituait la présomption et les lui rendait suspects ».

Hier encore ce même Général, en confirmant un arrêt de déportation avec perte de la noblesse porté contre un malheureux insensé, et pour les causes les plus futiles, a, du même trait de plume, condamné à l'exil pour un temps indéterminé le frère cadet de celui-ci, uniquement parce que, comme il l'a tracé de sa main en marge de l'arrêt, étant le frère du déporté il a dû participer au crime. Et c'est au Général Besack et au Général Kauffmann, OGouverneur Général de la Lithuanie, que l'Empereur en réponse aux hommages que ces deux Gouverneurs Généraux avaient adressés à Sa Majesté à l'occasion du jour de l'an, vient d'envoyer une dépêche ainsi conçue: « Je remercie de coeur pour les félicitations; que Dieu bénisse ce commencement de vos efforts pour russifier et organiser le pays qui vous est confié ». (Signé) Alexandre.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les vexations, les persécutions dont on poursuit tout ce qui est polonais ou en porte le caractère; qu'il me suffise de dire qu'elles ont pour objet jusqu'aux enseignes de boutiques, aux inscriptions sur les pierres tumulaires, à la comptabilité privée pour lesquels la langue polonaise est rigoureusement défendue, comme le prouve d'ailleurs une récente circulaire du Gouverneur Général Besack aux gouverneurs placés sous son administration et dont copie

ci-jointe. Il faut ajouter ici la défense qui vient d'être faite aux relieurs de relier les livres polonais. Toutes ces rigueurs sont motivées par cette seule raison que le pays ayant été de tout temps et de toute antiquité russe et rien que russe, aucun élément étranger à cette nationalité ne saurait y être toléré.

Voici maintenant quelles étaient les mesures auxquelles le Gouvernement impérial a eu recours à l'effet, comme il l'a exprimé, d'empêcher le renouvellement des révolutions ou mieux encore de pacifier le pays, elles laissent sans contredit bien derrière elles toutes les persécutions relatées plus haut.

Les cours martiales et les tribunaux particuliers qui désolent les anciennes provinces polonaises comparés aux tribunaux ordinaires offrant des garanties de moralité et de justice ne sont qu'une amère dérision, ils ne différent en rien du tribunal révolutionnaire en France avec Fouquier Tainville<sup>2)</sup> pour accusateur public, où cependant le fait du jugement constitue l'idée de justice abstraite. Ici tel n'est pas le cas, dans toute cette série d'oukases depuis juillet 1863 le principe de la justice était notoirement écarté; toute idée du droit a fait place à la force laquelle se mettant au service des passions boulverse, renverse et ruine tout. Les droits imprescriptibles de l'humanité même sont violés et foulés aux pieds.

Pour l'intelligence de ces appréciations il y a lieu d'expliquer ici en quelques mots ce qu'a été l'émancipation des serfs qui, par sa simultanéité avec l'insurrection polonaise est devenue une arme terrible entre les mains du Gouvernement russe.

Lorsque le besoin d'affranchir les serfs fut reconnu (mesure qui comme on le sait fut provoqué par les propriétaires polonais de la Lithuanie) le Gouvernement en appela, à défaut de représentation nationale, aux lumières d'hommes éclairés. Chaque gouvernement eut un comité composé de 24 membres (gentilshommes) choisis dans le district par voie d'élection; ces comités avaient à rédiger des projets de lois pour l'émancipation des paysans en sauvegardant toutefois les intérêts des propriétaires: liberté et garantie personnelle pour les uns, inviolabilité du droit de propriété pour les autres. Les gouvernements généraux, ou grandes divisions administratives comprenant trois ou quatre gouvernements, eurent des commissions centrales composées, également au moyen d'élections, de deux membres par chaque comité de gouvernement. A ces commissions appartenait de fondre, autant que faire se pouvait, en un seul, les projets élaborés par les trois ou quatre comités de chaque gouvernement. A Saint-Pétersbourg siégeait un comité, dit de rédaction, formé de personnages éminents désignés par l'Empereur, qui devait faire des extraits et codifier les travaux des commissions ci-dessus mentionnées. Enfin à côté de celui-ci figurait le grand comité central dont Sa Majesté s'était réservé la présidence nominale; ce comité, après avoir passé en revue, discuté et jugé les travaux émanant de celui de rédaction, devait donner force de loi aux décisions de ce dernier.

Les décisions de ce suprême aréopage, bien que définitives, avait 30 encore à passer au conseil de l'Empire, où après avoir été derechef discutées, elles recevaient la sanction souveraine et devenaient des lois fondamentales pour toute la Russie. C'est ainsi que l'on promulgua le code organique connu sous le nom d'ordonnance du 19 février (1861).

Si quelque chose en Russie devait avoir la force et l'autorité d'une

loi vraie et à l'abri des empiétements du pouvoir absolu et de modifications arbitraires, c'est incontestablement ce code à la rédaction duquel avaient concouru tant d'esprits éclairés et auquel son objet même ajoutait une importance toute spéciale.

Les principaux articles de cette loi fondamentale, articles communs d'ailleurs à toute la Russie, portaient notamment ce qui suit:

«Le paysan est déclaré libre et comme tel jouira dorénavant de tous les droits civils. — Les villages seront érigés en communes (Woloscié) et administrés par des fonctionnaires choisis parmi les paysans et par les paysans. — Un délai de deux ans est fixé pour convertir partout la corvée, ou travail obligatoire en redevances en numéraire. — Les terres cultivées par les paysans, tout en restant la propriété pleine et entière des anciens seigneurs, ne peuvent être ôtées aux paysans et seront laissées à leur usage moyennant redevances, autrement dit loyer de la terre, lesquelles restent à la charge de ces derniers.

Pour fixer le chiffre de ces redevances on procéda à l'évaluation des terres que l'on divisat 4) en neuf catégories, en prenant pour base de cette division la fertilité du sol, la valeur relative du travail dans chaque localité, la densité de la population etc. etc. Cette évaluation devait être fixe et immuable; toutefois dans des cas exceptionnels, et en prévision de quelque erreur, il était stipulé que les parties intéressées pouvaient demander une augmentation ou une diminution du prix de la terre, sans que, néanmoins, dans aucun cas cette augmentation ou diminution n'excéda 15% en plus ou en moins.

Le but évident de la grande réforme et l'intention clairement indiquée du législateur avaient été de rendre le paysan propriétaire du lopin de terre dont il n'avait été jusque là que le fermier; là était évidemment le dénouement définitif, le seul complet, de cette si importante question. Si cette nouvelle organisation était pour les paysans d'un avantage réel, elle ne laissait pas que d'être d'un haut intérêt pour les seigneurs que cette réforme affranchissait, une fois pour toutes, des relations obligatoires et par là même fort tendues avec leurs cidevant serfs et auxquels, d'ailleurs, elle permettait de placer l'exploitation des terres dont ils conservaient la possession sur des bases nouvelles et plus convenables.

Toutefois pour qu'une mesure de cette importance ait ses effets il était essentiel de la dégager de toute idée d'expropriation forcée qui, à part qu'elle eut été incomprise par les paysans, aurait porté une sérieuse atteinte aux droits de propriété. Ces considérations furent si parfaitement comprises et si souvent mises en avant au sein des comités, que le rachat des terres fut laissé libre et facultatif. Seulement, pour le rendre possible le Gouvernement prit sur lui de venir en aide aux paysans en leur avançant les 4/5 du prix de la terre tel qu'il a été fixé par l'évaluation des revenus des terres faite au moyen de la capitalisation sur le pied de 6% et devant servir de base aux redevances annuelles; malheureusement il en fut autrement comme cela se verra plus loin.

Les propriétaires devaient être désintéressés au moyen de papiers d'une émission spéciale reposant sur les terres rachetées, négociables et portant un intérêt de  $5^{1/2}\%$ . Les paysans devant payer de leurs propres deniers le  $5^{c}$  du prix de rachat et servir au Gouvernement pour les  $4/5^{c}$  du capital avancés, pendant 49 ans, un intérêt annuel de 6% comprenant l'amortissement.

Pour constater la quantité des terres réservées aux paysans et le nombre des habitants de chaque village on établit une espèce de cadastre général. L'étendue de chaque enclos et terres labourables et les noms des possesseurs devaient être consignés sur des registres tenus ad hoc. Ce registre recut le nom de chartes réglementaires (oustawnaja hramota). La tenue de ces registres, la mise à exécution des nouveaux règlements et le droit de juger en premier ressort les affaires litigieuses entre seigneurs et leurs ci-devant serfs, en un mot, la mise en vigueur des nouvelles institutions, étaient confiées à une classe de fonctionnaires particuliers nommés médiateurs ou juges de paix (mirovoy posrednik). Le Gouvernement se réservait le choix de ces médiateurs qui devaient forcément appartenir à la classe des propriétaires nobles. On ne savait que trop qu'il était impossible de confier une mission aussi délicate et aussi importante aux employés ordinaires du Gouvernement (tchinovnik) dont la vénalité et le défaut d'honorabilité sont notoires. Les actes d'ailleurs de ces « mirovy » étaient soumis au contrôle le plus vigilant du Gouvernement: ainsi les chartes rédigées sur les lieux par les juges de paix étaient renvoyées aux comités des Gouvernements qui, présidés par les Gouverneurs Généraux les vérifiaient scrupuleusement, puis les envoyaient au comité central de St. Pétersbourg.

Les paysans étaient avertis qu'ils jouissaient du droit de présenter leurs plaintes ou réclamations de toutes natures, et que les erreurs commises à leur préjudice seraient soigneusement redressées; quant aux seigneurs, tous leurs droits, à part celui de la possession de la terre, étaient maintenus par la loi nouvelle.

Telles étaient les principales dispositions de ce code du 19 février promulgué solennellement par l'Empereur et qui, de l'avis de tous les hommes honnêtes et éclairés en Russie, devait servir de base inaltérable à la réforme qui venait d'être inaugurée.

Voici maintenant quelle en fut l'exécution.

Dès que le Gouvernement a acquis la certitude, non pas de l'issue de l'insurrection, sa fin, telle qu'elle a eu lieu, n'ayant pas fait l'ombre d'un doute, mais que l'Europe resterait simple spectatrice des événements sans y prendre part d'aucune façon, parurent successivement deux oukases: l'un comprenant la Lithuanie et l'autre les provinces de l'Ouest. Ces oukases déclaraient obligatoire le rachat des terres sises dans ces provinces et occupées par les paysans. Le cinquième du prix de rachat mis à la charge des paysans acquéreurs était supprimé et il était enjoint aux juges de paix de procéder immédiatement à la conversion des chartes réglementaires en actes définitifs de rachat. Tandis que le paysan fut déclaré possesseur unique du lopin de terre qu'il affermait antérieurement, les loyers ou redevances devaient être versés par lui, non au propriétaire, comme il avait été décidé en principe, mais dans les caisses de l'Etat auxquelles était réservé de les remettre, en temps opportun, à qui de droit.

Telle était la teneur de cet oukase qui renversait une des bases fondamentales du code organique: à la liberté des transactions était substituée la force et la contrainte.

Une fois les limites de la légalité franchies, les arrêts ministeriels, les commentaires explicatifs de l'oukase achevèrent l'oeuvre de la destruction. C'est ainsi que les seigneurs se virent frustrés, au profit des paysans, des privilèges et immunités dont ils avaient joui jusqu'alors.

Je citerai entre autres exemples le monopole de la vente des eaux-de-vie dans les terres seigneuriales, que les lois garantissaient aux seigneurs, et pour le privilège duquel le Gouvernement percevait des droits qui s'élevaient environ au quart du revenu, et qui fut aboli sans qu'aucune indemnité ait été adjugée. Cette décision, en tarissant une des sources les plus productives du revenu, le réduisait pour certains propriétaires à la moitié et pour d'autres au tiers.

L'oukase impérial portait que les redevances versées par les paysans dans les caisses publiques devaient être remises aux ayants-droit, mais un arrêté des Gouverneurs provinciaux entoura l'exécution de cette mesure de tant de formalités, et ces formalités étaient de nature tellement aléatoires que, à part quelques propriétaires privilégiés, la grande majorité est encore à attendre qu'il y soit donné suite.

Il en est de même de la conversion des chartes en actes de rachat prescrit par ce même oukase. Suivant l'interprétation que lui donnent ceux auxquels est confiée sa mise à exécution, conversion signifie vérification. Les chartes, par conséquent, bien que revêtues des formalités légales et de la sanction du grand comité de Saint-Pétersbourg, furent soumises à une nouvelle vérification. Si encore cette vérification avait eu pour objet de relever des erreurs de chiffres telles que dans le nombre d'arpents de terre ou dans celui de paysans, on aurait pu encore en comprendre le sens, mais non, sans égard à l'évaluation des terres établie par le code organique, et pourtant ayant le caractère d'une loi, tout fut remis en question et la soi-disant vérification fut encore une fois confiée aux médiateurs ou juges de paix de chaque district. Il leur fut enjoint de se réunir en commission et d'aller de village en village relever sur les lieux dans les évaluations premières ce qu'elles pouvaient avoir d'injuste et d'excessif. Il est hors de propos d'ajouter que pour une mission de cette nature les propriétaires qui remplissaient les fonctions de médiateurs n'avaient plus qualité, aussi furent-ils révoqués et, par une nouvelle violation du code organique aux termes duquel ces agents devaient appartenir à la classe des propriétaires nobles. ils eurent pour remplaçants des employés inférieurs recrutés dans les bas-fonds de la bureaucratie russe et dont l'incapacité et l'immoralité est patente. Alors tout ce que la chicane la plus raffinée pouvait imaginer fut mis en oeuvre pour bouleverser l'ordre qui commençait à s'établir. Les paysans furent hautement excités contre les propriétaires et il leur fut expliqué officiellement que tout ce qui avait été fait jusque là était entaché de fraude et n'avait eu pour but que leur malheur et leur ruine. Toutefois le résultat de cette manoeuvre n'ayant pas répondu à l'attente, les plaintes n'ayant été ni assez nombreuses ni assez caractérisées, on l'abandonna et, sans plus chercher à motiver les mesures, on donna aux nouveaux juges de paix le droit de réduire dans des proportions illimitées les évaluations premières. Les réductions faites à l'aventure et au gré des caprices et de l'humeur de ces agents furent de 15, 30, 40 et dans le district de Radmysl, gouvernement de Kiew de 95%, et ce malgré la loi organique qui n'accordait, à qui que ce soit, ni dans aucun cas, le droit d'abaisser la valeur légale au dessous de 15%, l'Empereur toutefois ayant le premier réduit de 20% les premières évaluations, rien n'a coûté de suivre l'exemple donné.

La vérification des chartes n'étant pas achevée à l'heure qu'il est,

ce régime dure encore. Tout ce qui a été fait jusqu'ici, tous les arrangements librement pris entre propriétaires et paysans, même les rachats définitivement conclus et confirmés par le grand comité de St. Pétersbourg, et par suite desquels les titres de vente avaient été remis aux propriétaires, font aujourd'hui l'objet de nouvelles investigations.

Mais ici encore ne s'arrête pas la persécution. Après que les propriétaires ont vu leurs fortunes diminuées de moitié par les réductions, et compromises par les décisions ministérielles, après qu'ils ont vu le montant des redevances, aujourd'hui unique ressource de la plupart d'entre eux, intercepté par le Gouvernement, ils se voient frappés de nouvelles contributions.

Un oukase de fraîche date impose aux propriétaires une contribution extraordinaire; elle est de 10% sur les revenus; un délai de dix jours leur a été accordé pour l'acquittement de cette taxe sous peine, en cas de retard, d'avoir leurs biens saisis et vendus aux enchères sans aucune forme de procès. Mais ce qui surtout a lieu de surprendre c'est que cette contribution au lieu de porter sur le capital tel qu'il résulte de l'évaluation rectifiée, c'est-à-dire fortement diminuée par les réductions de 20% et autres, par la suppression du monopole de la vente des eaux-de-vie, est prélevée sur les fortunes telles quelles étaient avant leur abaissement par l'application de toutes ces mesures rigoureuses, et sans faire de distinction entre les terres productives ou improductives.

Ces contributions, qui d'ailleurs se reproduisent, pour un motif ou un autre, tous les ans dans les provinces de l'ouest et dont on a perdu le nombre en Lithuanie et dans le Royaume de Pologne, sont indépendantes des amendes particulières dont on frappe les individus sous les prétextes les plus futiles, ou même sans prétexte, et qui dans certains cas atteignent ou dépassent la limite d'une confiscation.

Je pourrais multiplier à l'infini les citations des moyens employés par les interprètes de la pensée auguste pour consommer la ruine des propriétaires polonais, mais de peur, Monsieur le Ministre, de lasser la patience de Votre Excellence j'en arrête ici la nomenclature me bornant à dire que c'est par cette gradation dans les persécutions qu'on en est arrivée à l'oukase du 10 décembre.

Le « Moniteur » l'ayant reproduit textuellement dans ses colonnes du 14 de ce mois il me suffira d'en faire connaître l'interprétation et l'application au point de vue de ceux qui son chargés de sa mise en vigueur

Les Polonais, c'est-à-dire la classe incontestablement la plus éclairée de ce vaste Empire, n'a plus le droit d'acquérir des terres sur son sol natal; ceux qui sont internés dans l'intérieur de la Russie et dont les biens ont été provisoirement séquestrés doivent, dans un délai de deux ans, les vendre ou les échanger contre des terres dans l'intérieur de l'Empire; ceux qui négligeraient de se conformer à cette prescription verraient leurs biens évalués arbitrairement au dixième de leur valeur réelle et à ce taux mis en vente publique. Les Russes seuls peuvent en être acquéreurs. Si néanmoins, malgré cet abaissement des prix, les acheteurs faisaient défaut, le Gouvernement déclare prendre les terres invendues aux taux fixés par l'évaluation, mais en ajoutant qu'il n'en payera pas le prix et se bornera à servir aux expropriés les intérêts du capital à raison de 5%.

Quant à ceux des Polonais qui « par une mesure administrative »

ont été internés dans le fond de la Russie et dont les biens n'ont cependant pas été séquestrés, un premier commentaire de la volonté souveraine prescrit la révision de leur procès, et s'il résulte de cette nouvelle procédure que ceux-ci ont, ou trempé dans le complot ou qu'ils en ont seulement eu connaissance, ils doivent être traités avec la même rigueur que les coupables et auront à subir, dans toute son extension, la mesure d'expropriation appliquée à ces derniers après toutefois le même délai de deux ans.

Il résulte de cette décision qu'une masse de malheureux, frappés de condamnations et subissant déjà leur peine, se verront atteints par une nouvelle condamnation sans qu'aucune aggravation de faute soit venue la justifier; pour ceux-ci la déportation temporaire se change en exil ou pour mieux dire en servitude éternelle, la sortie du pays leur étant interdite. Et pour comble de disgrâce, on consomme la ruine de tous par les conditions dans lesquelles la vente ou l'échange est ordonnée.

Pour bien se rendre compte des conséquences de ces dispositions il faut être édifié sur le vrai sens de « mesure administrative »; mesure administrative n'est autre chose qu'une décision pure et simple des Gouverneurs Généraux, laquelle est, sans autre forme de procès transformée en jugement ne laissant aucun recours. J'ai cité plus haut entre autres exemples des malheureux reconnus innocents par deux commissions, un individu non inculpé, qui tous ont été condamnés par des Gouverneurs Généraux par suite de mesure administrative, et je rapellerai ici qu'une telle mesure a pour conséquence la ruine et l'exil.

Pour justifier la sévérité des dispositions de l'oukase et en diminuer l'iniquité l'un des considérants dit que « l'élément polonais quelqu'infime qu'il soit dans les neuf provinces de l'Ouest a toujours empêché, et empêche encore, le développement régulier de l'élément normal et prédominant qui est l'élément russe ». Il suffit, ce me semble, de citer cette allégation pour en faire ressortir la fausseté. Se pourrait-il en effet qu'une nationalité aussi persécutée, aussi opprimée et enfin aussi réduite puisse entraver le développement de l'élément dominateur et protégé par toutes les forces du Gouvernement?

Pour terminer, Monsieur le Ministre, j'aurai l'honneur de dire à Votre Excellence que l'oukase impérial est en pleine vigueur à Vilna et dans toutes les autres villes des anciennes provinces polonaises; la langue polonaise est proscrite, les contrevenants sont soumis à des peines qui sont une amende pour la première fois et l'exil pour la seconde.

Les paysans sont écrasés sous le poids des impôts, que l'on augmente démesurément, et les vexations de la part des petites bureaucraties locales.

Je demande pardon à Votre Excellence, Monsieur le Ministre, de l'extension que j'ai cru devoir donner à cette dépêche, mais il m'a semblé qu'en éclairant le Gouvernement de l'Empereur sur le véritable état des choses en ce pays, je ne faisais que répondre au mandat dont Votre Excellence a bien voulu m'honorer en me confiant le poste que j'occupe.

Cette étude d'ailleurs sur la situation politique du pays voisin de ma résidence pour être plus complète aurait nécessité un séjour plus long que celui que j'ai fait jusqu'ici à Odessa, aussi m'appliquerait à le mieux connaître et, si Votre Excellence daigne m'y autoriser, je mettrai tous mes soins à lui fournir par la suite des renseignements qui, en complétant ceux que j'ai l'honneur de lui transmettre aujourd'hui, l'édifieront mieux encore sur la situation des Polonais en Russie.

P.S. Je remets cette dépêche à un voyageur français qui se rend à Constantinople, elle part sous le couvert de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France.

ANNEXE JOINTE À LA DÉPÊCHE D'ODESSA NO. 1 - 31 JANVIER 1866.5)

Kiew.

Grâce aux mesures qui ont été prises, on ne rencontre plus aujourd'hui dans les villes de ma circonscription, d'enseignes de boutiques ou de magasins portant des inscriptions en langue polonaise, de sorte qu'à l'extérieur ces villes ont bien l'aspect russe, comme il convient à une contrée qui est russe depuis un temps immémorial. Mais dans l'intérieur des boutiques et des magasins, on voit jusqu'à présent sur les armoires, les caisses, etc. des inscriptions en polonais. Désirant effacer de ce côté toute teinte polonaise, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien faire anéantir tous ces signes extérieurs de polonisme et d'en défendre la conservation ou le renouvellement, sous peine d'une amende administrative de 20 à 50 roubles arg. destinée au profit des institutions de bienfaisance. Vous ne négligerez pas d'ailleurs d'appliquer la même pénalité aux commerçants et aux marchands qui écriraient et imprimeraient en polonais les prix courants et les comptes qu'ils envoient à leurs pratiques.

Doc. No. 134.

LADISLAS COCHET, CONSUL DE FRANCE À ODESSA, À DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

No. 2. Odessa, le 22 mars 1866 (Recu: Cabinet 15 avril; Dir. Pol. 16 avril)

Lorsque j'écrivais la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence le 31 janvier dernier j'étais loin de prévoir que j'aurais sitôt l'occasion de reprendre avec elle ce sujet si navrant des persécutions, érigées aujourd'hui en système, contre les Polonais de l'Empire russe. Une circulaire adressée récemment par le Général Kauffmann, Gouver-

<sup>1)</sup> Konstantin Petrovič Kaufman (1818-1882), général russe, 1865-67 gouverneur du palatinat de Wilno.

<sup>2)</sup> Antoine Quentin Fouquier-Tinville (1746-7.V.1795), nommé accusateur public en 1793, exécuté après le 9 Thermidor.

<sup>3)</sup> Erreur évidente au lieu de: avaient.

<sup>4)</sup> Erreur évidente, au lieu de: divisait.

<sup>5)</sup> Circulaire du gouverneur Bezak aux gouverneurs de Kiev, Podolie et Volhynie.

neur Général des provinces du Nord-Ouest aux Gouverneurs de Vitebsk, Vilna, Kowno, Grodno, Minsk et Mohilew relevant de son autorité, m'a semblé mériter par sa portée, Monsieur le Ministre, d'être placée sous les yeux de Votre Excellence. J'ai en conséquent l'honneur de lui en adresser ci-joint une traduction.

Toutefois afin de faire ressortir sa véritable signification je prie Votre Excellence de me permettre de l'accompagner de quelques mots d'explication.

Pour faciliter aux Russes proprement dits l'acquisition des biens des Polonais ou pour mieux dire afin d'encourager ceux-ci à venir dans les provinces du Nord-Ouest de l'Empire remplacer l'élément polonais que l'on s'applique tous les jours davantage à éloigner du sol natal, un règlement, sanctionné par l'Empereur, accorde les terres frappées de confiscation ou seulement séquestrées, les unes en toute propriété et les autres en fermages, à tout fonctionnaire civil, ou militaire, eclusivement d'origine russe, qui aurait fait preuve de zèle, notamment dans l'exécution de la réforme de l'affranchissement des serfs. La suite de ce règlement étend néanmoins cette faveur à tous les fonctionnaires de même origine qui témoigneraient du désir de posséder des terres.

Ce qui à juste titre frappe de consternation les Polonais c'est que les dispositions de ce règlement ont pour objet de favoriser précisément ceux des fonctionnaires qui, par la nature de leurs fonctions, exercent dans les provinces polonaises une autorité absolue.

Il me suffira d'expliquer les attributions de quelques uns d'entre eux pour justifier les appréhensions qu'elle soulève et faire ressortir les véritables tendances du Gouvernement impérial vis-à-vis de la nationalité polonaise. Aux termes du règlement dont il s'agit l'affermage des biens. fermes et autres immeubles confisqués ou seulement mis sous séquestre, en attendant leur entière aliénation, doit être de préférence laissé à titre de récompense à ceux des employés que leur service oblige à demeurer à la campagne. Or ces employés sont: 1, les soit-disant juges de paix (Mirowyie Posredniki); cet intermédiaire obligé entre le propriétaire et le paysan, chargé en outre dans les commissions dites de vérification de l'évaluation des terres. 2. Les autres membres de ces mêmes commissions; 3. Les présidents des réunions des mirowyi; 4. Les juges instructeurs (Ouiezdnye Sledowatieli); 5. Les employés dépendant du Ministère des domaines et de la couronne, et enfin 6. Les commissaires de police des arrondissements ruraux qui outre la police locale, ont pour mission de dénoncer à l'autorité ceux des propriétaires dont la conduite leur paraîtrait suspecte. Ainsi l'accusateur qui dénonce les crimes réels ou fictifs, le juge qui juge et condamne les délinquants et enfin l'estimateur des biens de ceux-ci.

Etant donné qu'il appartient à ces fonctionnaires de compromettre, de juger, de condamner tout propriétaire polonais, puis d'en évaluer les biens, peut-on hésiter à croire, qu'en leur accordant comme récompense l'acquisition, sans bourse délier, de ces biens le Gouvernement n'ait été guidé par la pensée de consommer la ruine des Polonais? Quelle peut-être en effet la garantie que ces agents, dont l'immoralité n'a rien d'égal sinon leur convoitise des biens de leurs victimes, ne se mettront pas d'accord chaque fois qu'il s'agira de déposséder au profit de l'un d'eux tel propriétaire dont les terres seraient à sa convenance?

Il est vrai, je dois le dire, que c'est le seul moyen qui permette au Gouvernement d'atteindre le but qu'il s'est proposé, car il est notoire que les Russes, propriétaires fonciers et gens de bien, ont montré jusqu'aujourd'hui un éloignement insurmontable d'acquérir dans ces conditions les terres des Polonais. D'un autre côté la dépréciation toujours croissante du papier monnaie jointe à la longueur indéfinissable des procédures de vente rendent ces transactions des plus difficiles pour ne pas dire impossibles.

Un des effets de cette circulaire, et il se produit déjà, est que les propriétaires polonais, pour se soustraire à la délation et aux conséquences désastreuses qu'elle entraîne, quittent en grand nombre leurs foyers en abandonnant à des étrangers la gestion de leurs affaires, et se réfugient dans les villes où la notoriété leur tient lieu de sauvegarde. Parmi les villes qu'ils choisissent de préférence Odessa tient la première place. L'attrait de ce centre pour les Polonais est tout entier dans la personnalité du Général de Kotzebue, Gouverneur Général de la Nouvelle Russie. Le caractère noble et droit de cet homme éminent et son coeur généreux sont garants de la sécurité que cette nationalité, si persécutée dans les autres parties de l'Empire, trouvera das le pays placé sous son administration. Il m'est agréable de constater qu'elle reçoit de lui des marques nombreuses de sympathie.

Le danger est imminent pour les Polonais et il est d'autant mieux senti par eux qu'une nouvelle mesure vient d'être prise à leur égard par le Général Bésak, Gouverneur de Kiew, de la Podolie et de Volhynie. Elle consiste dans l'obligation qui leur est imposée de présenter, dans un délai très court, un état détaillé de leur fortune.

Cette mesure qui ne concerne d'ailleurs que les catholiques et les Polonais, est inexpliquée. On suppose toutefois qu'elle pourrait avoir pour objet de fixer le taux d'un nouvel impôt qui remplacerait d'une manière permanente les contributions dont ils se voient aujourd'hui irrégulièrement frappés. Il se pourrait aussi que cette estimation des fortunes polonaises serve de base à une autre mesure d'expropriation plus efficace que les précédentes.

J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de transmettre à Votre Excellence, avec la traduction de cette circulaire, celle du questionnaire qui l'accompagne.

Annexe No. 1 à la dépêche politique du 22 mars 1866, d'Odessa

Conformément au règlement sanctionné par l'Empereur le 23 juillet 1865, les employés civils et militaires d'origine russe, appelés depuis 1863 à servir dans l'administration civile des gouvernements de l'Ouest, ont le droit d'acquérir, sur une attestation faite par l'autorité dont ils relèvent et constatant leur zèle pour le service et leur bonne foi, les terres libres de la couronne, les fermes, les terres, ainsi que les immeubles dans les villes, confisqués ou placés sous séquestre.

D'après l'art. 12 de la dite instruction, les employés qui seront jugés dignes d'acquérir une terre ou un immeuble en ville, à titre de récompense de leur service irréprochable, ne verseront aucun paiement à

l'époque même de l'acquisition, mais ils acquitteront la somme totale, fixée par l'estimation, dans l'espace de 20 ans, en versant des parties égales chaque année et sans intérêts.

Pour pouvoir distribuer de cette façon les biens confisqués, il a fallu: 1. vérifier le titre de propriété; 2. dresser l'acte de rachat pour les terres des paysans; 3. lever le plan des terres restantes; 4. les diviser en portions; 5. faire l'évaluation de ces portions; et 6. faire connaître les créances existant sur le bien confisqué, dans un délai de six mois pour ceux qui séjournent dans l'intérieur de l'Empire et d'un an pour ceux qui résident à l'étranger.

Aujourd'hui, les Commissions de vérification et les Assemblées des juges de paix ont terminé la rédaction des actes de rachat, et, à l'égard de quelques propriétés, les créances sont déjà connues, les plans dressés; la division en portions est faite également et on va bientôt procéder à leur évaluation.

Désirant connaître au préalable, tant le nombre des personnes qui ont droit d'acquérir les biens confisqués et les fermes de la Couronne que le nombre de ceux qui désirent profiter de ce droit, je prie Votre Excellence de vouloir bien faire connaître dans le gouvernement placé sous votre administration ce privilège accordé par l'Empereur aux employés et déclarer en même temps que les personnes qui veulent en profiter doivent s'adresser par écrit à Votre Excellence en désignant le bien qu'ils désireraient posséder et la localité dans laquelle il est placé.

Après la réception de ces demandes, vous voudrez bien m'en présenter un tableau détaillé avec l'indication des employés que vous reconnaîtrez les plus dignes de votre faveur et en exposant les motifs et les considérations qui vous auront guidé dans votre choix.

Pour ce qui concerne l'affermage des dits biens et fermes jusqu'à leur aliénation, je trouve que la préférence doit être donnée à ceux des employés que la nature de leur service oblige à demeurer à la campagne, afin d'éviter les inconvénients que beaucoup d'entre eux éprouvent, par suite du manque de résidence convenable, savoir les juges de paix, les membres des commissions de vérification, les présidents des réunions de juges de paix, les juges-instructeurs, les employés dépendant du Ministère des Domaines de la Couronne, les commissions de police des arrondissements ruraux, etc. — Ce n'est qu'après eux que les autres fonctionnaires ont le droit de recevoir les terres en ferme.

Je propose, en conséquence, à Votre Excellence d'informer la Chambre des domaines de votre gouvernement qu'elle ait à suivre l'ordre que je viens d'indiquer lorsqu'elle commencera, le 23 avril, à accorder le fermage des biens pour l'année courante. Pour qu'il n'y ait aucun retard dans la livraison des biens aux nouveaux fermiers, je vous prie de demander le plus tôt possible aux employés de première catégorie, à qui la gestion des terres n'empêcherait pas de remplir les devoirs de leur service, s'ils désirent prendre en fermage une terre ou une ferme confisquée, située dans leur circonscription ou dans le district où ils servent et je vous recommande de ne donner les terres aux employés de la seconde catégorie qu'après le refus fait par ceux de la première.

Dans le but d'encourager les fonctionnaires qui se distingueront par leur zèle, je me réserve d'autoriser (sur la demande qui m'en sera faite par la Chambre des Domaines pour chaque cas séparément) à donner les terres en ferme sans marché, mais avec concours, et à la condition expresse que le prix du fermage ne soit pas au-dessous du prix précédent.

## Annexe No. 2 à la dépêche du 22 mars 1866 d'Odessa

Je prie Votre Excellence de faire publier dans le gouvernement que vous administrez des exemplaires du questionnaire, dont je vous transmets ci-joint le modèle; ces exemplaires doivent être en nombre suffisant pour pouvoir être envoyés à tous les propriétaires sans exception qui sont d'origine polonaise et qui possèdent des biens immeubles dans votre gouvernement; cette mesure ne s'étend pas aux immeubles sis en ville.

Ces propriétaires ou leurs fondés de pouvoir sont tenus de présenter au bureau de police de leur district et dans un délai de trois semaines à partir du jour de la réception du questionnaire un rapport conforme à toutes les indications comprises dans le dit questionnaire.

Ceux des propriétaires qui, à l'expiration du terme, n'auraient pas fourni les renseignements demandés, seront par là-même censés reconnaître, tant l'authenticité des données contenues dans les rapports rédigés alors qu'on avait fait le calcul du taux de la perception des intérêts, que l'exactitude des conclusions qu'aura à prendre l'administration elle-même à l'égard des revenus et de l'estimation de leurs propriétés; l'Administration fera dans ce but une enquête sur les lieux, ou se guidera dans ses appréciations d'après les renseignements fournis par les autres propriétaires.

Les rapports des propriétaires, aussitôt après leur réception, seront transmis, pour y être examinés et vérifiés, à un comité spécial, institué à cet effet par Votre Excellence dans chaque district et composé du Président du Tribunal de Paix (mirovoi predsiedatel) et du Commissaire de police du district. Leur vérification sera faite dans le but de s'assurer, si tous les renseignements exigés par questionnaire se trouvent dans les rapports, si les quantités et les qualités des propriétés, telles qu'elles sont indiquées, correspondent à l'état effectif de ces propriétés; et enfin, si le calcul du revenu, servant de base à l'estimation de la propriété, est fait régulièrement.

Les comités pourront se guider pour leurs travaux de vérification d'après les données contenues dans les rapports faits lors du calcul du taux de la perception des intérêts et d'après d'autres données statistiques qu'ils pourront trouver dans les chambres de trésorerie, les bureaux de police, etc. ainsi qu'au moyen d'enquêtes sur les lieux, qui seront confiées par le comité aux commissaires d'arrondissement, aux mirovyé posredniki ou à leurs suppléants. Les opérations des comités doivent être terminées dans le délai d'un mois, à partir du jour où le terme des trois semaines sera échu pour tous les propriétaires.

Les corrections du comité et ses conclusions détaillées devront être remises à Votre Excellence après s'être assurée de l'exactitude de l'estimation des propriétés et surtout du calcul du revenu. Votre Excellence me fera l'honneur de me transmettre, en y joignant ses propres considérations, un rapport séparé pour chaque district et contenant les ren-

seignements relatifs aux revenus et à l'estimation des biens appartenant aux personnes ci-dessus mentionnées.

## Annexe No. 3 à la dépêche politique du 22 mars 1866 d'Odessa questionnaire

pour les renseignements à fournir par les propriétaires polonais sur les revenus et l'évaluation de leurs terres.

- 1. Le tchine, le nom et la religion du propriétaire et le nom du village.
- 2. Indication de la quantité de la terre par déciatines de terre cultivable et de terre aride (ravins pierreux, marais, étangs, routes, etc.); à quelle catégorie appartient la terre d'après les institutions du 19 février 1861.
- 3. Sources des revenus particuliers dans le bien, par ex. fabrique de sucre, distillerie, briqueterie, moulins, etc.
- 4. Montant de la production pour évaluer le revenu.
- 5. Montant de l'accise sur le sucre et l'eau de vie.
- 6. Bétail, instruments aratoires et en général capital de roulement nécessaire à l'exploitation de la terre, évalué à . . . . . . .
- 7. Revenu total de la terre (moyenne de 10 ans).
- 8. Evaluation du bien-fonds sur la base de revenu en le capitalisant sur le pied de 10%.
- 9. Observations du comité de vérification.
- 10. Conclusions du Gouverneur.

\* \* \*

Les documents intégralement publiés par Mme Koberdowa (voir cidessus note 3) ne sont pas répétés dans cette collection.

(N.d.R.)

#### INDEX

Les numéros indiquent les documents (non les pages).

BASILIENS, 49.

## ABRAMOVIČ Ignatij, 12. ADERSHOTT, 8 A. ADLERBERG Aleksandr Vladimirovič, 61. AKERMANN, 82. Aко, propriétaire, 102. ALBERTYŃSKI, 102. ALEXANDRE I er, emp. de Russie, 86. ALEXANDRE II emp. de Russie, 3, 4, 5, 8 A-10 A, 23-5, 38, 43, 50, 52-3, 56, 61, 81, 102, 112, 116, 127-129, 133. ALEXANDRE, grand-duc, 65. ALEXANDRIE, 96. ALEXOTA, 182. ALLEMAGNE, Allemands, 4, 6-8 A, 10, 25, 74, 75, 76, 78, 94, 95, 98, 109, 114, 126, 128, 132. ALLOU Albéric, 76, 95, 97, 107, 109, 114, 124. ANCYPA Ildefons, 102. ANDRUSZKIEWICZ Jan Aleksander, 102. ANGLETERRE, Anglais, 1, 8, 8 A, 25, 31-33, 38, 42, 59, 63, 73, 74, 86, 87, 91, 94, 112, 115, 121, 128. ANIČKOV Vladimir Ivanovič, 7, 8, 10 A, 12. Annenkov Michail Nikolaevič, 102. ANTOKOL, 102. ANTONELLI, card., 47. ANTONIEWICZ, vicaire, 92. ANVERS, 123. ASIE, 111. AUGUSTINS, 46. AUGUSTÓW, 6, 72, 92, 102, 128. AUTRICHE, AUTRICHENS, 4-8 A, 10-13, 28, 63, 66,

Α

В

67, 86, 115-6, 121, 130, 132.

Azov, 101, 110, 118.

B., Mile de, 102.
Bachazill, 102.
Bade, Badois, 71, 77.
Barrernsprung, M., 5.
Bainville Gaston, de, 47.
Baklanov, 116.
Balta, 93, 133.
Balthique, 87, 92, 95, 99, 100, 107, 116, 125, 128.
Barnessen J., 123.

BATORZE, 102. BAVIÈRE, 8 A. BEBUTOV, général, 70. BELGIQUE, Belge, 46, 54, 63, 80. BELGRAD, 101. BELMONT, 38. BELVÉDÈRE, 58. BÉRENGER Paul, 32, 64-8. BERG Fedor Fedorovič, 74, 102, 108, 122, 126, 128, 132. BERLIN, 4, 44, 70, 74, 80, 92, 98, 130. BERNARDINS, 11, 42, 49, 53-55. Besack, v. Bezak. BESSARABIE, 107. BESSIC, 123. BEYER, 74. BEZAK, gén. russe, 133. BIALA. 102. BIALLOZOR Wincenty, 102. BIALOBRZESKI Antoni, 46, 49, 50, 53 A, 56, 58 A, BIAŁOSKÓRSKI Edward, 2. BIALYSTOK, 9, 102, 128. BIENINTENTIONNÉ, v. Alexandre II. BISMARCK Otto, 128. Bniński Roman, 102. Воскі, 128. Bogdanowicz, v. Nieczuja. Bogucki, v. Boniecki. BOHDANOWICZ, 129. Вонеме, 4, 9. BOJARSKI, 102. BOLGRAD, 10 A. Boniecki, curé, 48, 49. Boniewo, 122. Bonin Eduard von, 79, 92. Borolewski Marcin « Lelewel », 102. Borejsza Ignacy, 102. BORODIANKA, 102. Bouc, v. Bug. Bouvié Eugène, de, 129. BUDBERG, col., 107. Budrewicz Jan, 102 Bug, 6, 82, 101, 113. BUGAYSKA Marianna, 58 A. BUJNICKI Zygmunt, 102. BULAJ, 102. BULGARES, 11. Bralter, major, 125. Brandt Władysław, 102. Braunschweig, 102.

Breslau, 4, 52.
Brigittes, 102.
Britannia, 31.
Bromberg, 108.
Bronislawski, 102.
Brunner, gén., 102.
Brzeziński, abbé, 53.
Byalistok, v. Białystok.
Bydgoszcz, v. Bromberg.
Byszewski, 128.

#### C

CAIL, 125. CALLIER Edmund, 102. CALVARIE, 128. CANADA, 117. CANTACUZÈNE, v. Kantakuzen. CAPUCINS, 587. CARLOWITZ. 4. CARMES, Carmélites, 26, 58 A. 59, 102. CAUCASE, 101, 102, 129. ČENGERY Onufrij Osipovič, 102. ČERNIGOV, 7. CHAMPS ÉLYSÉE, 57. CHARGGRABOWA, 92. CHARKOV, 7, 81, 127. CHAUDON, 42. CHAWLY, v. Szawle. CHELM, 11. CHERSON, 82, 100-1. CHINE, 10. CHLEWIŃSKI, 102. CHMIELEWSKI, abbé, 43. CHMIELIŃSKI Ignacy, 67. Снотомѕкі, 92, 130. CHRULEV Stepan Aleksandrovič, 25. CHRZYSANOWSKI, v. Kržyžanovskij. CICHORSKI, 12. CIEPLIN, 122. CINCINNATUS, 28. CIRCASSIENS, 101. COCHET Ladislas, 98, 99, 103-4, 106, 108, 121-2, 133-4. COLLIN, 50. COMPIONI Bronisława, 58 A. Constantin, grand-duc, 13, 60-4, 67, 74, 81, 83, 108, 126-7 COSAQUES, 116. COURLANDE, 10, 93, 107, 114. Cracovie, 1, 2, 7, 8, 10 A, 102, 122. Crimée, 28, 74, 86, 91, 100, 118, 120, 126-7. CULM, 80. CUNEO, 102. CUSTINE Astolphe Louis Léon, de, 95. CYRILLE, saint, 9. CYRILLIQUES (caractères), 7. CZACHOWSKI Dionizy, 102. CZAJEWICZ Anna, 58 A. CZARTORYSKI Adam Jerzy, 31, 33, 75. CZARTORYSKI, famille, 72. CZERNIAKÓW, 50. Częstochowa, 53 A. CZESTOWICZ, 102. CZETWERTYŃSKA, v. Jełowicka. CZYŻYK, 102.

Dansé Charles Jules, 79, 92, 102, 116, 128-30. Daleski Tytus, 129. DANEMARK. 132. DANTZIG, 75, 79, 80, 83-4, 92, 123, 132. DANUBE, 89, 126. DEHNEL, 92. DEKERT Jan, 46. DIRNHEIM-CHOTOMSKI, v. Chotomski comte. DLOUTOWSKI, 102. DŁUSKI Jabłonowski Bolesław, 102. DNIÉPER, 82, 110, 113. DNIESTER, 90. DOŁĘGA, 102. Dolgorukij Vasilij, prince, 6. **Домечко**, 128-9. DOMINICAINS, 49. DON. 110. 116. DOROBIS, 43. DORPAT, 13. DOWNAROWICZ Bolesław, 102. DRESDE, 17. DROUYN DE LHUYS Édouard, 71-74, 78-134. Drozdowski, 102. Drzewiecka Franciszka, 58 A. DUBICZE Nackie, 102. Duchinski Onufry, 102. DUNA, 114. DUNABOURG, 102, 114, 116, 128. DÜNAMÜNDE, 114. DÜPPEL, 132. Du Tour Édouard, 111-2, 115, 117, 120, 127. DZIEKOŃSKA, 74.

### $\mathbf{E}$

ÉGYPTE, 87.

EIMUTZ, 128.
ELBING, 123.
ELBLAG, V. Elbing.
ELK, V. Lyck.
ENOCH Juliusz Kazimierz Mamert, 38.
ERARD, 125.
ESPAGNE, 125.
ESPAGNE, 114.
ETATS-UNIS, 8 A, 117.
EUROPE, EUROpéen, 2, 13, 43, 54, 66, 72, 81, 86, 91, 93, 120, 125, 128, 131, 133.
EVDOKIMOV, 101.

### F

FELIŃSKI Zygmunt Szczęsny, 51-55, 58 A, 68, 71, 102.
FIJAKOWSKI Antoni, 39, 46, 53 A.
FINLANDE, 86.
FINOT, baron, 101.
FLORKOWSKI, 128.
FORCADE Eugène, 25.
FRANKEL, 28.

FRAGET, 28.
FRANCISCAINS, 102.
FRANÇOIS-JOSEPH empereur d'Autriche, 7, 8 A, 63.
FRIEDLEIN, libraire, 69.
FRIEDLIN, major, 68.
FRIEDLIN, Antoine, Cheptin, 133

FOUGUIER-TINVILLE Antoine Quentin, 133. FRANCE, Français, passim.

G

GAJEWSKA Helena, 58 A. GALATZ, 126. GALICIE, Galiciens, 4, 5, 7, 10-1, 30, 67, 80-1, 90, 94, 120, 132. GARIBALDI Giuseppe, 5, 6, 13. GAVARD M., 117. GAWROŃSKI, 128. GDAŃSK, v. Dantzig. GENÈVE, 2. GEORGENBOURG, 92. GERDROCIN Kazimierz, 102. Gerstenzweig Aleksandr Danilovič. 43, 45-6. 58 A. GIEDROJCIE, 102. GLASENAP, amiral, 101. GNIEZNO, 52. GODLEWSKA, 128. GORČAKOV Michail Dmitrievič, prince, 2, 4-8 A, 10, 12-3, 18-9, 25-6, 28, 54, 58 A, 101-2, 112, 114, 116-8, 130.

GOUDSCHKOWSKI, 88.
GRABOWSKI HUGO, 128.
GRANDJEAN, V. Montigny.
GRANLEWO, 102.
GRAUDENZ, 123.
GRECS-UNIS, 7, 10, 11, 48-9.
GRICIETI, 128.
GROCHÓW, 10, 10 A.
GROONO, 26, 52, 76, 102, 116, 128, 134.
GROOTTEN Zeneida, 12.
GROS, baron, 101.
GROŹNICKI, avocat, 67.
GRUDZIĄDZ, V. GRAUGENZ.
GUMBINNEN, 79, 92.

GÖRLITZ, 4.

GORYGORETZ, 111.

н

HAINE, 6.
HALLE, gén., 101.
HARBOURG, 123.
HAUKE Emilia, 58 A.
HERZEN Aleksandr, 50.
HEYDENREICH Michał Jan « Kruk », 122.
HIGNET Jules, 54.
HLASKO Wiktor Kadysz, 102.
HOLLANDE, 13.
HONGRIE, HONGROIS, 8-9, 13, 30, 76, 102.
HORODLO, 54, 128.
HUBE Jan Ferdynand Romuald, 49, 53 A.

IÉNIKALÉ, 101, 110. IGNACEWO, 102, 128. INOWROCŁAW, 92. INSTERBOURG, 92, 130. ISRAÉLITE, 72. ISTOMIN, 28. ISZORA Stanisław, 102. ITALIE, 1, 3, 7, 12, 102.

J

JABLONOWSKI, 128. Jablonowski, v. Dłuski. JACKSON Ward, 95. JACQUET, 42, 43. Jaciello Ladislas, roi de Pologne, 128. JAKIMOVIČ, 107. Janicki Stanisław, 69. Jankowski Narcyz 11, 12. JANÓW PODLASKI, 7, 10. JARNAC (coup de) 10 A. Jaroszyński Ludwik, 67-9. JASTINSKI, 102. JEAN, saint, 28, 42. JEAN, saint, du Latran, 102. JEFDAKIMOFT, v. Evdokimov. JEŁOWICKA Janina, née Czetwertyńska, 85, 125. JOB, 128. JOHANSOHN, négociant, 92. JOLČIN, 12. Juifs, 24-5, 31, 33, 35, 83-4, 128.

K

KACZKOWSKI Mucha, 102.

Kalergis Maria, 70. KALISZ, 19, 102, 111, 122, 132. Kalwaria, v. Calvarie. KAMIENIEC, 102, 133. Kamiński Walerian (Ostroga), 102. KANTAKUZEN Rodion, 12. Karnicki Jan, 10 A. KATKOV Michail Nikiforovič, 127. KAUFMANN Konstantin Petrovič. 133-4. KAYSERLING, 128. KENT, duchesse de, 25. KERČ, 100-1, 110, 113. Kharkow, v. Charkov. KHODINSKI, champ de, 120. KIEV, 7, 12-3, 81-2, 87-90, 93-4, 102, 105, 120, 128, 131, 133-4. Kiliński Jan, 11. KIOVIE, 94. KLARICHKI, 128. KOENIGSBERG, 6, 52, 79, 80, 92, 102, 116, 128-30. Kolforth, 4. Kończa Paweł, 128. KONIN, 128. Konstantin, v. Constantin. Korczak Władysław, 102.

Korewa Skirmunt Klet, 102. KORYTKOWSKI, 128. Kościuszko Tadeusz, 102. Kossakowski, famille, 10. Kossakowski, méd. 129. Kossakowski Stanisław Kazimierz, 10. Kossakowski Stanisław Szczęsny, 13. Kostroma, 56. Kotzebue Pavel Evstachievič, 7, 10 A, 13, 25, 88, 101, 134. Kowno, 6, 38, 76, 95, 102, 107, 109, 116, 124, 128-9, 134, Koziełło Jan, 102. Koziełło Wincenty, 102, 128. KRAKOUS, 5. Krakovie, v. Cracovie. Krasiński Adam, 102. Krasnoi, 129. Krasnokutskij, gén. russe, 92. Krassowski, 128. KREMLIN, 117, 120. Królikowski Franciszek, 102. Królikowski Henryk, 102. Kruck, v. Heydenreich. KRUPECKI, négociant, 74. KRUSENSTERN Aleksandr Ivanovič, 51. Kržyžanovskij Nikolaj Andreevič, 33, 54, 58 A. Krzyżanowski Platon, 102. KURNATOWSKI, 92. Kuszłejko Tomasz, 102. KWIATKOWSKI, 128.

#### $\mathbf{L}$

LAMBERT Charles, 38, 41, 43-4, 46, 50, 54, 61. Langiewicz Marian, 82. LAPINSKI Teofil, 102. LAPLACE, de, 8. LAPPA Aleksander, 102. LASKOWSKI Ignacy, 102. LATIN, 7, 49. LATRAN. 102. LAWALSKI, 102. LAZARISTES, 42. ŁAZIENKI, 65, 70. LEDERER, baron, 63. LELEWEL, v. Borelowski. LEMBERG, 7. LENCHYCA, 122. LECZYCA, v. Lenchyca. LESKI Adam, 8 A. LESSENS, ing. français, 74. LETTES, Lettois, 95. LEUCHTE Franc Francevič, 38. Levino Charles, 86, 93. Levšin Léon, 74. Lewald, gén. pruss. 92. LIBAU, 92. Lichowski Władysław, 102. LINKOWO, 107. LISSA, 4. LITHUANIE, Lithuanien, 6, 7, 10, 13, 19, 26, 36, 38-40, 49, 65, 68, 76, 79, 92, 95, 102, 107, 109, 114, 116-7, 120, 124, 128-9, 133. LITTICK, v. Lüttich. LIVADIA, 126-7. LIVONIE, 93, 95, 102, 114, 128.

Londres, 5, 73, 77, 87, 96.

ŁOWICZ, 51, 55-6.

ŁUBIEŃSKI, ŚVĖQUE, 25.

ŁUBIEŃSKI Konstanty, 128.

ŁUBIEŃSKI TOMASZ Andrzej Adam, 7, 53 A.

ŁUBLIN, 4, 7, 8, 12, 67, 102.

ŁUBOMIRSKI Jan Tadeusz, 53 A.

ŁÜBERS Aleksandr, 50, 52-4, 58 A-9, 62, 65, 77, 89, 110.

ŁUKASZUNAS, Kazimierz, 128.

ŁÜTTICH Aleksander, 102.

ŁUTKIEWICZ, 128.

ŁWÓW, V. Lemberg.

ŁYCK, 92.

#### M

Mackiewicz Antoni, 102, 128, 129. MADALIŃSKA, 59. Madaliński Antoni, 58 A. MADÈRE, 44. MAKOWSKI, 75. Malecki Kasper, 102. Mancewicz Jan, 102. Mancewicz Michał, 102. Manjakin, gén., 128. Manteuffel, gén., 102. Marc, saint, 55. MARCHELEWICZ, v. Merchelevič. MARGONON, 102. MARIAMPOL, 128. MARSALA. 6. MARSEILLE, 87, 96. Maslov, gén. russe, 92. MAZADE Louis Charles Jean Robert, de, 25. MAZOWSZE, 102. Mecklembourg-Schwerin, 79. Méjan Eugène Auguste, 132. MEMEL, 79, 92. MERCHELEVIČ Sigismund, 33, 58 A, 67, 69. Méthode, saint, 9. MEXIQUE, 117. MEYDEL, gén., 107. Mężyńska Maria, 58 A. Mickiewicz Adam, 11. MIEROSŁAWSKI Ludwik, 13, 71. MIGNET, 44. MILOBEDZKA Aleksandryna, 58 A, 74. MINSK, 76, 86, 102, 124, 128, 134. Miradovič, gén. russe, 92. MIROPOL, 102. MIRSKA, princesse, 129. Mirski, prince, 102. Miśkiewicz Władysław, 102. Miśliński, v. Myśliński. MITAU, 107. Modlin, 8 A, 28, 44, 56. Моніцем, 76, 102, 116, 128, 134. Мокото́м, 50. MOLDAVIE, 13. Monténégro, 8-8 A. Montigny Adolphe Louis Grandjean, de, 75, 80, 83-4, 123. Moravie, 9. Moscov, Moscovite, 1, 7, 11, 13, 86, 93, 95, 102, 109, 111, 112, 115-7, 119, 127-8. MOURAVIEV, v. Muraviev.
MUCHA, v. Kaczkowski.
MUCHANOV Pavel Aleksandrovič, 7, 8, 10 A, 11, 12, 102.
MUCHANOV Sergej Sergeevič, 70.
MURAVIEV Michail Nikolaevič, 102, 107-9, 111, 114, 116, 117, 122, 124, 126, 128, 129, 131, 133.
MURAVIEV-Amurskij Nikolaj Nikolaevič, 124.
Myšliński Ludwik, 102.

#### N

Naples, 102. Napoléon Ier, 7, 22. Napoléon III, 12, 20, 43, 63, 68, 81, 128. Napoléon, prince, 87. Napoléon, saint, 38. NARBUTT Kazimierz, 102. NARBUTT Ludwik, 102. NARYŠKIN, 126. NAZIMOV Vladimir, 102, 128, 129. NEUFAHRWASSER, 123. NICE, 3. Nicolas, grand-duc, 13. NICOLAS Ier, emp. de Russie, 7, 8, 10, 10 A, 77, 81, 102, 118. NICOLAS, saint, 10. NIECZUJA BOGDANOWICZ abbé, 116. Niegolewski Władysław, 5. NIEMEN, 6, 38, 79, 92, 128. NIEMIRÓW, 125. Niezuja, v. Nieczuja. NIKOLAEV, 100-1, 110, 113, 126. NIŽNIJ NOVGOROD, 95, 120. Noire, mer. 4, 101, 113, 118. Nouvelle Zélande, 71. Nowa Aleksandria (Puławy), 4. Nowacka Joanna, 58 A. Nowakowski Karol, 59. Nowogródek. 102.

#### 0

OBORSKI Ludwik, 102. ODESSA, 4, 77-8, 81-2, 85, 87-91, 94, 96, 98, 100-1, 105, 110, 113, 118, 125-6, 131, 133-4. Oksiński Józef, 102. OLIVA, 75. OLMUTZ, 9. ONIKSZTY, 128. OPPERMAN Leontij Karlovič, 12. ORENBURG, 46, 53 A, 58 A, 102. ORIANDA, 126. Orlov Aleksej, 10. OSKIERKO, 102. Ostroga, v. Kamiński. OURAL, 128. Ostrowo, 92. OWRUCZ, 90.

OŻAROWSKI, 13.

PAC, famille, 72. PALERME, 6. PALLAS, 11. PALMERSTON, lord, 8 A. Paniutin Fedor Sergeevič, 7. Paris, 23, 25, 29, 43, 50, 53 A, 64, 74, 75, 85, 92, 97, 98, 125, 129. Paskevič Ivan Fedorovič, 10, 12, 38. Pologne, Polonais, passim. PAUL, saint, 101. PAUL Ermite, saint, 26. PAULINS, 26, 54. PAULUZZI Hamilkar, 107, 58 A, 70. PERM. 56. PERSIGNY, de. 8 A. PESTH, 50. PÉTERSBOURG, v. St. Pétersbourg. PETITE-RUSSIE, 7. PHILASITE, Mgr. 120. Piczawski, 102. PIERRE et PAUL, Sts., 102. PILSUDSKI Zygmunt, 50. Piotrków, 7. Piotrowicz Leokadia, 58 A. PIOTROWSKI Feliks, 128. PISARSKI, v. Staniewicz. PLATER, famille, 102. PLATER Emeryk Stefan Leonard, 129. PLATER Henryk, 52-3, 65. PLATER Józefa Barbara, 102. PLATER Leon Joachim Błażej, 102. PLATER Michalina, 128. PLATER Stefan, 129. PLATER Stefania Joanna, 102. PLATONOV Valerian Platonovič, 25, 26, 50. PLESCHEN, 84. PLOCK, 79, 122, 128. PODLACHIE, 7. PODDLIE, 6, 7, 10, 13, 19, 71, 81, 82, 85, 87-90, 93-5, 102, 105, 120, 125, 131, 133-4. PODWARY, 102. POHREBYSZCZE, 102. POHULANKA, 38. POLANGEN, 92, 102, 107. Рогоск, 76, 102. POLTAVA. 81, 118. Poniewież, 128. POPIELANY, 128. POPOVAJA BALKA, 100. Popov, 100. PORTE, v. Turquie. POSEN, POSNANIE, 4, 5, 52, 53 A, 67, 71, 79, 80, 84, 92, 102-3, 106, 115, 121. POTOCKA Alexandra, 1, 7, 10, 58, 58 A. Ротоскі, 125. Potocki Auguste, 1, 7.
Powazki, 8, 28, 46, 50, 58 A.
Praga, faubourg de Varsovie, 10, 50, 56. PRAGUE, 9. PRUSSE, Prussien, 4-6, 8 A, 10, 28, 63, 66, 67, 79, 80, 84, 92, 99, 106, 121, 123, 128, 130, 132.

PRUSSE ORIENTALE, 102, 130. PULAWY, 4, 12, 28.

PRZYŁUSKI Leon, 52.

RADMYSL, 133. RADOM, 12, 19, 128. RADZIWIŁŁ, 130. RAKOWSKI, 67. RAMOTOWSKI Konstanty, « Wawer », 102. RAWICZ Józef, 74. RECHOWA, 102. RÉCOLLETS, 19. REMBOWSKI, 102. RIGA, 10, 76, 95, 97, 107, 109, 114, 124. Robak Wacław (Ibiański), 102. Rogojski, 102. Rogów, 102. ROMAGNES, 1. Rome, Romaine, 1, 5-7, 10-1, 44, 47, 53 A, 67, 128. Romer Seweryn, 102, 116. ROSENTHAL, négociant, 83. ROSIENNE, 116. ROSMANITH, 28. Roszyńska Marianna, 58 A. Rozgo, 102. Różycki Edmund, 102. Rügen. 108. RUSIECKI, M. de, 116. Russel, lord, 101. Russie, Russes, passim. RUSSIE BLANCHE, 102, 128. Russo-grec, saint synode, 50. RUTHÉNIE, 116, 125. RUTKOWSKA Matvlda. 58 A. RUTKOWSKA Zofia, 58 A. RYLL Ludwik, 65, 69. RYTNICA, 128. Rzeszolawski, 12. RZEWACKI, 43. RZEWUSKI Paweł, 53 A. Rzońca Jan, 66, 68-9.

## S

SAINT-ROBERT Charles, de, 77-8, 81-2, 85, 87-91, 94, 96, 100-1, 105, 110, 113, 118, 125-6, 131. Samogitie, 102, 128. Samsoun, 101. SANDOMIERZ, 102. SARDAIGNE, 91. SAVOIE, 3. SAXE, 11. Saxe, jardin de, 28-9, 68. SAXE-WEYMAR, duc de, 8 A. SČERBATOV, 93. SCHAMSCHOFF, 102. SCHMALENINGKEN, 92. SCHWERIN, 5. SÉBASTOPOL, 58 A, 71, 91, 110, 113, 125. SEGUR-DUPEYRON Pierre, de, 1-63. Ségur, madame de, 32. SEJNY, Seyny, 128. SEMPOLNO, 102. SERPOUKOFF, 127. SERVIE, 101. SEYNY, v. Sejny.

SIBÉRIE, 10, 49, 51, 54, 59, 74, 102, 109, 116, 128, 131, 133. SICILIENS, 6, 71. SIEMIASZKO, 102. SIEMIASZKO, Mme, 102. SIEMIATYCZE, 128. SIERADZ, 122. SIERAKOWSKA, comtesse, 128. SIERAKOWSKI Dołega, 102. SIGISMOND-AUGUSTE roi de Pologne, 128. SILÉSIE, 4, 53 A, 84. SIMMONS John Linton Arabin, 1, 8 A. SKIRMUNT, v. Korewa. SLAVE, Slavon, 91, 119. SLUPCE, 92. SLUPSKI, 102. SMOLEŃSK, 93, 102. SNIPIS, 38. SOBANSKI, comte, 6. SOCHACZEW, 102. SOPHIANOS Petr Christoforovič, 2, 44. STADION Philippe, 7. STAHR, colonel, 103. STANIEWICZ Jan, «Pisarski», 128. STANISLAS, saint 38, 58. STANTON Edward, 10 A, 25, 38, 66, 74. STARGARD, 108. Starenkevič, 54. STARZEŃSKI Wiktor, 102. ST.-BARTHÉLEMY, 81. STETTIN, 98-9, 102-4, 106, 121-2. ST. PÉTERSBOURG, 2, 4, 6, 7, 8 A, 10-3, 23, 25-6, 29, 34, 44, 50, 52, 53 A, 54, 58 A, 59, 74, 77-9, 81, 86-91, 93, 95-6, 101-2, 107, 110-3, 115, 120, 127-31, 133. STRAGISZKI, 102. STRALSUND, 103. STRASBOURG, 80. STRASZEWICZ, 102. STROGONOV, 125. STUTTGART, 81. SUCHOZANET Nikolaj Onufrievič, 26, 28-9, 33-6, 38, 43-4, 46, 61. SUÈDE, Suédois, 86, 95, 114. SUPRASL, 49. Suvorov Aleksandr Aleksandrovič, prince, 10. SUWAŁKI, 92, 128. Suzin Paweł, 102. SWIDA, 128. ŚWIĘTORZECKI Bolesław, 102. SWINEMÜNDE, 103. SYRIE, 7. Szawarska Joanna, 58 A. SZAWLE, 129. SZUMLAŃSKI Stanisław, 102. SZYLOKTY, 128. SZYMAŃSKI Beniamin, 7.

#### Т

TAGANROG, 89.

TALLEYRAND, baron de, 129.

TALLEYRAND-PÉRIGORD Charles Angélique, baron de, 74.

TAÑSKI, M. de, 116.

TAUROGGEN, 92, 109.

TEGOBORSKI Juliusz, 68.

TELEKY, comte, 11. TERLECKA, 102. TEUTONIQUES, chevaliers, 95. THEREMIN, M., 10. THORN, 4, 79, 80, 123, 132. THORN, navire, 83-4. THOUVENEL, 1-70, 75. Tiflis, 101. TILSIT. 92. TIMOFEEV, gén. russe, 102. TISCHKEWICZ, v. Tyszkiewicz. TOBOLSK. 56. Toll Nikolaj Karlovič, 102. Tolstoj Aleksej Petrovič, 2. Tolstoj, comte, 58 A. Tomaszów, 128. Toruń, v. Thorn. TREPOV Fedor Fedorovič, 12, 74. TRINITAIRES, 102. TROKI, 116, 128. TSCHERNIKOFF, v. Černigov. TUKAŁŁO, 102. TULCZYN, 71. TURQUIE. Turcs, 6, 7, 22, 91. Tyszkiewicz, 107.

## U

UKRAINE, 6, 7, 13, 95.

#### v

VALACHIE, 13. VALBEZEN, 66-74. VARSOVIE, Varsoviens, 1-74, 76-7, 79, 81, 83-4, 86, 89, 94, 102-3, 107, 111, 115, 120, 123, 131. VERHATORIA, 128. VERA KONSTANTINOVNA, grande-duchesse, 13. VEYRINE, 90. VIATKA, 56. VICTOR, saint, 7, 10. VIENNE, 5, 8 A, 28, 44, 74, 89, 116, 128. VILNA, 6, 9, 24, 38, 76, 95, 102, 107, 109, 111, 116, 124, 128, 129, 134. VINNITZA, 93. VISTOUCH, v. Wysłouch. VISTULE, 4, 13, 28, 50, 83, 92. VITEBSK, v. Witebsk. VOLGA, 110. VOLHYNIE, 4, 6, 7, 13, 19, 71, 81, 82, 85, 87, 88, 90, 93-5, 102, 105, 120, 131, 133-4.

WACLAW, WINGISLAS, grand duc, 64. Walewski Konrad, 13. WALISZEWSKA, 74. WARINDORFF, 4. Waszkowska, 74. WAWER, v. Ramotowski. Węgleński, 74. WERCHOLEWSKA, 90. WERDEN Karl Wilhelm Friedrich August Leopold, 79, 80, 92. WERZOZKI, 129. WHITE William, 1, 33, 73, 74. WIELICZKO, 128. Wielopolski Aleksander, 25, 28, 29, 34, 43, 44, 46, 53 A, 59, 60, 61, 65-9, 108. Wielopolski Józef, 66, 69. Wielopolski Zygmunt, 68. WIERZCHOWISKA, 102. Wilanów, 1. Wilejka, 102. WIŁKOMIERZ, 128-9. Wilno, v. Vilna. WINNICA, v. Vinnitza. WIRBALLEN, 129. WISLOUCH, v. Wysłouch. WITEBSK, 102, 116, 128, 134. WITTMAN, 43. WŁADYKI, 102. WOIDA, 68. Wojewódzki, 102. WOJSŁAWICE, 128. WOLHYNIE, v. Volhynie. Wollowicz Michał, 128, WOLLOWICZ Witold, 128. Wołonczewski Maciej, 128. WORNIE, 116. Woroniecki Adam, 8. Wreschen, 92. WROCŁAW, v. Breslau. Wysłouch Feliks, 102, 128. Wysocki Józef, 102. Wysoki Dwór, 102. Wyszyński, 74. Wyszyński Józef, 43, 74.

## $\mathbf{z}$

Zablonowski, v. Jabłonowski.
Zamoyska Róża (née Potocka), 71.
Zamoyski, Andrzej, 1, 7, 8, 10 A, 20, 25, 28, 53 A, 68, 70-1.
Zamoyski, palais, 20.
Zarzecka, 102.
Zascianki, 128.
Zaslaw, 93.
Żeranice, 128.
Ziankiewicz, 102.
Żukowski W., 102.
Żygmontowski, 128.
Żytomierce, 102.

FINITO DI STAMPARE CON I TIPI DELLA TIP EDIGRAF - ROMA TEL. 8271694 IL 9 DICEMBRE 1969

## INSTITUTUM HISTORICUM POLONICUM ROMAE VIA DEGLI SCIPIONI 284 - ROMA

## ELEMENTA AD FONTIUM EDITIONES

- Vol. I Polonica ex Libris Obligationum et Solutionum Camerae Apostolicae. Collegit J. Lisowski, pp. XV+292, 704 doc. (A.D. 1373-1565) Ind. nom. propr. 1960. (Archivum Secretum Vaticanum).
- Vol. II «Liber Disparata Antiqua Continens» Praes. E. Winkler, pp. XVIII+190, 281 doc. (ante a. 1424) 19 facs. Ind. nom. propr. 1960. (Archivum Capituli Trident.).
- Vol. III Repertorium Rerum Polonicarum ex Archivo Orsini in Archivo Capitolino, I pars. Coll. W. Wyhowska-De Andreis, XVIII+162, 1144 doc. (A.D. 1565-1787) 29 tab. Ind. nom. propr. ind. chron. 1961.
- Vol. IV Res Polonicae Elisabetha I Angliae Regnante Conscriptae ex Archivis Publicis Londoniarum. Ed. C. H. Talbot, pp. XVI+ 311, 166 doc. (A.D. 1578-1603) 9 tab., Ind. nom. propr., ind. chron. glossarum verb. ang. ant. 1961.
- Vol. V Repertorium Rerum Polonicarum ex Archivo Dragonetti de Torres in Civitate Aquilana. Ed. P. Collura, pp. XI+86, 483 doc. (A.D. 1568-1682) 4 tab. 1962.
- Vol. VI Res Polonicae Iacobo I Angliae Regnante Conscriptae ex Archivis Publicis Londoniarum. Ed. C. H. Talbot, pp. XI+396, 281 doc. (A.D. 1603-1629) 8 tab. Ind. nom. propr., ind. chron. glossarium verb. ang. ant. 1962.
- Vol. VII Repertorium Rerum Polonicarum ex Archivo Orsini in Archivo Capitolino, II pars. Coll. W. Wyhowska De Andreis, pp. XIV+250, 1205 doc. (A.D. 1641-1676) 11 tab. Ind. nom. propr., ind. chron. 1962.
- Vol. VIII Documenta Polonica ex Archivo Generali Hispaniae in Simancas, I pars. Ed. V. Meysztowicz, pp. X+214, 157 doc. (A.D. 1514-1576, 1720-1791) 7 tab. Ind. nom. propr., ind. chron. 1963.
- Vol. IX Res Polonicae ex Archivo Regni Daniae, I pars. Coll. L. Koczy, pp. XII+184, 98 doc. (A.D. 1526-1572) 8 tab. Ind. nom. propr. 1964.
- Vol. X Repertorium Rerum Polonicarum ex Archivo Orsini in Archivo Capitolino, III pars. Coll. W. Wyhowska-De Andreis, pp. XVI+343, 1399 doc. (A.D. 1568-1676) 12 tab. Ind. nom. propr., ind. chron. 1964.
- Vol. XI Documenta Polonica ex Archivo Generali Hispaniae in Simancas, II pars. Ed. V. Meysztowicz, pp. VIII+287, 214 doc. (A.D. 1567-1578) 7 tab. Ind. nom. propr., ind. chron. 1964.
- Vol. XII Documenta Polonica ex Archivo Generali Hispaniae in Simancas, III pars. Ed. V. Meysztowicz, pp. V+291, 163 doc. (A.D. 1571-1576), 5 tab. Ind. nom. propr., ind. chron., 1964.

# INSTITUTUM HISTORICUM POLONICUM ROMAE VIA DEGLI SCIPIONI, 284 - ROMA

- Vol. XIII Res Polonicae ex Archivo Musei Britannici, I pars. Ed. C. H. Talbot, pp. XVI+175 (A.D. 1598), 2 tab. Ind. nom. propr. 1965.
- Vol. XIV Collectanea ex rebus Polonicis Archvi Orsini in Archivo Capitolino Romae, I pars. Ed. W. Wyhowska-De Andreis, pp. VI+234, 177 doc. (A.D. 1575-1668), 4 tab. Ind. nom. propr. 1965.
- Vol. XV Documenta Polonica ex Archivo Generali Hispaniae in Simancas, IV pars. Ed. V. Meysztowicz, pp. VI+340, 211 doc. (A.D. 1576-1586), 5 tab. Ind. nom. propr., ind. chron. 1966.
- Vol. XVI Documenta Polonica ex Archivo Generali Hispaniae in Simancas, V pars. Ed. V. Meysztowicz, pp. VII+336, 227 doc. (A.D. 1587-1589), 5 tab. Ind. nom. propr., ind. chron. 1966.
- Vol. XVII Res Polonicae ex Archivo Musei Britannici, II pars. Ed. C. H. Talbot, pp. VII+311, 169 doc. (A.D. 1411-1616), 2 tab. Ind. nom. propr., ind. chron. 1967.
- Vol. XVIII Collectanea ex rebus Polonicis Archivi Orsini in Archivo Capitolino, II pars. Ed. W. Wyhowska-De Andreis, pp. VIII+256, 140 doc. (A.D. 1669-1676), 4 tab. Ind. nom. propr. 1968.
- Vol. XIX Documenta Polonica ex Archivo Generali Hispaniae in Simancas, VI pars. Ed. V. Meysztowicz, pp. VIII+429, 121 doc. (A.D. 1556-1620), 4 tab. Ind. nom. propr., ind. chron. 1968.
- Vol. XX Res Polonicae ex Archivo Regni Daniae, II pars. Ed. C. Lanckorońska et J. Steen Jensen, 266 doc. (A.D. 1577-1696) 4 tab. Ind. nom. propr., ind. chron. 1969.
- Vol. XXI Documenta Polonica ex Archivo Generali Hispaniae in Simancas, VII pars. Ed. V. Meysztowicz (in typis).
  - Res Polonicae ex Archivo Parmensi. Ed. V. Meysztowicz (in praeparatione).
  - Res Polonicae ex Archivo Regni Daniae, III pars. Ed. K.
     Lanckorońska et G. Steen Jensen (in praeparatione).

#### DEPOSITARII:

« International Book Distributors » LIBRERIA 117-120, piazza Montecitorio - 00186 Roma Orbis (London Ltd.) 66, Kenway Road London S.W.5, Institutum Historicum Polonicum Romae 284, Via degli Scipioni 00192 Roma

Pretium: Lire 5.500, \$ 9.50, £ 4.0.0.